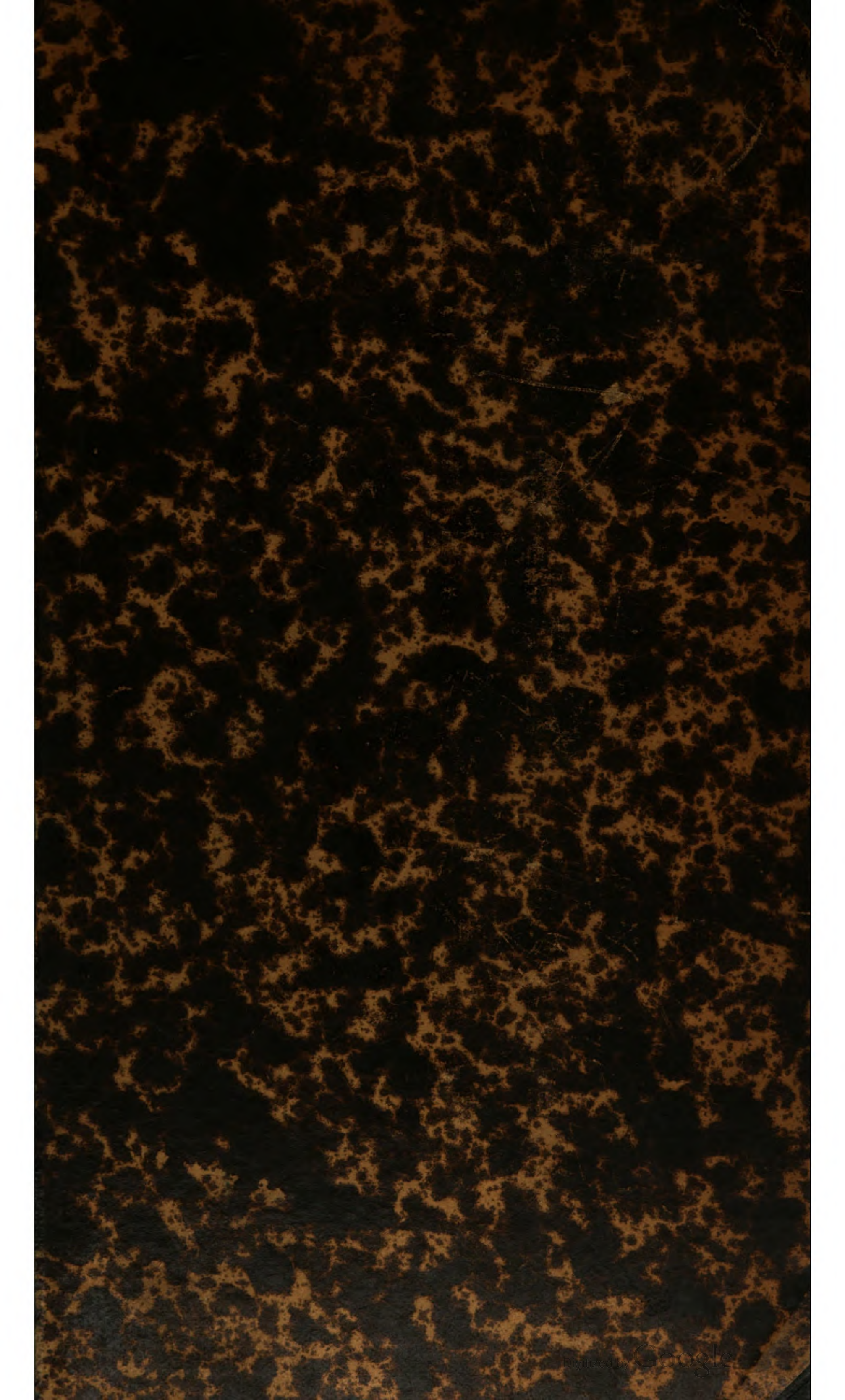
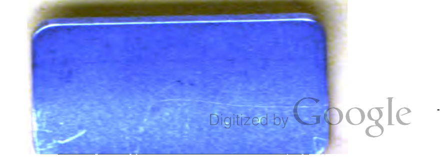


Procopius



ANEKΔOTA
DE PROCOPE

DEUXIÈME PARTIE

COMPRENANT

LA GÉOGRAPHIE DU VI[e] SIÈCLE,
LA RÉVISION DE LA NUMISMATIQUE D'APRÈS LA LIVRE DE JUSTINIEN,
LES PROPORTIONS DES MÉTAUX ET DES SUBSISTANCES,
ET QUATRE TABLES.

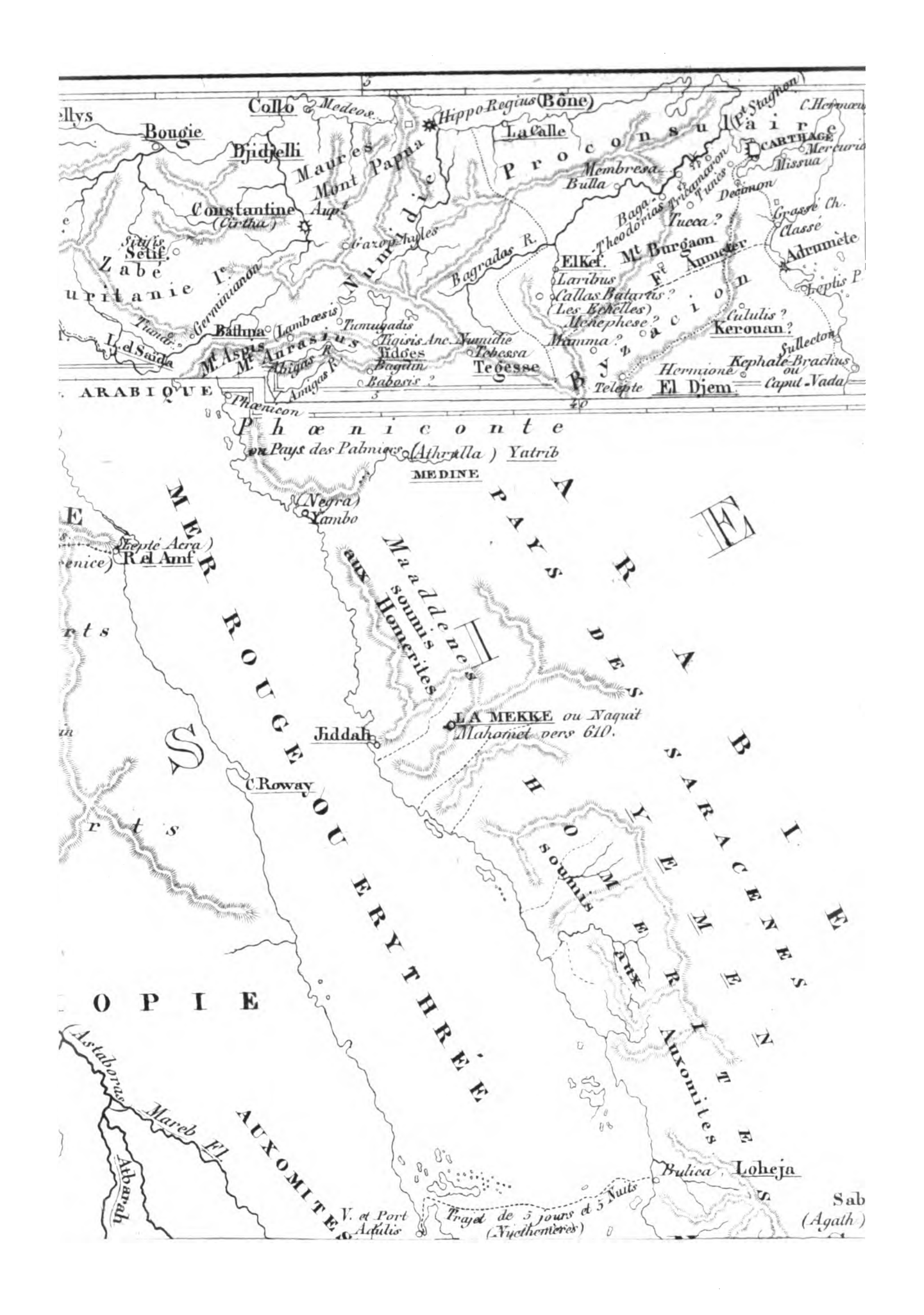
PAR M. ISAMBERT

Ersatz-Ex.

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56 || FR. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11

1856



Bougie
Djidjelli
Collo
Hippo Regius (Bône)
La Calle
CARTHAGE
Constantine
(Cirtha)
Setif
El Kef
Adrumète
Kerouan ?
El Djem
Tebessa
Tegesse
MEDINE
Yatrib
Yambo
Jiddah
LA MEKKE ou Naquit Mahomet vers 610.
C. Roway
MER ROUGE OU ERYTHRÉE
PAYS DES SARACENES
Loheja
Bulica
V. et Port Adulis
Trajet de 3 jours et 3 Nuits (Nycthemères)
AUXOMITES
Astaboras
Mareb Fl.
Atbarah

NOTE IV. CARTE DE LA MER ROUGE (ÉRYTHRÉE), DE L'ÆTHIOPIE ET DE L'ARABIE.

L'occident de cette carte est, aussi bien que le levant, assigné par Procope (*Édif.*, VI, 1) aux Indes, d'où sort le Nil, avant d'entrer en Égypte. Selon cet historien, ce fleuve sépare même de ce côté l'Afrique (Libye) de l'Asie, comme le Phase séparait l'Europe de l'Asie.

Le Nil était inconnu dans ses sources, vu la profondeur des solitudes qu'il traverse avant d'entrer en Égypte (Procope, *G. des Goths,* I, 12). En effet, aujourd'hui encore, on ne connaît guère que la source des bras orientaux; mais les branches occidentales, qui se dirigent du sud-ouest au nord-est, ne sont encore explorées qu'en partie, et leur source est ignorée.

Procope (*G. des Perses,* I, 19) dit qu'à sept jours de marche au sud de l'Égypte, le Nil est encaissé par de hautes collines ou rochers qui restreignent la terre cultivable, au point que les revenus qu'en retirait l'empire étaient loin de répondre à la dépense que coûtait la surveillance des Nobates, habitants de ses bords, et des Blemyes, plus éloignés dans les terres, qui, moyennant un tribut, s'obligeaient à protéger l'empire. Ils n'observaient pas fidèlement cet engagement, et Dioclétien les transplanta (en partie minime sans doute) à Éléphantine. Là est une île où il éleva des temples communs pour le culte des Égyptiens et des Barbares; et en outre il les soudoya, sans plus de profit.

Les cartes de Caillaud (*Voyage à Méroé*) sont les seules qui donnent une description exacte du pays au sud d'Asouan (Syène) et des cataractes du Nil. Elles forment une suite de 9 feuilles jusqu'à Sennaar.

Procope affirme que les Nobates (aujourd'hui Nubiens) riverains, et les Blemyes, habitant l'intérieur du pays, depuis Éléphantine jusqu'à la ville d'Auxomis, dans un espace de trente jours de chemin, étaient des nations populeuses (*ibid.*, *G. des Perses*, I, 19). Auxomis est évidemment Axoum de l'Abyssinie, au sud-ouest du port d'Adulis, sur la mer Rouge.

Cette distance sur la carte est de 1,200 kilom. environ, ce qui, pour chaque journée de chemin, donne 40 kilom. ou 216 stades environ de 185^{m},600 au degré. Procope (*G. des Vand.*, I, 12, p. 312) ne compte que 210 stades par jour de chemin en Afrique, dans un pays plus civilisé que celui dont il s'agit ici; le nombre de stades par jour devrait donc plutôt être diminué qu'augmenté; cependant, son appréciation ne différant des cartes que de 35 kil. ne peut être critique; car il ne s'agit que d'une différence de 35 kil., et il s'en faut qu'on soit sûr des mesures modernes.

La distance de trente jours de marche s'accorde donc assez bien avec les positions d'Éléphantine et d'Axoum; mais il n'en est pas de même des douze jours de marche, indiqués par Procope, entre Auxomis et Adulis. Ces douze jours supposent au moins 456 kilom., tandis que les cartes modernes (M. Tamisier, 1838) ne donnent que 1 degré 1/2, 167 kilom., qui ne représentent que 4 jours et 1/3 de marche. — Quand on ajouterait 1/5 pour les détours de la route, on n'aurait encore que 200 kilom. environ. D'autres évaluent la distance à 228 kilom., ce qui ne donne encore que 6 jours au plus. Les copistes de Procope auraient-ils doublé le nombre de jours? La distance de 12 jours reporterait Auxomis au delà de Gondar, et même jusqu'à Sennaar, sur d'autres branches du Nil. MM. Ferret et Galinier dans leurs cartes de l'Abyssinie, et notamment dans celle du Tigré, 1848, donnent pour distance d'Axoum à Zoulla (Adulis) de 181 à 182 kilom. Axoum est un peu au sud du Mareb, dont trois affluents sont traversés par la route qui mène d'un point à l'autre, en passant par Adou.

Procope (*ibid.*) rapporte un fait très-important, c'est la des-

truction, dans l'île de Philes ou d'Éléphantine, des temples et idoles élevés au Soleil, à Isis et Osiris, et à Priape, et l'incarcération des prêtres. Les Blemyes, qui les fréquentaient, ainsi que les Nobates, sacrifiaient au Soleil des victimes humaines. Pourquoi Justinien n'a-t-il pas parlé dans ses Novelles de cette abolition faite par Narsès le Persarménien?

Procope ne fait pas mention de Méroé, pourtant si célèbre chez les anciens par ses monuments, et qu'on croit Assour. Il ne parle pas non plus de Bérénice, ce port de l'Égypte supérieure sur la mer Rouge, si célèbre par son commerce; auj. port à l'ouest du cap Ras-èl-Anf, Leptè Acra de Ptolémée.

Mais, en décrivant l'Arabie, il change singulièrement nos idées. Pour son temps, ce vaste pays est celui des Saracènes; il appelle Ancienne l'Arabie qui avait pour capitale Pétra, et qui de son temps s'appelait la Troisième Palestine (*Tr. des Édif.*, V, 8). Elle est sans doute l'une des éparchies appelées Augustaniques, que Justinien nomme dans la division de son empire en quarante-six provinces, Nov. 8; car autrement nous ne saurions où la placer. Il s'agit du désert entre l'Égypte et Gaza, qui comprenait le fameux mont Sina, dont Procope fait une description fort juste. Cela seul a pu l'autoriser à dire que la Palestine a pour limite au soleil levant la mer Rouge (ou plutôt le golfe d'Aïlas, *G. des Perses*, I, 19); car il est évident, au contraire, que, même en étendant la Palestine aux dépens de l'Arabie jusqu'à la mer Rouge, cette mer est au sud et non à l'orient. Il n'y a que l'Arabie Pétrée, ou la presqu'île du mont Sina, qui ait une portion de cette mer à son orient.

De l'autre côté du golfe d'Aïlas, qui aujourd'hui est reconnu n'être pas double, commençait le pays des Saracènes (ou Arabes). Les Saracènes limitrophes de cette Palestine, probablement jusqu'à Bostra, obéissaient à un prince indigène, Abocharab, que Justinien séduisit, sans doute par ses tributs accoutumés, et qui rendit cette partie de l'Arabie, qu'on appelle le Phœniconte, ou pays des palmiers, soumis à l'empire, ou plutôt allié contre les Saracènes d'Alamoundar.

Procope fait ici une remarque essentielle, c'est que les Hébreux, c'est-à-dire les Juifs, habitaient Aïlas et ces contrées.

A l'issue du golfe d'Aïlas, et à 1,000 stades, Procope place l'île de Jotabé. Comme il s'agit de l'endroit où la rive occidentale de cette mer disparaît à la vue, et où, pour continuer la navigation, il faut se rapprocher de la côte orientale, nous ne doutons pas que cette île ne soit celle de Tiran, quoiqu'en ligne *droite* celle-ci ne soit qu'à 176 kilom. d'Akabah (anc. Aïlas). Pour la reporter à Joubab, 48 kilom. plus loin, les stades de 211^{m}, que M. Martin dit avoir été usités en Égypte, seraient insuffisants; tandis que les stades de 185^{m} suffisent si l'on fait attention que les 1,000 stades de Procope sont, de son aveu, un minimum, et si l'on a égard aux bas-fonds qui forçaient les navires à s'éloigner de la ligne droite; car il ne s'agit que d'un déficit de 9 à 10 kilom.

La carte de M. Jomard, étant inexacte pour les contours et les îles à la sortie du golfe Ælanitique, n'est plus une autorité sur ce point. Lapie s'est également trompé sur la position de Jotabé, que la carte des *Petits Géographes* appelle Dia.

Procope, en donnant au golfe Arabique le nom le plus ordinaire de mer Rouge, ou mer Érythrée, dit cependant qu'on appelait, à proprement parler, de ce dernier nom la partie qui commence à la traversée d'Adulis à Bulica, et qui se confond avec la mer des Indes. Celle qui de ce point s'étendait au nord jusqu'au fond du golfe d'Æla ou Aïlas est pour lui le vrai golfe Arabique, nom qu'il ne prononce au reste qu'une fois (I, 19, p. 101) et qu'il donne comme le plus ancien.

La description par Procope du Phœniconte, ou pays des palmiers, et des déserts qui le composent, est parfaite de précision, et nous ne savons rien de plus. Il y avait un bourg de ce nom, Phœnicon, que M. Müller place à Sherm-Abban, à 26° 20' de lat. M. Jomard le met 1 degré plus au nord.

A la suite des Saracènes, qui occupent le pays des palmiers, sont les Maaddènes, soumis aux Homérites; et, à la suite des Maaddènes, les Homérites eux-mêmes, chrétiens peu zélés ou

peu nombreux, à cause des Juifs qui étaient nombreux chez eux. Ils faisaient le commerce de la mer Rouge et des Indes; Justinien les fit attaquer par le roi des Indiens ou Æthiopiens Auxomites, aujourd'hui Abyssins.

Les Maaddènes sont, dit-on, les Madianites des livres hébreux; car il y avait une ville de Madian sur le golfe Ælanitique, selon M. Jomard. Mais ou ces peuples avaient émigré au sud du pays des palmiers, et du pays de Modiana, aujourd'hui Moiah, ou c'est une population différente; on ne les trouve pas dans les *Petits Géographes*. Les Homérites eux-mêmes n'y sont pas nommés; mais ce sont évidemment les Himiarites, habitants de l'Yémen, c'est-à-dire de l'Arabie Heureuse. C'est encore une population mélangée de Juifs et d'Arabes.

Entre ce pays et celui des Auxomites, il y avait un passage très-fréquenté, de cinq jours et cinq nuits (nycthimères) de navigation. Procope remarque que c'était exceptionnel, parce qu'en cette partie de la mer Rouge il n'y a pas (comme auprès de Jotabé) de rochers cachés sous l'eau.

Ce parage, déterminé par la position d'Adulis, est pourtant, d'après les cartes marines, semé d'une quantité innombrables d'îles; cependant, en les considérant attentivement, on voit un passage assez large et profond entre l'île d'Halak et la presqu'île d'Ansley; on pouvait éviter facilement quelques basfonds dans la haute mer, passer au sud de l'île Jibbel-Teer, et de l'île Ockbane, pour entrer soit dans le port de Loheia, protégé au nord par une péninsule et un récif, soit dans celui de Ras-el-Bayath, au sud, protégé par l'île Camaran. Il y a une profondeur suffisante pour les navires anciens.

Nous ne doutons pas que le port de Bulica, dont il n'est fait mention ni dans Ptolémée ni dans les *Petits Géographes*, ne soit Loheia, ou Bayath. Entre les deux points est une grande rade, plus protégée que la rade ouverte d'Hodeidah au sud.

Cette traversée, mesurée exactement sur la carte maritime, avec les détours nécessaires, donne 205 min. de lat. ou 3 degrés 25, c'est-à-dire 380 kilom., lesquels, divisés par 5, pro-

duisent, pour chaque nycthimère de navigation, 76 kilom. ou 410 stades de 185^{m} (600 au degré). C'est le double à peu près de la journée ordinaire de terre (V. Cartes de M. Ch. Müller, *Petits Géographes,* n° VIII, et la carte marine anglaise).

Nous avons marqué sur notre carte la ville de la Mekke et celle d'Yathrib, ensuite Médine. Elles existaient déjà, ainsi que leurs ports Jedda et Jambo. Vers cette époque elles furent appelées à jouer un grand rôle lors de la fondation de l'islamisme (V. Chronol., p. 703-707).

Nous y avons marqué aussi, comme points maintenant assez connus, l'île Mokrat, les villes de Kartoum, de Sennaar et de Gondar, avec les branches principales du Nil, afin qu'on puisse apprécier la position d'Auxomis (Axoum), par rapport à la limite de l'Égypte, et à son port Adulis, si célèbre encore aujourd'hui par le monument qui porte son nom.

Nous réservons pour la carte générale les autres détails sur l'Arabie et les Saracènes.

NOTE V. PLAN DE CARTHAGE (KARCHÊDON).

Ce plan est réduit de celui dressé par M. Ch. Müller, nº XXIII du 1er vol. des *Petits Géographes grecs,* d'après les travaux de Falbe.

Procope ne parle que de l'ancienne enceinte de cette ville, devenue de son temps métropole du Diœcesis d'Afrique, et augmentée des monuments de Justinien. Loin qu'on y trouve la mention du quartier nord, dit le Megara, ou la Nécropole, Procope dit que le *Stagnon,* ou port extérieur, où vint ancrer la flotte de Bélisaire, était à 40 stades (7 kilom. 400m) de la ville, tandis que, d'après la carte, le Stagnon ou marais, où sont aujourd'hui des salines, et qui formait l'ancien rivage, longeait presque le Mégara au nord-est.

Procope ne parle pas non plus du quartier Byrsa; mais les monuments qu'il décrit paraissent lui appartenir en partie.

Le port ordinaire de Carthage, le Mandracion, a certainement changé de forme, quoique son entrée doive être celle de la Goulette ou Galabras du port actuel de Tunis. Ce port était trop étroit pour contenir une grande flotte, et ne servait guère qu'au commerce, quoique la carte de M. Müller et les plans antérieurs le divisent en deux parties : l'un, le port intérieur, au nord, du côté de l'ancien palais; l'autre au sud, affecté spécialement aux marchands. Ces ports ne faisaient qu'un.

Ce qui semble prouver qu'une telle division n'existait pas, c'est que Justinien, en bâtissant des portiques pour les marchands, les plaça au marché *maritime,* et que le forum est précisément au nord de ce que l'on appelle le port intérieur.

Le couvent fortifié sur le port fondé par Justinien (Procope, *des Édif.,* VI, 5), et celui qu'établit le gouverneur Solomon,

aussi sur la mer (Proc., *G. des Vand.*, II, 26), pourraient bien être les deux forts de la Goulette, sis de l'un et de l'autre côté de l'entrée actuelle. A leur place, le plan de M. Müller ne nomme que le palais du Navarque.

Mais ce qu'on a peine à s'expliquer, c'est que l'entrée de ce port, si fréquenté par les marchands, soit déclarée dangereuse par Procope (*ibid.*, I, 20, p. 393). Il faut plutôt l'entendre du fond de la rade elle-même, exposée aux coups de vent venant sans doute du nord-est; on l'appelait tempête Cyprienne. Il y avait un temple consacré à saint Cyprien, ancien archevêque vénéré de la ville, mais hors des murs, sur le rivage, où sans doute ce vent venait battre la Basilique. Celle-ci avait été livrée aux ariens; mais Bélisaire la rendit aux orthodoxes, ou plutôt ceux-ci la reprirent, lors de l'abandon qu'en firent les prêtres hétérodoxes.

Le faubourg Aclas, où Bélisaire fit sa résidence, et où il reçut son prisonnier Gélimer, était sans doute du côté sud de la ville, près du même temple. Il n'est pas marqué sur la carte Müller, ni sur les autres, et paraît être remplacé par le village ancien nommé Adis.

Procope ne nomme pas Tunès, et cependant cette ville a coexisté avec Carthage, puisque de son temps il y avait un évêque africain titulaire de ce siége, Victor, qui nous a laissé une chronique contemporaine, et a subi une longue persécution au sujet de son opposition à la réception des actes du concile de Chalcédoine.

Tunis et sa Casbah sont au sud du Bardo, bien distinct du quartier de Byrsa, dont il est éloigné d'au moins 14 kilomètres.

Le temple de la Mère de Dieu, fondé par Justinien dans l'intérieur de la ville, et qui servit sans doute de cathédrale à l'archevêché, était situé dans, ou *attenant* à l'ancien palais, probablement à la place du temple d'Esculape. Quant au temple de sainte Prisme, il fut sans doute construit aux dépens du temple de la Mémoire, ou de Junon, par le dévot Justinien.

Quant aux bains, auxquels il donna le nom de Théodora, ils devaient être à l'endroit marqué Piscina dans la carte. Le cirque, le palais, le forum ou marché, et l'aqueduc, n'ont sans doute pas changé d'emplacement sous Justinien. Ce prince rendit au reste à Karchêdôn toute l'importance qu'elle avait eue comme la plus grande et la plus forte des villes de l'Afrique reconquise; elle fut l'une des premières cités du monde.

NOTE VI. AFRIQUE SEPTENTRIONALE.

Cette carte comprend une partie de la régence de Tunis, et des provinces de Bone et d'Alger, jusque vers le trente-cinquième degré de latitude.

Procope fournit sur ces contrées des détails que les recherches antérieures et les cartes, si améliorées qu'elles soient, n'expliquent pas encore :

Le débarquement de Bélisaire dans la crique du Ras-Kapoudia, ou Caput-Vada ancien, est signalé par Procope, surtout au *Traité des Édifices*, comme assez téméraire; si Gélimer l'eût attaqué dans cette position, l'armée était perdue. Un des principaux chefs voulait qu'on débarquât au Stagnon, aujourd'hui marais, alors port extérieur de Carthage; ou à Juca, qui, d'après la distance assignée de neuf jours de navigation, ne peut être que le port de Buchalah ou celui de Zurchat, entre l'île de Djerra, ancienne île des Lotophages ou Meninx, et l'extrémité sud de la côte de la régence de Tunis.

Juca est sans doute le Gurthis de la carte des *Itinéraires* de Lapie de 1839; car l'Epirus, qui répond mieux à Zurchat, est dans un détroit trop resserré pour un si grande flotte.

Au Ras-Kapoudia sont des ruines de la ville de Caput-Vada, ou Képhalè-Brachous, que Justinien y fonda, et que la carte de Lapie désigne sous le nom de Ruspæ, aujourd'hui Chéba.

La distance de cette rade ouverte à Carthage, cinq journées de chemin, est au moins de 230 kilomètres (carte de la régence de Tunis du général Pelet, 1846), en suivant le rivage de la mer (210 en ligne droite). D'après Procope lui-même (*G. des Vand.*, I, 14, p. 372), la journée de chemin en Afrique est de 210 stades; les cinq jours ne donnent que 1,050 stades, le stade ordinaire de Procope étant le stade olymp. de

600 au degré ou de 185 mètres. Il faudrait, pour avoir la distance moyenne de la carte, adopter les stades philétériens de M. Martin de 211 mètres. Les cinq jours de marche nous donneraient alors 221 kilom., c'est-à-dire la moyenne. La distance de 120 minutes de degré de latitude prise sur la carte des *Petits Géogr.*, n° XIX, de M. Ch. Müller, répondrait à 222 kilom. Mais est-il possible que Procope n'ait pas suivi les courbes de la route, et la distance de 230 kilom. au compas sur la côte n'est-elle pas elle-même au-dessous de la vérité? Au reste, quand il y a cette différence entre des cartes exactes et récentes, il ne faut pas se hâter de condamner le texte de Procope.

Procope dit (I, 17, p. 382) que l'armée ne faisait en moyenne que 80 stades (15 kilom., moins de 4 lieues) par jour, ce qui suppose qu'elle n'arriva à Décimôn, où se livra le combat décisif, à 70 stades de Carthage, à raison de 980 stades de distance, qu'en 12 jours. Il est vrai que, redoutant l'armée de Gélimer, manœuvrant sur son flanc gauche, elle marchait avec précaution le long du rivage et à portée de la flotte.

Le premier jour, l'armée arriva à Syllectum. Cette journée de marche est cette fois de 40 kilom. ou 213 stades environ, en prenant Sallecto actuel pour Syllectum. D'après la carte de M. Ch. Müller, cette distance n'est que de 33 kil. ou 180 stades. Mais elle doit être augmentée à cause des courbes de la route.

Pendant ce débarquement, Gélimer était à Hermionè du Byzacion, à quatre journées de chemin de la mer, peut-être aujourd'hui Djebel-Trozza; c'était une ville, ou au moins un château royal; mais non un pays, et encore moins une province, comme la Zeugitane (Proc., I, 14 et 17, p. 371 et 381). Nous l'avons dit, p. 471, *Chron.*, la Zeugitane est la province proconsulaire de Carthage, et le Byzacion, autre province, selon la division faite par Justinien de sa conquête de l'Afrique, an 533, s'étendait même au nord d'*Adramyte*, qui était sa métropole.

L'armée de Bélisaire passa de Syllecton par Leptis, avant

d'arriver à Classé, à 350 stades de Carthage. Procope ne donne pas la distance de ces villes; mais l'on voit que l'armée ne faisait pas chaque jour étape *en des villes :* elle ne parcourait qu'environ 80 stades en moyenne, selon le témoignage formel de l'historien.

Leptis, qu'il faut surnommer Parva, parce que Procope nomme ailleurs Leptimagna du Tripolis, est sans doute Lemta ou Lamba moderne, à 35 ou 36 kilom. au nord de Sallecto, 189 stades. Sur la carte de M. Ch. Müller, la distance est de 21 min. ou 38 kil. 862, c'est-à-dire 210 stades, qui forment la journée de chemin de Procope.

De Leptis Parva à Adramète, ou Adramyte (Proc., *des Édif.*, VI, 6, p. 340, et *G. des Vand.*, I, 17, p. 382, et II, 23, p. 510-512), la distance est omise; mais on est d'accord de placer cette métropole du Byzacion à Surah. Sur la carte de la régence de Tunis, elle est encore de 35 à 36 kil.; sur la carte de M. Müller, de 17 1/2 min., environ 32 kilom.

M. Müller a bien vu que la Zeugitane ou la Proconsulaire ne commençait qu'au nord d'Adrynus, ou Adrumetum.

Du reste, Procope nomme comme appartenant à l'intérieur du Byzacion, outre Hermionè, Capsa, qu'un édit de Justinien de 533 assigne comme résidence (au moins momentanée) de l'éparque ou commandant du Byzacion. — Sans doute sa position lui fournissait les moyens d'empêcher mieux la jonction des Maures du Byzacion et de la Numidie aux Maures Levathes du Tripolis. Capsa, d'après la carte des Itin. de Lapie, 1839, est à plus de 600 stades de la mer. C'est, d'après la carte de l'Algérie (1846), sans doute Gafsa. La carte de MM. Prax et Renou (1850), de la régence de Tripoli, place Gaf'sa dans le Sahara, sur un cours d'eau autrement orienté; ce voyageur, y ayant passé, mérite toute confiance à ce sujet.

Les autres villes du Byzacion mentionnées par Procope, et qui étaient situées à ses extrémités, probablement occidentales, sont Mamma, Téleptè, Cululis et le fort Auméter, fortifiées par Justinien (*des Édif.*, VI, 7, p. 342), Ménéphèse et le mont

Burgaon (*G. des Vand.*, p. 458, 509). De ces lieux, un seul, Téleptè, est mentionné dans les cartes; c'est sans doute Haouch-el-Khima, où sont des ruines marquées dans la carte de la régence de Tunis de 1842. La position des autres est bien plus incertaine.

L'île de Cercina nous paraît implicitement désignée par Procope (*G. des Vand.*, II, 27, p. 523). C'était un lieu de déportation.

Dans la province de Carthage, l'une des subdivisions du diocèse de Libye ou Afrique conquise en 533, laquelle est nommée Proconsulaire par Procope (*Édif*, VI, 5, p. 339), et non Zeugitane, nous avons déjà décrit Karchêdôn (Carthage), Tunès, auj. Tunis, et le faub. Acras, ainsi que le port Stagnon.

Le Mercurion, ou temple de Mercure, devenu ensuite une petite ville ou port à l'orient de la baie de Carthage, est placé par Proc. (*G. des Vand.*, I, 6) à 280 stades au moins de cette ville, sur un promontoire élevé (I, 17, p. 384); c'est là que la flotte de Bélisaire, qui avait doublé le grand cap (Hermæum), et n'avait plus de nouvelles de l'armée, envoya les quérir, et apprit la victoire de Décimôn. Nous croyons qu'il faut chercher les restes de cette petite ville à Sidi-Merekli, et non à Merisa ou port Carpé qui est trop près de Carthage, ni aux Thermes de cette côte, où il n'a pu y avoir de port. Sidi-Merekli est par terre, mais non par mer, au delà de la distance de 280 stades; et d'ailleurs Procope n'a pas prétendu assigner une distance fixe, puisqu'il a dit *au moins*. Il est vrai que ce petit port se trouve ainsi rapproché de 20 stades du port Missua, et semblerait avoir existé entre Missua et le cap *Hermæum*, qui porte le même nom traduit en grec; mais la distance de Missua, à 300 stades du port de Carthage, est par mer dans Procope (I, 13, p. 474), tandis que celle de Mercurion est plutôt par terre. Au reste, on ne peut admettre, avec la carte de Lapie, deux villes *ad Mercurium*, à si peu de distance qu'il les place, et surtout éloignées de la mer : c'est contraire au texte positif de Procope.

Mercurion est célèbre surtout par l'incendie de la flotte romaine de Basilisque, événement qui fonda l'empire des Vandales en Afrique sous Gizéric.

Missua paraît bien placé à Sidi-Daoud, d'après surtout la carte de la régence de Tunis.

Le Décimôn, que Lapie a omis dans sa carte, et qui prend évidemment son nom de la dixième borne milliaire de Carthage, était ainsi à 15 kilom. environ de cette ville. C'est la distance donnée par la carte de la régence de Tunis, au point H. el-Aïn, dominé par une montagne haute de 389 mètres. Ce mont, que cette carte appelle Bou-Qournein, est nommé Hamam-el-Énef dans la carte de M. Ch. Müller, à cause d'un village très-voisin; sa hauteur est de 1,217 pieds, valant 365 mètr. Procope n'a compté (I, 17, p. 383) pour la distance de Carthage que 70 stades (13 kilom.); mais la différence de 2 kil. peut dépendre, soit du point de départ, soit du point d'arrivée. Ce ne sont pas des points mathématiques.

L'Hermæum (cap Bon) nous paraît implicitement désigné par Procope, quand il dit (I, 17, p. 384) que du camp de Grassé on ne pouvait, à cause des rochers élevés, et du cap en dedans duquel est Mercurion, savoir si la flotte était entrée dans la rade de Carthage; et, dans cet autre passage (I, 20, p. 392), que les habitants de Carthage virent au point du jour la flotte qui, par un vent favorable, était arrivée à l'Acra; et qu'alors ils levèrent les chaînes du port (pour la recevoir).

La position de Grassé, résidence royale dont Procope peint les délices (I, 17, p. 382) et qu'il place à 350 stades de Carthage, est évidemment celle de Bir-el-Bey, près Hammamet de la carte de la régence de Tunis. Maintenant, Hammamet était-il Siagul ou Néapolis, ce qui est controversé entre la carte de Lapie, 1839, et celle de M. Ch. Müller, 1855? il n'importe à notre sujet, quoique nous inclinions vers l'opinion de ce dernier, à cause de l'exactitude plus grande des détails de sa carte.

A l'ouest de Carthage, à 350 stades (65 kilom.), était la ville

de Membresa, près de laquelle Bélisaire, campé sur le Bagradas, vainquit Stordzas, révolté contre l'Empire, et le força de s'enfuir en Numidie (Proc., *G. des Vand.*, II, 15, p. 476). Il nous paraît, surtout d'après la carte de la régence de Tunis, qu'il faut chercher cette ville à Similia, vers l'embouchure de l'Oued-el-Ammar, ou dans le Zaghouan, à l'est de Milianah.

Le Pédiôn-Alon, ou plaine saline, à 40 stades (7 kilom. et demi de Décimôn), où Gibamonde, frère de Gélimer, fut défait (Proc., I, 18, p. 386), nous paraît être Keutrila-el-Kébir, et se rattacher à la contrée qui se termine par l'ancien port, aujourd'hui salines, du Stagnon, au sud des ruines d'Utique.

Le Bagradas, aujourd'hui Medjerda, est seulement nommé à l'occasion de la défaite de Stordzas. Selon la carte de la régence de Tunis, sa source est vers Keff, sur les limites de cette province, où il se sépare de l'Oued-Bull, et ne dépasse pas le 6° 30′ de longit. Selon la carte générale de l'Algérie, cette rivière irait au contraire jusqu'à Krameça, un degré plus loin à l'ouest.

Bulla de Procope était sur la route de Carthage, en Numidie, mais dans la Proconsulaire sans doute (Proc., I, 19, p. 391); ailleurs (I, 25, p. 415), cet historien compte quatre jours de marche entre cette ville et Carthage; Gélimer y réunit ses troupes avant la bataille décisive de Tricamaron (I, 25, p. 408, et II, 4, p. 427). Stordzas s'y fit proclamer roi de l'Afrique (II, 15, p. 475).

La distance de quatre jours de marche donne 840 stades, ou 155 kilom. 400; cette distance est bien celle de Bull à Tunis.

Entre Bulla et Carthage, environ à 140 stades ou 26 kilom. de cette dernière ville, était Tricamaron, près d'un ruisseau sans nom, où Gélimer se rendit de la Numidie pour combattre Bélisaire, fut vaincu, et s'enfuit à Hippo (*G. des Vand.*, II, 2, p. 416-425). Ce lieu célèbre n'est pas marqué dans la carte des Itinéraires de Lapie; il n'était pas très-éloigné de Membresa, qui était à 350 stades, mais plus près de Carthage; sa

distance nous porte à Si-Ali-el-Mausour, ou Mornakia, près d'un cours d'eau sans nom qui se jette aujourd'hui dans le lac Sebkat-el-Seldjouni de Tunis.

A l'éparchie proconsulaire de Carthage ou Carthage-la-Nouvelle (Καρχηδόνος τῆς νέας) appartenaient encore Baga et Tucca (Proc., *Édif.*, VI, 5, p. 339-340.

Baga, ville non murée, exposée aux incursions des Barbares. Justinien en fit une cité sûre, et par reconnaissance ses habitants l'appelèrent Théodorias, du nom de l'impératrice.

Cette Théodorias ne peut donc être la métropole de l'éparchie du même nom de la Novelle VIII. Dans le recueil des *Itinéraires* de Fortia, on voit, p. 314, que le Bagradas s'est appelé Bagamada; on doit donc conjecturer, à défaut d'autre renseignement, que Théodorias était sur ce fleuve; et dès lors ce peut être El-Djedeida, selon la carte de la régence de Tunis du général Pelet.

Quant à Tucca, Procope dit que ce fort était dans la contrée, et par conséquent voisin, peut-être Tebourba. Ce ne peut être le Tucca que la table de Peutinger place aux confins de l'Afrique et de la Mauritanie, entre Igilgilis (Djidjelli) et Culchut (Djimila).

Nous passons à la province ou éparchie de Numidie, dont les principales villes étaient Hippo-Region, Constantine, auparavant Cirta, Tebeste, et les villes voisines du mont Aurasius.

Elle tirait son nom d'une ville Numidia, fondée par les Maures, qui l'ont appelée depuis Tigisis (Procope, II, 10, p. 450). Le mont Pappua, sis au-dessus d'Hippo-Region, où Gélimer se réfugia et se laissa prendre par famine, est, selon Procope (II, 4, p. 42), à l'extrémité de cette province. C'est sans doute l'extrémité orientale, puisque Bulla faisait partie de la Proconsulaire.

Ce mont aride ne paraît autre que l'Édough, selon une dissertation de M. Carette (Chron., p. 473-489), quoique Procope ne dise pas un mot de sa situation maritime. Ce qui paraît

incroyable, c'est que ce mont fût surmonté d'une ville antique, Medeos, ville si dépourvue, que Gélimer n'y trouvait pas de pain, et était privé des autres nécessités de la vie, ainsi que sa maison. Cette montagne était également habitée par des Maures très-pauvres, quoique séparés par des plaines fertiles du mont Aurasius où cette nation était dominante. Ces Maures s'appelleraient aujourd'hui Amenda. Quant à la ville de Medeos, à moins que ce ne soit le cap de Garde, aujourd'hui Hippi, nous ne voyons point de traces de lieu habité sur la montagne, d'ailleurs haute de 870 et de 972^{m} dans ses deux sommets.

Quant à Hippo-Region ou Hippone, ville maritime, aujourd'hui Bone, vainement assiégée par Gizéric, mais soumise ensuite à sa domination quand Boniface évacua l'Afrique (Proc., *G. des Vand.*, I, 4, p. 324), Gélimer s'y réfugia d'abord après sa défaite de Tricamaron; et, ne s'y croyant pas en sûreté, sans doute à cause de la flotte de Bélisaire, se retira sur le mont Pappua. Procope la met à dix journées de chemin, 2,100 stades, ou 213 kilom. 1/2 de Carthage; la distance de Bone à Tunis est de 240 kilom. environ; la différence ne peut donc s'expliquer que par les détours de la route.

L'ancienne Cirta avait déjà perdu son nom pour prendre celui de Constantine, qui lui est resté; elle paraît avoir été la résidence du gouverneur de la province, parce que c'était un point central (Proc., *G. des Vand.*, II, 15, p. 481).

Gazophyles, où Stozas révolté tua les généraux qui marchaient à sa rencontre (Procope, II, 16, p. 481), était à deux jours de chemin de Constantine du côté de Carthage, c'est-à-dire à 420 stades ou 78 kilomètres environ; nous acceptons la position faite à ce lieu dans la carte de la province de Bone, au sud du mont Téladise, à 80 kilom. est-sud-est de Constantine.

Tebesta, aujourd'hui Tebessa, limite orientale de l'Algérie, et occidentale de la régence de Tunis, paraît l'avoir été aussi de l'ancienne Numidie à l'est; Procope la place à six jours de chemin de Carthage (1,260 stades ou 233 kilom.), et dit que les

Maures y livrèrent bataille aux Romains, commandés par l'habile général Solomon, qui y périt, près d'un torrent (*G. des Vand.*, II, 21, p. 504).

La distance entre Tebessa et la Goulette de Tunis est de 270 kilom.; la différence de 17 kilom. peut s'expliquer par les détours de cette longue route; car il n'est guère possible de douter de l'identité de l'ancienne Tebesta et de Tebessa.

Tamugadis, ville populeuse au levant du mont Aurasius, à l'entrée de la plaine, avait été rendue déserte par les Maures de ce pays, ses habitants transplantés, et ses maisons rasées (Proc., II, 13, p. 466); mais elle fut rétablie, et c'est par là que le général Solomon les attaqua, après qu'ils eurent ravagé les moissons des plaines, fertiles de ce côté (*ibid.*, II, 19, p. 495). Elle était à 14 milles de Lambæsis, dont la position est fixée sur les cartes de l'Algérie à Tezzout, à 11 kilom. sud-est de Batna, sur la route de Tebessa à Sétif, et de Lambæsis à Constantine. Rien ne convient donc mieux à cette ville que la position de Timgad, au pied d'une montagne, près des défilés qui séparaient l'Aurasius de monts sans doute beaucoup moins marqués qu'ils ne sont sur la carte. Il existe sur Lambèse, son emplacement et ses grandes ruines, une dissertation de M. le commandant Delamarre et du savant M. L. Rénier. Cette ville, fondée sur l'emplacement occupé par la troisième légion romaine, affectée à la garde de la Numidie (Dion Cassius, LV, 23), et nommée par Cl. Ptolémée, au deuxième siècle, où se tint, en 240, un synode des évêques d'Afrique, paraît avoir été abandonnée par les Romains, lors de l'établissement définitif des Vandales vers 428, et c'est pour ce motif que Procope n'en a pas parlé. Les Maures se sont sans doute opposés à son rétablissement. V. aussi Letronne, *Journal des savants*, 1847.

Mais c'est ici que les difficultés commencent. Tigisis, l'ancienne Numidie, est placée par Lapie (C. des itin.) au sud-est de Cirta, et à 2/3 de degré de Lambæsis, au N. N. E., c'est-à-dire assez loin des monts Auras, qu'il confond avec le mont Audus. La carte de la province de Bone compte 50 kilom. de

Constantine à Ziganeah (Thigisis), et laisse en dehors le mont Aurès, que nous retrouvons dans la carte générale de l'Algérie de 1846, mais sans l'indication de Ziganeah.

Procope (*G. des Vand.*, II, 13, p. 463) semble la placer aux pieds du mont Aurasius, à l'est, dans un défilé, près d'une source considérable d'eau, où ces Barbares, obligés par la chaleur de l'été de venir s'abreuver, furent vaincus par un général romain, et obligés d'abandonner leur butin avant de rentrer dans leurs montagnes.

Cependant, comme aucune distance n'y est déterminée, et que les Maures avaient pu pousser leur excursion assez loin au nord-est, rien n'obligerait à déplacer Tigisis.

M. D. Delamarre (Mém. de 1837, p. 232) voulait néanmoins que Tigisis fût dans le voisinage de Lambæse et de Tamugadis, et que ce fût l'Oppidum Tigense de Pline, ou Tidjès moderne. La position qui lui convient mieux est le défilé d'Aïn Ghellaïn, sur la route des monts Aurès à Tebessa, sous le 5e degré de long., et 35° 30′ environ de latitude.

Pour fixer la position des autres villes de Numidie, il faut d'abord établir celle du mont Aurasius, que l'on appelle Auras par abréviation, et Audus dans Lapie. Il nous paraît impossible de ne pas reconnaître les monts Aourès d'aujourd'hui pour l'Aurasius de Procope : 1° parce qu'ils forment une double chaîne avec un plateau intermédiaire et bien arrosé, tel qu'il est décrit dans le *Traité des édifices;* 2° parce qu'il est à la distance de treize jours de marche (2,730 stades, 503 kilom.) de Carthage, indiquée dans la *G. des Vand.*, I, 8, p. 345 et p. 465; 3° parce qu'on peut lui trouver trois journées de périmètre (680 stades, 118 kilom. 1/2) (*ibid.*, 465); 4° parce que cette grande montagne, que Procope peint comme si remarquable, était merveilleusement placée pour servir de refuge aux Maures de Jabdas, attaquant souvent le reste de la Numidie, appuyés à l'ouest par ceux de la Mauritanie, à l'est et au sud-est par ceux du Byzacium et les Maures Levathes du Tripolis; 5° parce que c'est la dernière branche de l'Atlas du côté du

grand désert, et que, vaincus, ces peuples nomades pouvaient toujours s'y réfugier et échapper aux armées romaines; 6° parce que si Solomon s'en empara après deux campagnes, en rejetant les Aurasiens dans la première Mauritanie de Sitifis, ces barbares, après la mort de cet habile général, à la bataille de Tebessa, ont repris, sous Sergius, son successeur, leurs montagnes, et continué les incursions qui ont désolé la Numidie, le Byzacion et le Tripolis, jusqu'à la fin de la guerre décrite par Procope.

Toutefois, il faut limiter à l'est le commencement de l'Aurasius; les 503 kilom. de Procope nous amènent à peu près à l'entrée du Ziban, si on a égard aux détours d'une si longue route; car au compas la distance est déjà de 480 kilom. D'un autre côté, Timgad (Tamugadis) paraît le commencement de la chaîne à l'orient; les trois journées de périmètre, ou 118 kilom., renferment le plateau principal. Il ne faut pas s'arrêter aux détails de la carte générale; car ces montagnes n'ont pas été levées géométriquement.

La position de l'Aurasius ainsi fixée, il est facile de placer celle des rivières Amigas et Abigas de Procope, soit qu'on les réunisse en une seule, soit qu'on les sépare, et qu'on voie dans l'Amigas (nommée II, 13, p. 465) l'Abdi, qui passe à Biskra, et dans l'Abigas (II, 19, p. 494) l'Abiedh, descendant d'El-Medina à travers le plateau jusqu'au défilé de Mebounech, et débouchant dans la plaine du Ziban. Là elle prend un autre nom, ainsi que l'Abdi, et va se perdre avec l'El-Arab et d'autres dans l'immense marais ou lac Sebkah-el-Medghigh. L'une et l'autre de ces rivières traversent le plateau des monts Aourès, et conviennent ainsi que leurs noms modernes à la description de Procope.

Bagaïu nous paraît être aujourd'hui Ksar-el-Baghaï, ville alors déserte où campa l'avant-garde de Solomon avant d'entrer dans la montagne, et où sont des sources que les Maures coupèrent pour inonder son camp (II, 19, p. 494). Babosis (si ce n'est pas la même ville) peut être El-Medina, sise vers la source de

l'Abiedh, que nous prenons pour la branche principale de l'Abigas (Proc., II, 19, p. 495).

Quant au mont Aspis, et aux châteaux de Zerbulé (le premier pris par Solomon, II, 19, p. 495), Tumar (le deuxième, II, 20) et Germinianon (le troisième, II, 20, p. 500), il est impossible d'en fixer la position, tant qu'on n'aura pas une carte spéciale et détaillée du mont Aourès.

On ne sait où placer les Callas-Bataras (Échelles anciennes), lieu de la Numidie, où Germanus, successeur momentané de Solomon en Afrique, défit Stodzas et les troupes romaines révoltées, et força ce chef, habile d'ailleurs, à se réfugier en Mauritanie, où il se fit un établissement, et d'où il revint plus tard (Proc., II, 17, p. 486-490). Il est à présumer que ce lieu était avant le mont Aurasion, et pas loin des frontières du Byzacion. M. D. de la Malle (Mém., p. 233) le rapproche de l'Aourès; mais il ne précise rien.

Laribus, ville voisine en quelque sorte de Tebessa, où le médecin Pégase, pour racheter de la captivité le neveu du gouverneur Solomon, se rendit au camp des Maures Levathes, fut assiégée par ceux-ci, à cause de la supercherie de leur prisonnier, et se racheta moyennant 3,000 chrysos ou pièces d'or (Proc., II, 22, p. 508; *Anecd.*, V, 8). Il y eut un combat sous ses murs entre Jean, nouveau gouverneur de l'Afrique, et les Levathes, alliés aux Maures de la Byzacène; et ces Maures vainqueurs ravagèrent le pays jusqu'à Carthage; mais, vaincus à leur tour, ils furent expulsés de cette conquête (Proc., II, 28, p. 533). Lapie (Carte des itinér.) place Laribus sur les frontières de la Numidie et de la Byzacène, à 129 kilom. environ de Tebessa; mais, dans le silence des Itinéraires, il nous paraît convenable de rapprocher les deux villes, et de mettre Laribus à 35 kilom. de Tebessa, à Haydrah par exemple, sous le 6e degré, mais dans la régence de Tunis. Serait-ce l'Oppidum Larense, El-Kébeh, près Téboursouk, vers le 7e degré de longitude, régence de Tunis?

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur la Mauritanie et

sur Cæsarée sa métropole romaine, comprise dans notre carte. Procope (II, 5, p. 430) la place à trente jours de chemin de Carthage, faisant 6,300 stades, ou 1,165 kilom. et demi. Cette distance conduirait au delà d'Oran, à l'ouest; Oran n'est même qu'à 1,090 kilom. Mais peut-être les contours de la navigation ancienne sur cette côte difficile (car il s'agit d'une distance par mer) compléteraient-ils la différence qui est de 75 kilom. Cependant on s'accorde à placer l'importante ville et port de la métropole de la Mauritanie au petit port de Cherchel, si exposé aux vents terribles de la côte d'Afrique, à 850 ou 860 kilom. de Carthage. S'il en est ainsi, le texte de Procope a été gravement altéré : car les 860 kilom. ne représentent que vingt-deux jours de chemin, à 210 stades par jour.

On pourrait croire que le choix de Cherchel pour l'ancienne Cæsarée serait déterminé par les itinéraires anciens; mais, d'après le travail critique qui en a été fait par Lapie, dans le *Recueil des itinéraires* de Fortia et Miller, la distance de Tanger (Tingis) à Cæsarée est de 711 milles romains, qui représentent 1,052 kilom. Or, de Tanger à Cherchel il n'y a que 755 kilom., et si l'on veut suivre l'Itinéraire d'Antonin, il faut placer Cæsarée dans la rade de Bougie. Le même Itinéraire compte de Carthage à Tingis 1,849 mill. r. — Lapie n'a trouvé qu'une distance de 1,547 mill., et, par conséquent, reconnaît dans cette partie de l'Itinéraire un autre excès de 302 mill. ou 447 kilom.

Dans cette incertitude, nous devons, jusqu'à la démonstration de l'erreur de Procope, indiquer la position de Cæsarée à Oran; mais nous reconnaissons, d'après le plan de Cherchel, publié dans les *Documents de l'Algérie*, qu'il y a sur ce point de grands restes de ruines romaines; que le port en est protégé par des contre-forts élevés; que l'enceinte du côté de terre qu'on a mesurée s'étend à 4 kilom. 700 m. Elle est arrosée par trois ruisseaux, et le port paraît assez profond, mais il n'est pas abrité du côté du nord.

Ce qu'il y a de plus important dans le texte de Procope (II, 5, p. 430, et II, 11, p. 451), c'est que les Romains n'é-

taient maîtres sur cette côte que de la ville; qu'ils n'y pouvaient arriver que par mer; que les Maures possédaient le reste de la côte et tout l'intérieur jusqu'à l'Océan. Ainsi, malgré la constitution de 533, la possession des provinces de Tingis et de Mauritanie n'a existé à peu près que sur le papier.

Procope nous apprend d'ailleurs (II, 20, p. 501) que le pays Zabè, ou Mauritanie première, dont Sitifis fut la métropole, était occupé par les Maures de Mastigas. Il fut conquis par Solomon, gouverneur de l'Afrique, après sa double expédition contre Jabdas et les Maures de l'Aurasius; mais à titre de *tributaire* seulement, et ainsi ne fut pas incorporé à l'empire. Procope dit que Sitifis était au-dessus, ὑπέρ, ou par delà le mont Aurasius. Sétif est évidemment la reproduction moderne de l'ancien nom, et se trouve au nord-ouest de cette chaîne, dans la Medjana, sous le 3e degré de longitnde et le 36e de latitude; on voit que les Maures se rapprochaient de la mer de ce côté, à moins de 50 kilom. Dans la Numidie, ils allaient jusqu'au mont Pappua (Édough), à l'aide de la chaîne du petit Atlas, Djebel-Magris. La carte de l'Algérie de Dufour (1855) porte l'Aourès (Aurasius) près du 5e degré de longitude, à 170 kilom. au sud-est; alors l'expression de Procope, ὑπέρ, devient inexplicable, ce qui prouve que l'Aourès y est mal placé, ou qu'il est l'Audus de Ptolémée.

Quoi qu'il en soit, le Zabè, ou la Medjana, pays des Arabes Ammer, et Sitifis, leur ville, n'étaient plus de la Numidie, puisqu'ils formaient la Mauritanie première. En conséquence, Césarée, aussi métropole, fut la capitale de la Mauritanie deuxième, distinction qu'on ne trouve pas dans les lois de Justinien.

Nous réservons pour la carte générale ce qui nous reste à dire de la province de Tingis et de celle de Tripolis.

NOTE VII. PLAN DE CONSTANTINOPLE.

Nous avons, en 1819, pour l'*Histoire universelle* de M. de Ségur, publié un plan de cette ville, principalement d'après la description qu'en a donnée P. Gyllius, en 1561. Les renseignements fournis par Procope en diffèrent beaucoup, quoique les limites de la ville semblent être les mêmes.

Procope, à l'exception de trois passages (*G. des Vand.*, I, 1, p. 309, *des Édif.*, I, 11, p. 205, et IV, 8, p. 294) où il l'appelle Constantinople, en rappelant son agrandissement considérable et les monuments dont la dota Constantin quand il y transféra le siége de l'empire, ne la nomme pas autrement que Byzance. L'enceinte actuelle du sérail, ou du palais des sultans, paraît comprendre, avec la colline orientale qui domine le port et la Propontide, toute l'ancienne Byzance; c'est le Chrysoceras postérieur, avec son acropole ou citadelle, depuis fort de Saint-Démétrius.

Le plus beau monument de cette ville est la mosquée attenante à cette ancienne enceinte, qui fut construite par Justinien sur l'emplacement de Sainte-Sophie, brûlée en 532, et transformée en un temple magnifique. Il y dépensa des sommes fabuleuses, dont Procope n'ose donner le chiffre (peut-être inconnu), et il le consacra au Dieu des chrétiens Jésus-Christ (Proc., *G. des Vand.*, I, 6). Il n'en changea pas le nom, celui de Sophia, qui signifie sagesse, et qui rappelle un temple païen. C'était la plus grande église, ou la cathédrale de Constantinople.

Ce temple si bien décrit par Procope (*des Édif.*, I, 1) est encore dans un grand état de splendeur, et a mérité qu'un artiste allemand, par l'ordre du gouvernement de Prusse, M. Zul-

lemberg, en fit la description. Chronol.. p. 692 et suiv., 714 et suiv. Elle figure dans l'Exposition française de 1855. La première restauration du temple, achevée vers 553, fut compromise par le tremblement de terre de 558, et complétée vers 563. Quant il l'eut achevé, Justinien y mit une inscription portant qu'il avait vaincu Salomon (Not. somm., 108). C'était le premier des lieux d'asile; mais, violé du temps de saint Jean Chrysostome, il le fut bien davantage sous ce prince. V. Notes somm., 32, 33, 162 et 167.

L'église d'Irène, presque aussi belle, brûlée en 532, fut aussi reconstruite par Justinien; elle était voisine de Sophia. Mais l'hospice de Simpson était entre les deux (Procope, *Édif.*, I, 2), avec deux autres en face sous le nom d'Isidore et d'Arcadius. A l'embouchure du golfe Céras était un autre temple consacré à Irène, martyre; dans ses fondations on trouva les reliques des quarante saints de la 12e légion qui avaient péri à Mélitène, en Arménie, et dont l'exhibition guérit, dit-on, Justinien d'une maladie grave qu'il avait au genou (Proc., *Édif.*, 1, 7). Il ne faut pas confondre cette sainte ou ce martyr avec l'impératrice Irène, vivant au huitième siècle.

Le palais du sénat (Βουλευτήριον) était sur l'agora, à l'orient. Le sénat s'y réunissait pour célébrer le commencement de l'année (Proc., *Édif.,* I, 10).

L'agora dit l'Augustæon était remarquable par une colonne et une statue superposée. Justinien, à cheval, tourné vers l'orient, d'une main semblait signifier aux barbares de ne pas franchir les limites de l'empire, et, de l'autre, tenait le globe, figurant la terre habitée, dont il prétendait être le maître (Proc., *des Édif.,* I, 2). Le palais impérial donnait d'un côté sur cet agora (I, 10).

Il y avait un second agora, dit de Constantin, touchant d'un autre côté au palais, où Hypatius fut d'abord proclamé lors de l'insurrection de 532 (Proc., *G. des Perses*, I, 24). Non loin étaient la chapelle ou martyrion de saint Platon, avec d'autres, et, à ce qu'il semble, le temple d'Acace, lui faisant face

(Proc., *des Édif.*, I, 4). Cet agora touchait aussi par les grands portiques au palais impérial (I, 10).

Ni l'un ni l'autre de ces marchés publics ne paraît répondre à l'agora de Théodose, désigné par P. Gyllius comme appartenant à la partie centrale et méridionale de la cité et au port Éleuthère.

Il y avait aussi plusieurs palais (entre autres celui de Théodose, dont Procope ne parle pas), notamment : 1° la cour d'Hormisdas, que Justinien avait occupée avant d'être empereur, et qu'il assimila ensuite aux autres palais (*des Édif.*, I, 4) : il était situé près du temple des apôtres Pierre et Paul (*id.*), et fut réuni au grand palais (I, 10); 2° l'aula d'Arcadius, près des thermes ou bains chauds de ce nom, l'un des ornements de Constantinople (I, 11); 3° le palais Placillien; 4° celui d'Hélène, où un sénateur conseilla à ses collègues d'attendre l'issue de l'insurrection de 532 (Proc., *G. des Perses*, I, 24); et 5° enfin, le grand palais décrit § 10, celui qui fut brûlé en 532 et bientôt rétabli : il communiquait avec l'hippodrome ou le cirque; et, de son trône, l'empereur assistait aux jeux publics, de manière à pouvoir parler aux spectateurs, ainsi qu'on le voit dans l'histoire de l'insurrection de 532. (V. Chronol. de cette année.)

L'une des portes s'appelait le Chalcè, ou porte d'airain. Le palais avait des portiques qui s'étendaient jusqu'à la maison de Mars, au bain de Zeuxippe, à l'agora de Constantin, et à l'agora Augustæon, lequel touchait une de ses façades, en face du palais du sénat, par conséquent à l'occident (*ibid.*, I, 10).

Dans le Chalcè, était une fameuse galerie, ornée de tableaux représentant les victoires d'Afrique et d'Italie, et les triomphes sur Gélimer et sur Witigès.

A ce palais se rattachait le Stoa, où les plaideurs se réunissaient, et où, par conséquent, siégeait le préfet du prétoire d'Orient, dont il est si souvent parlé dans les lois de Justinien. Là aussi était une immense cour, où, vers le portique du midi, Justinien fit établir un vaste réservoir d'eau alimenté par l'a-

queduc qui fournissait aussi les fontaines ou citernes particulières (*ibid.*, I, 11). Malala appelle cette cour le Misaulion. L'aqueduc portait le nom d'Adrien (Chron., p. 357).

L'une des portes de ce palais s'appelait Cochlia; c'est par elle que, dans l'insurrection, Mundus pénétra de côté dans l'hippodrome. La porte Nécra est celle qu'occupa Bélisaire.

D'après le plan de Gyllius, ce palais semble avoir occupé l'extrémité nord-ouest de la ville et le quartier Hebdomon, près du mur d'enceinte. Comment n'était-il pas plus rapproché de l'ancienne Byzance, où était l'Acropole, et où se trouve encore aujourd'hui le palais des sultans?

S'il en est ainsi, l'agora Augustæon devait être dans le vallon Phanazion, entre le golfe Céras et la colonne Virginea de Gyllius. De quel côté alors se trouvait l'agora de Constantin?

Les portes d'or (χρυσαῖ πύλαι), en dehors desquelles se trouvait l'un des temples de la mère de Dieu (Theotocos), sont placées par Procope à l'extrémité des fortifications, et de manière à protéger la cité contre les invasions (*Édif.*, I, 3). La porte dorée du plan de Gyllius, à l'ouest, paraît répondre à cette description; elle tirait son nom d'une fontaine dite d'Or; c'est près de là qu'en 1453 Mahomet II posa sa tente. En dedans de ces portes était le martyrion, ou chapelle de sainte Ias. (Proc., I, 9).

Le quartier Deutéron de la ville était au couchant, et nous représente par conséquent la colline Xérolophos, de Gyllius, où se trouvait une colonne d'Arcadius; là était un temple dédié à sainte Anne, et non loin, vers l'extrémité de la ville, le martyrion ou chapelle de Zoé (Proc., *Édif.*, I, 3).

Nous ne savons où placer la cour d'Hormisdas, ancien palais de Justinien, si ce n'est aussi à l'occident, du côté du grand palais impérial, avec le temple des apôtres Pierre et Paul; les chapelles des saints Sergius et Bacchus, attenants l'une à l'autre; le temple dédié à tous les apôtres, où l'on recueillit les reliques d'André, Luc et Timothée, et où fut enseveli le corps de l'empereur Constantin. Ce fait semble supposer

que ce dernier n'était pas éloigné de l'agora du même nom, ainsi que le temple d'Acace et les chapelles de Mokius et de Thyrse, martyrs. (Proc., *Édif.*, I, 4).

Procope parle d'un port de la ville appelé Julianus, près duquel était l'hiéron de Thècle, martyre (*ibid.*), tour bâtie par Justinien, du temps et avec le trésor de son oncle Justin I[er], qui lui en laissait la distribution, et lui permit ainsi de faire disparaître le trésor d'Anastase. Dans le plan de Gyllius, le port de Julianus n'est pas le grand port central et méridional sur la Propontide, appelé Éleuthère et ensuite port de Théodose, mais une petite anse, aujourd'hui comblée, qui était à la pointe sud du Chrysoceras, ou ancienne Byzance, non loin de Sainte-Sophie.

Dans une des rues de la ville appelée Pélasge (cigogne), Justinien fonda aussi un temple au martyr Tryphon (Procope, I, 9).

« Celui, dit Procope (t. II), qui navigue de la Propontide vers l'orient de la ville, voit, à gauche, les thermes d'Arcadius, l'un des ornements de Constantinople. Justinien y construisit une aula, ou portique pour les promeneurs et les marchands; il est exposé au soleil levant et baigné par la mer, qui coule là semblable à un fleuve. La mer est profonde au point qu'on peut, de l'aula, parler aux navigateurs; le portique est orné de statues de bronze et de marbre, parmi lesquelles on distinguait celle de Théodora, sur une colonne, dont la ville avait fait les frais. » Cette description nous éloigne beaucoup de la colonne d'Arcadius de Gyllius, et même du port de Théodose; du moins le portique devait-il s'étendre jusqu'au port Julianus, à la pointe du sérail?

A Constantinople, il y avait un quartier Antiochus, près du cirque, assez mal famé, qu'habitait Comito, sœur de Théodora, avant son mariage avec Sittas (Malala; v. Chron., p. 35). Dès lors, ce quartier est celui du nord-ouest.

Justinien acheva le bain public du Dagisthée, commencé par Anastase (*ibid.*).

Justinien fit aussi construire dans la ville et le long de la mer, au quartier du Stadion, ainsi nommé parce qu'on y célébrait autrefois les jeux publics, des xénodochies, ou caravansérails, pour les étrangers tombés dans la détresse (I, 11).

De quel côté de Byzance était le cirque d'Acace, consacré aux exercices des bêtes, où Théodora et ses sœurs passèrent leur jeunesse, et dont les Vénètes et les Prasiniens se disputèrent la direction (Proc., *Anecd.*, IX, 1)? on ne sait. Était-ce le même que celui qu'avait fréquenté Antonine, épouse adultère de Bélisaire (*Anecd.*, I)?

La partie du palais habitée par l'impératrice avait des cachots (*ib.*, III, 6 et 7), un labyrinthe (IV, 2).

Dans Byzance, était le palais de Bélisaire (IV, 5).

On ne sait duquel des temples de Théotocos l'impératrice viola l'asile (III, 7).

Nous avons maintenant à parler des faubourgs et environs de Constantinople. Il n'y a qu'un golfe servant de port; c'est le golfe de Kéras (ou la Corne), décrit par Procope (*Édif.*, I, 5). Son périmètre n'a pas moins de 40 stades (7 kilom. 400 m.); partout on y aborde. Il est fort reconnaissable : il s'étend au nord de la ville, et la couronne. Ce parage est ordinairement tranquille. Si les vents (d'est) le soulèvent, les navires se réfugient d'eux-mêmes dans le fond.

En comptant l'entrée du port à la chaîne qui a existé entre la pointe nord de l'acropole (le sérail) et le fort des Génois, jusqu'au prom. Actine, en face de Batheia Scopia, où il se rétrécit et n'a plus assez de profondeur, il y a bien 5 kilom. de long, ce qui, pour le périmètre, donnerait au moins 10 kilom. Par conséquent, Procope n'a dû compter la longueur du port que le long des murs de la ville, à l'exclusion des faubourgs.

Justinien l'orna d'édifices. A gauche (en entrant du côté de la mer), il reconstruisit le martyrion de saint Laurence; au delà, dans les Blakernes (marais), il fonda (I, 6, et I, 2) un des temples de la mère de Dieu, la Théotocos maritime, ou le long du rivage : ensuite venait le temple des saints Priscus et Nicolas,

dans un site charmant, et dont les fondations s'avançaient dans la mer.

Au fond du golfe, dans un terrain élevé et en pente, il établit le temple des saints Côme et Damien, fréquenté par les malades.

Du même côté, mais à quelque distance du rivage, et vers les Portes d'Or, était un second temple de Théotocos, dans le quartier Pégé (la Fontaine), où étaient un bois de cyprès, une prairie et une fontaine abondante. Cette fontaine est sans doute la fontaine d'Or, mentionnée par Gyllius, qui n'a pas marqué le quartier du même nom, ni les monuments dont nous venons de parler. L'aqueduc d'Adrien, qui alimentait le réservoir du palais, ou Misaulion, empruntait sans doute ses eaux de deux ruisseaux dont la source est près des murs, à moins que cet aqueduc ne commençât plus loin.

De ce côté aussi, c'est-à-dire à l'occident, était le temple de l'archange Michel, carré, et agrandi par Justinien (I, 3).

Procope (*des Édif.*, IV, 8, p. 294) parle d'un château ou fort construit dans un des faubourgs, sur la route de Rhégion, et qu'on appelait, à cause de sa forme ronde ou ovale, Strongyle; c'est sans doute celui que plus tard on a appelé le château des Sept-Tours, ou c'est la tour de la Propontide, à l'extrémité ouest de la ville.

Procope mentionne encore (I, 4), 1° un quartier Rhésion, devant la ville, c'est-à-dire un faubourg, où était la chapelle de saint Théodore; et 2° le faubourg Hebdomon, où étaient les temples de saint Théodote et d'Agathonicus, construits par Justinien sous le règne de Justin son oncle.

Gyllius place l'Hebdomon dans la ville, et attribue à ce quartier le grand palais impérial. D'après le texte de Procope, il nous semble que l'Hebdomon, ou septième quartier, fut, au moins du temps de Justinien, un faub. intermédiaire entre la ville et le faub. des Blakernes, que Gyllius étend jusqu'au fond du golfe, en face des îles du fleuve Cydaris. Gyll. indique aux Blakernes, mais en dedans des murs, un palais du

même nom, dans un angle de la ville, dominant le golfe ou port. Dans l'Hebdomon, Procope (I, 7) place, mais assez loin du rivage, le temple de Saint-Jean-Baptiste et la chapelle des martyrs Menès et Menée (I, 9).

De l'autre côté du port, Gyllius mentionne les fleuves ou ruisseaux Cydaris et Barbysès, Chartareios et Pectinacorion, versant leurs eaux dans le golfe Aulon, prolongement du Céras; le village de Néos-Bolos; le cube de Canope, ou Sainte-Parascève; la fontaine Pantéléemon, le fleuve ou ruisseau de Cison, le village Chorégion, et enfin le grand faubourg des Syques, aujourd'hui Galata et Péra.

Procope (1, 5) ne nomme que les Syques, qu'il place au nord de la ville. Là était une habitation de Justinien antérieure à son avénement; la flatterie substitua le nom de Justinianopolis à ce quartier. On y traversait la mer (*Anecd.*, VII, 9). Procope mentionne de ce côté (*des Édif.*, I, 6) la chapelle ou martyrion d'Anthime.

Les Syques (quartier des Figuiers), au nord du port, prirent sous Justinien (en 528) l'importance d'une ville, où il fonda un théâtre, et qu'il entoura d'une enceinte de murailles, en lui donnant le nom de Justinianopolis. Il bâtit aussi un pont par lequel on accédait du bord opposé à cette heureuse ville. Tel est le récit de la Chronique paschale (*Chronol.*, p. 350), à laquelle un autre écrit ajoute qu'il y avait un port appelé Justinien, et que là résidait le prince avant son avénement.

Le nom que la flatterie donna à tant de villes disparut avec le règne, et Justinianopolis reprit son nom ancien. (Chronol., p. 231; Not. somm. 108.)

Les Blakernes et les Syques étaient, d'après une loi d'Anastase (*ibid.*, 351), réunies à Constantinople, pour le service des enterrements.

Le deuxième golfe de Procope, qui n'est autre que l'entrée du canal, ou détroit du Bosphore de Thrace, se trouve au nord de la ville; c'est par lui qu'elle recevait ses vivres du Pont-Euxin. Il l'appelle golfe du *milieu;* ce détroit sépare l'Europe

de l'Asie, et forme comme une rivière; du côté gauche (en allant vers l'Euxin), il est resserré par de longs rivages, des prés, et toutes sortes de lieux de délices; le côté opposé n'a pas cet avantage (I, 5).

Le rivage occidental fait partie de la péninsule de Thrace, ou isthme (Proc., IV, 8), protégée par le long mur d'Anastase, allant de la Propontide au Pont-Euxin. Dans cette région, les grands et les riches de Constantinople avaient d'opulentes villas, pourvues d'un mobilier recherché, où ils savouraient toutes les jouissances du luxe; ce qui attirait les barbares sur Constantinople (v. aussi Proc., *G. des Perses*, I, 4).

Procope appelle Anaple la partie de ces eaux où les vaisseaux levaient l'ancre, pour naviguer dans l'Euxin ou dans la mer Égée (I, 7).

A gauche de l'Anaple du canal appelé détroit d'Hiéron et non du Bosphore, Justinien construisit un nouveau temple de l'archange Michel, dans un enfoncement qui forme un port pour les marchands, et une sorte d'agora ou marché.

Le petit port dont il est ici parlé doit être l'Aianteion, ou le Delphinus et Charanda de Gyllius; plage où furent plus tard le fort des Génois, et auparavant le temple de Ptolémée Philadelphe et le Palinormicon.

En allant du côté de l'Euxin, dit encore Procope (I, 9), est un promontoire où Justinien reconstruisit le martyrion de saint Pantéléemon; c'est probablement celui que Gyllius a placé à l'embouchure du Cison, dans l'intérieur du Céras, là où était l'arsenal maritime.

Toujours en remontant vers l'Euxin, Procope (I, 9) mentionne le canton Argyronicon, où était un hospice des incurables; et la plage Makadion, près du canton qu'on nomme encore Hiéron, où il fonda un nouveau temple de l'archange. Probablement il s'agit de la rive droite du canal ou de la côte d'Asie; car c'est de ce côté qu'était la petite ville d'Hiéron, qu'on regardait comme l'ouverture du Bosphore du côté du Pont-Euxin.

Là aussi était le monastère de la Pénitence, ancien palais où Justinien et Théodora firent enfermer plus de 500 prostituées de Constantinople (*Édif.*, I, 9, et *Anecd.*, XVII, 2).

Du même côté, et à l'opposé du temple de l'archange, qu'il place dans l'Anaple, Procope parle (I, 7) du quartier Proochtos, ainsi nommé parce qu'il s'avance comme un cap, et ensuite, par corruption, Brogus; Justinien y construisit un troisième ou quatrième temple de l'archange Michel.

Ce doit être le promontoire Damalion ou du Bœuf, ou la pointe de Scutari, anciennement appelée Chrysopolis, la nécropole de Constantinople, dont il est singulier que Procope ne parle pas.

Le bourg Discos en est trop éloigné vers le nord, et d'ailleurs ce n'est pas un cap.

Procope (I, 11) a parlé des palais construits dans les Jucondianes et dans l'ancien Héræon, ou temple de Junon, appelé de son temps Hiereion. Il ne faut pas confondre cet hiereion, faub. de Constantinople, avec la ville d'Hieron, à l'embouchure du Bosphore : dans l'Héræon, était un troisième temple consacré à Théotocos (I, 3).

Là ce prince, dit Procope, fit à grands frais, avec des môles de pierre jetés dans la mer, un nouveau port destiné à protéger les navires contre les vents et les flots qui venaient de toutes parts battre le rivage : Procope appelle ce quartier l'Eutropion, et met ce port non loin de l'Heræon. C'est sans doute le port nord de Chalcédoine, où Gyllius marque un ancien temple de Vénus, devenu l'église de Sainte-Euphémie. Là se tint, en 451, le fameux concile général de Chalcédoine.

Quant au port opposé, plus exposé encore aux mouvements tumultueux des flots, c'est sans doute l'entrée du golfe Céras, où était la chaîne qui le fermait ; car Procope dit que les môles qu'il y fit construire, et dont, dans les *Anecd.*, il a déploré la dépense, sans doute à cause de leur inutilité, ne laissaient qu'une entrée aux navires, du côté des temples, portiques, marchés et bains qu'il a décrits précédemment.

Procope remarque que le canal a deux courants : l'un supérieur, qui pousse les eaux de l'Euxin vers Constantinople, à partir d'Hiéron; et l'autre sous-marin, qui les reporte vers Hiéron (*ibid.*, IV, 6).

Quant à Chalcédoine, ville de la Propontide, opposée à Constantinople et lui faisant face (*Anecd.*, XIX, 4), elle forme le troisième golfe, qui, selon Procope, s'étendait au couchant de la ville (*des Édif.*, I, 24). Dans la réalité, ce n'est point un golfe, mais un bras de mer.

NOTE VIII. LE MONDE SELON PROCOPE.

Cet historien nous donne, par ses nombreux écrits terminés en 558, à peu près l'état du monde connu à cette époque. Il divise d'abord la terre en deux continents séparés par une mer qu'il appelle Notre Mer (et non Méditerranée), mais qui est bien intérieure, puisqu'elle commence aux colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar), et finit aux Palus-Mæotides et au Phase. Ce sont l'Europe et l'Asie; ainsi, dans cette première division, l'Afrique (Libye) est comprise dans l'Asie (*G. des Vand.*, I, 1, p. 309).

Mais, revenant ensuite à la division donnée plus de neuf siècles auparavant par Hérodote, il divise la terre habitée en trois parties : 1° l'Europe, commençant aux colonnes d'Hercule, et finissant, selon les uns, aux Palus-Mæotides, ou au Tanaïs (mer d'Azof), selon les autres au Phase de la Colchide;

2° La Libye ou Afrique, commençant aussi aux colonnes d'Hercule, et finissant à l'Asie (*G. des Goths*, I, 12, p. 62), c'est-à-dire au Nil (*ibid.*, IV, 6, p. 482; et *des Édif.*, IV, p. 331);

3° L'Asie, commençant à l'orient du Nil et du Phase, jusqu'au pays de la soie, Sérinda, et comprenant une partie des Indes.

Il compte aussi trois mers :

1° La mer Intérieure, Notre Mer (Proc., *G. des Goths,* IV, 6, p. 483; *des Édif.*, VI, 1, p. 331);

2° L'Océan, qui enveloppe la terre par delà les colonnes d'Hercule, et au nord;

3° La mer des Indes, comprenant : 1° le golfe Arabique, ou

38.

mer Érythrée (Rouge), baignant l'orient méridional d'une manière indéfinie, et 2° la mer des Perses.

Pour mesurer ces continents et ces mers, il n'emploie pas les degrés d'Ératosthène ou de Ptolémée, c'est-à-dire la mesure astronomique, mais uniquement les mesures itinéraires.

Sa mesure est le jour de marche d'un courrier (ἀνὴρ εὔζωνος), qu'il évalue, à l'occasion de l'Afrique, à 210 stades. C'est le stade de 600 pieds olympiques (ou 600 au degré), répondant à 185 mètres environ, et faisant 8 au mille romain.

Nulle part nous n'avons trouvé l'emploi du stade philétérien, de 600 pieds babyloniens ou 211 mètres, quoique ce stade ait été employé même avant notre ère, dans l'Orient et en Égypte. V. ci-dessus, note 1.

Le détroit des colonnes d'Hercule est, selon Procope (I, 1, p. 310), de 84 stades au plus : cette distance en face de Septon (Ceuta) est, d'après la carte des *Petits Géogr.* (II), de 10 minutes en lat., ou 18 kil. 520, tandis que les 84 stades ne donnent que 15 kil. 540. D'après la carte marine jointe à celle du Maroc de M. Renou, 1844, elle est de 12 min., ou 22 kil. 223, et même de 27 kil. 14 et demi de Ceuta, dans l'intérieur du port de Gibraltar. Il ne servirait rien de prendre les stades philétériens de 211 m., puisque les 84 stades ne donneraient encore que 17 kil. 724.

Mais n'est-il pas probable que Procope a donné le côté le plus étroit du détroit? Or, entre les pointes Gualmesi et de Cires, la distance n'est en effet que de 15 kilom. 8 m.; c'est-à-dire celle de Procope, en stades de 184 à 185 m., à 500 mètres près; l'on ne peut savoir de combien de mètres, depuis 1,300 ans, la mer a pu entamer la grève; d'ailleurs Procope a dit 84 *au plus*.

Procope donne à Cadix le nom de Gadeira, et non de Gadès (*G. des Vand.*, I, 1, p. 309 et 311; II, 10, p. 451; *G. des Goths*, I, 12, p. 62), et c'est à partir de ce point qu'il compte l'ouverture du détroit, τὸν ἐν Γαδειροις πορθμόν (*ibid.*, I, 3, p. 323; I, 24, p. 404; II, 5, p. 438; *G. des Goths*, IV, 6,

p. 483 et 486); c'est aux colonnes d'Hercule qu'il le termine (*ibid.*, p. 310).

Il donne ensuite l'Hispania comme limite de l'Europe, sur l'Océan, à l'ouest; il l'étend jusqu'aux Alpes du mont Pyrénée (*G. des Goths*, I, 12, p. 62-68). L'Espagne était alors occupée tout entière par les Visigoths, qui avaient succédé aux Vandales passés en Afrique (*G. des Vand.*, I, 3, p. 323-324). — Ils avaient pour roi Theudis, ancien général de Théodoric et son tributaire, mais qui, depuis la mort de ce prince, paraît être demeuré tout à fait indépendant.

L'Hispania était le pays des Ibères d'Europe; Procope ne le dit pas expressément, mais il nomme les Ibères asiatiques.

On a prétendu (Chronol., p. 683-684) que Justinien, par un de ses amiraux, s'est emparé de deux provinces en Espagne, l'une d'une mer à l'autre (c'est-à-dire dans la Bétique), en occupant le pays jusqu'à Ebora de la Lusitanie; l'autre dans la Cantabrie, c'est-à-dire dans la contrée septentrionale voisine de la Gaule; et qu'ainsi il y rétablit la domination romaine. Mais cela n'est pas prouvé; et Procope, si soigneux des faits militaires, n'en parle pas, non plus qu'Agathias et Ménander ses continuateurs.

« Après l'Hispania, vient la Gallia, qui s'étend jusqu'aux côtes de la Ligurie. Elle s'étend beaucoup plus en largeur, πολλῷ εὐρυτέρα, ὡς τὸ εἰκός, à ce qu'il semble, que l'Espagne; car l'Europe, commençant d'une manière étroite, s'étend de plus en plus, et d'une manière indéfinissable, en sorte que, du côté du nord, elle est entourée par l'Océan » (Proc., *G. des Goths*, I, 12, p. 62).

La vérité, néanmoins, soupçonnée par cet historien, est que l'Espagne et le Portugal, qui formaient l'Hispania, sont plus larges que la Gaule, en moyenne; en hauteur, du nord au sud, c'est l'inverse; mais la différence n'est pas grande. L'erreur de Procope vient de ce que les anciens ne se rendaient pas bien compte de l'étendue de la Gallæcia d'Espagne, au nord-ouest, et la représentaient comme aplatie vers le golfe de Gascogne

(v. la carte de Ptolémée au 2e s.). Cependant Marcien d'Héraclée en avait une idée plus juste (carte n° XXIX des *Petits Géogr.*).

Dans Procope, le mot *Alpes* est pris dans le sens de hautes montagnes, et le mot *Pyrénées* dans son sens propre; mais, en parlant des montagnes qui séparent la Gaule de la Ligurie, il restitue au mot *Alpes* son acception véritable.

La Gallia est arrosée, entre autres, par deux fleuves, le Rhodanos (Rhône) et le Rhênos (le Rhin), ayant des cours opposés. Le Rhin tombe par plusieurs bouches dans l'Océan, à travers un pays marécageux, habité autrefois par les Germains Francs, nation barbare contiguë aux Arboryques, soumis alors, avec le reste de la Gaule, aux Romains. Les Germains-Francs firent alliance avec ceux-ci contre l'empire; ils étaient chrétiens, et la ligue devint formidable quand les Ligures Romains et les Romains Gaulois y accédèrent (Proc., *ibid.*, p. 63-64).

Vers l'an 550, selon Procope (*G. des Goths*, IV, 20, p. 55), les Varnes (Ουαρνοι), nations habitant par delà l'Ister, et s'étendant jusqu'à l'océan *Arctique* et jusqu'au Rhin, qui les sépare d'avec les Francs et autres nations germaines, eurent la guerre avec les Brettons, habitant une île du même océan, la Brittia, non éloignée de cette côte; car le détroit n'a qu'environ 200 stades et se trouve en face des bouches du Rhin. La Brittia est, ajoute-t-il, entre la Brittania et l'île de Thulé. La Brittania est au couchant; elle est distante de l'extrême Espagne de 4,000 stades environ (*ibid.*), et la Brittia, qui se trouve derrière les parties de la Gaule tournées vers l'Océan, se trouve évidemment *vers le nord de l'Hispania et de la Brittania.*

Les 200 stades, première mesure de Procope, donnent 37 kilomètres, et sont bien la distance entre Calais et Douvres. Entre l'embouchure du Rhin et l'entrée des Dunes ou embouchure de la Tamise, il n'y aurait pas moins de 1,200 stades. Ici donc, comme pour le détroit de Cadix, Procope a évidemment pris le point où le continent se rapproche le plus des côtes d'Angleterre, et son calcul est juste.

La distance de 4,000 stades entre l'extrémité de l'Espagne et la pointe de la Brittania donne 740 kilom. Elle n'est juste que pour la distance de l'Espagne au cap occidental de l'Angleterre, puisque nous trouvons 3,900 st. en ligne droite; et, comme la navigation alors se faisait près des côtes, elle est plutôt insuffisante que trop forte. Mais on se tromperait en appliquant les 4,000 stades à la distance qui sépare l'Espagne de l'Irlande. Du reste, il y a dans le texte de Procope une confusion non encore expliquée. D'abord il distingne deux îles : l'une la Brittia, qui ne peut être que l'Angleterre et l'Écosse, puisque c'est celle dont il donne la distance avec le continent opposé de la Gaule, et puisque d'ailleurs il place la Brittania à son occident, et en face les côtes d'Espagne. Mais, dans le second passage, c'est le contraire; la Brittia ne se trouve plus au nord de la Gaule, mais à son couchant, du côté de l'Océan; et elle est placée (δηλονότι) au vent du nord de l'Espagne et de la Brittania, ce qui ne convient qu'à l'Irlande.

Procope se réfère d'ailleurs ici à ce qu'il a dit ailleurs (c'est-à-dire, *G. des Vand.*, I, 2, p. 312), où il affirme que la Brittania est la plus grande des îles en dehors des colonnes d'Hercule, du côté du couchant, *qui ait fait partie de l'empire romain;* ailleurs (I, 3, p. 317), il parle de sa défection. Elle se créa pour chef Constantin, qui fut tué avec ses fils par Adolphe, roi des Visigoths, en Gaule, où il était passé, sans que les Romains aient pu reprendre possession de cette Brittania; et alors elle passa sous le joug de divers tyrans (*ibid.*, p. 318).

Dans ces deux passages, il s'agit bien encore de la Grande-Bretagne, et non de l'Irlande, qui n'est pas si grande, et ne fut pas d'ailleurs soumise aux Romains.

Procope, en effet, revient (*G. des Goths*, IV, 20, p. 559-560) à l'île Brittia, dont il a parlé d'abord, comme intermédiaire entre la Brittania, au couchant, et Thulé; il dit qu'elle avait de son temps trois rois, et se divisait en trois peuples, les Angilles (Angli), les Frissons (Frisons) et les Brittons (Bretons). Ils sont si nombreux, ajoute-t-il, qu'ils émigrent fréquemment

en Gaule, où le roi des Francs leur donna un territoire; et quand celui-ci entama des négociations avec Justinien, il y mêla des Angles, afin de faire croire qu'il était le maître de l'île Brittia. Ce sont les Angles ou Brittiens, qui firent la guerre aux Varnes, et en furent vainqueurs (*ibid.*, p. 560 et sqq.).

Ainsi il n'est plus question de la Brittania et de ses habitants, mais de la grande île, auparavant romaine, que Procope appelle Brittia. Il faut donc, quoiqu'il ne se soit pas servi du mot Hibernia, reconnaître que Procope en a parlé sous le nom de Brittania.

Au reste, on ne doit pas s'étonner de la confusion qui règne dans ses textes et dans ses connaissances, quand on lit (*ibid.*, IV, 20, p. 565) que l'île Brittia (la Grande-Bretagne) fut autrefois divisée par un long mur en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale. Il oublie que ces murs, au contraire, allaient de l'est à l'ouest, et que l'un fut bâti par Adrien, au 55ᵉ degré, et l'autre par Sévère, au 56ᵉ. Procope donne pour motif à cette division bien connue (effectuée par deux empereurs, pour repousser les invasions des montagnards des Highlands), uniquement la différence du climat; il ajoute (p. 566) que si la partie orientale est tempérée, fertile et très-peuplée, la partie occidentale est inhabitable, à cause des serpents et bêtes féroces en grand nombre qui l'infestent. Le climat est même si insalubre que, dit-on, on y meurt quand on en franchit la muraille.

Les notions que l'on avait recueillies sur cette possession romaine avaient tellement disparu, que, suivant Procope, les âmes des morts y étaient transportées par les pêcheurs du littoral opposé, soumis au roi des Francs, la nuit, en *une heure*, tandis que la traversée ordinaire est d'un jour et d'une nuit, à grand'peine (*ibid.*, p. 588). Cette importation dans l'île Brittia, quoique qualifiée fable par Procope, est affirmée par tant de personnes du pays, et lui a été racontée à lui-même d'une manière si affirmative, qu'il n'a pu la passer sous silence.

Donc, de son temps, les limites de la géographie positive

se terminaient au rivage de l'Angleterre, quoique d'ailleurs il rapporte encore quelques notions justes des princes et des trois nations du pays. Il refuse aux Brittiens toute espèce de cavalerie. Leur guerre avec les Varnes est un fait unique, accompagné de circonstances fabuleuses.

On peut croire qu'il a confondu l'extrémité de l'Angleterre et le pays de Galles avec l'Irlande, et que c'est dans cette partie que l'on transportait des côtes de France les cadavres des morts. Ce passage, dit-il, est d'ordinaire d'un jour et d'une nuit (le Nycthimère); cela peut se justifier en partant de la côte de Cherbourg; pourtant la distance est d'au moins un degré de 600 stades (111 kilomètres). Une telle navigation est estimée ailleurs, entre Adulis et Bulica, à 410 stades ou 76 kilom. *par jour.*

L'île de Thulé, chez Procope, est aussi environnée de fables. Elle est, selon lui, aux extrémités de la terre habitée (Proc., *G. des Goths*, II, 15, p. 205). Une partie des Érules, qui ne voulait plus de roi, traversa, sous la conduite de chefs du sang royal, d'immenses solitudes, alla jusqu'au pays des Varnes, le dépassa, ainsi que le pays des Danes (Danois). Là, les Érules s'embarquèrent sur l'Océan, et débarquèrent dans l'île Thulé.

« Cette terre est excessivement grande, décuple de l'île Brittania, dont elle est fort éloignée vers le nord. La plus grande partie n'est pas habitée; celle qui l'est compte 13 nations populeuses, ayant chacune son roi. Vers le solstice d'été, le soleil ne s'y couche pas et ne descend pas sous l'horizon visuel, mais après 6 mois, vers le solstice d'hiver, il disparaît, et l'île est privée de sa vue 40 jours. Alors toutes relations cessent. » Procope, malgré son désir, n'a pu, dit-il, visiter ce pays; mais, d'après des investigations scrupuleuses, il a appris que, pendant ces intervalles, les peuples de Thulé reçoivent la lumière tantôt de l'orient, tantôt de l'occident. Le 35ᵉ jour, d'après un calcul lunaire, ils vont sur une montagne élevée, et, quand ils ont aperçu le soleil, ils annoncent sa réapparition dans 5

jours sur l'horizon, et célèbrent par une fête cette espérance de retour; car ils craignent qu'un jour le soleil ne reparaisse plus. Parmi ces barbares, la nation des Scrithiphines vit à la manière des bêtes, sans vêtements ni chaussures, et de chasse seulement. Leurs forêts sont immenses; les autres ont un culte, sont polythéistes, mais sacrifient un prisonnier à Mars. L'une de ces nations, les Gautes, donnèrent asile aux Érules. Ceux-ci entretenaient des relations avec les Érules établis autour de Singedon (*ibid.*, p. 209). Il ajoute : « Thulé est à l'extrémité de l'océan Boréal, autant qu'on peut le savoir (*ibid.*, IV, 20, p. 259). » Un de leurs princes fut général au service de Justinien (*ibid.*, IV, 25, p. 593).

D'après cette description de Procope, nous avons eu raison (Chron., p. 546) d'affirmer que l'île de Thulé n'était pas l'Islande; car il s'en faut que celle-ci soit dix fois plus étendue que la Grande-Bretagne, et qu'elle ait pu, dans sa partie cultivable, contenir 13 nations populeuses : d'ailleurs le passage en cette île du pays des Danes indique évidemment qu'il s'agit de la Scandinavie, que l'on ne savait pas être une presqu'île, puisqu'on plaçait alors l'océan Boréal dans la mer d'Allemagne et dans la Baltique; tout devait faire croire que les continents de Norvége et de Suède et la Finlande étaient une île.

Le point où le soleil disparaît pendant 40 jours de l'horizon serait le 67° 45″ de latit. septentr., c'est-à-dire le fond du golfe de Bothnie; mais la lumière y est augmentée par la réfraction.

Les Scrithiphines doivent être les Samoièdes; et les Gautes, les plus méridionaux, les Suédois: selon Brué, ce seraient les Norvégiens.

L'intérieur de l'Allemagne, la Pologne et la Russie européenne sont aussi très-peu connus de Procope.

Les Danes sont évidemment les Danois et non plus les Cimbres. Les Varnes, qui s'étendent jusqu'aux Danes au nord, et à l'ouest jusqu'aux bouches du Rhin, ne figurent pas dans la carte du monde romain et des Itin. de Lapie; ce ne sont plus les Bataves, ni les Frisons et les Saxons passés en Angleterre.

Les Francs, nation germaine, que Procope appelle Franggoi (Frangi), p. 319, ci-dessus, et *G. des Goths*, I, 5, p. 27, I, 11, p. 61, 63, 71, étaient, du temps de Justinien, chrétiens orthodoxes, mais encore bien barbares (*ibid.*, p. 240); ils s'emparèrent de la partie de la Gaule occupée par les Visigoths qu'ils rejetèrent en Espagne (*G. des Goths*, I, 13, p. 71); et de la province entre le Rhône et les Alpes (*ibid.*, et 73), ce qui fut confirmé par Witigès et Justinien (III, 33, p. 417); ils étaient séparés des Varnes par le Rhin (IV, 20, p. 561).

Au-dessous des Varnes, et comme eux séparés des Francs par le Rhin, à l'orient, Procope nomme d'abord les Thoringes (*G. des Goths*, I, 12, p. 63), plus bas, au midi, les Burgunzions (Bourguignons). Les Souabes et les Alamans, nations puissantes, étaient alors par delà ou au nord des Thoringes (*ibid.*).

Les Thoringes et les Bourguignons furent vaincus et rendus tributaires par les Francs (*ibid.*, I, 12, p. 69).

Les Souabes furent aussi soumis par les Francs (*ibid.*, I, 16, p. 80). Ils sont distincts de ceux qui habitent la Souabie (vers l'Illyrie) au nord-ouest (*ibid.*, p. 80 et 82). Sous Théodose, on les plaçait au centre de l'Allemagne. Quant aux Alamans, c'étaient aussi des barbares, qui fournissaient beaucoup de soldats mercenaires à Justinien; Brué les place dans le grand-duché de Bade, sur les bords du Rhin, ce qui est la place donnée par Procope aux Bourguignons; ils étaient plus orientaux. Selon Agathias, ils furent aussi conquis par les Francs, et les accompagnèrent dans leur expédition dans l'Italie centrale (Chron., p. 548). Procope les nomme à peine, et il passe sous silence les Avares, qui, vers 557, époque où il a cessé d'écrire, traversèrent l'Europe orientale, et s'approchèrent des frontières des Francs (v. Chronol., 557 et suiv.).

Procope ne connaissait pas l'intérieur de l'Allemagne au nord du Danube, ou Ister, jusqu'à la mer Baltique, et, sous ce rapport encore, les connaissances géographiques avaient baissé : en effet, il place la source de l'Ister dans les monts Celtiques ou Gallois (Proc., *G. des Goths*, IV, 5, p. 481, et *des Édif.*, IV,

6, p. 280). Mais le Danube prend sa source dans les forêts du grand-duché de Bade, où le sol est élevé et peu montagneux; et il n'y a d'autre rapport avec les monts celtiques ou gaulois que leur voisinage respectif du Rhin, leur limite naturelle. Du temps d'Auguste et de Tibère, on avait des notions bien plus étendues sur cet immense pays, qu'on appelait dès lors Germanie, nom général adopté par Procope et comprenant les peuples au nord de l'Ister.

Partout Procope annonce que la rive gauche du Danube est habitée par des peuples barbares; mais il n'en sait pas exactement le nombre et la situation. D'abord il en nomme quatre parlant une seule langue, le gothique; ayant le même physique, les mêmes mœurs, et tous chrétiens ariens. Les plus voisins étaient les Goths, les Bandiles (Vandales), les Visigoths et les Gæpèdes (Gépides), qui tous étaient établis dès avant Justinien au sud du Danube (*G. des Vand.*, I, 3, p. 32). Ces nations gothiques sont aussi appelées Scythes, de leur nom ancien (*G. des Goths*, IV, 5, p. 476); il y a une Scythie en deçà du Danube (la Dobruscha). On les appelait autrefois Sauromates, Mélanchlænes et Gètes (*ibid.*, et *G. des Goths*, IV, 5, p. 476). Des Érules (*G. des Goths*, II, 14, p. 199), ayant des mœurs plus barbares, attaquèrent les Langobards, convertis au christianisme, qui leur furent soumis, et qui ensuite, après une injuste attaque, les battirent et les forcèrent, les uns à demander un asile à l'empereur Anastase, les autres à s'éloigner jusqu'à l'île de Thulé (II, 15, p. 205). Dans ce récit, il est encore question d'une nation des Ruges, ayant habité un pays désert, et ayant, comme les Langobards, émigré au sud du Danube.

Enfin, au delà de l'Ister, Procope parle aussi des Sclavènes (Slaves), nation nombreuse (III, 13, p. 331), ainsi que des Antes et des Huns idolâtres (III, 14, p. 335), qu'on appelait autrefois Sporoi (errants, *ibid.*), ou Métanastes (*des Édif.*, IV, 1, p. 264).

D'après un autre passage (*ibid.*, IV, 5, p. 476), ces peuples

étaient plus voisins du Tanaïs et du Palus-Mæotide (mer d'Azof). Ils ne se rapprochaient de l'Ister que pour contourner le Pont-Euxin et attaquer de plus près l'empire, du côté de la Thrace. Une partie d'ailleurs (les Huns Cotrigures) s'établirent sur les rives de ce fleuve, à la suite de la masse des Goths, émigrée en Italie (*ibid.*, IV, 1, p. 264); ils se confondirent alors plus ou moins avec les nations Tauriques (de la Crimée) et Scythiques (de la Dobruscha) et les Sclavènes, que les anciens appelaient Sauromates Hamaxobii, vivant sur des chars (les ancêtres des Cosaques du Don).

Les Huns ne sont autres, Procope l'affirme à plusieurs reprises (*G. des Vand.*, I, 11, p. 359 et 360), que les anciens Massagètes, se battant avec des flèches, et les plus ivrognes des peuples (*ibid.*, I, 12, p. 364): ils habitent de vastes plaines, depuis les portes Caspiennes, au midi du Caucase, où ils prennent le surnom de Sabires, jusqu'au Palus-Mæotide (*G. des Perses*, I, 10, p. 48; I, 12, p. 57; II, 15, p. 216; II, 28, p. 283; *G. des Goths*, IV, 3, p. 469, et IV, 5, p. 480).

Enfin Procope, en s'occupant des limites de l'Asie, assigne à l'Europe les monts *Rhypées*, où le Tanaïs prend sa source, le plus loin possible de l'Océan (*G. des Goths*, IV, 6, p. 482).

Ces montagnes sont indiquées si vaguement, qu'on ne peut rien conjecturer, si ce n'est que ce sont à peu près les montagnes qui séparent la Russie européenne de la Russie asiatique, ou les monts Ourals, exploités aujourd'hui en mines d'or, d'argent et autres métaux précieux.

Sous Théodose, on plaçait les Goths en Scandinavie. Lapie, dans la carte des Itinéraires, les rapproche du sud. Sous le nom de Gôthones, il les met en Pologne, et les Vandales au sud-ouest, ou en Saxe : les Ruges, en Poméranie, sur la mer Baltique : les Sclavènes (Slavini), en Gallicie, et les Spores (Ragi), plus au nord : les Antes, dans la Bessarabie : les nations gothiques étaient sur le Danube, à l'époque dont parle Procope, mais contiguës aux Cimmériens (Huns), qui les poussèrent à passer ce fleuve (*G. des Goths*, IV, 5, p. 447).

Les Goths Tétraxites occupèrent même les pays au nord de la Crimée, jusqu'à l'embouchure du Tanaïs ou Don : ils y furent remplacés sur le Danube par les Huns Cuturgures, et sur les côtes du Bosphore Cimmérien par les Uturgures (*G. des Goths*, IV, 4, p. 474, et 5, p. 479). Procope ne sait pas s'ils étaient ariens comme les autres Goths; mais ce qui semble prouver la négative, c'est que, par ses lois, Justinien les excepta des lois portées contre les hérétiques. Il s'agit sans doute des Goths dits Fœdérés, établis au sud du Danube, et qui n'ont pas émigré en Italie.

Les Visigoths, qui étaient de la même famille, émigrèrent les premiers dans l'empire; sous Arcadius, et sous les ordres d'Alaric leur roi, ils ravagèrent ensuite l'Europe à partir de la Thrace (*G. des Vand.*, I, 2, p. 313). Ils prirent Rome, la Gaule méridionale, et se fixèrent définitivement en Espagne, où ils étaient du temps de Justinien, comme on l'a vu.

Les émigrations des Baudiles (Vandales) allèrent jusqu'en Afrique. Les Gépædes émigrèrent vers Singedon (Belgrade).

Ces quatre premières nations ainsi placées, nous donnons aux Gètes, qui sont de la même famille, mais distincts (*Guerre des Goths*, I, 24, p. 117), une place à part dans la Moldavie.

Les Antes et les Sclavènes ont occupé les pays entre les nations Gothiques et les Huns, et les ont remplacés sur les bords du Danube après leur émigration, ce qui fait la confusion.

Nous plaçons les Huns (Cimmériens) dans la Crimée et au dehors; ce sont les mêmes que les Huns Uturgures, puisqu'ils eurent pour roi le prince qui les baptisa de ce nom. De même une autre partie, qui prit le nom d'un prince nommé Cuturgur, s'établit dans le pays des Goths Tétraxites, après que ceux-ci eurent émigré au midi du Danube.

Ces Huns Cuturgures étaient donc sous Justinien limitrophes de la rive gauche de ce fleuve (*G. des Goths*, IV, 5, p. 475 et suiv.). Les Uturgures, revenus dans leur patrie,

c'est-à-dire dans les parages des Palus-Mæotides, attaquèrent aussi les Goths Tétraxites (*ibid.*, p. 478); mais, par un traité, ils abandonnèrent le continent opposé, et restèrent dans leurs anciens foyers sans faire la guerre aux Romains (*ibid.*, p. 479). Ce furent les empereurs qui les appelèrent contre les Cuturgures (IV, 18, p. 552). Il y a du reste souvent confusion dans les récits de Procope.

Cet historien a deux opinions sur la limite de l'Europe à l'orient : la première est celle qui la fixe au Tanaïs et aux monts Rhypées, dont nous avons parlé : le cours du Tanaïs n'était évidemment connu qu'à son embouchure dans le Palus-Mæotide, et non dans sa source au milieu de la Russie d'Europe, dans le lac Ivan-Ozero, près de Toula.

Cette limite, disait-on du temps de Procope, est naturelle, parce que le Tanaïs coule du nord au midi, comme le Nil du midi au nord, entre l'Asie et l'Afrique (*G. des Goths*, IV, 6, p. 482). Mais d'autres, et Procope en particulier, pensaient qu'il fallait franchir le Tanaïs et les monts Rhypées, que les anciens mettaient déjà en Europe, et assigner à ce continent tout ce qui est inconnu de ce côté, notamment les sources du Tanaïs. Il ajoute que c'est au Phase qu'il convient de s'arrêter. « Car, « dit-il (*ibid.*, p. 483), s'il faut qu'un fleuve sépare l'Europe et « l'Asie, c'est le Phase; à l'opposite du golfe de Gadira, ce fleuve « coule entre les deux continents. L'Océan, en effet, entrant « par ce détroit, divise notre mer en deux jusqu'au fond du « Pont-Euxin, et marque cette coupure de la terre. »

D'ailleurs, c'était l'opinion d'Hérodote et des anciens.

Selon la traduction latine, le Phase commence à couler à partir du golfe de Cadix et entoure les continents : mais c'est le confondre avec l'océan Septentrional. Procope est trop réservé pour donner au Phase un cours si prodigieux et si excentrique; de son temps, d'ailleurs, on en connaissait la source.

Entre le Palus-Mæotide et le Phase, Procope (*G. des Goths*, IV, 2, p. 467) décrit le pays des Lazes, sis au nord de ce

fleuve, qui *sort du Caucase* (p. 468). Le Caucase, poursuit notre historien, est si élevé, que la pluie ni la neige n'atteignent ses sommets plus hauts que les nuages (p. 469). La partie septentrionale et occidentale s'étend du côté de l'Illyrie et de la Thrace; la partie orientale et méridionale du côté des portes Caspiennes (*ibid.*); de l'autre côté de la demi-lune que forme le Pont-Euxin, sont les Apsiliens, puis les Abasges, qui s'étendent jusqu'au Caucase (p. 471). Au delà des Abasges (p. 473) sont les Brugues, entremêlés d'Alains. Puis les Zekques et le pays des Sagides. Par delà ceux-ci (c'est-à-dire au nord du Caucase, dans le Kouban), sont diverses nations hunniques et le pays Eulysia (p. 474). Les Barbares de ce côté habitent l'intérieur et les bords de la mer. Vient enfin le Palus-Mæotide et le Tanaïs (*ibid.*).

La côte du Pont-Euxin et le sud du Caucase sont, comme on voit, un peu connus de Procope; mais où finit l'Europe, au nord-est? est-ce à la mer Caspienne?

On a vu que cet historien parle des portes Caspiennes, qu'il met évidemment en Asie; mais de la mer du même nom, il n'en est pas question, ni du Rha (Wolga), ni des pays en deçà et au delà de l'Immaüs.

Procope a essayé de donner la distance de la circumnavigation de l'une à l'autre colonne d'Hercule. En retranchant 1° le contour du Pont-Euxin, 2° celui du golfe Ionien, et tirant une ligne passant par Hydrunte (Otrante) à Byzance, il compte (*Guerre des Goths*, I, 1, p. 310) 285 jours de marche; c'est 59,850 stades, à la mesure par lui donnée de 210 stades par jour, et ces stades étant de 185 mètres, 600 au degré, c'est 100 degrés en latitude : ce calcul est à peu près exact, si l'on suit les côtes, soit par terre, soit par mer.

Il donne une autre distance, spécialement européenne, celle de Constantinople aux bouches de l'Ister (*ibid.*, p. 311). Elle est, selon lui, de 22 jours, ou 4,620 stades (851 kil.). Mais celle-ci est beaucoup trop forte, puisque, par terre, elle n'est que de 320 min. de lat., ou 593 kil.; et, par mer, de 385 min.

en suivant la côte, ou de 713 kil.; ou bien il faut comprendre dans le calcul de Procope les contours des trois branches du Danube, jusqu'en Bessarabie.

L'empire romain avait un territoire de 75 jours de chemin, de l'une des colonnes d'Hercule au golfe Ionien, y compris le périmètre de ce golfe (*ibid.*, p. 311), c'est-à-dire 15,750 stades; et 120 jours, des limites de la Cyrénaïque jusqu'à Épidamne, ville située sur le même golfe (mer Adriatique), y compris le périple du Pont-Euxin, c'est-à-dire 21,420 stades.

Inutile de s'arrêter à ces distances, dont nous ne connaissons pas les détails; car on ne sait quels tours ou circuits il faut admettre.

Quant à l'Asie, commençant au Phase et au revers méridional du Caucase, Procope place de ce côté pour limites des peuples barbares mais chrétiens : les Alanes ou Albanes, autrefois amis des Romains; et des Huns Sabires (*G. des Perses*, I, 15, p. 74; II, 29, p. 288), contigus aux Sunites (*ibid.*, p. 74). Les Albanes habitaient les pays entre le Caucase et les portes Caspiennes; ils étaient devenus alliés des Perses (*G. des Goths*, IV, 2, p. 469).

Les Huns Sabires sont donc les Huns du Caucase. — Ces Sabires sont divisés en tribus avec des chefs différents, dont les uns traitaient avec Justinien, les autres avec Chosroès (*G. des Goths*, IV, 11, p. 509; et IV, 14, p. 529).

« Les portes Caspiennes, rapporte Procope, sont un défilé au-dessus des montagnes des Ibères, long de 50 stades (9 kil. 250 m.), et terminé par une montagne infranchissable; on l'appelle Pyle ou *Porte Caspienne*. En deçà (à l'ouest), s'étendent des prairies bien arrosées, propres à la cavalerie, qu'occupent les nations Hunniques qui s'étendent jusqu'au Palus-Méotide (il confond ici les Huns Sabires avec les Huns du Kouban, Uturgures et autres). De ce côté, on fait facilement irruption chez les Perses et les Romains par l'Ibérie; mais, poursuit le texte, si l'on veut prendre d'autres passages, on est obligé d'abandonner les chevaux, et il faut faire de longs dé-

tours à travers des pays étrangers; c'est pourquoi Alexandre le Grand y avait bâti un fort, qui du temps d'Anastase était en la possession d'un chef hun; celui-ci offrit de le lui livrer. Anastase refusa, parce que les *portes Caspiennes* sont trop éloignées, et qu'on n'en peut entretenir la garnison avec les productions du pays (*G. des Perses*, I, 10, p. 47). Les portes Caspiennes, enfin, sont au nord des Ibères d'Asie, qui ont à gauche, au couchant, les Lazes, et à droite, au levant, les nations Persiques (*ibid.*, I, 12, p. 57). Le roi des Perses s'en empara de vive force (I, 10, p. 49). (En 530) Cabadès offrit à Justinien de garder à frais communs le fort des portes Caspiennes, afin d'empêcher les barbares Massagètes (les Huns et les Albanes) de faire irruption dans l'empire romain et dans celui des Perses (I, 17, p. 80). Justinien refusa à son tour de prendre cette charge, et les Portes restèrent définitivement aux Perses (II, 11, p. 198). Ces portes étaient doubles, l'une s'appelait Tzur et l'autre Caspia, de son ancien nom : toutes deux sont à l'extrémité *méridionale* du Caucase, où sont les passages par lesquels les Huns envahissent tantôt les Perses, tantôt les Romains. La partie des monts Caucase qui aboutit à ces portes Caspiennes est occupée par les Alanes (lisez Albanes), nation indépendante, mais habituellement alliée des Perses dans leurs guerres contre les Romains (*Guerre des Goths*, IV, 2, p. 469). »

Quelque précieux qu'ils soient, ces détails ne suffisent pas pour bien préciser la position des deux portes Caspiennes. Elles ne peuvent être aussi haut que le 41ᵉ degré de latitude, à l'extrémité nord-est du Caucase, comme le veut Lapie, qui les désigne sous le nom de Pylæ Albaniæ, puisque Procope les met expressément dans la chaîne méridionale.

Elles ne peuvent être non plus les défilés entre Khazwin et Resent, puisque ceux-ci sont en Perse; encore moins les portes Caspiennes que Lapie place sur les frontières orientales de cet empire, du côté du grand désert.

Elles seraient plutôt celles qu'il indique vers les sources du

Cyrus (le Kour) sur les limites de l'Ibérie et de la Colchide; mais elles sont bien éloignées des frontières de la Perse et de l'Albanie. C'est plutôt dans un des défilés appelés les Clissures que Dubois de Montpereux, en 1843, planche XIV de son Atlas, place sur la marche de Chosroès en 541, entre le Kour (Cyrus) et l'une des sources du Phase ou du Boas, et qui conduisait à Kutaïs, entre les limites de l'Albanie et de l'Ibérie, qu'il faut chercher celles dont parle Procope. Selon Walckenaër, (Mémoires à l'Institut), Procope a eu tort de voir dans ce défilé les portes Caspiennes que franchit Alexandre à la poursuite de Darius. Ce défilé est celui de Perse, non loin de la mer Caspienne, le Derbent de Serdar-Rha. Voir sur ce point célèbre d'antiquité, outre ces Mémoires, ceux de Morier, et de Thuillier, *Bull. de Géogr.*, 1838, tom. IX, p. 217; et de 1850, tom. XIV, p. 411. De Hell et M. J. Laurens l'ont visité, et en ont dressé une vue très-pittoresque avec sa description, ainsi que MM. Rawlinson et Chodsko. V. note de M. Delaroquette (*ibid.*).

Il ne faut pas confondre les Albanes, nation riveraine de la mer Caspienne, nommée par Procope (*G. des Perses*, I, 10, p. 47), avec les Alanes ou Alains, mêlés aux Abasges et aux Brugues, à l'ouest de la Colchide (riverains du Pont-Euxin, ou du fleuve Hypanis (*G. des Perses*, II, 29, p. 288; *G. des Goths*, IV, 3, p. 473). Ces Alains étaient aussi mêlés aux Skirres (*G. des Goths*, I, 10, p. 10). Ils étaient une nation gothique (*G. des Vand.*, I, 3, p. 319); se joignirent aux Vandales pour l'invasion de l'Afrique, et se fondirent avec eux (*ibid.*, I, 5, p. 334). Ils s'allièrent avec les Huns Sabires, et à Gubaze, roi des Lazes (*G. des Perses*, II, 29, p. 290); ils étaient alliés des Romains, tandis que les habitants de l'Albanie, quoique indépendants, étaient alliés des Perses, bien plus que les Ibères. C'est donc le mot Albanes, et non Alanes, qu'il faut lire dans Procope (*G. des Perses*, I, 15, p. 74; *G. des Goths*, IV, 1, p. 461; IV, 2, p. 469; et IV, 8, p. 495 et 496).

Procope d'ailleurs ne dit qu'un mot des peuples habitant à

l'orient de la mer Caspienne, qui, d'après les écrivains postérieurs, furent les Huns Abares ou Avares.

« De ce côté, dit-il (*G. des Perses*, I, 3, p. 15), sont les Huns Ephtaltites, qu'on appelle les Huns blancs; ils n'ont avec les autres ni commerce, ni contiguïté, et sont limitrophes de la ville de Gorgo, sise aux extrémités de la Perse; ils sont soumis au pouvoir monarchique, ne sont pas errants et habitent un bon pays; ils se sont joints aux Mèdes pour attaquer l'empire romain. Plus tard, Peroze leur fit la guerre, en dépassant Gorgo, et s'avança dans des contrées montagneuses et couvertes de bois, où il périt dans une embuscade (*ibid.*, p. 20, 24). »

Ces Huns sont sans doute les Scythes en deçà du mont Immaüs, mentionnés par Agathias, et les habitants de la Sogdiane. Le nom de Gorgo nous serait-il représenté par le fleuve Gurgan, qui se jette dans la mer Caspienne, près d'Astérabad, dans l'ancienne Hyrcanie?

Procope parle encore (*G. des Goths*, IV, 14, p. 524) d'une nation barbare, les Dolomites, indépendants des Perses, mais leurs alliés à la guerre. Ils habitaient au sein de la Perse (ἐν Πέρσαις μέσοις), dans une enceinte de montagnes abruptes et inabordables. Ce pourraient bien être les montagnes du Kurdistan.

Les soies, que l'on appelait d'abord médiques, et ensuite sériques, furent apportées des Indes aux Romains par les Éthiopiens (Procope, *G. des Perses*, I, 21, p. 106); selon d'autres textes, à travers la Perse, d'où leur vint le nom de médiques. Du temps de Justinien, des moines importèrent le ver à soie qu'ils avaient été chercher au milieu des nombreuses nations des Indes, parmi lesquelles l'une est appelée Sérinda (*G. des Goths*, IV, 17, p. 547); et par cette importation ils affranchirent Justinien d'un tribut qu'il payait aux Perses ou Mèdes.

Procope avait-il l'idée d'un pays aussi éloigné vers l'orient qu'est la Chine, où le ver à soie est indigène, et où l'on travaillait cette précieuse marchandise depuis un temps immémo-

rial? Dans la Carte des itinéraires et des petits géographes de Lapie, feuil. 7 et 9, on rapproche beaucoup la Sérique (Sérinda) de la Scythie au delà du mont Immaüs et des monts Emodes, jusqu'auprès du 75e degré de long. orientale. On y voit même Séra Metropolis, sous le 95e, au nord des sources du Gange, tandis que les Sines, ou Chinois, ne dépassent pas, à l'ouest, le 105e, et s'étendent à l'est jusqu'au 125e.

Les Erméchiones, que les écrivains postérieurs à Justinien représentent comme les prédécesseurs des Turcs (*Chronol.*, p. 708), furent aussi les intermédiaires de ce commerce, qu'ils faisaient par le nord-est de la Perse et de la mer Caspienne, pays des anciens Massagètes. De ce côté sont venus les Avares, nation hunnique (*Chron.*, p. 688-89), dont Procope ne parle pas, parce qu'elle ne parut sur les frontières de l'empire qu'à la fin du règne, et qu'il cessa d'écrire vers 558.

Pour nous en tenir à Procope, qui, dans les *Anecd.*, XXV, 5, 6 et 7, a parlé du monopole exercé par Justinien sur la soie, nous ne pouvons indiquer que d'une manière vague la Sérinda des moines missionnaires (voyez d'ailleurs Note somm. 258). Les Erméchiones, comme les Avares, se convertirent au christianisme (Note somm. 208, p. 492, et *Chron.*, p. 699). Ils étaient voisins des Ephtaltites (*ibid.*), et ils étaient aussi d'anciens Massagètes.

Agathias (II, 25, p. 119) parle de l'Inde au delà du Gange. Procope (*G. des Perses*, I, 19, p. 101) attribue le nom de l'Inde aux contrées baignées par la mer qui fait suite à la mer Rouge, et les distingue de l'Éthiopie (*ibid.*, p. 102 et 106). Les Indiens apportaient la soie chez les Perses, qui étaient plus voisins *d'eux que l'Éthiopie* (*ibid.*, p. 107). Il ajoute (II, 25, p. 263) que les Indes touchent à l'Ibérie, et que par la Perse il se fait un grand commerce entre ce pays et l'empire romain. Ailleurs, comme on l'a vu (*G. des Goths*, IV, 17, p. 547), il place la Sérinda, ou pays de la soie, dans les Indes.

En parlant des Saracènes anthropophages (*G. des Perses*, I, 19, p. 100), il place à côté d'eux les Indiens, c'est-à-dire les

peuples de la pointe méridionale et orientale de l'Arabie.

Mais dans le Traité des édifices (VI, 1, p. 331), Procope dit expressément que le Nil vient des Indes, et se rend de là en Europe, en sorte que le mot *Indes* a chez cet historien un sens indéterminé, qui comprend les extrémités de la terre au sud et à l'orient.

Dès lors on ne sait pas si c'est de l'Indostan, de l'extrémité de l'Arabie, ou de l'Éthiopie, que vint à la cour de Justinien, en 550, selon Malala et Théophane (*Chronologie*, p. 643), l'ambassadeur monté sur un éléphant; il pouvait être Éthiopien aussi bien qu'Indou.

Procope ne dit qu'un mot de la mer qui baigne les côtes de Perse, et c'est pour en rapporter un fait merveilleux (*G. des Perses*, I, 4, p. 22 et 24). Peroze, roi de ce pays, avait une perle d'une grosseur et d'une beauté inouïe; elle fut pêchée dans cette mer : mais son acquisition coûta la vie au pêcheur, parce que l'huître qui la contenait était accompagnée d'un chien marin, qui la suivait dans tous ses mouvements, et qui dévora le pêcheur au moment où il venait de s'en emparer et de la jeter sur le rivage à ses compagnons. La vérité est que le golfe Persique est encore la contrée où l'on pêche les plus belles perles, celles qui font l'ornement des rois. On les trouve, dit-on, près de l'île de Bahrein, ainsi que près de Ceylan. On prend, en plongeant, les coquillages qui les renferment.

Nous n'avons point à nous occuper ici des diverses tribus arabes qui, sous le nom de Saracènes, servaient la cause des Perses, dont ils étaient limitrophes, sous la conduite d'Alamoundar (Mundhir III), et celle des Romains, sous celle d'Aréthas (Harith V et VI) et d'Abocharab (Abou-Charib). Voir *Chron.*, pages 701 et sq. Mais où étaient placés les Saracènes anthropophages dont parle Procope (*G. des Perses*, I, 19, p. 100)? à l'orient des Homérites, habitants de l'Yaman, ou Yemen; et comme ils avaient après eux, sur la même plage, des Indiens (sans doute les Omanites), les autres étaient intermédiaires, et devaient habiter la côte orientale de la mer Érythrée.

On a vu que cette mer est aussi appelée mer des Indes, quand elle sort du golfe Arabique.

Procope ne dit rien de plus de l'intérieur de l'Afrique que ce que nous avons expliqué sous les notes IV et V.

C'est le grand désert qui sert de limite aux Maures, jusqu'à l'Océan; cette mer, ainsi qu'il le conjecturait, formait à l'occident comme un cercle autour de la terre; mais il ajoute sagement (*G. des Vand.*, I, p. 309) qu'il ne sait pas exactement de quelle manière.

On était sans doute arrivé jusqu'au 7ᵉ degré de latitude, au Noti Cornu (île Sherboro); mais l'historien ne s'en occupe pas. Il ne nomme pas même Tingis (Tanger), capitale d'une des éparchies de l'Afrique, selon la division de Justinien, en 533. Il ne parle que de Septon, ou fort des Sept Collines, aujourd'hui Ceuta, sur la côte d'Afrique; et de Gadira (Gadès ou Cadix), sur la côte d'Espagne, ancien pays des Ibères d'Europe. Là finit le monde de Procope.

Justinien (Code, I, 17, l. 25, § 23) appelle la Libye, ou Afrique, troisième partie du monde, et fait des possessions romaines conquises sur les Vandales un diœcesis, et la troisième préfecture du prétoire. Les deux autres sont le prétoire d'Orient et le prétoire d'Illyrie, auxquelles il ajouta plus tard la préfecture ou diœcesis d'Italie.

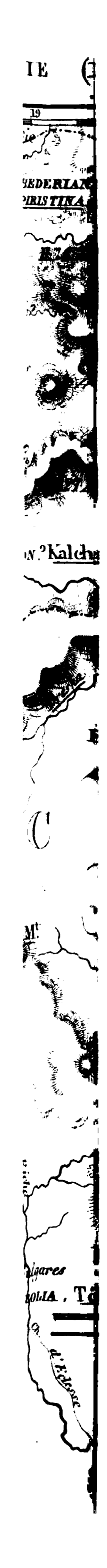
616

NOTE IX. CARTE DEMI-TOPOGRAPHIQUE DE LA DARDANIE EUROPÉENNE.

Nous avons déjà, dans notre histoire chonologique du règne de Justinien (p. 223-232), posé les bases de cette carte, que nous aurions désiré faire suivre de cartes semblables pour la Lazique, la Mésopotamie et les bords de l'Euphrate, l'Italie et les provinces de l'Afrique, théâtre des guerres décrites par Procope, et surtout pour le cours du Danube. Mais le nombre de ces cartes eût été trop multiplié par rapport au petit ouvrage qui est l'occasion de ces recherches, et ne serait nécessaire qu'autant qu'il nous eût été donné de publier une traduction complète des écrits de Procope.

Dans la Dardanie, cet historien (*Édif.*, IV, 4, p. 280) compte huit forts ou châteaux construits à nouveau par Justinien, et 61 anciens que ce prince restaura. Il est fort singulier que, parmi les derniers, ne figurent ni Tauresion, sa patrie, ni Bederiana, la ville voisine, qu'il amplifia et érigea en métropole. Il est vrai qu'il a pu juger inutile de répéter leurs noms, qu'il avait déjà donnés à part (*ib.*, IV, 1, p. 266), en même temps qu'il a nommé Ulpiana, ville ancienne, et Justinopolis, ville nouvelle. Sardique, Naïsopolis, Germana et Pantalia, qu'il restaura, dépendaient certainement de l'Illyrie, grande province, ayant un préfet du prétoire à part, et qui s'étendait à l'orient au delà de Sardique, jusqu'à la Mysie (Mœsie), et au sud jusqu'au golfe d'Ambracie et aux Thermopyles, comprenant ainsi l'Épire ancienne et nouvelle, la Macédoine et même la Thessalie. Ainsi, il n'est pas douteux que Justinien ne fût un Illyrien de la Dardanie et non un Thrace.

A ces villes, dont les deux premières sont bien connues, Procope ajoute Cratiscara, Quimedaba et Rhumisiana, dont la



position est ignorée comme celle de Germana et de Pantalia. (V. nos recherches sur l'Illyrie à propos de la carte générale.)

Nous avons relevé (p. 224 et sq. *Chronol.*) la différence qui règne entre deux Novelles de Justinien, lesquelles donnent 1° à l'Éparchie Prævalitaine, tantôt ce nom et tantôt celui de Privalis et Triballea; 2° à la métropole de Bederiana (Justiniana), la Mysie (Mœsie), tantôt sous le nom de Seconde, tantôt sous celui de Supérieure, tandis que Procope n'en place qu'une en Thrace, dans la Bulgarie; 3° à la Pannonie Deuxième, dépendante de la cité Bacencis, distincte de la Pannonie Firmitane, celui de Pannonie simplement ou Dacie; 4° à la Macédoine Première, Thessalonique, sans parler de la Macédoine Seconde, et sans parler d'aucune des deux, dans la 2e Nov.; 5° il garde le silence sur Sirmium, capitale de la Pannonie. Cette ville doit être Firmi, ou Firmitana Civitas. Dans des actes aussi solennels, ces différences sont extraordinaires.

Il est facile sans doute de concilier par la différence des époques Étienne de Byzance, qui affecte Scopi à la Thrace, avec Hiéroclès, qui la restitue à la Dardanie. Mais comment Procope, dont la nomenclature est si vaste, n'a-t-il parlé en Dardanie ni de Scopi ni de Mérion?

Les raisons pour lesquelles nous avons placé Justiniana Prima (Bederiana) et Justiniana Secunda (Ulpiana) sont exposées ailleurs, en notre histoire chronologique.

Pour bien fixer la position de cette contrée intérieure, nous avons cru nécessaire de conduire notre carte à l'ouest jusqu'à la mer, ce qui nous a permis d'y porter des villes importantes : Lychnidus des Épirotes (Ochrida) avec son lac, qui fut gravement atteinte par un tremblement de terre (*Anecd.*, XVIII, 10); Scodra (Scutari) avec Épidamne (Dyrrachium, Durazzo); Lissus, et la nouvelle Épire, qui, selon nous, se confond avec le territoire des Épidamniens. Quelques lieux de la Macédoine sont indiqués. La Macédoine *Supérieure* ou Seconde ne peut être l'Éparchie d'Europè de la Novelle 8, § 27, ni l'Hæmi-Mont, qui est une éparchie de la Thrace, renfermant la

vallée supérieure d'Andrinople. L'Europè, d'après la description qu'en fait Hiéroclès, et ce qu'en dit Procope lui-même, est la partie orientale de la Thrace, quoiqu'on n'y trouve pas de ville d'Europus comme dans la haute Macédoine.

La Macédoine *Inférieure* ou *Première* figure en partie dans notre carte; nous y avons marqué la petite rivière, ailleurs oubliée, de Rhekios (Proc., *Édif.*, IV, 4, p. 276), qui coule auprès de Thessalonique. Il ne faut pas la confondre avec l'Échédorus, affluent de l'Axius.

Mais notre carte, qui contient tout le cours du Strymon et les limites de la Thrace Justinienne, ne s'étend pas jusqu'aux limites de la Thessalie, ni surtout aux Clissures, ou défilés des Thermopyles, et à la ville d'Héraclée.

Ceci est important à remarquer, parce que, sur les frontières occidentale et orientale de la Macédoine, il y a deux villes d'Héraclée, voisines l'une et l'autre d'autres clissures ou défilés.

Justiniana Prima devint la métropole, non-seulement d'un archevêché qui prit le troisième rang (Rome et Constantinople le précédant seules), mais encore de toute l'Illyrie, l'un des trois diœcesis, ou préfectures du prétoire, dont parle Justinien en son Code, liv. Ier, tit. 4, loi 34, § 5; tit. 17, loi 11, § 24; loi 25, § 23; et titre 26, loi unique.

NOTE X. TAURIQUE OU BOSPHORE CIMMÉRIEN (CRIMÉE).

Nous ne trouvons pas ce pays au nombre des éparchies de la Novelle 8. C'était une possession précaire, à cause des barbares qu'il renfermait dans son sein et qui l'entouraient, ainsi qu'on l'a vu dans nos explications sur le monde de Procope.

Celui-ci (*des Édif.*, III, 7, p. 261) dit qu'une route conduisait de la Lazique au Palus-Méotide : après ce palus (mer d'Azof), après les Taures et les Tauroscythes, deux villes, Bosporon et Cherson, s'élevaient sur la côte maritime, à l'extrémité de l'empire des Romains. Justinien en releva les murs, et les rendit plus belles et plus fortes qu'auparavant. Là aussi, il fonda deux forts, Aluste et Gorzabitès. Mais il s'attacha surtout à Bosporon, que les Huns avaient occupée et rendue barbare, et qu'il leur reprit. « Dans ces parages, est un pays appelé Dory, habité par les Goths qui n'ont pas voulu suivre Théodoric en Italie et qui se sont faits alliés des Romains, auxquels ils fournissent des soldats. Ils sont au nombre de 3,000, très-guerriers, agriculteurs pourtant, et très-hospitaliers. Cette contrée de Dory est élevée, sans cependant être montagneuse ni âpre; mais elle est fertile, et riche en toutes sortes de productions. Justinien n'y fit jamais construire de murailles ni de forts, parce que les habitants ne veulent vivre que dans les champs; mais comme elle est très-accessible aux peuples voisins, il en protégea l'entrée contre les incursions du dehors, par de longs murs. »

Si ce mur était celui de Trajan, qui fut tracé du coude du Danube au Pont-Euxin, le Dory serait la Dobrudscha, au midi du Danube. Mais la Dobrudscha est la Scythie Cisdanubienne, une des éparchies de la Thrace; c'est d'ailleurs

un pays marécageux. Quand Procope dit que la Dory est un pays élevé, il veut donc parler de la contrée aujourd'hui nommée Bessarabie; d'ailleurs, il s'agit d'une contrée voisine du Bosphore Cimmérien, ou Crimée. Mais il y a lieu de s'étonner qu'il ne lui assigne que 3,000 habitants. Il a voulu dire sans doute que le pays fournissait à Justinien 3,000 guerriers. Le mur dont il s'agit serait-il celui qui existe encore dans l'isthme de Pérécop? Alors la Dory serait une partie de la Crimée. Mais Pérécop et ses environs sont un pays de steppes et de marécages, absolument infertiles. S'agirait-il d'un mur fermant la presqu'île de la Chersonèse? Mais la ville de Cherson (aujourd'hui Kamiesh) ne paraît avoir rien de commun avec un pays occupé par les Goths.

Il s'agit plutôt d'un pays voisin des bouches de l'Hypanis (Bog), où fut Olbia, ou du littoral, qui vit Ordessus, Scopulus; le port des Istriens (Odesssa); le port des Isiaques; Niconium (Ovidiopol); la Tour de Néoptolème (Akerman); Cremniscus; et la Tour d'Antiphile (cap Balaban) du Périple de Scylax.

Quoi qu'il en soit, nous ne voyons la Dory sur aucune carte. Lapie, dans celle des Itinéraires, place les Tauro-Scythes, dont Procope fait deux peuples distincts, entre le Borysthène (Dnieper) et la presqu'île Tauride (la Crimée). Les Taures étaient probablement en deçà de l'isthme, et sont les Tartars d'aujourd'hui.

Procope (*G. des Perses*, I, 12, p. 57) raconte que Justinien, voulant venir au secours des Ibères contre Cabadès, roi des Perses, envoya un patrice à Bosporon, pour y réunir les Huns afin de marcher avec eux en Ibérie; ce général ne réussit pas. — Selon ce texte, Bosporon, ville maritime, à gauche de ceux qui naviguent dans le Pont-Euxin (à partir de Byzance), est à 20 jours de chemin de Cherson, dernière ville de l'empire, et les Huns habitent le pays intermédiaire entre ces deux villes. Il ajoute que les Bosporites occupaient anciennement ce pays, étaient indépendants, et s'étaient récemment soumis à l'empereur Justinien.

Dans un discours à Chosroès, les Arméniens, recherchant son alliance, reprochent (en 539) à Justinien son ambition et ses conquêtes, notamment l'envoi de ses généraux aux Bosporites, auparavant soumis aux Huns, et l'alliance qu'il a faite avec eux (*id.*, I, 3, p. 164).

Ailleurs (*G. des Goths*, IV, 5, p. 480) le même historien dit « que les Huns Cuturgures habitaient au delà du Palus-Méotide et du Tanaïs, au loin et dans la profondeur du pays. » Ensuite, « que les Scythes et les Taures occupèrent cette partie du pays appelée encore aujourd'hui la Taurique, où l'on dit qu'était le temple de Diane, desservi par Iphigénie, fille d'Agamemnon. » Après ces nations, ajoute-t-il, est la ville maritime appelée Bosporon, récemment soumise aux Romains. Il répète que « les Barbares, nations hunniques, habitent le pays intermédiaire entre cette ville et Cherson, aussi ville maritime, depuis longtemps soumise aux Romains. *Près* de Cherson sont deux places, Cepi (Κηποι) et Phanaguris, également anciennes possessions romaines, rasées récemment par les Barbares. De la ville de Cherson aux bouches de l'Ister ou Danube, il y a 10 jours de chemin, et les Barbares sont en possession de toute cette plage. »

Phanaguris est évidemment la même que Phanagoria, aujourd'hui Taman, sur le détroit de la mer d'Azof, ancien Bosphore Cimmérien, et dans la presqu'île du même nom; mais cette ville, assez voisine de Bosporon, était bien éloignée de Cherson, puisqu'il y a tout l'intervalle de la Péninsule taurique. Ainsi le texte de Procope est ici altéré.

D'après la Carte des itinéraires de Lapie, Cepus, le Κηποι grec, appartient aussi à la presqu'île de Taman; il est situé à l'ouest de Phanagoria, au cap Panagia ou Taman.

Théophane rapporte que Gordas, l'un des rois huns limitrophes du Bosphore Cimmérien, vint à Constantinople (vers 528), se convertit, et fut renvoyé avec de riches présents pour garder les frontières et la ville de Bosporon, ainsi nommée parce qu'on y levait un tribut annuel en bœufs au profit des Romains, lesquels pour cet effet y tenaient garnison. Les Huns l'égorgè-

rent, parce qu'à son retour il voulut leur faire changer de religion, se choisirent un autre roi, prirent la ville et tuèrent ses gardiens. Justinien y envoya des troupes par Odyssopolis (Varna) et reprit la ville et le pays (*Chronol.*, p. 348). Malala rapporte la même chose d'un roi des Huns qu'il appelle Grod (*Chronol.*, p. 354), et ajoute que Bosporon était une colonie de soldats romains ou italiens appelée Hispani.

Il est difficile de douter que Bosporon ne soit la même que l'ancienne Panticapée, cité de Mithridate (auj. Kertsch), capitale du royaume si célèbre du Bosphore, qui s'étendait à droite et à gauche du détroit (de la mer d'Azow), en face de Phanagoria (V. l'excellente carte de la Crimée dans les Voyages de Clarke).

Quant à la distance entre Cherson et Panticapée, elle est de 260 kilom. environ, et celle de 10 j. de chemin donnée par Procope exigerait 394 kilom. et demi; c'est un tiers de trop. Cette faute doit être attribuée aux copistes; car l'intervalle devait être connu à Constantinople. La distance de Cherson aux bouches de l'Ister, d'après Procope, suppose encore, à raison de 10 jours de chemin, 394 kilom. Il y en a bien 550 en suivant les côtes par mer, 300 en ligne droite, et 650 par terre; ainsi des deux manières le calcul est peu exact. Il est vrai qu'une navigation hardie pouvait chez les anciens abréger la distance sans descendre à 300, le jour de navigation étant plus long que le jour de chemin.

Le temple de Diane était entre Cherson et le port des Symboles, auj. Balaklava; et, plus près de cette ville, au promontoire sacré, Aya Bouroun, était un monastère de Saint-Georges.

En distinguant les Bosporites des Taures, on doit penser que les premiers habitaient l'est de la péninsule avec la presqu'île de Taman, et les autres l'intérieur du pays, non compris le territoire de Cherson, et la rade si fameuse aujourd'hui de Sébastopol (le port Ctenus).

NOTE XI. TZANIQUE, OU PAYS DES SANNI OU TZANES,

ET PAYS INTERMÉDIAIRE ENTRE L'EMPIRE ROMAIN-GREC ET LA LAZIQUE OU COLCHIDE.

L'empire reçu par Justinien de ses prédécesseurs finissait, du côté est-nord-est de l'Asie Mineure, à Rhizée, de la province du Pont (Heleno-Pontus des Novelles).

Il ne faut y comprendre ni les Tzanes montagnards, ni les Lazes, plutôt alliés que sujets.

Les Tzanes, d'après l'édit de Justinien sur l'Hellespont, ont de son temps subi le joug de l'empire. « Ils possèdent déjà des villes, et en auront bientôt d'autres; ils habitent un pays intermédiaire entre l'empire (finissant à Rhizée) et le pays des Lazes. » C'était, dit Procope (*G. des Perses*, I, 15, p. 77), une nation autrefois barbare, vivant très-durement, et accoutumée à infester par ses brigandages les Romains qui l'entouraient, tantôt en Arménie, tantôt dans le Pont. Leur pays est stérile et inaccessible; on les appelait auparavant Sanes. Sittas, général de Justinien, les soumit avant les guerres contre Chosroès, et ils fournirent beaucoup de soldats à l'armée romaine. — Ils sont limitrophes du Pharangion d'Arménie et du fleuve Boas (*ib.*, II, 29, p. 288). On les a, dit-il ailleurs (*G. des Goths*, IV, 1, p. 462), confondus avec les Colques ou Lazes, qui leur sont contigus. « Ils sont très-éloignés de la mer, et limitrophes de l'Arménie méditerranéenne; ils habitent des monts étendus et inaccessibles; ils sont entourés de déserts, de fleuves torrentueux, de collines couvertes de forêts et de précipices. Ces montagnes sont (*ib.*, p. 464) sur la droite des frontières de Trapézonte, et les Arméniens sujets des Romains habitent par là.

De ces montagnes Tzaniques descend le fleuve Boas, qui s'approche très-près des frontières de la Lazique, et traverse de grandes forêts et un pays montueux. Là où il se jette dans le Pont-Euxin, il ne s'appelle plus Boas, mais Acampsis, parce qu'il ne fait plus de détours et se précipite avec une grande masse d'eau dans cette mer dont il repousse le courant loin du rivage. C'est au point que les vaisseaux qui vont en Lazique ou qui en reviennent sont obligés d'éviter son embouchure et de faire un détour. Après le Rhizée, entre les Romains et les Lazes, sont les frontières de nations indépendantes, et là est le bourg d'Athènes... Ensuite vient Archabis, puis Apsarus, ville antique qui se trouve presque à trois jours de chemin (360 stad., 110 kil. et demi) du Rhizée. Les anciens l'appelaient Absyrtos, parce qu'Absyrte y périt par le crime de Médée et de Jason. Son tombeau est au levant de la ville, qui était autrefois populeuse et enceinte de murs, avec un théâtre, un cirque et autres ornements des cités; mais il n'en reste que des ruines. Il y a donc solution de continuité entre les Trapézontins et les Colques. Trajan, dit-on, avait porté des garnisons jusque chez les Lazes et les Sagides; mais les habitants des pays intermédiaires n'obéissent plus ni à l'empereur ni au roi des Lazes. Seulement, étant chrétiens, ils reçoivent des prêtres et des évêques des Lazes. Ils font des traités avec l'un et l'autre prince. A leur droite sont des montagnes très-élevées et un long désert, au delà duquel sont les Persarméniens et les Arméniens romains, jusqu'aux frontières de l'Ibérie. De la ville d'Apsarus à Pétra et aux frontières des Lazes, où le Pont-Euxin finit, il y a un jour de chemin (210 stad., 38 kil., 850 m.). »

Dans le *Traité des édifices* (III, 6, p. 257), Procope revient sur les Tzanes, « contigus aux Arméniens Romains. — Ces peuples, auparavant autonomes, vivent comme des bêtes, sans obéir à aucun prince; ils adorent les bois, les oiseaux et autres animaux. Habitant des montagnes très-élevées et dans les forêts, ils ne se livrent pas à l'agriculture, et vivent de rapines. Leur pays d'ailleurs est infécond; il n'a pas de prai-

ries, ni d'arbres fruitiers; la terre est couverte de neige, et il y règne un hiver perpétuel. Vaincus sous Justinien par Sittas, ils se soumirent à l'empire. Ils se firent chrétiens et prirent du service dans les armées romaines. L'empereur fit occuper leurs forts et y traça des routes; ce qui leur permit de commercer avec les nations voisines. Il bâtit une église à Schama-Linikhôn, et construisit nombre de forts où il mit des garnisons. Il divisa le pays en trois sections par une forteresse qu'il plaça entre le territoire des Romains, des Persarméniens et des Tzanes eux-mêmes, et qu'il appela Onoron. Par là, il s'ouvrit un chemin en Tzanique, et il en confia le commandement à un duc. A deux jours de chemin d'Oronon (420 stad., 78 kil.), aux limites des Tzanes Océnites, il restaura le vieux château de Chartôn qu'il peupla. De là, vers l'orient, on arrive à une vallée abrupte, ouverte du côté du nord. Il y fonda un fort, Barchôn; là étaient, au pied de la montagne, les troupeaux qui fournissaient le lait nécessaire aux Océnites. — Derrière la base de la montagne est une plaine appelée Cena; du côté du couchant, il éleva le fort Sisilisson, qui était tombé en ruines. Puis, en marchant à gauche vers le nord, Justinien construisit, à un jour de chemin de Sisilisson (210 stad., 38 kil. et demi), le fort Burgus-Noë, dans l'emplacement d'un camp qu'avait occupé le général Longinus, dans une expédition contre les Tzanes; ensuite est la limite des Tzanes Coxylines, où le prince établit deux autres forts, commandés par un autre duc: le Schimalinikhôn et le Tsanzakôn. »

De cette description il résulte clairement que les Tzanes occupaient les hautes vallées du Kara-Déré, du Kalos, les chaînes de l'Of-Dagh et de l'Asforos-Bachi, et les montagnes supérieures, appelées autrefois monts des Mosques.

Les hautes vallées du Prytanis ou Pordanis (le Fortuna-Su) et ses affluents, dans une longueur d'environ un degré de 111 kilom., c'est-à-dire jusqu'à la hauteur d'Athenæ (Athina), paraissent appartenir à un pays à part, habité par d'autres nations barbares, innomées par Procope, et que dans les

Petits Géogr. on désigne sous les noms de Macheloues et d'Hénioches, et sous celui de Zydrètes. Intermédiaires entre Rhyzée (Riza) et Pétra ou Bathys de la Lazique, elles habitaient le littoral au sud du Boas, jusqu'aux montagnes de l'Arménie, aujourd'hui le Lazistan et le Liwaneh, comprenant le reste des monts Moschici ou le Koilar-Dagh. Il faut traverser cette contrée, qui paraît être la Gourie turque, lorsqu'on se rend des frontières de l'Imérétie russe dans la province d'Erzeroum, comme le fait en 1855 une division russe, voulant se joindre à celles qui de la Géorgie ont envahi la province de Kars.

Les Taraunes, chez lesquels se réfugièrent les Romains, vaincus en Persarménie (Procope, *G. des Perses,* II, 25, p. 263-267), et les Apétiens, pourraient bien être de ces peuples innomés que Procope indique comme intermédiaires entre les Tzanes et les Lazes. V. l'art. Persarménie et Arménie romaine.

Les villes de la côte, Archabis (Archaweh) et Apsarus (Choppa), sont faciles à reconnaître. (V. f. XVIII, cartes des *P. Géogr.* de M. Ch. Müller). La distance entre Apsarus et Pétra est, sur la carte, de 25 min. de deg., ou de 46 kil. 300; c'est un peu plus que les 39 kil. ou 210 st. de la journée de chemin de Procope.

La distance entre Rhyzée et Apsarus, sur la carte, est de 45 min. ou 83 kil. un tiers, tandis que le texte de Procope exige 116 kil.

Tout serait concilié si, comme le fait Lapie dans la carte des Itinéraires, l'on rapprochait de Petra Apsarus et le fleuve du même nom, si on le plaçait à Abostra par exemple, ou à Macria; ou si l'on plaçait Pétra à Batoun.

Pour en finir sur les Tzanes, on voit que Procope ne limitait pas leur territoire, nécessairement peu certain, aux montagnes Moschiques, et qu'il l'étendait au sud jusqu'au Boas, l'Acampsis inférieur, et par conséquent le Tchoroksu; là, Kicpert lui donne encore le nom ancien de Lycus; le Boas, selon ce géographe, prend ce nom plus près de la mer; et à son embouchure celui d'Acampsis (Tschorok-Tschaï).

Schimalinikhôn est-il le Solononica des Itinéraires, à l'ouest

de Satala (Berna près Baiburt)? Ce serait Tschelia ou Tschapnis d'aujourd'hui. Onoron est inconnu, ainsi que Chartôn, Sisilisson, Burgus, Schimalinikhôn et Tsanzakôn. Hempchin actuel a porté le nom d'Hamamaschena, et ce dernier pourrait être un des noms corrompus des villes ou places des Tzanes?

NOTE XII. LAZIQUE OU COLCHIDE.

Parmi les pays qu'on peut assigner à l'empire de Justinien, ou en distraire, il en est encore un qui n'était que tributaire, et qui même s'en était séparé, en faisant, au moins momentanément, alliance avec les Perses; c'est l'ancienne Colchide, habitée au sixième siècle par des tribus montagnardes désignées sous le nom général de Lazes, d'où ce pays a été appelé Lazique.

Dubois de Montpereux, dans son grand Atlas des pays Caucasiques, publié en 1843, a donné, sous le n° XIV, une carte de ces pays à l'époque de Justinien.

Un savant article des Annales des voyages, par M. Vivien Saint-Martin, a appelé l'attention sur les nombreux détails donnés par Procope; et, quoique ni l'un ni l'autre ne soient complets, ils ont à nos yeux un grand mérite, surtout à cause des circonstances de la guerre actuelle entre l'empire russe, devenu maître de ce pays, et l'empire ottoman, défendu par les puissances occidentales. Quand elle sera terminée, il en sortira sans doute des cartes topographiques plus certaines que celle de Klaproth et celles qu'a suivies Montpereux; elles permettront de résoudre les difficultés assez nombreuses que présentent les textes.

Justinien, dans sa Novelle 28, nomme le pays des Lazes, que Procope dit plusieurs fois être l'ancienne Colchide, comme une acquisition nouvelle faite sous son règne, ce qui est inexact, et le place à la suite de la province du Pont (Heleno-Pontus); il y mentionne Pétra, qui fut en effet fondée par lui, comme fort, ville et port, et qu'il surnomma Justiniana, ainsi que tant d'autres qui n'ont pas conservé ce nom éphémère. Il énumère

aussi Archæopolis et Rhodopolis, comme des cités antiques, et les forts Scandis, Sarapanis, Murision et Lyziris, qu'il aurait conquis sur les Perses, mais qui auparavant appartenaient aux Lazes indépendants. Puis, par une inexactitude de rédaction trop fréquente, même chez Procope, il parle des Tzanes; et, après eux, il en vient aux Suanins, Scymnins, Apsiles, Abasges et autres, sans observer aucun ordre géographique. Ces peuples ne sont point contigus aux Tzanes; car ils sont à l'ouest des Lazes proprement dits.

Murision est évidemment le Muchirision de Procope, et le Lysiris est peut-être le château de Losorion, construit par Justitien (*Édif.*, III, 7, p. 261). Ce prince fortifia aussi les Clissures, ou passages des montagnes de la Lazique (sans doute du côté des Perses). Il y restaura une ancienne église des chrétiens.— Il y fonda aussi, selon Procope, la ville de Pétra, que les Lazes livrèrent imprudemment à Chosroès, roi des Perses, que les Romains reprirent, et qu'ils détruisirent, de peur que, retombant entre les mains de leurs ennemis, elle ne devînt un point d'attaque contre l'empire (*ib.*).

Sur la route de la Lazique au Palus-Méotide, existaient les deux châteaux de Sébastopolis et de Pityonte, que les généraux romains rasèrent, de peur que les Perses, maîtres de la Lazique, ne s'y établissent. Mais Justinien rétablit Sébastopolis, et l'augmenta de manière à en faire une place inexpugnable et une ville des plus remarquables par sa beauté et sa grandeur (*ibid.*).

Dans le récit de la *G. des Perses,* Procope a longuement parlé du pays des Lazes, qui fut un champ de bataille entre Justinien et Chosroès pendant un quart de siècle. « La Lazique est à l'orient limitrophe des Ibères (*ibid.*, I, 12, p. 57-58), et défendue de ce côté par deux forts (*ibid.*, p. 59). Cette contrée était revendiquée comme possession des Perses au commencement du règne de Justinien (*ibid.*, p. 55); mais cette prétention était vivement repoussée, quoique les Romains n'en fussent possesseurs que de nom. Ce peuple avait un roi soumis à l'investiture; il était chargé de la garde du Caucase et d'empêcher

les Huns d'envahir l'empire. N'ayant ni sels, ni froments, ni autres denrées, il les obtenait, par le commerce des Romains du Pont, en échange des peaux et des esclaves qu'il vendait aux Romains (*ib.*, II, 15, p. 217). Les Perses s'emparèrent du pays, les Lazes n'ayant pas voulu entretenir la garnison romaine des forts limitrophes de l'Ibèrie (*ibid.*, p. 59). — L'an 6 du règne de Justinien, les Perses le restituèrent, au moyen de compensations (I, 23, p. 114). Mais quand la guerre recommença, Chosroès, appelé par les Lazes irrités de l'oppression romaine et du monopole établi dans la ville de Pétra sur les objets nécessaires à la vie, s'y rendit avec une armée (*ib.*, II, 15, p. 218); il coupa les arbres des forêts, pour s'y frayer un passage et faciliter la marche des troupes à travers les précipices. Il mit le siége devant Pétra, ville maritime des Colques, sur le Pont-Euxin, et bien fortifiée; elle est dominée par des rochers qui vont jusqu'à la mer, et qui lui ont fait donner son nom (*ib.*, II, 17, p. 225, 227). Cette cité se rendit (*ib.*, 228). Chosroès voulut y construire une flotte pour envahir l'empire (II, 29, p. 286). Le pays des Lazes est arrosé par le Phase, qui reçoit les eaux du fleuve Boas. Celui-ci prend sa source très-près des frontières de la Tzanique (et ne doit pas être confondu avec le Boas, qui coule de l'ouest au nord-est pour se jeter dans l'Acampsis). Quoique petit à sa source, il décrit un long cours à droite (à l'orient) jusqu'aux limites de l'Ibérie et du Caucase; et là, fort grossi par les eaux qu'il a recueillies, il les verse dans le Phase dont il prend le nom, et devient navigable jusqu'à son embouchure dans le Pont-Euxin. Des deux côtés est la Lazique. Mais sur la rive droite, depuis les frontières d'Ibérie jusqu'à la mer, sont les bourgs et cités des Lazes, entre autres Archæopolis, très-fortifiée; Sébastopolis, le château de Pityonte; puis Scanda et Sarapanis, sur les confins de l'Ibérie; Rhodopolis et Mochoresis, cités très-renommées. De la gauche du fleuve aux limites de la Lazique, il n'y a pas plus d'une journée de chemin (210 stades, 39 kil. environ). Ce sont des Romains du Pont qui habitent cette côte non

cultivée. Sur ces frontières de la Lazique déserte, Justinien avait fondé la ville de Pétra, où Tzibus, son général, établit le monopole, cause de la défection des Lazes. En partant de Pétra vers le sud, commence *immédiatement* (εὐθύς) la frontière de l'empire, et là sont des places populeuses, Rhizée, Athènes et autres jusqu'à Trapézonte..... — Les Lazes conduisirent Chosroès, après le passage du Boas, par la droite du Phase, jusqu'à Pétra, afin de ne pas montrer l'intérieur de leur pays aux Perses. Au surplus, la Lazique est, de l'un et de l'autre côté du Phase, très-difficile à la marche des troupes; car elle est couverte de rochers très-élevés qui y forment des précipices. »

Dans les *Anecdota* (II, 9), Procope dit que les seigneurs persans, mécontents des souffrances de leurs soldats, de l'éloignement de leur pays et des difficultés de cette guerre, avaient formé un complot que Chosroès eut de la peine à faire échouer. Bélisaire aurait pu l'empêcher de rentrer dans ses États.

« Le roi des Lazes, Gubaze, s'était réconcilié avec Justinien, moyennant le payement de dix ans d'arriéré, et un subside de 300 pièces d'or (4,500 fr.), par lequel il s'était procuré l'alliance des Albanes (et non des Alains) et des Sabires. Par elle Gubaze se flattait d'expulser les Perses, non-seulement de la Colchide, mais encore de l'Ibérie (*G. des P.*, II, 29, p. 290).—Mermeroès, général des Perses, revint avec une armée par les défilés des montagnes, et ravitailla Pétra, assiégée par les Romains; puis il se retira par la Persarménie, pendant que Gubaze occupait les montagnes, et empêchait les Perses de franchir le Phase, fleuve d'ailleurs très-large et si rapide que ses eaux douces se font sentir au loin dans la mer (*ibid.*, II, 30, p. 296). Les Lazes avaient d'ailleurs fortifié de tous côtés le point par où l'ennemi pouvait s'introduire chez eux, et construit un château sur les limites de l'Ibérie, l'an 23 du règne de Justinien (549). »

Dans le livre IV de la *G. des Goths*, Procope reprend cette histoire. Un autre général perse envahit la Colchide avec des Albanes (et non des Alains) barbares par la contrée Muchirisis,

qu'arrose le petit fleuve Hippis. Nouvelle description du pays des Lazes, distinct de celui des Tzanes. « Les Lazes, formant plusieurs peuples sur le Phase, sont tous compris dans le nom de Colques : c'est dans ces contrées que les poëtes ont mis la fable de Prométhée (IV, 1, p. 463). Du côté de Pétra, le Pont-Euxin fait un coude de 550 stades (102 kilom. environ), et ce rivage appartient tout entier à la Lazique. Dans l'intérieur sont la Scymnie et la Suanie, qui en dépendent, quoique avec des princes particuliers, institués par le roi des Lazes. Sur le côté, vers l'Ibérie, sont les Meskoi (Mosques?), habitant des montagnes fertiles en tout, et surtout en vignobles, autrefois soumis aux Ibères. Ensuite s'élèvent des montagnes très-élevées, couvertes de forêts, qui se joignent aux monts Caucasiques; et de ce côté, à l'orient, est l'Ibérie, qui s'étend jusqu'aux Persarméniens. Entre les montagnes de ces contrées coule le Phase, qui prend sa source dans le Caucase, et se jette dans le Pont-Euxin, au milieu de la courbe. Ce fleuve, dit-on, sépare l'Asie de l'Europe.

« Les Lazes occupent la partie européenne; l'autre partie n'a ni ville, ni fort, ni bourg digne d'être nommé, à l'exception de Pétra; c'est dans cette partie que les Argonautes vinrent, dit-on, enlever la toison d'or; mais Procope (IV, 2, p. 468) pense que le palais d'Œétès était de l'autre côté du Phase. Dans la partie asiatique, là où commence la courbe de l'Euxin, s'élevait Pétra. Dans la partie européenne sont les Apsiliens, depuis longtemps chrétiens et soumis aux Lazes.

« Au-dessus de ces pays est le mont Caucase, d'où sont sorties les Amazones pour s'établir sur le Thermodon; mais il n'en reste plus de traces (*ibid.*, p. 470). Au delà des Apsiliens et de la courbe de l'Euxin, le rivage est habité par les Abasges, qui s'étendent jusqu'au Caucase; ils étaient autrefois soumis aux Lazes, quoiqu'ils eussent deux princes, commandant l'un aux populations de l'orient du pays, l'autre à l'occident. Au temps de Procope, ils adoraient les forêts ainsi que les arbres. L'avarice de leurs princes était telle qu'ils vendaient comme eunuques les plus beaux enfants du pays; mais ils

se convertirent sous Justinien au christianisme, abolirent le principat et le commerce des eunuques, et ils vécurent indépendants (*ibid.*, p. 471 et sq.). — Après les Abasges (qui ont donné leur nom à la moderne Abassie, beaucoup plus étendue à l'ouest, le long du Caucase), viennent les Brugues, mêlés aux Abasges et aux Alains (Alanes). Le long du rivage sont les Zecques, autrefois soumis à l'empereur, maintenant indépendants, et, après eux, les Sagides, dont les Romains obtinrent la soumission en construisant sur leurs rivages deux forts, Sébastopolis et Pityonte, distants l'un de l'autre de 2 jours de chemin (420 stades, 78 kilom.); car, comme je l'ai dit, (du temps de Trajan) les Romains étendaient leur domination depuis Trapézonte jusqu'aux Sagides; ils n'ont conservé que ces deux châteaux, qu'ils ont brûlés avec les maisons des habitants, quand Chosroès, maître de Pétra, envoya des troupes pour s'en emparer; et ils évacuèrent le pays en s'embarquant pour Trapézonte (*ibid.*, IV, 4, p. 473). Les expéditions de Chosroès en Lazique ne réussirent pas, et donnèrent lieu même à une conspiration qu'il eut de la peine à apaiser (*ibid.*, IV, 7, p. 488). »

« Sa troisième expédition se termina par une défaite sanglante sur l'Hippis (*ibid.*, IV, 8, p. 490-497). Une quatrième expédition conduisit les Perses jusque chez les Abasges, qui s'étaient révoltés contre les Romains et les Lazes. Après la retraite des Perses, un général romain, traversant le pays des Apsiliens, entra dans l'Abasgie (IV, 9, p. 499), l'attaqua par terre et par mer et prit leur principale forteresse, Trachea, sise sur la croupe du Caucase, qui s'avance dans le Pont-Euxin.

« Tzibilon, fort des Apsiliens, fut pris par les Perses, et repris par les Romains (*ib.*, IV, 10, p. 503). Les Romains, sous Bessas, finirent aussi par s'emparer de vive force de la ville fortifiée de Pétra, que les Perses avaient conservée (*ibid.*, IV, 11, p. 507-517), ainsi que de sa citadelle, le tout après un siége de cinq ans (*ibid.*, 12, p. 520); mais Justinien fit raser la place (*ibid.*, 522). »

« Une cinquième expédition conduisit Mermeroès, nouveau général des Perses, par le passage du Phase, qui est guéable

sur la frontière d'Ibérie; il marcha par la rive droite de ce fleuve, jusqu'au Rhéon, autre rivière non navigable, sur Archæopolis, métropole de la Lazique. Il avait amené huit éléphants par l'Ibérie, malgré la difficulté des chemins, et avait réédifié Scanda, l'un des deux châteaux qui dominaient auparavant les passages de l'Ibérie, et que les Lazes avaient détruits, ainsi que Sarapanis (*ibid.,* p. 526); ils avaient aussi rasé Rhodopolis, ville en plaine, exposée la première aux incursions des Perses du côté de l'Ibérie. Archæopolis, située sur une colline très-abrupte détachée des montagnes, est arrosée par le Phase (*ibid.,* 528). Elle fut vainement assiégée par les Perses, qui se tournèrent sur Muchirisis, ville populeuse à une journée de chemin (210 stades, 39 kilom.), située dans le pays le plus fertile de la Colchide, et arrosé par le Rhéon. Là aussi, dans la plaine, est le fort Cutatision, auparavant nommé Cotyæion, l'ancien palais d'OEétès, qui avait donné le nom de Cytæia à la Colchide. — Mermeroès campa près du fort d'Uchimérion, voisin du précédent, et ferma ainsi les passages de la Suanie et de la Scymnie (*ibid.,* p. 536). Uchimérion lui fut livré; et de ce poste, ainsi que de Cutatision, le général persan fut maître de la Muchirisis jusqu'à l'Ibérie, tandis que Gubaze était réfugié dans les montagnes, et les Romains dans les autres places (*ibid.,* p. 543). »

Tels sont les précieux détails donné par Procope sur ce pays. Les événements postérieurs aux écrits de Procope nous apprennent l'assassinat de Gubaze par deux généraux romains, et leur condamnation dans une des vallées du Caucase par un sénateur délégué de Constantinople. Par le traité de cinquante ans, fait entre Justinien et Chosroès, les Perses rendirent ce qu'ils occupaient en Lazique; mais le silence où l'on resta sur la possession de la Suanie donna bientôt occasion de rompre le traité et de recommencer la guerre.

Le passage entre le pays des Perses et la Colchide était double; ce sont les *Clissures,* que d'autres appellent à tort portes Caspiennes. Les unes sont portées sur la carte de Montpereux du

côté de l'Ibérie, aux sources du Losothian, sur lequel il place le fort de Losorion; ce fut par là que Chosroès entra en 541. Les autres plus au sud, vers les sources du Kour (ou Cyrus), sont celles que traversa Mermeroès en 549.

La ville de Pétra est placée par ce géographe à Ourikalaki, à 10 werstes (10 kilom. 670 m.) de la côte, tandis qu'elle était sur la mer. M. Ch. Müller (pl. XVIII, *Petits Géograph.*) la met dans une île formée par le Tzichedchari, à son embouchure, ainsi que Kiepert, à 7 min., 12 ou 13 kilom. au nord du port de Batoun (Bathys ou Portus Altus des anciens). — La description qu'en fait Procope prouve que cette place était, non dans une île, mais sur les pentes d'un rocher abrupte du côté de la mer. Il existe aujourd'hui sur cette côte un fort Nicolas, limite de la Russie et de l'empire ottoman, bien près de Pétra, s'il n'est pas sur l'emplacement de Pétra lui-même. D'un autre côté, Batoun conviendrait beaucoup au port de Pétra, où Chosroès voulait établir une flotte pour aller de là attaquer Byzance.

Du côté de l'Ibérie (c'est-à-dire à l'E. S. E), la Lazique était fermée par des défilés, et deux forts, Sandis ou Scanda et Sarapanis, et par le fleuve Phasis lui-même. Montpereux a donc tort de séparer l'un de l'autre ces deux forts, et de les mettre assez loin au couchant de Losorion, qui lui-même serait en ce cas trop éloigné des défilés. — Il a tort aussi de donner le nom du Phase, non à la rivière qui vient du sud-est, mais au Koirila qui coule du nord-est.

On a vu un fleuve Boas, décrit à propos des Tzanes, et se confondant avec l'Acampsis. Maintenant Procope parle d'un autre Boas qui se jette dans le Phase, venant des montagnes des Tzanes; selon Montpereux, ce second Boas est le Kanitschali; mais celui-ci a un cours très-borné au sud, et est séparé du pays des Tzanes, ou Djanoth, par le Pharangion. Pour retrouver le cours décrit par Procope, il faut admettre que le Boas est la rivière qui commence à 55 kilom. environ de la mer Noire, du côté de la vallée du Kour (Cyrus), et paraît former la partie supérieure de ce grand fleuve. Nous croyons qu'il en

est séparé par une chaîne de montagnes détachée du Caucase, et divisant la péninsule entre la mer Noire et la mer Caspienne en deux bassins; le Kour viendrait du sud-est, au revers de cette chaîne, en s'approchant des frontières de la Colchide, d'où il coule ensuite à l'orient.

Procope met expressément Sébastopolis (auparavant Dioscurias, aujourd'hui Sébastopol ou Iscouriah) et Pityonte (aujourd'hui Pitzendu ou Pitsiounta) dans la Lazique, tandis que Justinien (sans doute par une erreur de copiste) les place dans l'intérieur de l'Helenopont, au lieu de les indiquer sur la côte opposée, comme dépendant d'ailleurs du gouvernement du Pont. On voit en effet dans Procope lui-même que ces villes ne faisaient pas partie de la Lazique proprement dite, mais du pays des Sagides, à peu près indépendants depuis l'abandon des conquêtes de Trajan.

Archæopolis, métropole de la Colchide, est, selon Montpereux, l'ancienne Oea, aujourd'hui Nakolakeva, sur la rivière Chobus (Khopi); mais Procope dit expressément que cette ville était située sur le Phase. Rhodopolis serait Wurtscha, à l'embouchure du Boas, dans le Phase, et sur sa rive gauche, ce qui est encore contraire au texte de Procope. Muchirisis serait Tsichidami; le Rhioni, ancien Rhion, aurait effacé le nom du Phase. De ce fleuve à la limite de la Lazique, Procope ne compte qu'une journée de chemin ou 39 kilom., ce qui porterait sa limite à l'Acinasis (Tchuruk-Su); mais la distance doit être prise sans doute au sud de Pétra, et alors la frontière descend à Abostra, au N. E. d'Archabis et même d'Apsarus. Il n'est pas exact que la frontière de l'empire commence immédiatement à Pétra, puisque, en parlant du pays des Tzanes, Procope a déjà posé pour limite Rhizée, et désigné comme villes intermédiaires Athènes, Archabis et Apsarus, et plusieurs nations sauvages et indépendantes. D'ailleurs Procope commet ici une nouvelle erreur, en mettant Athènes et autres villes du littoral entre Rhizée et Trapezonte, puisque le contraire a été bien établi dans une autre description plus détaillée ci-dessus, p. 624.

C'est encore une erreur de Procope, ou au moins de ses copistes, de faire intervenir les Alanes ou Alains au lieu des Albanes ou habitants de l'Albanie, parmi les auxiliaires de Gubaze, roi des Lazes, puisque par eux ce prince se flattait d'expulser les Perses de l'Ibérie; les Alains, qui sont dans le Caucase du Kouban, vers la mer d'Azof, n'ont rien de commun avec les Albanais, riverains de la mer Caspienne, contigus à l'Ibérie et aux Sabires.

Le fleuve Hippis, qui arrose la contrée Muchirisis de la Lazique, est, selon Montpereux, le Tcheniskalè; il coule sous les murs d'Onogouris, ancienne Khani; mais Onogouris n'est pas nommée par Procope, et l'Hippis passait sous les murs de Muchirisis, ville de même nom que la contrée, qui était la plus riche de la Colchide.

La courbure du Pont-Euxin du côté du Phase est évaluée par Procope à 550 stades entre Pétra, au sud, et la limite des Apsiliens, ou Sébastopolis; cette mesure est plutôt trop faible que trop forte. Au reste la courbe est loin d'être demi-circulaire comme le suppose le texte, car la côte court presque droite du sud au nord.

La Scymnie paraît être le pays de ceux qu'ailleurs l'histoire appelle Missimianes, inconnus à Procope; et la Suanie, qui lui fait suite (aujourd'hui Mingrelie), est, comme l'autre, une partie de la Lazique, quoique ayant des princes à part; les Suanins paraissent, dans la carte de Montpereux, s'élever jusqu'aux sommets du Caucase.

Les Meskoi sont sans doute les descendants des Mosches, qui, dans des temps plus anciens, habitaient les monts des Tzanes. Montpereux ne les a pas inscrits sur sa carte, quoique Procope en indique clairement la position sur les frontières de l'Ibérie, par conséquent dans les vallées du Boas.

Quand Procope dit que le Phase prend sa source dans le Caucase, c'est bien vague; car lui-même reconnaît qu'il y a un groupe de montagnes Caucasiques, qui s'étendent depuis la mer d'Azof jusqu'à la mer Caspienne, et jettent des rameaux

au sud qui séparaient l'Albanie de l'Ibérie; l'Ibérie de la Persarménie; et celle-ci de l'Arménie romaine. A son embouchure, le Phase avait un fort, auquel il est sans doute fait allusion dans Procope, quand il parle d'un camp formidable qu'occupaient les Romains sur le Phase inférieur. C'est aujourd'hui Poti.

Les Apsiliens sont des Lazes habitant au nord-ouest, et contigus aux Abasges (ils sont sans doute les Mingréliens d'aujourd'hui). — Dans le périple d'Arrien, c'est le contraire (nº 16, cartes des *Petits Géograph.*). Tous ces noms de pays disparaissent dans la carte des *Itinéraires* de Lapie. Trachea, fort des Abasges, est aujourd'hui Anakopia selon Montpereux; et Tzibilon, fort des Apsiliens, est Tsebelet ou Tskhori.

Montpereux place les Brugues au nord du Caucase; il est vrai que de ce côté ils touchaient aux Alains; mais ils étaient aussi mêlés aux Abasges, et leur situation était au moins intermédiaire entre ceux-ci et les Zecques du littoral. Montpereux place ceux-ci à l'ouest de Pityonte; mais ce fort était dans le pays des Sagides, à la suite des Zecques. Tous ces peuples étaient dans la grande Abassie, qui tire évidemment son nom des anciens Abasges.

Pityonte servait de forteresse de déportation (V. *Vie de saint Chrysostome*, et Justin, édit XIII). On a vu que Procope en faisait expressément une dépendance des Lazes; mais les Sagides avaient été directement soumis aux Romains, et Justinien, Nov. 28, les considère comme dépendant du gouvernement du Pont.

Procope met Sébastopol à 2 jours de chemin (78 kilom.) de Pityonte. Cette distance paraît exacte, eu égard aux contours de la côte. La position du fort Cutatision est certaine sur le Rhion (Rhione), à Cutais, capitale actuelle de l'Imeretie. — L'Uchimerion, voisin du précédent, du côté de la Suanie, n'est-il pas l'Onoguris des autres géographes, que Montpereux place à Khani?

NOTE XIII. IBÉRIE D'ASIE, GÉORGIE RUSSE.

En décrivant le pays des Lazes, Procope a suffisamment fait connaître les limites occidentales de l'Ibérie, belle contrée. Son roi Gurgenès, chrétien ainsi que son peuple, refusa de suivre la religion des Perses, malgré les menaces de Cabadès (Proc., *G. des Perses,* I, 12, p. 56-57). Cependant les Ibères étaient séparés par des chaînes de montagnes détachées du Taurus (*ibid.,* 47) ou du Caucase (*ibid.,* II, 29, p. 288), de la Lazique, occupée par des troupes romaines, et de l'Arménie, soumise à leur empire; par suite de cette position elle fut forcément l'alliée de la Perse sous Chosroès son successeur.

Vers le nord, leur pays avait pour clôture les Pyles, ou portes Caspiennes (*ibid.,* p. 57), qui, comme on l'a vu note VIII, paraissent l'avoir séparé de l'Albanie, contrée qui, sous Justinien, n'appartient plus à la géographie positive.

A sa droite et au levant, l'Ibérie confinait aux nations Persiques, dont le monarque était depuis longtemps son maître.

Justin avait promis à Gurgenès, roi des Ibères, de les garantir de l'oppression de Cabadès par l'envoi de Huns auxiliaires (*ibid.*); mais ces secours n'arrivèrent pas à temps, et le prince Ibère fut obligé d'émigrer avec les principaux de son pays, avec leurs femmes et leurs enfants, en Lazique. De ce côté sont les deux châteaux des Lazes qui ferment le passage (*ibid.,* p. 58). — L'an 6 du règne de Justinien (532), il y eut une paix entre ce prince et Chosroès; et, par ce traité, les Ibères qui n'avaient pas émigré restèrent sous la domination de la Perse (*ibid.,* I, 23, p. 114). Cependant ils étaient prêts sans cesse à la défection, et c'est pour les maintenir dans sa dépendance, et même leur enlever le droit d'avoir des rois particuliers, que Chosroès voulait s'emparer de la Lazique (*ibid.,* II, 28, p. 282).

Procope (*ibid.*, II, 29, p. 288) dit expressément que l'Ibérie est à l'occident bornée par le Caucase, et par le Boas, affluent du Phase. Du côté des Lazes, ce pays avait eu autrefois sous sa dépendance les Mesques, habitant un pays fertile et sis à l'orient des monts Caucasiques; l'Ibérie est contiguë à la Persarménie et aux Arméniens soumis aux Romains (*G. des Goths*, IV, 2, p. 467).

Tiflis, capitale de la Géorgie actuelle et des établissements russes caucasiens, passe pour avoir été fondée au milieu de ce siècle par un prince d'Arménie. Au reste, Procope ne parle ni de Tiflis, ni d'aucune ville de l'Ibérie, quoique cette contrée fût anciennement connue des Romains.

Procope enfin (*G. des Perses*, II, 24, 25) dit que les Ibères sont *près* des Indiens, et du pays Dubius, contrée persique par laquelle se faisait un grand commerce. Tout semble prouver que l'Ibérie ne dépassait guère la rive gauche du Cyrus (Khour).

Les Ibères d'Europe sont les Espagnols et les Portugais d'aujourd'hui.

NOTE XIV. PERSARMÉNIE;

PARTIE ORIENTALE DE L'ARMÉNIE TURQUE.

Ce nom est nouveau en géographie, mais il exprime bien la situation de cette vaste contrée, intermédiaire entre l'Arménie romaine, la Perse proprement dite, la Colchide, et l'Ibérie.

Nous avons une chronique arménienne de Samuel d'Ania, qui prouve qu'elle avait une succession de princes au sixième siècle, quoique Procope, si fécond en détails sur les guerres dont elle fut le théâtre de son temps, n'en dise pas un mot. Il y a plus: il affirme (*Édif.*, III, 1, p. 246) qu'après la mort d'Arsace, roi d'Arménie, qui partagea ses États inégalement entre ses deux fils; l'un, Tigrane, qui en avait obtenu les trois quarts, les céda, dans la crainte des Romains, au roi des Perses, et rentra dans la vie privée; l'autre remit sa part de la *grande* Arménie à Théodose, fils d'Arcadius, et il fut convenu par un traité, entre l'empire romain et la Perse, que ce partage serait maintenu. Des forts étaient bâtis sur les frontières respectives.

Artaxate, sa capitale, sur un affluent de l'Araxe, était fondée plusieurs siècles avant Justinien, et c'est là sans doute qu'éclata l'insurrection mentionnée par Samuel, vers 544-545, et dirigée par Mezezius, de la nation Gnuni; Chronol., p. 597. Procope ne parle ni des grands lacs ni des fleuves de la Persarménie; mais il mentionne ses mines d'or de Pharangion.

Le Taurus, dit-il (*G. des Perses,* I, 10, p. 47), qui commence en Cilicie, traverse la Cappadoce, l'Arménie, la Persarménie, l'Ibérie, et se réunit ainsi aux monts Caucasiques. En allant, ajoute-t-il (I, 15, p. 777) de l'Arménie en Persarménie, on a sur la droite le mont Taurus, qui, comme je l'ai

dit, s'étend jusqu'aux Ibères et autres nations voisines; à gauche est un long chemin qui traverse les escarpements de montagnes très-élevées et couvertes de neiges perpétuelles, d'où le Phase est porté en Colchide. De ce côté sont les Tzanes, d'abord indépendants, puis soumis aux Romains; quand on a passé leurs frontières, on arrive dans une très-haute vallée couverte de précipices, qui se rattache aux monts Caucasiques. Là sont des pays très-peuplés, des vignobles et des fruits de toute espèce. Au haut de cette vallée sont les limites des Persarméniens, et les mines d'or dont Cabadès avait donné l'exploitation à un habitant du pays (Syméon). Pour s'en attribuer la propriété, celui-ci, au commencement de la guerre, livra le Pharangion aux Romains (*ibid.*, p. 78). Là aussi est le château de Bôlon (*ibid.*, p. 77), voisin du territoire de Théodosiopolis (Erzeroum) (*ibid.*, p. 79). Chosroès en stipula la remise de la part de Justinien (*ibid.*, I, 22, p. 112) et l'obtint avec un subside (*ibid.*, p. 114, et *G. des Goths*, IV, 13, p. 526).

De la Persarménie coule le fleuve Arsinès; son lit est large et son cours est grand; il est tributaire de l'Euphrate. C'est, à n'en pas douter, le même que les anciens appelaient Teleboas, et Arsanias, aujourd'hui Mouratchaï. Il est plus fort que l'Euphrate supérieur. Il descend du nord-est, et passe au-dessus du lac de Van.

Chosroès, se proposant d'envahir l'empire romain par la Persarménie, s'était rendu de l'Assyrie vers le nord, à Adarbiganes, où les Perses ont un temple consacré au culte du feu (*ibid.*, II, 24, p. 259). Les Persarméniens étaient chrétiens, puisqu'on charge un prêtre de cette communion d'aller négocier la paix avec les Romains (*ibid.*).

Enfin (*G. des Goths*, IV, 2, p. 467), Procope place sur les confins des Tzanes des peuplades chrétiennes, et sur leur droite des montagnes abruptes et un long désert, *au delà* duquel habitent les Persarméniens et les Arméniens soumis aux Romains, jusqu'aux limites de l'Ibérie.

Ailleurs (*G. des Perses*, II, 29, p. 288), le Pharangion est placé

près des frontières des Tzanes, des Arméniens, et du Boas, affluent de l'Acampsis.

Malgré ces détails, il est très-difficile de fixer la position des mines d'or et du château de Bôle qui les protégeait, quoique la contrée Pharangion soit assez bien limitée, à l'est par l'Ibérie, au nord par la Lazique, à l'ouest par les montagnes des Tzanes, le cours du Boas, et le désert intermédiaire; au sud par le territoire de Théodosiopolis. Montpereux, dans sa carte du pays des Lazes, a bien placé la contrée.

Quant à Bôle et aux mines, ils devaient être dans les montagnes à l'ouest de Kars, à l'est de la riv. Glaucus, vers Olti ou Barotès de la carte de Kiepert; car le Pharangion lui-même est situé près des limites des Tzanes (Procope, *ibid.*). Les Arméniens (Romains) habitent près des Perses (Arméniens), depuis Amida (de la Mésopotamie) jusqu'à Théodosiopolis (Erzeroum) (Procope, *Édif.*, III, 1, p. 244).

Nous avons hasardé d'autres indications p. 400 à 402 de notre Chronologie; mais nous avons peut-être trop séparé Bôle des mines du Pharangion. On ne trouve d'ailleurs aucun de ces lieux dans la carte des *Itinéraires* de Lapie; mais ces pays sont encore si peu connus que leur tracé diffère beaucoup dans les cartes les plus modernes.

Ceux qui de la Persarménie se rendent dans la Sophanène (de l'Arménie quatrième), soit par les limites persiques, soit par le château de Citharizon, sont obligés de passer par les Clissures ou défilés voisins de Phison (*Édif.*, III, 2, p. 250). La Persarménie descendait donc fort bas au sud; elle longeait la Chorzanè de la même Arménie pendant 3 jours de chemin (116 kilom. 1/2), probablement jusqu'au Dubios.

Cette partie de la Persarménie devait comprendre le lac de Van (Arsissa ou Thospitis) et la vaste plaine de Melaskert, qui s'étend jusqu'à l'Akdulak-Dagh, une des chaînes de l'Ararat.

En 540, Justinien ordonna à ses généraux d'attaquer Chosroès en Persarménie. Quatre corps venus des divers points de l'Arménie romaine se dirigèrent sur le *Dubios;* c'est une con-

trée fertile, saine, bien arrosée, à 8 jours de chemin de Théodosiopolis. Elle renferme de vastes campagnes, bien peuplées, où se fait le commerce par l'Ibérie, qui en est voisine, avec les provinces persanes et romaines; le pays a un évêque qu'on appelle le Catholicôn. A 120 stades (22 kilom. 200 m.) de Dubios, à droite de la route qui vient de l'empire romain, est une montagne escarpée et le bourg Anglôn, où le général des Perses se retira dans une citadelle du même nom. En ce lieu, les Romains éprouvèrent une sanglante défaite; l'un de leurs chefs, en passant près d'un fort des Persarméniens, fut tué; d'autres, par le pays des Taraunes, retournèrent chez eux (*G. des Perses*, II, 25, p. 263-267).

Le Dubios appartient bien à la Persarménie (*ibid.*, II, 30, p. 297). Cependant sa distance de Théodosiopolis, évaluée par Procope à 8 journées de chemin (1,180 stades, ou 310 kilom.), nous jette en Ibérie, au delà du Mossian D., ou en Perse, par delà le mont Ararat. Le chiffre de Procope est exagéré de plus d'un tiers : la plaine de Kars nous paraît convenir à ce pays, qu'on n'a encore marqué sur aucune carte.

Les Taraunes peuvent, ainsi que les Apétiens (Proc., *G. des Perses*, II, 3, p. 158), être un peuple de la Persarménie, aussi bien qu'un des peuples Mosques ou Taoques (V. note XI). Quant au bourg Anglôn, nous ne savons où le placer, si ce n'est à Kars, à cause de sa position militaire.

Le Catholicôn était sans doute le patriarche Mosès d'Elizard, en Aragazote, qui florissait en 551 (Chronol., p. 642). Il fut témoin du schisme qui éclata entre les Arméniens et les Ibères en 552 ou 553, dans un concile tenu à Tiben, et où l'on fonda l'ère des Arméniens (Art de vérifier les dates, et Chronol., p. 658). Ce schisme fut confirmé en 557-558 (*ib.*, p. 694).

La Persarménie, du côté des Romains, était limitée par la Khorzanè, et du côté de la Perse par l'Arzanène; au midi par les cantons de la Sophanène et de l'Astianène.

NOTE XV. PERSE.

En parlant du monde de Procope, nous avons remarqué que cet historien ne fait pas connaître les limites de la Perse à l'orient. Au nord-est, il est question de Gorgo et des Ephthaltites, qui eurent bientôt affaire aux Erméchiones ou Turcs.

Au nord était la mer Caspienne, que Procope ne nomme que par allusion aux défilés de ce nom, situés sur les limites de l'Albanie et de l'Ibérie. A l'ouest, la Perse avait pour limite, outre l'Ibérie (la Géorgie d'aujourd'hui), la Persarménie. Mais celle-ci dépendait de la Perse.

Au sud-ouest, Procope le dit et le répète, c'était le fleuve Nymphius, et Martyropolis, qui la séparaient de l'Arménie romaine; mais dans sa dépendance était l'Arsanène, ou Arxanè, qui paraît avoir conservé le nom d'Arzène.

Du même côté étaient la Mésopotamie romaine et persane, l'Assyrie, comprenant le cours du Tigre, et le pays des Saracènes (Arabes) d'Alamoundar, Mundhir III, roi tributaire. Effaçant même la Babylonie, Procope étend l'Assyrie jusqu'à la mer Persique au sud, à l'ouest jusqu'à l'embouchure de l'Aborras (Chaboras) dans l'Euphrate. Cet empire des Perses, sous les Sassanides, rivalisait alors avec l'empire romain affaibli, et même le rendit tributaire par la faiblesse de Justinien et l'énergie de Chosroès Ier (Khosrou), qui lui survécut. Procope le fait assez sentir dans ses *Anecdotes*.

Procope a consacré deux livres spéciaux à la lutte des deux empires, ainsi que la plus grande partie du livre IV de la *G. des Goths*, qu'on avait si bien appelée histoire mêlée.

Dans le *Traité des Édifices*, l'historien rappelle la cession faite aux Perses des quatre cinquièmes de la grande Arménie,

par Tigrane, sous le règne d'Honorius, et le traité fait à ce sujet entre les deux États (*ibid.*, p. 246). « Le Nymphius, » dit-il, « qui coule près de Martyropolis, sépare l'empire romain des Perses et de leur province, l'Arxanè. — A 8 milles au nord de Phison de la Sophanène (quatrième Arménie) sont des défilés, ou clissures, formés par des châteaux restaurés par Justinien ; et on ne peut entrer dans la Sophanène, soit par les limites de la Perse, soit par le château de Citharizon de l'Asthianène romaine que par ces défilés (*ibid.*, p. 250.) »

En allant de Cithazon à Théodosiopolis, commence un pays, la Chorzanè de l'Arménie romaine, large de trois jours de chemin, sans marais, fleuves ni montagnes qui en rendent la traversée difficile. Ce pays, riche et populeux, est contigu aux Persans, avec lesquels ses habitants s'allient et commercent. Justinien y bâtit une forteresse (*ibid.*, p. 252).

Ces Persans sont nécessairement les Persarméniens, puisque la Persarménie descendait jusqu'à la Sophanène, ou à l'Asthianène.

Il est probable que c'est l'Ararat et sa chaîne qui, entre le 39e et le 40e degré de latitude, séparait de ce côté la Perse de la Persarménie.

Dans les *Anecdota* (XVIII, 5), Procope parle des Saracènes qui, du côté de l'orient, assaillaient l'empire romain, depuis l'Égypte jusqu'aux limites de la Perse, et de trois invasions de Chosroès sur le même territoire.

Dares (Anastasiopolis) était sur ces frontières, appartenant aux Romains ainsi que Sisaurane (*Édif.*, II, 1, p. 210). Quand on va, dit-il (II, 4, p. 220), de Dares en Perse, il y a sur la gauche (c'est-à-dire vers le nord) un pays impraticable à la cavalerie et aux voitures, de deux jours de chemin (420 stad. 78 kilom.), qui se termine par un lieu abrupte et couvert de précipices, appelé Rhabdion ; la plus grande partie de la route qui y conduit longe des deux côtés les frontières de la Perse ; et néanmoins ce lieu appartient aux Romains. Procope apprit des habitants du pays qu'il leur avait été cédé par un roi

des Perses en échange d'un bourg riche en vignobles, près de Martyropolis, mais en Arsanène.

Rhabdion, situé sur la montagne, domine une plaine qu'on appelle le Champ des Romains et qui est enclavée dans la Perse : ce lieu fut fortifié et pourvu de deux citernes. Sisauranes (auj. Vinaur), petite ville des Perses, à deux jours de chemin de Dares, et à 3 milles environ (4 kilom. et demi) de Rhabdion, fut prise par Justinien, et payait 50 pièces d'or de tribut aux Perses pour récolter paisiblement. Mais, au moyen du fort Rhabdion, les colons furent suffisamment protégés : telle était la limite de la Perse du côté de la Mésopotamie.

Rhabdion, enclave romaine dans la Perse, est placé par d'Anville à l'est de Nisibe, en deçà et non loin du Tigre, avec le Romanorum ager. On ne les trouve pas dans le Recueil des Itinéraires. Ce doit être le pays appelé Zabdicène dans la carte de Kiepert; là aussi est un village moderne appelé *Gorgo,* dans lequel nous ne pouvons voir la ville de Gorgo, mentionnée par Procope (*G. des Perses*, I, 3, p. 16). Celle-ci, en effet, était une ville et non un château, sur les frontières septentrionales de la Perse, du côté des Huns blancs ou Ephthaltites, et non à ses extrémités occidentales. V. ci-dessus, p. 612.

Le cours du Tigre, qui traversait l'Assyrie, appartenait aux Perses (*Anecd.*, II, 7 et suiv.), sauf le territoire d'Amida et la Sophanène.

Du côté de l'Euphratésie (anc. Comagène), sise sur la rive droite de l'Euphrate, les frontières des Romains et des Perses consistent dans un très-vaste désert, sur les limites duquel Dioclétien avait bâti trois châteaux, dont l'un s'appelait Mambri (*Édif.*, II, 8, p. 231). A 5 milles environ (7 kilom. et demi) vers le territoire romain, Zénobie, veuve d'Odenath, prince des Saracènes, fonda une petite ville de son nom. C'est par là que les Perses envahissaient l'empire; mais Justinien l'agrandit, la fortifia et en fit un boulevard. Quant aux rochers voisins qui dominaient la ville, il les couronna de *ptères*, fortifications en forme d'ailes. — Zénobie était ravagée par les atta-

ques de l'Euphrate, qui la baigne à l'orient, et qui, resserré par les montagnes, sort de son lit dans les crues. Il y pourvut, et fortifia aussi une colline qui s'élevait du côté du couchant (*ibid.*, II, 9, p. 231-234).

La petite ville de Sures, sur l'Euphrate, qui avait été prise par Chosroès, fut aussi fortifiée, ainsi que Callinique, par Justinien (*ib.*, 235).

Du côté de la Phœnicie du Liban, était Palmyre et son désert : c'était le boulevard contre les invasions des Saracènes ennemis des Romains (*ibid.*, p. 243).

Nisibe, en Mésopotamie (auj. Nizibin ou Netzib), était aux Perses avec d'autres places; c'est par là qu'ils faisaient leurs expéditions contre l'empire, méprisant d'ailleurs ce pays, parceque, jusqu'à l'Euphrate, il est composé d'un désert vaste et aride (*G. des Perses*, I, 17, p. 85).

De l'Assyrie, Chosroès, se rendant au nord dans la place d'Adarbiganes, avait le projet d'envahir l'empire romain en traversant la Persarménie. Là est le grand Pyrée, que les Perses adorent sous la forme du feu, et que les mages conservent, comme les Romains faisaient celui de Vesta (*G. des Perses*, II, 24, p. 259). La peste étant survenue, ce prince quitta Adarbiganes, et retourna avec toute son armée en Assyrie, où elle ne sévissait pas encore (*ibid.*, p. 261).

Adarbiganes (omise dans les Tables de Procope) n'est portée sur aucune carte. Elle était évidemment sur les frontières de la Persarménie, du côté de la Mésopotamie persane. Mais comme c'était une capitale religieuse des mages, nous devons supposer qu'elle appartenait à la Perse. Peut-être est-ce Artemit d'aujourd'hui?

Il est question dans les annales persanes et arméniennes d'une histoire, probablement fabuleuse, que Procope (*G. des Perses*, I, 5, p. 26) analyse ainsi : Du temps que Pacurius (sans doute Pacore II) régnait sur les Perses (Parthes), vers l'an 90, et Arsace sur les Arméniens, une guerre s'éleva entre ces princes et dura trente-deux ans. Des peuples barbares, contigus aux

Arméniens, ayant profité de ces débats pour entrer aussi en guerre avec les Perses, Arsace, voulant se rapprocher de Pacurius, entra dans le pays de ces barbares. (C'étaient sans doute des montagnards intermédiaires entre la grande Arménie, alors indépendante (depuis Persarménie), et la Perse, du côté de l'Ibérie; des espèces de Kurdes.) Arsace les détruisit presque tous; et, pour reconnaître ce service, Pacurius jura à Arsace une amitié éternelle. Mais bientôt on accusa Arsace de méditer des projets hostiles. Pacurius l'invita à une nouvelle conférence à laquelle Arsace se rendit avec Basicius, chef de son conseil, et d'autres Arméniens bons guerriers. Le prince d'Arménie accepta. A leur arrivée, le monarque persan l'accusa de perfidie ainsi que ses conseillers. Ceux-ci opposèrent les plus fortes dénégations. Néanmoins, Pacurius les fit arrêter, et s'adressa aux mages pour savoir comment il produirait ses preuves. Ceux-ci lui conseillèrent de couvrir la salle royale d'un fumier, extrait moitié du sol arménien, moitié du sol persique, et pratiquèrent des opérations magiques sur ce terrain; puis ils se réservèrent d'être témoins de la conférence. Arsace s'y rendit, et, tant qu'ils marchèrent tous les deux sur le sol persique, Arsace persista dans ses dénégations; mais quand ils marchèrent sur le sol arménien, Arsace, par une force mystérieuse, changea de langage, et déclara qu'il ne serait jamais l'esclave de Pacurius, et le menaça de sa vengeance. La conférence continuant et les deux personnages revenant sur le terrain persique, Arsace se déclara au contraire le dévoué serviteur de Pacurius. L'épreuve fut renouvelée et donna le même résultat. Alors les mages le déclarèrent parjure. Arsace fut jeté dans le château *Léthé* (de l'oubli), vu qu'on ne pouvait verser le sang royal; mais Basicius fut écorché vif. Cependant, un des Arméniens de la suite, ayant, sous les yeux de Pacurius, fait de grandes prouesses dans la guerre contre les Barbares, excita un sentiment si vif chez le monarque persan, qu'il lui promit d'accomplir le souhait qu'il lui donna de former. Celui-ci ne demanda que la permis-

sion de servir Arsace à sa guise pendant un seul jour. Le roi, ne voulant pas violer sa promesse, quoique ce fût chose grave de déroger à la loi antique qui régissait le château de l'Oubli, l'y fit conduire auprès d'Arsace. Là on servit un repas délicieux et on goûta toutes sortes de voluptés; quand la journée expirait, Arsace, ne pouvant se résoudre à vivre sans ces jouissances, se perça d'un couteau qu'il avait caché, et mourut dans sa prison. C'est ainsi que fut relâchée la règle du château de Léthé. A la mort de Péroze (en 488), les Perses choisirent pour leur roi son dernier fils Cabadès; puis, mécontents de ses innovations législatives, ils mirent Blasès son frère à sa place. Comme on n'osait faire périr un prince du sang royal, on le jeta à son tour dans le château de l'Oubli (*ibid.*, I, 5, p. 25). La femme de Cabadès venait l'y visiter et lui apporter sa subsistance. Le commandant de la prison d'État, épris de sa beauté, voulut la séduire. Elle révéla le fait à son époux; mais Cabadès lui commanda de céder aux désirs du gouverneur. Par suite de cette relation, les communications de cette femme avec Cabadès devinrent plus faciles. Celui-ci parvint à s'échapper sous ses habits féminins, et s'enfuit chez les Huns-Ephthaltites où il épousa la fille du roi, et de là marcha contre son rival avec des forces redoutables; par suite d'une défection, il remonta sur le trône après deux ans d'interrègne; son frère Blasès fut rendu aveugle et enfermé (*ibid.*, I, 6, p. 33).

Où était situé ce château de l'Oubli? C'était sans doute à Ecbatane, résidence habituelle des monarques Sassanides, ou dans les environs? Car cette ville était plus près de la frontière des Ephthaltites que Ctésiphon.

L'Assyrie persane comprenait, au midi, Séleucie (Al-Modaïn ou Rusur), et Ctésiphon (Bagdad ou Taki-Kesra), sur le Tigre : villes fondées depuis Alexandre le Grand (*ibid.*, II, 28, p. 281).

A une journée de chemin de Ctésiphon, Chosroès fonda en Assyrie une ville qu'il appela Antiochie de Chosroès, où il envoya les prisonniers qu'il avait faits à Antioche de Syrie. Il y

construisit des bains, un cirque, et autres édifices, et la déclara ville royale.

D'après la carte de d'Anville, ce serait Opis; mais la distance est encore de 700 stades environ de Ctésiphon, c'est-à-dire trois fois plus forte que celle donnée par Procope : cette Antioche a disparu; elle devait être sur l'emplacement actuel de Bagdad.

Notre historien (II, 19, p. 234) semble donner pour limite de l'Assyrie, à l'ouest, le Tigre. Aréthas, chef des Saracènes alliés de Bélisaire, pour ravager ce riche pays, passa en effet ce fleuve. (V. aussi *Anecd.*, II, 7.) Mais on va voir qu'elle contenait toute la Babylonie.

Procope ne nomme pas Ninive, ou Ninus, qui en était la capitale, aujourd'hui en ruines sur la rive opposée à Mossoul.

Il ne parle pas non plus de la Médie, quoique depuis la destruction des royaumes des Mèdes, des Macédoniens et des Parthes, une province importante de la Perse, à l'orient du Tigre, en ait conservé le nom, et que la fameuse Ecbatane, l'une des capitales de la Perse, en fût la ville principale. Ecbatane, au pied du mont Oronte, est généralement regardée comme représentée aujourd'hui par Hamadan, ville centrale à distance à peu près égale du Tigre et de la mer Caspienne. Cependant il y a des autorités pour rapprocher Ecbatane du Tigre, du côté de Ninive, et la placer dans les montagnes, à Amadia. Procope ni Justinien n'en disant rien, nous n'avons pas à discuter cette question. Nous remarquons seulement qu'en parlant des Perses, notre historien se sert souvent du nom de Mèdes (*G. des Perses*, I, 2, p. 13 et passim). Il ne mentionne les Parthes comme ayant été sujets des Perses qu'une fois, et comme souvenir historique. (*ibid.*, II, 3, p. 163). Au *Traité des Édif.*, III, p. 245, il rappelle que les Parthes, soulevés contre les successeurs d'Alexandre, s'emparèrent du pays, et y formèrent un empire qui s'étendait jusqu'au Tigre, et qui a duré 500 ans en atteignant le règne d'Alexandre Sévère (vers 235).

Procope ne parle pas non plus de Suse, aujourd'hui Sus-

Tachti, ni de Persépolis (Istacht), près Schyraz; mais il s'occupe (*G. des Goths*, IV, 10, p. 504) d'un pays de Vazaïnè, très-fertile, ayant une ville de Velapatôn à sept jours de chemin de Ctésiphon, où Chosroès avait relégué son fils aîné. Celui-ci prit les armes, fut vaincu et livré à son père, qui le rendit aveugle.

Cette distance donne 1,470 stades, environ 271 kilom., et conduirait, à l'orient, à peu près à Kirmanschah, ou à des ruines au confluent de la rivière de Kachghan dans la Kherkhah, à Amarat. Nous ne trouvons d'ailleurs rien dans les cartes de d'Anville ni de Lapie qui réponde aux lieux nommés par Procope.

Enfin cet historien parle des Dolomites, peuple auxiliaire des Perses dans leurs armées, mais indépendants de tout temps de leur roi, parce que, quoique au sein de la Perse, ils habitent des montagnes inaccessibles; comme ils sont très-habiles à la guerre dans les contrées où la cavalerie ne peut agir, Chosroès les prenait à sa solde et les employait en Lazique (*G. des Perses*, IV, 14, p. 529). Ce sont évidemment les Kurdes; cependant Montpereux, dans ses cartes des pays caucasiques (pl. XV), veut que ce soit la peuplade du Duilem, ou Dilum, au sud d'Ardebil, près de la mer Caspienne, à l'est des montagnes de l'Aderbidjan. — Montpereux a sans doute voulu désigner le Gilan des cartes françaises. Au reste, le Kurdistan s'étend à toutes les montagnes au nord-est du Tigre, jusqu'au lac de Wan.

Procope ne parle pas de la Babylonie, quoiqu'il nous entretienne souvent des Saracènes d'Alamoundar, qui en étaient limitrophes. Cependant Babylone était alors une ville considérable; il en reste d'immenses ruines autour d'Hillah, sur l'Euphrate. (V. *Arabie* et *Saracènes*.)

Il y a plus, en décrivant le cours des deux fleuves, l'Euphrate et le Tigre (*G. des Perses*, I, 17, p. 82-85), Procope (qui commet une erreur énorme sur la source du Tigre, qu'il reporte jusqu'à Théodosiopolis) ajoute que l'Euphrate, après

avoir arrosé Samosate, Hiérapolis, *et tous ces pays*, va jusqu'à la terre des Assyriens, où les deux fleuves se mêlant ne gardent plus qu'un nom, celui du Tigre.

Or, le Tigre et l'Euphrate, fort rapprochés à la source du premier, qui seul entre dans l'Assyrie proprement dite, ne se réunissent qu'au-dessous de Babylone, au-dessus de Bassora. D'ordinaire, on conserve aux deux fleuves réunis le nom d'Euphrate jusqu'à leur embouchure dans le golfe Persique; car l'Euphrate est de beaucoup le plus considérable; ou, du moins, on les appelle Pasi-Tigris, aujourd'hui Shat-el-Arab. Procope, au contraire, supprime le nom d'Euphrate, donne la prééminence au Tigre; mais, ce qui est plus étonnant, il étend jusque-là le nom d'Assyrie, en effaçant celui non moins ancien de Babylonie.

Il y a un autre texte confirmatif de l'extension de l'Assyrie aux dépens de la Babylonie, c'est celui qui rapporte la première invasion des Perses sous Cabadès « 15,000 cavaliers, avec Alamoundar, roi des Saracènes, *compris dans les limites de la Perse*, passèrent l'Euphrate, *en Assyrie*, pour envahir la Comagène, après avoir traversé le désert qui commence à Callinique. » Il s'agit donc de cette partie de la Mésopotamie ou de la Babylonie, au sud de Callinique, à l'est de Palmyre, qui s'étend indéfiniment au sud, dans les contrées occupées par les Saracènes ou Arabes (*G. des Perses*, I, 18, p. 82 et sq.).

Enfin, en parlant de Circésium (Kirkysiah), ville au confluent de l'Aborras (Chaboras), Procope (*des Édif.*, II, 6, p. 225) dit que cette cité est dans les extrémités de la Mésopotamie. Comme il a supprimé la Babylonie, il ne peut s'agir que de l'Assyrie.

NOTE XVI. ARABIE INDÉPENDANTE,

OU PAYS DES SARACÈNES.

Procope n'a pas indiqué les limites de la Perse au sud du Tigre, dans la Babylonie qu'il supprime et remplace par l'Assyrie : il n'a pas non plus indiqué clairement où finissaient les limites de l'empire romain du côté de l'Arabie, qui pour lui est le pays des Saracènes. Mais Justinien, en attribuant à la Phœnicie du Liban Palmyre et son oasis; à l'éparchie d'Arabie, Bostra et le pays environnant; à la troisième Palestine, Petra et son territoire; et à l'Augustanique première, le désert entre Péluse et Raphia, ne laisse à l'Arabie indépendante que les déserts entre l'Euphratésie, l'Assyrie, Palmyre, Bostra et Petra. Nous avons vu déjà ce qu'il fait de l'Arabie limitrophe de la mer Érythrée, et des limites méridionale et orientale de l'Arabie, qui bornent de ce côté la carte du monde.

Il reste encore néanmoins un très-vaste pays, habité par des Arabes, que Procope affecte de n'appeler que Saracènes, peuple nomade, vivant sous des tentes, et faisant à cheval des excursions rapides à travers le désert.

Tandis que les Arabes soumis aux Romains, dans l'Arabie Bostriaque, obéissaient à un phylarque décoré du titre de roi, Aréthas (Arith V), et que les Arabes de la troisième Palestine étaient commandés par un autre phylarque, Abocharab (Abou-Karim), résidant à Pétra et étendant sa domination probablement au sud dans le Phœniconte, ou pays des Palmiers, les Saracènes indépendants vivaient sous un roi d'une activité remarquable, Alamoundar (Mundhir III), qui harcela l'empire pendant cinquante ans, et transmit son pouvoir héréditaire à Amram, son fils, vers la fin du règne de Justinien.

Les recherches de l'académicien M. Caussin de Perceval (*Histoire des Arabes avant Mahomet*, 3 vol. in-8) ont fait voir, d'après les écrits des Arabes, que ce prince, dont la conversion au christianisme est douteuse, ou fut dans tous les cas suivie d'un retour à l'idolâtrie ou à la religion des Perses, avait sa résidence à Hira.

On ne sait pas authentiquement où ce lieu était situé; mais d'Anville le place au sud de Babylone, près d'un lac alimenté alors par des eaux dérivées de l'Euphrate et retournant au fleuve à Pallacopa. Ce savant géographe croit qu'Hira, au sud-ouest de Nilus, portait auparavant le nom d'Alexandria, et M. de Perceval, qu'il était près de Koufa.

Si Hira a complétement disparu, et si Koufa lui-même n'a plus la splendeur d'autrefois, c'est que le canal de l'Euphrate n'a pas été entretenu. Les sables du désert qui environnait la place en ont envahi le sol.

Mundhir III étendait d'ailleurs ses possessions le long du golfe Persique, et sa famille était même originaire des environs de la grande île de Bahrein, où se fait la pêche des perles. (V. notre *Analyse chronol.*, p. 701.)

Il faut ici se renfermer dans l'explication des difficultés que présente le texte de Procope.

Quand, au commencement de son règne, Justinien eut à poursuivre la guerre que Cabadès avait commencée contre Justin, une armée, composée de 15,000 cavaliers commandés par un persan, mais composée en grande partie de Saracènes, fut conduite par Alamoundar, fils de Sacchinès. L'irruption se fit, non, comme à l'ordinaire, par la Mésopotamie (commune aux deux empires), mais sur la rive droite de l'Euphrate, jusqu'en Euphratésie, auparavant appelée Comagène (*G. des Perses*, I, 17, p. 81). L'Euphratésie s'étendait sur la rive droite de l'Euphrate, un peu au sud de Zénobie. Ce changement de tactique venait, selon Procope, de ce que la Mésopotamie, entre le Tigre et l'Euphrate, à l'exception des territoires d'Amida et de l'Osroène, était un pays aride et au loin désert; tan-

dis que les pays de la rive droite de l'Euphrate, Samosate, Hiérapolis et autres, étaient riches. Après une campagne malheureuse, Cabadès consulta Alamoundar, qui lui dit (*ib.*, I, 17, p. 86) : « Les pays de la Mésopotamie et de l'Osroène sont protégés par des places récemment rendues formidables; mais le pays au delà de l'Euphrate, et la Syrie contiguë, n'ont ni boulevards, ni garnisons, ainsi que je l'ai appris de mes explorateurs. Antioche, la première ville romaine d'Orient, est une riche proie; je me charge de conduire l'armée par des chemins où ni l'eau ni les vivres ne manqueront (*ibid.*, p. 87). » L'expérience d'Alamoundar était grande. Il faisait, depuis les frontières d'Égypte jusqu'en Mésopotamie, des courses rapides, brûlait les édifices, et faisait des milliers de prisonniers qu'il tuait ou vendait. Il s'emparait souvent des chefs romains par surprise; il avait le titre de roi et commandait à tous les Saracènes compris dans le *territoire* des Perses. Les chefs des Saracènes alliés des Romains, qu'on appelait phylarques, n'avaient pas la même autorité; c'est pourquoi Justinien donna à l'un des deux, Aréthas (Arith V), fils de Gabala, le titre de roi; mais celui-ci était ou traître, ou moins heureux (*ibid.*, p. 89).

L'armée persane passa donc l'Euphrate *en Assyrie*, et, ayant traversé le désert, parut tout à coup dans la Comagène. Bélisaire se hâta de rétrograder de la Mésopotamie et d'arriver sur l'Euphrate avec 20,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, y compris les Saracènes d'Aréthas, et campa devant Chalcis (en Syrie). L'ennemi se trouvait à 110 stades de là, à Gabbules (Euphratésie); Alamoundar et le général persan revinrent sur leurs pas, et longèrent la rive droite de l'Euphrate, suivis par les Romains. Ils arrivèrent ainsi aux limites du désert et de l'empire romain. Les Perses campèrent en face de Callinique; Bélisaire à Sures (*ibid.*, p. 91). Les Perses furent vainqueurs par la lâcheté d'Aréthas; Bélisaire se retira dans une île du fleuve, et ensuite dans Callinique. Les Perses retournèrent chez eux (*ibid.*, p. 97).

Il résulte de la suite de ce récit que, dans cette campagne, les Perses ne prirent aucune ville de la Comagène, et se bornèrent à dévaster les campagnes. La limite de l'empire romain dépassait Callinique (aujourd'hui Rakka); on verra plus tard qu'elle s'étendait sur la rive gauche du fleuve jusqu'à Circésium et au fleuve Aborras (Chaboras, le Khabour). Mais il en résulte aussi que l'empire des Perses comprenait, *au moins nominativement*, sous le nom d'Assyrie, même la rive droite de l'Euphrate et le pays d'Alamoundar. Sous un autre rapport, les Saracènes s'étendaient en Assyrie ou dans la Mésopotamie persane, jusqu'au nord de Circésium sur la rive gauche de l'Aborras (Proc., *des Édif.*, II, 6, p. 228).

Justinien chercha une revanche contre les Perses, en armant les Saracènes riverains de la Palestine et de la mer Rouge contre Alamoundar, et même contre la Perse (*ibid.*, I, 19, p. 99). Les Saracènes du Phœniconte, ou pays des Palmiers, qui s'étend au loin dans l'intérieur (de l'Arabie), ayant Abocharab et non Aréthas pour chef, étaient soumis à Justinien, comme ceux d'Alamoundar à Chosroès (*ibid.*, p. 100). Ce prince, décoré seulement du nom de phylarque, commandait même aux Saracènes de la Palestine; ce qui restreint la royauté d'Aréthas à ceux de l'Arabie Bostriaque. — Le Phœniconte, d'ailleurs, était un pays entièrement désert et sans eau en son milieu (p. 100). Les Maaddènes, que d'Anville place au centre de l'Arabie Déserte, mais que Procope désigne expressément aussi comme riverains de la mer Érythrée, soumis aux Homérites, tombèrent avec ceux-ci sous le gouvernement d'un roi donné par les Éthiopiens, Ésimiphée (*ibid.*, p. 104), qui était chrétien (*ibid.*, 105). Ésimiphée avait pris l'engagement envers Justinien de l'aider, avec les Maaddènes, dans sa guerre contre les Perses, et même de faire une invasion dans la Perse (*ibid.*, 106); mais il ne put remplir cette promesse, à cause de la longue étendue des déserts intermédiaires. — Abram, son successeur, voulut la tenter, d'après de nouvelles instances de Justinien; mais il fut obligé de revenir

sur ses pas sans avoir rien fait (*ibid.*, p. 107). La distance, en effet, est immense, et des armées ne peuvent traverser ce pays.

Alamoundar était si peu sujet des Perses, que, pendant la paix arrêtée entre Chosroès à son avénement et Justinien, en 531, il reprit les armes sous prétexte de se venger d'Aréthas, sujet des Romains, parce qu'il n'était pas compris dans le traité. En effet, dit Procope (II, 1, p. 154), il n'y était pas question des Saracènes des deux partis, parce qu'ils étaient censés relever de l'un et de l'autre empire. Comme prince indépendant, Alamoundar voulut se mettre en possession du Strata, pays occupé par les Saracènes d'Aréthas, *au sud de Palmyre*, pays sans arbres ni fruits, à cause de la trop grande chaleur, et propre seulement aux pâturages des brebis. Aréthas soutenait que son nom seul, Strata, prouvait qu'il avait été traversé par une route romaine ferrée, et que c'était une antique possession. Alamoundar répondait que les pasteurs des troupeaux lui payaient autrefois tribut (*ibid.*, 155). Dans leur discours (de 539) à Chosroès, les Arméniens se plaignaient de l'ambition de Justinien, qui avait récemment réuni à son empire le Phœniconte (*ibid.*, 164).

En 540, Chosroès, rompant la paix, envahit l'empire romain, par la rive droite de l'Euphrate, en arrivant en vue de Circésium et du confluent du grand fleuve Aborras dans l'Euphrate (*ibid.*, II, 5, p. 171). — Il revint de cette expédition par la Mésopotamie et y fut suivi par Bélisaire. L'armée romaine voulant marcher en avant (contre Nisibe), les ducs de Palestine s'y opposèrent, de peur qu'Alamoundar et ses Saracènes ne profitassent de son éloignement pour envahir la Syrie et la Palestine. Mais on était au solstice d'été, époque où les Saracènes, pendant deux mois, ne font jamais la guerre (II, 17, p. 224). Cependant ceux d'Aréthas l'accompagnaient; ils envahirent l'Assyrie, traversèrent le Tigre et firent un butin considérable, qu'ils rapportèrent chez eux (*ibid.*, II, 19, p. 235-236). Alamoundar menaçait de franchir la ligne du Li-

ban (*ibid.*, 237). Une guerre particulière eut lieu entre Aréthas et Alamoundar (*ibid.*, II, 28, p. 281).

Après la mort de celui-ci, son fils réclama de Justinien la continuation du subside qu'il prétendait garanti à son père par des traités. Mais il lui fut répondu qu'il n'y avait eu rien d'arrêté à ce sujet. Sans doute, selon son habitude, Justinien distribuait secrètement de fortes sommes aux chefs des Barbares pour empêcher leurs hostilités ; et c'est ce qui justifie le reproche adressé par Chosroès à Justinien d'avoir tenté la fidélité d'Alamoundar son tributaire. Ce fait prouve aussi qu'Alamoundar agissait comme prince indépendant de la Perse.

Au reste, Chosroès savait que Justinien payait un subside annuel aux Saracènes (*G. des Perses*, II, 11, p. 198).

Les Saracènes de la presqu'île du mont Sina, renfermés du temps de Justinien dans la troisième Palestine, auparavant nommée Arabie, dit Procope, envahissaient souvent les propriétés des habitants de l'empire en Palestine (*des Édif.*, V, 8, p. 327). — C'est ce que prouve d'ailleurs la Vie de saint Sabas par Cyrille de Scythopolis, souvent citée dans notre *Analyse chronologique*. Procope indique les forts construits par Justinien pour protéger la Mésopotamie contre les incursions des Saracènes, ennemis du nom romain, et le fleuve Aborras en est la limite (*ib.*, II, 7, p. 228).

L'Aborras (ancien Chaboras) est certainement le fleuve qui se jette dans l'Euphrate à Circésium (Kerkisieh).

Le Strata n'est pas marqué sur les cartes, même de d'Anville, et nous paraît être le pays désert entre Palmyre et l'Euphrate, où il a dû y avoir une voie romaine, quoique peu fréquentée, conduisant de la Syrie en Babylonie.

Au centre de l'Arabie étaient la Mekke et Médine (Yathrib), où déjà un esprit nouveau préparait l'avénement d'une religion et d'une puissance qui ont envahi l'Asie, l'Afrique et une partie de l'Europe. V. ci-dessus p. 566.

NOTE XVII. CARTE GÉNÉRALE

COMPRENANT L'EMPIRE ET SES LIMITES.

ESPAGNE.

On a vu (p. 597 et suiv.) qu'en Hispania, les Visigoths dominaient, sous Theudis, *toute* la péninsule; et que, suivant quelques écrivains postérieurs à Procope, Justinien reprit la Bétique et la Cantabrie, dont il fit deux provinces (éparchies); la métropole de celle-ci eût été Flaviobriga (Bilbao), et Gadira (Cadix) de la Bétique. Les Alains, nation gothique du Caucase ainsi qu'on le voit ailleurs, avaient émigré à travers le centre de l'Europe, jusqu'en Espagne, et même en Afrique.

GAULES.

On croit communément que l'invasion franque, d'abord limitée aux pays entre le Rhin, la Somme et la Seine, qui s'étendit jusqu'aux Pyrénées à la fin du règne de Clovis et sous ses successeurs immédiats, ne triompha pas complétement des populations du Midi. En effet, selon Procope (*G. des Goths*, I, 12, p. 62 et suiv.), les Visigoths, avant d'être refoulés en Espagne, avaient envahi la Gaule, passé le Rhône, et s'étaient établis du côté de Carcassia (Carcassonne). Des Germains Thoringes, venus de la rive gauche du Rhin, obtinrent du grand roi Théodoric, roi des Goths d'Italie, allié des Visigoths de Carcassonne, la cession des pays entre cette ville et l'Océan (c'est-à-dire de l'Aquitaine), et lui-même garda la contrée entre le Rhône et les Alpes (la Provence) (*ibid.*, p. 68).

Après sa mort, les Francs attaquèrent les Thoringes, tuèrent leur roi, et subjuguèrent toutes leurs possessions; mais

Procope ajoute que les Germains (il ne les appelle plus Thoringes) revinrent avec les Burguzions (Bourguignons) aussi d'origine germaine (on ne dit pas si ce sont des Francs et s'ils reconquirent l'Aquitaine), et avec les restes de leurs compatriotes, sans doute Thoringes, furent vainqueurs, puis (et c'est ici que la confusion augmente), apparemment d'après une querelle intérieure, s'emparèrent de leur roi (celui des Burguzions), l'enfermèrent dans un fort, et soumirent à leur domination les pays que possédaient ceux-ci (*ibid.*, p. 69). — Ces pays, Procope ne les nomme pas; mais on sait que les Burgondes occupèrent, avant les Francs, Lyon et les pays entre la Saône et la Suisse jusqu'à Arles.

Procope, qui précédemment a parlé de la retraite de la sœur du roi des Thoringes chez son frère Théodat, roi des Goths, fait ici intervenir Athalarick, qui ne peut être le prédécesseur de Théodat, prince enfant sous la tutelle de sa mère Amalasonthe. Celui-ci, nommé (p. 69) roi des Germains, ayant fait un traité avec Amalarik, roi des Visigoths de Carcassonne, lui rendit les trésors des juifs pris par Alaric à Rome et transportés en cette ville, puis enlevés par Théodorik (son aïeul); et à son tour Amalarik lui céda la Gaule Cisrhodane, c'est-à-dire la Provence, que les Visigoths avaient conquise, mais dont Théodorik, roi des deux nations, s'était réservé la suzeraineté. Ces deux princes se brouillèrent pour cause de religion et se battirent; Amalarik fut tué; sa part de la Gaule échut non aux Goths, mais à Théodebert, roi des Francs (*ibid.*, p. 70). Cependant Procope dit que les Goths et les *Germains* possédèrent ensuite la Gaule. Ces Germains ne peuvent être que les Thoringes fondus avec les Burguzions. Il ne peut s'agir de l'Aquitaine, mais bien plutôt de la Bourgogne et de la Provence. Car les Francs, loin de voir leurs possessions diminuer, venaient d'acquérir la part des Visigoths (le Languedoc). Bientôt ils acquirent le royaume de Bourgogne, en soumettant à leur joug les Thoringes et les Burguzions au delà du Rhin, même les Alamans et les

Suabes. Ils repoussèrent les Avares survenus de ce côté, à la fin du règne de Justinien.

Ils devinrent cessionnaires de la Provence et de la Vénétie (*ibid.*, p. 71).

N'étant pas chargés de corriger Procope, et ne pouvant suppléer à des lacunes qui paraissent ici exister dans son texte, nous portons sur la carte, en Gaule, les noms des Thoringes en Aquitaine; des Visigoths en Languedoc; des Germains Burguzions en Franche-Comté, et des Goths en Provence, quoique tel ne fût pas l'état des choses à la fin du règne de Justinien.

A son avénement, les Francs n'étaient encore maîtres du territoire des Gaules que jusqu'à la Saône; le pays intermédiaire jusqu'aux Alpes appartenait à divers peuples germains. Théodat céda la Provincia (Provence) aux Francs. Witigès et Justinien confirmèrent cette cession, parce qu'ils se disputaient l'alliance de cette nation formidable et envahissante. « Alors, dit Procope (*G. des G.*, III, 33, p. 417), les Francs, qui jusque-là ne croyaient pas leur domination sur les Gaules solide sans la sanction des empereurs, prirent possession de Massilie, colonie des Phocéens, et de tout le littoral, de manière à devenir les maîtres de cette mer. Ils célébrèrent dans Arelaton (Arles) les jeux romains du cirque, et frappèrent des monnaies à l'effigie, non des empereurs, mais de leurs rois. »

Procope ne parle pas autrement des villes des Francs, ni des îles. L'édit de Justinien de 539 sur les serfs de Lygdunum ne s'applique pas à Lugdunum de la Gaule, mais à un territoire de l'Illyrie (Chronol., p. 540). Paris cependant avait un évêque qui dans son passage à Constantinople reçut des présents de Justinien (Chronol., p. 716); et un évêque de Treveris (Trèves) reprocha vivement à Justinien son apostasie de la vraie foi (564).

Dans le principe, les Frangi (Francs) habitaient le territoire des Gaules, étant séparés des Varnes (Germains) par le Rhenos (Rhin).

Les Arboriques (Armoricains), contigus aux Germains, étaient anciennement fort attachés aux Romains, en leur qualité de chrétiens; ensuite, abandonnés par ceux-ci, ils s'associèrent aux Germains, ainsi que les garnisons romaines.

Du temps d'Odoacre, les Barbares envahirent toute la Gaule jusqu'aux Alpes; et il n'est plus question des Arboriques (Procope, *G. des Goths*, I, 12, p. 63-64).

Il est néanmoins extraordinaire que cet historien ait étendu leur pays jusqu'à la Germanie; car on les regarde plutôt comme habitants de la Bretagne, ou de l'occident de la Gaule.

ILES BALÉARES.

Procope les nomme toutes les trois (*G. des Vand.*, I, 2, p. 312) : Ébuse, puis Majorica et Minorica, ses voisines. La première, dit-il, est en dedans des colonnes d'Hercule, dans une mer semblable à la Propontide, en face de la bouche de l'Océan, dont elle est distante de 7 jours de chemin.

Cette distance, qui vaut 1,470 stades (271 kilom. 750 m.), nous porterait seulement à une petite île nommée, sur la grande carte de Lapie, Erroris insula (Alboran), et nullement à Ivice, l'ancienne Ébuse, qui est à 4,800 stades du détroit de Gibraltar. Elle n'a d'ailleurs aucune analogie avec la position des îles de la Propontide par rapport au Pont-Euxin.

La distance entre Alboran et Ivice est de 3,400 stades (629 kilom.). Comment donc Procope a-t-il pu dire que les deux autres, évidemment Majorque et Minorque, en sont voisines? Il y a erreur d'un côté ou de l'autre.

Ailleurs (II, 5, p. 430) Procope rapporte qu'après les victoires de Bélisaire sur Gélimer, les Romains rentrèrent en possession des îles Ébuse, Majorique et Minorique, dépendant du royaume des Vandales; et il ajoute qu'elles sont *près* (ἀγχοῦ) de la bouche de l'Océan, ce qui est au moins inexact, et ce qui réunit ces trois îles en un seul groupe. Leur nom ancien (Iviça

Major et Minor) avait, dit-il, été modifié par les habitants du pays.

ITALIE.

Ligurie, comprenant le Piémont et le Milanais.

L'Italie, après la conquête de Bélisaire, devint l'une des préfectures du Prétoire ou Diœcesis de l'empire, comme l'Afrique conquise, et comme les provinces d'Illyrie, et de l'Orient. Cela résulte du grand édit ou pragmatique, rendu par Justinien sur la demande du pape Vigile, et inséré dans les codes de ce prince, après ses Novelles, sous une date qui répond, sans doute par suite de renouvellement, à l'an 28 du règne de Justinien, ou à l'an 554; car il y est fait aussi mention de Narsès. L'Italie forma, sous Narsès, un grand duché, presque indépendant de l'empereur, et devint ensuite l'exarchat de Ravenne.

Quant à l'Italie et à ses divisions, le Padus (Pô) sépare en deux la partie septentrionale : ce fleuve, appelé aussi Éridanos, descend des monts Celtiques, reçoit plusieurs fleuves, et inonde (à son embouchure) de ses eaux les environs de Ravenne (*G. des Goths*, I, 1, p. 8). Plus loin (I, 16, p. 80), Procope place à la gauche du Pô les Liguriens, vers le couchant les Gaulois, et après eux les Espagnols; à droite du Pô, sont, dit-il, l'Æmilie, et les peuples toscans jusqu'aux frontières de Rome.

Procope place en effet (*ibid.*, II, 18, p. 220) Milan dans la Ligurie, et (III, 13, p. 328) Placentia (Plaisance), ville principale sur le Pô, dans l'Æmilie. D'un autre côté, la Toscane (Tuscia) s'étendait le long de la mer depuis Gênes (Genua) (*ibid.*, II, 12, p. 195). Ticinum, ville très-forte sur la rive gauche du Pô, appartient aussi à la Ligurie (II, 24, p. 246). De ce côté encore la Ligurie touche à la Vénétie (III, 1, p. 284). C'est à Ticinum que les Francs se rendaient pour passer le Pô et envahir l'Italie centrale (II, 25, p. 248); et c'est dans cette région

transpadane que se réfugiaient les Goths vaincus (IV, 33, p. 628; 34, p. 635; et 35, p. 642).

Quand les Francs s'établirent dans la Vénétie, après avoir passé les Alpes, ils n'étaient les maîtres ni de la Ligurie, pays intermédiaire, ni de Ticinum (*ibid.*, III, 33, p. 417; et IV, 33, p. 628; IV, 24, p. 586). Narsès respecta leurs possessions pendant qu'il fut duc d'Italie (Chronol., p. 671 et sq.).

En Ligurie, dans cette vaste province touchant à l'occident aux Alpes, qui la séparaient des Francs ou de la Gaule, au nord encore aux Alpes, qui la protégeaient contre les Burguzions et autres Germains soumis aux Francs, et s'étendant au sud jusqu'à Gênes, où finissait la Toscane, Procope cite une nation d'Albanes, vivant dans un très-bon pays, Langubilla, sur la rive gauche du Pô, vers le nord, et après eux les Gaulois. D'après cette description, c'est évidemment le Piémont; nous ne sachions pas qu'aucun autre historien ou géographe ait parlé de ce peuple albanais et du nom de ce pays.

De ce côté sont les Alpes *Cottiennes* (Cottiæ), qui séparent les Liguriens des Gaulois (*G. des Goths*, II, 28, p. 264). Ce sont celles que Procope appelle ailleurs Celtiques, et où l'Éridan prend sa source; le premier nom étant romain, et l'autre grec. C'est par cette porte de l'Italie que Théodebert envahit une partie de la Ligurie et la plus grande partie de la Vénétie sur les Goths, qui en étaient maîtres depuis Théodoric (IV, 24, p. 586).

Mediolana (Milan), capitale de la Ligurie, implora le secours de Bélisaire dès sa première campagne d'Italie (*ibid.*, I, 4, p. 74). Après avoir envoyé un ancien questeur du roi Athalarick, les habitants députèrent plus tard leur évêque Datius (*ibid.*, II, 7, p. 177). Cette ville est située, dit Procope, à moitié chemin entre la Gaule et Ravenne, c'est-à-dire à 8 *jours* de marche. Elle fut d'abord prise par les Romains vainqueurs des Goths (*ibid.*, II, 13, p. 196); mais, n'étant pas fortifiée, elle fut assiégée par les Goths. C'était, dit-on (II, 21, p. 229), la plus importante des villes d'Italie (sans doute septentrionale) par sa

Mais Procope dit donc:
La plus importante après Rome

grandeur, sa population et sa richesse; en outre, elle servait de boulevard contre les Germains et autres Barbares limitrophes de l'empire. Elle fut prise de famine par les Goths et Burgondes réunis (*ibid.*, II, 22, p. 234); 300 mille hommes y furent massacrés, malgré la capitulation, et on réduisit les femmes en esclavage. Ce chiffre a sans doute été décuplé par les copistes. Elle fut rasée, et il n'en est plus question dans le reste de l'histoire de Justinien.

Sa distance du Pô est d'un jour de marche (II, 21, p. 229), ce qui d'après la carte est en effet conforme à la définition que Procope a donnée de 210 stades pour une telle journée; mais elle n'est qu'à 1,500 stades au plus, c'est-à-dire à 7 jours de marche, de Ravenne; elle est d'ailleurs loin du passage des Alpes Cottiennes (à peine de 6 jours ou 1,260 stades).

Du moment que Procope prend Milan pour le boulevard de l'Italie contre les Germains et autres peuples barbares vers le nord, c'est qu'il comprend l'ancienne Helvétie (la Suisse) dans la Germanie. Justinien, dans une loi de 565, parle de la Vindélicie (aujourd'hui la Bavière) et de la Rhætie (aujourd'hui le Tyrol).

Entre les Sisciens et les Souabes, indépendants des Francs, que Procope (*G. des Goths*, I, 16, p. 80) place au nord de la Liburnie et de l'Istrie, cet historien indique au delà, c'est-à-dire vers l'ouest, les Carniens et les Noriques.

Il semble donc que ces derniers habitaient la contrée la plus occidentale, et comme les Alpes Carniennes sont entre les sources de la Drave et l'Udine d'aujourd'hui, la Norique devait être, du temps de Procope, le Tyrol ou la province de Bellune. Mais plus loin (III, 33, p. 418) Procope parle du don de la ville de Noricon et des forts de la Pannonie fait par Justinien aux Langobards qui vinrent s'y établir, pour repousser les incursions des Gépœdes des environs de Sirmium; il ajoute que dans cette position, en deçà de l'Ister, les Langobards se trouvèrent rapprochés des Dalmates et des Illyriens. Il faut donc interpréter le premier passage en ce sens que les Noriques et

les Carniens étaient situés non de l'ouest à l'est les uns des autres, mais plutôt du nord au sud. Les Alpes Noriques, dans la carte des Itinéraires de Lapie, sont au nord des Alpes Carniennes, entre la Drave et l'Inn, et forment le pays de Salzburg et de la basse Autriche, ou même la Carinthie; Noricon, qui n'est pas sur les cartes, pouvait être Klagenfurth, ou Salzburg.

Les Souabes, indépendants des Francs d'outre-Rhin, doivent être les Autrichiens d'aujourd'hui.

Ticinum ne peut être que Pavie, sur le Tessin. Quant à la ville de Dorthôna, nommée par Procope (*G. des Goths*, II, 23, p. 238) comme située près d'un fleuve et servant d'étape entre Milan et Ravenne, c'est sans doute encore une ville de Ligurie; elle semble répondre, par la position qu'on lui donne, à Tortona.

L'autre partie de la haute Italie formait le pays des Vénètes, où les Francs s'établirent pendant les guerres de Totila et de Bélisaire (*G. des Goths*, III, 33, p. 417).

On a vu que ce pays était limitrophe, à l'ouest, de la Ligurie et du pays de Milan, et au nord, des Carniens. Procope (*G. des Goths*, I, 16, p. 80) l'étend jusqu'à Ravenne, sur la branche méridionale du Pô. Il l'assimile même en quelque sorte au pays gaulois (I, 11, p. 59). Il compte parmi ses villes Tarvision, Vérone et autres (II, 30, p. 271; III, 1, p. 285; III, 3, p. 290); enfin Mantoue, à un jour de chemin de Vérone (*ibid.*). Les Romains en occupaient la partie maritime seulement (c'est-à-dire les lagunes où fut plus tard Venise), pendant que les Francs occupaient le reste (IV, 24, p. 586). C'est par ces lagunes que l'armée de Narsès pénétra de l'Illyrie à Ravenne, avec la tolérance des Francs, pendant que les Goths occupaient encore Vérone (IV, 26, p. 600). Cette côte maritime est inondée par les débordements et les embouchures navigables du Pô et autres fleuves nombreux qui se jettent là dans le golfe Ionien; mais Narsès passa en longeant le rivage adriatique, et en abandonnant la route de Vérone (IV, 26, p. 601).

La distance de Vérone à Mantoue est exacte, et suppose plus

de 200 stades au jour de marche; Tarvision est Trévise. Procope ne nomme pas Patavium, Vicentia, Altinum, Atria, ni les autres villes de la Vénétie; mais il cite la célèbre ville d'Aquilée, colonie des Paphlagoniens, et souvent résidence impériale, dont parle Justinien sous le nom d'Aculeia, dans sa Nov. 29. Procope (*Guerre des Vand.*, I, 4, p. 330) rappelle que cette ville, grande, populeuse et maritime, d'abord vainement assiégée par Attila, avait fini par succomber. Le tyran Joannès fut exposé vivant dans le cirque de cette ville par Théodose II, son vainqueur (*ibid.*, I, 3, p. 321). Elle est baignée par le golfe Ionien (mer Adriatique) (*G. des Goths*, I, 1, p. 9).

Ainsi Procope fait remonter le golfe Ionien jusqu'au fond de la mer Adriatique; mais ailleurs (*des Édif.*, IV, 1, p. 265) il restitue au golfe Ionien sa position spéciale entre l'Épire et la Calabre; et il nomme enfin la mer Adriatique qu'il décrit ailleurs (I, 15, p. 79).

Il est assez surprenant que cet historien assigne Ravenne à la Vénétie, dont elle est séparée par les embouchures du Pô. Du reste, il fait une description exacte de cette ville, que Théodoric avait prise pour sa capitale, afin d'être plus près du golfe Adriatique et des peuples qui, à cette époque, descendaient continuellement des Alpes Noriques et Carniennes pour attaquer l'Italie. C'était, dit-il (*G. des Vand.*, I, 2, p. 313), une ville fortifiée à l'extrémité du golfe *Ionien*, d'où l'on surveillait les incursions des Taulantiens. Théodoric l'avait prise sur Odoacre. Elle est dans une plaine à l'extrémité du golfe *Ionien*, et à 2 stades (370 m.) de la mer. La plage est environnée d'un récif de 30 stades (5 kilom. 1/2) qui repousse les navires; et par terre ses abords sont difficiles à une armée de terre, à cause des variations du lit du Pô, qui tantôt inonde la plaine, tantôt s'abaisse et devient innavigable (*G. des Goths*, I, 1, p. 8-9). Son port, appellé Classès, est un faubourg, et il est accessible aux vaisseaux et même aux flottes (II, 29, p. 270). Il était alors très-fréquenté. Ravenne était, dit-il, à 8 jours de chemin au moins de la mer Tyrrhénienne (*ibid.*, I, 15, p. 79). Elle en est

à 1,200 stades au plus, c'est-à-dire à moins de 6 jours. Le texte de Procope est donc encore ici altéré, comme pour la distance de Milan; car cet historien n'a pu se tromper sur des distances aussi connues.

Nous ne savons au juste quel pays habitaient les Taulantiens. Nous supposons qu'ils occupaient les passages des Alpes Juliennes, entre l'Illyrie et Udine.

L'Æmilia — Parme, Modène et Bologne.

L'Æmilie était chère aux Goths (*ibid.*, p. 220). Bélisaire s'en empara (*ibid.*, p. 224). Bononia (Bologne) en dépendait peut-être (*ibid.*, III, 11, p. 321).

Du reste, Ravenne était sur les limites de trois provinces. Cæsena, qui en est à 300 stades au sud (55 kilom. 1/2), est expressément attribué (*G. des Goths*, I, 1, p. 8; II, 30, p. 272) à la province Æmilia, dont Plaisance était la capitale (*G. des G.*, III, 12, p. 328). Le Forum Cornelii (Pharocornelios, aujourd'hui Forli) en faisait partie, comme voisin de Cæsena, et le Picenum commençait tout près. Il n'est pas question de l'Æmilia dans les cartes anciennes d'Italie. Nous avons assez parlé ailleurs (Chronol.) des monuments de Ravenne, où Justinien séjourna auprès de Théodoric comme otage dans sa jeunesse.

L'Æmilia était sur la rive droite du Pô, entre ce fleuve et les Toscans (*ibid.*, p. 80). Il faut sans doute attribuer à l'Æmilia le château de Montpheretron, comme celui de Cæsena (Καίσηνα), dont il était voisin (Procope, *ibid.*, II, 11, p. 188). On ne sait pas quel nom moderne répond au premier, qu'il ne faut pas confondre avec le Montferrat du Piémont, ni avec Ferentino au sud-est de Rome.

Peut-être faut-il y comprendre aussi Mucella (Marradi)? V. ci-après. mais non !

L'Æmilia a été dépeuplée par une maladie contagieuse, ainsi que le Picenon (II, 20, p. 227).

Tuscia — pays de Gênes et Toscane.

La Tuscia (Toscane) commençait, comme on l'a vu, à Gênes, au sud de l'Apennin, et s'étendait autour de la mer Tyrrhénienne, du côté de Rome jusqu'à Centum Cellæ (Civita-Vecchia), à 280 stades au nord-ouest de Rome (I, 16, p. 80; et II, 7, p. 17). C'était alors une grande ville très-peuplée (*ibid.*). Les Tusci (Étrusques) étaient spécialement adonnés à la magie (IV, 21, p. 571), ce qui prouve l'ignorance persévérante de la population. La propriété y était bien concentrée, puisqu'il est dit (I, 3, p. 17) que Théodat, avant son avénement au trône des Goths, possédait la plus grande partie de ses champs, ce qui est d'ailleurs singulièrement exagéré.

Parmi ses villes, Procope (I, 16, p. 81-85) nomme Narnia, ville forte, à 350 stades (65 kilom.), distance de Rome trop faible à l'égard de Narni moderne (aujourd'hui dans les États romains), sur la voie Flaminienne (*ibid.*, II, 11, p. 189); elle était située sur un rocher au-dessus du Narnos (Nera). Elle était séparée par cette rivière du pays des Sabins (*ibid.*, p. 85).

Péruse (Perugia) en dépendait aussi. Elle est sur la même voie, près du Tibre (Teverone) (*ibid.*, p. 89), ainsi que Spolète. Celle-ci avait un amphithéâtre qui subsista après que la ville fut rasée par les Goths (*ibid.*, III, 23, p. 374). Elle fut rétablie par Narsès (IV, 33, p. 629). — Procope, dans les *Anecd.* (V, 4), déplore l'abandon honteux qu'en fit Bélisaire.

Procope parle aussi de Florence (Firenze) comme d'une ville alors fortifiée (III, 50, p. 298), de Clusion (aujourd'hui Chiusi) (II, 11, p. 187), et de Tudera, qui ne peut être que Todi (*ibid.*, p. 197).

Dans la Toscane était le lac Vulsine (Bolsena), où se trouve une île avec un château dans lequel l'infâme Théodat fit périr, en 535, la reine Amalasonthe, qui l'avait appelé au trône (*ibid.*, I, 4, p. 23; et *Anecd.*, XVI, 2).

C'est sur les limites de la Toscane et de l'Æmilie que Théo-

dat, fuyant de Florence vers Ravenne, et dans un lieu appelé Quintus, près du fleuve Santernus (Santerno), fut tué, en 536, selon le continuateur de Marcellinus (Chronol., p. 525). Comme il se cachait, ce lieu, d'ailleurs inconnu, peut-être Firenzuola, était probablement l'un des domaines qu'il possédait en Toscane, près des sources du Santerno, dans l'Apennin.

C'est aussi en Toscane, mais sur les frontières du Picenum, dans l'Apennin, que mourut, à Capræ, le brave Totila, l'un des successeurs de Théodat, à 84 stades (15 kilom. 240 m.) du champ de bataille de Taginas (et non Capræ, comme on l'a dit Chronol., p. 630), où il fut vaincu par Narsès et où finit la monarchie des Goths (*G. des Goths,* IV, 32). Totila venait de Rome, et avait traversé *toute* la Tuscie (c'est-à-dire toute la partie de la Toscane entre cette capitale et Pertusa, au sud d'Arimenôn (Rimini), d'où partit Narsès; celui-ci campa dans l'Apennin, à 100 stades (18 kilom. 1/2). Taginas de Procope est probablement Tadinæ de d'Anville entre Branca et Sigillo, au nord de Nocera; et Capræ (ad Ensem), peut-être Gubbio, ou S. Ibaldo, dans la montagne.

Pikenôn (Picenum) — Picentin en l'État de l'Église.

Fisula de Procope (II, 23, p. 238) paraît être Fæsulæ de la Toscane, aujourd'hui Fiesole, au nord-est de Florence; mais l'historien semble deux fois le placer près d'Auximon, dans un passage (II, 24, p. 246), où évidemment Τιχινους est écrit pour Τυσχους, puisqu'il s'agit de dégager Fisula, assiégée par les Romains. Il le représente comme un fort très-solide; mais il fut pris. Il est dit (II, 27, p. 259) que la garnison fut emmenée à Auximon, ce qui prouve que la place n'était pas dans le voisinage de Ticinum (Pavie), et que Fisula appartenait au Picenum.

Procope place le Pikenôn de l'autre côté de l'Apennin; il s'étendait depuis les environs de Ravenne de la Vénétie, de Cæsena et de Mucella de l'Æmilie, à une journée de marche

(210 stades ou 39 kilom.) de Florence en Toscane, jusqu'à Firmum (Fermo) (*G. des Goths*, III, 5, p. 299; et II, 16, p. 210).

Mucella tire sans doute son nom du pays des Magelli, au nord de Florence, selon d'Anville, aujourd'hui Magello; mais la distance nous porte en plein Apennin, vers Marradi, sur les confins du Picenum, probablement en Æmilia.

Auximon (Osimo) en était alors la capitale (Procope, *ibid.*, II, 13, p. 197; 23, p. 239), à 84 stades (15 kilom. 1/2) de la mer Ionienne, 3 journées de chemin (630 stades, 116 kil. 1/2) de Ravenne, distance trop faible selon la carte, et qui prouve que ce n'est qu'une approximation (les deux autres distances plus précises sont bonnes). Cette ville, à 80 stades (15 kilom.) d'Ancône, est dans une position inaccessible.

Fisula, qu'il ne faudrait pas confondre avec Fæsulæ de la Toscane, serait, comme on l'a dit, un château voisin d'Auximon.

Ancône n'était alors qu'un fort sur la mer (*ibid.*, II, 11, p. 188), et le port d'Auximon.

Asculon (Ascoli) est expressément attribué par Procope, ainsi que Firmon, au pays des Picéniens (*ibid.*, III, 11, p. 324), et paraît en être la partie la plus méridionale.

Senogallia (Sinigaglia) (*ibid.*, IV, 23, p. 579) est non loin d'Ancône (nord-ouest).

Arimenon (Rimini) est la ville du Picenum (*ibid.*, III, 37, p. 440) la plus rapprochée de Ravenne de la Vénétie, et de Cæsena de l'Æmilie. Elle joue un grand rôle dans la guerre de cette époque (*G. des Goths*, II, 11, p. 187). Elle est à 2 jours de chemin (420 stades, 78 kilom.) environ d'Ancône (*ibid.*, p. 188), à un jour de chemin (210 stades, 39 kilom.) de Ravenne (*ibid.*, p. 185). Elle était très-bien fortifiée (*ibid.*, II, 20, p. 224), et son pont (sur le Marecchio) était tellement retranché, que Narsès, dans son expédition d'Italie, eut de la peine à le forcer (*ibid.*, IV, 28, p. 608).

Procope nomme deux villes d'Urbin; l'une sous le nom d'Urbibentum, qu'il semble placer entre Clusion et Tudera de

la Toscane, et Urbinon sur la route de Rome à Ariménon, voisine des châteaux Cæsena et Monteferetron (*G. des Goths*, II, 11, p. 187).

Urbinon, dit-il ailleurs (II, 18, p. 221), est à un jour de chemin (environ 39 kilom.) d'Ariménon ; elle était fortifiée, assise sur une colline ronde, près du pays Æmilia (*ibid.*, p. 222); elle n'avait qu'une fontaine (*ibid.*, p. 223). Bélisaire s'en empara, et de là assiégea Urbibent (*ibid.*, 224-226).

La distance indiquée est exacte, et comme l'identité d'Urbinon et de la ville moderne d'Urbin n'est pas douteuse, sa position au midi de la première ne permet pas de l'assigner à l'Æmilia : Urbibentum (sans doute Urbania), étant encore plus au sud et sur le revers oriental de l'Apennin, ne peut appartenir à la Toscane comme Tudera et Clusion.

Reste à fixer la position du château de Petra ou Petra-Pertusa, que Procope (*ibid.*, p. 187) place expressément, ainsi qu'Auximôn, dans le pays des Picéniens : il était, dit-il ailleurs (IV, 28, p. 609), sur la voie Flaminienne. — Narsès se crut obligé de l'éviter à cause de sa force, en se rendant de Ravenne par Ariménon au champ de bataille où il vainquit Totila; par conséquent ce fort s'élevait sur un des pics de l'Apennin. En effet, il est dit (*ibid.*, II, 11, p. 289) que, dans la campagne antérieure de Bélisaire, les Romains l'attaquèrent et le prirent de vive force, sur leur route de Rome à Ancône et à Rimini. — C'est, ajoute Procope, un lieu fortifié par la nature, sur un escarpement, baigné à droite par un torrent si rapide qu'il est infranchissable, et, à gauche, protégé par un rocher si élevé, que les personnes qui sont en bas paraissent les plus petits des oiseaux. — En parlant des exploits de Totila, Procope dit (*ibid.*, III, 6, p. 301) que ce prince s'empara (en 542) de Cæsena et de Petra, et de là marcha en Toscane. — Narsès s'en empara une seconde fois, ainsi que du fort de Népa; mais il le fit évacuer (*ibid.*, IV, 34, p. 635-636).

On ne trouve pas ce lieu si renommé dans la carte de d'Anville, ni dans celle des *Itinéraires*. Népa pourrait être Nepé

de la Table de Peutinger, sur la route de Rome à Clusium, à 30 milles de la première, et 65 de la deuxième; mais Lapie veut que ce soit Nepi, lieu presque inconnu entre Baccano et Follari, du côté de Civita-Castellana, sur les limites de la Toscane et de la province de Rome. — Petra-Pertusa et Népa lui-même devaient se trouver dans l'Apennin, à l'est, sur les confins de la Toscane et du Picenon, vers la source du Metaurus ou du Pisaurus, à Tiferni ou Sestinum, Mercatello ou Sestino. V. Smith, Dict., v° Nepete.

Le Picenon fut, ainsi que l'Æmilia, affligé, en 538, d'une famine, augmentée par l'émigration des pays contigus dans la contrée maritime; il périt cinquante mille agriculteurs dans le Picenon. Procope en fut témoin. V. Mommsen, Inscrip. du royaume de Naples, 1852.

Province de Rome, ou Latium.

Nous avons déjà décrit Rome et ses environs (Notes I et II), y compris Portus (Porto), Ostie, ses deux ports, que nous avons inscrits sur notre carte. Il faut y ajouter celui d'Antion, qui, à cause de la décadence d'Ostie (aujourd'hui Porto d'Anzo), lui servit de troisième port. V. Smith, le plan d'Ostie, p. 502.

Procope (*G. des Goths,* I, 26, p. 125) place Antion à un jour de chemin d'Ostie; la distance est d'au moins 27 milles géograph. (carte de S. Gell.); la journée de chemin n'étant ordinairement que de 210 stades ou 39 kilom., il y a 10 kilom. de plus; mais Procope n'a entendu donner qu'un à peu près; et d'ailleurs la journée de chemin est ici plus forte qu'en Afrique. Smith, v° Antium.

Ce pays, comme la Proconsulaire de Carthage, formait une province à part; c'était l'ancien Latium, que ne nomme point Procope, et sur lequel Smith a donné un excellent article.

Il mentionne la voie Flaminie, qui conduisait à travers le pays des Sabins (la Sabine) aux places de la Toscane, Narnia, Spolète, Péruse, et à celles limitrophes du Picenum, Taginas,

Petra-Pertusa, Népa, etc., vers Auximôn, Ancône et autres (*ibid.*, I, 17, p. 85; II, 11, p. 189; et IV, 28, p. 609).

Nous avons parlé de Rhegeta, où fut proclamé Witigès (I, 10, p. 57), et du Cannobios, omis dans Smith, qui se jette dans la mer près de Terracine.

Taracinè (Terracine) et le mont Circé (Circello), qui en est voisin (*ibid.*), appartiennent à ce territoire. C'est une des routes de Naples (*ibid.*, et II, p. 160). Procope pense que le mont Circé, quoique par sa proéminence dans la mer il ressemble à une île, n'est pas celle où, selon Homère, Ulysse visita Circé.

Notre historien place le château de Tibures (Tivoli) à 140 stades de Rome, et le château des Albanes (Albano) à la même distance, sur la voie Appienne (*ibid.*, p. 160). (Smith, v° Circeii.) — Il y a trois milles géograph. (5 kilom. 1/2) de différence. Ceci prouve combien peu les anciens se piquent d'exactitude, ou combien leurs copistes ont altéré les textes. Tusculum seul est à la même distance qu'Albano, à 12 milles géogr. (22 kilom.), de Rome.

De même, quand Procope (*ibid.*, II, p. 175) dit que la petite ville des Albanes est à l'orient de Rome, il faut considérer qu'il ne se sert pas de la rose des huit vents; il emploie même assez inexactement celle des quatre primitifs; car Albano est au sud-est de Rome. (V. Smith, v° Albanum.)

Il est dit (*ibid.*, III, 22, p. 372) que, sur la demande de Bélisaire, Totila, maître de la cité, se posta avec la majeure partie de ses troupes à l'*occident*, à 120 stades, *afin d'empêcher* Bélisaire de *sortir de Portus*, d'où il devait marcher sur Rome; l'endroit où Totila fit camper son armée est appelé le canton Algêdon. On serait tenté de croire qu'il s'agit du mont Algide, à l'est-sud-est de Rome, et que Totila voulut accéder à la demande de Bélisaire en lui facilitant sa rentrée à Rome; mais le texte est formel, la position est indiquée au soleil couchant; le mouvement a pour but de surveiller la marche de Bélisaire, alors à Portus (Porto), qui est à l'O. S. O.; et enfin le mont Algide est à 18 milles géogr. (33 kilom. 1/3) de Rome, tandis que

la position indiquée n'est qu'à 22 kilom. 1/4. — Ainsi l'Algêdon n'est pas le mont Algidus, et ne peut être que Castel-Malnome, non loin de Porto. Cette difficulté n'a pas été aperçue. V. dans Smith, v° Algidus.

Justinien, dans sa Novelle 25, dit que Rome et son territoire furent colonisés par Lycaon, roi d'Arcadie, qui, du centre de la Grèce, se rendit en Italie, et régna sur les Ænotres avant l'arrivée d'Énée au Latium. Voilà une tradition bien hasardée pour un historien grave.

Dans le code de Justinien, liv. Ier, tit. 1er, on trouve une correspondance entre ce prince et le pontife de Rome, qu'il appelle simplement évêque, puis archevêque et patriarche de la Rome ancienne (Constantinople étant la Rome nouvelle), et plus tard pape; ce pontife n'était point encore soumis à sa domination temporelle. Le pape répondit avec pleine indépendance à une ambassade qu'il lui avait envoyée.

La loi 22 du titr. 2 du liv. Ier est publiée au palais de Justinien, au 7e mille de la *cité*, et Godefroy pense qu'il s'agit de Rome et non de Constantinople; mais Justinien alors n'était pas maître de Rome, et n'avait pas de palais dans ses environs.

Enfin dans la Pragmatique de 554 il est fait mention du Tibre et de Portus, et de l'institution du sénat de Rome.

Campanie, au royaume de Naples. (Smith, Dict., v° *Campania*.)

Nous avons dit que Terracine appartenait au Latium. Mais on pourrait, d'après Procope, l'assigner aussi bien à la Campanie; car cet écrivain dit (*G. des Goths*, I, 15, p. 79) qu'après le Brutium et la Lucanie, habitent les Campanes jusqu'à la ville de Taracinè, et que là commencent les frontières de Rome.

Le second passage (II, 4, p. 160), où il est question d'ordres donnés pour conduire Antonina, femme de Bélisaire, à Terracine, et de là à Naples, n'est pas plus explicite.

La Campanie comprenait Capoue (III, 26, p. 387), Minturnes (Trajetto) (*ibid.*), et surtout Neapolis (Naples), ville maritime avec un port, alors très-fortifiée, et pourvue d'un château, mais dans laquelle Bélisaire (en 535) introduisit son armée par un aqueduc (*ibid.*, I, 3, p. 18; 8-10, p. 39-55). V. dans Smith, v° Capua, Minturnæ et Neapolis.

C'est près de Cumes en Campanie (Pozzuoli), dans un château très-fort, que Teïas, successeur de Totila, avait mis ses richesses, (Smith, Dict. v° Cumæ, p. 717), voulant résister aux forces de Narsès (IV, 35, p. 635). Du golfe Ionien (mer Adriatique) il entra dans la Campanie, où il vint camper près du mont Bebios (Vésuve) (nom omis par Smith). Au pied de ce volcan se trouvent des fontaines et le fleuve Draco (Sarno) (aussi omis par Smith), qui coule près de Nuceria (Nocera). V. art. Noceria, p. 452; il y faut lire 553 au lieu de 533.

Il ne faut pas confondre cette ville avec Nocera (de l'Ombrie), que Procope ne nomme pas. Les deux armées se rencontrèrent près du mont Galacte (Lactis des Latins), et Teïas y fut tué, ce qui mit fin à la monarchie des Goths. — Le mont Galacte (omis par Smith) paraît être le Latario, entre les villes de Sarno et de Salerno.

C'est dans une des îles de ce littoral, Palmaria (Palmarosa), que le pape Silvère mourut de faim ou des persécutions de son successeur Vigile, en 538 (Chronol., p. 530).

Samnion. — Sannio et les Abruzzes.

Cette province, que Procope (I, 15, p. 76) déclare en partie maritime, était coupée par un fleuve, dont il ne donne pas le nom, et qui paraît être, ou le Tefernus (Biferno), qui se jette dans l'Adriatique près de Termoli, ou le Tanaro, qui descend de l'autre côté de l'Apennin, passe à Bénévent, et va porter ses eaux, après beaucoup de détours, dans la mer Tyrrhénienne, à Castel-Voltorno.

C'était un des passages de la côte de l'Adriatique à la Cam-

panie pour se rendre à Rome (Proc., *ibid.*, II, 5, p. 164). En parlant de la prise de Bénévent par Totila (III, 6, p. 301), cet écrivain semble assigner cette ville au Samnion.

Elle avait été d'abord nommée Malevent, parce qu'un vent soufflant de la Dalmatie renversait les chevaux, et obligeait par sa violence les habitants à se renfermer. On dit, poursuit Procope, que Diomède, après la prise de Troie, fut jeté sur cette plage, et en fut le fondateur. Il y éleva un temple de la Fortune, où il plaça les monuments d'Ilion. Constantin les enfouit sous l'agora qu'il y fit construire. V. Smith, v° Beneventum, et v° Diomedeæ I[æ].

Bélisaire s'empara de toute l'Italie en deçà du golfe Ionien, jusqu'à Rome, ce qui comprenait le Samnion (*ibid.*, I, 15, p. 78).

D'après ces détails, il paraît que le Samnion succédait immédiatement, sur la côte, au Picénon, et s'étendait, y compris les îles de Diomède (Tremiti), jusqu'à la presqu'île du mont Gargan, où commençait l'Apulie.

Apuleia. — *Pouille ou Capitanate et Terre de Bari.* (V. Smith, v° Apulia.)

Les Apuliens, dit Procope (*G. des Goths*, I, 15, p. 77), habitent, ainsi que les Calabres, tant les bords de la mer que l'intérieur des terres. — Les Calabres, Apuliens et Samnites sont sur *la droite* d'Hydronte (Otrante) (*ibid.*, p. 79). Singulière expression! car ces pays sont plutôt à gauche, c'est-à-dire à l'ouest de cette ville et du détroit appelé golfe Ionien, à moins qu'on ne regarde l'Italie du fond de la mer Adriatique, du nord au sud.

Ces pays faisaient partie de la Grande-Grèce, s'étendant d'une mer à l'autre (*ibid.*, p. 80).

Au milieu des Apuliens, était Canusium (Canosa), à cinq jours de chemin de Brentesion; à l'occident, pour ceux qui se rendent à Rome, et ayant à 25 stades (4 kilom. et demi) Cannes, où l'on *dit* qu'autrefois Annibal, général des Africains, fit subir une grande défaite aux Romains. Voyez en effet le plan

que nous avons publié de ces lieux et de cette bataille dans l'Atlas de géographie ancienne de Gail. Quant à la distance de Brentesion, elle est à peu près exacte, si l'on a égard aux détours de la route; mais, loin d'être à l'ouest du grand chemin de Rome (III, 18, p. 352), ces lieux sont à l'orient, à moins qu'on ne se place au fond de la mer Adriatique pour regarder le sud, comme nous le remarquions tout à l'heure. V. dans Smith Canusium et Cannæ.

Procope (*ibid.*, p. 355) parle d'un lieu de campement en Apulie appelé Kerbarion, peut-être Carbonara ou Ciglio, près Bari; car il était sur la route de Rome à Hydronte (III, 22, p. 373). Il est omis par Smith.

Procope ne parle pas de Barium (Bari), Venusia (Venosa), Arpi (Foggia), ni de Luceria (Lucera), principales villes de cette contrée; mais il mentionne le mont Garganon, sis au milieu de l'Apulie; Totila vint camper au lieu qu'avait occupé l'Africain Annibal (III, 23, p. 374), probablement près de Sipontum (Manfredonia). V. Smith, v° Garganum.

Lucanie. — *Basilicate et Calabre citérieure.* (Smith, v° Lucania.)

Elle était intermédiaire entre le Brution (au midi) et la Campanie (au nord) (*ibid.*, I, 8, p. 39). Elle était aussi contiguë à la Calabre, à gauche (toujours si on regarde du nord au sud), ce qui veut dire à l'est; elle était à la fois maritime et méditerranée, et avait fait partie de la Grande-Grèce (I, 16, p. 79-80).

Du côté de Rome, la Lucanie est défendue par des défilés très-étroits, où il y eut un combat entre les troupes de Bélisaire et celles de Totila (III, 22, p. 370).

Du côté du Brution, les montagnes de la Lucanie forment deux autres défilés non moins difficiles, dont l'un s'appelle Petra sanguinis (rocher du sang), et l'autre Labulla (III, 28, p. 395-396), omis par Smith, peut-être dans le Monte-Mula; et Petra, dans le mont Caritori, au plus étroit de cette partie de la péninsule.

Près de là était Ruscia, port des Thuriens.

Sur les frontières de la Calabre, les Lucaniens avaient un fort nommé Acherontis (III, 24, p. 376; et IV, 34, p. 634), qui paraît n'avoir pas été très-éloigné de Tarente, du côté du nord-ouest. C'est sans doute Acherontia (Tricarcio) de la carte de d'Anville, à la source du Bradanus. V. Smith, v° Acherontia.

Calabrie. — Terre d'Otrante.

Ce pays a perdu son nom ancien, qui a été transporté au Brution. V. Smith, v° Calabria.

Dryus, depuis Hydrus, aujourd'hui Otrante, qui donne son nom à la province, en était la capitale. Cette cité avait, dit Procope, en vertu de son orientement particulier du nord au sud, *à sa droite,* les Calabres, les Apuliens, etc., et, à sa gauche, le reste des Calabres, les Brutiens et les Lucaniens (I, 15, p. 79). Dryonte, étant le point le plus oriental de l'Italie sur la mer, en face de l'Épire, ne pouvait avoir à la fois, en Italie, une gauche et une droite : c'était l'une ou l'autre, selon qu'on regardait l'Italie du midi ou du nord.

Elle avait, outre son port, un château fortifié et appartenait bien à la Calabria (III, 9, p. 315). Elle était sur la partie de la mer Adriatique qu'on devait appeler, non pas golfe, mais détroit Ionien, à cause des îles Ioniennes, aujourd'hui canal d'Otrante (*G. des Vand.,* I, 1, p. 311-312). Procope donne à cette dénomination son sens large et son sens restreint (*G. des Goths,* I, 15, p. 79). V. dans Smith, v° Hydruntum.

Brentesion (aujourd'hui Brindisi), située aussi sur le golfe Ionien, est (III, 18, p. 350) à deux jours de chemin de Hydrus, ce qui est exact et plutôt trop fort que pas assez, en prenant le jour de marche pour 210 stades ou 39 kilom.; sa distance de cinq jours à Canusium de l'Apulie est à peu près exacte, ainsi que nous l'avons remarqué. Voyez-en le plan dans Smith, v° Brundusium.

Procope ajoute que, de Hydrus à Rome, quarante jours à

peine suffiraient à des troupes, tandis que, par mer, il faut cinq jours. La distance par terre étant d'environ 500 kilom., l'historien n'assigne ainsi à chaque journée des troupes que 12 kilom. et demi, au lieu de 39 que peut faire un courrier. C'est à peu près la distance parcourue par l'armée de Bélisaire, du Caput-Vada à Carthage (80 st. ou 14 kil. 777 m.).

Quant à la distance par mer, elle est de 920 kilom. Procope suppose donc qu'avec un bon vent on peut faire 184 kilom. par jour, au lieu de 77 à 78, que le nycthémère de navigation suppose; le chiffre de cinq jours est par conséquent très-insuffisant, et doit avoir été altéré dans les manuscrits.

Taras (Tarente) est une autre ville de la Calabre, sur la mer, à deux jours de marche à peine de Hydrus, sur le chemin de Thurii et de Rhegion. Elle était très-grande et populeuse, mais non fortifiée; son port est circulaire et formé par une presqu'île de 20 stades (3,700 m.) (Proc., III, 24, p. 376).

Elle est sur un golfe, qui de là jusqu'à Crotone s'étend dans sa courbure l'espace de 1,000 stades (185 kilom.), ce qui est exact (III, 28, p. 295).

D'après la carte, la distance entre Otrante et Tarente est d'environ 600 stades (111 kilom.); par conséquent le chiffre est trop faible d'un tiers à peu près.

Brution. — Calabre ultérieure et partie de la Calabre citérieure.

On traversait ce pays pour se rendre de Sicile en Lucanie (*G. des Goths*, I, 8, p. 39). Il était *à gauche* ou au couchant de Hydrus (Otrante), ajoute Procope (I, 15, p. 79). Cette fois l'orientement est à peu près rétabli; car le Brution est au sud-ouest de la presqu'île d'Otrante. Il a fait partie de la Grande-Grèce (*ibid.*, p. 80), et il était séparé de la Lucanie par deux défilés voisins de Thurii (III, 28, p. 395), comme nous l'avons expliqué. (V. Smith, v° Brutii.)

Thurii (aujourd'hui en ruines près de Cassano), la Sybaris

des Grecs, paraît en être la ville la plus septentrionale (*ibid.*). Ensuite venait Crotôn (Cotrone), qui formait l'extrémité méridionale du golfe de Tarente, ainsi qu'on l'a vu; Thurii était entre les deux villes (III, 28, p. 395), à 60 stades (11 kilom.) de Ruscia, port de Thurii. Ce port (tour Raccanello) était fort voisin des défilés de l'Apulie, près desquels les Romains battirent les Goths (*ibid.*, et III, 30, p. 401). Smith, v° Crotona.

De Crotone à Messana de Sicile, la distance, selon Procope (*ibib.*, p. 397), est de 700 stades (127 kil. et demi). La distance réelle est de 1,100, en suivant la côte, ou de 900 stades en ligne droite. Le chiffre de l'historien a donc encore été altéré. Il est si facile de prendre un θ' pour un ρ'.

La troisième ville est Skyllée (Squillace), que Procope (III, 27, p. 393) se borne à appeler *place*, devant son nom au Scylla des poëtes. Dans cette partie du détroit (πορθμος) (là, en effet, est un golfe qui, avec celui de Sainte-Euphémie, resserre les deux côtes d'Italie), il y a beaucoup de scylaces (chiens marins). Ailleurs (IV, 26, p. 597), Procope appelle Skyllée *montagne*, parce qu'en effet Squillace est adossée à un grand rocher. Son port est l'embouchure d'une petite rivière coulant dans le golfe, qui est de nouveau mentionné (III, 18, p. 354).

La quatrième ville nommée par Procope est Rhegion (Reggio), port de passage de l'Italie en Sicile. Là, dit-on, étaient Scylla et Charybde (I, 8, p. 38), dont il va indiquer la nature dangereuse.

Reggio avait un château fortifié sur le golfe qui la sépare de la Sicile (III, 27, p. 439). Elle fut prise par Totila, roi des Goths (*ibid.*, III, 39, 444).

La cinquième ville est Vibon (Bivona); entre elle et Rhegion est une montagne escarpée (III, 18, p. 354), dont le nom est inconnu, peut être Monte-Leone, dominant le golfe de Sainte-Euphémie, à 425 stades (79 kilom.) nord de Reggio.

Enfin Procope nomme, parmi les villes des Brutiens, Locri Epizephyrii (auj. Bruzzano ou Bianco). (Smith, h. v°.)

Sikelia. — Sicile.

La Sicile est séparée du continent par un détroit, dont le courant vient en apparence de la mer Adriatique, quoique en réalité il ait son origine, dit Procope, dans le détroit de Gadeira (Cadix), et sorte de l'Océan. Il est agité par des tourbillons d'eau, dits de Charybde, qui rendent la navigation dangereuse, et dont on ne connaît pas la cause. Procope l'attribue aux combats que les eaux se livrent entre ces côtes resserrées (IV, 6, p. 486). V. Smith, v° Charybdis.

Théodoric, roi des Goths, avait détaché de la Sicile l'un des promontoires, et la ville qu'on appelle Lilybée (Marsara), pour la donner en dot à sa sœur devenue femme d'un roi des Vandales (*G. des Vand.*, I, 8, p. 346); Bélisaire réclama Lilybée après la conquête de l'Afrique (*ibid.*, 115, p. 431; *G. des Goths*, I, 3, p. 20), et la réunit à l'empire, après sa conquête de la Sicile en 535 (*G. des Goths*, I, 5, p. 28). Smith, v° Lilybæum.

Bélisaire commença cette conquête par celle de Catane (Catania), sur la côte orientale, puis de Syracuse (Syracusa), puis de Panorme (Palerme) et de Messana (Messine), d'où il passa à Rhégion (I, 5, p. 27; I, 8, p. 8). La Sicile était une riche contrée (III, 40, p. 453). Elle a, comme l'Italie, un volcan; celui-ci est l'Aetna (IV, 35, p. 627). Smith, v° Catana, Aetna, volcan et ville.

Dans sa campagne contre les Vandales, Bélisaire, avec sa flotte, avait abordé sur la côte déserte dominée par cette montagne (*G. des Vand.*, I, 13, p. 369). Ensuite il la conduisit au port de Caucana, à 200 stades de Syracuse (I, 14, p. 370 et 371) (le Naustathmus Portus de Lapie, aujourd'hui Lognini). Le port d'Aréthuse, dont il est parlé (*ibid.*, 371), n'est autre que le port de Syracuse. (Caucana, omis dans Smith.)

La Sicile fut prise et ravagée par Totila, et il semble que Messana succomba dans le siége qu'elle soutint (*G. des Goths*, III, 39, p. 445). Smith, v° Messana.

La Sicile fut détachée de l'administration de l'Italie et de son prétoire, et affectée au prétoire de Constantinople (*Nov.* 75 et 104). Elle avait pour gouverneur un préteur, et elle formait le pécule particulier de l'empereur en 537.

Gaulos et Melita.

Procope (*ibid.*, p. 372) dit que la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne ont pour limites les îles de Gaulos (Gozo) et de Mélitè (Malte) (*G. des Goths*, III, 40, p. 452). On a vu que cet historien confondait le golfe Ionien avec la mer Adriatique, quoiqu'il ne soit que le détroit entre la Calabre et l'Épire. Aujourd'hui on appelle mer Ionienne celle qui s'étend jusqu'à Malte. Smith, v° Gaulos et Melita, n° 1.

Quant à la mer Tyrrhénienne, Procope lui donne tout l'espace entre Hippo-Rhégion, côte d'Afrique, et le golfe de Gènes. Il l'étend même (*ibid.*, I, 12, p. 62) aux côtes de la Gaule et de l'Espagne.

Corse et Sardaigne.

Au milieu de cette mer sont deux îles, la Corse et la Sardaigne, qui, comme les Baléares, dépendaient du royaume des Vandales ou de l'Afrique, et non de l'Italie. L'une, appelée par Procope *Cursikè*, était auparavant nommée Cyrnus (*G. des Vand.*, II, 5, p. 430). Justinien s'en empara pendant la guerre contre les Vandales (*ibid.*); elle lui fut enlevée par le roi des Goths, Totila (*G. des Goths*, IV, 5, p. 90); mais elle fut reprise par Narsès. Les hommes de cette île, dit Procope, sont des nains, et elle a une race de chevaux qui n'est guère plus grande que les brebis (*ibid.*, p. 591). Hiéroclès, à la fin du Synecdème, range la Corse (Corsikè) parmi les dix éparchies qui relevaient de Rome. Smith, v° Corsica.

Quant à l'île de Sardaigne, auparavant nommée Sardô et par

Hiéroclès Sardênia, autre éparchie, elle subit alors les mêmes vicissitudes. Abandonnée au gouvernement d'un Goth, comme son tributaire, par Gélimer, elle passa sous la domination de Justinien (*G. des Vand.*, I, 10, p. 357 et 358; II, 5, p. 439). Elle a Carnaleon (Calaris, auj. Cagliari) pour port (*ibid.*, I, 23, p. 403.) L'un et l'autre noms omis dans Smith.

C'est une île opulente, grande à peu près comme les deux tiers de la Sicile; son périmètre est de vingt jours de chemin, ce qui est exact, à raison de 210 stades par journée. Elle est entre Rome et Carthage. Les montagnes près de Carnaleon étaient habitées par une colonie de Maures (*ibid.*, II, 13, p. 468). Les Romains y furent vaincus près de cette ville, et l'île passa quelque temps sous la domination des Goths (*G. des Goths*, IV, 24, p. 591).

Elle renferme une herbe qui cause des spasmes mortels et produit chez les mourants un rire qu'on appelle sardonique.

ILLYRIE.

Préfecture et Diœcesis.

Reprenant notre description de l'ouest à l'est, nous avons à parler maintenant de l'Illyrie, qui, du temps de Justinien, formait un Diœcesis et une préfecture du prétoire; elle était contiguë à la Thrace, à la Grèce, au golfe Adriatique et au Danube.

Le grand Théodoric en détacha la Dalmatie et la réunit à son royaume d'Italie. Elle appartenait en effet à l'empire d'Occident, avec la Liburnie, l'Istrie et la Vénétie. C'est un pays maritime (*G. des Goths*, I, 15, p. 80). Les Goths étaient donc maîtres, non-seulement de ce littoral, mais du pays des Daces et des Pannoniens, y compris Singedon et Sirmium, jusqu'au Danube (*ibid.*). Justinien ordonna à son lieutenant en Illyrie de passer en Dalmatie, alors soumise aux Goths, et de

faire une tentative sur Salones (sa capitale) (I, 5, p. 26). Cette ville, en effet, fut prise (*ibid.*, p. 27). Mais, par suite d'une bataille demeurée incertaine, chacune des armées rétrograda (I, 7, p. 34). Mais, à la fin de l'année (535-336), les Goths abandonnèrent aux Romains la Dalmatie et la Liburnie (I, 8, p. 38). A cette époque, Justinien donna aux Gépædes, ses alliés, Sirmium et la Dacie, qu'il avait enlevés aux Goths. Les Gépædes, néanmoins, au lieu de protéger l'empire de ce côté, le ravagèrent. Alors Justinien appela les Langobards, en leur donnant la ville de Norique et les places de la Pannonie, avec de larges subsides; ces barbares quittèrent leur ancienne patrie, vinrent s'établir en deçà de l'Ister, non loin des Gépædes. Mais, à leur tour, les Langobards pillèrent les Dalmates et les Illyriens jusqu'à Épidamme, sans que Justinien les réprimât: seulement, il donna quelques cantons de la Dacie, autour de la ville de Singedon, aux Érules, qui les habitent aujourd'hui; et ceux-ci, à leur tour, pillèrent les Illyriens et les frontières de la Thrace, en sollicitant et obtenant des subsides à Constantinople (*ibid.*, III, 33, p. 418, 419). Les Gépædes et les Langobards eurent la guerre entre eux; ceux-ci, comme les plus faibles, implorèrent le secours des Romains. Les Gépædes les imitèrent. Par les discours tenus alors, on voit qu'ils avaient quitté leurs anciennes demeures au delà du Danube, et s'étaient établis à Sirmium de la Dacie qu'ils possédaient, et dans le pays d'alentour (*ibid.*, p. 422). Justinien se prononça pour les premiers (*ibid.*, 426). Les Gépædes, vaincus dans un combat, se réconcilièrent avec les Langobards, et l'armée romaine se trouva isolée (*ibid.*). Pendant ce temps, Totila envahit de nouveau la Dalmatie et s'en empara (III, 35, p. 431). Cependant les hostilités se ranimèrent plusieurs fois entre les Langobards et les Gépædes, qui formèrent alliance avec les Huns (IV, 18, p. 551-552). En 551, on retrouve encore un général romain maître de Salones, c'est-à-dire de la Dalmatie (IV, 21, p. 569, et IV, 24, p. 585). Narsès, nommé au commandement de l'armée d'Italie (IV, 22, p. 572), retarda longtemps sa marche,

pendant laquelle les Gépædes et Langobards continuèrent à se disputer l'alliance impériale (IV, 25, p. 593).

Enfin, Narsès se rendit à Salones, où il trouva 5,500 Langobards pour auxiliaires (IV, 26, p. 598), et passa en Vénétie (*ibid.*, p. 600).

Ce long extrait fixe pour nous l'étendue de l'Illyrie et des provinces qui en dépendaient, telles que la Dalmatie, la Dacie et la Pannonie, et les peuples auxiliaires établis autour de Singedon et de Sirmion. Mais il ne suffit pas de citer Procope; il faut vérifier les lois de Justinien.

Par la loi 34, publ. en 533), (code, liv. Ier, tit. 4, ce prince divise son empire en trois préfectures du prétoire : 1° celle d'Orient, 2° celle de l'*Illyrie*, et 3° celle de l'Afrique, qu'il qualifie de Diœceses, expression bien autrement large que celle de diocèse, qui aujourd'hui ne comprend que la circonscription d'un faible évêché, tandis qu'alors il s'agissait au moins d'une province, ou métropole ecclésiastique. Cette dénomination remonte au quatrième siècle, où l'empire romain fut divisé en 14 diocèses; mais alors ils étaient bien restreints.

Justinien, loi 9, tit. 17, liv. II, § 24, et l. 25, § 23, cite de nouveau ces trois préfectures; le titre 26 est consacré à celles du prétoire d'Orient et d'Illyrie seules. Ce prince, par sa Novelle XIe, d'avril 535, transporta la métropole de l'Illyrie à Bédériana, petite ville voisine de Tauresion, lieu de sa naissance.

Dans cette loi, il avoue qu'il veut élever beaucoup sa patrie et de diverses manières, d'abord en lui donnant le nom de prima Justiniana, ensuite en l'érigeant en métropole ecclésiastique, et même en archevêché (remarquez la nuance); il lui soumet d'autres *provinces*, c'est-à-dire tant la Dacie Méditerranée que la Dacie Ripuaire, la Mysie (Mœsie) seconde, la Dardanie, la Prévalitaine, la seconde Macédoine, et partie de la seconde Pannonie, qui est comprise dans le territoire de la cité *Bacensis*.

Il y rappelle « qu'autrefois à Firmium était fixée la *préfecture*

de l'Illyrie, tant pour les affaires civiles que pour les affaires ecclésiastiques. Mais à l'époque d'Attila, le préfet, voyant la province dévastée, transporta son administration de la cité Firmitane à Thessalonique, et l'évêque de cette ville devint, sous ce patronage, un dignitaire privilégié. Justinien ayant reconquis les deux rives du Danube, et notamment, sur la rive gauche, Viminacium, Recidua et Liberata, il a résolu de reporter la préfecture (qui était en Pannonie) dans sa patrie, parce qu'elle n'est pas à une grande distance de la Dacie Méditerranée (qui est) la seconde Pannonie. Comme il n'était pas utile à la république que les militaires eussent à s'adresser à Thessalonique de la première Macédoine, et que les autorités ecclésiastiques eussent un siége si éloigné, il veut que l'archevêque de Justiniana première succéde à cette prérogative et puisse déléguer ses pouvoirs dans ces provinces; il ordonne qu'à lui seul on obéisse et qu'on n'ait plus aucune communion avec l'évêque de Thessalonique.

« Il l'autorise aussi à instituer un évêque à Aquæ de la Dacie Ripuaire, et que cette province n'ait plus affaire à Méridianum, évêché de Thrace. Cet évêque d'Aquæ aura autorité sur les Bonosiaques (sectaires) et pourra les expulser ou les ramener à la foi catholique. »

Dans la Novelle 131, en avril 545, Justinien, en conférant le troisième rang, après Rome et Constantinople, à Justiniana première, et rappelant le privilége apostolique que le pape Vigile lui a accordé, met sous sa juridiction les évêques des provinces de la Dacie Méditerranée et Ripuaire, de la Triballée (sans doute la Prévalitaine), de la Dardanie, de la Mysie (Mœsie) supérieure et de la Pannonie, sans répéter ce qu'il a dit de la Macédoine.

Il ne s'explique pas sur l'Épire ancienne et nouvelle, ni sur la Thessalie, que Procope, dans le *Traité des Édifices*, assigne formellement à l'Illyrie.

Procope (*des Édif.*, IV, 4) décrit les châteaux de l'Épire nouvelle et ancienne, de Macédoine et de Thessalie, que répara

ou fit construire Justinien; ceux de la Dardanie; puis il arrive aux places du Danube (*ibid.*, IV, 5) et à la Dacie Ripuaire (p. 287); il suit la rive du Danube jusqu'à Lucernariaburgon, dernier fort de l'Illyrie (p. 291). De là il passe en Thrace, à la description des châteaux ou forts des Mysiens (Mœsiens). Comme il a précédemment (*ibid.*, IV, 2, p. 267; IV, 4, p. 282, et *G. des Goths*, III, 40, p. 449) affecté Sardique (Sofia) à l'Illyrie, il est évident que la Mysie se trouve exclue de l'Illyrie; ou bien, pour concilier Justinien et Procope, il faut détacher de la Thrace la Mysie seconde ou supérieure, deux fois nommée dans deux Novelles, et l'attribuer à l'Illyrie.

Il y a une troisième Novelle (la LXVe, du 1er avril 538), adressée au vice-recteur de la Mysie; mais elle ne parle que de l'évêché de Clissinata, dont le titulaire est autorisé à aliéner les biens pour le rachat des captifs. Mais cette ville de Clissinata n'est pas dans les Itinéraires, et d'ailleurs elle ne décide rien sur la question.

Enfin, dans la Novelle VIII, de 535, Justinien lui-même ne nomme qu'une éparchie de Mysie. Il est vrai que cette Novelle ne parle pas de l'Illyrie.

Dans la carte des Itinéraires, on comprend deux Mœsies, et on les étend, la Mœsie inférieure seulement jusqu'à l'Oescus, comme dans Procope; et la Mœsie supérieure, à l'ouest, depuis Sardique jusqu'à Sirmium; il est vrai qu'on supprime les deux Dacies.

D'Anville place une Dacie d'Aurélien entre la Mœsie supérieure et la Dardanie, et une Dacie de Trajan au nord du Danube et des deux Mœsies.

Tout dépend des époques. Sous Théodose, la Dacie en deçà du Danube forma un diœcesis, et les deux Mœsies riveraines du Danube furent séparées l'une de l'autre par un grand intervalle. C'est Hiéroclès qui dispose ainsi: il assigne de plus à l'éparchie d'Illyrie la Macédoine première, depuis Thessalonique jusqu'à Samothrace, en excluant la Macédoine seconde comprenant la Macédoine supérieure; il appelle épar-

44

chie de Mysie une partie du littoral du Pont-Euxin, voisine de celle de Scythie; il assigne à la Mysie voisine de la Pannonie cinq villes, y compris Viminacion et Singedon.

Or, dans Procope (*Édif.*, IV, 6, p. 287; *G. des Goths*, I, 16, p. 80, et III, 33, p. 418), ces villes sont attribuées à la Dacie Ripuaire. Justinien et Procope sont donc en opposition; ou bien il faut que la Mysie Illyrique du premier soit la Dacie Méditerranée dont le second ne parle qu'implicitement en décrivant Sardique et autres villes de l'intérieur.

Dalmatie, Liburnie, Istrie.

On a vu que Salones (aujourd'hui Spalatro), ou plutôt Salona, était un port, et la capitale de la Dalmatie.

Procope nomme, comme étant dans son voisinage, Muicuron et Laureate, également lieux maritimes (*G. des Goths*, III, 35, p. 431), que nous ne trouvons pas sur les cartes, et qui sont probablement les petits ports de Trau à l'ouest, et d'Almissa à l'est de Spalatro. Le Dictionnaire géographique de Smith (1855) nomme Muicuron, et omet Laureate.

Scardone, ville nommée par Procope (*ibid.*, I, 7, p. 37; I, 16, p. 82; et IV, 23, p. 578), est Scardona, et n'a point perdu son nom.

La ville de Burnon, qui en était voisine (*ibid.*, I, 16, p. 82-83), semble située entre Scardona et Salone; cependant d'Anville et Lapie la placent au nord de la première. C'est probablement Knin, sur la route militaire et sur la Kerka. Cette ville donnait-elle son nom à la Liburnie? V. Smith, qui ne cite pas Procope.

Épidaure, ville importante de cette côte (aujourd'hui Raguse le Vieux), n'est nommée qu'une fois, et placée sur le golfe Ionien (Proc., *ibid.*, I, 7, p. 37). Mais on sait que dans Procope le golfe Ionien, au lieu d'être le détroit entre la Calabre et Corfou, n'est autre que la mer Adriatique.

Procope ne mentionne aucune ville de la Liburnie et de l'Is-

trie, qui faisaient suite à la Dalmatie du côté de l'Italie (I, 8, p. 38; I, 16, p. 80, et III, 39, p. 448), si ce n'est le port de Pola (en Istrie), dont il n'indique pas la position (*ibid.*, III, 10, p. 317) et qui a conservé son nom.

Norique.

La Norique faisait-elle partie de l'Illyrie ou dépendait-elle de la Germanie indépendante? V. Dict. de Smith, h. v°.

On a vu, p. 666, que Justinien donna la ville de Noricon aux Langobards, devenus ses alliés, ce qui suppose que cette ville, et le pays dont elle tirait son nom, appartenaient à l'empire.

Les Sisciens, dont Procope parle en même temps que des Suabes, indépendants des Francs, sont sans doute les fondateurs de la place de Siscia, mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin trois fois, et dans la Table de Peutinger, sur le chemin de Noricum à Sirmium, près de la Pannonie. On présume que c'est aujourd'hui Siszek, au sud d'Agram en Croatie.

Pannonie.

Il y en avait deux, mais Justinien confondait la seconde avec la Dacie Méditerranée.

La Pannonie première paraît être celle qui renfermait la cité Firmitana, autrefois capitale de l'Illyrie tout entière.

Comme il ne peut s'agir de Firmum d'Italie, qu'une métropole aussi importante n'a pu disparaître, et comme Procope n'a pu la passer sous silence, il faut en conclure que ce nom est altéré dans les lois de Justinien. C'est, à n'en pas douter (il n'y a que la première lettre à changer), Sirmion, ville importante, auj. Mitrovitza sur la Save, en Esclavonie. Elle est d'ailleurs dans l'intérieur du pays, tandis que les autres villes, étant riveraines du Danube, appartiennent à la Dacie Ripuaire.

La cité Bacensis de Justinien (Basiana d'Hiéroclès) nous pa-

raît être l'Ad Basante de la Table de Peutinger, au sud de Sirmion, auj. Gradaschatz, ou Gratschanitza. Cependant Lapie veut aussi (*Itin.*, p. 435) que ce soit Debrincze, et ailleurs (p. 78), Ivany Egerzeg, quoique sa carte, en la plaçant à l'est de Sirmion, ne s'accorde avec aucune position moderne de ce nom; la carte de Kiepert sur ce point indique Pétrovèze ou India. Smith, en son Dictionnaire pourtant si ample, omet la cité Bacensis.

Procope, dans son *Traité des Édifices*, ne parle pas de fondations particulières de Justinien en Pannonie, ni même de Sirmion; mais dans ses histoires (*G. des Perses*, I, 2, p. 313), il dit que les Gépædes (Gépides), habitant au-delà de l'Ister, vinrent occuper les contrées entre Singedon et Sirmion (*G. des Goths*, I, 3, p. 19); que les Goths, en leur faisant la guerre, attaquèrent Gratiana, ville sise à l'extrémité des Illyriens, attribuée par Hiéroclès à la Mysie première, mais auprès de Sirmion (Proc., *ibid.*, I, 11, p. 58). Lapie voit Gratiana dans Resnik, bourg au sud de Belgrade, en Servie. N'était-ce pas plutôt Schabatz, sur la Save, dominant la contrée de Granze, qui paraît avoir retenu quelque chose du nom de Gratiana? On croit, selon Smith, que c'est Graczanisca sur (près) la rive gauche (droite) de la Drina, en Servie.

Procope (*ibid.*, p. 80) dit que Sirmion, comme Singedon, est près du Danube et appartient à la Pannonie (III, 33, p. 418). Les Goths l'enlevèrent aux Gépædes, réduisirent en servitude les Romains habitués du pays, ce qui décida ce prince à y amener des Langobards, lesquels, mis en possession aussi de la Norique et de la Pannonie, firent à leur tour des incursions. Redevenus fidèles à l'empire, ils se plaignirent (*ibid.*, p. 422) de ce que les Gépædes restaient maîtres de Sirmion, et partaient de là pour s'emparer de toute la Dacie.

Procope ne nomme pas les villes de Pannonie, telles que Sabaria et Pætorio; il ne mentionne pas Vindobona (Vienne), existant dès le temps d'Auguste, et figurant dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. — Mais on croit que dans sa

nomenclature (*Édif.*, IV, 4, p. 285), quand il parle du territoire Acuesia et des forts que Justinien y fonda, il s'agit de la ville et du pays d'Aquineum ou Acincum (auj. Ofen, ou Bude, sur le Danube), ville orientale de la Pannonie, nommée Aquinquo dans la Table de Peutinger. V. Smith, Dict., v°, Acincum, Alt Salamks ou Aqui de l'Itinéraire d'Antonin.

Nous croyons qu'Acuesia de Procope était sur la rive droite du Danube, bien plus au sud, près Peterwaradein. (V. ci-après Dacie Ripuaire.)

Illyrie proprement dite.

Ce pays était limitrophe de la Dalmatie et de la Dacie Méditerranée, ou deuxième Pannonie; il s'étendait probablement jusqu'à la Dardanie européenne, à la Prævalitaine, et à l'Épire nouvelle ou pays des Épidamniens.

Il fut ravagé, selon Procope (*G. des Goths*, III, 33, p. 418), par les Langobards, que Justinien avait appelés en Norique et en Pannonie contre les Goths Gépædes (*G. des Vand.*, I, 2, p. 312), maîtres de Sirmion (*ibid.*, *G. des Goths*, p. 422).

Là était la ville de Lygdunum, au sujet de laquelle Justinien publia, en 540 (Chronol., p. 540), un édit par lequel, dérogeant à ses lois précédentes, favorables à l'esclavage, il décide que les enfants des colons ou serfs de ce pays, qui se marient à des femmes libres, suivront la condition de leur père. On ne sait pas la position de cette ville, probablement aussi mal écrite que la prétendue cité *Firmitane* ou *Lugionum* de Ptolémée dans le sud de la Pannonie. Smith, Dict., h. v°.

En 549, il y eut un synode en Illyrie (Chronol., p. 594 et 648); mais il fut tenu probablement à Bédériana (Justiniana première) ou à Ulpiana (Justiniana seconde) en Dardanie.

Dacie Ripuaire.

Procope, dans ses *Anecdota* (XVIII, 4), dit qu'avant la guerre (de 536), l'empire des Goths s'étendait depuis le pays des Gaulois

(les Alpes) jusqu'aux frontières de la Dacie, où s'élève la ville de Sirmion.

Les Gépædes, nation gothique, possédaient encore cette ville et Singedon (Belgrade) aux temps de Justinien (*G. des Vand.*, I, 2, p. 313; *G. des Goths*, I, 3, p. 19; I, 16, p. 80), quoique Justinien se vantât de les avoir expulsés au moins de la première; mais on voit par les reproches des Langobards, cessionnaires des terres de la Norique et de la Pannonie, que ces Goths Gépædes se flattaient de prendre la Dacie tout entière (*ibid., G. des Goths*, III, 34, p. 422).

Justinien donna quelques parties de la Dacie autour de Singedon aux Érules, pour faire contre-poids aux Gépædes et même aux Langobards; mais, comme eux, ces autres Barbares se mirent aussi à faire des incursions en Illyrie (proprement dite) et en Thrace (*ibid.*, p. 419). Les Érules furent en guerre avec les Langobards et vaincus; une partie d'entre eux émigra jusqu'en Thulé (*ibid.*, II, 14, p. 200-202).

Venant à la description technique, Procope (*Édif.*, IV, 5, 6 et 7, p. 285 à 291) s'occupe de la Dacie Ripuaire (car même le territoire d'Acuesia est par lui rangé dans le pays intérieur, p. 285). — Singedon, sa métropole, ou au moins sa ville principale, est une cité ancienne et célèbre, arrosée par le fleuve Ister; elle avait été prise par Attila et rasée. Justinien la restaura et la rendit imprenable. Ce fait prouve que les Gépædes et les Érules, qui en étaient voisins, n'étaient cessionnaires que du plat pays.

Le Synecdème d'Hiéroclès assigne expressément cette ville à l'éparchie de Mysie, ainsi que Viminacium, Gratiana, Tricornia et Horrea Margi; il confond ainsi cette Mysie avec la Dacie Ripuaire de Procope.

Justinien, qui, dans sa Novelle XI, de 535, parle concurremment de la Dacie Méditerranée, de la Dacie Ripuaire et de la Mysie *seconde*, en même temps que de Viminacium et de deux autres villes au delà du Danube, ne dit point qu'elles appartissent à cette Mysie; nous n'hésitons donc point à donner ces trois villes à la Dacie Ripuaire.

Viminacium paraît avoir existé en face de Smederewo (Semendria) et de l'embouchure du Margus (la Jesawa), sur la rive gauche du Danube, si toutefois à cause de la ressemblance du nom ce n'est pas Weiskirchen au nord-est.

Litterata (Lederata des *Itinéraires*), sur la même rive, paraît être Lupkowa, ou Szaszka, sur la Vera (s'il est vrai qu'elle ne fût pas sur le Danube même), mais par le nord de Viminacion, ou, selon le Dictionnaire de Smith, ruines au nord de Rama.

Recidua, troisième ville de Justinien, n'est pas dans les *Itinéraires*, et a aussi échappé aux recherches de d'Anville. Ce pourrait être Moldowa.

Ces trois villes ont dû appartenir à la Dacie de Trajan (la Hongrie), à laquelle Procope fait allusion plus loin, et qui fut abandonnée après avoir été un instant enlevée aux Barbares et annexée à l'empire. Depuis elles dépendirent de la Dacie Ripuaire, puisqu'elles étaient dans la vallée du Danube.

A 8 milles de Singedon était un château, qu'à cause de sa distance on appela *Octavum*, en face de Viminacion, et que Justinien répara également (*Édif.*, IV, 5, p. 287). Le 8e mille répond à 12 kilom. environ, et nous porte à Weliko-Selo, sur la rive droite du Danube, en face, mais non près de Viminacion. Cette place est omise dans le Dictionnaire de Smith.

En partant d'Octavon, et *s'avançant* (sans doute à l'est), Procope nomme trois places riveraines du Danube : 1° Picnus, sans doute le Punicum des *Itinéraires*, répondant à Graditschtje, sud-est de Palanka ; 2° Cupus (Vicus Cupæ, *Itin.*), aujourd'hui Golubatz, dans un coude du Danube ; et 3° Nobai (Novæ, ou ad Novas), aujourd'hui Dobra ; en face était Lederata que Lapie, p. 248, veut être Weiskirchen. Alors Nobai serait Rama. Smith assigne Cupus (Cuppæ) et Novæ à la Mœsie supérieure, et croit que celle-ci est Kolumbatz.

Ensuite, sur la même rive, Procope nomme six places, puis Caput Bovis, fondé par Trajan, et une ancienne ville du nom de Zanès (*ibid.*, p. 288). Non loin de Zanès est un château appellé *Pontes* ; là, le fleuve est resserré. Trajan, prince actif et

peu tolérant à l'égard des Barbares, fit construire par Apollodore de Damas un pont propre à lui faciliter le passage sur l'autre rive du Danube pour les combattre; il le protégea par deux forts, l'un, sur la rive gauche, qu'on appela Théodora, l'autre, sur la rive droite, qui retint le nom de Pontus; et comme le fleuve devenait innavigable, on y construisit un canal. Ces forts étant, par vétusté et par les attaques des eaux, hors d'état d'opposer de la résistance, Justinien abandonna le château de la rive gauche, Théodora, et restaura celui de la rive droite. Le vieux et le nouvel Orsowa sont évidemment dans la position de ces anciennes places; c'est le passage de la Servie dans la Transylvanie et dans la Valachie.

Caput Bovis, évidemment Caput Bubali de la Table de Peutinger, est indiqué par Lapie comme répondant à la source de la rivière Bogoniez. Or, il s'agit d'une ville du Danube, et non de la source d'un de ses affluents, quelque insignifiant qu'il soit, la Bogoniez n'étant pas même sur la carte détaillée de Kiepert; si c'est la ressemblance du nom qui seule a déterminé Lapie, nous préférons Kobilowa, qui précède Orsowa sur la rive droite. Selon le Dictionnaire de Smith, Caput Bovis est Severin, entre Tschernigrad et Tschernetz. Quant à Zanès, que d'Anville place sur la rive gauche du Danube, après le pont de Trajan, sous le nom de Zernès (peut-être Azizis de la Table de Peutinger, que Lapie indique près Zocsan), nous croyons que Procope a entendu parler d'une ville de la rive droite, s'identifiant en quelque sorte avec le pont de Trajan, qu'elle précédait, et que la position de Tekié seule y répond.

Ces forts sont suivis, dans la description de Procope (*ibid.*, 6, p. 289), de six places, dont une du nom de Théodorupolis, qui peut-être avait pour objet de rappeler le nom de l'impératrice Théodora, à la place du fort ancien de la rive gauche qu'on avait abandonné.

Près de ces places était la petite ville d'Acyès, que l'on traduit ad Aquas, et que Lapie a placée sur sa carte, et dans l'extrait de la Table de Peutinger, p. 249, comme répondant à

Oklos. Il n'y a pas de lieu de ce nom dans la carte de Kiepert, et celui qui en approche le plus est Gladowa; mais nous croyons que Acyès était plus éloignée du pont de Trajan, et qu'il faut la chercher plus bas sur le Danube, au moins à Berza-Palanka.

Dans la Novelle XI, de 535, Justinien parle d'une ville *Aquæ*, de la Dacie Ripuaire, qui était un siége d'évêché; il la releva de sa dépendance hiérarchique de Méridianum (qu'un texte intercalé suppose ville de Thrace). Ce prince veut que l'évêque d'Aquæ ait sous sa juridiction la cité du même nom, tous les châteaux, territoires et églises du ressort, de manière qu'il ait une autorité suffisante pour convertir les *scélérats* Bonosiaques (c'est ainsi que l'autocrate qualifiait les hérétiques), ou pour les en expulser.

Dès lors, on n'est pas étonné de trouver dans *les Édifices* de Procope (IV, 4, p. 285) la mention du territoire *Acuesion*, dans lequel Justinien bâtit un nouveau fort et en restaura trente-six anciens, et d'y trouver Zanès et Meridio : — Zanès, décrit ensuite par Procope, et Meridio, qui n'est peut-être que le Méridianum de Justinien, que les anciens manuscrits assignent à tort à la Thrace. — Cette ville est d'ailleurs inconnue. — Quant aux Bosoniaques, ce sont sans doute les habitants de la ville de Bononia, dont il va être parlé.

Il est beaucoup parlé, dans le commencement du règne de Justinien, des moines ACUIMÈTES, que ce prince dénonça au pape, et sur lesquels ce pontife prononça (Code, liv. I[er], tit. 1[er], loi 7). Nous pensons qu'il s'agit d'un couvent de l'Acuesia ou Acyès de Procope.

Le Dictionnaire, en apparence si complet, de Smith, omet les Aquæ de la Pannonie, Acyès ou Acuesia, et Méridianum.

Après Acyès, Procope nomme (*ibid.*, p. 289), entre autres, Dorticon, dont Justinien, par sa restauration, fit une place très-forte. — Lapie y voit, d'après les distances de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la Table de Peutinger, Detz, inconnu dans la carte de Kiepert, et auquel nous substituons Kusjuko, ou Radu-Jewatz. Le Dictionnaire de Smith préfère Detz.

Après la Tour dite Judæus, dont il fit un fort, Burgualtum, place alors déserte, et la ville de Gombes, qu'il restaura; les forts Crispus, Longiana et Pontescrion, que le prince rétablit et entoura de nouveaux murs, Procope mentionne (p. 290) en même temps Bononia et Nobos, qu'il rendit fortes.

Bononia n'est pas celle que l'*Itinéraire* d'Antonin place en Pannonie, mais celle qu'il met entre Dortico et Ratiara (p. 65). Hiéroclès l'assigne en effet à la Dacie Ripuaire, entre Ratiaria, Métropolis et Akoines (Aquæ). — Selon Lapie, c'est Bregova, sur la rive droite du fleuve Timæeus, aujourd'hui Zerna Rjeka, à 50 stades environ du Danube. D'Anville la place au contraire dans une île du grand fleuve; et alors c'est Florentia ou Gowotanzi. Smith veut que ce soit Bonus près Widdin, principale ville de Bulgarie.

C'est évidemment la ville de ces Bonosiaques que Justinien, dans la Novelle XI, appelle des scélérats, et que l'évêque d'Acuesia est chargé de convertir.

Ratiaria, ville dont Justinien répara les ruines (*ibid.*, p. 290), est regardée par tous les géographes comme la ville moderne de Widdin ou Bodun, sur un grand coude du Danube. Selon Hiéroclès, c'était la métropole de la Dacie Ripuaire, et, selon l'*Itinéraire* d'Antonin, le siége de la 14[e] légion.

Après cette ville, Procope (*ibid.*) mentionne Mócatiana, simple tour dont il fit une place, et Almos, dont il répara les fortifications, et qu'il ne faut pas confondre avec le mont Alma, près Sirmion. (V. Dict. de Smith.)

On place celle-ci à l'embouchure d'une rivière du même nom, qui ne peut être que l'Arzer, et dès lors ce doit être Arzer-Palanka. Néanmoins Lapie l'appelle Smordini, p. 65, et Smorden, p. 247, parce qu'il y voit la petite ville de ce nom à l'embouchure du fleuve Smorden, à l'est de l'Arzer.

Procope, *Édif.,* IV, 6, p. 290, après Almus, mentionne la fondation par Justinien de nouvelles tours à Trikesa et à Putedin; la restauration de la place de Kebros et du nouveau château de Bigranaé. Selon le Dictionnaire de Smith, le Ke-

bros de Procope, le seul de ces postes qu'il cite, serait Zibru ou Dschibra-Palanka.

Nous trouvons dans le Smorden l'ancien Gibrus, et à son embouchure, non Almus, mais la place de Kebros.

Lapie voit dans Kebros Cebro ou *ad Cebrum* de l'*Itinéraire* d'Antonin, Canistro de la Table de Peutinger, et Tzibron-Palanka moderne, à l'embouchure de la Zibridza; mais, dans sa carte des *Itinéraires*, cette rivière, qu'il appelle Gibrus, de son nom ancien, est plus à l'ouest.

Onos, qui vient ensuite, était un château voisin d'une ville que les anciens nommaient Augustè, qui était devenue déserte, et que Justinien repeupla ; c'est Augustis de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la Table de Peutinger, que Lapie (p. 247) place sur l'Ogust, rivière près Kodosloui.

Il y a en effet dans ces parages une rivière appelée Ogustul ou Ongust, versant ses eaux dans le Danube près de Kodoslu, qui paraît avoir retenu beaucoup de l'ancien nom de Procope. Augustè est omise dans le Dictionnaire de Smith.

Justinien releva la ville de Valériana, qui venait ensuite, et la ceignit de murs (*ibid.*, p. 290-291). Une ville de ce nom se trouve dans l'Itinéraire d'Antonin (p. 65), après Variana, ou Varianès (*ibid.*, et p. 76, 79). La première répond, selon Lapie, à Kniaje, et Variana à Rahova. Kniaje n'est pas riveraine du Danube, mais de l'Insikra, ce qui serait contraire à Procope, qui distingue les villes ripuaires des villes de l'intérieur. Comme cet écrivain ne nomme pas Variana, nous croyons qu'il faut voir Valériana dans Rahova, ville assez importante du Danube.

Après une petite excursion, relative à trois villes de l'intérieur, Procope (*ibid.*, p. 291) nomme, sur la rive de l'Ister, Hunni, ancien château que le traducteur latin regarde comme un camp des Huns, que Justinien releva et fortifia (*ibid.*). Non loin de cette place, Procope mentionne deux forts : l'un, Palatiolon, appartenant encore à l'Illyrie, et l'autre, Sikibida, à l'*opposite*, ce qui veut dire qu'ils étaient séparés par le fleuve.

Justinien les restaura. Ensuite, le prince fit, d'un poste appelé Utos, un fort. Enfin, sur l'extrême limite des Illyriens, il rétablit le château de Lapidaria, et il donna à une simple tour, Lucernariaburgon, l'amplitude d'une forteresse.

Utos, la seule de ces places qui soit mentionnée sous le nom d'Uto dans l'Itinéraire d'Antonin, a paru à Lapie (p. 66) Staroselitza, sur l'Ister. Mais il s'agit dans Procope d'une ville ripuaire, ce qu'a reconnu d'Anville; et dès lors nous pensons qu'Utos se retrouve dans Ostrowa, près de l'embouchure de l'Insikra, sur le Danube. Lapidaria, ou Lucernariaburgon, doit être Gotschen, à l'embouchure de l'Isker, qui semble avoir formé la limite entre l'Illyrie et la Thrace à cette époque.

Pour retrouver les autres lieux mentionnés par Procope dans sa description des places de cette partie du Danube, lieux que nous passons ici sous silence pour la plupart quand nous ne les retrouvons pas dans les Itinéraires, il faut attendre, pour essayer de leur donner une position, la publication de la grande carte topographique de la vallée du Danube, maintenant en cours d'exécution à Vienne.

Procope (*ibid.*), en parlant des dernières villes de la Dacie Ripuaire, du côté de la Mœsie, mentionne trois places, très-éloignées des rives du Danube, que Justinien répara, Castra Martis, Zetnucortus et Iscos. Hiéroclès nomme la première et la troisième, comme appartenant à la Dacie Ripuaire. Lapie croit qu'il faut chercher l'une dans Vadinou, et Iscos dans Glava.

Æscus, de l'Itinéraire d'Antonin, siége de la cinquième légion, paraît à Lapie (p. 65 et 434) la même ville qu'Iskos. Il est fort probable qu'elle était située sur l'OEscus, dont le nom se retrouve évidemment dans l'Isker. D'Anville et Lapie diffèrent, en ce que le premier place la ville de même nom deux fois sur sa carte, à l'est de Sardria et à l'embouchure de l'Isker. Glawa étant à 39 kilom., une journée de chemin, répond à la pensée de Procope, et nous adoptons sur ce point

l'opinion de Lapie. Selon le Dictionnaire de Smith, Iscos ou Œscus pourrait être Oreszowitz-Orcowitza, au nord-est. Castra Martis, omis par Smith, pourrait être Kamenopol, et Zetnucortus Wischedrina.

Malgré leur éloignement du fleuve, ces trois places paraissent, d'après Hiéroclès, avoir fait partie de la Dacie Ripuaire, d'autant plus qu'une petite chaîne de montagnes, s'élevant à l'ouest de Widdin, va rejoindre l'Isker à Wratza, à 70 kilom. environ au sud, et enferme ainsi la vallée du Danube et de l'Isker.

Seconde Pannonie, ou Dacie Méditerranée (Servie et Bulgarie).

On a vu que, dans sa Novelle XIe, Justinien appelle la seconde Pannonie (qui renferme la cité Bacensis), Dacie Méditerranée. Bacensis en est sans doute l'extrémité occidentale, comme Sardique la limite à l'Orient. Procope (*G. des Goths*, III, 39, p. 449) assigne expressément Sardikè à l'Illyrie. Germanus, neveu de Justinien, y rassembla une armée pour repousser les Sclavènes, qui avaient envahi l'empire et s'étaient avancés jusqu'à Naïsos (aujourd'hui Nisch), sur la Nischuva, affluent de la Morawa, qui vient du côté de Sofia, l'ancienne Sardique. Les Sclavènes, intimidés par la réputation militaire de ce général, qui, au temps de l'avénement de Justinien, avait anéanti une grande armée d'Antes, Barbares contigus aux Sclavènes et comme eux habitant au delà du Danube, renoncèrent au projet qu'ils avaient de se porter sur Thessalonique, et, passant toutes les montagnes *de l'Illyrie*, sans doute le Vély-Mali, le Kopao-Nick, et les autres chaînes séparatives de la Servie et de la Bosnie, se jetèrent sur la Dalmatie où l'armée romaine les poursuivit. Procope (*Édif.*, IV, 1, p. 267), donne à Naïsos aussi le nom de Naïsopolis.

Hiéroclès assigne à la Dacie Méditerranée trois autres villes : Pontalia (Ghiustendil de Lapie), Germanè (Kourchoumli) et Rhemesiana (Moussa-Pacha-Palanka). La Table de Peutinger place la première, sous le nom de Peutalia, entre Astibo (Stut-

zaitza) et Æleas (Radomir, ou Dragomir). La seconde et la troisième ne sont pas nommées dans les Itinéraires.

Procope, dans son énumération des forts reconstruits par Justinien dans l'intérieur de l'Illyrie, assigne à la ville de Germane (*Édif.*, II, p. 268; et IV, 4, p. 283) un nouveau fort, Scaplizo, et six anciens, dont le 1[er] est Germas, diminutif de Germane; à Remesianesia (*ibid.*, p. 284), trente forts. Ailleurs (*G. des Vand.*, I, 11, p. 361), il dit que Germania, située entre les Thraces et les Illyriens, était la patrie de Bélisaire. Germania et Germanè doivent être identiques. Smith a passé l'un et l'autre nom dans son Dictionnaire.

Il assigne à Sardique neuf châteaux, y compris celui de Scupion. Il nomme en outre trois territoires : 1° celui de Labetzôn, auquel il assigne un fort de nouvelle construction et seize places qui furent restaurées; 2° la ville de Pauta, d'où dépendaient cinq places; et 3° celui du pays Scassetana, avec cinq forts.

Les manuscrits indiquent en outre : 1° une ville inconnue, avec un apanage de cinq forts nouveaux et de vingt-trois anciens, et 2° une autre ville, dont le nom a péri, de laquelle ressortaient quinze forts.

Rien n'empêche de voir Pantalia d'Hiéroclès dans une de ces deux villes anonymes, à moins qu'avec Maltret, on ne conjecture que Pauta en était l'abréviation.

Mais où placer ces villes qui ne dépendaient pas de la Dardanie? Nous n'avons aucune indication, et nous avons pu, dans notre carte de la Dardanie, supposer que Germana était l'ancienne Amycléon, aujourd'hui Komanowa, près de Skopia. On peut aussi, comme Lapie, la reporter bien loin au nord, à Kurschumlje de Kiepert, sud-ouest de Nisch, quoique ce nom paraisse plutôt une corruption du Scaplidzo de Procope.

Pantalia est, selon Lapie, Ghiustendil (Köstendil de Kiepert), ce qui ne se peut, parce que ce nom moderne est évidemment une corruption de Justiniana; nous avons hasardé de la placer à Grubjlan, au sud de Sophia.

Quant à Rhemesiana, dans lequel Lapie voit Moussa-Pacha-Palanka (Ak Palanka-Mustapha de Kiepert), au sud-est de Nisch, nous croyons que le nom ancien a plus de rapport avec *Radomir*, au sud-ouest de Sophia, près des sources du Stryma ou Strymon.

Labetzôn, qui, malgré son importance, est omise par les savants auteurs du Dictionnaire de Smith, peut être Lescowatz; et Scassetana (peut-être Cratiscara de la p. 283), Wranja, près des sources de la Morawa.

Quimedaba, aussi nommée par Procope (*ibid.*), est sans doute un des noms disparus. Répondait-il à Médoka, au sud de Lescowatz?

Le dernier territoire sans nom à la p. 282, qui possédait vingt-huit forts sous sa dépendance, avait une si grande importance, qu'on est tenté d'y voir l'éparchie Prævalitana de la Novelle XI; ou Triballea de la Novelle CXI; ou Præbalis, que Procope (*G. des Goths*, I, 16, p. 80) place entre Épidamne, limite de l'Épire, et la Dalmatie. N'en devait-il pas en effet être question dans le *Traité des Édifices?*

Éparchie Prævalitaine, ou Prævalis.

Il convient d'en faire une province à part de la Dacie Méditerranée.

Hiéroclès lui assigne expressément trois villes, Scodres (Scutari), Lissos (Alessia) et Dorakion pour métropole (Orocher ou Oros), selon Lapie.

Les deux premières sont des villes presques maritimes. Procope (*des Édif.*, IV, p. 278) attribue expressément Antipagræ, que l'on regarde comme Antivari, à l'Épire nouvelle, ce qui exclut la côte ionienne de la Prævalitaine.

Selon Lapie, Dorakion serait le pays d'Orikoi de Scylax et le sandjiak d'Aulona en Albanie; mais, selon l'interprétation donnée par M. Ch. Müller au périple de ce géographe, l'Aeas, sur lequel la ville des Orikoi aurait été située, selon le calcul

de Lapie, au lieu d'être la Matja, et d'avoir à sa source Oroschi (l'Orocher, ou Oros de L.), n'est autre que l'Aoüs, et Orikoi (Oricus) aurait été au fond du golfe d'Aulona. V. Dict. de Smith sur l'importance d'Oricum. Dorakion y est mentionnée séparément.

La distance d'Oroschi, à 60 kilom. de la mer, et à une hauteur de 471 m., pourrait convenir à Dorakion, métropole; mais on peut aussi conjecturer que c'était Ipek, beaucoup plus au nord et près de la plaine Triballique des anciens.

Nous n'avons pas d'autorités à opposer à Hiéroclès, qui donne à l'éparchie de Prævalis Scodres (ou Scodræ) et Lissus ou Lissum de la Table de Peutinger, quoique ces deux villes entrent fort avant dans la nouvelle Épire.

Dardanie européenne.

Voyez ce que nous en avons dit (*Chronol.*, p. 223 à 232, et ci-dessus, n° IX), ainsi que la carte spéciale. Les Dardanes d'Asie, auxquels ce pays a emprunté son nom, étaient les mêmes que les Troyens; et les Dardanelles d'aujourd'hui lui doivent aussi leur nom, ou à Dardanus, ville de l'Hellespont (Scylax). Le Dictionnaire de Smith est très-incomplet sur ce pays, et ne cite pas même Procope. Selon lui, Justiniana I[a] est Scupi ou Ghiustendil.

Nouvelle Épire, ou territoire des Épidamniens (partie de l'Albanie).

Nous l'avons déjà remarqué, Procope comprend Antipagræ dans la nouvelle Épire.

Amanteia, que Scylax place au sud de l'Aeas (Aoüs) et que Lapie croit être Nivitza (inconnu à Kiepert) et l'Amatria de la Table de Peutinger, faisait aussi partie de l'Épire nouvelle, selon Hiéroclès et Procope (*Édif.*, IV, 4, p. 278).

Celui-ci assigne à cette éparchie trente-deux forts construits et vingt-six forts réparés par Justinien. Ailleurs (IV, 1, p. 246),

l'historien étend le territoire des Épidamniens jusqu'aux Dardanes européens. Il dit (*G. des Goths*, I, 16, p. 80) que les Épirotes vont jusqu'à la ville maritime d'Épidamne sur le *golfe Ionien*. Épidamne avait récemment pris le non de Dyrrachium, aujourd'hui Durazzo (*G. des Vand.*, I, 2, p. 311; I, 11, p. 359). Smith, Dict., hoc v°.

Dans les *Anecdota* (XVIII, 10), Procope assigne expressément aux Épirotes la ville de Lychnidus (auj. Ochrida), atteinte par un tremblement de terre, située sur un beau lac du même nom et sur les limites de la Macédoine, plus au sud que la ville actuelle. Elle devint la capitale des Bulgares. V. Smith, Dict.

Piskinai, l'un des châteaux, paraît être Pekini d'aujourd'hui.

Épire ancienne (partie méridionale de l'Albanie).

Elle formait une autre éparchie, ayant, selon Procope (*Édif.*, IV, 4, p. 278), vingt-quatre forts restaurés et douze construits par Justinien. Hiéroclès lui assigne dix villes et deux îles. Parmi les forts de construction ancienne, Procope en mentionne deux portant le nom de Saint-Donat, situés sur le territoire de Justinianopolis et de Photikè. Justinianopolis n'est autre qu'Adrianopolis, ainsi que le dit Procope lui-même (*ibid.*, p. 268), Palæa Episcopi de Lapie, Libokhowo selon Smith, sous le 18e degré un peu plus au nord, et sur le Dryno, ancien Aoüs.

Procope (*ib.*, p. 268) nomme ensuite Nicopolis, Photikè, et Phœnikè que Justinien répara. Les deux dernières sont situées au centre de marais; Justinien les flanqua de tours.

Nicopolis (métropole, selon Hiéroclès) est aujourd'hui en ruines, au nord de Preveza (Voyez-en le plan dans le Dict. de Smith). Photikè et Phœniké, naturellement fortifiées par les marais qui les environnent, et qu'il rendit plus fortes par des constructions sur les hauteurs qui les dominent, sont aujourd'hui Chimara (ville maritime), et Phiniki (au sud de Delvino).

Il y avait dans ces parages, dit enfin Procope (*ibid.*, p. 269), une ancienne ville, bien arrosée par un lac contenant une île escarpée, sur laquelle on passait par une jetée très-étroite. Justinien en transféra les habitants dans l'île, qu'il rendit très-forte. C'est évidemment Janina, son lac et son île. Smith l'a passée sous silence. Où était Dodone, que Hiéroclès assigne, sous le nom de ville, à l'ancienne Épire, lieu si célèbre jadis par ses oracles? Le souvenir en régnait encore du temps de Justinien (*G. des Goths,* IV, 22, p. 577). Lapie dit qu'il en reste des ruines au nord de Joannina; ce serait alors dans le Palæovouni, du côté des défilés de Metzovo. M. Ch. Müller place Dodone au sud du lac à Bonita. Leake préfère Kastritz, Kalzika de Kiepert; on n'en connaît pas de ruines. V. l'excellent art. du Dict. de Smith.

La sixième ville que nous trouvons indiquée dans Procope, c'est Anchisos, que prirent les Goths, ainsi que Nicopolis, après avoir débarqué aux Sybotes et ravagé les pays autour de *Dodonè*. Anchisos devait son nom au père d'Énée; celui-ci l'avait perdu en cet endroit, après la prise d'Ilion (*ibid.*, p. 577). Nous ne trouvons sur cette côte d'autre nom moderne qui s'en rapproche que Sykia, entre Parga et Preveza. Smith n'en parle pas.

Quant aux Sybotes, elles portent encore le nom de Sivota, et forment trois petites îles en face la pointe méridionale de Corfou, près du cap Nicolaos. Fortia et M. Miller ont cru que dans Hiéroclès Ἡ θραχὴ νῆσος du texte, la seconde des îles dépendant de l'Épire, étaient une corruption de Ιθακη. Mais l'île d'Ithaque n'a jamais appartenu à l'Épire. Hiéroclès a dû écrire ἡ Πάξος, c'est-à-dire Paxos.

Quant à l'autre île, Kerkura (Corcyra, aujourd'hui Corfou), c'était l'habitation des anciens Phæaciens. Procope nous dit (*G. des Goths,* III, 28, p. 394) qu'on voyait jadis des chiens marins à son cap oriental. Il remarque ailleurs (IV, 22, p. 374) que dans le trajet du détroit de Charybde (Messine) il n'y avait pas d'îles *habitées*. Trois très-petites à 300 stades (55 ki-

lom. 1/2), très-voisines l'une de l'autre, vers le nord, appelées Othones, étaient inhabitées et sans culture. C'est là peut-être, ajoute-t-il, qu'habitait Calypso, et c'est pour cela que, n'étant pas éloigné de la Phéacide, Ulysse s'y rendit sur un radeau, comme dit Homère. En effet, on voit sur cette plage l'image d'un navire en pierre, figurée pour rappeler celui avec lequel, après avoir reçu l'hospitalité des Phéaciens, Ulysse retourna en Ithaque. Ce navire a été dédié par un navigateur à Jupiter Cassius, et la ville de Cassiopée (Kasopo), qui s'élève sur cette côte, et qui conserve ce navire, en a retenu le nom.

Othonès Calypso serait Fano selon Kiepert; quoique la plus éloignée des trois, elle n'est qu'à 24 kilom. environ de la côte de Corcyre; mais la distance est à peu près exacte si on la prend de Kasopo.

Smith, Dict., v° Corcyra, cite Procope et autres sources sur Korkura et Cassiopée; mais il ne dit rien de Calypso ni des îles Othones.

Les deux Macédoines.

La Macédoine forma une province ou diœcesis, dont Thessalonique était la métropole; mais on a vu que Justinien la dépouilla de ce titre pour le tranférer à Bédériana, sa patrie.

Procope (*Édif.*, IV, 4, p. 288) donne à cette province quarante-six places, sans distinguer entre les anciennes et les nouvelles. Au n° 6, nous voyons figurer : 1° Aulon, qui ne peut être la ville du même nom sur le golfe Ionien, appartenant à l'Épire; 2° Therma (peut-être Chortiatzi), qui donnait son nom au golfe, et se trouvait sans doute près de la grande ville de Thessalonique : Procope la distingue, tandis que Scylax et d'autres la confondent; 3° la basilique d'Amyntas, peut-être Pella, autrefois résidence des rois de Macédoine, aujourd'hui Palæo-Chora, ou Alakilissa, près d'un grand marais.

Hiéroclès divisait la Macédoine en deux éparchies : l'une sous le nom d'Illyricon, parce que de son temps Thessalonique

était devenu après Sirmium (Firmitana civitas de Justinien) la métropole de toute l'Illyrie, et l'autre sous le nom de Macédoine seconde. Par l'énumération de ses vingt-huit villes et de ses deux îles Thasos et Samothrace, on voit que l'Illyricon était la Macédoine la plus rapprochée de la mer, de la Thessalie et de l'Épire.

La Macédoine seconde, au contraire, ayant pour métropole Stobes (Stobi, aujourd'hui Istib), et sept autres villes fort difficiles à placer, paraît couper l'Illyricon, qui, en allant jusqu'à Thasos et surtout Samothrace, anticipait alors beaucoup sur le littoral de la Thrace, dont la limite naturelle paraît être la chaîne de montagnes entre le Strymon et le Nestus.

Dans sa Novelle XI de l'an 535, Justinien parle de la Macédoine première comme renfermant Thessalonique.

La deuxième Macédoine, ainsi que l'Illyricon d'Hiéroclès, était sans doute resserrée alors par l'étendue que Justinien avait donnée à la Dardanie, sa patrie.

Nous ne connaissons pas autrement les cités qui la composaient à l'époque de Justinien.

Quant à la Macédoine première, Procope (*G. des Goths*, I, 3, p. 17) parle d'un évêque de Philippes, qui est en Macédoine. — L'*Itinéraire* d'Antonin le place entre Amphipolis (Ieni-Keui) et Neapolis (la Cavale). Philippes est aujourd'hui en ruines, sous le nom de Philipschik, au nord de la Cavale.

Procope fait souvent mention de Thessalonique, qui, de son temps, n'avait pas de forts pour la protéger à 40 milles (plus de 59 kilom.) à la ronde. Aussi les Huns, malgré leur inexpérience des siéges, forcèrent le mur qui fermait l'isthme de la Pallène (presqu'île de Casandra), et prirent Potidée, nommée depuis Cassandria (aujourd'hui Pinaka) (*Édif.*, IV, 3, p. 275). Justinien rendit le mur de cette presqu'île, ou Cassandria, inexpugnable. Les autres forts de la rive du Danube, tout aussi puissants, n'avaient donc servi en rien pour arrêter cette formidable irruption (de 539), comme ils n'avaient pas suffi contre les Antes et les Sclavènes!

Justinien bâtit aussi le fort Artémision, à l'embouchure du fleuve Rhekius, qui arrose un pays très-fertile, avant de se jeter dans la mer, non loin de Thessalonique. Ce fleuve ne peut être l'Échidore, affluent de l'Axius, qui coule dans le même golfe; c'est Galliko, petite rivière venant du nord et plus rapprochée de Thessalonique. La mer s'étant retirée de ce côté, Artémision était probablement sur l'emplacement actuel de Marably.

Le Rhekius, désigné, mais non nommé par Thucydide, paraît à Tafel la rivière qui porte les eaux du lac Bolbè à la mer. Smith, Dict., v° Artémision, n° 3.

Procope parle encore (*G. des Goths,* III, 40, p. 449) de Thessalonique à l'occasion de l'invasion des Sclavènes. Cette ville fut protégée, par la terreur qu'inspira le nom de Germanus, neveu de Justinien (*ibid.,* IV, 21, p. 571), de la grande invasion des Huns, qui empêcha Narsès de se rendre en Italie (en 551) jusqu'à leur dispersion. Ils se proposaient de piller Thessalonique.

On a vu que la résidence du préfet d'Illyrie avait, depuis les guerres d'Attila, été transférée de Sirmium à Thessalonique, et que Justinien, par sa Novelle de 535, l'enleva à Thessalonique, ainsi que la juridiction métropolitaine, pour les placer à Bédériana. Ce rapprochement fixe la publication de l'ouvrage d'Hiéroclès entre cette époque et 453, époque de la mort d'Attila.

Procope ne nomme pas les autres péninsules de la Macédoine, ni le mont Athos, ni Thasos, ni Samothrace.

Thessalie.

C'est, avec l'Épire ancienne, l'éparchie la plus méridionale de la grande préfecture d'Illyrie.

En Thessalie, dit Procope (*des Édif.,* IV, 3, p. 273), était Dioclétianopolis, auparavant florissante, mais alors détruite, voisine du lac Castoria, avec une île dans laquelle on ne pénètre que par une chaussée de 15 pieds (5 mètres 2705). Cette île renferme une montagne très-élevée, dont la moitié est flan-

quée d'un marais, et l'autre domine le sol de l'île. Justinien réédifia Dioclétianopolis, et donna son nom à la nouvelle ville. Il rétablit aussi Echinée, Thèbes, Pharsale, Démétrias, métropole de la Thessalie, Gomphi et Tricattes.

Puis Procope célèbre le mont Pélion et le fleuve Pénée, qui entoure la ville illustre de Larisse, autrefois métropole de la Phthie. De là, le Pénée coule tranquillement à travers de fertiles campagnes. Justinien restaura Larisse et Cæsarée. Non loin, ajoute-t-il, s'élève jusqu'au ciel une montagne couverte de précipices et d'arbres très-élevés, où demeuraient les Centaures, vainqueurs des Lapithes. Cette montagne est dominée par un château nommé Centauropolis, que Justinien rebâtit ainsi qu'Eurymène, autre fort de même situation, et beaucoup d'autres, au nombre de sept, dont Procope a donné la nomenclature (p. 280).

En 551 (*G. des Goths*, IV, 25, p. 595), la mer qui s'avance dans le détroit, entre l'Eubée et la Thessalie, se rua tout à coup jusqu'au pied des montagnes, autour de la ville Echinæon, et de Scarphia de la Béotie, et, se répandant comme un lac, en détruisit les monuments. En même temps, elle laissa un passage à pied du continent aux îles de ce détroit, lorsqu'elle se retira. Les poissons restés sur le sol furent impropres aux usages de la vie; le pays envahi conserva le nom de Schisma; mais il périt un nombre considérable de personnes.

De ces textes il résulte que, sous Justinien, la partie méridionale de la Macédoine, comprenant Castoria, avait été réunie à la Thessalie.

Selon Lapie, Castoria et son lac (deuxième Macédoine) répondent à l'ancienne Calænidion d'Hiéroclès, et non à Dioclétianopolis de la Thessalie, pour laquelle il proposait Mascolouri (à l'ouest de Pharsale). Mais il n'y a pas de lac en cette partie de la Thessalie, si ce n'est le Nizero, beaucoup au sud sur la limite de la Grèce actuelle; et, par conséquent, cette position ne convient pas à la description de Procope. Smith, v° Dioclétianopolis, a re-

noncé à indiquer sa position, et a omis Castoria et son île.

On reconnaît plus facilement les autres villes nommées par Procope : 1° Échinée (aujourd'hui Ekhinos), dans le golfe Maliaque, avec un port (v. Carte topogr. de la Grèce, f. 3, du Dépôt de la Guerre); v. Smith, n° 1; 2° Thèbes, sur le golfe Pélasgique (auj. Tusta); 3° Pharsale (auj. Phorsala, ou Tschataldche); 4° Démétrias, devenue résidence des rois de Macédoine (auj. Volo); ou Goritza, selon un excellent art. de Smith, à l'est de Volo; voyez aussi le Mémoire de M. Mézières sur la Thessalie, 1852, archiv. des Missions, 1853, p. 149-266; 5° Gomphi (auj. Kalabac ou Épiscopi, selon Leac-Smith), et 6° Tricattes (auj. Trikala).

Le Pélion, qu'on confond avec l'Ossa, est le Kissovo; le Pénée, la Salamyria. Larisse a conservé son nom avec celui de Jenichehr; Cæsarée (auj. Kiserli), dans la montagne au nord-est, omise par Smith; Centauropolis, et Eurymène son château (auj. Spilæa), ou Saint-Dimitri, selon Mézières, p. 244; Thanalet et Kanitza, selon Leake. Smith d'ailleurs ne parle ni de Cæsarée, ni de Centauropolis dans le Kissovo.

Quant à l'événement maritime exagéré par Procope, on sait que le golfe Maliaque (auj. de Lamia, ou Zeitani) est fort agité par les eaux de la mer Égée, qui y affluent par les canaux de Trikeri et d'Oreï, qui produisent entre l'Eubée et la Béotie le fameux détroit de l'Euripe, ayant un flux et reflux.

L'Illyrie, pour Procope, ne finit pas aux limites actuelles de la Turquie et du royaume de Grèce, mais au détroit des Thermopyles.

Ce défilé était gardé par des troupes soldées que Justinien licencia, ce qui livra l'entrée de la Grèce à l'invasion des Huns, malgré les précautions que Procope vante dans le *Traité des Édifices* (IV, 2, p. 269). « C'est surtout à fermer ce défilé que ce prince consacra des ouvrages admirables : les montagnes environnantes étant facilement accessibles, non-seulement il agrandit et exhaussa les murs fermant le passage, mais il restaura le fort qui le domine, en doublant ces murs et en les

surélevant; vu l'aridité des lieux, il y fit un réservoir d'eaux; il ferma les autres passages, praticables presque aux chariots, par des murailles; il y mit une garnison permanente de 2,000 soldats avec des vivres; fit des travaux maritimes pour que la mer, marécageuse en cet endroit, vînt battre les montagnes. » (V. le plan que nous en avons donné dans l'Atlas de géog. anc. de Gail, et surtout la feuille 3 de la grande carte du royaume de Grèce du Dépôt de la Guerre de 1852.) De plus, il construisit des châteaux en arrière, entre autres Saccus, Hypata, Coracus, Unnon, Balées et Léontarion; en sorte que nul souverain jusqu'à lui n'avait fait autant pour rendre la Grèce inexpugnable. Xerxès avait trouvé un seul passage dans ces montagnes à l'époque de son invasion. Procope s'en étonne; car il y en a bon nombre qu'il lui fallut fortifier.

Mais ailleurs, Procope lui-même, revenu de son enthousiasme, accuse Justinien d'avoir mis pour la forme la garnison de 2,000 hommes, de n'avoir point assuré leur solde, et même d'avoir confisqué les subsides qu'il avait levés sur toutes les villes de la Grèce pour y subvenir. *Anecd.*, XXVI, § 9 et 10. N. somm., 270.

En 539, l'armée des Huns franchit le défilé des Thermopyles, et saccagea tout en Grèce jusqu'à l'isthme (de Corinthe), qui seul l'arrêta. Ces barbares, embarrassés de leur butin, ne voulaient pas aller plus loin. — Selon Procope (*G. des Perses*, II, 4, p. 168), ils ne forcèrent pas le passage fortifié des Thermopyles, qui fut bien défendu; mais ils trouvèrent comme Xerxès un sentier dans la montagne qui domine ce défilé. (V. aussi Chronol., p. 552.)

Ce défilé est appelé *Clisures* par Procope; à ses deux extrémités il a deux villes: l'une appelée Myropole, et l'autre Héraclée, qu'il faut bien se garder de confondre avec celle frontière de la Macédoine du côté de Lychnidus, et Héraclée Sintique, frontière de la Thrace. Au milieu du défilé est une fontaine qui forme un ruisseau, recevant les eaux des montagnes en été; en hiver il devient un torrent plein d'eau et très-rapide : Jus-

tinien, en fermant le passage par un mur, faisait refluer ces eaux jusqu'à ce qu'elles débordassent. Ces eaux sont distinctes de celles du Sperchius (Hellada), qui vient du nord-ouest.

Héraclée est Moustapha-Bey, et Myropole Moskhokhori (ou Alamanna); c'est la fin de l'Illyrie (*ibid.*, p. 271). Smith omet cette deuxième ville.

Nous ne pouvons essayer d'indiquer la position des six châteaux élevés par Justinien pour fortifier les Thermopyles. Hypata paraît étranger à la ville d'Hypata, du mont Oeta, aujourd'hui Néo-Patra. V. Smith, Dict. Les cinq autres châteaux ne sont pas nommés ailleurs. La carte topographique du Dépôt de la Guerre indique, près des Thermopyles, Katouinates (peut-être l'ancien Coracies), sur un torrent qui se jette dans le golfe Maliaque, à l'est et tout près de l'embouchure du Sperchius; Kalywia, au nord duquel sont les ruines d'une ancienne fortification; Mendenitza, à la source du torrent; Nicæa, sur le plus haut de la montagne qui domine le monument ancien de Joannis; les deux Drako-Spilia, vieux et nouveau, superposés l'un à l'autre; Névropolis, Pyrgo et Damasta, du côté d'Héraclée et du deuxième passage qui, de ce côté, va d'Amphissa à Lamia de Phtiotide.

Les montagnes Saromata, qui ferment le défilé des Thermopyles, ont 1,371 mètres de haut.

A la Thessalie, Hiéroclès rattachait les îles Scopelos et Skiathos, qui ont conservé leur nom, et Péparéthos (Pipéri).

HELLAS (*la Grèce*).

Du temps de Hiéroclès, à la fin du cinquième siècle, sous le nom d'Achaïe, l'Hellade formait une grande éparchie, comprenant cinquante-six cités, avec cinq métropoles, Thèbes de la Béotie, Athènes de l'Attique, Lacédémone, auparavant Sparte, de la Laconie, Élis de l'Élide (et non, selon le texte, de l'Ætolie), et Corinthe, auparavant Éphyre, métropole de toute l'Hellade.

Elle avait aussi dans sa dépendance dix-neuf îles, l'Eubée, Égine, Pitiuse, Céa, Cythnus, Délos, Scyros, Salamine, Céphalénie, Panormos, Zacynthe, Cythère, Mycone, Strophadia (Strivali), Molus (près de Corinthe), Doros (Saint-George-d'Arbora), Lemnos? et Imbros? le tout indépendamment de l'éparchie des grandes îles.

On est surpris de n'y voir ni Leucade, ni Ithaque, ni les villes de l'Acarnanie, et d'y trouver Lemnos et Imbros, grandes îles de la mer Égée, non loin du mont Athos.

Justinien ne parle pas de cette éparchie. Procope (*G. des Goths*, IV, 25, p. 595) parle de Scarphie, ville de Béotie entre laquelle et Échinée de la Thessalie eut lieu le phénomène d'une grande invasion des eaux sur la terre, qui laissa à sec les îles de ce golfe (sans doute les Lichades, touchant au cap Lithada, ancienne Cenæum de l'Eubée). V. Smith.

Scarphée ne peut être (et il est à regretter que l'excellente carte du Dépôt de la Guerre ait omis de se prononcer à ce sujet) que Kénourion, gros village sur le Boagrius, entre les Thermopyles et Palæo-Chora, ancien Thronion; ou mieux encore, soit Pikraki, soit Karga, dans la montagne, haute de 626 mètres, par où passe un des chemins parallèles à celui de la côte. En effet, entre ce point et Échinea de la Thessalie, il y a une terre basse, aboutissant au cap Khiliomeli, susceptible d'être inondée par le flux et reflux qui règne en cet endroit, et que le tremblement de terre de cette époque a pu rendre beaucoup plus sensible, en faisant remonter les eaux jusqu'à la montagne.

Mais ce fait prouve aussi qu'à l'époque de Justinien la Béotie s'étendait jusqu'aux Thermopyles, et comprenait la Phocide et les deux Locrides riveraines de la mer.

Procope (*Édif.*, IV, 2, p. 269 et suiv.) dit que Justinien, pour préserver les places de la Grèce de l'invasion des Barbares, fortifia, entre autres, Platées et autres villes de la Béotie. Platées, aujourd'hui en ruines, près de Kokla, dont W. Gell et nous-même avons donné deux plans dans l'Atlas de géogra-

phie ancienne de Gail, est citée particulièrement par notre historien, parce que sa position ferme l'un des passages de la Béotie en Attique et dans le Péloponèse, par le mont Cithéron (Elatea). V. f. 8 de la grande carte du Dépôt de la Guerre (1852).

Selon Procope (*Édif.*, IV, 3, p. 275), l'Eubée est interposée entre la mer et Marathon. Ce n'est du moins que dans son extrémité méridionale; car d'ailleurs elle longe la Béotie et s'étend jusqu'au golfe de Thessalie.

C'est en effet ce qu'il explique lui-même, quand il ajoute que cette île semble avoir été arrachée du continent de la Grèce, et qu'à Chalcis un détroit sépare cette ville de la Béotie. Il portait le nom d'Euripe, et il était lié au continent par un pont mobile, comme nous l'avons exprimé dans une autre carte de l'Atlas de géographie publié par Gail (v. f. 8 de la carte du Dépôt de la Guerre). Chalcis est aujourd'hui Egripo ou Négrepont. L'Euripe y forme comme une rivière. On prétend, dit Procope (*G. des Goths*, IV, 6, p. 485), qu'Aristote de Stagire mourut de chagrin parce que, malgré l'étude attentive et prolongée qu'il en fit sur les lieux, il ne put expliquer la cause du flux qui de l'orient amène les navires à Chalcis, et les ramène ensuite de l'occident, sans que les vents y contribuent.

Marathon conservait encore, comme il gardera toujours, sa célébrité; c'est un bourg de la Grèce actuelle, à l'extrémité d'une plaine où se donna la fameuse bataille dont nous avons donné le plan dans l'Atlas de géographie de Gail; ce plan, malgré l'insuffisance des matériaux qu'on avait alors, ne s'éloigne pas beaucoup de la configuration des lieux, telle qu'on la trouve dans la f. 9 de la carte du Dépôt. V. d'ailleurs Smith, Dict.

Justinien releva aussi les murs d'Athènes, dont il supprima d'ailleurs les écoles (*Anecd.*, XXVI, 10), et diminua l'antique splendeur, sans pouvoir cependant en effacer l'importance, ainsi que nous l'avons dit (préface de l'édition française, p. XLVII).

Procope (*G. des Vand.*, I, 2, p. 312) évalue la journée de chemin à environ 210 stades, et ajoute que c'est la dis-

tance d'Athènes à Mégare. Nous avons très-soigneusement mesuré cet espace sur l'excellente carte dressée en 1852 au Dépôt de la Guerre, f. 8 et 9, et nous n'avons pu trouver moins de 41 kilomètres de distance entre les deux villes de Mégare et d'Athènes, en partant des portes de chacune d'elles, telle que leur enceinte a pu être à l'époque de Justinien. — Si on part du milieu de chaque ville, il faut y ajouter un kilomètre. Or, ou la mesure donnée par Procope n'est qu'approximative, les anciens étant rarement précis dans leurs calculs; ou le stade employé est de 200 m., tandis que l'on est d'accord aujourd'hui pour ne reconnaître au stade grec ordinaire ou olympique, de 600 pieds grecs, que 184 m. 2/3, et au stade philétérien, 211 m. L'emploi de ce second stade serait ici excessif, et nous préférons croire qu'il s'agit du stade de 185 m. — Si Procope assimilait à un jour de chemin la distance d'Athènes à Mégare, quoique entre les portes des deux villes il y eût de 221 à 222 stades au lieu de 210, c'est qu'il voulait parler à ses lecteurs d'une distance en effet parcourue d'ordinaire en un jour, quoique excédant la course prolongée de plusieurs jours, surtout en Afrique. (V. au reste la note Ire.) Le Dictionnaire de Smith ne donne pas les noms des mesures itinéraires des anciens, ni leur évaluation.

Justinien releva les murs de Corinthe, qui, comme on l'a vu, était la métropole de toute l'éparchie. C'en était en effet le point central, et le plus fortifié par la nature; l'Acro-Corinthe est haut de 575 m., et domine les deux mers. Les Huns ne dépassèrent pas l'isthme de Corinthe, que Procope estime à 40 stades de large (*G. des Goths*, I, 15, p. 79). Ces 40 stades donnent 7 kilom. 400 m. Il en a 7 à peu près en droite ligne, mais la muraille qui le traversait pouvait mesurer 7 1/2; car elle fait quelques courbes; on voit que nous retrouvons le stade de 185 m. et non celui de 211. — Justinien flanqua cet isthme de forts avec une garnison (Proc., *Édif.*, IV, 2, p. 269).

Le golfe de Crisa (golfe de Lépante ou de Corinthe) s'étend, selon Procope, jusqu'au Lechée, aujourd'hui Kouboumatsa

(*ubi supra*, p. 79). Ce golfe fait suite à l'Ætolie et à l'Acarnanie, ces deux anciennes provinces de la Grèce qui ne sont séparées que par le fleuve Achéloüs (l'Aspro Potamo).

Procope les nomme encore ensemble (*G. des Goths*, I, 24, p. 115); elles faisaient suite à l'Épire, et s'étendaient jusqu'au golfe de Crisa (*Édif.*, IV, 2, p. 269).

L'historien (*G. des Goths*, I, 12, p. 60) compare le commencement de l'Europe au Péloponèse, mais ce ne peut être que sous ce rapport que l'un et l'autre sont entourés de la mer; car d'ailleurs il n'y a aucune ressemblance entre le Péloponèse et l'Espagne réunie à la Gaule.

L'Achaïe, dit-il (*G. des Goths*, IV, 25, p. 594), fut, ainsi que la Béotie et les pays qui entourent le golfe de Crisa, agitée par de grands tremblements de terre, qui renversèrent Chæronée (Kaprena ou Kapurna), Patres (Patras), Naupactos (Lépante); la Grèce y perdit un nombre considérable d'habitants. V. sur ces villes Dict. de Smith.

Il est question de l'Arcadie et de son roi Lycaon, qui aurait émigré en Italie, dans la Novelle 25. — Lacédémone est nommée dans la Novelle 28, à cause de ses Harmostes. V. Smith, v° Laconia. — Il est fait mention de Méthone (aujourd'hui Modon), Méthona, n° 1, dans Smith, et de Zacynthe (Zante), où la flotte de Bélisaire aborda dans son expédition d'Afrique, avant de traverser l'Adriatique (*G. des Vand.*, I, 13, p. 369). Il avait auparavant doublé le cap Malée, difficile à cause des vents qui y règnent (aujourd'hui Malio), et le Tænare (aujourd'hui Matapan), où est Cœnopolis (*ibid.*).

Giséric, roi des Vandales, ayant essayé vainement une descente dans le Péloponèse, au cap Tænare, s'en vengea sur les Zacynthiens, dont il saisit cinq cents des plus illustres, leur arracha les yeux, et jeta leurs cadavres dans la mer Adriatique (*ibid.*, I, 23, p. 401).

On voit qu'ici la mer Adriatique, dans Procope, succède au golfe Ionien, qui s'étend depuis Ravenne jusqu'à Corcyre. C'est tout le contraire aujourd'hui. V. Smith, Dict.

Éparchie des îles Cyclades.

Justinien (Nov. 8, § 46) parle de l'éparchie des îles, et Hiéroclès, § 29, en donnant le détail des îles qui de son temps composaient ce gouvernement, en nomme quinze; ce sont Rhodes, Cos, Samos, Chios, Mitylène (anc. Lesbos), Petelos? Ténédos, Prosélène, Amorgos, Astypula (sur la côte d'Asie), Andros (près de l'Eubée), Ténos, Naxos, Paros, Siphnos, Mélos, Ios et Théra. On les considérait comme les grandes Cyclades.

Petelos pourrait bien, comme Méthymne et Mitylène, n'être que l'une des villes de l'île de Lesbos; car Lesbos est nommée par Procope (*G. des Vand.*, II, 14, p. 471). V. Smith. Prosélène a paru inconnue aux éditeurs du recueil des *Itinéraires*.

Dans les Novelles 41 et 50, toutes deux de 557, Justinien parle de Rhodes, Chypre, et des îles situées en cercle (Cyclades), qui, avec la Mysie, la Scythie et la Carie, furent autorisées à faire juger leurs procès en appel devant Bonus, questeur de l'armée. Il y eut des réclamations contre une disposition si bizarre, parce que souvent ce questeur était inabordable à cause des distances et de la dépense qui en résultait. Pour y remédier, l'empereur voulut qu'il jugeât les appels de la Mysie et de la Scythie quand il résiderait dans ces provinces contiguës l'une à l'autre; et qu'il ne connût en personne ou par son délégué des trois autres que quand il résiderait à Constantinople.

Crète, éparchie.

Elle n'est pas nommée dans les éparchies de Justinien, comme l'île de Chypre; mais on la trouve dans le Synecdême antérieur d'Hiéroclès, § XI, avec Gortyne sa métropole, aujourd'hui Métropoli, *vingt* autres cités, et Claudos, île son annexe, aujourd'hui Gozzo. V. Smith, Dict.

Puisque la Crète ne fait partie d'aucun autre des gouvernements de Justinien, c'est qu'elle avait conservé son éparque.

C'est à peine si Procope (*Édif.*, I, 5, p. 191) nomme la mer Ægée, aujourd'hui Archipel, Akdenis des Turcs.

THRACE.

La description que fait Procope (*Édif.*, IV, 6, p. 291 et suiv.) des nombreuses constructions faites en Thrace par Justinien nous montre la vaste étendue de cette grande province, qui succédait à l'Illyrie, et qui, quoique comprenant la capitale, eut souvent comme elle un grand fonctionnaire sous le nom de maître de la milice, avec la garde des places du Danube, pour empêcher l'invasion des Barbares. Cette dignité fut confiée, à l'avénement de Justinien, à Germanus son neveu (*G. des Goths*, III, 40, p. 450); l'an 4 de son règne, an 530, à Chilbude (*ibid.*, III, 13, p. 331); à Artaban (*ibid.*, 39, p. 445); et enfin à Bélisaire, à l'occasion de l'attaque des murs de Constantinople.

La Novelle 26 de 535 est consacrée à la définition des pouvoirs de son magistrat civil, décoré du titre de préteur.

Le pays des Thraces, dit cette loi, est célèbre par la bravoure, l'esprit militaire et l'expérience de ses habitants. Il y avait au Long-Mur (le Macron Tichos) deux fonctionnaires du titre de vicaire, l'un commandant des forces militaires qui y sont rassemblées en grand nombre, et l'autre préposé *aux affaires politiques*; le premier égal en dignité aux préfets ou hyparques les plus illustres, l'autre aux généraux les plus renommés en courage, mais toujours divisés entre eux. L'empereur veut qu'à l'avenir ces doubles pouvoirs soient réunis dans les mains du *préteur Justinianéen* de la Thrace.

La Thrace comprenait alors, selon la Novelle 8, les éparchies, § 5, du Long-Mur, avec titre de vicaire; § 27, de l'Europè; § 28, de la Thrace proprement dite; § 29, du Rhodope; § 30, de l'Hæmi-Mont; § 47, de la Mysie seconde; et § 8, de la Scythie.

Où était la Perside? où était Rhœsipolis, que les Huns prirent

dans leur invasion de 563, avec Anastasiopolis, selon Théophane (V. Chronol., p. 710)? — Il ne peut s'agir de la Perse, puisque en cette année il n'est question d'une invasion des Huns que du côté de la Thrace, et qu'après cette Perside, il est parlé d'une ville de *Thrace*. Aucun de ces trois noms ne se trouve dans les. Itinéraires. Procope nomme Anastasiopolis, comme ville maritime du Rhodope, v. ci-après; et Rhésidina, parmi les forts du Danube (*Édif.*, IV, 11, p. 307).

Éparchie du Rhodope.

C'était la plus occidentale; elle devait évidemment son nom à la chaîne du Rhodope, qui sépare le bassin du Strymon (Strymã) de celui du Nestus (Mesta-Karasu). Hiéroclès, § 2, lui assigne sept villes; Procope (*Édif.*, IV, 11, p. 305), jusqu'à cent deux forts, dont deux sous le nom si prodigué de Théodôropolis (nos 2 et 93), un sous le nom d'Hæmi-Mont, appartenant sans doute à l'éparchie du même nom. Le Bospara de Thrace nous paraît une dénomination inexplicable; Zemarque tirait peut-être son nom d'un oncle de Justinien. Procope cite aussi deux Saint-Théodore.

Quant aux villes d'Hiéroclès, Justinien en nomme trois (*ibid.*, IV, 11, p. 303) : 1° Ænos (Énos), qui prétendait tirer son nom d'Énée, ville baignée par la mer et par un lac dit le Stentoris, à l'embouchure de l'Hèbre (Maritza) : Justinien en exhaussa les murs, de manière à la rendre inexpugnable; v. Smith; 2° Trajanopolis, que la carte de Guilleminot place sur l'Hèbre ou Maritza, en un lieu du même nom, mais qui dans la carte de Kiepert serait Tscholsmedschi, et selon Lapie, dans la carte de l'*Itinéraire*, Ovikhowa, nom inconnu à Kiepert; 3° Maximianopolis (Ghumourdjina). V. Smith, Dict.

Belluros, bourg méditerranéen aussi peuplé qu'une ville, fut fortifié par le même prince. Ce nom, inconnu aux *Itinéraires* et à Hiéroclès, est peut-être Newrekop, dans la montagne, sur la Mesta (Nestus); car Procope remarque que cette monta-

gne était mal garnie de forts avant les constructions de Justinien. Elle est omise par Smith.

Procope nomme encore (*ibid.*) Anastasiopolis, qui n'était pas fortifiée du côté de la mer, ce qui donna aux Huns la facilité de s'emparer des navires qui venaient y débarquer des marchandises. Justinien éleva des fortifications de ce côté pour protéger la navigation, et fit venir des montagnes voisines des eaux par un aqueduc. Cette ville, qu'on ne trouve pas dans les *Itinéraires*, ni dans Smith, et qui était un port fréquenté, ne peut être que Maronée (Maronia), mentionnée par Hiéroclès, ou Dicæa (Jafykoï, sur la baie de Lagos), nommée par Scylax.

Il n'est pas question de l'antique ville d'Abdère, dont les ruines sont, dit-on, sous le cap Balustra-Bourun, près de Bouricane, sans doute parce que depuis l'époque de Scylax elle avait été submergée. Le D. Clarke a vainement recherché ses ruines. V. Smith.

Procope nomme encore Toperos, ville antique du Rhodope, au bas d'une colline assez élevée, sur un coude du fleuve, que les Sclavènes avaient prise, et que Justinien fortifia, de manière que ses murs égalèrent la hauteur de la colline, et que de ses tours jointes par des galeries on pouvait repousser les assiégeants. Hiéroclès appelle aussi cette ville Rhusion. Selon Lapie, c'est aujourd'hui Kara-Guieuzi ou Karasa, Jenidscheh de Kiepert. Le fleuve auquel Procope fait allusion est probablement le Nestus; mais alors Toperos serait Tschaglaïk de Kiepert. Rhusion serait-il la Rhæsipolis de Théophane?

Procope (*G. des Goths*, III, 38, p. 442) rapporte que les Sclavènes, après avoir écorché vif un général romain, commandant du fort de Tzurule en Thrace, leur prisonnier, dévastèrent tout le pays jusqu'à la mer, et assiégèrent Toperos, ville maritime, quoique défendue par une garnison. C'est, ajoute-t-il, la première ville des Thraces riverains de la mer, à 12 jours de chemin de Byzance. Les Barbares se cachèrent dans les anfractuosités qui entourent la ville, et firent une démonstration du côté de la porte orientale. La garnison sortit

et tomba dans une embuscade. Les habitants se défendirent; mais la ville fut prise d'assaut, et les Sclavènes y massacrèrent 15,000 hommes, mirent en servitude les femmes et les enfants, et en pillèrent les richesses. Tschaglaïk paraît donc trop éloigné de la mer pour être Toperos. Mais il y a des ruines et un château près de l'embouchure du Nestus, qui paraissent mieux convenir à la position. Du reste, la distance de 12 jours de chemin, faisant 2,520 stades ou 467 kilom. environ, est exacte.

Quant au fort de Tzurule, on croit que c'est Izirallo, Tirullo ou Tzurullo de l'*Itin.* d'Antonin, à 18 milles d'Héraclée; et Syrallo de la Table de Peutinger, à 10 milles d'Héraclée; c'est aujourd'hui Tchorlou.

Cette place appartient dès lors non au Rhodope, mais à l'Europè, première éparchie décrite par Hiéroclès; elle est mentionnée dans la Novelle 8. Nous avons supposé que ce pouvait être la Macédoine seconde, parce qu'il a existé une ville d'Europus sur l'Axius; néanmoins Procope (*Édif.*, IV, 11, p. 305) l'assigne à la Thrace, et lui donne deux châteaux restaurés par Justinien, Ludikai et Elaiai.

Hiéroclès ne les nomme pas; mais par les quatorze villes qu'il lui assigne, à l'orient du Rhodopè, il met l'Europè loin de la Macédoine. Procope (*Édif.*, IV, 9, p. 298) désigne Héraclée, ville maritime autrefois nommée Périnthe, comme ayant été auparavant la métropole de l'*Europè;* elle ne cédait qu'à Constantinople. Cette ville, par la négligence de ses habitants, était mal pourvue d'eaux, et ses environs devinrent infertiles, quoique l'*Europè* fût bien pourvue de sources et qu'elle eût un aqueduc. Justinien le rétablit, ainsi qu'un palais très-splendide qu'elle renfermait.

Procope nomme encore Héraclée (*G. des Vand.*, I, 12, p. 363). Il décrit ensuite Rhædestus (Redesto), ville également maritime, à une journée de chemin (210 stades), ayant un port très-commode pour les navigateurs de l'Hellespont. Justinien en fut le fondateur, et ferma de murailles la vaste enceinte

qu'il lui donna. Si cette cité n'est pas nommée dans Hiéroclès, c'est que ce géographe a écrit avant Justinien; c'était sans doute le port Koilia. La distance n'est en ligne droite au compas que de 37 kilom., mais la route décrit, à cause du rivage, une courbe qui doit donner deux kilomètres de plus.

Procope parle ensuite de la Chersonèse, presqu'île qui s'avance dans la mer et semble lier la Thrace à l'Asie. Le promontoire qui entoure la ville d'Éléonte (Eski-Hissar-Lyk) coupe la mer en deux, et forme le golfe Mélas ou Noir (golfe Saros): peu s'en faut qu'elle n'en fasse une île; voilà d'où vient son nom. Son isthme était fermé par un mur (Hexamili) sans élévation et sans force, que les Barbares franchirent facilement, et que Justinien remania en entier et appuya sur des jetées dans la mer.

Il ne s'en contenta pas, et fortifia la ville d'Aphrodisias. Il restaura aussi la ville de Kiboris (peut-être Sittikè d'Hiéroclès, Plajar ou Bulair d'aujourd'hui). Il y fit construire des bains, des hospices, et tous les monuments publics qui distinguent une grande ville. Enfin le prince entoura Callipolis, auj. Gallipoli, auparavant ville non murée, de puissantes fortifications, et en fit un dépôt de grains et de vins pour les garnisons de la Chersonèse.

Sestos (aujourd'hui Kilid-Bahr), au sud de Maïdos ou Madyto, mais en face d'Abydos, paraît avoir fait partie de l'Europè.

Procope donne à la Chersonèse trois jours (630 stades, ou 116 kilom. 1/2) de tour. Mais elle a au moins 166 kilom.; à moins qu'on ne s'arrête à la hauteur de Callipolis.

Smith n'a pas consacré d'article particulier à l'Europè. Il parle d'Héraclée v° Perinthus. Son article sur la Chersonèse de Thrace est très-succinct, et ne mentionne point Procope, comme il l'a fait pour Éléonte, v° Aeleus, où il cite le mémoire spécial de d'Anville, Acad. des inscrip., XXVIII, 338. Il a omis Aphrodisias, v° Ciboris, et ne dit qu'un mot de Callipolis, l. 482. Ces omissions ôtent beaucoup de prix à cet ouvrage classique.

Thrace proprement dite, éparchie.

Hiéroclès lui assigne sept villes, dont Philippopolis, aujourd'hui Filibèh ou Philippoli; Beroë (Eski-Saghra); Diocletianopolis (Kesanlyk); Sebastopolis (Jeni-Sagra); et Diopolis (Jambol).

De ces sept villes, Procope ne nomme que Philippopolis, qu'encore (*Édif.*, IV, 11, p. 304) il semble assigner à l'Hæmi-Mont; elle était très-faible, et livrée en quelque sorte en proie aux nations barbares qui en étaient voisines. Justinien répara ses fortifications et celles des châteaux sans nombre qui l'entouraient et qui par ces constructions devinrent, de ce côté, une grande protection pour l'empire.

Hæmi-Mont, éparchie.

Elle était contiguë à celle de Thrace. Smith, v° Hæmi-Montus. Procope nomme Plotinopolis comme la première de ses villes; c'est aujourd'hui Djesr-et-Kène, selon Lapie, ou plutôt Dimotika, sur la Maritza). Selon Hiéroclès, elle était une des cinq villes de l'éparchie. Justinien la restaura ainsi que Philippopolis (*ibid.*).

Adrianopolis (Andrinople) semble cependant en avoir été la métropole; Procope la cite ailleurs (*G. des Goths*, III, 40, p. 455), en parlant de la triple invasion des Sclavènes en Thrace, qui fut si funeste à l'Europè. Elle n'y trouva pas d'obstacles, malgré tant de places pompeusement décrites dans le *Traité des Édifices*. « L'armée de Justinien, commandée par un des eunuques du palais, en rencontra une partie près Adrianopolis, ville méditerranée, à 5 journées de distance de Byzance. Cette armée fut vaincue dans la plaine où la bataille s'engagea, et les Barbares dévastèrent le pays Astica, jusque-là intact, y firent un butin considérable, et se portèrent sur le Macron-Tichos. »

La distance d'Andrinople à Constantinople est en effet égale à celle de 1,050 stades ou 185 kilom., représentant les cinq

jours de chemin donnés par Procope. V. Smith, v° Hadrianopolis, p. 1023. Dans la carte des *Itinéraires*, l'Astica est le littoral de la mer Noire, entre Apollonie et Salmydesse (Sisebolu et Iniada). Smith la passe sous silence. V. Smith, v° Apollonia, n° 4.

Puisque cette éparchie s'appelait Hæmi-Mont, c'est qu'elle s'étendait jusqu'au mont Hæmus (le Balkan), quoique l'éparchie de Thrace fût rapprochée des plus hautes cimes de cette grande chaîne de montagnes. Dans un autre passage (*Édif.*, III, 7, p. 263), Procope parle séparément d'Anchialus, ville maritime des Thraces sur le Pont-Euxin, jouissant d'eaux chaudes, où les malades venaient de loin chercher la santé : elle était exposée aux incursions des Barbares nombreux de son voisinage ; Justinien l'en préserva par de bonnes fortifications. Cette ville est au midi de la grande chaîne du mont Hæmus. Les Barbares s'y étaient-ils donc déjà établis, ou s'agit-il de ceux qui traversaient le Danube, leur limite naturelle? Hiéroclès assigne Anchialus à cette éparchie; la position de cette ville n'est pas douteuse à Ahioli, selon Lapie, Achioljü, selon Kiepert. V. Smith, v° Anchialè.

Dans sa nomenclature des châteaux de Thrace (*Édif.*, IV, 11, p. 307), Procope nomme 26 places de l'intérieur, entre autres Pulchra Theodora, qui fut sans doute élevée en l'honneur de l'impératrice.

On n'en trouve aucune dans les cartes, ni dans les itinéraires.

Deuxième Mysie (Mœsie-Bulgarie).

Smith, Dict., v° Mœsia. Justinien assignait à la Thrace la Mysie *seconde*, et Hiéroclès comptait aussi deux Mysies en Europe.

Ce nom vient évidemment de la Mysie d'Asie, limitrophe de l'Hellespont, comme la Dardanie européenne devait le sien à l'ancienne Dardanie asiatique ou Troade. Pour distinguer la Mysie d'Europe de celle d'Asie, les géographes se sont accoutumés à appeler la première Mœsia; mais Justinien, Hiéroclès et Procope ne se servent jamais de ce dernier mot.

Procope, comme on l'a déjà dit, n'admet pas deux Mysies; car, quand il arrive à la fin de la description de l'Illyrie, il dit (*Édif.*, IV, 7, p. 292): « Ensuite viennent les Mysiens, qu'on surnomme *Ankemaques* (combattant de près); ils touchent aux frontières de l'Illyrie. » Après Lucernariaburgon (de la Dacie), Justinien éleva un nouveau fort, Securisca, et restaura Cyntodemos. Au delà, il fonda une nouvelle ville, qu'en l'honneur de l'impératrice il nomma Theodoropolis.

D'après les *Itinéraires* combinés d'Antonin et de Peutinger, Lapie voit dans Securisca Tchezezelan actuel (Tscherzelan de Kiepert). Ce fort était sur la rive droite du Danube, un peu à l'est de l'embouchure de l'Isker. Cyntodemus est inconnu même aux auteurs du Dict. de Smith : peut-être est-ce Sarnowo ?

Si Theodoropolis est une ville tout à fait nouvelle, il n'est pas étonnant qu'elle ne se trouve point dans les *Itinéraires* anciens, ni dans Hiéroclès. Sa position paraît répondre à Nicopolis, de l'éparchie de Mysie, nommée dans le Synecdème, et qu'on trouve au n° 11 de la Nomenclature des châteaux du Danube (p. 307 des *Édif.*). Selon Lapie (p. 427), ce Nicopolis est Nicoup (Nicopi de Kiepert, sur la Zantra), c'est-à-dire Nicopolis *ad Hæmum* de sa carte, *ad Iatrum* de d'Anville. Mais il y avait aussi *Nicopolis ad Istrum.* (On ne sait pas de laquelle a parlé Hiéroclès.) Il se trouve sur le Danube une ville assez considérable qui a conservé ce nom, et que nous croyons être Theodoropolis, ou sa voisine, Nicopolis. Smith, Dict., p. 427, 2e vol., reconnaît trois villes de Thrace sous ce dernier nom : l'une sur le Nessus, surnommée Ulpia; la deuxième au pied du mont Hæmus, nommée par Ptolémée; et la troisième, qui est la nôtre, à l'ouest de l'Iatrus, fondée par Trajan, qui lui paraît celle d'Hiéroclès.

Procope nomme ensuite deux châteaux : Tégas et Iatrôn. Celui-ci doit être Jantrus des Latins (Krivena), à l'embouchure de la Jantra. Tégas, selon Lapie, serait Rutschuk, ou Maratin un peu à l'est de cette forteresse moderne (*Errata*, p. 405). D'après l'ordre suivi par Procope, ce doit être un point inter-

médiaire entre Theodoropolis et l'embouchure de la Jantra, à peu près dans la position de Sistowa.

Tigra, n° 50 de la Nomencl. de Procope, citée en l'*Itinéraire* d'Antonin, est environ à 4 kilom. à l'est de Rutschuck; c'est Maratin, ou Rutschuck lui-même (p. 292).

Justinien, dit Procope continuant sa description, ajouta une tour à celle de Maxence, bâtit le fort Cynton, et restaura celui de Trasmariscas, en face duquel, sur le rivage opposé, l'empereur Constantin avait autrefois fondé le fort Daphné, pour être maître des deux rives.

Cynton est inconnu à Smith; ce pourrait être le Kouskos (Cuscum) de la Nomenclature. Trasmariscas doit être la station indiquée par la Table de Peutinger sous ce nom, ou Transmariscân de l'*Itin.* d'Antonin. Dans ses *Errata*, p. 465, Lapie y voit Turtukaï. En ce cas, Daphné serait Oltenitza. La tour de Maxence pourrait être Tubak; et Cynton, Orjawa ou Baba. Smith n'en parle pas.

Après ces trois postes, Procope (*ibid.*, 292) nomme Altènes et Candidiana, détruits par les Barbares et rétablis par Justinien. Les Altènes sont inconnus dans les *Itinéraires*, et sont sans doute l'Altèna de la Nomenclature. Candidiana, qui se retrouve dans l'*Itinéraire* d'Antonin, et selon Lapie dans la Table de Peutinger sous le nom de Nigrinianis ou Altina, serait aujourd'hui en ruines près de Gawran (p. 247, et p. 465). Alors les Altènes restaurés par Justinien seraient Kusui. Smith voit Candidiana dans Kiliman, inconnu à Kiepert.

A la suite de ces places, Procope (*ibid.*) inscrit Saltopyrgos, Dorostolos et Sykidaba, restaurées par Justinien. Au lieu de la première, l'*Itinéraire* d'Antonin paraît indiquer Teglicio, et la Table de Peutinger Tegulicio, que Lapie (p. 247, et p. 465) croit avoir existé près Tataritza.

Dorostolos (Dorosturo ou Dorostoro), chef-lieu de la 11e ou 21e légion, selon l'*Itinéraire* d'Antonin, Durostero de la Table de Peutinger, mentionnée par Hiéroclès comme l'une des 7 villes de cette éparchie, est regardée comme la Silistrie

d'aujourd'hui, l'une des places les plus fortes de la Bulgarie. V. Smith, v° Durostorum.

Enfin Sykidaba ou Sikideba de la Nomenclature, Sucidava de l'*Itin.* d'Antonin, et Sagadava de la Table de Peutinger, serait aujourd'hui Kalneia, ou Satonou, Kalnija ou Satanoi de Kiepert.

Justinien rétablit aussi la place de Kuesoris, à quelque distance du fleuve, ainsi que celle de Palmatis, située dans un défilé aussi éloigné du Danube. Procope, *ib.*, p. 293.

De ces deux postes, le second seul figure sous son nom ou sous celui de Palmato dans la Table de Peutinger, et serait, selon Lapie, Buïuk-Caïnardjy (Bojuk-Kaïnardshi de Kiepert), sur un affluent du Taban-Deré.

Si Kalinaja d'aujourd'hui répond au Sykidaba de Procope, Kuisoris serait Sucidava de Peutinger, Satonou d'à présent.

Très-près de Palmatis, Justinien fonda le fort d'Adina, parce que les Sclavènes avaient coutume de s'y poster, et de faire de là incursion sur les voyageurs. Ce fait suppose qu'Adina était dans un lieu très-élevé couvert de forêts. Il n'est pas étonnant que les géographes précédents n'en aient pas parlé, puisqu'il était de construction nouvelle. — Ce doit être Kutchuk-Kaïnardshi, sur le Taban. — On donne à Odessus l'ancien nom d'Adenus, qui se rapproche beaucoup d'Adina. Les Sclavènes seraient-ils venus jusqu'à ce port? V. l'*Itin.* d'Antonin, p. 67. Ce nom est inconnu à Smith.

Le dernier poste indiqué spécialement par Procope, *ibid.*, p. 293, est le fort Tilikiôn, construit par Justinien, et flanqué à sa gauche d'une fortification. Ce ne peut être Teglicio des Latins, qui était avant Dorostole.

Dans la Nomenclature des forts du Danube, Procope, IV, 11, p. 307, nomme encore Marcianopolis, qu'Hiéroclès désigne non comme une simple place, mais comme la première des sept villes de cette Mysie. La Table de Peutinger en parle aussi deux fois; elle correspond, selon Lapie, à Devna ou Péreslav; selon nous, et Smith *hoc* v°, à Prawady de

Kiepert, au fond du golfe de Warna. Le fort était sans doute un appendice de la ville. La Nomenclature comprend, n° 8, Odyssos (Varna). V. aussi Smith, v° Odessus.

Marcianopolis de Procope serait un fort du Danube, si la rubrique de la Nomenclature ne contenait aussi bien les places de la côte du Pont-Euxin que celles du fleuve; les places de l'intérieur sont seules énumérées à part.

Nobai (Novæ), l'une des sept villes de la Mysie, est aussi nommée la dernière dans la Nomenclature, et paraît, selon Lapie (p. 427), avoir existé près Slepoul. La Table de Peutinger place *ad Novas* entre Duno et Jatro, vers la Jantra, dans une position que Lapie, p. 247, dit être près Gourabeli, à l'est de Nicopoli. Slepoul, Skapul de Kiepert, en est fort éloigné, et à l'est de Rutschuk. Smith passe Nobes sous silence.

Appiaria, autre ville d'Hiéroclès, paraît l'Appiara de la Nomenclature. Lapie, d'après l'*Itinéraire* d'Antonin, la plaçait d'abord à Taban, puis, d'après la Table de Peutinger, à Orankeuï, p. 247, et *Errata*, p. 465; puis enfin, p. 427, près de Slepoul, comme Nobes. Orankeuï est sans doute Orghankoï de Kiepert. Appiaria est omise dans Smith.

L'Abrittos de la Nomenclature de Procope, p. 308, est probablement encore le château ou acropole de l'Ebraïttos, d'Hiéroclès, la dernière des sept villes de la Mysie, que Lapie propose de placer à Ruzgrad, sur l'Aklom, au sud-est de Rutschuk. Même omission dans Smith.

Enfin, en tête de sa Nomenclature, Procope nomme un fort sous le nom de Mysias, dont il n'indique pas la position; un autre fort du nom de Justinianopolis, qui sans doute n'est pas le Justinopolis de la Dardanie; et Therma, qui n'est pas non plus celui de la Macédoine. Même omission dans Smith.

Justinien a consacré la Novelle 65, de 538, à la Mysie. Cette loi, adressée au vice-recteur de cette éparchie, a pour objet d'autoriser l'évêque de la cité de Clissinata à vendre les biens épars et non productifs de l'Église, exposés aux ravages

des Barbares, pour le rachat des captifs et le soulagement des pauvres. Si l'on savait quelle est cette cité de Clissinata, on pourrait décider s'il s'agit de la première ou de la seconde Mysie, puisque Justinien en reconnaît deux. Mais, quoique cité épiscopale, Clissinata ne figure pas parmi les autres monuments géographiques de cette époque, même dans les nomenclatures des places de l'intérieur, ni dans l'une ni dans l'autre Mysie. Smith la passe aussi sous silence.

Nous inclinons à penser qu'il s'agit de la Mysie de Procope, celle qui était le plus rapprochée des Barbares, et surtout des Sclavènes, puisque Justinien a érigé ou restauré tant de places pour les repousser, eux et les Huns.

Scythie, éparchie (aujourd'hui Dobruscha).

Elle devait son nom aux anciens Scythes, souche des nations gothiques, telles que Goths, Visigoths, Vandales, qui, poussés par les Huns, émigrèrent en Italie, en Espagne et en Afrique (Procope, *G. des Goths,* IV, 5, p. 476 et 480). La fraction des Goths Tetraxites convertis au christianisme n'abandonna pas la partie du Danube qu'ils avaient traversée, et fut fidèle à l'empire.

Hiéroclès lui donne quinze villes, et nomme Tomis, la première. — Procope (*Édif.,* IV, 7, p. 293) dit qu'après la Mysie, le premier château qui se présente chez les Scythes et qui fut restauré par Justinien fut Saint-Cyrille; vient ensuite la vieille forteresse d'Ulmiton. Ni l'un ni l'autre ne sont nommés dans les *Itinéraires,* ni dans Hiéroclès. La première devait s'élever vers Altinova, et répond peut-être à Capidawa d'Hiéroclès, Tchernadova selon Smith. La seconde, omise par Smith, avait été occupée par les Sclavènes et leur servait de passage; ce pourrait être Rassowa.

La troisième place est une ville, Ibida, qui avait perdu une partie de ses murailles; elle est également inconnue. Ce peut être Hirsowa; elle paraît répondre à Boreum ou Biroë des

Itinéraires. Ces trois noms sont également omis dans le Dictionnaire de Smith.

Après cette ville, venait le château d'Ægisto, probablement Ægyso de l'*Itinéraire* d'Antonin, et l'Ægissos d'Hiéroclès ; c'est Karaïbeli ou Amotfak, selon Lapie (p. 66 et 428), Karabair ou Ahmaëlfakih de Kiepert, près de la grande embouchure du Danube et de l'île Dranow. Ovide en a parlé. V. Smith, Dict.

Enfin, sur la limite extrême de la Scythie, Procope mentionne le fort d'Almyris, que Justinien restaura ; c'est l'Halmyris d'Hiéroclès, Ienissalaï, que Lapie a omis de marquer sur sa belle carte ; d'Anville n'y a vu qu'un lac (qui n'existe pas), allant du Danube à Istropolis. Si ce lac est le Rasin, longeant la mer et formant un golfe, la ville moderne la plus importante de ses bords, Babadag, pourrait être Almyris.

Nous trouvons, dans la Nomenclature des forts de Thrace, que Procope ajoute (IV, 11, p. 307) à sa description sommaire, soit sur le Pont-Euxin, soit sur le Danube, plusieurs places, 1° Callatis, 2° Constantiana, 3° Skedeba, peut-être Zeldepa, 4° Trosmès ou Trosmis, 5° et Naïouduna, sans doute Nobiodunos d'Hiéroclès.

La première, Calatis Portu ou Karia de l'*Itinéraire* d'Antonin, Callatis de la Table de Peutinger et de Scylax. Selon Smith, v° Callatis, c'est Collat ou Collati ; selon Lapie, Karsalia ; Kursul de Kiepert, au sud de Mangalia. — La seconde paraît être Kustendsche, à l'extrémité orientale du Vallum Trajani, sur le Pont-Euxin. Pour que Procope n'ait pas parlé de cette fortification, qui allait de la mer au coude du Danube ou au lac Karasu (peut-être l'Almyris de d'Anville), il faut que du temps de Justinien elle fût déja en ruines comme aujourd'hui. — La troisième, Zeldeba ou Skedeba, serait, selon Lapie, Karamourad, au nord-ouest de la précédente, dans l'intérieur du pays. — La quatrième, Trosmès, Trosmis de la Table de Peutinger, siége de la première légion, Jovia selon l'*Itinéraire* d'Antonin, paraît être Matchin, en face d'Ibraïlah, grand passage du Danube. — Et la cinquième, siége de la

deuxième légion Herculea, omise par Smith, est Toulchta, en face d'Ismaïl, autre passage.

Procope place Tomis parmi les châteaux de l'intérieur, tandis que soit dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sous le nom de Tomos, soit dans la table de Peutinger, sous le nom de Tomis, dans le Périple d'Arrien, sous le nom de Tomeai, et enfin dans Hiéroclès, c'est le port, répondant, selon Lapie, à Karli ou Temiswar, et à Tekir-Göl de Kiepert, au sud de Kustendsche.

Procope nomme encore Scythias, comme fort, quand l'*Itinéraire* d'Antonin paraît (p. 66), soit sous ce nom, soit sous celui de Scytica, l'envisager comme un pays. Ce pourrait être Axiopolis (Kouzgoum), à l'entrée sud de la Scythie, et au sud-ouest de Rassowa, dont parle Hiéroclès, mais non celui dont parle le Dictionnaire de Smith.

Les Novelles 41 et 50 de Justinien nous apprennent que cette Scythie et la Mysie contiguë étaient la résidence ordinaire du questeur de l'armée, qui réunissait aussi sous son administration les Iles, la Carie et même Chypre, malgré leur éloignement, ce qui excita de vives réclamations.

Nous voyons aussi par la description de la Thrace, qui précède, que les Sclavènes ou Sclabènes (Slaves) étaient contigus à la rive gauche du Danube, depuis les environs de Singedon jusqu'aux embouchures de ce fleuve.

Quand Procope en parle pour la première fois (*G. des Goths*, II, 15, p. 205), c'est pour dire qu'ils ouvrirent un passage aux Érules, vaincus par les Langobards, lorsqu'ils émigraient vers le pays des Varnes et Thulé, ce qui suppose que les Sclavènes occupaient l'orient de la Germanie, à une assez grande distance du Danube.

Trois ans après, l'an 4 du règne de Justinien, en 533, époque où les Huns, les Antes et les Sclavènes traversaient souvent le Danube et vexaient l'empire, le commandant militaire de la Thrace passa le fleuve; mais les Sclavènes ayant réuni toute leur nation, le vainquirent et le tuèrent. Depuis, le libre passage du Danube leur fut *toujours* ouvert (malgré les forte-

resses); ensuite, les Antes en vinrent aux mains avec eux, mais ils furent vaincus (*ibid.*, III, 14, p. 331, 332). Les Antes cependant ne furent pas détruits, et firent un traité avec les Sclavènes, qui, comme eux, n'obéissent pas à un seul chef, mais vivent en démocratie (*ibid.*, p. 334). Comme eux ils s'appelaient Sporoi (errants), et ils avaient beaucoup des mœurs hunniques.

Ils occupaient un grand espace et la plus grande partie de la rive ultérieure (la gauche du Danube) (*ibid.*, p. 336). Leur grande invasion en Thrace date de l'an 550 (Chronol., p. 635). Ils traversèrent le Danube, le mont Hæmus, l'Hèbre, et se divisèrent pour ravager, les uns l'Illyrie, les autres la Thrace. Ici, par une sorte de contradiction, Procope dit que, jusqu'au temps *dont il a parlé* plus haut, ces Barbares n'avaient pas osé passer l'Ister; mais alors ils vainquirent les généraux romains, écorchèrent vif l'un d'eux, commandant du fort Tzurule, devenu leur prisonnier, s'avancèrent jusqu'à la mer, prirent Toperus (*ibid.*, 38, p. 441-442), et s'avancèrent jusqu'au Machron-Tichos, près duquel ils furent vaincus (*ibid.*, p. 456). Procope en parle une dernière fois (IV, 25, p. 591-592) pour dire qu'en 551 les Sclavènes, réunis en nombre immense, firent une nouvelle invasion en Illyrie, et, malgré la présence d'une armée romaine, couvrirent les chemins de cadavres, et rentrèrent chez eux avec une proie immense, en payant un statère d'or par tête de captif aux Gépædes. Les Romains ne tentèrent pas de les combattre, même au passage du Danube.

D'un autre côté, les Huns, anciens Massagètes, selon Procope, nation divisée en beaucoup de peuplades, s'étendaient du fond de l'Europe orientale jusqu'au Palus-Méotide (*G. des Perses*, I, 10, p. 48), et occupaient, au moins en partie, la Chersonèse Taurique (*ibid.*, XII, p. 57). Une immense multitude de ces peuples traversa le Danube, comme ils l'avaient fait auparavant, mais en moindre nombre, ravagèrent l'Europe, depuis le golfe Ionien jusqu'aux faubourgs de Byzance,

prirent trente-deux forts en Illyrie, et revinrent chez eux avec 120,000 captifs. Les années suivantes, ils renouvelèrent leurs incursions (*ibid.*, II, 4, p. 167, et *G. des Goths*, III, 11, p. 321). Ces faits remontent à l'an 528 (Chronol., p. 357), et surtout à l'an 539 (Chronol., p. 551). Les Cimmériens sont appelés Huns Uturgures par Procope (*G. des Goths*, IV, 4, p. 474). Au-dessus d'eux, vers le nord, sont les Antes, peuples infinis. — Là aussi, où commence le Palus-Méotide, sont les Goths Tétraxites (*ibid.*). La dénomination des Uturgures vient de ce que le roi des Cimmériens, qui était Hun, eut deux fils; jusque-là, ils n'étaient pas sortis de ce pays, ayant les Goths Tétraxites pour barrière. Mais un jour les Huns Cimmériens les attaquèrent, les vainquirent et les forcèrent de se réfugier sur les terres de l'empire, d'où ils émigrèrent ensuite en Italie. Les Cuturgures, à la suite de l'un des fils du roi Hun, succédèrent à ces Goths; quoiqu'ils reçussent des subsides de Justinien, ils franchissaient le Danube et faisaient des incursions en deçà du fleuve, pendant que les Uturgures, restés dans le Bosphore Cimmérien, faisaient la guerre aux Goths Tétraxites, sans doute restes des Goths émigrés (*ibid.*, p. 479).

Enfin les Gètes, fraction des Goths (Procope, *G. des Vand.*, I, 2, p. 312; *G. des Goths*, I, 24, p. 117), paraissent, d'après d'autres historiens, avoir conservé sur la rive gauche du Danube une partie des terres qu'avait occupées la grande nation des Goths avant l'attaque des Huns et ses émigrations.

De tous ces textes il résulte qu'il est à peu près impossible de fixer les limites des Gépædes, des Antes, des Sclavènes, des Gètes et des Huns, sur la rive gauche du Danube. Ils rentraient les uns dans les autres.

Le Macron-Tichos, éparchie-vicairie.

Elle tirait son nom du grand mur qui la fermait à l'occident. V. Smith, v° Macron-Teichos.

Ce Macron-Tichos fut fondé par l'empereur Anastase dans

l'isthme que forme l'extrémité de la Thrace du côté de Constantinople, entre Selybrie sur la Propontide, et Scylla du Pont-Euxin (*Édif.*, IV, 9, p. 297).

Procope ne parle ni de Mesembrie (Smith, hoc v°, n° 1), ni d'Apollonia (Sizeboli, Smith, Apollonia, n° 4), ni de Salmydesse, villes du Pont-Euxin appartenant aux éparchies de l'Hæmi-Mont ou de l'Europè.

Le Macron-Tichos était à 40 milles (environ 60 kilom.) de Byzance; il avait en longueur deux jours de chemin au plus, 420 stades (ou 77 kilom. 700 m.). La distance d'une mer à l'autre n'étant que de 46 kilom., ou environ 249 stades, il y a dans ce texte de Procope une erreur considérable, d'autant plus étonnante, que la mesure de 40 milles est exacte; ou bien il faut supposer que Procope a suivi tous les angles de la fortification.

Quoi qu'il en soit, la fortification était si faible, que, de l'aveu de Procope, elle n'empêchait pas les Barbares de la franchir et de causer des pertesimmenses, à cause des nombreuses et opulentes villes qui existaient dans l'enceinte de cet isthme. On fut obligé, dans les dernières années de Justinien, d'invoquer l'expérience du vieux Bélisaire pour chasser les Huns qui y avaient pénétré (en 559, v. notre Chronol.). Cependant Justinien l'avait flanquée de tours, communiquant de l'une à l'autre, ainsi que Selybrie, qui lui servait de point d'appui. Procope la croyait dès lors invincible, ainsi que tous ces châteaux qu'il a décrits si longuement.

Les ruines de ce long mur, appartenant au vicariat de l'isthme, paraissent encore un peu à l'ouest de Siliwri.

Nous avons décrit Byzance et ses environs (N. VII, p. 584 et sq., v. le plan). Après le fort de Strongyle (peut-être les Sept-Tours), venait, sur la Propontide (Proc., *ibid.*, p. 294), Rhégion (auj. Kutchuck-Tchemedche). Comme la route en était difficile, Justinien la fit paver et élargir pour le passage de deux chars de front (comme la voie Appienne). Près de cette ville était un lac dont les eaux, poussées par les vents, se font

sentir à la mer avec laquelle il communique, et donnent lieu à un myrmex, ou secousse produite par des rochers à fleur d'eau. Justinien jeta un pont très-hardi sur le point de communication. Ce lac ou petit golfe reçoit, en effet, par plusieurs rivières, une partie des eaux de l'isthme.

Après Rhégion vient Athyra (aujourd'hui Bojuk-Tschedmedsche), qui était privée d'eau, mais à laquelle Justinien en procura; Smith, h. v., prend Athyra pour une rivière. Sur la même côte, à l'ouest d'Athyra, était un lieu (*Édif.*, IV, 8, p. 296) sujet aux incursions des Barbares, où Justinien bâtit sur un plan nouveau un château nommé Episcopia (Kumburgas), fortifié par un artiste éminent, Théodore le silentiaire, officier du palais.

Là, comme dans l'histoire, Procope prétend que les opulentes maisons de campagne des riches de Byzance mettaient l'empire en péril, en excitant la cupidité des Barbares, comme si l'empire, bien administré, et pourvu de son ancienne armée de six à sept cent mille hommes, n'eût pas dû suffire pour les retenir au delà des frontières.

Après Episcopia venait Silistrie, limite de l'éparchie d'Europè.

ASIE.

Hellespont, éparchie.

Nous passons en Asie; car les places de cette éparchie, au nombre de trente-trois, énumérées par Hiéroclès, § 21, sont toutes asiatiques. Elles comprennent Dardanon, Asprachomata de Kiepert, ou ruines sur le canal des Dardanelles, d'où venait l'ancien nom qui a passé dans l'Illyrie. V. aussi l'excellent art. Dardanos, Dict. de Smith.

Là était aussi la Mysie véritable, dont Procope ne parle pas, et qui tirait son nom des Mysiens d'Europe, ou plutôt, selon Strabon, des hêtres du mont Olympe, appelés Myses par les Lydiens. V. Smith, Dict., h. v°.

Cyzique sur la Propontide (Bal-Kis de Lapie et de Smith), en ruines au sud-est de Kukuru, rappelle le nom de l'ancien faubourg Artakè, où fut relégué le premier ministre de Justinien, Jean de Cappadoce, obligé, par sa disgrâce, de se faire prêtre. Cyzique était un évêché, dont le titulaire fut assassiné en plein forum par des jeunes gens dont Jean fut accusé d'être le complice, à cause de sa haine mortelle contre le prélat (Procope, *G. des Perses*, I, 26, p. 135-136). V. l'excellent art., Dict. de Smith.

Abydos, autre ville de cette éparchie, en ruines au nord de Kalè-Sultanieh, au-dessous de Ki-Naghara-Kalepsi de Kiepert, Aidos ou Avido de Smith, est sur un détroit qui sépare la Chersonèse de l'Asie, et qui la sépare elle-même de Sestos, aussi en ruines au nord-est de Maïtos (*ib.*, II, 4, p. 168; *G. des Vand.*, I, 1, p. 310). Là, Bélisaire fit pendre à un arbre de la colline voisine deux Massagètes (Huns) de son armée, qui avaient assassiné un de leurs camarades; ce qui manqua d'exciter une révolte parmi les auxiliaires. V. Smith, Abydos, n° 1.

Entre Sestos et Abydos, dit Procope (*G. des Vand. ib.*, p. 365), il y avait une distance de 10 stades (1,850 mètres), ce qui paraît exact, tandis que Strabon en compte 30, ou 5 kilom. 550 mètres; mais il l'entend de port à port, et Procope de cap à cap.

Procope (*Édif.*, V, 1, p. 310) rapporte que Justinien fit établir à l'île de Ténédos des entrepôts, très-utiles à Constantinople et au commerce, parce que l'Hellespont est très-étroit, surtout à l'endroit où les deux continents se rapprochent, à Sestos et Abydos. Il fallait un vent du midi pour pousser à la capitale la flotte d'Alexandrie, qui apportait les blés d'Égypte; si les vents étaient contraires, les subsistances attendaient dans l'île de Ténédos, qui est très-voisine du détroit.

Mais Justinien fit établir à Abydos un péage, dont l'institution est signalée dans les *Anecd.* (XXV, § 1) comme funeste au commerce et comme une innovation, parce qu'auparavant

on se bornait à empêcher le transport des armes, sans permission, aux Barbares, par ce détroit et celui du Bosphore.

Le promontoire Sigée (Kum-Kaleh) est mentionné par Procope (*G. des Vand.*, I, 13, p. 366), ainsi qu'Ilion, et sa catastrophe (*G. des Goths*, I, 15, p. 78).

Hiéroclès, dans son Catalogue, nomme à la fois Ilion et Troas; Lapie voit Halileli-Keui (sur le Dumbrek-Tschaï) dans le premier, et Eski-Stambul sur la mer, en face de Ténédos, dans le second. Il y a eu une seconde Ilion, sur une autre colline, à Assarlyk, à l'ouest d'Halileli, et une ville de Troja plus au sud, distincte d'Alexandra Troas. V. l'excellent art. sur Ilium dans le Dict. de Smith.

Les autres places de l'Hellespont ne sont pas nommées dans Procope.

Proconsulat d'Asie, éparchie.

Selon Hiéroclès, Éphèse en était la métropole. Elle contenait quarante-trois villes, c'est-à-dire l'ancienne Æolide et l'Ionie, avec une partie de la Mysie.

Justinien mentionne ce proconsulat sous le n° 2 de sa Novelle 8, entre le comté d'Orient et la Phrygie Pacatienne, à part de la Lydie, n° 17. Procope (*Edif.*, V, 1, p. 310) parle d'Éphèse (aujourd'hui en ruines près Ajasluk ou Aiasaluk), et du temple de l'apôtre Jean le Théologue, bâti sur une colline en avant de cette cité. — Justinien le démolit et le remplaça par un grand et splendide édifice, semblable à celui des Saints-Apôtres de la capitale. C'était un lieu d'asile (*Anecd.*, X, 2, 3,) et le siége d'un évêché (*G. des Goths*, I, 3, p. 17). V.-en le plan et la description dans le Dict. de Smith.

Il mentionne enfin les Phocéens comme fondateurs de Marseille (*ib.*, III, 33, p. 417). Leur ville s'appelle aujourd'hui Karadcha-Fokia. Procope (*G. des Vand.*, I, 11, p. 360) vante les Ioniens comme marins.

Il ne faut pas confondre le proconsulat d'Asie avec la préfecture des prétoires d'Orient, qui, comme le prouvent les lois

de Justinien, comprenait sous sa juridiction la partie la plus considérable de l'empire.

Carie, éparchie.

Cette province, dont Milet (Patjoniko) était la première ville, renfermait, selon Hiéroclès, vingt-neuf cités. Elle est mentionnée dans la Novelle 8, § 31. V. sur Milet, aujourd'hui inondée par les eaux du Méandre (Bojuk-Mender-Tshaï), l'article du Dict. de Smith.

On voit par les Novelles 41 et 50 qu'elle était soumise, ainsi que l'éparchie des îles, et Chypre, à un questeur qui résidait ordinairement en Mœsie et en Scythie d'Europe; Justinien fut obligé de remédier à cet abus.

Bithynie, éparchie.

Elle faisait suite à l'Hellespont et à l'ancienne Mysie; c'est l'éparchie de la Pontique ou de la Bithynie, § 31, d'Hiéroclès, renfermant seize cités, dont Chalcédoine est la première.

Justinien fait mention de cette éparchie sous son nom véritable de Bithynie, Novelle 8, § 15. Procope (*Édif*, V, 2, p. 311) en donne une brève description : « Là, dit-il, était une ville du nom d'Hélène, mère de Constantin, que ce prince avait trouvée en état de bourg, et qu'il décora du titre de cité : Justinien la dota d'un aqueduc, et de bains publics, de temples, d'un palais, d'un portique, et autres monuments. Près de la ville coule un fleuve, qui, à raison de ses sinuosités et de gouffres, s'appelait Draco; on était obligé de le traverser plusieurs fois, et, quand il était débordé, beaucoup y périssaient. Son embouchure dans la mer était encombrée par une forêt épaisse et des roseaux accumulés; il n'y avait pas longtemps qu'un débordement avait causé de grands ravages dans les campagnes, les vignobles, les plantations d'oliviers, les jardins, et même dans les maisons des faubourgs. Justinien fit couper la forêt, purger son lit de roseaux, et le creusa de

manière qu'il ne sortît plus de son lit; il fit aussi une route à travers les montagnes qu'il traverse, et lui donna deux ponts. »

D'après les *Anecd.* (XXX, 2), Hélénopolis était un port de mer, sur la route de Byzance en Perse. Ce ne peut être Cius (Gemlik), puisque Hiéroclès les nomme toutes deux. Lapie y voit Yelowa (Jalowa de Kiepert), au sud du golfe d'Ismid, sur la route de Byzance à Nicée. Mais la rivière qui la traverse répond bien peu par son exiguïté à la description qu'en fait Procope. — Leake croit que le Draco sort du lac Ascanius, et se jette dans la mer à Dil près Esrek, lequel serait Hélénopolis. V. Draco, au Dict. de Smith, qui omet Hélénopolis. Alors Draco serait le Kirk-Gersched de Kiepert, et Hélénopolis, Hersek, près du cap Dil, dans le golfe d'Ismid. En tout cas, ce fleuve ne sort pas du lac Ascanius (Isnik).

Procope nomme immédiatement après (*ib.*, p. 313) Nicée (Isnik), dont Justinien refit l'aqueduc, ce qui lui procura beaucoup d'eau; cette ville est d'ailleurs sur un grand lac, et arrosée par une rivière. Le prince en restaura le palais, ainsi que le bain situé dans les Vérédaires. Il y construisit aussi des temples et des monastères d'hommes et de femmes, au lieu de recruter son armée, réduite des trois quarts, et insuffisante pour repousser les Barbares.

Procope appelle la rivière qui l'arrose torrent dévastateur, et loue le prince d'y avoir construit un pont si élevé que les eaux ne pouvaient l'atteindre. Ce torrent est sans nom. L'historien ne mentionne pas le premier concile général qui se tint en cette ville sous la présidence de Constantin, en 325, où l'on arrêta le symbole de la foi catholique, et où l'on condamna les ariens, quoi qu'il en soit si souvent question dans l'histoire de ce règne. V. dans le grand ouvrage de M. Ch. Texier, 1849, les deux planches 5 et 6, et Smith, Dict.

Justinien restaura aussi dans Nicomédie (Ismid) le bain d'Antonin; on sait qu'en Orient, et à une époque où l'on manquait de linge, ces bains étaient de première nécessité. V. Smith, Dict., v° Nicomedeia.

Procope parle ensuite du Sangaris (Sakaria), grand fleuve, profond, large et rapide, jusque-là privé de pont, et dangereux à traverser, surtout pour des troupes. Justinien y construisit à grands frais (à Gueweh) un pont magnifique. La division qui règne entre les historiens sur l'époque de cette construction rend incertaine la date de la rédaction du *Traité des Édifices*. (V. *Chronol. ad A.* 535 p. 507, *et ad A.* 560, p. 713.) M. Texier donne, tom. I[er], pl. 4, la vue du pont du Sangaris, dont M. Tchihatchef prétend d'ailleurs que les eaux ont été détournées plusieurs fois.

Dans les *Anecd.*, XV, 11 (*Chronol.*, p. 613) et dans la *G. des Goths*, Procope parle d'un cétacée ou baleine prise à l'embouchure du Sangaris, longue de 30 coudées (14 m.). V. Note somm. 157, p. 467. Cette baleine inquiéta la navigation pendant cinquante ans, et se montrait surtout dans les parages d'Hiéron, ou de l'Heræum.

Hiéron, petite ville du Bosphore (v. N. VII, p. 584 et sq.), est regardé comme le commencement de ce canal du côté du Pont-Euxin (*G. des Goths*, IV, 6, p. 485), et ressemble à l'Euripe (*ib.*, p. 486-487). Les continents s'y rapprochent aux roches dites Cyanées, c'est-à-dire d'Hiéron, jusqu'à 10 stades (1,850 m.) et même moins. (Proc., *G. des Vand.*, I, 1, p. 310.)

De Karybdsche-Kalesi à Poiras-Kalesi (les Cyanées), il y a dans la carte de Kiepert 24 faden (1,600 m.); de Byzance à Kadikoï (Chalcédoine) 43 f., 2933 m.; et de Sestos à Abydos 1467 m. V. Bosporus, n° 18, Dict. de Smith, et P. Gyllius, 1632.

Hiéron, ou fanum Jovis Urii, paraît être Anadolu-Kawagli de Kiepert; selon Lapie, c'est le château génois. Smith (Bosporus Thracius B, n° 5) paraît confondre la ville d'Hiéron avec l'Heræum, temple des Chalcédoniens.

En Bithynie sont des eaux chaudes appelées Pythies, où sans doute il y avait une petite ville du même nom, fréquentée par les malades de Byzance. Justinien y fonda un palais, des bains publics et un temple à l'archange (*Édif.*, V, 3, p. 315). Malala l'appelle le Pythias, et fixe à l'an 529 un voyage qu'y

fit en grande pompe l'impératrice Théodora, tandis que Gibbon suppose que ce fut à la veille de sa mort, en 548. (V. *Chron.*, p. 377 et 476.)

Ce lieu célèbre n'est pas fixé en géographie. Il devait être, soit au pied de l'Olympe de Mysie, à Aineh-Göl, soit de l'Olympe de Bithynie, vers Dables (Téreklu). La grande carte de Kiepert indique des bains chauds à Phazemon du côté d'Amasie; mais ils sont bien loin de Byzance.

Enfin Justinien et Théodora entreprirent de paver la route de Bithynie en Phrygie, qui traverse un pays très-riche, mais un sol très-mou : ils n'en exécutèrent que l'espace d'une demi-journée de chemin (105 stad., envir. 29 kilom. 1/2) (*ibid.*, p. 315). V. dans Smith l'art. Bithynie.

Lydie, éparchie.

Hiéroclès lui assigne vingt-trois cités, et lui donne Sardes (ruines près Sart) ou Philadelphie (Ala-Chebur) pour métropole.

Justinien, dans sa Novelle VIII, § 17, place cette éparchie entre celle de l'Hellespont et celle de la Phrygie. Dans sa Novelle CXLV, en 553, le prince dit que « pour réprimer les brigandages, il a réuni, sous l'autorité d'un duc ou biocolyte, le gouvernement militaire de Lydie et de la Lycaonie; » il les avait même jointes aux deux Phrygies et à la Pisidie; mais, sur la réclamation des habitants de ces trois provinces, il ne maintint que la Lydie et la Lycaonie sous une seule autorité; et (chose singulière) il donna aux évêques le droit de s'opposer désormais à ce que le gouverneur précédent envoyât ses troupes dans les provinces détachées.

Comment avait-on pu réunir des provinces séparées par la Phrygie ou la Pisidie? Les limites ont-elles changé? Si Procope nommait les villes de l'éparchie de Lydie, on pourrait les fixer; mais il n'en mentionne aucune.

V., sur les variations des frontières de la Lydie et des autres provinces, Smith, Dict.

Les deux Phrygies, éparchies.

Hiéroclès assigne à la Phrygie Capatiana (Pacatiana) trente-huit cités, dont la première est Laodicée (Ladicou Eski-Hissar); et à la Phrygie Salutaria, dix-neuf cités et quatre dêmes. Parmi les villes mémorables, il cite Hierapolis (Keyret ou Pambuk-Kalessi) (Smith, Dict.), Synnada (Eski-Kara-Hissar), et Dorylée (Eski-Checher). V. Dict. de Smith, v° Dorylée.

Justinien, dans sa Novelle VIII, n° 3, parle de l'éparchie de la Phrygie Pacatienne; et n° 18, de celle de la Phrygie Salutaire, comme de gouvernements séparés. Dans sa Novelle XXIV, relative à la Pisidie, il ne mentionne que la première de ces deux Phrygies, dont le commandant avait le titre de comte Justiniéen. Il en fait aussi mention dans la Novelle XXV, de 553, adressée à Aréobinde, préfet des prétoires (d'Orient). Il rappelle qu'il a précédemment concentré tous les pouvoirs dans les éparchies de l'une et de l'autre Phrygie et de la Pisidie, et dans celles de Lydie et de Lycaonie, en la personne d'un duc ou biocolyte, afin de réprimer efficacement les brigandages qui les désolaient. Sur la réclamation des habitants des trois premières provinces, qui ne peuvent supporter les charges de ce commandement, et vu que les brigandages ont cessé, le prince abolit pour la Phrygie Salutaire et la Phrygie Pacatienne, ainsi que pour la Pisidie, cette magistrature militaire, et il les remet sous leurs magistrats civils.

Procope ne nous fournit pas à ce sujet de nouvelles lumières, parce que sans doute Justinien n'y fit pas de constructions. Les *Anecd.* (XVIII, 10) ne disent qu'un mot de Polybote, renversé par un tremblement de terre. Hiéroclès l'appelle Polygotos, et Lapie croit que c'est Boulôccadin, Bulweden de Kiepert, à l'est de Synnada, au nord d'Antiochie.

Ancyre est nommée par Justinien à la fin de sa grande loi, tit. Ier, liv. 1er, au code, sur la promulgation des *Pandectes*. S'agit-il d'Ancyre de la Phrygie, que Lapie croit être Kilisch-Keui, Kilisch-Koï de Kiepert, sur la frontière de Mysie; ou

d'Ancyre de la Galatie? Il est plus probable qu'il s'agit de la métropole de la Galatie.

V., sur ces deux Ancyres, le Dict. de Smith.

Pisidie, éparchie.

Hiéroclès lui assigne vingt-six villes, et, pour première cité, Antiochie, en ruines près Ialovatz, ou Jabobatsch, sur la frontière de la Phrygie.

C'est la dix-neuvième éparchie de la Novelle 8; Justinien lui a consacré une loi spéciale (Nov. 24) de la même année. Considérant, dit cette loi, que ce pays, anciennement habité par les Pisides indépendants, est populeux, renferme beaucoup de grands bourgs, et que le recouvrement des impôts y est difficile, à cause du caractère séditieux et violent des habitants, qui se réfugient dans une montagne élevée appelée Lycocranite, parce qu'elle ressemble au loup, le prince réunit les pouvoirs civil et militaire sur la tête d'un magistrat qui prendra le titre antique et respecté de préteur Justiniéen.

Procope (*G. des Goths*, III, 27, p. 394) confirme cette tradition sur les malfaiteurs Lycocranites; et, dans les *Anecdota* (XVIII, 10), il parle de Philomède, l'une de ses villes, qui fut de son temps renversée par un tremblement de terre. C'est Philomélion d'Hiéroclès, Philomelo de la Table de Peutinger; Ak-Schehr, selon Kiepert, et Lapie (p. 268 et 472 *Errata*).

Le Lycocranès était-il la chaîne du Sultan-Dagh, entre Antiochie et Philomède, ou le Sorkundasch-Dagh, au sud-est du lac Egerdis, beaucoup moins accessible que le premier, à cause du grand nombre de pics auxquels ce dernier se rattache? Nous inclinons pour la deuxième opinion, d'après l'inspection de la carte.

On pourrait croire, d'après l'analogie, que ce mont appartenait, non à la Pisidie, mais à la Lycaonie, province limitrophe. La réponse à cette objection, c'est que le texte l'attribue formellement à la Pisidie. Smith passe ce mot sous silence, même dans l'article Lycaonie de son Dict.

Lycie, éparchie.

Cette éparchie, n° 32 de la Novelle 8, forme comme une péninsule entre la Carie et la Pamphylie. Hiéroclès lui reconnaît aussi une existence à part, et trente-deux cités, dont Myra est métropole (Membro de Kiepert, Dembre de Leake; v. Smith, h. v° et v° Lycie). — Procope ne parle ni de la province, ni de ses villes.

Pamphylie, éparchie.

Cette province maritime, limitrophe de la Pisidie, avait, du temps d'Hiéroclès, trente-neuf villes et cinq dêmes ou bourgs. C'est l'éparchie n° 14 de la Nov. 8 de Justinien.

Attalia (Adalia) en paraît la métropole; mais Justinien ne s'occupa que de Perges (en ruines, au-dessus de Murtana) et de son port, où il fit élever un hospice à saint Michel. Il fit aussi construire un temple ou chapelle dédié aux saints Côme et Damien en Pamphylie; mais Procope ne dit pas où (*Édif.*, V, 9, p. 329). V., sur Attalia, Smith, h. v°.

Perges est à 22 ou 23 kilom. de la mer, et son port ne peut être que celui d'Attalia ou de Magydus (Laara). Le Stadiasme nomme sur cette côte, après Kestros, rivière de Perges, Rhuscopoda, que Lapie dit en ruines sur la côte, avant Masura (Laara). M. Ch. Müller (pl. XXV des *Pet. Géogr.*) dit que Masura est distinct de Ruscopus, et que Ruscopodus ou Ruscopus est Laara. Ce serait le port de Perges. V. Smith, v° Magydus.

Lycaonie, éparchie.

Elle avait, selon Hiéroclès, Iconium (Konieh) pour métropole, et dix-sept autres villes. V. Smith, Dict. C'est l'éparchie n° 20 de la Nov. 8. D'après la Nov. 25, c'est une contrée méditerranée, âpre, riche en cavalerie, et populeuse; ses habitants sont guerriers, mais très-irritables; et comme un magis-

trat civil ne les contiendrait pas, Justinien leur donne un préteur comme gouverneur civil et militaire. Ce prince y est porté d'ailleurs, « parce que les Lycaoniens ont une origine commune avec les Romains, puisque la tradition rapporte que Lycaon, ancien roi d'Arcadie, émigra en Italie et envoya de ces pays une colonie dans le pays appelé depuis Lycaonie. » Ce peuple formait avec les Isauriens le noyau des armées de Justinien (Proc., *G. des Perses*, I, 18, p. 96).

L'Isaurie n'est pas au nombre des éparchies de la Nov. 8; mais, dans la Nov. 25, il est dit que les Isauriens ne diffèrent pas des Lycaoniens. Elle lui donne pour gouverneur un comte investi du pouvoir militaire et civil, et ressortissant au préfet du prétoire de l'orient, comme au questeur, ainsi que ceux de la Pisidie, de la Lycaonie, de la Thrace, de l'Orient et de la Phrygie Pacatienne. Ses hommes d'armes sont en effet distingués des Lycaoniens dans le passage de Procope. L'empereur Zénon était originaire de l'Isaurie (Proc., *G. des Vand.*, I, 7, p. 342). Leur pays était agricole. Dans l'armée de Bélisaire contre Cabadès, ils formaient un corps de 2,000 soldats (*G. des Perses*, I, 18, p. 90 et 96), et dans les guerres d'Italie un corps de 3,000 (*G. des Goths*, I, 5, p. 26; II, V, p. 163). Ils avaient des armes particulières (*ibid.*, I, 29, p. 140). V. dans Smith l'art. Lycaonie.

Les deux Galaties, éparchies.

Hiéroclès (§ 34) parle d'une Galatie première et de ses villes, y compris Ancyre, sa métropole; et d'une Galatie Salutaris, dont Pessinonte est la première ville, avec huit autres cités. Justinien (Nov. 8, § 3), en nous faisant connaître qu'elle fut détachée de la Pontique, ou ancien diœcesis du Pont, et qu'elle était gouvernée par un comte, indique la Galatie deuxième dans la même Nov., § 44. V. l'excellent art. Galatia dans le Diction. de Smith.

C'était un pays méditerrané, où des Gaulois s'étaient éta-

blis après une incursion en Asie, vers l'an 278 avant notre ère.

Procope (*Édif.*, V, 4, p. 316) dit qu'il y a en Galatie un fleuve que les indigènes appellent Sibéris, qui passe très-près de Syces (Συκέοι), à dix milles (15 kilom.) de Juliopolis, au levant. Comme il était dangereux par ses débordements, Justinien y jeta un pont qu'il protégea par un fort; au couchant (de Syces, sans doute), il bâtit un hospice pour recevoir les voyageurs en hiver. Juliopolis elle-même était inondée par le fleuve qui la baigne au couchant; le prince le contint dans ses rives par une chaussée de 500 pieds, et mit ainsi la ville à l'abri des désastres des eaux. Smith, v° Gordium, appelle ce fleuve Scopas.

Juliopolis, qu'on croit être l'ancien Gordium, est aujourd'hui en ruines, et l'Héliopolis de la Galatie première d'Hiéroclès, Sivri-Hissar, selon Lapie. Juliopolis, de l'Itinéraire d'Antonin, est bien plus haut au nord selon Kiepert, sur une rivière appelée Atlan, l'un des affluents du Sangaris, et près d'Ak-Serè. Mais on ne connaît pas cet intérieur du pays, et il faut s'en rapporter à Procope.

Par conséquent, le Sibéris, à 10 milles de cette ville, s'il est l'Ala-Dagh-Su, aussi affluent du Sangaris, à l'est, fixe la position de Syces à Tchairkoï ou Serilar, au nord-ouest de Lagania. Cette ville n'est pas autrement connue.

Justinien affecta à l'ex-roi des Vandales, Gélimer, son prisonnier, et à sa famille, de grands domaines en Galatie (Proc., *G. des Vand.*, II, 9, p. 447).

A la fin de sa vie, en octobre 563, ce prince fit un pèlerinage à Myriangèles (dix mille anges), près Germa, vers les sources du Sangaris (v. Chronol., p. 718). Germa est placée par Hiéroclès, sous le nom de Germia (Yerma), parmi les villes de la Galatie seconde. Elle se trouve dans la carte de Lapie, au sud de Pessinonte, et dans celle de Kiepert, à l'est, dans un lieu qui a conservé son nom. C'est une distance d'environ 300 kilom. de Constantinople, et c'est le seul voyage que ce prince ait fait pendant ses trente-huit ans de règne, n'ayant jamais ni com-

mandé ses armées, ni visité les provinces de son vaste empire, car il n'alla pas à Ravenne, et il ne se déplaça que par dévotion, et parce qu'il sentait sa fin approcher. V. Germa dans le Dict. de Smith, n° 3.

Ancyre, ville assez importante pour qu'on lui expédiât une copie des codes de Justinien en 533, afin d'y faire une promulgation spéciale, ne peut être que la capitale de la Galatie première. Elle est célèbre dans l'histoire des Turcs sous le nom d'Angora ; elle s'élève près du passage du grand fleuve de l'Asie Mineure, l'Halys, et elle se trouve au centre, sur la route de l'Orient à Constantinople. V., dans Smith, v° Ancyre, n° 2.

Honorias, éparchie.

Ce nom nouveau en géographie, qui paraît tirer son nom de la ville Honorias, fondée par Théodose II (Smith, v° Honorias), comprend la Bithynie orientale et partie de la Paphlagonie. Hiéroclès lui assigne six villes, dont la première est Claudiopolis, auparavant Bithynium, aujourd'hui Boli. Smith, h. v°.

Justinien la nomme § 45 de la Novelle 8 ; mais dans sa Novelle 29, de juillet 535, relative à la Paphlagonie, il nous apprend que, sous Honorius (395 à 324), celle-ci avait été diminuée, sans doute par la création de l'Honoriade. On avait détaché Prusias, Héraclée, et Claudiopolis sa métropole, Cratéia, Hadrianopolis, et Tios de la Paphlagonie. Par cette nouvelle loi, ce prince donna ces six villes à la Paphlagonie, et fit ainsi disparaître l'Honoriade.

Procope (*G. des Goths*, IV, 1, p. 463) mentionne, comme habitants du littoral du Pont-Euxin, à la suite de Bithyniens, les Honoriates et les Paphlagoniens, et nomme parmi leurs villes maritimes si longtemps affectées à la Bithynie, Héraclée (aujourd'hui Érigli ou Benderegli) et Amastris (auparavant Sesancus, auj. Amassera). V. dans Smith v° Héracléia n° 2, p. 1049, et v° Amastris.

Prusias, que la carte de Lapie désigne sous le nom de Pru-

sa ad Hypium, et Kiepert sous son autre nom de Cierus, est aujourd'hui Uscub ou Eski-Bagh. Crateia (ou Flaviopolis), à l'est, que Lapie indique sous le nom moderne de Menkin, paraît à Kiepert et à M. Ch. Müller (pl. n° 17), Keredi; v. Smith, v° Crateia. Claudiopolis, sur le Bullæus (Bolusu), serait, selon Lapie, non Boli, mais Besta, nom inconnu; Tios, à l'embouchure du même fleuve, Filijas; enfin Hadrianopolis, Eskihissar près Boli, selon Lapie, est Wiran-Scherhr, selon Kiepert, au nord de Crateia. V. Leake dans Smith, v° Hadrianopolis, n° 2.

Paphlagonie, éparchie.

Cette éparchie, au temps d'Hiéroclès, avait, comme l'Honoriade, six villes, au nombre desquelles il compte Gangra, auj. Kiengareh, selon Smith, que Justinien en exclut dans sa Novelle 29. Selon cette loi, ces six villes sont Germanicopolis, située vers Gangra (il y avait trois villes de ce nom, v. Smith, h. v°); Pompéiopolis, Dadybrôn (Dadybra d'H.), Sorôn (Sora), Amastris (Amastrion) et Jonopolis (Ionopolis). Il est vrai qu'on ne sait plus à qui appartient Gangra; Kiepert confond Gangra et Germanicopolis dans Kankari ou Tchangri d'aujourd'hui, près de l'Halys.

Pompéiopolis (Tasch-Kopri) au nord-est, vers Sinope, est sur un autre affluent plus considérable de l'Halys; Dadybrôn et Sorôn, inconnus aux *Itinéraires* et à Smith, sont, suivant Lapie, Bodgourva et Sorreh, noms modernes inconnus et comme tels supprimés dans les cartes de Kiepert. D'après la position que d'Anville donne à Sora (Sorôn), sur le Parthenius, ce serait Sarafarambol au nord d'Antinopolis et Dadybrôn; au reste l'intérieur de ce pays est presque inconnu. Castamon est Kastamouni; enfin, Jonopolis de Justinien et d'Hiéroclès est le port d'Inéboli, à l'est d'Amasséra, et paraît l'ancien Abonitichos d'Arrien, de l'Anonyme, et de Marcien d'Héraclée. V. aussi pl. 17 de Ch. Müller et Smith.

Nous avons déjà dit que Justinien réunit les deux éparchies

d'Honorias et de Paphlagonie, et leurs douze villes, en un seul gouvernement, sous la direction d'un préteur; le prince se fonda sur l'honneur dû à la nation des Paphlagones, illustre et antique, qui a produit plusieurs colonies, et notamment celle de la Vénétie et la ville d'Aquilée (Acyléia). Il lui restitua son nom de Paphlagonie avec son territoire augmenté de trois villes de la Bithynie.

Les deux Cappadoces, éparchies.

La Cappadoce (limithrophe) de la Paphlagonie, surtout de la province du Pont, était, dit la Novelle 30 de 536, une province considérable, dont le peuple commanda longtemps à ceux du Pont, avant d'être subjugué par les Romains; c'est une contrée vaste et admirable, célèbre par les hommes qu'elle a produits. Elle était excessivement peuplée et riche; l'empereur y avait des possessions particulières. Sa métropole porte le nom de Césarée, en souvenir du fondateur de l'empire. Cette ville était divisée en deux parties, l'une dépendante du fisc, l'autre libre; ce qui produisait des révoltes. C'est pourquoi Justinien y constitua un magistrat sous le nom de proconsul, avec un triple pouvoir, militaire, civil et financier, sur les domaines impériaux de la province et du *diocèse* Pontique; là aussi l'impératrice avait ses domaines.

D'après la Novelle 8, elle formait deux éparchies, Cappadoce première, § 24, et deuxième, § 25. Selon Hiéroclès, la première comprenait quatre villes y compris Césarée, et la seconde huit y compris Tyane.

Dans son *Traité des Édif.* (v. 4, p. 316), Procope vante aussi la grandeur inusitée de Cæsarée : son enceinte comprenait des champs, des jardins, des rochers, des pâturages. Justinien la resserra beaucoup et la rendit inexpugnable. Cette ville, surnommée Mazaca, aujourd'hui Kaisarieh, sur un affluent de l'Halys, est au centre de l'Asie Mineure. V. la description de M. Texier, tom. II, et Smith, v° Cæsarée, n° 1.

Procope parle encore, *ib.*, p. 317, de Mokesos (Môikèse), fort

de Cappadoce, situé dans la plaine, sur un lieu élevé, mais en pente, que Justinien releva, en même temps qu'il orna la ville de temples, hospices et bains publics, de manière à en faire une métropole. Nous ne trouvons pas Môikèse dans la carte des Itinéraires, à moins, ce qui est probable, que ce ne soit Rhégé-Mousikos (Régio-Mucisos) d'Hiéroclès, aujourd'hui Énéghi selon Lapie. Cet Énéghi est inconnu. Serait-ce Nigdeh, dans le défilé entre Tyane et Cæsarée? D'Anville place Mocissus dans la Morimena, au centre d'un coude de l'Halys, à l'ouest de Césarée, environ à Hadschibek-Tasch de la carte de Kiepert. Selon Smith, v° Mocisus, c'est Kir-Shehr.

Procope rapporte (*G. des Perses*, I, 17, p. 84) qu'Oreste fugitif avec sa sœur Iphigénie, du pays des Taures, après s'être vainement arrêté dans le Pont, se rendit en Cappadoce où il fonda la ville de Comana-Chrysé, dans le Taurus, sur le fleuve Sarus, qui lui parut semblable à l'Euphrate, et, la montagne lui rappelant celui de la Tauride, il s'arrêta pour y faire son expiation. Il y consacra un temple à Diane et y déposa sa chevelure. Ce Comana, que d'Anville place au nord-est de Tyane et au sud-est de Césarée, et Lapie à l'est, pourrait être Shuheir, dans le Taurus, près des sources du Sarran-Su. Selon la carte de Reimer, Comana-Chrysé serait plus au sud, entre Saris et Dullur, vers Olakaja, de Kiepert. V. Smith, v° Comana, n° 2.

Les deux Cilicies, éparchies.

Hiéroclès assigne à la première, dont Tarse est la métropole, sept autres villes, et à la seconde, ayant Anazarbe pour capitale, neuf cités.

Justinien admet cette division dans sa Novelle 8, § 12 et 44. Procope n'entre pas dans ces distinctions.

Le mont Taurus séparait la Cilicie de la Cappadoce (Procope, *G. des Pers.*, I, 16, p. 47). V. Tchihatchef, 1er vol. de sa Description de l'Asie Mineure, et le Rapp. de M. Victor Langlois, 1854, *Arch. des Miss.*

Elle tenait d'un autre côté à la Syrie (*ib.*, II, 7, p. 80); maritime, elle fournissait de bons matelots (*G. des Vand.*, I, 11, p. 360).

Dans cette province était la ville de Mopsueste (Missis), sur le fleuve Pyrame, Djihan-Tchaï, fondée par un devin de même nom. Justinien rebâtit son unique pont, qui tombait en ruine (*Édif.*, V, 5, p. 318). V. Smith, v° Mopsuestia. Langlois, *ib.*, p. 83.

Après Mopsueste (de la deuxième Cilicie, Hiér.), vient Adana (première Cilicie), qui a conservé ce nom, arrosée à son orient par le fleuve Saros, Sarran-Su, qui vers son embouchure prend le nom de Seichun-Tchaï. Il descend des montagnes; il est navigable et sans gués. Justinien restaura le pont d'Adana, qui était immense en hauteur et en longueur. Selon Smith, le Sarus s'appelle Syhounou ou Syhan.. V. Langlois, p. 76.

La ville de Tarse (Tersus) est arrosée par le Cydnus (Tersus-Tchaï); grossi par les neiges du mont Taurus, ce fleuve renversa les faubourgs à l'ouest de la ville, envahit la cité elle-même, et y causa de grands ravages. Justinien le divisa en deux branches, pour en diminuer la force, et établit des ponts plus amples sur ses rives. Smith, v° Cilicie. V. Langlois, *ibid.*, p. 53.

Cette inondation du Cydnus a été racontée par tous les écrivains contemporains, et notamment par Procope, *Anecd.*, XVIII, 9. (V. N. somm. 194.)

Anazarbe (Aïnvarza) est citée par Procope (*Anecd.*, XVIII, 10) comme la plus remarquable ville de Cilicie; elle fut atteinte par un tremblement de terre; elle est entre le Taurus et l'Amanus. Smith l'appelle Anawazy; les voyageurs ne sont pas d'accord sur sa position. V. Langlois, p. 79.

Chypre, éparchie.

Hiéroclès lui assigne quinze cités, et Constantia (Famagouste ou Costanza) pour métropole. Justinien la nomme, § 12 de la Novelle VIII. Avec la Carie, les îles, et les éparchies de Mysie (Mœsie) et Scythie, elle ressortissait d'un seul questeur, résidant du côté du Danube (Novelles 41 et 50); ce prince re-

média partiellement à cet énorme abus. On a prétendu que l'impératrice Théodora était née en Chypre d'une famille noble, et que par ce motif on donna le nom de Justiniana seconde à l'une de ses villes; mais d'autres prétendent qu'elle était Paphlagonienne (*Chron.*, p. 236 et 256). — Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est qu'elle est née à Constantinople, dans le cirque d'Acace, son père (Procope, *Anecd.*, IX, 1). D'ailleurs on ne connaît pas de ville du nom de Justiniana ou de Theodoropolis en Chypre. (*Not. somm.* 108, p. 445.) Procope ne parle que de la construction de l'hospice de Saint-Conon, en Cypre (*Édif.*, V, 9, p. 326), sans dire où il était situé, en sorte qu'il échappe aux cartes les plus détaillées de cette île. V. *Petits Géogr.* de M. Ch. Müller, pl. 26.

Voyez sur Cyrrus l'excellente notice du Dict. de Smith.

Héléno-Pont et Pontique, éparchies.

Le pays riverain du Pont-Euxin, entre la Paphlagonie et la Colchide, portait, du temps de Justinien, le nom d'Heleno-Pontus; la Novelle VIII, § 26, le range, en 535, parmi les éparchies; mais une loi spéciale postérieure de quelques mois, la XXVIIIe Novelle, constate qu'elle avait été divisée en deux provinces, l'Héléno-Pontus et le Pont Polémoniaque; ce qui avait été impolitique et ce que n'exigeait pas le nombre assez restreint de ses cités. L'Héléno-Pont n'en avait que huit; Hiéroclès même ne lui en reconnaît que sept :

1° Amasia (Amasie); 2° Ibôra (Ibura d'Hiéroclès), ruines à l'embouchure du Koum-Jougbaz ou Kumdschas de Kiepert, ancienne Conopium; 3° Euchaïta, sans doute Salton Zalichè d'Hiéroclès, aujourd'hui Aladjan ou Alatcham de Kiepert et Müller, à l'embouchure du Zalecus; 4° Zela (Zeleh) de Lapie, Sileh de Kiepert, au sud d'Amasie; ou Gazelon, Wesir-Kopri de Kiepert, sur un affluent du Kisil-Irmak; 5° Antrapa (Andrapa), près Hadji-Hamze, selon Lapie, Hadschi-Hastan selon Kiepert, ou plutôt Osmandschi; 6° Sinope, qui a con-

servé son nom; et 7° Amissos (Amisus, Samsoum), villes anciennes, et échelles de commerce; 8° enfin Léontopolis, qu'*on ne peut omettre*, dit Justinien, et qui est celle omise par Hiéroclès faute de renseignements. On ne peut que conjecturer que c'est Ladiki, au nord d'Amasie.

Le Pont Polémoniaque, qui tirait son nom de la ville de Polemonion, ancienne Sidè, en ruines près de Fætsa selon Lapie, aujourd'hui Puleman selon Kiepert et Müller, comprenait en outre, selon Hiéroclès, Néocæsarée (auparavant Cabira), auj. Diospolis (Niksar); Comana (Gumenek de Kiepert, à l'est de Tokat, ancienne Eudoxie); Cerasus (Cérasonte, Keresoun); et Trapesus (Trébisonde ou Tarabouzoun).

Dans sa Nov. XXVIII, Justinien ne compte aussi que ces cinq villes, ajoutant que Pityonte et Sébastopolis sont plutôt des forts que des villes. On doit s'étonner de la réunion de ces deux noms qui se retrouvent sur la côte opposée du Pont-Euxin, et que Justinien indique dans le 13e édit, comme des lieux d'exil, aux extrémités du Pont-Euxin.

Dans le 8e édit (de 542), adressé à Bassus, ce prince établit dans la Pontique, sous le nom de vicaire (lieutenant général), un magistrat souverain, ayant les mêmes pouvoirs que le préfet des prétoires d'Orient, pour supprimer les brigandages, non-seulement dans la province, mais sur le littoral jusqu'à la Bithynie, à l'Arménie et aux frontières de la Perse. Ce vicaire fut substitué au modérateur créé par la Novelle de 535, qui déjà concentrait tous les pouvoirs dans l'une et l'autre éparchie. — On avait remplacé le nom de Pont Polémoniaque, qui venait d'un tyran païen, ancien souverain du pays, par celui d'Héléno-Pont, en l'honneur d'Hélène, mère de Constantin, qui le lui avait précédemment donné.

Les treize cités placées sur les frontières des Tzanes et des Lazes furent en partie réunies à l'Arménie. (V. Notices sur ces pays, et Smith, v° Lazi.)

Selon cette Novelle, Pityonte et Sébastopolis sont des places annexes de l'Héléno-Pont, mais non de la Pontique; car

si on trouve en Pontique une ville de Sébastopolis (auparavant Gazaira, aujourd'hui Turchal, sur l'Iris) (Ieschil-Irmak), on n'y trouve pas de ville ni de fort du nom de Pityonte, à moins qu'on ne donne ce nom à l'Opius (Ophius) de cette côte, comme le fait Ptolémée, ce qui n'est pas l'avis de Smith.

Du reste, en réunissant en une seule province les deux éparchies, Justinien, par sa Novelle 28, maintenait Amasie et Néocæsarée dans le rang de métropoles, avec chacune un archevêque. L'impératrice y avait des domaines particuliers, ainsi que Justinien, *ibid.*, ch. 5. V., dans Smith., v[is] Cabira et Néo-Césarée.

Dans la description de ces côtes, Procope (*G. des Goths*, I, 2, p. 463) dit que le Pont (Euxin), qui commence à Byzance et à Chalcédoine, laisse à droite du navigateur les Bithyniens, les Honoriates, les Paphlagoniens et les Pontiques, qui se prolongent jusqu'à Trapézonte, aux frontières de cette partie du littoral, y compris Sinope et Amisos. Près de celle-ci, ajoute-t-il, est Thémiscyre (Thernech), et le fleuve Thermodon (Thermeh-Tchaï), célèbres par le séjour antique des Amazones. Les limites des Trapézontins s'étendent jusqu'au bourg de Susurmænon (Surmeneh), et au Rhizæon (Risa), le long de la mer, du côté de la Lazique, pendant deux jours de chemin (420 stades, 77 kilom. 700 m.); distance parfaitement exacte sur la carte, à raison de 210 stades par jour de chemin. Dans la *G. des Goths*, IV, 3, p. 470, Procope rapporte que les Amazones étaient les femmes des Huns Sabires, descendues avec eux du Caucase. Elles avaient placé leur camp à Thémiscyre, sur le fleuve Thermodon, près d'Amisus; mais leur nom a disparu dans le Caucase encore plus qu'ailleurs, et c'est au reste un récit fabuleux. « V. dans Smith le long article des Huns, où Procope n'est pas suffisamment apprécié.

« Le territoire entier de Trapézonte ne produit que du miel amer. Sur la droite de ces pays sont les monts de la Tzanique, dépendant de l'Arménie romaine... Après Rhizæon, il y a des nations autonomes, intermédiaires entre les Romains et les

Lazes, et un bourg nommé Athènè (Atina), non qu'elle fût une colonie des Athéniens, mais parce qu'une femme athénienne y a régné autrefois et y a obtenu son tombeau. »

Procope (*G. des Vand.*, I, 1, p. 311) assigne 40 jours de marche de Chalcédoine au Phase, ce qui donne 8,400 stades ou 1,516 kilom. La différence avec la carte n'est que de 240 kilom., ce n'est point excessif pour les détours, puisqu'il ne s'agit que du tiers.

Comana du Pont, dit Procope (*G. des Perses*, I, 17, p. 83), fut fondée avec un temple de Diane, par Oreste, fuyant la Tauride avec Iphigénie, sa sœur, sur une montagne élevée et baignée par le fleuve Iris. Oreste y consacra sa chevelure, ce qui donna à la ville son nom de Comana (venant de κόμη, chevelure); mais, n'ayant pas guéri de sa maladie, il émigra en Cappadoce, où, comme on l'a vu, il fonda une ville du même nom. V. Comana du Pont, Smith, h. v°, p. 649.

Dans sa *Guerre des Perses* (II, 30, p. 294), Procope fait une confusion entre Rhizée et Athènè, quand il dit que les Tzanes intervenant dans la guerre en Lazique entre les Perses et les Romains, après avoir pillé le camp de ceux-ci, marchèrent droit à Rhizée, et *de là*, étant venus à Athènè, se retirèrent chez eux à travers le territoire des Trapézontins.

Ne semble-t-il pas faire de celle-ci une place intermédiaire entre Rhizée et Trapézonte, tandis que c'est le contraire? D'après l'autre passage, il faudrait expliquer la marche des Tzanes en ce sens qu'ils se rendirent de Rhizée à Athènè et revinrent par le territoire des Trapézontins, interprétation qui reculerait les limites de ceux-ci jusqu'à Athènè. Or Procope (*G. des Goths*, IV, 2, p. 466) affirme que les Trapézontins ne sont pas contigus aux Colques. Selon Smith, p. 225, cet Athènes est Atena, et Rhizéon Rhozah.

Il y a d'ailleurs dans ce passage une erreur manifeste, puisqu'il place Pityonte et Sébastopolis dans le Pont, tandis que ce sont (au moins Pityonte) des villes du nord de la Lazique, ainsi qu'on l'a vu p. 629 et sqq.

Dans le *Traité des Édif.* (III, 7, p. 260), Procope dit que Trapézonte, sise au delà du pays des Tzanes, par rapport à l'Arménie romaine, c'est-à-dire à l'ouest, est une ville du littoral du Pont-Euxin, où Justinien, pour suppléer à la disette d'eau douce, fit construire un aqueduc sous l'invocation d'Eugène, martyr. Amasie vit aussi ses anciens temples restaurés; et Rhizée, place frontière des Trapézontins, obtint que sa forteresse fût rétablie et accrue, au point de ne redouter aucune comparaison avec les villes des Perses situées sur ses frontières. V. sur Amasie, patrie de Strabon, Smith, p. 117.

Dans les Anecdotes, XVIII, 10, Procope parle d'un tremblement de terre, qui (en 548 ou 549) fit beaucoup de mal à Ibora (omise par Smith), et à Amasie, capitale du Pont.

Les limites de l'empire, de ce côté, ne s'étendaient pas aussi loin que l'empire ottoman actuel, si l'on n'y comprend le pays des Tzanes jusqu'à Pétra.

ARMÉNIE ROMAINE

et ses quatre éparchies.

Du temps d'Hiéroclès, il n'y avait que deux Arménies romaines; la première composée de cinq villes, Sébastia, Nicopolis, Colonia, Satala et Sébastopolis; la seconde de six villes, Mélitène, Arca, Arabissus, Cucusus, Comana et Ararathia.

Justinien, dans sa Novelle XXI de 536, nous apprend que l'Arménie était gouvernée par un proconsul; elle avait des mœurs à part; les femmes y étaient incapables de succéder. Le prince y rétablit l'égalité d'après les lois romaines.

Par la Nov. XXXII, du même jour, il divisa cette province en quatre éparchies : l'une *intérieure*, ayant pour métropole Bazanis, ensuite Leontopolis et Justinianopolis; et pour cités, Théodosiopolis (Erzeroum), sur le Frat; Satala (en ruines au sud de Baiburt, sur le Tchorok); Nicopolis (Enderès sur le Gemi-Deré), et Colonia (Kuleh-Hissar), sur le Lycus (Dumanlu-Déré), empruntées à l'Arménie (petite); Trapedzunte et Céra-

sonte, dont nous avons parlé, détachées du Pont Polémoniaque.

La seconde, anparavant Arménie première, avec Sébastia (Siwas), Sébastopolis (Turkhat), Comana du Pont Polémoniaque (Gümének), Zéla (Sileh), détachées de l'Héléno-Pont, et Brisa, c'est-à-dire cinq villes.

La troisième, composée de l'ancienne Arménie seconde, avec Mélitène (Malatia), ville antique et illustre, pour métropole, dans un pays sain et beau, près de l'Euphrate, avec un comte pour éparque. A cette éparchie il adjoignit Arca (Arcas), Arabissos (Hamshin), Ariarathia (Guemeri ou Kemerek), Comana-Chrysè (Karassunbar) et Cucusus de la Cataonie (Gogsyn) : en tout six villes.

La quatrième Arménie enfin fut composée de divers pays barbares, la Tzophanène ou Tzophanè; l'Anzetène ou Asthianène; et la Balabitène, obéissant à des satrapes, magistrature inconnue aux Romains et qu'il remplaça par celle d'éparque. Il assigna pour métropole à cette éparchie Martyropolis, et y adjoignit le château de Citharidzon.

On voit que, par cette loi, Justinien étendit considérablement l'Arménie romaine aux dépens des anciennes provinces limitrophes.

Dans son *Traité des Édif.* (III, 1, p. 245), Procope nous apprend qu'autrefois les Arméniens avaient un roi particulier, et que, sous les successeurs d'Alexandre, les Parthes formèrent un État qui s'étendait en Perse jusqu'au Tigre; ils gouvernèrent le pays pendant cinq cents ans, en atteignant l'époque de l'empereur Alexandre Mammée (ann. 222-235). Alors un roi des Parthes constitua la monarchie des Arméniens, en la personne d'Arsace son frère. Ce prince résidait dans l'Arménie *majeure*, mais était tributaire des Romains. Sous un autre Arsace, roi des Arméniens, ce royaume fut divisé, mais inégalement, entre ses deux fils Tigrane et Arsace; celui-ci, mécontent de n'avoir qu'un cinquième, implora le secours des Romains contre son frère : c'était sous Théodose II (408-450). Tigrane céda par crainte ses États au roi des Perses, et devint simple

particulier. Arsace fit aussi cession à Théodose; et il fut convenu entre les deux empires que chacun conserverait la portion cédée. Celle de Théodose fut administrée par un comte. Justinien, à cause du voisinage des frontières, établit dans l'Arménie *majeure*, au lieu d'un comte, un général avec des troupes spéciales. Quant à l'autre Arménie, qui, renfermée par l'Euphrate, s'étend jusqu'à Amida (Diarbékir) sur le Tigre, et qui était partagée entre cinq satrapes héréditaires, quoique soumis à l'investiture de l'empire, les empereurs les remplacèrent d'abord par un seul qui résida en la Balabitène; et Justinien par deux ducs révocables à sa volonté (*ibid.*, III, 2, p. 248). Il fixa la résidence de l'un à Martyropolis, sise dans la Sophanène, sur le fleuve Nymphius, près de la frontière ennemie appelée Arxanè, et qui a pour limite le Nymphius; l'autre duc eut pour résidence Citharizon, château fort, le tout du côté de la Mésopotamie.

Martyropolis est à un peu plus d'un jour de chemin (210 stad. ou 38 kilom.) d'Amida. « Sous le règne d'Anastase, Cabadès, roi des Perses, s'étant présenté devant Martyropolis, y fut reçu sans coup férir par les habitants, et surtout par Théodore, que les Arméniens regardaient encore comme un satrape de la Sophanène; Cabadès le confirma dans ce titre. Il prit même Amida. Sous Justinien (qui avait recouvré ces places), on entoura l'ancienne enceinte de Martyropolis d'un nouveau mur extérieur, ce qui donna aux deux réunis une épaisseur de 12 pieds et une hauteur de 20. »

« A l'ouest de cette ville (*Édif.*, III, 3, p. 250), dans la Sophanène de l'Arménie, mais à une distance moindre qu'un jour de chemin, est la place de Phison. A 8 milles (11 kilom. 856 mèt.) de Phison, s'élèvent des montagnes très-hautes où il existe deux étroits passages appelés *clisures*. Ceux qui viennent de la Persarménie en Sophanène ou ceux qui viennent des frontières persanes par le fort Citharizon sont obligés d'y passer : on les appelle Illyrisis et Sphanques. Justinien les fortifia, ainsi que Phison, de manière à les rendre infranchissables.

Voilà pour la Sophanène. Quant à la place de Citharizon, qui est dans l'Asthianène, le prince assura la sécurité des Arméniens en y plaçant un fort considérable sur une colline; en la pourvoyant d'eau, par un aqueduc, et de provisions; et en lui donnant un duc pour gouverneur. »

« En allant de Citharizon à Théodosiopolis (Erzeroum) et à l'autre Arménie, est la Korzanè, large de trois jours de chemin (630 stades, 116 kilom. environ). C'est un pays très-populeux, sans lacs, sans fleuves, sans défilés, en sorte que les habitants communiquaient librement avec les Perses, et se liaient par des mariages et par un commerce réciproque. Justinien fit élever, au milieu de ce pays, la forteresse Artalesôn, à laquelle il préposa aussi un duc. »

Arménie quatrième ou du sud-est.

La distance entre Diarbékir et Eskafendi, qui répond à la situation de Tigranocerte sur le Butman-Su (Nymphius), est, sur la carte de Kiepert, de 52 min. de degré de lat. ou de 96 kilom. environ. Procope aurait dû compter deux jours et demi pour cette distance. Ou son texte est altéré, ou Eskafendi doit être rapprochée de moitié de Diarbékir. La distance est moins forte sur les cartes françaises. Sur Martyropolis, v. Smith (II, p. 287), qui la représente sous le nom de Mid-Farekin; sur Amida Diarbekr (I, p. 122); et, sur le Nymphius, Zibeneh-Su (II, p. 456).

Ailleurs (*G. des Perses*, I, 9), Procope dit expressément que le fleuve Nymphius, limite de l'Arzanène (Arxanè persane), coule très-près de Martyropolis, à 300 stades, 55 kilom. 1/2, d'Amida.

Enfin (*ibid.*, I, 21, p. 108), Procope réduit à 240 stades (40 kilom. 1/2), dans la direction du nord au sud, la distance entre Martyropolis et Amida; il ajoute que Martyropolis est tout près du fleuve Nymphius, qui sépare l'empire romain de celui des Perses.

Ces trois témoignages s'élèvent contre la carte de Kiepert, qui

place Diarbékir (Amida) et Méja-Farkin, où sont les ruines de Martyropolis, à 84 kilom. (environ 450 stades) l'une de l'autre. Ces pays sont trop peu connus pour qu'il ne soit pas préférable de s'en rapporter au calcul trois fois répété de Procope. Le Nymphius doit donc être le Husrusu, rapproché de Diarbékir.

Procope (*G. des Perses*, I, 9, p. 42) raconte comment les Romains recouvrèrent, du vivant de Cabadès, Amida, que ce prince leur avait enlevé précédemment. L'armée romaine, commandée par quatre généraux, avait envahi le territoire des Perses pour le piller, sans s'occuper d'Amida; ils étaient divisés d'ailleurs entre eux. Cabadès les attaqua, et les vainquit séparément; mais, obligé de marcher au nord contre les Huns qui avaient envahi son empire, il laissa à l'un de ses généraux le temps d'investir la place. Celui-ci en obtint la remise, moyennant mille livres d'or, données au fils de Glanos, gouverneur persan; le père avait été tué dans une embuscade, au bourg Thialaasson, à 40 stades (7 kilom. 400 m. d'Amida). Ce lieu peut être Tschiaruck-Khan, au sud de Diarbékir.

On a vu qu'en 531 une armée persane vint assiéger Martyropolis. Le général romain Sittas, campé à 100 stades (18 kilom. 1/2), à Attakoas (lieu inconnu, peut-être Hasru), n'osa pas la secourir. Mais la mort du roi des Perses Cabadès mit fin au siége.

Tigranocerte serait-il distinct de Martyropolis, comme semble l'indiquer la table de Peutinger (p. 303, Rec. des itin.)? Cela n'est pas vraisemblable; car sa station *ad Tigrem, alias Martyropolis*, ne peut être la ville située sur le Nymphius.

La position du Phison de Procope, que d'Anville place avec raison au nord-ouest de Martyropolis, serait Hitcha de Kiepert, si une distance de 84 kilom. ne les séparait; notre texte n'accorde qu'une journée de chemin ou 38 kilom. — Ceci nous ramène à la position de Kuplan, auparavant Phérendis, selon Kiepert, au nord-est d'Égily, sur le Sebeneh-Su. C'est la même nature d'erreur que celle relative à la distance d'Amida. Du reste, le Phison est encore nommé par Procope (*G. des Perses*,

II, 24, p. 26), comme contigu au territoire de Martyropolis.

Quant aux clisures ou défilés, et aux deux forts, sis à 12 kilom. de Phison, il faudrait les placer dans le Djarkus-Gebel de Kiepert, au nord-est; car cette montagne est la plus rapprochée; mais elle est encore à une distance plus forte que les 8 milles romains donnés par Procope.

Kiepert place la Sophanène, d'où ressortissaient ces places, sur les limites de la Mésopotamie, au sud de la grande Arménie, dans le Kurdistan; mais il aurait dû l'étendre jusqu'au Nymphius à l'est, et non la borner à l'ouest au Tigre et au grand coude de l'Euphrate.

Nous ne savons où était la Belabitine (Balabitenè de Justinien). S'il fallait nous prononcer, nous la placerions à l'ouest de la Sophanène (Tzophanè de Justinien), dans le coude de l'Euphrate. Smith l'omet ainsi que l'Asthianène.

Cette Asthianène (Anzethène de Just.), Kiepert l'inscrit entre les sources du Tigre et le Sebeneh-Su, au nord de Diarbékir et de la Sophanène.

Cytharizon n'y est pas marquée; mais comme cette place est dans la direction de Théodosiopolis, ce peut être Nerdscha ou Nerdschi au nord-est de Phison. Selon Smith, c'est Pâlu.

Le quatrième canton de la quatrième Arménie, la Korzanè, est peut-être le Karsan-Dagh de Kiepert, puisque, selon Procope, ce vaste pays était plan. Il était plus rapproché de Théodosiopolis, et dès lors ce doit être la contrée entre le Nimrud-D. et les Capotes-D. ou la vallée du Murad-Tschaï, parce que de ce côté il y a une plaine riveraine de la Perse. Il faut cette largeur pour répondre aux trois jours de chemin (66 kilom. 1/2) de Procope. Smith distingue la Chorsanè, qu'il identifie avec l'Acilisène, de la Chorzène de Strabon, dont Kars, dès le moyen âge, fut la capitale.

Quant à la forteresse Artaleson, d'Anville, Smith, ni aucun autre géographe, ne se sont hasardés à la placer sur leurs cartes. Ce pourrait être Liza, ou Melaskert.

Si l'on considère, au surplus, que la Persarménie s'étendait,

d'après Procope, jusqu'aux défilés, à 12 kilom. au nord de Phison, par où l'on se rendait à Amida, on ne comprend plus comment cette Korsanè pouvait être dépendante de la quatrième Arménie, qui est l'Arménie du sud-est.

Arménie troisième ou du sud-ouest.

La troisième Arménie de Justinien, composée de six villes autour de Mélitène (Malatia), nous place en plein Taurus, et dans le coude de l'Euphrate. C'est l'Arménie Mineure de Procope (*Édif.*, III, 5, p. 254), et l'Arménie sud-ouest. Cinq autres villes appartenaient, l'une, Arca, à l'ancienne Comagène; deux, Arabissos et Cucusus, à l'ancienne Cataonie; Ararathia et Comana-Chrysé à la Cappadoce.

On avait, dit Procope (*Édif.*, III, 5, p. 254), placé dans le pays Mélitène, qui n'est pas loin de l'Euphrate, et à sa droite, une garnison romaine appelée *légion*. Celle-ci construisit dans la plaine un fort carré qui devint un grand camp, puis une ville populeuse, avec temples, portiques, bains, théâtres, forum et monuments de toute espèce; elle fut environnée de murs par Anastase, et fortifiée encore par Justinien. On l'appela Mélitène. V. l'histoire antérieure de cette ville, Dict. de Smith.

Arménie deuxième.

La deuxième Arménie de Justinien, dont la métropole paraît être Sébastia, comprenait en outre quatre villes, dont trois furent détachées de l'Héléno-Pont. La quatrième, Brisas, Bérisa ou Vérisa de l'*Itinéraire* d'Antonin, est aujourd'hui Cora de Lapie et Baulus de Kiepert, au nord-ouest de Siwas, qui n'est pas l'ancienne Cabira. Smith ne parle ni de Brisas, ni de Bérisa.

Procope (*Édif., ib.*, p. 253) dit que Justinien releva les murs de Sébastia et de Nicopolis, villes d'Arménie, que Kiepert place, l'une vers le 35ᵉ degré de long. or, à Siwas, vers les sources de l'Halys; et la seconde à Endérès, et non à Purk ou Burk, comme

Lapie, sur le 36e, à la source même de ce grand fleuve. Nicopolis est à la tête du ravin qui porte le titre de Gemi-Deré, entre le Pont cappadocien et l'ancienne Arménie Mineure. A Nicopolis d'ailleurs, Justinien (*ib.,* p. 254) fonda un monastère sous l'invocation de quarante-cinq martyrs. Smith, verb. Nicopolis d'Asie, n° 2, se croit obligé, d'après les Actes des martyrs, de la placer sur le Lycus, à Devriki, plus au sud.

Arménie première.

Enfin, la première Arménie est pour Procope (*ibid.,* 252) l'objet de quelques remarques. D'abord, quant à Satala, ville voisine des ennemis (les Persarméniens), qui avait besoin de fortifications, parce qu'elle est située en plaine et dominée par de nombreuses collines, Justinien la dota de murs si élevés, qu'ils parurent dominer ces collines; il fonda dans son voisinage une forteresse, dans le pays dit des *Osroëniens.* Ce pays est bien éloigné de l'Osrhoène de Mésopotamie; il est probable, ainsi que l'a proposé Maltret, qu'il faut lire dans le texte : pays des Oroséniens ou Orséniens, mot employé par Ptolémée, dont le recueil des Itinéraires ne parle pas. Smith n'a pas aperçu cette difficulté, et ne parle ni des Oroséniens, ni des Orséniens.

Procope assure qu'il y avait en cette province un autre ancien château bâti sur la pointe d'un rocher, que Pompée avait pris et fortifié. — Justinien le restaura. Il s'appelait Colonéai. C'est aujourd'hui, selon Kiepert, Kuleh-Hissar, sur le Germéli, ou Dumanlü-Deré, ancien Lycus. Lapie le place au nord d'Enderess (Nicopolis). Smith le passe sous silence.

Justinien, outre les sommes immenses qu'il donna aux habitants de cette Arménie, fonda lui-même les châteaux de Beeberdôn et d'Areon, et restaura ceux de Lyziormon et de Lytarizôn ; puis enfin, à Germano-Fossaton, il construisit une forteresse. Nous ne trouvons aucune de ces cinq places dans les Itinéraires, ni dans Hiéroclès, ni dans Smith.

Procope (*G. des Perses*, I, 15, p. 74 et suivantes) parle d'une

irruption faite de la Persarménie dans l'Arménie, du côté de Satala, sans parler de Théodosiopolis, territoire intermédiaire. Cette armée campa à Octavè, à 50 stades (9 kilom. 1/4) de cette ville; la bataille se donna sous les murs de Satala; les Perses, vaincus par Sittas, commandant des Romains, évacuèrent l'empire. Octavè, omis par Smith, peut être *Xarta* de Kiepert.

Cependant Justinien érigea à Théodosiopolis un temple à la Mère de Dieu, et, auprès, un monastère des Quarante Martyrs. De plus, il restaura ceux de Petrios et de Cucarizôn (*Édif.*, *ubi supra*).

A Bizanôn, il fonda un temple sous l'invocation de George, martyr (*ib.*, p. 254). Ce lieu, au milieu de vastes plaines (dit-il ailleurs, p. 256), est propice à l'élève des chevaux; mais ses eaux sont corrompues. A 3 milles de là, dans un lieu appelé *Tzymina*, il fonda une belle ville, qu'il décora encore de son nom. C'était Bazanis, auparavant Léontopolis. Elle a échappé à la sagacité de d'Anville, et ne figure sous aucun de ses trois noms dans la carte des Itinéraires de Lapie, ni dans les tables de l'ouvrage de MM. Fortia et Miller : car ce ne peut être Justinianopolis qu'Hiéroclès place en Pisidie. D'après sa destination comme métropole, ce pourrait être Eriza ou Ersinghan, sur l'Euphrate, en arrière d'Erzeroum. Tzymina serait Iekegh. Smith ne parle ni de Bizanôn, ni de Bazanis, ni de cette Justinianopolis, ou Léontopolis.

Théodosiopolis, omise par Hiéroclès, que d'Anville plaçait sur l'Araxe, mais que Procope (*G. des Perses*, I, 17, p. 82) indique à 42 stades (8 kilom.) des sources de l'Euphrate, n'était d'abord (*Édif.*, III, 5, p. 255) qu'un château situé sur une colline à laquelle Théodose donna son nom. Cabadès, roi des Perses, s'en empara dans son expédition contre Amida. L'empereur Anastase en fit une cité, et voulut lui faire prendre le nom d'Anastasiopolis; mais le premier nom persista. Elle avait des murailles très-étendues, hautes de 30 pieds, mais sans fossés; elle était dominée par une montagne voisine, et les Perses l'occupaient facilement. Justinien y creusa un fossé circulaire

très-profond, assit ses murailles sur des pentes abruptes, et les flanqua de tours fort élevées qui la rendirent inexpugnable. Enfin, il en fit le boulevard des Arméniens et le siége du gouvernement militaire.

On sait qu'aujourd'hui Erzeroum, qui est sur son emplacement, forme encore le boulevard de l'Arménie contre les Russes, successeurs des Perses en Géorgie et dans l'Ararat. C'est, selon Kiepert, Karin des Arméniens, capitale de la Caranitis de Strabon. V. Smith, h. v°. V. aussi son article sur les deux Elegéia, voisines de Théodosiopolis. Le silence d'Hiéroclès sur cette ville importante prouve qu'il écrivait avant Anastase, ou vers 491, quoique dans son texte on ait fait quelques additions.

Les passages de Procope étaient assez importants et assez précis pour qu'une telle ville figurât sur les cartes de Lapie.

Au reste, Procope, en parlant de la source des deux grands fleuves, l'Euphrate et le Tigre (*G. des Perses*, I, 17, p. 82), fait une confusion extraordinaire. « A 42 stades de Théodosiopolis, dit-il, du côté du nord, une montagne qui n'est pas très-élevée donne naissance, 1° au Tigre, qui de là coule en ligne droite avec une grande abondance d'eaux jusqu'à la ville d'Amida, et ensuite, se dirigeant vers le nord, entre dans le pays des Assyriens; 2° à l'Euphrate, qui dès le commencement est emporté dans un pays resserré; puis, en s'avançant, il disparaît non sous terre, mais sous des roseaux produits par le limon de son lit, pendant un espace de 50 stades (9 kilom. 1/4), et dans une largeur de 20 stades (3 kilom. 700 m.); là il est guéable pour les chevaux et les piétons, même pour les voitures. Les habitants chaque année mettent le feu à ces roseaux, afin que le fleuve ne disparaisse pas. De là l'Euphrate s'avance dans l'Ecclesène (Acilisense), où était le temple de la Diane Taurique, fondé par Oreste, fuyant avec Pylade et sa sœur Iphigénie; ce temple, qu'on visite encore à Comana, fut fondé sous ce nom dans la province du Pont, sur l'Iris; ensuite il en fonda un autre dans la Cappadoce, à Comana-Chrysé, sur le Sarus,

semblable en ce point à l'Euphrate. Donc, poursuit Procope, l'Euphrate coulant de cette partie de l'Arménie qu'habitent les Taures (habitants du Taurus) et du pays Ecclesène, qu'il laisse sur sa droite, embrasse un grand pays, et reçoit entre autres fleuves l'Arsinès, qui descend du pays des Persarméniens, et qui est considérable. L'Euphrate passe dans le pays des anciens Leucosyriens, aujourd'hui appelés petits Arméniens, dont la ville célèbre de Mélitène est la métropole. De là il coule à Samosate, etc.»

Le Frat, ancien Euphrate, a plusieurs sources. — Sous le nom de Sur-Dschur, il descend, au nord-est d'Erzeroum, d'un lieu nommé Euphrat, dans le mont Gjaur, à 30 kilom. d'Erzeroum; au midi de cette ville, est le mont Tek, d'où sortent d'autres sources que Procope a pu prendre pour celles de l'Euphrate, quoiqu'elles remontent jusqu'à 15 kilom. dans la montagne. Au sud de cette montagne sont d'autres sources d'un fleuve qui, sous le nom de Bingol-Su, coule d'abord à l'est, puis au nord, prend le nom d'Aras, et dans sa course ultérieure vers l'est devient évidemment l'ancien Araxès.

Il est séparé des sources du Tigre, qui sont dans le Taurus, par une distance de plus de 120 kilom., par des chaînes de montagnes, et par un grand fleuve parallèle à l'Euphrate, le Mourad-Chaï, qu'on a pris quelquefois pour l'Euphrate, et qui a sa source dans l'Ararat, ou, comme le dit Procope, dans la Persarménie. Il est donc faux que le fleuve qui passe à Amida, le véritable Tigre, vienne en droite ligne de la montagne voisine de Théodosiopolis. D'ailleurs, en quittant Amida, le Tigre coule vers l'Assyrie, non au nord, mais à l'est et au sud-est.

Comment Procope, qui a connu et décrit le Mourad-Chaï ou Aradzani sous le nom d'Arsinès, aussi appelé par les anciens Arsénias, a-t-il pu commettre une telle erreur? L'Arsinès se jette dans l'Euphrate sur sa rive gauche, au sud d'Arabkir, au nord de Mélitène, qui, comme on l'a vu, est sur la rive droite. Smith, v° Euphratès, a passé sur ces difficultés.

Quant à l'Euphrate, il est resserré entre ses rives, à Scheitun-Deressi-Chan, à l'ouest d'Ask-khala, où il prend le nom de Pyxiratès (Kara-Su). C'est sans doute à l'endroit où il reçoit le Mamastrutundus qu'il s'élargit et se couvre de roseaux. L'Ecclesène paraît être l'Acilisène de d'Anville et de Kiepert, où nous avons placé la métropole de la première Arménie, Bazanis Justiniana ou Justinianopolis (Ersingham); mais nous sommes à plus de 250 kilom. de Comana du Pont sur l'Iris, que Procope fait ici intervenir.

Comana-Chrysè de la Cappadoce, sur le Sarus, est également éloigné du coude de l'Euphrate de plus de 200 kilom. Il est vrai que, dans cette partie, l'Euphrate arrose le pays des habitants du Taurus, dont il se rapproche à l'occident; mais s'il en reçoit comme affluents le Kumer-Tschaï, du côté de l'Ecclesène, avant de mêler ses eaux à celles de l'Arsinès, il est étrange que Procope dise qu'il laisse l'Ecclesène sur sa droite, à moins que ce pays ne soit très-distinct de l'Acilisène des géographes. Smith ne s'occupe pas de l'Ecclesène, ni de l'Acilisène. Il est à remarquer que Procope place le pays des Leucosyriens, habitants de la petite Arménie, au sud, après l'embouchure de l'Arsinès, quand les géographes placent, au contraire, la petite Arménie, et par conséquent les Leucosyriens entre le Lycus (Dumanlü-Déré) au nord, et l'embouchure de l'Arsinès au sud-est.

Procope appelle la ville de Mélitène, capitale de l'Arménie troisième de Justinien, métropole de ces petits Arméniens. Cet historien étendait donc la petite Arménie jusqu'aux environs de Samosate, à travers l'une des branches du Taurus, limitrophe de la Comagène.

Sous Chosroès, Syméon, qui avait livré aux Romains les mines du Pharangion, fut obligé de se réfugier dans l'Arménie romaine; on lui donna pour récompense plusieurs villages; il y fut tué; son neveu fut nommé à sa place gouverneur de cette province, et remplacé par Acace, que les Arméniens assassinèrent à cause de sa tyrannie. Les coupables se réfu-

gièrent à leur tour dans le Pharangion (Procope, *G. des Perses*, II, 3, p. 158). Sittas succéda à Acace et marcha au-devant des Arméniens révoltés jusqu'à OEnochalachôn ; ses troupes y rencontrèrent une partie des Apétiens, peuplade nombreuse et étendue. On se battit dans un pays difficile et couvert de précipices. Sittas y périt (*ib.* p. 162). Budzès, son successeur, ayant tué, par trahison, un des Arsacides leur député, ceux-ci se soumirent à Chosroès (an 13 du règne de Justinien, 539). Celui-ci envahit l'empire (540); mais plus tard les Arméniens revinrent à leur état de sujets romains (II, 22, p. 249). Valérianus, gouverneur de l'Arménie, envahit ensuite, de l'ordre de Justinien, les possessions persanes du côté de Théodosiopolis, de concert avec un général romain qui campait au château de Citharizon, à quatre journées de chemin (*ibid.*, II, 24, p. 261). Un autre corps campa dans la Chorzianène, non loin de là; enfin un dernier corps résidait à Phison, très-près des limites du territoire de Martyropolis (*ibid.*, p. 262). Ces corps marchèrent séparément sur le territoire persan, dans la contrée Dubios, où, comme nous l'avons dit ailleurs (art. Persarménie), l'armée romaine subit une de ses plus éclatantes défaites. Dans leur fuite l'un des chefs périt près d'un fort des Persarméniens; d'autres parvinrent à s'échapper par le pays des Taraunes (*ib.*, p. 257).

Les Apétiens, contigus aux Arméniens, paraissent une des nations Mosques ou Taoques, intermédiaires entre les Tzanes et les Lazes, habitant des montagnes limitrophes du Pharangiôn de la Persarménie (Mesra-Dagh) que Procope a indiquées sans les nommer.

Œnochalachôn nous est absolument inconnue. Smith la passe sous silence, ainsi que le Dubios et les Apétiens; mais il parle de Citharizon.

Les Taraunes étaient sans doute, comme les Apétiens, un peuple Mosque ou Taoque, limithrophe de la Persarménie. Nous ne le trouvons pas sur les cartes.

Les Apétiens et les Taraunes peuvent être aussi des Armé-

niens romains; mais à coup sûr ils habitaient sur les frontières de la Persarménie, et faisaient dès lors partie de la première Arménie de Justinien.

Il faudrait, pour expliquer toutes ces difficultés, et concilier autant que possible Justinien avec Procope, une carte des quatre Arménies et de la frontière de la Persarménie. Mais a-t-on des matériaux suffisamment exacts sur cette partie intérieure de l'Asie, et ne convient-il pas d'attendre la publication des cartes nouvelles que la guerre actuelle fera publier?

Saint-Martin, dans ses Mémoires sur l'Arménie, 2 vol. 1818, ne nous paraît avoir résolu aucune des difficultés que nous venons d'indiquer sur la géographie si difficile de ce pays, malgré l'histoire qu'en a écrite Moyse de Chorène, et la géographie spéciale publiée sous son nom. M. Ch. Müller, dans ses cartes de Strabon, l'a éclaircie davantage.

COMTÉ DE L'ORIENT OU SYRIE.

Dans sa Novelle VIII, § 1er, Justinien donne l'énumération des allocations que les gouverneurs des provinces étaient tenus de fournir à la chancellerie de Constantinople; il taxe le comte de l'Orient à 63 pièces (d'or) pour la chambre sacrée; à 50 pour le premier des tribuns notariaux et les quatre scribes de son cabinet; à 3 pièces pour son auxiliaire; et à 80 pour la préfecture du prétoire, en tout 196 chrysos (environ 2,940 fr.); redevance quadruple des éparchies moyennes.

Quel était ce comté dont Hiéroclès ne parle pas dans la nomenclature des gouvernements? Il ne se peut agir de la préfecture du prétoire d'Orient, la première des quatre grandes divisions de l'empire de Justinien, puisque c'était à elle que le comte de l'Orient payait une partie de la subvention. Le *proconsulat* d'Asie se composait, d'après Hiéroclès, des cités voisines de la côte asiatique de la mer Égée, et est d'ailleurs la seconde des magistratures dont parle la Novelle VIII, et ce n'est pas de ce proconsulat qu'on parle ici.

On sait qu'Antioche était la capitale de l'Orient, et le siége du comte de ce nom ; c'est d'ailleurs la métropole de la *Syrie* première selon Hiéroclès, ce qui est confirmé par une loi de l'empereur Léon (l. I, tit. 36, liv. 1er du Code, qui mentionne les offices d'Alytarchie et de Syriarchie dans la Syrie première). En effet, la Syrie deuxième et la Théodoriade sont mentionnées à part au rang des éparchies de la Novelle VIII, § 9 et 10.

Syrie première.

Le comté de l'Orient se composait donc surtout de la Syrie première. Hiéroclès assigne à cette éparchie six villes, indépendamment d'Antioche. Nous ne savons si l'Alytarchie de l'empereur Léon répond à cette ville ; c'est plutôt à une contrée.

Antioche, ou plutôt Antiochie de l'Oronte, fut appelée Théopolis ou Theupolis sous Justinien, dans les médailles et monuments de son règne, après avoir été en partie détruite par des tremblements de terre suivis d'incendie au milieu desquels périt son pontife en 527. Cette ville, où saint Chrysostome acquit sa grande réputation par ses improvisations et ses écrits éloquents, renfermait 200,000 âmes. C'était la perle de l'Orient, l'un des quatre patriarcats de la chrétienté ; le christianisme y avait fondé l'une des églises primitives, comme à Jérusalem et à Alexandrie.

Elle était, dit Procope (*G. des Perses*, I, 17, p. 87), la plus grande, la plus riche, la plus peuplée, la plus voluptueuse des villes de l'Orient. Germanus, neveu de Justinien, chargé de la défendre en 540 contre Chosroès, jugea qu'elle était vulnérable du côté du mont Orocasiade, et il conseilla aux habitants de traiter de leur rançon (*ib.*, p. 78 et suiv.). Ce général et l'évêque Éphrem (ancien comte de l'Orient) se retirèrent en Cilicie, (*ib.*, p. 183). Chosroès força les murailles par le côté de la montagne ; la garnison se retira par le faubourg Daphné ; le prince pilla la ville, dépouilla ses temples et y mit le feu ; il épargna le monument élevé hors de la ville à l'empereur Julien. Sous Anastase, les cyprès qui lui servaient d'ornement avaient été

brûlés. On prétend que dans un tremblement de terre, sous l'empereur Justin, la ville perdit 300,000 âmes; c'est plutôt 30,000, puisque la population tout entière n'a jamais atteint l'autre chiffre. Chosroès emmena comme captifs ceux des habitants qui ne périrent pas dans le siége, et les transféra dans une ville qu'il fonda sous le nom d'Antioche sur le Tigre. Ce monarque visita Daphné, dont il admira les bois sacrés et les eaux. Il offrit un sacrifice aux nymphes; mais il incendia le temple de l'archange Michel, situé sur la colline de Treton, œuvre de l'artiste Évaris, parce qu'un de ses familiers y fut tué d'un coup de pierre par un jeune homme d'Antioche qui s'y était caché. Ce fait de la coexistence des monuments païens et chrétiens de Julien et des nymphes de Daphné prouve qu'au milieu du sixième siècle le polythéisme n'était pas aboli dans la capitale de l'Orient, malgré l'intolérance de Justinien. Le Faub. Daphné s'appelle aujourd'hui Doweir; le Treton doit être la colline voisine.

Procope (*Édif.*, II, 10, p. 237 et sqq.) donne de nouveaux détails. L'enceinte d'Antioche était trop vaste et dominée par des rochers. Justinien, en la rétablissant, la rétrécit beaucoup; il changea le cours de l'Oronte qui la traverse; creusa un canal souterrain à travers les faubourgs, pour les eaux du torrent Onopnictès, qui coule entre les deux monts Orocassiade et Stauris. Ce prince la divisa de nouveau en quartiers et en rues; y fit des aqueducs, y creusa des fontaines, y bâtit des théâtres, des bains, des portiques, un temple à la mère de Dieu et à l'archange Michel, et des hospices. Il la rendit plus belle qu'auparavant. V. Antioche et son plan, avec son histoire, dans le Dictionnaire de Smith. C'est aujourd'hui Antakieh ; V. aussi l'article Daphné, selon lui Beit-el-Maa ; et Orontès, auj. El-Asi.

Selon le même traité (*ib.*, 242), Cyrus était une petite place fondée par les Juifs libérés de la captivité. Smith, v° Cyrrhus, pense avec raison que c'est une fable byzantine. Par respect pour le tombeau des saints Cosmas et Damien, qui en était très-proche, Justinien l'agrandit, et en fit une ville murée très-

importante. Il y amena par des conduits souterrains les eaux d'une fontaine considérable, alors presque inaccessible.

Cette ville, appelée ailleurs Cyrrhus, aujourd'hui Choros de Kiepert (Khillès de Lapie), était la capitale d'une grande contrée, la Cyrrhestique. Hiéroclès l'attribue à l'Euphratésie. Elle est, en effet, dans la partie septentrionale de la Syrie, et touchait à la troisième Arménie de Justinien, comme à l'Euphratésie.

Est-ce de Cyrrhus que Procope a voulu parler quand (*Édif.*, V, 9, p. 328) il dit que Justinien restaura l'hospice et les bains de la ville de Cyricus (dont il ne donne pas la position)? Il y a des altérations ou variations plus considérables dans les noms géographiques. — On ne trouve pas de Cyricus dans les tables du recueil des *Itinéraires*. Cyricus serait-il Khillis des *Itinéraires* sur la côte de Cilicie, à quelque distance de Cyrrhus? ou ne serait-ce pas plutôt Corycus? V. Smith, v° Corycus, n° 2. Cyricus est d'ailleurs inconnu.

Justinien restaura aussi Chalcis et les autres places et forts de la Syrie (*Édif.*, II, 11, p. 242); à Chalcis, en particulier, il établit un mur extérieur fort solide. Elle est, selon Procope (*G. des Perses*, II, 12, p. 205), à 84 stades (15 kilom. 1/2) de Berœe; cette distance est à peine la moitié de celle que donne la carte de Kiepert, entre Kinnesrin, qu'on croit être Chalcis, et Alep, qu'on croit être Berœe. Au reste, Chosroès l'assiégea, et elle se racheta, toute petite qu'elle était, moyennant deux cents livres d'or. Il ne faut pas confondre cette ville avec Chalcis du Liban, célèbre dans l'histoire des Juifs du temps d'Hérode. V. à ce sujet les deux articles du Dictionnaire de Smith.

Berœe, distante d'Antioche de deux journées de chemin (420 stades, environ 78 kilom.), et à distance égale d'Hiérapolis (*G. des Perses*, II, 7, p. 181), dut payer deux mille livres d'argent pour se rédimer du siége dont Chosroès la menaça : elle était défendue par une citadelle. Après avoir reçu partie de la somme, Chosroès l'assiégea, la prit d'assaut, et y mit le feu. Mégas, son évêque, obtint seulement que la garnison de la citadelle,

privée d'eau, sortît saine et sauve. Berœe, aujourd'hui Alep, est le chef-lieu d'un pachalik; sa distance d'Antioche est de 500 stades environ, et non de 420. V. dans Smith le n° 3, v° Berœa.

Séleucie de la Mer (Kabusi), qu'Hiéroclès assigne aussi à la Syrie première, est, selon Procope (*G. des Perses*, II, 11, p. 199), à 130 stades (24 kilom., distance exacte) d'Antioche; elle fut visitée par Chosroès, après le sac de la grande cité : il s'y baigna seul dans la mer, et offrit un sacrifice au soleil et à ses autres dieux.

Théodoriade, éparchie.

Cette éparchie, qui n'existait pas encore du temps d'Hiéroclès, est mentionnée par Justinien, § 10 de la Novelle VIII, et taxée en chancellerie comme la Syrie première. D'après la liste des cent cinquante évêchés qui furent représentés en 553 au concile général de Constantinople (Rec. des conc., p. 415), Laodicée, détachée de la Syrie première, prit le nom de Théodorias, sans doute en l'honneur de l'impératrice Théodora.

Procope la désigne par son ancien nom (*Édif.*, V, 9, p. 328) quand il mentionne la restauration du temple de saint Jean. Cette ville, dont les ruines sont encore considérables sur les bords de la mer, sous le nom de Latakieh, ne doit pas être confondue avec Laodicée du Liban, dont Procope d'ailleurs ne parle pas.

Syrie seconde.

Apamée (Famia de Kiepert, Kalaat-el-Medyk de Lapie) en était la ville principale, selon Hiéroclès.

Chosroès, après la prise d'Antioche, s'y rendit. Elle possédait une petite pièce de bois, longue d'une coudée (461 mill.), que la tradition désignait comme une portion de la croix de J. C. enlevée de Jérusalem par un Syrien; cette relique était ornée d'or et de diamants, et sous la garde de trois prêtres. Le peuple demanda à son évêque d'en faire l'exhibition pour em-

pêcher l'arrivée des troupes persanes. Pendant qu'on la promenait dans la ville, une lumière miraculeuse en sortit, et l'on crut que Dieu prenait la ville sous sa protection. Cependant, Chosroès, reçu avec deux cents de ses guerriers, se fit donner plus de dix mille livres (3,235 kilogr. environ) d'argent, et s'empara de tout l'or qu'il trouva dans le trésor sacré. Il fit d'ailleurs célébrer les jeux du cirque en dérision du christianisme. plus tard, Justinien restaura dans cette ville la chapelle de saint Maron et l'hospice de saint Romain (Procope, *Édif.*, V, 9, p. 328). Smith, v° Apaméia, passe cet événement sous silence.

Euphratésie ou Comagène. (Smith, v° *Comagène.*)

Elle est comprise, § 40, dans les nomenclatures de la Novelle VIII. Procope (*Edif.*, II, 8, p, 231) dit que les contrées de la rive droite de l'Euphrate, appelées autrefois Comagène, et de son temps Euphratésie, s'étendent jusqu'aux limites de la Perse, et ont pour bornes de ce côté des déserts et un pays entièrement stérile, indigne d'être disputé. Justinien y fit bâtir des forts, mais en briques seulement.

Dioclétien en avait fait élever trois dans le désert, et notamment celui de Mambri, que Justinien restaura, et dont Smith n'a pas daigné garder souvenir. A 5 milles de là (7 kilom. 1/2), du côté de l'empire romain, c'est-à-dire à l'ouest, Zénobie, veuve d'Odonath, prince des Saracènes, bâtit une petite ville qui porta son nom, et qui par la suite se dépeupla d'habitants. C'est par là que les Perses, quand il le voulaient, envahissaient l'empire, avant qu'on eût connaissance de leur marche. Justinien la repeupla, y mit une forte garnison, sous le commandement d'un duc, et en fit de ce côté le boulevard de son empire. Cette ville, baignée à l'orient par l'Euphrate qui s'y trouve resserré par des rochers élevés et des montagnes à l'occident, s'élevait d'ailleurs au milieu des solitudes. Justinien y éleva aussi des temples, des bâtiments militaires, des bains et des portiques publics.

La carte d'Isidore, dite des *Mansiones Parthicæ* (pl. IX des Petits Géogr. de M. Ch. Müller), fait bien connaître la position de Zénobie, à Haleby-Zeleby, au nord du forum Dianæ ou Comopolis de Darius (omis par Smith) et de l'ouvert. du canal de Sémiramis. Le fort Mambri est, d'après sa distance, Abou-Suley-Sheik-Fayah, près des ruines de Tibri, en face d'une grande île de l'Euphrate. Là paraît être à l'est la limite de l'empire, quoique sur la rive gauche elle descendît 65 kilom. plus bas, jusqu'à Circésion, et à l'embouchure de l'Aborras (Khabur.)

Après Zénobie, Procope (lib. II, 9, p. 234) parle de la petite ville de Sures (Σούροι), sise près de l'Euphrate, que Justinien restaura : ce lieu paraît être Soreah (Surieh de Kiepert), à l'ouest de l'ancienne Thapsacos de Xénophon, sise sur la même rive, en ruines à Thipsack.

Vient ensuite la description de Sergiopolis, tirant son nom d'un temple élevé à Sergius, saint alors très-vénéré; mais exposé, à cause de ses richesses, aux incursions des Saracènes. Justinien l'environna de murailles, lui procura des eaux, y fit construire des maisons, des portiques et autres monuments qui décorent les villes. Il lui donna de plus une garnison, qui fit échouer le siége qu'y porta Chosroès. Cette ville, qu'on ne trouve dans les cartes que sous le nom de Resapha (Su-Resâpha), est d'ailleurs placée par Procope (*G. des Perses*, II, 5, p. 175) à 126 stades (23 kilom., environ) de Sures, au midi, dans la plaine Barbaricon (Seffin). Sergiopolis était le siége d'un évêché. Chosroès la mit une première fois à contribution, moyennant deux cents livres (65 kilogr. environ) d'or, pour le rachat de douze milles captifs qu'il avait faits à Sures. Une seconde tentative échoua (*ibid.*, p. 240), et c'est celle dont il a été question dans le *Traité des édif.*

Justinien restaura aussi les petites places et forts des frontières de l'Euphratésie, Barbalissus, Neo-Cæsarée, Gabules, Pentacomia, sur l'Euphrate, Europus et Hémérius (*Édif.*, II, 9, p. 235).

Le premier de ces lieux est placé par Procope (*G. des Perses,*

II, 12, p. 205) à 40 stades (7 kilom. 400 m.) d'Obbanès, où Chosroès jeta un pont pour passer l'Euphrate. Obbanès est sans doute Balis de Kiepert, comme Barbalissus (inscrit dans la *Table* de Peutinger), Kalaat-Balis (Belez de Lapie). Le Dictionnaire de Smith omet la plaine Barbaricon, et Barbalissus.

Néo-Cæsarée, que Procope nomme encore (*Édif.*, p. 237) en même temps que Zeugma, mais dont il ne précise pas la position, est peut-être Éragiza (entre l'ancien château de Daradax de Xénophon et El-Kabban) ou Serrhæ (Karabambosch). Smith la passe sous silence.

Gabules, mentionnée ailleurs (*G. des Perses*, I, 18, p. 90) par Procope comme située à 110 stades (20 kilom. 1/3) de Chalcis de la Syrie, est placée par Kiepert sur le lac Sabêha, au nord de Schabul (à 240 stades de l'Euphrate); à 50 kilom. de Kinnesrin, l'ancienne Chalcis. Elle est également omise par Smith. Pentacomia, sur l'Euphrate, est Apammuris ou Bethammaris de Kiepert. V. l'insuffisante notice de Smith sur Bethammaris.

Europus, aujourd'hui Dscherablus (Calaat el Nidjun de Lapie, que ce géographe croit inscrite dans la Table de Peutinger, près Bethammaris), est une petite ville ou fort qu'il ne faut pas confondre avec Europus de Macédoine. Toutefois, Procope la cite (*G. des Perses*, II, 21, p. 242), comme un poste important sur l'Euphrate. Smith la nomme, mais sans lui consacrer d'article, à l'occasion d'Europus de Macédoine. V. ci-dessus p. 618 et 719.

Enfin, Hémérius, omise dans les itinéraires, est peut-être Urima (Horum Kalessi), au nord-est de Zeugma, le Surima d'Hiéroclès. Selon Procope (*Édif.*, II, 10, p. 237), cette petite ville, dépourvue de fortifications, fut érigée en ville murée et forte par Justinien. Néanmoins Smith ne la nomme pas.

De l'autre côté de l'Euphrate était une ville d'Apamée, aujourd'hui Bireh-Jik (voy. pl. IX des Petits Géogr. de M. Ch. Müller). Zeugma est Kefereh, un peu au nord du fort William, que le colonel Chesney a pris pour point de départ de ses

grandes explorations de la navigation de l'Euphrate. Selon Smith, v° Apamée, n° 3, c'est Rum-Kala de l'Osrhoène.

Les principales villes de l'Euphratésie ou de l'ancienne Comagène, beaucoup moins étendue au midi, étaient Hiérapolis et Samosate.

Hiérapolis ou Bambyce ou Magog (Membrisdch), à 28 kilom. environ à l'ouest de l'Euphrate, est indiquée par Procope (*G. des Perses*, I, 10, p. 61; et I, 17, p. 85) comme une place près de ce fleuve. C'est, selon cet historien (*Edif.*, II, 10, p. 236), une cité vaste, la première de cette contrée; elle avait une fontaine assez considérable pour y former un étang où l'on se baignait, et que l'on faisait servir à toutes sortes d'usages. Justinien, en restaurant la ville, paraît avoir supprimé l'étang, qui n'existe plus.

Il y a ici lacune dans le texte. Sans doute on y parlait de Samosate, ancienne capitale de la Comagène, que notre historien décrit ailleurs (*G. des Perses*, I, 17, p. 85) comme baignée par l'Euphrate, et située entre Mélitène et Hiérapolis.

Chosroès avait soumis Hiérapolis à un subside de deux mille poids (livres) d'argent pour son rachat (*ib.*, II, 7, p. 180); mais il n'osa plus ensuite l'attaquer, et elle servit de place d'armes aux généraux de Justinien (II, 6, p. 177; et II, 21, p. 241). V. sur cet Hiérapolis l'excellente notice du Dict. de Smith.

Samosate (aujourd'hui Samsat), ville non moins célèbre qu'Hiérapolis, était voisine de la Mélitène ou troisième Arménie, d'Amida de la quatrième Arménie, et de la Cyrrhestique de la Syrie première.

MÉSOPOTAMIE ROMAINE.

En parlant de la quatrième Arménie et de la Perse, nous avons déjà fixé les limites de cette province, qui, si l'on en retranche Amida, que Justinien attribue à l'Arménie quatrième, et dont Hiéroclès faisait la ville unique de la Mésopotamie, ne se compose plus que de l'Osrhoène et de ses huit cités.

Mais Justinien ni Procope ne l'entendent ainsi. Le premier, dans la Novelle VIII, § 51, maintient l'éparchie de Mésopotamie, et, § 11, en sépare celle de l'Osrhoène. Le second nomme un assez grand nombre de places qui en sont également séparées; la Mésopotamie est d'ailleurs pour lui le pays entre l'Euphrate et le Tigre, contrée en grande partie déserte, à cause du manque d'eau (*G. des Perses*, I, 17, p. 85; et II, 19, p, 236).

Mésopotamie proprement dite.

V. Smith, v° Mésopotamia. Procope (*Édif.*, I, 10, p. 49) rapporte que Dares (aujourd'hui Doira) fut fondée par Anastase qui lui donna son nom, à 98 stades (18 kilom. environ) de Nisibe, et 28 (5 kilom. 180 m.) de la frontière des deux empires. Elle avait un palais et un évêché (*ib.*, I, 26, p. 138). Elle était le siége du commandement militaire (*ib.*, p. 111); elle fut, mais en vain, assiégée par Chosroès en personne, qui se retira après en avoir reçu mille poids (livres) d'argent (*ib.*, II, 13, p. 212-214). C'était la patrie de l'eunuque Solomon, qui commanda glorieusement en Afrique après la conquête de Bélisaire (*G. des Vand.*, I, 11, p. 359). — Elle fut attaquée de nouveau par Chosroès (*G. des G.*, IV, p. 489); mais, comme elle était bien fournie de vivres et d'une fontaine assez abondante, qui, sortant des rochers élevés du voisinage, forme immédiatement un fleuve, traverse la ville, et disparaît dans un précipice, cette entreprise échoua.

Dans le *Traité des édif.* (II, 1, p. 210) Procope confirme ces détails, et le changement du bourg de Dares en une ville formidable sous le nom d'Anastasiopolis. Pour préserver ce boulevard de son empire, que les Perses pouvaient assiéger à l'aide d'éléphants, Justinien suréleva ses murs de 30 pieds, les flanqua de tours et de fossés profonds, construisit un aqueduc pour distribuer les eaux du fleuve qui vient des rochers, par le faubourg Éordè, à 2 milles de distance (3 kilom.), et coule près du temple de l'apôtre Bartho-

lomée, et ainsi préserva la ville et les campagnes voisines de ses inondations. Ce fleuve est le Buron Wadi-Dara. V. Smith, v° Daras.

Sisauranes, qui joue également un grand rôle dans l'histoire de Justinien, appartenait aux Perses, étant située au delà, c'est-à-dire à l'est de Nisibe, à un jour de chemin (environ 38 kilom.). Bélisaire l'assiégea, la prit et en rasa les murs. La population était à moitié chrétienne (Proc., *G. des Perses*, II, 19, p. 230-235). Cette petite ville, illustre d'ailleurs, est, ajoute-t-il (*Édif.*, II, 4, p. 221), à deux journées de chemin (79 kilom. environ) de Dares; à 3 milles (4 kilom. 1/2) de Rhabdion du côté de la Perse.

Sur la carte de Kiepert, Sisauranes est à 250 stades en ligne droite de Nisibe, au nord-est, et à 420, c'est-à-dire exactement à deux jours de chemin, à l'est de Dares. Sa distance à 3 milles de Rhabdion placerait ce lieu peu connu dans le Zabdicène de l'ancienne Mygdonie, en deçà du Tigre, vers Altabeh.

Procope (*ib.*, p. 222) dit que Rhabdion, sis dans un pays où il n'y a ni chars ni chevaux, est lui-même abrupte et voisin de précipices sur la route de Dares en Perse. La plus grande partie est en dehors du territoire romain. Procope, qui le visita, apprit des habitants qu'un roi des Perses l'avait échangé contre un vignoble voisin de Martyropolis (quatrième Arménie). Le territoire protégé par Rhabdion fut alors appelé Ager Romanorum; c'était une plaine d'ailleurs fertile : ses cultivateurs payaient une redevance annuelle de 50 livres d'or à la Perse. Justinien les en affranchit en fortifiant la place.

A 4 milles (6 kilom. environ) de Dares est Théodosiopolis (autre que celle de l'Arménie première) (*ib.*, p. 216); elle formait la limite de l'empire et s'élevait sur le fleuve Aborras (*G. des Perses*, II, 19, p. 236).

Ce fleuve est évidemment le Chaboras des Latins, aujourd'hui le Khabour. Il vient, selon les uns, de Nisibe, sous le nom de Myg (Narh-Dschachad-Schada); mais, selon Procope (*ibid.*,

p. 224), il descend de Théodosiopolis, et alors c'est le Ras-al-Ain.

Procope (*Édif.*, p. 213) parle aussi d'un lieu nommé Ammodius, à 20 stades 3 (kilom. 700 mètres) de Dares (*G. des Perses*, I, 13, p. 62), du côté de la Perse (*ib.*, p. 65). C'est sans doute le même (car il y a souvent des variantes dans les noms de lieux) que Procope (p. 81) appelle château de Mindon près de Dares, et qu'il place à gauche de la route de Nisibe (*ib.*, p. 60). — On trouve sur la carte de Kiepert Ammodium ou Amudis (aujourd'hui Ameidah) au sud-est de Dares, quoique sur la gauche de la route. Ammonion ou Mindôn, qui peuvent être des localités différentes, n'était plus qu'à 8 stades (1 kilom. 1/2. de la frontière). Smith omet tous ces noms, y compris Annucas.

Le vieux fort d'Annucas, que restaura Justinien au point de l'égaler aux villes les plus remarquables (*Édif.*, p. 227), ne se trouve ni sur les cartes, ni dans les Itinéraires et Documents publiés par Fortia et Miller, sans doute parce qu'il leur est postérieur. Il était sur ou près du fleuve Aborras, probablement entre Théodosiopolis et l'Euphrate. Ce monarque restaura tous les forts autour de cette ville, notamment Magdalatta (omis par S.), avec ses annexes, les deux Thannurion, grand et petit, et sept autres. Les Saracènes, ennemis du nom romain, passaient souvent le fleuve Aborras près du grand fort; et là, se glissant à travers une forêt épaisse et une montagne qui l'enveloppe, ils ravageaient les propriétés romaines. Justinien y pourvut par une grande tour de pierre, et par une garnison (*ib.*, 228).

Les douze châteaux des montagnes qui s'étendent de Dares jusqu'à Amida (en Arménie), et dont les noms sont d'ailleurs inconnus, furent restaurés par Justinien (*ib.*, p. 222); on ne trouve parmi eux ni Salach, ni Bébusa, ni Méjacarire, ni Charcha, ni même Maride (aujourd'hui Mardin de la carte de Kiepert); ce dernier est à l'entrée d'un défilé qui sépare deux chaînes du mont Masius. Procope y fait allusion quand il

parle d'une montagne très-élevée et pleine de précipices, dominant une plaine fertile bien arrosée et couverte de villages. Justinien bâtit au sommet de la montagne un fort qu'on appela *Fort des Rois*.

Siphnis, le septième de ces châteaux, est placé ailleurs par Procope (*G. des Perses*, p. 41), à 350 stades (65 kilom.) d'Amida. Cette distance nous conduit à Assian ou Chan de la carte de Kiepert, sur la riv. Gotschesa, affluent du Tigre.

Justinien restaura de même les forts qui entourent Amida (au sud du Tigre), notamment Apadnas et Byrthe. Le fort de Bares (Βαραι) était dominé par une montagne et était privé d'eau. Il fit creuser autour des murailles, de manière que des fontaines y surgirent. C'est ainsi qu'il ferma l'entrée de la Mésopotamie aux Perses (*ib.*, p. 223).

Peut-être le fort de Bares est-il, à raison de sa situation montagneuse, Maride ou Mardin : Byrthe serait Bismil; et Pharandis (Kaplan de Kiepert), Apadnas.

Les auteurs du Dict. de Smith, qui cependant ont cité souvent Procope, ne parlent que de Maride, d'après Ammien Marcellin, et ne doutent pas de son identité avec Mardin. Apadnas, Bares, Byrthe, etc., leur échappent. Il y avait en Isaurie un monastère Apadnas (Proc., *Édif.*, V, 9, p. 328).

Mais revenons aux plaines du sud de la Mésopotamie.

Callinicon sur la rive gauche de l'Euphrate, par conséquent en Mésopotamie, est, selon Procope (*G. des Perses*, I, 18, p. 91), à l'entrée d'un vaste désert qui s'étend des deux côtés de l'Euphrate, où une armée ne peut plus suivre les rives du fleuve. C'est cependant ce que semblent avoir fait les dix mille Grecs. La fondation de Galabatha, de Zénobie, de Circésium et des autres villes sur l'une et l'autre rive prouverait que ces rives ne sont pas privées de toute végétation (v. les belles cartes du cours de l'Euphrate par le colonel Chesney, et la carte IX par M. Ch. Müller des Mansiones Parthicæ). Mais, en général, c'est un désert. Le fleuve qui près de Callinique se jette dans l'Eu-

phrate s'appelle Balich, autrefois Balicha, Belès, etc.; mais il n'a pas l'importance de l'Aborras. Il remonte jusqu'à Édesse; mais là il porte le nom de Skirtus (Daïsan). Procope (*Anecd.*, XVIII, 9) parle de son débordement et des calamités que cet événement entraîna (*Édif.*, II, 7, p. 228). V. Smith, v° Balissus.

En parlant d'une bataille funeste aux Romains entre Sures et Callinique, Procope (*ib.*, I, 18, p. 97) dit que Bélisaire trouva une retraite dans une des îles de l'Euphrate avant qu'il arrivât à Callinique même. Il y en a deux en effet, à Philiscum de Pline. Du reste, Callinicon, mal fortifiée, fut prise et ruinée par Chosroès (*G. des Perses*, II, 22, p. 248). Ses murailles furent rétablies par Justinien de manière à la rendre invincible (*Édif.*, II, 8, p. 230). Cette ville était populeuse (*Anecd.*, III, 8). Elle a aussi porté le nom de Nicephorium, et s'appelle aujourd'hui Racca. V. Smith, v° Nicephorium.

Circésion, dernière place des Romains (en Mésopotamie), était très-forte. Son château fut bâti au confluent de l'Aborras, dans l'Euphrate, qui l'entoure comme d'un triangle. Chosroès dans son invasion contre l'empire Romain n'osa l'attaquer (*G. des Perses*, II, 5, p. 171). Ailleurs Procope dit que cette ville était placée aux extrémités de la Mésopotamie (*Édif.*, II, 6, p. 225). On a vu, en effet, que pour Procope le pays contigu est l'Assyrie; Circésion (Kerkysiek) fut fondée par Dioclétien au confluent de l'Aborras. Justinien en releva non-seulement la tour dégradée par le fleuve, mais les murs; il l'agrandit, la décora et en répara les bains. Il y établit pour chef un duc (v. carte IX, Petits Géogr.). C'est, selon Smith, Carchemish de la Bible. Quant à l'Aborras, v. dans Smith Chaboras.

Procope (*Édif.*, V, 9, p. 328) parle d'un monastère de Saint-Jean, en Mésopotamie que restaura Justinien, ainsi que de ceux de Thelphrachès, Zébinon, Théodote, Jean, Sarmathès, Cyrénus et Bégadée. Mais il n'indique nullement leur position.

Osrhoène.

V. Smith, Dict., v° Osrhoène.

Elle tirait son nom d'un ancien roi du pays soumis aux Perses (Proc., *G. des Perses*, I, 17, p. 85).

Les limites entre cette éparchie et celle de la Mésopotamie sont nécessairement incertaines ; et, dans le doute, nous devons recourir à la classification antérieure d'Hiéroclès.

Constantine, aujourd'hui Chief-Khan ou Tela, auparavant Antoninopolis, que Procope (*G. des Perses*, I, 8, p. 41) place à deux jours de marche (envir. 77 kilom.) du pays des Arzamènes (sans doute l'Arzanène de la quatrième Arménie), était, avant la fondation de Dares, le boulevard de l'Osrhoène (*ib.*, I, 22, p. 111). La ville avait peu d'importance; par ses prières et ses présents, Baradot, son évêque, avait détourné le roi Cabadès d'en faire l'attaque (*ib.*, II, 13, p. 211). Cependant elle était fortifiée, et le général des troupes romaines y résidait souvent (*ib.*, II, 15, p. 216). Justinien la restaura, lui fournit des eaux éloignées de plus d'un mille (1,500 mètres), et en fut le second fondateur (*Edif.*, II, 6, p. 225). V. dans Smith, v° Constantia, I, p. 656.

Édesse, capitale de l'Osrhoène, aujourd'hui Orfa (Ur des Chaldéens), avait eu pour toparque ou roi Augaros (Abgare), prince très-prudent, et aimé de l'empereur Auguste, qui le retint longtemps à Rome, et lui fit construire un cirque à Édesse en le congédiant. Il était parvenu à un âge très-avancé, et affligé de la goutte, quand Jésus, alors célèbre par ses guérisons miraculeuses en Palestine, fut invité à venir passer sa vie auprès de lui. Jésus ne se rendit pas à Édesse, mais lui promit la santé, et de plus, *dit-on*, prédit que sa ville serait inexpugnable. Cette partie de la lettre a échappé aux *écrivains contemporains*, qui n'en ont pas parlé.

Ce passage important de Procope prouve que la tradition sur Jésus-Christ, recueillie par Eusèbe, a eu cours dans tout

l'Orient jusqu'au VIe siècle. Il prouverait aussi que la prédication de Jésus aurait duré longtemps.

Les Édessiens ont attaché cette lettre comme un palladium sur les portes de leur ville. Augarus fut guéri de sa maladie, et ne mourut qu'assez longtemps après. L'un de ses fils, son successeur, craignant la révolte de ses sujets à cause de ses crimes, se donna aux Perses; puis, après un long intervalle, revint aux Romains par suite du retrait de la garnison barbare (Proc., II, 12, p. 206). La plupart des Édessiens n'étaient pas chrétiens, et étaient restés fidèles à leur ancienne religion (*ib.*, II, 13, p. 211), fait important pour l'histoire de la chute du paganisme en Orient. V. Smith, h. v°, et Moyse de Chorène.

Édesse est traversée par le fleuve Skirtus, dont le lit étroit donna lieu un jour à une inondation qui détruisit les plus beaux de ses édifices et un tiers des maisons. — Justinien répara ces désastres, rétablit l'église des chrétiens et l'Antiphoros, et détourna le lit du fleuve, qu'il divisa d'ailleurs; il releva aussi ses murailles et celles du château; enfin, il rasa un monticule qui la dominait (*Édif.*, II, 7, p. 228).

Chosroès l'imposa à deux cents livres d'or, dans une première expédition (*ibid.*, p. 210). Dans une expédition subséquente (II, 26, p. 267), ce prince l'assiégea longtemps, et la ville se racheta encore pour cinq cents livres d'or (*ib.*, p. 280); c'est ainsi qu'Édesse était imprenable.

Procope en décrit les fortifications : celles du cirque, de la grande porte, des portes Soïna et Barlaï, et de la Tripyrgie.

Carrhes en est si voisine, qu'on y apercevait les flammes des bâtiments incendiés par les assiégeants (*ib.*, p. 276). La courbure de la terre ne permet guère de croire qu'à plus de neuf lieues de distance on aperçoive un incendie, si considérable qu'il soit.

Carrhæ (Haran) est à 210 stades environ (38 kilom.) d'Édesse. Justinien en rétablit les murs (*Édif.*, II, 8, p. 230, et Smith, h. v°).

Batna, très-petite place, et obscure, était à une journée de chemin (38 kilom. environ) d'Édesse. Kiepert la place près d'Anthémusias (Sarug), et croit que c'est l'ancienne Coræa; mais M. Ch. Müller (pl. IX des Petits Géogr.) pense, ainsi que Lapie, que Batnæ ou Batana est la même qu'Anthémusias, et n'est pas Coraca ou Coræa. V. Smith, v° Batnæ, n° 1.

Hiéroclès plaçait Théodosiopolis et Callinique (Léontopolis) dans l'Osrhoène; mais ces places sont trop éloignées d'Édesse.

PHŒNICIE.

Hiéroclès reconnaissait deux éparchies de Phœnicie. La première, composée de quatorze cités, y compris Constantinia qui paraît interpolée, puisqu'il y avait une ville de même nom en Osrhoène, et Panéias (Cæsarée), aujourd'hui Banias, ville de l'intérieur, capitale du royaume d'Agrippa II. La seconde Phœnicie, dite du Liban, comptait six villes, y compris Laodicée (qui n'est pas celle de la mer), Damas et Palmyre.

Justinien, dans sa Novelle VIII, ne mentionne que la Phœnicie maritime, § 8; mais, dans l'édit quatrième, à la suite des *Novelles* et ailleurs, il est parlé de la Phœnicie du Liban.

Cette chaîne de montagnes si célèbre dans l'antiquité, qui a deux contre-forts, l'un entre la mer et le Leontès, s'élève au nord de Tyr jusque par delà Béryte; l'autre, appelé l'Anti-Liban, fermait la vallée de la Cœlésyrie, au nord de Cæsarée-Paneas, et court au nord par delà Héliopolis (Balbeck). Le Liban avait, outre ses défenses naturelles, des garnisons romaines, commandées par des ducs, chargés de surveiller les mouvements des Saracènes (Arabes errants). Voy. l'art. Arabie Indépendante, et Procope (*G. des Perses*, II, 17.)

La Phœnicie, dit Procope (*G. des Vand.*, II, 10, p. 449), s'étendait autrefois depuis Sidon jusqu'aux limites de l'Égypte.

Phœnicie maritime.

La ville de Tyr (Sur), qui en serait la métropole selon Hiéroclès, n'est citée par Procope, en même temps que Béryte, que comme entrepôt du commerce de la soie, de temps immémorial, et comme dépossédée de cette industrie par Justinien (*Anecd.*, XXV, 5).

Sidon (Saïda) est mentionnée (*G. des Vand.*, II, 10, p. 49) comme patrie de Didon fondatrice de Carthage, et comme une cité de la côte maritime de la Phœnicie.

Bérytos était du temps de Justinien en possession d'une célèbre école de droit, et fournit un des rédacteurs les plus importants des codes de ce prince, qui en fait un grand éloge dans ses édits de promulgation. Elle fut érigée en métropole par Justinien, à côté de Tyr (tit. 21, liv. IV, *Code*).

On a trouvé dans ses environs des monuments phéniciens de grande importance; son port est aujourd'hui le plus fréquenté de la côte ; il a retenu le nom de Beyrout. V., au Dict. de Smith, son histoire.

A la Phœnicie maritime appartenait le bourg de Porphyrion (Néby-Yunus de Kiepert), que Procope (*Anecd.*, XXX, 5) dit avoir été la propriété d'un avocat de Césarée, son compatriote, et qui fut confisqué par Justinien. L'avocat l'avait acheté trois centenaires d'or ou trois cents livres (32 kilogr. 350 gram. environ, valant près de 338,562 fr.), somme alors énorme. Ce bourg avait un évêque au concile de Constantinople, en 553, ce qui annonce qu'il était populeux. — Dans *l'Itin. de Jérusalem* il est placé entre Heldua et Sidon, et par Scylax entre Sidon et Borinos, avec le titre de ville. Nous avons fixé dans le compte rendu de l'ouvrage de M. Saulcy sur la Palestine sa position entre Sidon et Léontopolis; et M. Ch. Müller (1er vol. des Petits Géogr.) y a donné son assentiment.

Selon Alemanni (notes sur Procope ci-dessus, p. 533), Porphyrion tirait son nom de la pourpre qu'on y recueillait. Selon

Procope (*Édif.*, V, 9, p. 328), elle dut à Justinien un temple consacré à la Mère de Dieu.

A Ptolémaïs (auparavant Aké, aujourd'hui Saint-Jean d'Acre) ce prince fit élever une chapelle à saint Serge (*ibid.*). V. Smith, v° Acè.

Phœnicie du Liban.

Procope (*Édif.*, II, 11, p. 243 et 309) assigne à cette éparchie la ville de Palmyre (aujourd'hui Tadmor), sise au *désert*, dans une position commode pour surveiller les mouvements des Saracènes ennemis (Arabes indépendants), et empêcher les invasions de cette cavalerie rapide et très-dangereuse (V. Arabie Indépendante). Justinien la fit sortir de l'état d'isolement où elle était (par son éloignement de la Phœnicie et de la Cœlésyrie), la fortifia, lui donna une garnison, et lui procura les eaux dont elle manquait.

Cette ville, dont il reste des ruines si imposantes, quoique dans un désert, forma un État indépendant, qui s'étendait jusqu'à l'Euphrate, puisque Zénobie y fonda une ville de son nom (*ibid.*, p. 231), laquelle, comme on l'a vu, fut attribuée à l'Euphratésie.

La Palmyrène était contiguë, au midi, au Strata, pays sans arbres et sans fruits, à cause de la chaleur, et parcourue seulement par les troupeaux, pays contesté entre les Saracènes d'Arethas (résidant à Bostra) et ceux d'Alamundar (résidant à Hira, près Babylone, point important omis par Smith).

On prétendait d'ailleurs que Salomon était le fondateur de Palmyre (v. Notes chronol. et Notes histor.). On parlait phénicien dans la Palmyrène. (duc de Luynes, *Athén.*, septembre 1855, *Revue d'archéol.*).

Damas, qui, selon Hiéroclès, faisait aussi partie de la Phœnicie du Liban, n'est citée dans Procope (*Édif.*, V, 9, p. 328) que pour la fondation d'une chapelle à saint Léonce qu'y fit Justinien. Par son heureuse situation, elle a été toujours une ville principale de l'Orient, et longtemps la capitale d'un royaume

arabe; elle était la patrie de Nicolas, le conseiller d'Hérode et l'ami d'Auguste, qui a publié une Histoire universelle. Le fragment sur la mort de César qu'on vient de découvrir prouve que la perte de cet ouvrage est l'une des plus grandes que l'on ait faites. Il était contemporain de l'ouverture de l'ère chrétienne. — V. sur Damas, auj. Escham, l'excellent art. du Dict. de Smith, v° Damascus.

Émèse, aujourd'hui Hems sur l'Oronte, dont il est parlé dans Procope (*Anecd.*, XXVIII, 1) comme ayant donné lieu à la création d'une prescription privilégiée de cent ans en faveur des biens du clergé, dont font foi plusieurs lois de Justinien, qui fut obligé de la restreindre, est attribuée par Hiéroclès à la Phœnicie du Liban.

Procope semble avoir attribué Bostra à la Phœnicie, en disant que Justinien fonda un hospice à Bostra, τὸ ἐν Βόστρᾳ πτωχεῖον Φοινίκης (*Édif.*, V, 9, p. 328); mais on va voir que Bostra était le chef-lieu de l'éparchie d'Arabie.

PALESTINE.

Justinien, dans sa Novelle VIII, parle, § 6, de la Palestine première; § 7, de la Palestine deuxième; § 38, de la Palestine troisième; et § 39, de l'Arabie.

Hiéroclès, un peu antérieur, assigne à la Palestine première vingt-deux villes, dont Césarée de la mer, et non Jérusalem, était la métropole; à la Palestine deuxième, dont Scythopolis paraît la métropole, onze cités, y compris deux villes du mont Carmel jusqu'à Tibériade, et les villes à l'est du Jourdain et de la mer Morte, ayant appartenu à la Décapole.

A la troisième Palestine, dont Pétra paraît la métropole, il donne dix villes sises en partie dans le désert.

A l'Arabie, dont Bostra est la métropole, il accorde dix-sept villes (à l'est du Jourdain) en partie dans le désert.

Nous avons déjà remarqué (note sur la carte d'Égypte) que

Procope (*G. des Perses*, I, 19, p. 98) commet une grande erreur en disant que les frontières de la Palestine confinent vers l'*orient* à la mer Rouge, jusqu'où elle s'étend. Même en comprenant dans la Palestine l'Arabie Pétrée, métropole Pétra, il est évident qu'il aurait dû indiquer, non pas même le sud-est, mais le plein sud, à moins qu'on ne prenne la presqu'île du mont Sina pour la Palestine elle-même. L'orient de la Palestine, c'est l'Arabie de Bostra ou le pays des Saracènes.

Que des Hébreux en grand nombre aient habité autour du golfe d'Aïlas, comme il le rappelle (*ibid.*, p. 99), et même sur la côte orientale du golfe Arabique, dans le Phœniconte, pays des palmiers, et jusque chez les Saracènes Homérites; ces faits, pas plus que leur émigration en Numidie, ne déplacent la Palestine.

Ils y portèrent, dit Procope (*G. des Vand.*, II, 10, p. 450), la langue punique (et non la langue hébraïque); en effet, il en est resté des traces en ce pays (V. M. de Luynes, *Arch.*, sept. 1855).

Procope, du reste, a raison de dire (*G. des Perses*, II, 22, p. 250) que la Palestine était limitrophe de l'Égypte, si l'on ne tient aucun compte de l'éparchie Augusta prima, qui, au reste, n'était qu'une dépendance de l'Égypte.

Palestine première.

Par sa Novelle 104 (en 576), Justinien rendit au commandant de cette éparchie le titre de proconsul, qu'il avait porté avant la division de la province en trois ou quatre éparchies. Il lui donna la prééminence sur le commandant de la seconde.

Il y vante la grandeur et la fertilité admirable du pays, l'importance de ses villes (qu'Hiéroclès porte jusqu'à 23), la distinction de ses citoyens et de ses prêtres, et la grandeur des tributs qu'elle payait.

Il y rappelle l'honneur insigne qu'il a d'avoir été choisi par

Jésus-Christ pour y passer sa vie terrestre. Il recommande au proconsul de veiller à ce que la diversité de cultes, qui a causé tant de séditions, n'ait pas dans la suite de funestes résultats; et, pour l'aider dans cette mission, il met sous ses ordres toutes les troupes, le duc qui les commande, et les forces du commandant de la deuxième Palestine (celle de l'intérieur).

Il est étrange qu'il n'y parle pas du patriarche de Jérusalem, existant alors, et qui fut mêlé à tous les événements de ce règne, à cause des nombreux couvents qui s'établirent autour de la grande cité, appelée Ælia par Hiéroclès. Nous en avons la description la plus intéressante dans la Vie de saint Sabas, par le moine Cyrille de Scythopolis, écrivain contemporain (V. *Chron.*, p. 315, 429, 431).

Justinien, par sa Novelle 131, de 545, la relégua après Rome, Constantinople et Justiniana prima, malgré l'honneur insigne qu'elle avait d'être le tombeau de Jésus-Christ, ce qui eût dû lui faire conserver le premier rang sous le point de vue religieux. Plus tard, il plaça même Carthage avant elle.

Dans deux Novelles, la 104ᵉ et la 129ᵉ, il est fait un éloge pompeux de Césarée, alors métropole de la Palestine première, qui fut fondée par le Grec Strabon sur la mer, et que Vespasien érigea en cité impériale après son triomphe sur les Juifs. (Aujourd'hui elle est complétement en ruines sous le nom de Kaisarieh.) (V. Smith, *Cæsarea*, nº 4.)

Justinien dans ses lois parle de Césarée, *Cæsarienses advocatos*, comme ayant un barreau renommé (*Instit.*, II, 8, § 2). V. aussi, *Code*, II, 3, L. 30; VI, 58, L. 12; VIII, 41, L. 27; et *Inst.*, III, 19-20, § 12; de même qu'au *Code* (II, 8, L. 5; VI, 38, L. 1; VIII, 4-15) il parle du barreau du prétoire de la deuxième Syrie et du barreau d'Illyrie. Procope, né à Césarée de Palestine, (dont il fut un des ornements), ainsi qu'il le dit lui-même (*Anecd.*, XI, 7), rappelle que c'est à Jérusalem (Hierosolymes) que le Christ a subi le supplice de la croix (*G. des Perses*, II, 11, p. 200). Justinien lui rendit les trésors que les Romains, sous Vespasien, en avaient enlevés, et que les

Vandales avaient emportés en Afrique (*G. des Vand.*, II, 9, p. 446). On allait jusqu'à prétendre que c'était la vaisselle de Salomon que Titus aurait enlevée; comme si ces trésors avaient pu échapper à l'avidité des successeurs du fils de David, et aux conquérants babyloniens, persans, grecs et romains.

Chosroès avait eu l'intention d'entrer avec une armée en Palestine, afin d'enlever les vases sacrés de Jérusalem (*G. des Perses*, II, 20, p. 241); mais ces trésors nouveaux provenaient de la piété des fidèles. Au reste, le monarque persan ne put réaliser ce dessein, et se contenta du sac d'Antioche.

Il y avait un duc chargé spécialement de protéger ce pays contre les incursions des Saracènes. Cyrille de Scythopolis, dans la Vie de Sabas, nous parle des dangers que couraient à cet égard les nombreux couvents (laures) construits dans les environs mêmes de Jérusalem, tant cette frontière était mal gardée.

Jérusalem était un lieu de refuge pour les malheureux persécutés par Justinien ou par Théodora (*Anecd.*, III, 7; IX, 2). A Jérusalem, Justinien fonda un temple incomparable sous l'invocation de la Mère de Dieu, sur la colline la plus élevée de celles que renferme cette cité. Il y construisit aussi deux hospices : l'un pour les pauvres malades, l'autre pour les voyageurs (*Édif.*, V, 7, p. 321-324). Justinien y fonda encore, ou restaura (*ib.*, V, 9, p. 328) les monastères de Saint-Tholelée, de Saint-Grégoire, de Saint-Pantéléémon, dans le désert du Jourdain; le xénodoche ou hospice et l'église de la Mère de Dieu à Jéricho (Hiérichonte, Érèsa); l'hospice des Ibères à Jérusalem; celui des Lazes dans le désert Hiérosolymitain; celui de Sainte-Marie sur le mont des Oliviers; celui de la fontaine de Saint-Élysée, à Jérusalem; celui de Silethée et celui de Saint-Rhomanos (V. dans le Dict. de Smith l'excellent article signé G. W. sur Jérusalem, où sont analysés les historiens et les voyageurs, y compris M. Saulcy, dont l'hypothèse sur la situation du tombeau de David et des rois, hors de l'en-

ceinte, lui paraît inadmissible, comme à M. Quatremère et autres savants).

Sur Jéricho, Érèsa ou Eresa, V. aussi ce Dict., h. v°.

A Bethléem, il rétablit les murs et le temple de l'abbé Joannès. C'est aujourd'hui Beithlæm (V. Smith, h. v°).

Il fit creuser les puits ou citernes fortifiés de Saint-Samuel; du monastère de l'abbé Zacharie ; du monastère de Sosanè, et de celui d'Aphesios, et du monastère de Saint-Serge, dans le mont Kisserôn, omis dans Smith.

Au reste, Procope, comme Justinien, vante la richesse de cette province (*Anecd.*, XI, 8).

Gaza, limite du désert, l'était aussi de l'ancienne Arabie (Procope, *G. des Perses*, I, 19, p. 101). V. article G. W. dans Smith, h. v°.

Palestine deuxième.

Cette éparchie, ayant Scythopolis pour métropole, se composait d'une partie de l'ancienne Samarie, de la Galilée et de la Perée.

Justinien fit élever un mur à Tibériade (Tabarieh, sur le lac du même nom), *Édif.*, V, 9, p. 328 (V. notre carte du lac de Tibériade, 1854), et construire un puits dans le temple de Saint-Jean, sur le Jourdain (*ibid.*), en un lieu qu'il n'indique pas, et qui est incertain ; car le canton où saint Jean baptisait était, selon les uns, voisin de la Galilée; selon d'autres, c'est celui où se rendent les pèlerins, dans l'est de Jéricho.

Scythopolis (Baïsan) est cité par Procope (*Anecd.*, XXVII, 3) comme le séjour principal des chefs des Samaritains, qui excitèrent des troubles et une révolte sérieuse. Les ruines de cette ville importante et ses environs n'ont pas encore été suffisamment explorés, ainsi que sa distance de Tibériade.

Dans sa Novelle 104 Justinien fait allusion aux révoltes des Samaritains, qui eurent lieu au commencement de son règne, et notamment en 530, et qui se renouvelèrent. Dans la Novelle 129, de 551, ce prince en rappelle le souvenir, les lois sévères

qu'il avait portées contre eux, et la résolution qu'il avait prise de les adoucir, à la demande de l'évêque métropolitain de Césarée.

Dans l'insurrection de 530, Julianus, roi des Samaritains, s'empara de Néapolis (l'ancienne Sichem, aujourd'hui Naplouse); mais, vaincus par l'armée romaine, les insurgés perdirent, selon Procope (*Anecd.*, XI, 8), plus de cent mille hommes. Justinien (*Édif.*, V, 8, p. 326) y rétablit cinq temples chrétiens que les Samaritains avaient brûlés. « Les Samaritains adoraient autrefois le sommet du mont Garizim, qui domine la ville, quoiqu'il n'y eût pas encore de temple. Jésus-Christ, dans sa conférence avec la Samaritaine, prédit qu'il serait lui-même adoré sur cette montagne. En effet, sous l'empereur Zénon, les Samaritains ayant attaqué les chrétiens qui célébraient la fête de Pâque dans leur église à Néapolis, et mutilé leur évêque, le prince ordonna qu'ils fussent expulsés du Garizim, et qu'on y bâtît une église de la Mère de Dieu; il la fit garder par dix soldats. Sous Anastase, on les égorgea par surprise en escaladant la montagne. Mais les coupables furent punis de mort par l'ordre de Procope d'Édesse, gouverneur de la ville. » Justinien entoura ce mont d'un nouveau mur, et le rendit inexpugnable.

Procope ici oublie ce que l'historien Josèphe a raconté avec tant de précision de l'ancienne histoire du Garizim (V., dans Smith, v[is] Ébal, Garizim, et Neapolis n° 11).

Arabie romaine.

Puisque c'était une éparchie, et qu'Hiéroclès lui donne Bostrà pour ville principale, c'est le pays intermédiaire entre Damas, de la Phœnicie du Liban, et l'Arabie Pétrée, formant la troisième Palestine.

C'était probablement la résidence d'Arethas (Harith V), phylarque ou prince des Arabes alliés des Romains, dont la fidélité parut toujours douteuse à Procope, et auquel cependant

Justinien avait conféré le titre de roi, pour l'égaler à son émule Alamoundar, roi des Saracènes alliés de la Perse (V. Arabie Indépendante, et Smith, v° Arabie, l. 181).

Justinien, dans sa Novelle 102, en 536, dit que cette contrée des Arabes était très-florissante. Pour rétablir le revenu du fisc, qui manquait, ce prince remplaça l'ancien magistrat civil, sans pouvoir, par un modérateur ou harmoste, ayant prééminence sur le duc, le phylarque et l'intendant des domaines impériaux, à l'effet de lever les tributs accoutumés, et de veiller à la tranquillité publique. Il le chargea spécialement d'empêcher les Bostriniens, et les autres, de se livrer à des séditions, sous prétexte de célébrer d'anciens jeux. Il lui assigna pour traitement 15 livres d'or (15,000 fr.), non compris 2 livres pour l'entretien de sa garde (M. P. S. dans le Dict. de Smith, v° Bostra, a négligé cet important passage).

Ce pays, comprenant une grande partie des villes de l'ancienne Décapole, est le Haouran et le Basan, à l'orient du lac de Tibériade, du Jourdain et de la mer Morte.

Bostra (Basrah, ou Bosrah de Kiepert) est sur la limite du désert. Là Justinien rétablit un hospice pour les voyageurs et les pauvres (*Édif.*, V, 9, p. 328).

Palestine troisième, ou Arabie Pétrée.

On l'a vu, c'était une éparchie particulière, composée probablement des Saracènes d'Abocharab (Abou-Charib), qui se soumirent à Justinien, au moins de nom.

Procope (*G. des Perses*, I, 10, p. 101) cite Pétra, sa ville principale, comme ayant été autrefois la résidence de rois arabes, dont la puissance s'étendait jusqu'à Gaza de la Palestine, et jusqu'au golfe Arabique ou mer Érythrée. Pétra est Ouadi Mousa, en ruines.

Aïla, ou Ælana (Aylah ou Akaba), en faisait probablement partie, puisqu'elle s'étendait du côté du pays des Palmiers; mais Hiéroclès n'étend pas si loin la domination romaine. Procope

(*G. des Perses*, I, 19, p. 101) dit qu'Æla appartient au golfe Arabique (V. la note sur la carte d'Égypte, celle sur l'Arabie Indépendante, et Smith, Dict., v° Ælana).

Cette éparchie, formée de l'ancienne Arabie, se compose, dit Procope (*Édif.*, V, 8, p. 326), de déserts très-vastes, entièrement privés d'eau, et dépourvus de toutes les commodités de la vie. Près de la mer Rouge est le mont Sina, très-élevé et flanqué de précipices. Il était habité par des moines, qui y jouissaient, dans la paix la plus profonde, du loisir de méditer sur la mort. Justinien y fonda une église qu'il dédia à la Mère de Dieu, mais loin de la cime du mont, où l'on dit que Moïse reçut les lois sacrées. Au pied de la montagne, ce prince fonda encore un château très-fortifié avec une garnison contre les barbares Saracènes, qui de là envahissaient la Palestine.

Ce fort est-il Pharan, sur le torrent au nord-est du Sinaï, ou le Phœnicon (El-For), à l'embouchure du torrent méridional, ou le Præsidium de la carte de M. Jomard, au nord-est, du côté de Pétra? (V. le voyage du mont Sina, par M. Lottin Saint-Germain, Archiv. des missions, 1851, p. 1 et suiv.)

ÉGYPTE.

Il faut, comme Hiéroclès, assigner à cette grande province, gouvernée par un préfet augustal, et qualifiée diœcésis (loi Ire, tit. 37, liv. Ier du Code de Justinien), les deux éparchies Augusta prima et Augusta secunda, l'Égyptiaque, l'Arcadie et les deux Thébaïdes.

Justinien, dans sa Novelle VIII, § 33, parle de la première Augustanique, et § 37 de l'Augustanique deuxième. Il y parle aussi, § 35, de l'Égypte première; et § 36, de l'Égypte deuxième, qui est sans doute l'Arcadia d'Hiéroclès. Mais il ne dit rien des deux Thébaïdes, ce qui prouve de nouveau combien son énumération est incomplète. C'est dans un édit postérieur qu'il en est question.

Dans la note III ci-dessus, p. 558 à 560, nous avons, à l'occasion de la carte de la basse Égypte, parlé de l'Égypte tout entière. L'édit 13e, quoique mutilé, contient les documents les plus précieux sur l'état de l'Égypte, comme l'édit 11e sur son commerce et la circulation de l'or (V. dans Smith l'art. Ægyptus, de M. W. B. D., notamment p. 48).

Auguste première.

Cette éparchie, selon Hiéroclès, commençait à Rhinocorure (El-Arich), qui la séparait de la Palestine, Raphia appartenant à la Palestine première. — Elle comprenait douze autres villes, y compris Péluse (Tyneh), où l'on projette en ce moment de faire aboutir un grand canal de navigation, destiné à ouvrir le passage aux vaisseaux de commerce de la Méditerranée à la mer Rouge (V. Mémoire de M. F. Lesseps, 1855). — Renfermant aussi Thanis et Tmaïs, elle s'étendait jusqu'au milieu du Delta d'Égypte; le reste de ce Delta appartenait à la province d'Alexandrie, ou Ægyptiaque.

Auguste seconde.

Elle comprenait, du temps d'Hiéroclès, sept villes, y compirs Léontopolis (Tell-Essouit), sa métropole. Athribis (Athrib), sur la branche Phammétique du Nil; et Clysma (Suez), sur l'un des golfes de la mer Rouge, en faisaient partie.

Probablement la presqu'île du mont Sina dépendait, ainsi qu'Ælana, de l'Arabie Pétrée, ou troisième Palestine.

Égypte première.

Ce doit être l'Ægyptiaca d'Hiéroclès, omise dans Smith, capitale Alexandrie; elle renfermait le nord-ouest du Delta.

Égypte deuxième.

C'est l'ancienne Heptanomis, ou l'Arcadia d'Hiéroclès (V. Smith, I. 1046), puisqu'elle comprenait Memphis (aujourd'hui, ruines

de Memf; Smith, v° Memphis); même Létopolis, au commencement du Delta (Smith, h. v°), au nord; et Théodosiopolis (El-Ambayeh), au sud.

Thébaïde inférieure ou première.

Elle comprenait, selon Hiéroclès, neuf villes avec la grande Oasis, Antinoé (Cheïk-Abahdeh-Bésad); elle s'étendait jusqu'à Apollinopolis parva ou Antinoupolis de Procope (*G. des Perses*, I, 26, p. 137) (Kousou-Sadfeh) (Smith, h. v°, confond Antinoé et Antinoupolis, et omet Apollinopolis).

Thébaïde supérieure.

La grande Thèbes y est nommée *Diospolis*, et Syène Phylæ, dans Hiéroclès, qui assigne onze villes à cette éparchie.

LIBYE.

Elle formait deux éparchies, l'une limitrophe de l'Égypte, appelée par Hiéroclès Libye d'en haut; et l'autre Libye d'en bas.

Justinien, Novelle VIII, § 34, parle de la première et point de la seconde. (Le Dict. de Smith n'entre pas dans ces divisions, v° Libya. V. cependant son art. Cyrenaïca.)

Libye d'en haut, ou Libye proprement dite.

Selon Hiéroclès, elle contenait six villes, dont la première est Parœtonion (Kasr-Medjah de Lapie; Marsa-Berek, selon M. Ch. Müller, *Petits Géogr.*, n°XIX). Nous avons parlé, note III, p. 558, de Taphosiris et autres villes limitrophes de l'Égypte, d'après l'édit 13e de Justinien et d'après Procope.

Quant au reste de cette Libye, l'historien (*Édif.*, VI, 2, p. 332) dit qu'elle était limitée par le désert, et que, pour la

préserver des incursions des Maurusiens (Maures) qui en sont voisins, Justinien y a élevé deux forteresses, Paraetonion et Antipyrgos. Hiéroclès ne mentionne que la première, et Smith passe la seconde sous silence.

Quant à Antipyrgos, que Procope place non loin de la Pentapole, M. Ch. Müller (*ibid.*) croit que c'est Marsa-Tebruk, près du 22ᵉ degré de longitude. Il en donne même le plan. Selon Ptolémée, ce port appartiendrait à la Marmarique, et Darnis formait le premier poste de cette Pentapole (V. Smith, h. vº). Mais Hiéroclès, postérieur à Ptolémée, l'attribue à la Libye d'en haut.

Pentapole, ou Libye d'en bas, et Cyrénaïque.

La Libye d'en bas est sans doute celle que Procope appelle Pentapole (*Anecd.*, IX, 9), dont le gouvernement fut donné à un amant de Théodora, avant que celle-ci épousât Justinien.

Hiéroclès lui assigne six villes, y compris Cyrène (el-Krenna ou Chrennah). Selon Procope (*Édif.*, v. 2, p. 332), la Pentapole était à 20 jours de chemin d'Alexandrie. Ces 20 jours donnent 4,200 stades ou 777 kilom., et la distance prise au compas d'Alexandrie à Naustathmos, qui en paraît le premier port, ne donne que 759 kilom.; mais la différence provient sans doute de la courbure des rivages.

Justinien dota la ville de Teuchria de la Pentapole d'une forteresse puissante; il releva les murs de Bérénice, et y fit construire des bains publics (V. Smith, vº Hespérides). Aux extrémités de la Pentapole, du côté du midi, il fortifia les deux monastères, aujourd'hui inconnus, d'Agriolodès et de Dinarthion, non mentionnés par Smith. Là aussi (sur cette côte) est une ville du nom de Ptolémaïs, autrefois opulente et populeuse, et devenue presque déserte faute d'eau; Justinien rétablit son aqueduc.

Borion est la dernière ville de la Pentapole, au couchant, dans un défilé protégé par deux montagnes qui viennent s'y

réunir. Justinien l'entoura d'une forte enceinte. Les Juifs y avaient un temple antique, qu'ils disaient fondé par Salomon, roi des Hébreux. Justinien le convertit en une église chrétienne. Du reste, Borion, à cause de son voisinage des Maures, fut affranchie de tout impôt. Smith n'y voit qu'un Prom., v° Boreum.

A quatre jours de chemin de Borion, au midi, sont deux villes nommées Augila, anciennes et consacrées aux rites du sacerdoce, en l'honneur d'Ammon et d'Alexandre, auxquels on offrait des sacrifices. Les Hiérodules ou prêtres en étaient nombreux. Justinien les convertit au christianisme, et les dota d'un temple de la Mère de Dieu; au delà sont les grandes Syrtes.

La ville de Teuchria, ou Tauchira, ou Arsinoé de la Cyrénaïque (V., dans Smith, v° Arsinoe), est Taukrah. Bérénice ou Hespéridès est Ben-Ghazi; Ptolémaïs, port de Barca, est Tolmita. Borion et ses deux montagues sont aujourd'hui Tabibbi. Inutile de réfuter la fable qui attribuait à Salomon la fondation de cette ville. Il eût fallu que ce prince eût conquis l'Égypte et le littoral de l'Afrique; mais il n'a pas été le maître même de la Phénicie, et il est douteux qu'il soit le fondateur de Palmyre ou Tadmor.

Quant aux deux Augila que Procope met à quatre jours de chemin, au midi de Borion, c'est-à-dire à 840 stades, ou 155 kilom. 1/2, et où se trouvaient deux temples, l'un d'Ammon et l'autre d'Alexandre, ils ne peuvent être que l'oasis d'Audjelah : cependant cette oasis est à 330 kilom., non au sud, mais à l'est sud-est de Tabibbi. Ou le chiffre de Procope a été altéré par les copistes, ou il s'agit de l'autre oasis, où convergent les deux routes allant du fond de la Syrte au sud de Mhénal, ce qui est plus vraisemblable. V. sur ce point la distance donnée par Hérodote, Smith, v° Augila.

La grande oasis de Jupiter Ammon, l'Ouad-el-Syouah, est à l'est même d'Audjelah, à plus de 4 degrés de longitude.

Les deux couvents dont parle Procope sont peut-être les

ruines à l'est de Bérénice sur la limite du désert, et, par conséquent, aux extrémités de la Pentapole. Si l'on entend les extrémités sud-ouest, ils auraient été rapprochés de Borion, et pourraient être les ruines d'Artalart. (V. l'excellente carte XX de M. Ch. Müller.)

AFRIQUE.

Préfecture du prétoire ou Diœcesis.

Hiéroclès, selon l'édition de M. Miller, dans les *Itinéraires*, nomme dix éparchies du couchant soumises de son temps à la domination de Rome; et parmi elles il mentionne la province des Galènes, qui ne peut être la Galatie de l'Anatolie, comme l'ont cru MM. Fortia, Miller et Lapie, mais la Gaule, puisqu'il s'agit de l'Occident, et puisque en même temps il parle des Espagnols, Σπανιων, et des Bretons (Βρισγαμων).

L'Afrique y est du reste séparée de la Sicile, de la Sardaigne et de la Corse. Ces deux dernières cependant en faisaient partie à l'avénement de Justinien. Mais, d'après M. Bekker, œuvres de Constantin Porphyrogénète, tom. III, édit. de Bonn, 1840, les dix lignes de la fin du synecdème, imprim. p. 460 de l'édit. franc., n'appartiennent pas au texte d'Hiéroclès, et résultent de l'addition d'un seul manuscrit (le farnésien).

Justinien (tit. 27, liv. I, de son Code) organisa sa conquête d'Afrique ou de Libye faite par Bélisaire en 533, et l'érigea en préfecture du prétoire, ce qui est d'ailleurs confirmé par le § 24, l. 2, tit. 17 du même livre. Il distingue au reste cette préfecture de la Libye ou Afrique, qui est la troisième partie du monde.

Il divisa cette préfecture en 7 provinces qui eurent des commandants ou gouverneurs consulaires, et aussi cinq ducs (*ib.*, § 19, tit. 27).

Éparchie tripolitaine.

C'est l'une des sept provinces omises dans la Novelle 8.

Procope (*Édif.*, VI, 4) dit qu'après Borion de la Pentapole, sont ce qu'on appelle les grandes Syrtes : c'est un golfe dont l'ouverture est de 400 stades (74 kilom.). Comme il n'indique pas les points de repère, on ne sait au juste où marquer le διάπλους (la traversée) ; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à moins de la prendre de Marsa-Bouraïka à Abanbsah (Aræ Philenorum), c'est-à-dire au fond même du golfe, son ouverture de la pointe Teyonas (Boreum prom.) au Ras Msarata (Céphalæ, ou Triceum pr., carte XX de M. Ch. Müller), il y a 450 kilom. Si on veut la prendre dans sa partie plus resserrée du même C. Boreum au C. Hippuacra (Ras Bergavad), elle est encore de 220 kilom., et par conséquent trois fois supérieure au chiffre de Procope.

Le périmètre de ce golfe est, selon Procope, de six jours de chemin (ou 1,200 stades, 233 kilom.). Il paraît que ce périmètre est pris non du prom. Boreum, mais de la ville de Borion au C. Hippuacra, là où, dit le texte, chaque côté de la Syrte commence à s'ouvrir. Cela répond par mer à 160 ou 170 kilom., d'où l'on peut conjecturer que le chiffre précédent était dans les manuscrits de 800 (ω') au lieu de 400 (υ'). Au reste, les chiffres de Procope paraissent avoir induit les géographes à croire que la Syrte était beaucoup plus étroite qu'elle n'est en effet, et que ne la reconnaissait Ptolémée.

Si quelque navire, ajoute Procope, est poussé par le vent ou la tempête dans cet endroit resserré, il ne peut en sortir, et il est entraîné vers le rivage, d'où vient le nom de Syrtes. La côte n'est d'ailleurs pas accessible aux grands navires à cause des rochers cachés sous l'eau, qui en occupent la plus grande partie; et on ne peut se sauver qu'en mettant les barques à la mer.

Les cartes marines indiquent bien quelques rochers, mais ils sont très-près du rivage, qui, du reste, est enveloppé d'un banc de sable qui s'ouvre rarement; car les petits ports y sont fort rares.

Le nom pluriel de syrtes n'indique pas qu'il y ait plusieurs golfes, à moins qu'on ne le divise en grand golfe, s'étendant sur le 32e degré, et petit golfe, sur le 30°, de 20' à 50'.

La petite Syrte est le golfe de Cabès, moins dangereux, situé entre la Tripolitaine et le Byzacion.

Là sont, au reste, les limites du Tripolis, habité par les Maurusiens (Maures), issus des Phéniciens, qui sont d'anciens alliés des Romains, et se sont convertis au christianisme par l'impulsion de Justinien; c'est pourquoi on les appelle Mauri Pacati en latin (Procope, *Édif.*, VI, 3, p. 335). V. Smith, v° Mauritania, II, p. 297.

Dans cette partie est la ville de Kidamè (Cidama), aujourd'hui Skidkama, près du Ras el-Orajah, à l'ouest du cap Hippuacra, oubliée par les savants auteurs du Dict. de Smith. Le long de cette côte, le grand Stadiasme place les Psylles, et plus près de la Syrte les Seli (Aulad-Sliman).

De la Pentapole à Tripolis, Procope (*ibid.*, p. 335) compte 20 jours de chemin (4,200 stad., 777 kilom.). Les deux frontières se touchant au fond de la Syrte, il s'agit d'une distance de ville à ville. De Tripoli-Vecchio, ancienne Tripolis, ou Sabrata, au fond de la Syrte, il y a, en effet, cette distance, en suivant la côte.

De là (*ibid.*) on arrive à Leptimagna (Lebidah), résidence du duc de la Tripolitaine selon Justinien (§ 1er, annexe à la loi de 533), C'était une ville autrefois grande et populeuse, ensuite presque abandonnée, à cause de l'invasion des sables (V.-en le plan dans Ch. Müller, *Pet. Géogr.*, XXI). Justinien la rétrécit pour qu'elle y fût moins exposée, de manière qu'une partie est enterrée sous le sable. (Si on y faisait des fouilles, on pourrait donc y trouver des choses curieuses.) Le prince y éleva aussi un temple à la Mère de Dieu et quatre églises. Il restaura enfin

le vieux palais de l'empereur Sévère, natif de cette ville. Avant la conquête de Bélisaire, les Maurusiens Levathes, poussés de ce côté par les Baudiles (Vandales), désolèrent Leptimagna, et la rendirent déserte. Campés sur les hauteurs voisines, ils crurent voir le milieu de la ville en feu, et, pensant que c'étaient leurs ennemis qui l'avaient mis, ils y coururent, mais n'y trouvèrent personne (la population avait fui). Bientôt après l'armée impériale s'empara de toute l'Afrique, y compris le Tripolis, après avoir battu les Vandales et les Maures. (Smith ne parle pas des Levathes.)

Justinien construisit des bains à Leptimagna et l'orna de monuments dignes d'une cité. Les Barbares limitrophes, les Gadabanitains, furent convertis au christianisme par Justinien, qui entoura de murailles la ville de Sabaratha, et la dota d'une superbe église (Proc., *Edif.*, *ubi supra*). Nous ne voyons pas dans les cartes si détaillées de M. Ch. Müller de ville de leur nom dans ces parages. Ce sont les noirs Gétules, que Lapie jette ici sur sa carte des *Itinéraires*.

Cette Sabaratha ne peut être que Sabrata, Abrotonum de Scylax (aujourd'hui Tripoli-Vecchio), qu'on doit supposer être l'ancienne Tripolis (V.-en le plan dans M. Müller, c. XXII, et Smith, v° Abrotonum). Mais puisque Procope les distingue, faut-il donc croire que l'ancienne Tripolis était sur l'emplacement de la nouvelle, quoique le nom ancien de celle-ci soit écrit Macar-Œœ? V. Smith, v° Macæ, n° 2, et Oca, n° 1.

A l'extrémité de ce pays (le Tripolis) étaient deux villes : Tacapé (aujourd'hni Kabès) et Girgis (Gichthis, aujourd'hui Zurchat, port Aqua), entre lesquelles sont les petites Syrtes (*ibid.*, p. 337). « Elles présentent ce phénomène, que, dans le cercle qu'elles décrivent, et qui forme un périmètre d'un jour de chemin, les eaux de la mer se répandent sur le rivage, puis se retirent sur le soir, et le laissent comme à sec. Les navigateurs qui connaissent ce mouvement diurne disposent leurs navires de manière à ce qu'ils puissent s'abattre doucement sur le

sable, et se relever le matin quand la mer revient. » Smith a passé Girgis sous silence.

Ainsi Tacapé est la limite de la Tripolis, du côté du Byzacion, ce que nous avons omis d'indiquer en décrivant le Byzacion, ci-dessus p. 573 et 577. Le port formé par l'île Meninx ou des Lotophages (Jerbah et non Djerra) est celui où l'on conseillait à Bélisaire de remiser sa flotte, au lieu de débarquer au Ras-Kapoudion (V. note 14, p. 570, et Smith, v° Meninx et v° Lotophagi). Ce port est appelé Juga par Procope (*G. des Vand.*, I, 15, p. 374). M. Ch. Müller n'est pas d'accord avec Lapie sur la position de Gichthis ou Gitti, ou Gita de l'*Itinéraire* d'Antonin. Gigti, de la *Table* de Peutinger, est le nom ancien qui se rapproche le plus de Girgis de Procope, puisque le premier le place à l'entrée occidentale du grand port de Zurchat, tandis que Lapie le met au fond, à Boukalah. Dans la *Table des Itinéraires* il lui donne le nom moderne de Geress, qui est celui de l'île en face, Girba ou Gerisa (V. p. 19, 164, 289). Quoi qu'il en soit, ces variantes prouvent qu'on peut voir aussi Juca dans Boukalah, ainsi que nous l'avons proposé. Sa distance de Carthage est de 9 jours de navigation (625 kilom. environ, à raison d'une valeur double de celle des jours de marche. Juca est aussi omis dans Smith.

Byzacion, la Proconsulaire ou province de Carthage la Neuve, Numidie et Mauritanie, 4 éparchies.

(V. Smith, v° *Byzacium et Carthago,* p. 529 et p. 532, et notre carte spéciale.)

Procope, au *Traité des Édifices*, en dit beaucoup moins sur ces provinces que dans son *Histoire de la Guerre des Vandales*. (Voy. note VI.)

Justinien, en consacrant sa Novelle 37, de l'an 535, à Carthage, que Procope a surnommée la *Neuve*, et qui n'est pas Carthagène de l'Espagne, institua cette ville la métropole ecclésiastique de toute la province ou diœcesis d'Afrique, et lui

donna (Nov. 131, de 545) le quatrième rang, après Rome, Constantinople et Justiniana première (Bédériana), en faisant encore reculer Jérusalem, quoi qu'il en ait dit plus haut, p. 790. Aussi, l'Église d'Afrique, avec ses quatre cents évêques (les bourgs mêmes en avaient, vu qu'alors on n'était pas autant qu'aujourd'hui pénétré de la dignité épiscopale), tenait-elle des synodes qui rivalisaient avec les conciles généraux, et refusa-t-elle longtemps de recevoir le concile de Chalcédoine de 451, malgré la volonté impérieuse de Justinien. Elle ne céda qu'au cinquième concile général de Constantinople de 553.

La résidence du duc de la Byzacène était tantôt Capsa, et tantôt Leptis (minor). V. Annexe de la Constit. de Justin. de 535. Smith, v° Capsa et Leptis, n° 1.

Le duc de la Numidie résidait à Constantine, et celui de la Mauritanie à Césarée (*ibid.*).

M. Léon Renier publie en ce moment les inscriptions romaines de l'Algérie, et principalement de la Numidie, en annonçant qu'il y joindra 2 cartes. — 2 vol. in-fol.

TINGIS OU TINGITANE.

Dans sa *Constitution* de 533, Justinien, en divisant la conquête faite par Bélisaire du royaume des Vandales en sept provinces ou éparchies, y comprit Tingis, et en fit la première.

Nous avons déjà fait remarquer qu'il ne fut maître de la Mauritanie que de nom, puisque sa domination permanente était limitée au port de Césarée et à son territoire, et temporairement à celui de Sitifis (Sétif) dans l'intérieur, sur les limites de la Numidie.

Son pouvoir sur la Tingitane était aussi restreint, à l'exception de la possession permanente du grand port commerçant de Gadeira (Cadix) sur le territoire de l'Espagne. Il put posséder en cette partie de l'Afrique Tingis (aujourd'hui Tanger), petite ville sur le détroit de Gibraltar, puisque l'édit le suppose. Procope ne la nomme ni dans ses histoires, ni même

dans son *Traité des Edifices*, si explicite pourtant relativement aux constructions même de simples forts faites par Justinien. Ainsi, cette possession est douteuse.

Dans ce traité, VI, p. 343, notre historien dit : Dans les Gadeirois (c'est-à-dire éparchie de Gadeira), sur l'un des côtés des colonnes d'Hercule, le navigateur rencontre à droite, en Libye, un fort nommé *Septa*, fondé jadis par les Romains, négligé par les Vandales, et tombé en ruines. Justinien le fortifia d'un mur solide et d'une garnison. Il y construisit aussi un temple remarquable à la Mère de Dieu, et le posa ainsi à l'entrée de son empire; il rendit la place inexpugnable.

Lepta, résidence d'un simple tribun selon l'annexe de l'édit de Justinien de 533, est aujourd'hui Ceuta.

V. Smith, v° Gadès.

FIN DES NOTES TOPOGRAPHIQUES.

RÉSUMÉ GÉOGRAPHIQUE.

Procope termine son *Traité des Édifices* par ces paroles :
« J'ai, sans réticence, et d'une manière évidente pour tous,
« exposé ce que l'empereur Justinien a édifié depuis les limites
« orientales jusqu'aux extrémités de l'empire, en fortifications
« et en garnisons, pour le rendre formidable. J'ai tout raconté
« selon ma capacité, soit pour avoir vu de mes yeux ces cons-
« tructions, soit d'après les rapports des témoins occulaires. Je
« sais cependant que j'ai beaucoup omis, soit par ignorance,
« soit à cause de la surabondance des matériaux. Celui qui
« prendra la peine de suppléer avec soin à ces lacunes, et de
« publier ces découvertes, aura rempli un devoir, et mérité la
« gloire de cette belle action. »

Cet écrit date évidemment des dernières années de Justinien, ou au moins de 553, époque à laquelle l'empire était envahi chaque année par les Barbares, et où la guerre contre Chosroès était la plus acharnée.

Il semblerait, d'après cet énorme travail et les éloges que Procope y prodigue à Justinien, que par là ce prince a entouré son vaste empire de boulevards sans nombre, et qu'il l'a rendu invulnérable aux Barbares et aux invasions du roi des Perses.

Les invasions ont-elles cessé après ces constructions si formidables, que Procope, dans les *Anecdotes*, en 558 ou 559, déclare si inutilement construites?

Loin de là, Byzance même fut insulté, et le Macron-Tichos franchi. C'est l'époque de l'établissement définitif des Francs au nord du Pô jusqu'au golfe Adriatique. La paix avec Chosroès, de l'an 562, se termina par la stipulation de la restitution de la Lazique; et la guerre recommença bientôt après, à pro-

pos de la Souanie. Les Avares et les Turcs arrivent sur la scène.

Il faut donc en conclure, ou que ces forts innombrables sont restés pour la plupart en projet; ou, s'ils ont été exécutés, que le défaut absolu de garnisons les rendit inutiles, ce qui est l'explication la plus vraisemblable, et ce qui est fondé sur le fait grave, et non suffisamment remarqué, de la réduction de l'armée romaine de six cent quarante à cent cinquante mille hommes.

D'ailleurs, cette armée elle-même n'était guère composée que de Barbares stipendiés. La population virile disparaissait rapidement, et dans tous les cas, en ordonnant son désarmement, Justinien l'avait mise dans l'impuissance de se défendre.

La comparaison des écrits historiques de Procope avec le *Traité des Édifices* révèle des différences ou contradictions qui feraient croire que ce dernier écrit n'est pas de l'historien, s'il ne renvoyait souvent à ses histoires.

Il y a, au reste, des lacunes dans le manuscrit des uns et des autres, et surtout des erreurs de chiffres dans la manière de compter les journées de chemin ou de navigation sur des points bien connus de Procope. La comparaison de la *Géographie* de Procope avec le *Synecdème* d'Hiéroclès, et avec les lois de Justinien, indique d'autres différences graves, et avertit les géographes de ne pas s'en rapporter aveuglément aux textes tels que nous les avons.

Justinien lui-même commet une confusion évidente à l'égard des deux Dacies et des deux Mœsies.

On trouvera sans doute fastidieux ce long travail qui a eu pour but d'expliquer la *Géographie* des œuvres de Justinien et celle de Procope, en les comparant au *Synecdème* d'Hiéroclès, composé selon nous entre les règnes de Théodose et d'Anastase (450-491), quoique ce ne soit pas l'avis de Weisseling, qui le croit contemporain de Justinien lui-même. Nous espérons que les géographes et les antiquaires nous en sauront gré : car il tend à rectifier le savant ouvrage de MM. Fortia et Miller, et de

leur collaborateur Lapie, et à fixer l'état du monde au milieu du VIe siècle. Il supplée aux nombreuses lacunes de l'excellent Dictionnaire de géographie grecque, romaine et biblique, que M. W. Smith publie avec l'aide de nombreux et savants collaborateurs. Nous regrettons qu'il ne soit pas achevé, et de ne l'avoir connu que pendant l'impression de notre ouvrage.

Nous n'y avons trouvé aucune lumière sur les éparchies de Bétique et de Cantabrie qu'on croit avoir été conquises sur la fin du règne de Justinien, ni sur l'erreur commise à l'égard de l'île Ébusus, et autres Baléares.

Le savant auteur qui, dans ce Dict., s'est occupé des îles Britanniques, ne pense pas que l'Irlande, connue sous le nom d'Ierné, ou Hibernia, ait été mentionnée par Procope; il a signalé la difficulté relative à l'emploi des mots Britannia et Brittia, dont le premier, selon lui, s'applique à la Grande-Bretagne, et l'autre à une partie de la Prusse et aux îles du littoral Rugen et Heligoland. En ce cas, le Rhenus serait l'Elbe, et les Varnes, les habitants des bords de ce fleuve. Ptolémée connaissait l'Irlande; la Grande-Bretagne avait 56 villes connues. —Londinium, la capitale, existait avant la conquête de l'île sous l'emp. Claude, et prit plus tard le nom d'Auguste. Priscien, de Lydie, dans un écrit jusqu'à présent inédit, et qui ne nous est parvenu qu'en latin, répondant à une série de questions que lui avait adressées Chosroès, auprès duquel il avait émigré avec d'autres philosophes, vers 560 (Agath., II, 30), nomme la Tamise, *Tamissa in Britannia*, quæst. 6^a, p. 571, éd. Dubner, coll. Didot, 1855.

Son long article sur la Gaule transalpine ne s'étend pas jusqu'à l'époque de Procope. Lutetia avait déjà reçu son nom de Parisium, au sixième siècle. Il ne parle des Arboriques, sous le nom d'Armorici, qui remonte au temps de J. César, que vaguement, et de Carcasia, sous le nom de Carcaso, que jusqu'au règne de Numérien. Il applique le nom de Celtique surtout à une province d'Espagne. Il omet ce que dit Procope sur Arelatè (Arles) et sur Massilia (Marseille).

A propos de la Germanie, ni ailleurs, ce Dict. ne parle des Danes ou Danois, ni des Antes ; mais il a consacré des art. aux Goths, Hérules, Lingobards, Huns, Gètes au mot Daciè, Burgusions au mot Burgondiones, et aux Francs.

Il ne parle pas de l'extension de la Ligurie, du temps de Procope, au delà du Pô, jusqu'à Milan. D'ailleurs à ce mot et aux art. Éridanus et Padus, les Albanes d'Italie et la Lanbille sont passés sous silence, ainsi que Dorthona de la Ligurie. Mais il cite Procope à propos de Mantoue ; il omet entièrement la province Æmilia, quoiqu'il parle de Cæsena et du forum Cornelii (Imola) ; Mucella est omise. Genua, Gènes, y est attribuée à la Ligurie, et non à la Toscane ; mais il mentionne Centum-Cellæ (Civita-Vecchia), Florentia, Clusium (Chiusi). Il passe sous silence Capræ, si célèbre par la défaite et la mort de Totila.

Mais V. ses art. sur Auximum, Fæsulæ qu'il confond avec Fisula, Ancona, Asculum qu'il assigne à l'Apulie et non au Picenn, Firmum, et Ariminum qu'il attribue au Samnium.

Nous avons pu, pour les autres parties de notre Géographie, consulter cet important Dictionnaire à la veille d'être complété.

V. dans la partie franç. le tableau de la division de l'empire sous Justinien.

DÉCOUVERTE DE LA LIVRE ROMAINE

ET RECTIFICATION DE LA NUMISMATIQUE D'APRÈS LA LIVRE DE JUSTINIEN.

Depuis l'abandon fait par Charlemagne, vers l'an 779, de l'ancienne livre mérovingienne et romaine, que les monnaies d'or successivement affaiblies rendaient méconnaissable il est vrai, tandis que les empereurs de Byzance par des lois insérées aux Basiliques, les rappelaient au poids de 72 par livre, la livre nouvelle de ce prince, évaluée par Guérard à 407 gram. 92 centig. (408 en nombre rond) (1), s'établit dans son vaste empire.

En 794, à Francfort, le même prince établit la taxe des denrées alimentaires, et l'emploi des nouveaux deniers dans tous ses États (art. 2 et 3 des Capitulaires de cette époque). L'art. 8 des Capitulaires d'Aix-la-Chapelle, de 803, ordonna de nouveau l'uniformité des mesures, et le 5e Capitulaire de la même année statua sur les matières d'or et d'argent. Les art. 78 de celui de 805 sur la fausse monnaie, 5 de celui de 808, ordonnèrent encore la taxe des denrées. L'art. 57 des articles d'Aix-la-Chapelle, de 817, fixa le poids de la livre de pain. Enfin, les dispositions diverses et précises de l'assemblée nationale de Pistes, en juillet 864, avaient fait disparaître, au moins dans l'Occident, toute idée de l'ancienne livre romaine et de ses monnaies. — L'hérédité des fiefs, consacrée par l'édit de Kiersy, en 877, eut pour effet d'établir la souveraineté de chaque baron puissant, de donner naissance aux coutumes, de détruire toute uniformité dans les poids et mesures, et de créer cette di-

(1) *Revue numismatique*, août 1837, p. 407 et suiv.



L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine 41.

1. Sol d'Or de Justinien 1.er pesant 3 Gram. 92 Cent.
2. Sol d'Or de Justin 1.er et de Justinien 1.er pes. 4 Gr 43 Cent.
3. Sol d'Or de Justinien II (Rhinotmète) pes. 4 Gr. 30 Cent.
4. Justinien II de profil, moyen Bronze frappé à Rome
5. Sol d'Or de Justin 1.er pes. 4 Gr. 45 Cent.
6. Tiers de Sol d'Or de Justinien 1.er pes. 1 Gr. 50 Cent.
7. Pholis ou Obole d'Argent du même, pes. 33 Cent. (Miliarision)

versité qui a régné si longtemps, et que les bons esprits travaillent aujourd'hui à détruire entre les nations.

Lors de la renaissance des lettres, Budée, par son traité célèbre de Asse, essaya en 1514 de retrouver l'ancienne livre romaine, et la porta à 6912 grains ou 367 gram. 13. Savost en 1627 la réduisit d'après le poids des monnaies d'or à 6048 grains ou 321 gram. 21; Boutroue à 5976 grains, 317 gram. 24. Mais Auzout l'académicien en 1689, suivi par d'Hancarville en 1785, d'après la mesure du conge de Vespasien marqué P. X, l'ayant trouvé de 109 onces de Paris moins 24 grains, ou de 6 livres 12 onces 7 gros et 48 grains (*Acad. des sc.*, VI, 540), rempli d'eau de la fontaine de Trévi à Rome, en conclut que la livre romaine était de 6276 grains ou 332 gram. 35. — Gassendi, d'après la mesure d'un autre conge de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, prétendait que l'once romaine était de 536 grains, ce qui reportait la livre de 12 onces à 341 gram. 59. A la même époque de 1689, Leblanc la ramenait à 6144 grains ou 326 gram. 35; Eisenschmidt, en 1708, à 6216 grains ou 331 gr. 42. Delabarre, en 1728 et 1738, dans les Mémoires de l'Académie des insc. et belles-lettres, alla jusqu'à 7200 grains ou 382 gr. 46. En 1757, Dupuy, dans les mêmes Mémoires, la réduisit à 6300 grains ou 333 gram. 84. Delanauze, mêmes Mémoires, en 1760, à 6144, comme Leblanc, et depuis, Barthélemy, *ibid.*, t. LII, Guérard et Dureau de la Malle. Paucton, en 1780, à 6312 grains ou 335 gram. 25. Letronne, en 1817 et 1825, à 6160 grains ou 327 gr. 18. Le D. Hase en 1824, d'après une nouvelle vérification de la contenance du conge de Vespasien, transporté à Dresde, y trouva 63460 grains français, et l'a reportée pour le 10e à 337 gram. M. Saigey, en 1834, d'après les poids grecs et le 10e du poids de l'eau dans le conge, à 6100 ou 324. L'anglais Hussey, en 1836, d'après les monuments du Musée britannique, à 5204 grains anglais ou 337 gr. 19. Boeck., Métrol. 1838, 327 gramm. Cagnazzi et Garucci, d'après les monuments de Naples et du musée Kircher de Rome, à 6118 grains ou 325 grammes; enfin, MM. Friedlander et

Pinder, à Berlin, 1843 et 1851, à 6164 grains ou 327 grammes 45.

Telle était donc l'opinion des savants les plus accrédités, lorsque M. Longperrier, conservateur des antiques au musée du Louvre, a publié dans le Bulletin archéologique de l'Athénæum, de septembre 1855, p. 84, la description d'un poids, parfaitement conservé, que ce musée possédait depuis l'acquisition qu'il en avait faite du cabinet Durand, moyennant 180 francs, en février 1825. Malheureusement, quoique inscrit dans le catalogue manuscrit avec une inscription de deux lignes, il fut indiqué comme en étant dépourvu; il n'était pas exposé aux yeux du public, comme on le fait dans les autres musées, et il n'y existe pas de balances pour peser les monuments, comme au Cabinet des médailles. Enfin, il échappa à l'investigation d'après les notes remises au Cabinet à celui qui recherchait les monuments originaux de la livre romaine.

M. Saigey a pesé, pendant les troubles de la fin de juillet et août 1848, les poids du musée du Louvre; mais si ce savant avait porté son attention sur la légende qui accompagne celui auquel il trouva 323 grammes 51 centigr., il réserva sans doute la publication de cette découverte pour la deuxième édition de son Traité de 1834.

Il était réservé à M. Longperrier de lui donner par sa publication le degré d'authenticité qui appartient à ce monument, et d'assigner l'époque précise de sa fabrication. Elle remonte au règne de Justinien et à l'année 532. La légende en effet ne présente aucune incertitude, et les quatre lettres que M. L... a signalées comme incertaines ne nous ont pas paru telles.

Les voici, en caractères majuscules avec les minuscules, qu'on est accoutumé de supprimer dans les inscriptions :

Domino Иostro IЧSTIИIAИO PERPetuo AYGusto EXAGium FACtum SЧB Viro ILLustri PHOCA PRAEFecto ЄX COИsule AC PATRICio Senatori.

La lettre rejetée à la troisième ligne nous semble exprimer

la dignité sénatoriale de Phocas, d'après deux passages de Lampride dans la vie d'Alexandre Sevère. Il en résulte en effet que ce prince accorda le titre de sénateur aux préfets du prétoire, afin que celui qui était chargé (quoique par usurpation, ainsi que nous l'avons prouvé) de les juger fût sénateur comme eux.

Le préfet de la ville de Constantinople était, d'après la *Notitia imperii*, président du sénat; et, sous Justinien, le préfet des prétoires d'Orient avait une juridiction et un pouvoir très-étendus sur la moitié de l'empire.

L'association du nom de Justinien et de son préfet du prétoire Phocas est justifiée par l'histoire; car, en rapportant l'insurrection dite Nikè, de janvier 532, qui sans le courage de l'impératrice Théodora aurait probablement détrôné Justinien, ce prince avait dès le commencement des troubles destitué Jean de Cappadoce, très-habile administrateur, mais odieux par son insolence, son arbitraire et ses vices de toute espèce. Justinien le remplaça par Phocas (Proc., *G. des Perses*, I, 24), mais celui-ci fut renvoyé après la victoire; car on retrouve Jean de Cappadoce préfet du prétoire dès l'an 532 (J. Malala, XVIII, p. 465-477). Procope (*Anecd.*, XXI, 2) dit que Phocas et Bassus ne furent investis de la même dignité que pendant quelques mois. Il est probable que Phocas, ancien consul et haut fonctionnaire dès le règne de Justin, était mort quand Procope écrivait, vers 558, ses *Anecdotes*; ainsi le poids dont il s'agit est de l'an 532.

Le mot *exagium*, dont se sert l'inscription, signifie poids en latin, et vient du grec ἄγειν, ἐξάγεῖν, *peser*, en même temps qu'il signifie le poids d'un solidus d'or; car dans le fait on possède plusieurs de ces poids appelés ἐξάγιον. (V. L. Dindorf, dans le Dictionn. de Henri Étienne, éd. Didot, hoc v°.)

Il ne peut s'agir dans l'inscription de ce poids spécial; car jamais l'*exagium solidi* n'a eu rien de commun avec un poids de 300 grammes et plus. D'ailleurs le monument de notre musée ne porte pas seulement l'inscription sphé-

rique. Sur le plat, il y a une première ligne composée d'un groupe unique qui ne peut être qu'un monogramme. La gravure de l'Athénæum le défigure peut-être en le faisant aussi pâteux ; il est plus élégant, en ne prenant que les traits qui sont incrustés d'argent .

M. Longperrier n'hésite pas à y voir le monogramme de Justinien. Ce monogramme devrait figurer les lettres ISTИИ, en supprimant cinq voyelles. Justin son oncle avait un monogramme de quatre lettres, ISTИ. (Proc., *Anecd.*, VI, 4). Mais Théodoric, roi des Goths, avait fait porter sur les monnaies un sigle plus simple (V. Note 73, p. 429). Justinien avait, selon le poëte contemporain Corippus, un monogramme composé d'une seule lettre, Iota, *ibid.* Le monogramme ci-dessus ne présente pas la figure de l'S, quoiqu'on puisse y voir l'I, la double И, le T, et les deux voyelles O et Y.

Quoi qu'il en soit, c'est surtout au second groupe du plat supérieur qu'il faut s'attacher, Λ̄Ā. M. Longperrier y voit Λ et A, c'est-à-dire la première et la dernière lettre du mot *libra :* la première lettre n'est certainement pas latine, c'eût été L : c'est donc le Λ grec. Mais pourquoi cette lettre en trois branches? C'est sans doute pour indiquer par le Λ barré, Λ, que c'est une abréviation. C'est, en effet, l'un des quatre sigles de la λιτρα grecque (V. Saigey, pl. 3, fig. II, n° 11). On ne sait, il est vrai, pourquoi on se servait dans une inscription toute latine du mot grec ΛA, au lieu du mot latin LA ; si ce n'est que les deux langues étaient mêlées dans l'usage; c'était un signe de l'union de l'empire grec-romain. La livre anglaise se compose aussi d'une L barrée ; et les poids du musée Kircher et du musée Dupré portent fréquemment Λ.

Ainsi, il ne paraît pas douteux qu'il s'agit dans ce monument d'une véritable livre, fabriquée sous Justinien, par l'administration du préfet du prétoire Phocas, en 532.

Nous avons procédé le 12 octobre 1855, en présence et avec le concours de M. Sauzet, remplaçant M. Longpérier au Musée, à une nouvelle pesée de ce poids, inscrit au catalogue sous le n° 3025; et, vérification faite de la parfaite égalité des balances, nous lui avons trouvé 323 grammes 50 centigr., sans autre déduction possible que celle de l'étiquette en papier, collée sur ce poids; mais, eu égard à quelques excoriations du bronze, on doit tenir pour constant que cette livre pèse en effet 323 gr. 50 centigr.

Le cabinet de M. Dupré, à Paris, contient une série de poids, et entre autres un de forme sphérique, marqué ΛΓ ЄΥΤΥΧΙ BD, pesant 950 grammes, selon la pesée que nous en avons faite le 4 janvier 1854; ce serait un *Tripondium*, car il donne 316 gr. 60 c. à la livre, et il a pu perdre par le fret.

Un autre poids de forme sphérique du même cabinet, marqué BB avec les lettres ЄΥΤΥΧΙ, de bonne conservation, pèse 650, et donne 325 grammes à la livre.

Parmi les poids se rapprochant de celui de Justinien, nous trouvons, au cabinet de France, cinq poids de bronze : l'un, n° 8264, de 320 grammes; — un second, n° 8291, avec la légende V. C. D. И. HOИORIA, du même poids; — le troisième, n° 8293, de 317 gr.; — le quatrième, n° 8266, de 308 gr.; et le cinquième, n° 8265, de 305 gr. Mais ces deux derniers sont un peu frustes, et on ne sait ce qu'ils ont perdu.

Le musée Kircher renferme, selon M. Garucci : n° 44, un poids elliptique, marqué Λ, pesant 325 gramm. 75 c.; un autre, n° 45, marqué ΛΑ, (comme celui de Paris), 327 gr.; un troisième, n° 46 marqué ΛΑ 330 gr.; un quatrième, du même musée, n° 47, carré avec 12 globules d'argent, signifiant 12 onces et formant la couronne d'une croix, pesant 320; et un cinquième, n° 48, aussi carré, marqué + ΛΑ +, pesant 321 gr. 30 c. La moyenne de ces cinq poids donne 324 gr. 81.

Nous pensons que celui de 330 est excessif et doit être écarté;

et alors la moyenne des quatre poids restants est de 323 gr. 41 centigr.

Nous croyons donc que la livre romaine n'a pas excédé 323 gr. 50 c., et que c'est à ce chiffre qu'il faut définitivement s'arrêter.

Aujourd'hui encore la livre de Constantinople, appelée *chéquée*, est de 321-17; celle de Smyrne de 321-20; celle de Naples 320-69; celle de Bergame, *peso sottile*, 326-22, et celle de Parme, 326-42.

§ 1. *A quelle époque remonte l'usage de la livre de Justinien?*

D'après les monnaies d'or consulaires, et la série des scrupules, doubles scrupules et triples scrupules marquant 20, 40 et 60 sesterces, on trouve en effet le poids de cette livre.

D'après notre vérification du 13 novembre 1855 au cabinet de Paris, les deux médailles marquées XX sesterces, du mod. 11 mill., pèsent en moyenne 1 gramme 126, ce qui, multiplié par 288, nombre des scrupules à la livre, produit déjà 320 gr. 96; 3 autres pièces marquées ↓V, ou 60 sest., du module 16 mill., pèsent en moyenne 3 gr. 35, ce qui, multiplié par 96, donne une livre de 322-60. Pour peu que ces pièces aient perdu ou qu'elles aient été frappées faibles de poids, on atteint la livre de Justinien.

Dans la famille Veturia, on a classé, carton 77, deux pièces, l'une de 19 millimètres, à la double tête de femme (Rome), imitée du Janus Bifrons, couronnée de lauriers, ayant au revers 3 personnages, dont un à genoux présente un sanglier au sacrificateur, avec l'inscription Roma, et pesant 6 gr. 85, et une plus petite, mod. 15 mill., ayant les mêmes personnages et Roma, pesant 3 gr. 43.

On les regarde comme répondant, en or, aux deniers d'argent marqués TIV, qui ont les mêmes types, mais qui pèsent 6-80 et 3-85. Ne sont-ce pas plutôt, la première, un double du tri-

ple-scrupule d'or, et la seconde ce triple scrupule lui-même, fort de poids? On n'était pas alors pourvu d'instruments assez parfaits pour que les pièces fussent égales. Les pièces d'or ont été créées, selon Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 13, 62 ans après les monnaies d'argent, c'est-à-dire an 547 de Rome, 207 avant notre ère.

Il existe au même cabinet 2 pièces d'or de la famille Vibia, décrites aussi par M. Riccio, Tabl. 48, n. 5 et 6, de 21 millimètres, pesant chacune 8 grammes 4, qui ne peuvent être de 40 à la livre, taux de l'Aureus, selon Pline, *ibid.* Elles furent frappées sans doute après que le denier d'argent fut porté de X à XVI as, et l'as réduit à une demi-once (as Papirien), vers l'an 192 avant notre ère. Les académiciens Lanauze et Letronne ont même cherché à prouver que l'Aureus ou denier d'or, de 40 à la livre, ne date que de la dictature de Jules César, vers 50 avant l'ère chrétienne, et que les pièces antérieures sont des multiples du scrupule. Letronne en particulier (Mémoire de de 1817) a cru qu'il y avait eu des pièces d'un scrupule 1/2, de deux scrupules 1/2, de 5, 7, 7 1/2 et de 9 1/2. Nous ne pouvons admettre ces fractions plus qu'inutiles, qui n'auraient fait qu'encourager la contrefaçon, et jeter de la confusion dans les comptes. On n'a pu vérifier les pièces du musée Pembrock dont ce savant a argumenté; il paraît s'être trompé sur la médaille d'or de la famille Sempronia, qui est de 4 gramm. 08, et non de 3-41. On ne trouve plus au cabinet la pièce Cornélia de 105 grains, ni celle du grand Pompée de 168 grains. Les médailles Cornuficia et Sempronia ne sont que des Aurei et Quinaires affaiblis de quelques centigrammes; celle de la famille Julia, de 8 gramm. 49, et de la famille Quinctia, de 8-35 et de 8-50, ne sont que des deniers d'or de 40 à la livre, dont le poids légal est de 8 gramm. 09. Peut-être dans ces deux pièces exceptionnelles, qui d'ailleurs ne diffèrent que de 40 centigrammes, y avait-il plus d'alliage que dans les autres. Elles étaient frappées pour le compte de ces nombreuses familles consulaires qui plaçaient leur argent à de grosses usures.

52.

Il n'y a de véritablement exceptionnelles que les deux médailles d'or de la famille Cornélia, au nom de Sylla, imp., pesant 10 gramm. 70 et 10 gramm. 85. (Riccio, pl. XVII, nos 44 et 45.)

Mais toutes les médailles d'or consulaires impériales au nom de J. César, Sextus-Pompée, Brutus, Cassius, Marc-Antoine, Lepidus et Octave, triumvirs, sont des aurei de 40 à la livre, et ne diffèrent que par des variantes.

Dans les monnaies d'argent, il y a aussi deux séries; les types de la république romaine, à double tête de femme, R. ROMAet quadrige, mod. 23 à 25 mill., dont il existe 8 exemplaires au cabinet de Paris, variant de 6 gramm. 40 à 6-84, comme les Veturia d'or, correspondant au double des triples-scrupules; le 9e exemplaire, mod. 15 millim., ne pesant que 3 gr. 10, est lui-même un triple scrupule d'argent affaibli. Nous en possédons une du diam. de 27 mill., du poids de 6.50; une de 4.72, diam. 19; une pièce de Néron frappée à Éphèse, sous le titre de Δίδραχμον; diam. 14 mill., poids 6.90. On a voulu les assigner à Capoue de la Campanie; mais on n'y paraît fondé que pour les types à tête de cheval en creux, marqués ROMANO et ROMANOR., qui sont d'un autre style.

Les victoriats, ou deniers d'argent d'un module plus petit que les 8 exemplaires (diam. 18 mill.), mais de même poids, sont les pièces au type de la Victoire importées d'abord d'Illyrie, qui furent frappées, selon Pline, en vertu de la loi Clodia, et qui n'avaient qu'une valeur commerciale. Le cabinet de Paris en possède huit exemplaires, ainsi que sa moitié ou quinaire. Diam. 15 mill., avec la lettre S (Semis) (Riccio, tab. 71 no 2), pesant 3.30 à 3.50.

Les pièces marquées X et XVI ont le même poids, quoique frappées à un intervalle de 28 ans de la première à la deuxième guerre Punique, par les 180 familles romaines dont nous avons parlé; elles étaient, selon Pline, de 84 à la livre, ce qui donne 3 gr. 85 à la pièce. Tel est en effet le poids des pièces les mieux conservées de cette série si belle et si nombreuse. Letronne, on le sait, en a un peu exagéré le poids, en le portant à 73 grains,

ou 3.88 (p. 44, Mém. de 1817). Leur diam. est de 18 à 20 mill.; les quinaires marqués V, de 14 à 15.

Quant à la monnaie de bronze, Pline nous apprend qu'elle fut frappée sous Servius, au type des bestiaux, d'où vient le nom de Pecunia, et qu'en 485 de Rome, 269 avant notre ère, cette monnaie, qui, sous le nom d'As, équivalait à une livre Pondo ou Libra, ne valait que la 10e partie du denier d'argent; sa moitié, Quinarius, valut 5 livres, et son quart, le sesterce, 2 livres 1/2. Dans la première guerre Punique, c'est-à-dire vers 513 de Rome, 244-243 avant l'ère chrétienne, l'as fut réduit à 2 onces, ce qui fit gagner à la République 5/6es, et la marque du nouvel as fut d'un côté Janus à deux faces, et de l'autre un éperon de navire.

Ce témoignage si précis est démenti par les monuments; il existe, dans tous les cabinets, des as de plus de 2 onces, au type de Janus, mais on n'en connaît encore aucun de 12 onces, au type des troupeaux; l'affaiblissement ne fut donc pas subit, mais successif.

Il y a au cabinet de Paris, carton 7-8, un as, sigle I. Diam. 7 cent., échancré, pesant 342 gramm.; mais est-il de Rome? On en trouve d'autres au-dessous de la livre de Justinien, Diam. 6 et 7, de 281, 274, 269, 266, 261, 259; nous en possédons nous-même un de 287, et un de 238.

Au même cabinet, carton 5/6, on trouve un as de 210 gr., et même de 126 gr.

D'assez nombreux monuments, dont un bien conservé, au double type du bœuf, diam. 17 sur 9 (cabinet de Paris), du poids de 1382 gr., paraît un quadrussis, et donne à la livre 345 gramm. Divers poids, ainsi que l'as ci-dessus, paraissent indiquer qu'il exista une livre romaine d'environ 345 grammes, c'est-à-dire d'un douzième environ ou d'une once plus forte que celle de Justinien : ce qui n'a rien d'étonnant, puisque nous avons eu longtemps la livre tournois et la livre parisis, et puisque les Anglais ont encore la livre Troy et la livre Avoir du poids.

Il serait bien surprenant que, dans le cours de six siècles avant

notre ère et dans les quatorze qui ont suivi, les Romains n'aient pas varié le poids de leur livre, ou n'aient pas eu en concurrence un poids légal et un poids commercial, comme la plupart des autres nations.

Ainsi Hussey (1836, p. 122) signale au musée de Naples, comme provenant d'Herculanum, deux poids, l'un marqué PON. C. (centussis), privé de son anneau, et pesant encore 518,364 grains anglais, ou 33 kil. 588, donnant 336 grammes à la livre romaine; le second, marqué L. PON. (50 livr.), aussi privé de son anneau, pesant 256,564 grains anglais, ou 16,624 grammes, donne seulement 333 grammes à la livre. Nous nous sommes vainement adressés aux conservateurs de Naples pour savoir si ces poids étaient romains. Le cabinet de France renferme (cart. 1er) un Quincussis présumé en carré long, Diam. 18 1/3 sur 9 1/3 cent., figurant un trident entier, et un caducée, du poids de 1680, donnant 360 gramm. à la liv. L'as cité plus haut étant échancré pesait plus de 342. Au carton 9-10, il y a un second as, diam. 6.50, figurant une tête de femme à dr. et au ℞., avec le sigle I, du poids de 351 ; mais rien ne prouve qu'il soit de Rome. — Au carton 7-8, Semis, diam. 540, aussi à tête de femme, et le sigle S ; au R. tête casquée et S., de 167 gr., supposant une livre de 334 ; et au carton 9-10, un autre Semis, diam. 5 1/2 cent., au type du cheval ailé des deux côtés, avec la lettre S, pesant 169 et représentant un as de 388. — Au cabinet de France, parmi les poids, il en est un sphérique, sous le n° 3258, marqué V ou quincussis, vérifié le 11 janv. 1854, pesant 1650, et représentant une livre de 330. M. Garucci a signalé aussi (Ann. Fiorelli 1846, n° 4), dans le musée Kircher, à Rome : 1° un poids sphérique marqué dix globules et R. X, c'est-à-dire un decussis du poids de 3581,30, donnant la livre de 358.13, que Cagnazzi paraît n'avoir trouvé que de 3258, ou 325 à la livre; 2° un autre poids sphérique marqué II ou Dupondium, n° 5, incrusté d'argent, pesant 701,21, donnant la livre de 350; 3° un autre poids sphérique, idem, n° 6, marqué V, et TEMPL. OPIS. AVG. (Quincussis), pesant

1770 (ou 1670) et donnant 390 ou 336 à la livre; 4° un autre poids sphérique, n° 7, marqué II (Dupondium), incrusté d'argent, avec la même inscript., pesant 718-50, et donnant 359 à la livre. Nous n'avons pu en faire la vérification; mais rien ne prouve que ces poids aient été romains. Avec eux on ne peut trouver une moyenne satisfaisante. Ils sont combattus d'ailleurs par le Quincussis échancré du cabinet, carré long de 17 cent. sur 9 de diam., au cabinet de Paris, représentant deux becs de trident, et deux dauphins R; deux poulets becquetant et deux étoiles, du poids (affaibli) de 1526 gr., et représentant déjà une livre de 306. Il a été décrit par M. Lenormand, *Revue num.* 1844.

Mais l'objection la plus considérable contre la livre de 323-50, ou de Justinien, est dans le conge marqué P. X, ou 10 livr., daté du 6ᵉ cons. de Vespasien, et du 4ᵉ de Titus, son fils, c'est-à-dire de l'an 75 de notre ère, paraissant aussi officiel; car il porte : MENSURÆ EXACTÆ IN CAPITOLIO, et l'on sait que les mesures étaient déposées dans les temples sous la protection de la divinité. Il est bien vrai que, selon le Pseudo-Gallien, ch. XIV, à la suite de ses œuvres, t. XIX, éd. Kuhn, 1830, p. 774, le conge ne pesait X livres que pour le vin; pour l'huile c'était IX, et pour le miel XIII et demi. Ce vase, pendant qu'il était au palais Farnèse, aurait donc dû être rempli par le vin du pays; mais l'académicien Auzout, en 1680, le remplit d'eau de la fontaine de Trevi à Rome, et les Mémoires de l'Acad. des sciences ne font pas connaître quelle est la différence de densité de cette eau avec l'eau distillée à 4 degrés, qui, selon le Bureau des long., p. 287, a 9 p. °/₀ de poids de moins que le vin de Bourgogne, et 6 que le vin de Bordeaux.

Le résultat exprimé par Auzout en grains et en onces n'est pas d'ailleurs identique; d'autres savants l'ont estimé à plus grand poids. En dernier lieu, le D. Haze, conservateur du musée de Dresde, qui l'avait sous les yeux, parce que le vase est arrivé à ce musée, on ne sait comment, depuis 1721, l'a décrit et fait remplir d'eau. Il l'a d'ailleurs trouvé en bon état, et il en a

conclu, dans un mémoire de 1824, publié par l'Académie de Berlin, un poids de 63,460 grains 6 de Paris, et pour la livre R. 6,346, ou 337 gramm. Le maître de la science métrologique en Allemagne, Boeck, n'a pu se rendre à cette évaluation, soit qu'il ait pensé que le vase en question, depuis dix-huit cents ans, a dû se détériorer, se couvrir de vert-de-gris à l'intérieur ou voir relâcher ses parois, soit qu'en le nettoyant on l'ait élargi. Il se fonde : 1° sur ce que le quadrantal ou pied cube d'eau, qui pesait 80 livres, aurait, dans l'hypothèse de 337 gr. à la livre, 133 lignes, au lieu de 131; 2° sur ce que le talent attique, aussi de 80 livr. R., donnerait à la drachme 69 gr. 36, tandis qu'elle n'est, d'après de nombreux monuments numismatistes, que de 67 gr. 38; et 3° parce qu'en général les mesures de capacité donnent des résultats trop différents pour mériter une grande confiance. Nous ne savons si, dans son édition nouvelle de la Métrologie en 1851, Boeck a modifié cette opinion.

Le conservateur actuel du musée de Dresde, M. Hettner, par lettre du 6 déc. 1855, a bien voulu nous confirmer le parfait état du conge dont il s'agit, et a pleinement acquiescé aux calculs du D. Hase, en les appuyant de la mesure extérieure du vase; il ajoute qu'on l'a pesé avec une eau distillée à 13° Réaumur. M. le D. Wertheim, de l'Institut de France, a contrôlé ces documents, et il doute, comme Boeck, du résultat des épreuves du conge. En définitive, ce dernier s'est rangé à l'opinion de Letronne, qui a fondé son évaluation de la livre romaine sur les monnaies d'or et d'argent principalement, ainsi que sur l'exagium ou étalon d'Honorius, dont nous parlerons. Des monuments aussi nombreux, aussi abondants, aussi nécessairement exacts, quand il s'agit de métaux précieux, l'emportent de beaucoup sur une mesure de capacité.

Il paraît que le conge de Sainte-Geneviève dont argumentait Gassendi est l'un des trois que nous avons vus au cabinet des médailles; mais ces mesures sont dépourvues d'inscription et ne sont pas étalonnées. Il en est de même de deux, d'ailleurs très-élégants, que nous avons vérifiés avec M. Saigey au mu-

sée du Louvre. Nous n'avons pas été admis à les remplir d'eau, et le sable n'est pas un bon guide; nous n'avons donc obtenu qu'un résultat vague, et sans autorité pour la fixation de la livre romaine. Mais le conservateur nous a affirmé que dans ce Musée, si riche d'ailleurs et si mal placé, il n'existe aucun vase antique avec inscription semblable au vase Farnèse ou de Vespasien.

La conclusion de M. Wertheim et de Boeck est qu'il a pu exister chez les Romains des mesures usuelles, pour le commerce, différentes des poids usités pour les monnaies.

Revenons à l'as de 2 onces, qui, d'après la livre de Justinien, devait avoir 54 grammes. Nous trouvons en effet au cabinet de Paris un as tête de Janus, Diam. 4 cent., de 56 gramm. 25; un autre de 3 1/2 cent., de 50 gr. 40. Malgré la réduction légale de l'as à une once et à une demi-once, nous retrouvons dans les grands bronzes d'Auguste les poids de 54, et 49-30; dans les fam. Opeimia, 49-57; Junia, 40-75 et 51 (vérif. du 11 décembre 1854). On doit s'attendre dans les monnaies de bronze à des variantes de grammes, et non de centigrammes, comme dans les monnaies d'or et d'argent.

Au carton 85 et suiv. du Cabinet, on trouve des grands bronzes et des as des familles d'*une once*, fam. Ælia, Diam. 3 cent. 70, Ob cives servatos, 24-50; fam. Asinia, Diam. id., 25-80; famille Apuleia, Diam. 3-20, id.; fam. Antesteia, Diam. 3; as fruste, 23 gr.; autre, 30-50; Calpurnia, 25-50; Maiania, 25-30; Marcia, 21-75; Memmia, 22-80; Opeimia, 28 et 25-35; Limeia, 29-85 et 25-70; Licinia, 28-10; Titinia, 27-66; Valeria, as barbu, 25-60; etc. (Vérif. du 13 novembre 1855.)

On peut voir dans le recueil de M. Riccio, déjà vieux de plus de dix ans (1843), 94 as des familles au type de Janus; 37 grands bronzes du même, diam. 32 à 36 mill.; un Decussis de 9 cent. marqué X et Pallas; un Quadrussis de 12 sur 4-50, marqué IIII, et des poids inférieurs (non pesés).

Selon Pline, *ibid.*, la réduction de l'as date de la dictature de Q. Fabius Maximus, an de Rome 537 (217-216

avant l'ère chrétienne), coïncidant avec l'augmentation relative du denier d'argent, porté à XVI as; des quinaires à 8, et des sesterces à 4. Mais on n'osa diminuer la paye du soldat; la loi Papiria, qu'on assigne à l'an 562 de Rome (192 avant l'ère chrétienne), a réduit l'as, mais momentanément, à une demi-once, soit 13 gramm. 50. C'est le poids des pièces de cuivre consulaires et de l'empire, appelées moyen-bronze, du diam. 26 à 28 mill., famille Asinia, et autres.

La livre romaine conserva son poids; on trouve au cabinet de France, des onces, diam. 25 M. tête casquée, R. proue, de 26 gr.; au nôtre avec osselet, 26 grammes;

Des sextans, tête de Mercure avec le pétase, diam. 32 mill., du poids de 52;

Des quadrans tête d'Hercule couverte, avec 3 globules et proue, id., 4 cent., poids 71;

Des triens, diam. 5, tête casquée à 4 globules, R. proue, idem, poids 100;

Et des semis, diam. 5, tête de Jupiter, lettre S, proue S., poids 150, 167, 169.

Mais on trouve aussi des poids fractionnaires bien au-dessous de leur poids normal; un semis, par exemple, de 27 gr. 15, diam. 3 cent., et une once de 6, 95; ce qui sera expliqué.

Les pièces les plus faibles d'argent, à cette époque, étaient les sesterces, quart du denier; car les Libella Sembella et Teruncius ne sont, ainsi que ce dernier mot l'indique, que le nom donné aux deniers quinaires et sesterces, par rapport à leur valeur en onces. Quant aux pièces de bronze, les plus petites que nous connaissions sont du poids de 1, 55, diam. 13 mill.

Nous possédons une petite pièce de bronze à proue de vaisseau avec le nom de Roma; au revers, lyre et 6 globules, du poids de 1-95, diam. 14 mill.; et une pièce du monétaire Messala Galus-Sisenna, IIIVIR. AAAFF avec le signe S. C. (senatus-consulte), pesant 3 gramm., diam. 17 mill.

§ 2. *Description des pièces de l'empire.*

La pièce d'or s'affaiblit successivement, et tomba sous Néron de 40 à 45 à la livre (Pline, *ibid.*).

La pièce d'argent décrut aussi de 84 à 96. On en a la preuve dans les monuments numismatiques; et Letronne l'a fournie, mém. de 1817.

A 45 par livre, l'Aureus ne pesa plus (poids normal) que 7 gramm. 18; et à 96 par livre, le denier d'argent, que 3-37.

Il y eut de grandes variations dans les monnaies. Malgré le passage de Pline qui attribue à Néron (texte mal à propos rectifié) la réduction des aurei de 40 à 45, la moyenne des pièces d'or du cabinet de Paris, sous Néron, est encore de 7 gramm. 44, ou 43 $\frac{65}{100}$; mais il est vrai que, sous Vespasien, elles tombent en moyenne à 7 gr. 17; c'est-à-dire juste à 45 par livre, et par suite la correction d'Hardouin se justifie.

Vers la fin du 2e siècle l'argent devint rare, et l'alliage des deniers augmenta au point d'en rendre la valeur difficile à apprécier. Mionnet, note 6, t. II, *des Monnaies Romaines*, remarque que cette altération, qui date du règne de Septime Sévère (193-211), fut telle que, sous Gallien, Posthume, et leurs successeurs, jusqu'à Dioclétien, an 284, ces pièces ne furent plus que du billon. Il ne faut donc pas s'arrêter à leur poids, qui s'éleva sous Caracalla (211 à 217) à 52 gramm. 40 c.; il y en eut de deux modules. Sous Alexandre Sévère (222-233), on les trouve du poids de 3 gramm. 10 à 20, c'est-à-dire de 100 à la livre, d'où leur vint le nom de Centenionales.

Pendant cette période, les aurei tombent au poids de 6 gramm. 33 à 6-46, notamment sous Alexandre Sévère, c'est-à-dire à 50 à la livre.

Lampride, dans la vie de ce prince, ch. 39, dit qu'il fit frapper des demi-aurei, ou semisses, et des tiers, ou tremisses; il avait même créé des quarts, ou quartarii. Mais, n'ayant pu descendre l'impôt jusques-là, ou les trouvant sans

doute trop petites, il les fit refondre, et ne conserva que les aurei (que l'historien appelle déjà solidi) et les trémisses. Il démonétisa aussi les doubles, triples, quadruples, décuples, et les monnaies de deux et même de 100 livres qu'Héliogabale avait inventées; on n'en trouve plus de traces que dans les médaillons; il n'en existe aucun de deux et encore moins de cent livres. Une pièce de cent livres aurait pesé 32 kilogr. 350 grammes, et il n'est pas croyable qu'on ait frappé, d'un si grand poids, même des monnaies de cuivre. C'étaient sans doute des monnaies de compte, surtout en or et en argent. Le grand médaillon de Dioclétien ne pèse que 53 gramm. 50, et celui de Justinien que 162, ou une demi-livre. Grégoire de Tours en vit d'une livre.

Ce prince réduisit l'intérêt de l'argent à 4 p. °/₀, *ad trientes*. Il permit aux sénateurs l'intérêt de 6 p. °/₀, *in semisses*.

Le prix de la livre de viande, qui était de 8 minutum, descendit à deux, et même à une de ces pièces (ch. 22 et 26 de cet ouvrage).

Le phollis de cette époque est une pièce de bronze ordinaire (Lampride, vie d'Héliogabale, ch. 22).

La loi d'Arcadius et d'Honorius d'avril 395, code Théod. IX, 23, 2, prouve qu'il a existé antérieurement des pièces dites décargyres. On verra que ce sont des dixièmes de denier ou miliarisions. Autrement le décargyre eût été de 32 gramm. 35 centigrammes. Le denier de Caracalla, de 5 gramm. 40, renouvelé en juillet 384, par Valentinien, Théodose et Arcadius, cod. Théod. XV, 9, 1, ne fut que de 60 à la livre d'argent.

Le décargyre de ces pièces eût été de 54 grammes de poids!

Sous Constantin, an 325, il y a eu une révolution monétaire.

Les aurei ou deniers d'or étaient tombés de 45 à 60 à la livre, c'est-à-dire à 5 gr. 40 centigrammes, et dans le fait on en trouve au cabinet de Paris 14, dont la moyenne, de 5-31, atteint ce chiffre, moins les variantes. Il y a un médaillon du même prince, à son effigie, au revers, Gloria Romanorum, pesant

13-30, et par conséquent d'une demi-once d'argent. Il y a deux autres médaillons à l'effigie de Constantin et de Fausta, du poids moyen de 8-90, c'est-à-dire de 36 à la livre, qui sont à peu près des duella ou tiers d'once.

En 325, une loi du mois de juillet (cod. Théod. XII, 7, 1) assigne à chaque solidus ou pièce d'or coctus, c'est-à-dire épuré, 4 scripules ou scrupules. On a vu que le scrupule d'or pesait de 1 gramm. 12 à 1 gr. 13, ce qui fait 288 à la livre. Ainsi ces solidus ou deniers d'or durent peser de 4-48 à 4-52 et se trouver 72 fois dans la livre.

On en trouve au cabinet de Paris 32 exemplaires du poids moyen de 4-39. On sait qu'il ne faut pas tenir compte des variantes; on doit préférer les chiffres les plus hauts. Il y en a un 33e au monogramme du Christ avec le chiffre LXXII, frappé à Antioche SMAN. décrit par Mionnet, II, 226, maintenant absent du cabinet de Fr.

On en voit deux autres à l'effigie de Fausta l'impératrice, du poids de 4-48; et deux au nom de Delmatius, et de Crispus, son fils, de 4-46.

Enfin, on a trouvé récemment à Reims un aureus au nom de Constant, qui fut César en 337, marqué clairement oϛ' (72 en lettres grecques), décrit par M. Chabouillet, Revue Numism. 1849, et vérifié par nous chez M. Dupré, qui en est le possesseur. Il est du poids (un peu affaibli) de 4-40.

MM. Pinder et Friedlander, de Berlin, Mémoire de 1851, p. 4, attestent que les cabinets de Gotha et de Trèves possèdent des pièces avec le même chiffre oϛ'.

A partir de cette époque, les pièces d'or du cabinet de Paris donnent des deniers d'or, appelés désormais solidi, variant de 4-33 à 4-47, des pièces de moitié ou demi-sous, du poids de 2-22, et des tiers de sol, de 1-57 à 1-70.

En 367, une loi de Valentinien et de Valens, donnée à Rome (cod. Théod. XII, 6, 13), et renouvelée par Justinien, Cod. X, 70, 5, a expressément décidé que la livre d'or obryze, ou pur, serait divisée en 72 solidi.

Enfin, une 3e loi des emp. Arcadius et Honorius, de mars 395, cod. Théod. VII, 24, 1, confirmée, quoiqu'inexactement, au code Justin. XII, 49, 1, atteste l'uniformité de cette division de la livre en 72 solidi.

Malgré ces autorités, on se refusa longtemps à voir dans la loi de 325 la création du solidus de 4 scrupules d'or, parce qu'on doutait que le scrupule d'or de Pline eût persisté jusqu'à cette époque, et parce que le texte de la loi de Constantin est en effet surchargée de ces mots : « Septem solidos appendet præ singulis unciis, quatuordecim vero pro duabus. » A 7 sols par once, et 12 onces par livre, celle-ci eût été composée de 84 et non de 72 sols, et de 360 scrupules au lieu de 288, ce qui détruisait le premier calcul de 4 scrupules au solidus; aussi Pan. cir. variar. l. 66, et Savot III, 17, ont-ils corrigé le texte en substituant 6 et 12 à 7 et 14 par once. Godefroy a voulu le défendre; mais Reinesius a adopté la correction, qui a prévalu. Du reste, le mot CONOB se trouve inscrit aux demi-sols et tiers de sol comme aux sols, et dès lors nous n'admettons pas avec Pind. et Friedl. que l'on doive diviser ce mot en deux, réserver les lettres latines pour l'indication de l'hôtel des monnaies de Constantinople, et les deux lettres finales OB, qui sont aussi latines, comme équivalant aux lettres grecques... οϐ' et valant 72. C'eût été tromper le public et non l'éclairer sur la valeur des 3 modules.

Une 1re loi de 396, cod. Théod. XI, 21, 2, donnée à Milan par Arcadius et Honorius, a fixé la valeur du solidus à 25 livres de bronze. Justinien, reproduisant cette loi dans son code, X, 29, 1, a supprimé le mot cinq, et substitué ainsi (sans doute à dessein) 20 livres à 25.

Une autre loi des mêmes empereurs, donnée à Constantinople en février 397, cod. Théod. XIII, 2, loi unique, reproduite sans changement code Justin. X, 76, 1, fixe à 5 sols d'or la valeur de chaque livre d'argent.

Une 3e loi, également datée de Constantinople, juin 422, émanée d'Honorius et de Théodose, autorisait les primipilaires

à donner pour le sportule 4 sols seulement par livre d'argent; mais elle n'a pas été reproduite dans le code de Justinien, qui, au contraire, a promulgué de nouveau la loi de 397.

La Novelle 18 de Valentinien III, de juin 445, publiée à part du code Théodosien, a fixé, par son § 4, la valeur du sol à 40 *modius* de froment; à 280, ou, selon les variantes, 270 et même 240 livres de viande, et 200 sextarii de vin.

Pour interpréter ce texte avec exactitude il ne faudrait pas, dit-on, prendre la moyenne des pièces d'or de cet empereur; car on n'obtiendrait que 4-38. Nous avons de nouveau vérifié ces pièces au cabinet de Paris; nous en avons trouvé 12 de 4,14 à 4-51; mais il y en a deux de 4-48. Les 4 tiers de sol qui y sont joints donnent, multipliés par tiers, 4-26, 4-44, 4-47 et 4-50. Il faut, selon M. Petigny, négliger les chiffres inférieurs, et s'attacher principalement aux poids supérieurs, que l'on atteignait rarement dans le monnayage.

Une loi de l'emp. Constance, septembre 340, cod. Théod. VI, 4, 5, veut que les préteurs, lors de leur première installation, dépensent, savoir : ceux de la 1re catégorie, 25 mille follis, et 50 livres d'argent; ceux de la 2e, 20 mille, et 40 livres d'argent; et ceux de la 3e, 15,000 follis, et 30 livres d'argent.

Il est probable que, par ce texte, on entendait, quant aux follis, des pièces de cuivre, et quant à l'argent de nouvelles pièces jusqu'à concurrence des livres fixées, qu'on jetait au peuple.

Les sénateurs paraissent avoir été taxés d'une manière analogue par une loi dont le titre seul est inscrit au cod. Théod. VI, 2.

Les exagium solidi, dont Letronne s'est si fort appuyé dans son Mémoire de 1817, pour arriver au poids de la livre romaine, sont au nombre de 7 au cabinet de Paris; ils paraissent tous dater du règne d'Honorius; le premier, marqué VIII ou VIIII, est un carré long avec la tête radiée et le nom d'Honorius; il ne pèse que 2 gramm. 25; mais à le supposer de moitié, ou type du demi-sol, il donne 4-45 pour le solidus. Le se-

cond porte le mot SOLID; mais il est très-fruste, et ne pèse que 3-70; le troisième, mieux conservé, ne pèse encore que 3-90; le quatrième, parfaitement conservé, avec la légende *exagium solidi,* au revers le nom et la tête d'Honorius, ne pèse que 4-15; le cinquième à deux têtes, paraissant usé, donne pourtant un poids plus élevé, ou 4-30; le sixième a deux têtes affrontées, très-bien conservé; il est de 4-20; et le dernier, de 4-08 seulement.

Letronne ne se prévalait que de deux, qu'il dit à fleur de coin, auxquels il attribuait, à l'un le poids de 87 grains 1/2 ou 4 grammes 64; à l'autre 86 grains, ou 4-56 (*voyez* p. 7 de son Mém.); mais vérification faite par nous, le 26 décembre 1855, il se trouve que ces deux étalons si bien conservés ne pèsent que 79 et 74 grains, c'est-à-dire bien au-dessous du poids normal. Nous le constatons parce que, dans le domaine des sciences, il ne faut pas s'en rapporter aux autorités même les plus imposantes. Tanini, 1791, Tab. 8, n° 2, décrit deux autres exagium solidi en bronze à trois têtes, qui paraissent avoir appartenu au musée Borgia; ce savant n'en donne pas le poids; il se borne à dire, p. 353, qu'ils concordent avec le poids des sols d'Arcadius, Honorius et Théodose II, dont ils portent l'effigie.

Le cabinet de France, au carton 33, possède deux poids, réputés onces byzantines, l'un de 26 gramm. 15, venant de M. Dupré, et l'autre de 25 gramm. 88, avec le sigle Γ, diam. carré de 22 mill., le deuxième 28 mill. Ces monuments ne porteraient la livre romaine qu'à 313 gramm., tandis que les autres justifient bien autrement la livre de Justinien.

Les monuments de ce règne, en effet, sont démonstratifs: le médaillon d'or, que nous n'avons plus, et que de Bose évaluait vaguement de cinq onces avec deux *ou* trois gros (de 160 gramm. 59 à 164-41), aurait pesé en moyenne 162-50) (Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-lettres, XXVI, p. 523), ce que Mionnet, dans son édition de 1827, a négligé de constater avant qu'il ne fût soustrait. Nous pensons avec MM. Friedlander et Pinder (Numism. de Justinien, p. 68) que les médaillons étaient d'un poids proportionnel aux fractions de la li-

vre, et nous en concluons que celui-là était de 162 grammes environ, ou de moitié de la livre.

La livre de Justinien continua de servir de base aux monnaies d'or et d'argent, ainsi qu'on le verra ci-après. Eckhel (*Doctrin.*, ch. 9) a remarqué que ce prince innova dans la fabrication des pièces de bronze; c'est ce que nous examinerons bientôt. Sous l'empereur Maurice, en même temps qu'on maintenait à Constantinople le chrysos à 4 gramm. 49, 72 à la livre, on frappait dans la Gaule des pièces d'or de 84. Les *Basiliques* publiés vers l'an 888 et les monnaies d'or de la fin de la monarchie byzantine prouvent que la division de la livre en 72 pièces persista en Orient.

C'est dans cet intervalle que Charlemagne changea le poids de la livre, et la porta, suivant Guerard, Rev. Num. 1837, n° 6, à 7680 grains ou 407 gramm. 92, et la divisa en 20 sols et 240 deniers.

Alors la pièce d'or eût dû peser 20 grammes 4 et le denier 4.70. Or il n'existe de ce règne que l'aureus de Louis le Débonnaire, au cabinet de Paris, à la montre, qui pèse 7 gr. 5.

Il n'existe pas non plus de sols d'argent de 20 à la livre, mais seulement des deniers. V. ci-après l'explication des tableaux.

Le Capitulaire de Charles le Chauve, donné en 864 dans l'assemblée nationale de Pistes, avant que le système féodal eût détruit toute uniformité, établit expressément, par son art. 24, la proportion 12ᵉ entre l'or et l'argent; il créa de nouvelles monnaies (art. 11 et suiv.).

L'or était la monnaie dominante sous la première race (lois de 369, cod. Théod., XI, 1-8; 384, *ibid.*, XI, 15-2; et de 424, *ib.* XI, 21, 3), parce que de la monnaie d'or seule l'estimation était certaine. *Voyez* aussi lois de 429 (*ibid.*, XI, 1, 34); de 433, XI, 28, 16; 458, nov. de Majorien, l. I; lois de Gondebaud, A. 506, add. II, 6, et d'Alaric, l. des Vis. VII, 65.

Les peuples germains n'avaient pas de monnaies autonomes, et, selon Tacite (M. des Germ., 5), ils préféraient les anciennes

pièces d'argent, serrati et bigati, c'est-à-dire romaines. La loi des Ripuaires, de 530, évalua les compositions en argent, et compta douze deniers pour un sol, selon *l'ancien usage*. Dans la loi des Alemands il en est de même, art. 3, tit. 6, quand il est dit que le saïga est le quart du triens, c'est-à-dire un denier; 2 saïgas, 2 deniers; et le triens ou tiers de sol, 4 deniers (M. Petigny, p. 395.) Chez les Bavarois on trouve des compositions en sous de 40 deniers; mais la loi ajoute qu'il s'agit de sous d'or; tit. 176, ch. 10, art. 8; ch. 6, art. 2; tit. 111, ch. 14, art. 2.

Quant aux Francs saliens, leur loi évalua les compositions en sous d'or de 40 D. C'est ce qui résulte du chap. de Mitio Pristito, ajouté par Clovis à la loi salique, en 501 (Pardessus, Chartes et Dipl. de la première race, 1843, in-f°, I, p. 43), et de la note ajoutée à l'une des copies du testament de saint Remy (*Ibid.*, p. 81). Les deniers d'argent furent frappés non par les rois mérovingiens, mais par les évêques et les seigneurs les plus puissants (Diplôme de 685 et notes de Pardessus).

Le système germain triompha sous Pepin du système neustrien, et on abandonna la monnaie d'or. Ce prince releva le denier d'argent, tombé à 20 grains, et le reporta à 23; il fit plus, il défendit l'emploi du sou d'or; argument du concile de Reims, A. 813. Le sou d'*argent* de 12 deniers fut substitué au sou d'or, mais comme monnaie de *compte*. On fit une exception pour les Francs saliens, à cause de l'ancien usage. (Capit. de 801, tit. 15, et cap. de 803, art. 9.) Après Charlemagne, le sou d'argent de 12 deniers fut la seule monnaie *de compte* autorisée (note ajoutée par Hincmar au testament de saint Remy (apud Boll.).

Revenons maintenant au mémoire d'août 1837, présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par Guérard. Nous voyons surgir une livre nouvelle de 20 sols et de 240 deniers. Le denier de Charlemagne est double; il y en a de 24 deniers (1-27 gramm.), et de 32 (1-70 gramm.); il en résulte, le sol étant

invariablement de 12 deniers, que la livre s'élevait à 408 grammes, et se trouvait ainsi plus forte d'un peu moins d'un quart que la livre de Justinien.

Mais d'où vient que le *sol* byzantin, importé dans la monnaie d'or mérovingienne, et adopté par les fils de Clovis, ait subi une telle déviation, de n'être plus que de 20 à la livre, au lieu de 72 ou de 84 ?

D'où vient que le denier, qui était centenional de la livre, n'en est plus que la 240e partie ?

On ne peut repousser les nouvelles dénominations; car elles se trouvent répétées à chaque pas dans les lois des Francs saliens et des Francs ripuaires, et dans les autres lois des barbares. Dans la rédaction du temps de Dagobert (éd. Herold et Pardessus, ch. 80), la loi salique parle d'une monnaie *chunna* et d'une monnaie saïga.

Selon l'académicien M. Petigny, le plus habile, à notre sens, et le plus récent interprète des lois des barbares, le chunna signifie 100 pièces saïgas et répond au centenaire de Justinien; le saïga est égal au denier. Or le chunna valait 2 sous 1/2 d'or. Le sol d'or particulier aux Saliens valait 40 deniers (loi salique, I, 1; XIV, 1, etc.), et le sol d'argent particulier aux Ripuaires 12 den. seulement (loi rip. tit. 36, art. 12). C'est ce que n'a pas reconnu M. Peyré, quand, dans son édition des lois salique et ripuaire, publiée avec une introduction émanée de nous (en 1828, Paris, Didot), mais non sur les textes antiques, ce traducteur a toujours ajouté d'or au *sol* (probablement d'argent) dans cette loi des Ripuaires.

Et cette division du sol (d'argent) en 12 deniers était ancienne selon le texte ripuaire; c'est celle qui a prévalu.

Elle est d'ailleurs confirmée, comme on l'a vu, par les lois des Bavarois et des Alemands, où le sou d'or n'est mentionné que par exception.

On sait que d'abord le denier d'or, chez les Romains, valait, du temps de Pline, 25 deniers d'argent; mais il était de 40 à la livre, ou de 8 gr. 29. Du temps de Clovis, rédacteur de la loi

salique, le sol d'or était de 72 à la livre ou de 4 gramm. 49, et cependant il valait 40 deniers; mais ces deniers, au lieu de peser 3 gramm. 85 comme aux temps de la république romaine, ne pesaient plus, en Gaule, que 1 gr. 088 selon M. Guérard lui-même, c'est-à-dire qu'une double obole.

Il se trouve, par une coïncidence singulière, que, selon un texte aquitain de 845, postérieur il est vrai à Charlemagne et produit par Guérard, trois pièces de ce temps pesaient autant que 53 forts grains de blé d'Aquitaine, et que 300 de ces pièces représentaient une livre *antique* de 25 sols, c'est-à-dire 5300 grains. Ici les 25 sols (sans doute d'argent) sont substitués aux 25 deniers compris dans le denier d'or romain primitif. Quoi qu'il en soit, Guérard prétendait que cette livre de 25 sols n'était autre que la livre romaine, évaluée de son temps 6144 grains (326 gramm. 35), n'étant en réalité que de 5,300 grains, et encore réduite par Pépin à 22 sols en 755, ainsi que l'expriment formellement le capitulaire de Vern, c. 27, et celui de Metz de 756, c. 7. Son poids eût été bien inférieur à la livre romaine de Justinien. Comme le sol d'argent était de 12 deniers, et le denier de Pépin de 23 grains 23/100, 1 gr. 222, il aurait dû en conclure la livre de 323.50 plutôt que celle de 326 gr. 35.

C'est en se prévalant des deniers de Charlemagne, pesant en moyenne 32 grains, ou 1 gramme 7, et de la fixation de la livre à 20 sols, qu'il est arrivé à la livre nouvelle de 408 grammes. Ce système a beaucoup séduit parce qu'il n'implique rien de brusque dans le passage de 22 à 20 sols par livre, et parce que l'existence de cette livre a paru seule jusqu'ici expliquer l'ancienne tradition qui, avant notre système décimal, comptait vingt sous à la livre. Mais il s'agissait de sous de cuivre, de 20 grammes de poids, et non de monnaies d'or ni d'argent.

Quoi qu'il en soit, cette proportion de 20 sols à la livre de Charlemagne est-elle bien authentique? On ne la trouve que dans un document peu solemnel intitulé : *Decretale Precum*, de

779, recueilli par Baluze; encore n'y est-elle que d'une manière indirecte. Parmi les aumônes imposées aux évêques et abbés, aux comtes, aux personnes de médiocre qualité, et aux petits, on trouve cette proportion : trois onces pour les grands, une once et demie pour les médiocres, et un sou pour les petits. Or l'once et demie est évaluée dans le texte (répété aux additions des lois Capitulaires, IV, ch. 143) à 30 deniers : les trois onces faisaient donc 60 deniers. D'un autre côté, le sol était de 12 deniers, un peu plus que la demi-once, et 5 sols faisaient aussi 60 deniers. La livre se composait toujours de 12 onces de 20 deniers, c'est-à-dire de 240 deniers, et par conséquent de 20 sous. Cette proportion de 20 sous à la livre est d'ailleurs confirmée par les autres aumônes établies en la Déprécation.

Nous y voyons une livre imposée aux grands, une demie aux médiocres, et cinq sols aux petits, ces cinq sols ou 60 deniers sont le quart et la moitié des prestations supérieures.

Mais un autre texte, l'art. 53 du Capitulaire de 817, en parlant de la livre de pain, semble fixer la livre de Charlemagne à 30 sous et à 360 deniers, c'est-à-dire à 612 grammes, en comptant le denier de 1 gr. 7, ainsi qu'on le verra par les monuments numismatiques.

Ce chiffre de 612 gramm. excèderait de beaucoup même notre ancienne livre de 16 onces, qui n'était que de 489 grammes.

Le mémoire lu à l'Institut de France par Guérard, et qui n'a pas paru dans les Mémoires de cette compagnie (on ne le connaît que par l'analyse qui en a été donnée par l'auteur dans la *Revue numismatique* de 1837), expliquait sans doute cette difficulté, et celle résultant du texte de la *Deprecatio* et du texte aquitain de 845.

Voici comment on peut concilier le Capitulaire de 817 avec la *Deprecatio* de 779. Le texte de l'art. 53 est précédé d'un titre qui résume le but de la loi, *antequam coquatur*, et il en résulte

que, si la livre de pain doit peser 30 sols, c'est avant la cuisson, sans doute à cause de la déperdition qui en résultait dans le poids du pain, déperdition qu'on évaluait au tiers.

Au reste, il faut bien une explication à notre tradition, qui comptait 20 sous à la livre. Elle ne peut venir des sous d'or, qui n'ont jamais été de 20 à la livre, ni des sous d'argent, qui n'ont jamais existé comme monnaies réelles, mais des *sous* de bronze.

Car on connaît des monnaies en bronze de 20 grammes, à cette époque.

Les grands bronzes romains de Justinien marqués **M**, initiale de la mine byzantine, sont en moyenne de ce poids; le nombre en est considérable. Ils avaient cours, en France, dans les provinces méridionales comme *sous*, ainsi que les anciens monétaires, parce qu'ils dépassaient le poids normal : c'est un fait reconnu par MM. Longperrier et Petigny (*Rev. numism.*, 1854, p. 378 et 384.) Le nombre des monnaies de cuivre frappées par les princes gaulois paraît avoir été infiniment petit, comparativement aux bronzes du haut et du bas empire qui avaient envahi ces provinces.

Les monnaies d'or ont cessé sous les Carlovingiens, car il n'en existe qu'un type au nom de Louis le Débonnaire. Son poids, de 7 gr. 5, formerait le 54e de la livre de Charlemagne. N'est-il pas vraisemblable que c'est le double du sol d'or de 3-84, frappé à Marseille et à Vienne sous l'empereur Maurice? Il ne s'en faut en effet que de quelques centigrammes.

M. Petigny a expliqué que les monnaies d'or, si abondantes sous la première race, ne cessèrent pas de circuler. — C'est à cause de la rareté de l'argent, qui manquait à la circulation, et obligeait de recourir aux monnaies de cuivre, qu'on continua de les employer. Il n'y a point, quoi qu'en ait dit Guérard, de texte qui ait aboli la monnaie d'or; le concile de Reims de 813, art. 41, prouve qu'elles avaient encore cours au neuvième siècle. Par les diplômes de 748 et de 764, on voit qu'on stipulait en cette valeur dans les actes publics; seulement leur

cours forcé pour 40 deniers d'argent, qui résultait de la loi, donna lieu à beaucoup d'abus, parce que la proportion entre l'or et l'argent avait changé.

En 803, Charlemagne maintint expressément le sou d'or, *Capit.*, art. 9. M. Petigny (*Rev. numism.* 1854, p. 407) pense que le concile de Reims ne demanda pas, en effet, comme l'interpréta Guérard, la suppression des monnaies d'or, ainsi que l'avait fait Gondebaud en Bourgogne, en 509.

Du reste, cet académicien croit fermement que le sou et le denier d'argent, qui devinrent, l'un la monnaie de compte, et l'autre la monnaie officielle sous les Carlovingiens, avaient existé simultanément dans les parties orientales de la Gaule, selon l'ancien usage des Germains, et se trouvaient dans la proportion de 12 deniers pour le sol d'argent. C'est la conclusion de son mémoire.

L'anarchie féodale, en divisant la France en des souverainetés infinies, fit tomber l'unité de poids et mesures, qui était l'un des bienfaits du gouvernement de Charlemagne.

Entre 1075 et 1093, sous Philippe Ier, il est constaté par les chartes (recueillies par Leblanc), seule source de la législation de cette époque, qu'il se forma une nouvelle livre sous le nom de Marc, qui fut divisée en huit onces.

Ducange a constaté (h. v., IV. p. 272) que cette livre de *marca* était variée; celles de Troyes et de Paris étaient de 14 sols 2 deniers ; celle de Tours de 12 sols 11 deniers; celle de la Rochelle ou anglaise de 13 sous 4 deniers, et celle de Limoges, de 13 sols 3 d. Chaque sol était de 12 deniers de 24 grains; la moyenne fut de 12 sous ou de 288 grains (244 gramm. 75). Le poids de marc fut doublé sous le roi Jean, qui porta la livre à 16 onces, ou 489 gr. 40, ce qui subsista jusqu'au régime décimal.

Sous le règne de saint Louis, on ne trouve, ni dans les monnaies d'or, ni dans les monnaies d'argent, de sous pesant 20 gr. 39 ; ce n'était donc encore qu'une monnaie de compte.

Les plus fortes monnaies d'or sont de deux espèces : les

agnels, et les écus. — Elles ne diffèrent que de 3 à 4 centigrammes, d'après les exemplaires du cabinet de France. MM. de Sacy et Guigniaut, dans la savante préface du tome XXI des *Historiens de France*, qui vient de paraître, estiment que le poids de ces exemplaires devait être de 4 grammes 137. Ils ne comptent que 59 1/4 au poids du marc. Nous ne pouvons croire qu'on ait taillé moins de 60 de ces pièces au marc; car, en divisant par ce nombre le poids de marc, qui est officiellement de 244 gramm. 753, selon l'Annuaire du Bureau des longitudes, nous trouvons un poids normal de 4,079, en nombre rond 4 gramm. 08, pour chaque pièce; et l'Annuaire lui-même, d'après la commission des monnaies, porte le poids normal des agnels et des écus d'or à 4.09 au plus.

Nous ne trouvons pas dans la monnaie d'or de cette époque, correspondant aux dernières pièces byzantines, de scrupules d'or ou autres dénominations, analogues à la petite pièce française actuelle de 1.61 de poids, de même qu'il n'y en a aucune qui atteigne l'importance, ni du double napoléon de 40 fr. pesant 2 gr. 90, ni de la pièce de 100 francs, de 32 gr. 258. (V. notre tableau, partie française.)

§ 3. *Tableaux des monnaies.*

Nous séparons les monnaies de compte des monnaies réelles, surtout parce que les premières ne sont pas chargées des frais de fabrication ni d'alliage, et sont de purs lingots.

Il semble résulter des lois des empereurs que les transactions pouvaient se faire en ces valeurs aussi bien qu'en valeurs métalliques.

La plus importante des monnaies de compte est le centenaire, ou poids de 100 livres, selon la définition qu'en donne Procope (*G. des Perses*, I, 22, p. 112). Il s'appliquait au bronze comme à l'or. (Loi de 424, cod. Théod. XI, 21, 3; et loi de 385, cod. Justin. XII, 51, 12.)

Quant au talent, Théophane, I, 453, éd. de Bonn, dit que le tyran Phocas en donna un d'or à la fraction des Prasiniens en 598, ou 605. Suidas, v° ὀβολὸς, nous apprend que de son temps le talent *d'argent* était composé de 4 (livres) 8 pièces (centenionales) et 6 fractions de deniers. Le mot *livres* est suppléé par le lexique inédit de Photius, ce qui reporte le fait aux années 857-891. Quant au talent d'or, Suidas, v° τάλαντον, se borne à citer un traité de Diodore sur les poids, qui le compose de 60 mines, et la mine de 100 drachmes, ce qui prouve que l'ancienne composition du talent attique s'était conservée pour l'or.

N° 1. *De la monnaie d'or.*

Le médaillon d'or de Justinien, aujourd'hui perdu, pesait 162 grammes environ, comme on l'a dit p. 832. Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, VI, 2) parle de monnaies de Byzance, pesant une livre d'or, qu'il vit à la cour de Chilpéric; ces pièces portaient d'un côté l'image de l'empereur et la légende de Tibère (II) Constantin, perpétuel Auguste; au ℞ un quadrige monté par un guerrier, avec les mots *Gloria Romanorum*. C'étaient évidemment des médaillons; ils ont disparu. Louis-Philippe a fait frapper des médailles (celles des chemins de fer, en 1842) de plus de 350 grammes.

On a voulu voir dans le revers de ce médaillon, et d'une pièce d'argent à la tête de Justinien, avec le revers *Gloria Romanorum*, l'allusion au triomphe de Bélisaire en 533. Cédrénus, I, 649, Ed. Bonn, croyait avoir lu sur l'une de ces pièces le nom de Bélisaire au lieu de *salus et* qui précèdent les mots Gl. Rom.; mais le nom de ce général n'existe ni sur l'une ni sur l'autre, et le nimbe dont la tête est enveloppée prouve que Justinien s'etait réservé l'honneur du triomphe. Michel Glycas, qui fait allusion à ces médailles, p. 494, 495, Ed. de Bonn, ne dit pas comme Cédrénus que le nom du guerrier y fût inscrit.

Les banquiers égyptiens, dit une Novelle de Justinien, retenaient une pièce d'or sur 9 chrysos, c'est-à-dire plus de 11 p. $^0/_0$; l'alliage était moins fort alors qu'aujourd'hui. Le prince réprima cette énorme usure, faite par la retenue au change.

Nous n'avons pas mis le mot νόμισμα parmi les noms des pièces d'or, parce qu'il s'applique aussi bien à la plus forte pièce d'argent qu'à la plus forte d'or.

Les pièces d'or de Justinien, selon MM. Friedlander et Pinder (p. 8), sont le solidus (νόμισμα), le semissis (σημίσιον), et le tremissis (τριμίσιον), Chrysos, Hemi-Chrysinos, et Konkos. La Novelle 105, 2, § 1, de l'an 536, fait allusion aux trois séries de pièces d'or ou stathmos; mais il n'en indique pas les noms comme pour les pièces d'argent. On appelait la grande pièce d'or solidus, chrysos, ou statère (lois de Justinien, et Procope, passim). V. la table.

Il y a au cabinet de Paris trois ou quatre exemplaires pesant: l'un 4-52, et trois 4-50; 8 pesant de 4-45 à 49; 5 de 4-40 à 4-44; 3 de 4-30 à 4-39; quatre de 4-20 à 4-29; elles sont frappées à Constantinople; CONOB. Une autre, classée à part comme frappée à Rome, marquée οϛ', ce qui, suivant Friedlander et Pinder (Mém. de 1851), est la marque certaine du nombre de pièces à la livre, pèse 4-49, c'est-à-dire juste le 72e de la livre de 323-50. Notre Pl. III donne une pièce de Justinien ne pesant par exception que 3-92, ce qui ne peut s'expliquer même par l'affaiblissement d'un sixième du poids des monnaies d'or par rapport à l'argent, qu'on pourrait supposer d'après la révolution monétaire indiquée aux *Anecd.* ch. XXV. Une pièce de Justin son prédécesseur pèse 4-45; la pièce frappée en 527 aux effigies des deux princes réunis donne 4-43, et un tiers de sol, de 1-50, de notre cabinet, représente le poids normal de 4-49 à 4-50.

Deux quinaires, ou demi-sols, au cabinet, varient de 2 gramm. à 2-25. Nous connaissons six tiers de sol, de 1 gramme 43 à 1-50. — Ces pièces, comme les demi-sols, portent la lé-

gende CONOB, que nous croyons l'anagramme de Constantinople comme nos devanciers; nous ne la séparons pas en deux mots CON et OB' pour attribuer aux dernières lettres le sens de 72; autrement on aurait réservé ces deux lettres pour les solidi, les seuls qui soient de 72 à la livre.

Dans un passage célèbre, Procope (*G. des Goths*, III, 33, p. 416-417) a remarqué qu'à partir de leur prise de possession d'Arles et de Marseille les rois francs (successeurs immédiats de Clovis) frappèrent la monnaie d'or (νόμισμα χρύσους) à leur effigie et non à celle des empereurs, comme c'était la coutume auparavant. « Le roi des Perses, ajoute-t-il, frappait les monnaies d'argent à sa volonté; mais, à l'égard de la monnaie d'or, ni ce monarque, ni *aucun* autre des rois barbares, n'avaient le droit d'en frapper à leur effigie, quoiqu'ils eussent abondamment de ce métal. »

Sans doute, tant que la crainte subsista parmi les populations que les Romains ne reprissent les conquêtes qu'ils avaient perdues par la décadence de l'Empire, les monarques étrangers firent prudemment de ne pas mettre leur effigie sur des pièces dont elle eût empêché la circulation. Mais les rois francs ne furent pas les seuls qui, sous ce règne et même avant, eussent ainsi frappé des monnaies d'or, puisqu'en Perse on en a de Sapor Ier, de Varahran II, d'Hormisdas II, de Sapor II, de Sapor III, et au moins une de Chosroès Ier, contemporain de Justinien. V. M. Longperrier, Méd. des Sassanides, 1840, in-4°; et M. Lenormant, deuxième lettre à M. de Saulcy, Revue numism. 1848, p. 181 et suiv. La pièce de Chosroès pèse 77 grains ou 4 gramm. 09.

Théodebert Ier en fit frapper à son effigie au poids normal de la livre romaine. Sept exempl. du cabinet de Paris varient de 4-35 à 4-45; les 6 tiers de sol du même prince sont de 1-20 à 1-45. — Il y en a un unique, de Childebert Ier et de son fils Chramne, de 1-40. Les trois tiers de sol au nom de Clotaire descendent à 1-20, et font croire qu'ils sont de Clotaire II. Il en est de même d'un solidus de 3-46 et de 3 tiers

de sou au nom de Childebert, de 90 centigr. à 1-25 et 1-30, qu'on assigne dès lors à Childebert II.

On attribue, par suite d'un monogramme, au grand Théodoric, c'est-à-dire aux Goths d'Italie, un solidus marqué du nom d'Anastase (probablement prorogé), qui pèse 4,45, et 5 tiers de sol de 1,43 à 1,45. Il y a, à l'effigie d'Anastase et de Justin, 8 tiers de sol de 1,43, avec l'indication de Ravenne (RA); de Naples, à l'effigie d'Anastase, 3 tiers de sol du même poids; de Milan, aux effigies d'Anastase et de Justin, 2 tiers de sol du poids de 1,40; de Vérone, à l'effigie de Justinien, 6 tiers du poids de 1,40; 2 à Bononia, *idem;* une à Vicentia, au nom de Justin, *idem;* 2 à l'effigie d'Anastase, et au nom de Ticinum, de 1,60. D'autres enfin, sans nom de ville, varient de 1,40 à 1,60.

Les premières pièces d'Espagne et d'Angleterre sont incertaines, quoiqu'au cabinet on ait classé un tiers de sou au nom de Justinianos (Britannia sub Childeberto), et deux en Espagne, à cause de l'exergue CONOB.

Il y a des monnaies d'or (tiers de sol) au nom de Justin et de Justinien qu'on assigne à la Gaule; ils sont au nombre de 14, et varient de 1-20 à 1-45.

Le savant conservateur du cabinet de France, M. Lenormant, dans le classement des pièces, ne voulant les confondre avec celles frappées dans l'empire ou par les rois goths d'Italie, en a fait l'application aux rois bourguignons, visigoths et francs de la Gaule. Tant que Théodebert Ier et les autres petits-fils, ou même les fils de Clovis, Childebert et Clotaire Ier, devenus maîtres absolus des Gaules et de la Provence, c'est-à-dire d'Arles et de Marseille, n'eurent pas secoué le joug de la coutume, qui leur interdisait de frapper la monnaie à leur effigie; — quand Clovis acceptait de l'empereur Anastase le titre de patrice ou de consul; — quand la confédération armoricaine n'avait pas rompu toute relation avec les légions romaines, nous concevons qu'on rattache aux villes les plus éloignées de notre pays, et même à la Bretagne, cer-

taines de ces pièces barbares. L'exergue CONOB a été imitée de celles frappées à Constantinople, afin de tromper les yeux et d'en favoriser la circulation. Mais nous ne pouvons, sans preuve, croire que les trois princes francs qui ont frappé monnaie à leur effigie, et les Bretons, dont la ligue dissoute donna naissance aux princes et ducs de Bretagne, aient souffert ou jugé utile que l'on frappât encore chez eux des pièces au nom et à l'effigie de Justinien. Que l'ancienne coutume ait été momentanément rétablie, sous l'empereur Maurice, à Marseille, pendant la décadence de la première race, nous l'admettons à titre d'exception, mais non comme un fait permanent. Sous ce rapport, nous nous écartons du principe contraire posé par M. Lenormant dans ses lettres, insérées *Revue numism.*, 1848, 1849, 1853 et 1854. Nous préférons l'opinion de M. Petigny, exposée p. 98 et 134, en 1852, quoique, depuis, ce savant ait cessé de la défendre. Voyez en effet sur quels faibles indices, à défaut d'aucun texte ancien, M. Lenormant établit ses classifications. Lettre VI, p. 3, il assigne à Inspruck, Ænipons, ou à Inipons de la Hongrie, un tiers de sol au nom de Justinien, au R. VICTORIA suivi des lettres AACVTOPS, qu'il ne cherche pas d'ailleurs à expliquer. Il prend les deux finales PS pour les joindre à l'exergue INI, afin d'y trouver Inipons; mais, en savant honnête, il déclare que c'est pure conjecture, en attendant mieux.

Nous ne nous occupons que des pièces de Justinien. Il attribue, p. 280, un sou d'or nouveau, au nom de Justinien, précédé de Ɔ — suivi de PPC. ℞ VICTORIA AVCCC — exergue CONOB, avec le monogr. R^E, au système mérovingien, à l'époque où, par la mort de Théodebald, fils de Théodebert, Clotaire Ier, son aïeul, reprit possession de ses États; ce prince l'aurait fait frapper à Reims, en 557, avant la mort de Justinien. Il y voit deux CC. chlodovéens, et l'initiale de Reims, quoique cette initiale ne soit pas à l'exergue, et puisse s'appliquer à toute autre ville ou à tout autre objet. Le premier C ne paraît être

que le D retourné de la formule ordinaire DИ. IVSTIИIAИVS.

C'est surtout dans ses Xe et XIe Lettres, 1854, p. 257 et suiv., que ce savant s'est laissé entraîner trop loin. Il part d'abord de ce fait contestable que, parmi les pièces décriées, en 509, par la loi de Gondebaud, se trouvaient les monnaies armoricaines, sous le mot Arduricani; et de cet autre que, dans une pièce au nom et à l'effigie d'Anastase, à la suite du mot Victoria, on trouve CVSTORV suivi d'une grande И, où il a vu aussi un grand B. La première lui paraît signifier Namnetes, Nantes, et la seconde lettre la transformation du nom d'Armorique en Britannia. Il fortifie cette conjecture hardie, quant à Nantes, par un nouveau triens, où, à la suite de la légende de la victoire, les deux dernières lettres se lisent ИA. 3° Il voit dans le monogr. AR, ARM. l'initiale de l'Armorique, quoiqu'il reconnaisse, p. 259, que, du temps de Justin et de Justinien, cette république n'était plus qu'un souvenir, le pays étant divisé entre des chefs qui se faisaient la guerre.

Il voit Vannes dans la seule lettre V qu'il trouve sur d'autres triens, parce qu'il a cru rencontrer les initiales des princes de ce pays, Wérocus, Macliavus et Canao. Si le V, ou VEИ, qu'il a cru lire sur un triens du temps de Maurice, était à l'exergue à la place de CONOB; si les initiales des noms prétendus des princes bretons étaient détachées de la légende Victoria, soit dans le champ, soit circulairement, peut-être ces conjectures auraient du poids; mais il n'en est pas ainsi. Dans un nouveau triens, décrit p. 261, M. Lenormant voit Vannes dans le monogr. AV qui termine la légende de Justinien, et Canaon, fils de Weroch, dans les deux CC qui viennent après, parce que le monogramme supposé de l'Armorique est inscrit sur cette pièce. Les initiales de Weroch et de Macliau, sur les triens de Justinien, ne sont pas autrement justifiées.

M. Lenormant soutient, contre M. Petigny, que Gontran, prince mérovingien, avait, en 590 et plus tard, lorsqu'il en-

vahit la Bretagne, conservé, comme son père et ses oncles, le type impérial, quoique le contraire résulte des pièces de Théodebert, Childebert et Clotaire. D'ailleurs, dit-il p. 263, le nom de Justinien a été altéré par celui de Justianus ou Justinanus, dans les pièces à l'И ou Nantes. Toutefois, dans un triens où ce nom est correct, il voit le nom de Weroch, dans le monogramme Ϛ suivi de V, et les lettres chlodovéennes CC répétées, malgré l'exergue CИOB, qui succède au V, initiale de Vannes.

Lorsque, vers 550, Nantes reconnut la souveraineté de Childebert, elle fit, selon lui, frapper des monnaies au nom de Justinien, témoin le triens ƆИ. IVSTI ИUS PA VIC, ℞. RIAIAVCTORVN, exergue ИOƆ; il y voit И, initiale de Nantes, VIC, abrégé de vir inluster; sur les deux faces ƆƆ renversés, la marque chlodovéenne. Il signale 7 pièces à la marque de Nantes, И, avec le faux nom IVSTIAИVS, imitée de Vannes. L'exergue COIOƆ qui se trouve sur quelques-uns de ces triens lui paraît un signe caractéristique de l'autorité des Francs. Sur un autre, dans les lettres A И—M mêlées au nom altéré de Justinien, il apperçoit Augusta ИaMnetorum, l'indication moins abrégée de Nantes. Le groupe AИ a la même signification; c'est un NA renversé.

De Nantes il passe au monnoyage de Rennes. Dans un triens au nom de Justinien, il détache la lettre R de Victoria ACVSTOR (pour Augustorum). D'ailleurs, dans un triens décrit p. 268, avec l'exergue CCOMOB, il trouve dans le champ RE qui, en cette occasion, ne signifie plus Reims, mais Rennes.

De Rennes il passe à Aleth, ville érigée en évêché en 541, parce que sur un triens au nom de Justinius, et au ℞ Victoria ACVSTORV, il trouve dans le champ un A, indépendant de l'exergue COIIB.

Enfin, une dernière conjecture va prouver jusqu'où l'imagi-

nation enthousiaste des monuments mérovingiens peut entraîner les plus savants hommes. Il y a un trieus célèbre portant ON. IVSTINIANOS, R. PP. AVC. INBCH, Victoire barbare, avec étoile, sans exergue. M. Lenormant voit dans le commencement du revers la fin des titres impériaux ordinaires, Perpetuus Augustus, et dans les cinq lettres finales (peu lisibles) toute une légende historique, In-Britannia C Hildebertus, pour célébrer la victoire de Childebert en Bretagne, comme auxiliaire de l'infortuné Chramne. Comment cette alliance d'idées peut-elle se faire avec le nom et les titres de Justinien? Comment dans une seule lettre imaginer la consécration de la Britannia? Comment aurait-on rejeté à la fin l'initiale de Childebert?

Cette explication depuis longtemps figurait sur les tablettes du cabinet, mais personne ne l'avait admise. D'ailleurs Childebert inscrivait son nom tout entier sur les pièces d'or, comme Théodebert, et ç'aurait été une singulière flatterie que de le mettre ainsi en diminutif, après les nom et titre de Justinien, que les princes francs méprisaient tant.

Ce triens, au nom de Childebert et de Chramne, d'un poids inférieur, 1 gramme 40, avait été jusque-là assigné au centre de la Gaule (Poitiers). M. Petigny, *Revue numism.*, 1852, p. 133. M. Fillon, *ib.*, 1844, p. 199, mentionne deux autres tiers de sol du même Childebert, l'un décrit (1842, p. 341) avec le nom d'un officier monétaire; l'autre avec le de Officina Maret, et un monogr. assez semblable à celui que M. Lenormant prend pour l'initiale des Armoricains, et ou M. F. voit les lettres LИES. Son poids est de 1 gramme 48.

M. Lenormant a encore trouvé dans un triens le nom de Justinien avec la lettre S finale renversée, et à l'exergue du ℞ un S retourné et le mot IONO. Il pense que S. Sanson, évêque de Dol, a fait frapper cette pièce en l'honneur de Jonas, prince breton, qui fut déposé par Conobre. Dans un autre triens au nom de Justin, où se trouve au ℞ après Victoria AV, il signale le mot IONURI, l'exergue CONOD, et dans le champ

la lettre K, qu'il prend pour l'initiale des Curiosipolites, dont la métropole célèbre est Corsault ou St-Brieuc. Il signale encore une autre pièce de cette ville, mais si barbare qu'il renonce à l'expliquer (p. 273).

A la fin de son travail, p. 327, le savant conservateur voit un tiers de sol déformé de Justinien dans un triens espagnol, portant d'un côté ƆH INSTIΠΠIAVAC— au ℞ VIƆTVLTOOVLO, à l'exergue CONO. Les deux lettres Chlodovéennes Ɔ et C lui paraissent revivre ici, et cette pièce doit servir de transition au règne de Leuvigilde, en Espagne.

En octobre 1852, M. Lenormant écrivait ces savantes dissertations, et il était encore plein de la découverte du monument prétendu mérovingien de la chapelle St-Éloi, où il a cru trouver une mention du consulat de Clovis, découverte qu'on a niée radicalement en soutenant que les éléments mêmes n'en existaient pas sur le terrain. Il n'en peut être de même de nos pièces barbares au nom de Justinien, puisque le cabinet de France, cartons 3 et 4, en renferme 15 ou 16, dont 9 du poids normal de 1 gramme 45 à 1.50; 7 de 1.40 à 1.44, et 2 de 1.20, provenant en partie de M. Rollin.

M. Petigny, dans la *Revue numism.* 1848, p. 78, et 1852 p. 114, signale un triens de Childebert Ier, frappé à Lyon, par Maret, à l'effigie de Justinien avec le titre de Rex; un second à son effigie personnelle, frappé par le même, vers 534, sous Justinien; un troisième frappé à Arles, vers 544. Le sol d'or de Clotaire Ier, de 73 grains au lieu de 84, poids normal, porte le chiffre de XXI, ce qui lui paraît, ainsi qu'à feu Duchalais, signifier 21 siliques.

Les sols et tiers de sols de Théodebert ont été, selon M. Petigny, frappés à Laon (Lugd. Cl.), Reims (Re.), Toul (T.), Metz (M.), Cologne (Col. Vbor.), Trèves (Tre. ou Tr.) et Andernacht (Antor.).

Revenons aux pièces antérieures à l'époque de Justinien.

Les pièces d'or de la F. Vibia, dont nous avons parlé, p. 820,

sont, d'après le savant conservateur du cabinet de Paris, *Revue numism.* 1844, et l'opinion professée généralement, l'apanage de Capoue. Il insiste : 1° non plus sur ce que leur style est grec, et appartenait aux colonies de la Grande-Grèce, mais, au contraire, sur ce qu'il y a des pièces d'or de ce type, d'un aspect rude et antique, contemporaines de l'*æs grave,* et antérieures à la création de la monnaie d'argent à Rome, A. 269, celles qui sont d'un burin délicat n'étant que des restitutions postérieures; 2o sur ce qu'elles sont tridrachmes, et semblables pour le poids à une autre série de pièces d'argent de Capoue et de Teanum Sidicinum, ainsi qu'aux pièces de Tarente; 3° sur ce qu'elles présentent le même type qu'un sextans de Capoue et d'Atella, et qu'un triens d'Atella; 4° sur ce que Capoue reçut, A. 317, un prêteur romain, ce qui autorisa la ville à mettre le nom de Rome sur cette monnaie. Il est vrai, dit-il, p. 295, que Capoue suivait, pour ses As, le sytème décimal, et Rome le système duodécimal, et qu'ainsi le même gouvernement, à 50 lieues de distance, aurait pratiqué deux systèmes opposés; mais tel est, selon M Lenormant, l'irrécusable témoignage des monuments.

Naples n'a-t-elle pas inscrit le nom de Ῥωμαίων sur ses monnaies du temps de Charilaüs, qui la leur livra vers 321?

Malgré ces objections, nous ne pouvons croire que Roma figure inutilement sur ces pièces, et n'ait pas un sens distinct de Romano et de Ῥωμαίων, indiquant, pour les monnaies de style grec, la dépendance de Rome. Puisque Capoue avait le choix des deux formules, pourquoi aurait-elle pris celle de Rome? Rome l'aurait-elle souffert? Les monnaies Vibia ou Veturia peuvent avoir des analogues dans les divisions des As voisins sans changer de patrie. Leur style n'est ni contemporain de l'*æs grave,* ni de style grec; il est Romain pur. Capoue, Naples et Nola avaient la drachme asiatique de 3-50, et le didrachme archaïque de Naples est à lui seul de 6-95, poids que n'atteignent pas nos pièces romaines. Enfin ces pièces ne sont pas exactement tridrachmes; elles sont multiples du scrupule.

Quant aux pièces exceptionnelles de Sylla, qu'aujourd'hui on appelle Luculliennes (M. Lenormant, *Rev. numis.* 1855, p. 18 et suiv.), La Nauze et Letronne n'y voyaient encore que des multiples du scrupule; car, comme le dit ce dernier (p. 74 *Mém.* 1817), de telles pièces d'or ne pouvaient servir à la paye de l'armée.

V. ci-dessus, p. 818 et suiv. les détails relatifs aux scrupules d'or, qui, non-seulement ont été doublés et triplés, mais qui paraissent aussi avoir été sextuplés, en or et en argent.

On connaît aujourd'hui, dans le module de 18 à 20 mill. des deniers d'or de 32 familles avec variantes : 14 au nom de J. César, 4 au nom de Brutus, 4 au nom de Cassius, 1 au nom de Sextus Pompée, 5 au nom de Lepidus, 16 au nom d'Antoine, et 33 au nom d'Octave et d'Auguste (*V.* Riccio).

Sur les monnaies d'or de Constantin, on peut voir, p. 828, ce que disent les lois de Justinien, et sur les pièces mérovingiennes, les pages 832 et suiv.

Nous n'avons pas à entrer dans la description des pièces d'or de l'empire; ce serait infini.

Quant aux monnaies d'or de Justinien, la révolution qui diminua la valeur du sol d'or de 210 à 180 oboles d'argent n'en altéra pas le poids; du moins on n'en trouve pas de trace.

Feu Duchalais a prétendu, après une pesée des pièces d'or du cabinet de France, depuis Majorien, que si, dans les Gaules, les princes francs adoptèrent le poids de 72 à la livre romaine adopté à Byzance, il se fit une révolution monétaire sous Maurice, qui réduisit l'aureus de 84 grains à 72, ou 3 grammes à la pièce; cela fut exprimé sur les pièces frappées à Arles et à Marseille, portant le chiffre XXI pour le sol et VII pour le triens. M. Cartier s'est associé à cette opinion (*Revue numism.* 1840, p. 111, 261; 1844, p. 108), qui a été partagée par le savant M. Petigny (1852, *ib.*); mais elle a été combattue par M. Lagoy, 1844, p. 239, et par M. Lenormant, 1854, p. 322.

Ces chiffres signifient, dit-on, que les pièces correspondantes ne pèsent plus 24 et 8 *siliques*, mais 21 et 7. La silique était

de 3 grains 1/2 de Paris, et le scrupule de 21 grains; il ne fallait qu'ajouter 2 siliques, ou 7 grains, pour faire le triens de l'aureus ancien de 84 grains.

En inscrivant le chiffre VII sur le triens, on voulut faire comprendre qu'il faudrait désormais 7 sous d'or au lieu de 6 pour former une once ou un 12[e] de livre; et de même, en inscrivant sur le solidus XXI, que désormais il en faudrait 21 au lieu de 18 pour le quart de la livre ou 3 onces. On indiquait en même temps, par la proportion des chiffres, que la plus petite pièce d'or restait le 1/3 du sol. Mais, en appliquant ces chiffres au *poids* de la pièce, et non à la proportion nouvelle, il se trouve un excédant d'un grain et demi sur chaque aureus, excédant qui a fait rejeter par M. Lenormant l'explication Duchalais, parce que, pour un métal aussi précieux que l'or, il faut une précision absolue.

Au contraire, en relevant d'un 8[e] le poids de la silique, et la fixant à 4 grains de Paris, celui-ci trouve le compte en siliques, puisque l'aureus ou sol en fournit 18 (72 grains), la moitié 9 (36 grains), le tiers 6 (24 grains), le quart 1/2 (18 grains), le 12[e] 1 1/2 (6 grains). De cette manière on arrive à un rapport merveilleux entre le sou d'or de 72 grains et la division de la livre de Paris, qui compte 72 grains pour un gros, 8 gros par once, et 16 onces par livre. La livre romaine, de 6048 grains (taux adopté par M. Lenormant d'après Savot, contrairement à Letronne, Dureau de la Malle, Guerard et autres), renferme 10 onces et 4 gros.

M. Lenormant attribue ce résultat à ce que les Germains avaient importé dans les Gaules comme poids le grain d'orge, qui, multiplié par 4 (le karat), s'élevait d'un huitième au-dessus de la silique romaine; et c'est pour mettre la monnaie romaine en rapport avec le poids germanique qu'à partir du règne de Maurice on coupa, selon ce savant, 84 auréus au lieu de 72, dans la livre d'or.

Mais ce système spécieux reçoit échec : 1° de ce fait que la livre romaine, étant de 323-50 et non de 321-24, se com-

posait de 6080 grains; 2° après Maurice, qui régna de 582 à 602, Phocas, son successeur, et les Basiliques relevèrent le solidus de poids, en ne tirant que 72 à la livre, au lieu de 84. Maurice lui-même, à Constantinople, conserva l'ancien poids.

Tel est aussi le poids des sols d'or de Phocas, sauf les variantes. Héraclius, de 610 à 641, en frappa de 4-50; ce prince, selon Théophane (l. 466, Éd. Bonn), prit les biens des églises pour fondre des nomisma (chrysos ou deniers centénionals), et beaucoup de miliarisions. Selon la chronique d'Alexandrie ou Paschale, I-706, éd. de Bonn, Héraclius, an 645, créa une nouvelle monnaie d'argent de 6 *grammes grecs* (hexagrammes), faisant moitié du poids ancien, avec laquelle il fit des largesses au peuple.

Les chrysos de Justinien II Rhinotmète (682-711) pèsent de nouveau 4-30. V. notre pl. III.

Vers 732, Léon le Tyran ou l'Isaurien, pour réparer les ruines de Byzance, imposa un miliarision en sus des 14 pièces qu'on payait déjà au trésor public ; et de là vint la coutume de percevoir deux kérations ou siliques formant le miliarision. Selon Cédrénus sur l'an 14 de Maurice, le *gramme* ne peut être l'ancien scrupule de 1 gram. 12; car la nouvelle pièce eût pesé 7 gr. 32; pour qu'elle soit moitié de l'argyre ou denier centénional de 3-20, il faut la supposer de 1 gram. 60, et ne reconnaître dans le gramme byzantin qu'un poids de 26 centigr. 6, à peu près le miliarision; on était descendu par le kération, ou silique, jusqu'à 16 centigrammes. Les ch. VII, VIII, X, XI et XIII du *Pseudo-Gallien* évaluaient le gramme à deux oboles, une obole et quatre chalques, enfin à une obole; mais ces Tables sont antérieures au Bas-Empire. Théophane (I, 635 et 802) dit que le nouvel impôt fut confirmé et généralisé vers 802. Zonaras (X) traduit cette imposition par 24 phollis (de bronze apparemment) par chaque pièce d'argent (νόμισμα). Ce mot est sans doute pris ici pour le miliarision; car, d'après les gloses nomiques recueillies par Ducange et le Lexique de Henry Étienne, éd. Hase, telle était la valeur du miliarison en cuivre.

Il ne s'agit pas évidemment du chrysos, ni même du denier centénional d'argent.

Le poids des monnaies d'or se maintient à 72 à la livre, ainsi qu'il résulte d'un texte des Basiliques, publiées vers l'an 888, liv. 56, tit. V, loi 15. éd. Heimbach, 1850, t. V. p. 157. Τοῦ ἐν δικαίῳ σταθμῷ δέχεσθαι τὰ καταϐαλλόμενα ἐχούσης τῆς λίτρας οϐ′ νν′ (solidos).

Nicéphore Phocas (de 963 à 968) changea le poids du chrysos ou statère d'or, qui était resté exagion, ou composé de six parties, et en fit un tetarteron; c'est-à-dire qu'il l'affaiblit de 2/6e, tandis que Justinien ne l'avait fait que d'un 6e.

Ainsi le sol d'or ne dut plus peser que 3 grammes au lieu de 4-49. Le cabinet de France ne possède aucune pièce de ce poids; au contraire, les chrysos de ce règne conservent le poids normal de 4 gr. 50.

Ducange (*Dissert. sur les monn.* § 97) croit que le solidus fut réduit, non de 2/6e, mais du quart (3-37), comme les tetragones d'*argent* de la novelle 105 de Justinien (analogie étrange). Il se fonde sur ce qu'en 1064, dans la succession de J. Cajetan, on compta pour 8 solidus 35 sols tetarteron. Si, dit-il, le chrysos eût été réduit au quart, les 8 sols n'auraient fait que 32 tetarterons. La clef de ce calcul nous échappe. Si le chrysos avait été réduit du quart (de 4-49 à 3-37), les 8 pièces auraient valu 26,96 et non 32; s'il avait été réduit au quart, les 8 auraient valu environ 9 tetarterons. Quoi qu'il en soit, cette monnaie altérée paraît à Ducange celle que les écrivains des croisades appellent tartarons.

Alexis Comnène (de 1081 à 1118), trouvant la monnaie altérée par ses prédécesseurs, en fit de bronze, dont il se servit pour les dépenses de l'empire; mais il exigeait, en payement des impôts, des pièces d'or (solidus) ou des semissis d'or. Comme il manqua de bronze, il transforma les oboles en pièces entières (νόμισμα), sans doute centénionales. Il frappa même des statères avec du bronze, et il établit de nouveaux décimes (Zonaras, XVIII, 21). C'est de ce mélange sans doute que sont

sorties les hyperpyres, pièces brillantes, qui d'abord durent leur nom à cette circonstance que l'or en était plus épuré; ce qui rappelle l'or obryze de Justinien et de ses prédécesseurs. Mais, par suite d'un mélange fallacieux, d'un alliage de 9 sur 24, elles perdirent bientôt leur réputation, et ne valurent que moitié des anciennes pièces dans la circulation. On les voit estimées tantôt à 120 deniers (Guibert, IV, 5, Baldric, p. 103; Tudebodo, II, 787), tantôt à 7 sols Parisis, Guill. de Tyr, trad. fr. Les croisés les appelèrent des perprès. (V. Ducange, § 90, et la note de M. Parisot, 195, sur le livre XXXVII, § 10, de Nicéphore Grégoras.) Ducange ne parle pas d'ailleurs de cette altération des monnaies. N'est-ce pas celle dont il est parlé dans le livre XXV, § 27, de Nicéphore Grégoras (t. III, p. 52, éd. Bonn, 1855), où il est dit que 10 pièces d'or furent en un seul jour réduites à la valeur de 8 (2/10e), au point que l'acquisition des denrées alimentaires en était gênée? Ceci se passait vers l'an 1348.

On avait altéré déjà, mais insensiblement, leur poids, puisque la pièce d'or d'Alex. Commène, à la montre du cabinet de France, n'est plus que de 4 gramm. 35, et qu'elle descend, sous Michel Paléologue, A. 1259, à 3-85, et sous Andronic Paléologue à 3-66.

C'est ici le lieu de mentionner les pièces d'or dite sarrasines, créées vers l'an 695 par le kalife Abd-Amalek, selon la Chronique d'El-Macin, à la place des images chrétiennes, et dont 2 exemplaires, sous le nom de Dynar, frappées à Damas, an 716, et au Kaire, vers 837, au titre de 987, pèsent 4 gr. 28, valant 14 fr. 50. Ces pièces ne paraissent autres que les besans d'or, dont parlent si souvent les historiens des croisades, ainsi que nous l'expliquerons ci-après, § 4, en parlant de la rançon de saint Louis.

Nous avons résumé déjà ce que les savants modernes ont dit des monnaies d'or mérovingiennes; M. Petigny nous paraît avoir le mieux exposé l'histoire du passage du mon-

nayage mérovingien au carlovingien. (*Revue numis.* 1854, p. 373 et sq.) Ce savant établit qu'aucunes monnaies d'or n'ont été frappées dans les Gaules après le commencement du VIIe siècle, de 600 à 700, et qu'en abolissant cette fabrication, vers la fin du VIIIe, Pepin et Charlemagne ne firent que consacrer un fait, et remédier aux abus résultant de leur affaiblissement successif.

MM. Guigniaut et de Sacy, dans la préface du 21e vol. des Histor. de France, 1855, p. LXXVII, ont évalué le titre de la monnaie d'or, sous saint Louis, à 990 de fin, et par suite ils estiment le kilogr. à 3410 fr. et le marc d'or, de 244 gramm. 75, qui en est le 1/4 plus $\frac{8}{100}$, à 834.59. Le saint roi taillait, disent-ils, 9 agnels et 1/16 dans le marc, et par conséquent l'agnel d'or vaut 14 fr. 10. L'agnel avait cours pour 12 sous et 6 deniers tournois; son poids légal était 4 gramm. 137. Mais les savants auteurs conviennent que l'exemplaire gravé au frontispice ne pèse que 4 gr. 10, et l'écu contemporain d'or, 4 gr. 01 et 4-05.

Nous avons nous-même établi plus haut (p. 840) que la commission des monnaies ne les porte qu'à 4.08 ou 09 de poids, et la monnaie de Paris à 982 de fin, ce qui en diminue la valeur à 13 fr. 83, ainsi qu'on le prouvera ci-après.

Sous le roi Jean, vers 1350, quand la livre fut composée de 2 marcs ou de 16 onces (489 gr. 50), ce qui a subsisté jusqu'à nos jours, la pièce d'or a près de 4 gr. 70 de poids, et sa valeur est de 18 fr. 50, à 990 millièmes de fin. On sait qu'aujourd'hui l'or monnayé est à 900 millièmes seulement. Le Napoléon de 100 fr. pèse 32 gr. 258.

N° 2. *Des Monnaies d'argent.*

Le talent d'or, d'après les textes, a conservé son ancien poids; mais nous avons dans Suidas, v° ὄβολος, une attestation importante, savoir que, de son temps (et au temps de Photius), le talent

d'argent ne valait que 4 livres, 8 pièces d'argent et 6 fractions, ce qui réduit son poids à 1323 grammes, c'est-à-dire au décuple de la livre de Justinien.

Il y a d'autant moins lieu de repousser ce double texte qu'en Sicile il était fort loin du poids du talent attique, puisqu'il ne pesait que 12 mines (Suidas).

Le cabinet de France possède un poids carré (cart. 33), intitulé *talentum*, avec les sigles byzantins **N. I. B.** pesant seulement 45 gram. 40, c'est-à-dire 10 gram. de moins que les deux onces de la livre de Justinien. Nous admettons donc un talent différent pour la monnaie d'argent.

De là il résulte que la mine n'est plus le poids de la livre romaine, ni un poids supérieur, comme il est dit ci-dessus; mais, à raison de son 60e du talent, la mine descend à 22 grammes. On y trouve l'avantage de retrouver dans cette mine, assimilée à la livre, le sou monnaie de compte d'argent des lois Ripuaires, et le sol de bronze des Carlovingiens.

Nous avons ci-dessus, p. 828, parlé du décargyre comme étant égal au miliarision, c'est-à-dire au 10e du denier centénional. Godefroy (*Comment.* sur le code Théodosien, IX, 21, 6) dit qu'une pièce de bronze, mêlée seulement d'un 10e d'argent, existait sous ce nom; il pensait même que c'était plutôt une pièce majorine, composée de dix parties d'argent, distincte du centénional, mais en différant si peu qu'elle a été confondue avec lui dans la loi de 395 (*Ibid.*, 24, 2). Aussi Godefroy se résumait à dire que le décargyre était composé de dix petites pièces d'argent, minutis argenteis, quoique d'ailleurs, et par une contradiction manifeste, il l'évalue ensuite au 6e de la livre d'argent, 54 grammes environ, pièce monstrueuse qui n'a n'a jamais existé. Ces petites pièces d'argent nous paraissent en définitive n'être que des miliarisions; et dès lors le décargyre s'identifie avec le centénional. C'est ce qui résulte du mot *igitur* dans la loi de 395.

Dupuy, dans une savante dissertation de 1757 (Acad. inscr. et bell.-lettr., XXVIII, 647 et suiv.), prétend que les Romains

ont frappé une pièce d'argent de 100 deniers sous le titre de Ἀργυροῦς, à l'imitation des Grecs, dont la mine était de 100 drachmes (ils n'ont jamais eu de monnaies au delà du tétradrachme). Il le dit sur la foi du Pseudo-Épiphane, qui, dans un traité sur les poids et mesures, parle de l'*argyre*, qui se composait de 100 deniers (ce qui ne doit s'entendre que de la *livre* d'argent), mais qui ajoute que, dès l'origine, il y eut une grande *monnaie* frappée de ce module.

Or le fait est manifestement faux. Si elle avait existé, il en subsisterait quelque part un vestige; mais on n'en connaît pas d'exemplaires. Ce qu'il peut y avoir de vrai, c'est qu'il a été frappé quelques médaillons d'argent du poids de la *livre*, comme les médaillons d'or de Tibère II, que vit Grégoire de Tours au septième siècle; mais ce fait fut tellement exceptionnel qu'on n'a pas pu dire qu'il ait existé une monnaie, du nom d'argyre, de 100 deniers d'argent. C'était une monnaie de compte comme le centenaire. Épiphane paraît en effet être un écrivain du septième siècle. Les fragments de Héron d'Alexandrie, du prêtre Maxime et d'un anonyme byzantin, n'ont pas plus d'autorité sur l'existence de cette prétendue monnaie.

De cette première erreur d'une monnaie de 100 deniers, Dupuy a conclu que l'argyre avait sa moitié de 50 deniers, et que 2 argyres 1/2 ont fait le grand sesterce, ou sestercion de 1000 petites pièces d'argent, qui a en effet existé chez les Romains, mais toujours comme monnaie de compte.

Par une troisième erreur, fondée sur la fausse interprétation du passage tant cité (XXXIII, 13), où Pline dit que la République fit un bénéfice de 900 sesterces sur le passage des deniers de 15 à 20 sesterces, et sous le nom de phollis-balantion, Dupuy a reproduit le grand sesterce de 250 deniers. Dupuy a dit encore qu'il fut un temps où la livre d'argent n'aurait valu que 60 sesterces ou 15 deniers, et où par conséquent le denier eût pesé 20 gr. 70 centigr. et le sesterce 5 gr. 40; ce qui est faux d'après tous les monuments.

Retenons seulement comme monnaies de *compte* : 1° le cen-

tenaire d'argent de 323 gr. 50 centigr. ou 8400 deniers primitifs, et 10000 deniers centénionals; 2° le talent d'argent, de 1323 gr., valant 343 deniers primitifs ou 400 centénionals; 3° le sestercion, de 210 deniers primitifs ou 250 centénionals; 4° la livre ou argyre, de 84 deniers primitifs ou 100 centénionals; 5° la mine, de 22 gr. 05 ou 5 deniers 70/100e.

Au cabinet de Paris on trouve à la montre : 1° une pièce à l'effigie et au nom de Justin, prédécesseur de Justinien, au ℞ Gloria Romanorum, du diam. de 20 mill., avec une bordure qui l'a fait considérer comme médaillon, et qui pèse 4 gram. 63, mais qui, si l'on retranche le poids de cette bordure, peut bien n'être qu'un centénional, de 100 à la livre;

2° Un autre médaillon, aussi troué et percé, au nom de Justinien, avec le même R., et pesant 4.12; diam. 25 millim.

C'est sans doute la médaille décrite par Fried. et Pinder, p. 25, et représentée Table III, n° 6; car le module est le même. Leur ouvrage n'en donne pas le poids.

Il y en a un troisième exemplaire, sans la bordure du médaillon, du diam. 18 mill., pesant 3,03, c'est-à-dire centénional, mais faible de poids de deux décigr.

Ces monnaies sont très-rares.

La deuxième série, 12 à 15 mill., au nom de Justinien, au nombre de deux au cabinet, pèse de 1,40 à 1,45; ce sont les trioboles, prix d'une courtisane à Constantinople, selon Procope. *Anecd.*, XVIII, 2. V. aussi XVII, 2.

On a vu aux *Anecd.* de Procope, XXV, 4, que Justinien avait décrété que l'on donnerait 180 oboles ou phollis au lieu de 210 pour le statère d'or, et qu'il enleva ainsi un sixième au public; mais il n'en changea pas le poids. Ce nom de Phollis, qui fut ajouté à leur nom d'obole, a dû indiquer que c'était la plus petite monnaie d'argent.

La Novelle 105, ch. Ier, § 1er, désigne quatre modules d'argent : les Miliarisioi, les Mêloi, les Kaukioi et les Tetragonioi, que les femmes des consuls étaient autorisées à jeter au peuple.

C'est pour la première fois que paraît le mot Miliarision, appliqué aux monnaies d'argent, qui alors étaient de 100 à la livre.

Lydus, contemporain de Justinien, de Mens. IV, 9, éd. Bekker, rapporte l'étymologie du Mil. aux distributions d'argent faites par Scipion à ses troupes, à défaut d'or, du temps d'Annibal; mais Dardanios (auteur inconnu), dans son livre sur les poids, dit que le Mil. fut autrefois de 1000 oboles (il a pris évidemment l'inverse). Suidas, au contraire, dans un texte qu'on a vainement essayé de corriger, dit que le M. était le 10e du Nomisma. Ne croyant pas qu'il ait pu exister de pièces d'argent du dixième de la grande pièce, on a voulu qu'il s'agît du Nomisma d'or; et c'est pour cela qu'on a supposé dans la livre d'or 1000 mill. Mais comme le multiple de 10 mill. par 72 ne donnait que 720, une glose nomique changea le chiffre de Suidas de 10 en 14, ce qui donna 1008, et c'est ce calcul qui fut adopté, et que reproduisent Pind. et Fried. Mais nous avons des pièces d'argent de Justinien du dixième de la grande pièce centénionale. Nous en possédons trois, de bonne conservation, variant de 30 à 37 centigrammes, provenant de M. Rollin ; la moyenne de ces trois pièces, étant de 32 à 33, forme juste la millième partie de la livre. Leur diam. est de 9 mill. Il ne faut pas s'étonner de leur petitesse, puisque les Athéniens ont eu des quarts d'obole, et que nous en possédons une demie qui ne pèse que 28 à 29 centigr.

Ces pièces, à l'effigie et au nom de Justinien, portent au R. un globe crucigère en forme de Labarum renfermé dans une couronne de chêne et de laurier. — Elles ressemblent à celles plus fortes du cabinet de France, de 55 cent., et de Pind. et Fred. de 62 à 63.

Après le Mil., la Novelle 105 parle du *Méle*. Ce nom doit être appliqué aux pièces qui en sont le double, c'est-à-dire de 62 à 70 centigr., diam. 10 mill. Il y en a deux au cabinet de Berlin, Pind. et Fried., t. III, 10 et 11. Nous en possédons trois de 63 à 66, avec le type du Labarum et un quatrième avec monogr. d'A-

thalarie. Le cabinet de France en possède trois de 55 à 70, dont un VOTIS, avec l'exergue CONOB.

Le *Tetragonion* de la Nov. 105, probablement le quart de la pièce centénionale, devait peser 80 centigr. Or on en trouve au cabinet de France des variantes de 71 à 80.

Le triple Mil. ou *Kaukion* de la même Nov., du poids normal de 95 à 97, y est représenté par deux pièces marquées CN et une étoile; au cabinet de Berlin, tab. 3, par trois pièces de 90 cent. n° 9, CN; 92 ou 93, n° 12, globe crucigère; et n° 13 id., avec deux stèles.

La double obole, du poids normal de 1 gr. 07, est représentée par 5 pièces, diam. 12 à 13 mill., marquées CN. VOTIS X, et croix crucigère; dans notre cabinet, par une pièce un peu barbare de 1,08; dans celui de Berlin, par deux pièces tab. 3, 7 et 8, VOT. MULTHTI, et VOTM, et Con.

Il reste à classer quelques pièces de 1-15 et 1-34 de notre cabinet; 1,18, et 1,24 du cabinet de Berlin, tab. 3, n° 13; de 1,26, avec la croix du Labarum, au cabinet de France (carton 38). Si, au lieu de considérer le Tetragonion comme le quart du Centénional, on l'admet comme le quadruple miliarision, ces pièces lui appartiennent, le poids normal étant 1-29. V. au surplus notre tableau.

Dans ce tableau, nous avons dû évaluer l'obole au 6e du poids du denier centénional correspondant à la drachme, c'est-à-dire à 55 centigrammes, puisqu'il en existe des exemplaires.

Mais nous ne pouvons dissimuler qu'à ce poids la proportion de l'or à l'argent serait de 1 à 22.05, après la réduction du sol d'or à 180 oboles, et de 1 à 25.32 à raison de sa valeur antérieure, portée par Procope à 210 oboles.

Cette proportion est excessive, puisqu'auparavant elle variait de 12 à 15. Si au contraire Procope, en appelant ces oboles des Phollis, a entendu, comme il est probable, ne parler que de la plus petite des pièces d'argent, en moyenne de 32 à 33 centigr., conforme aux exemplaires de notre cabinet, il a constaté une

proportion qui rentre dans des termes acceptables. En effet, à 210 oboles par sou d'or, la proportion n'est plus que de 1 à 15; en réduisant la valeur de ce sol à 180 oboles, la proportion descendit de 1 à 12, 96. C'est à ce point qu'il faut, à notre avis, s'arrêter.

Dès lors l'obole-phollis n'est autre que le Miliarision de Justinien, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait eu des oboles plus pesantes, telles que l'obole de 55 centigr., faisant le 6e de la plus forte pièce d'argent, des doubles oboles et des trioboles, dont parle Procope en deux endroits, comme il est dit ci-dessus.

Le Miliarision ne peut d'ailleurs être le décargyre, sur lequel on a tant controversé. — On ne connaît dans la numismatique aucune pièce d'argent décuple du denier, tandis qu'une loi de l'an 395, en même temps qu'elle constate le cours *commun* du denier centenional, défend d'innover à l'égard des décargyres. Celles-ci avaient donc aussi cours de monnaies et ne peuvent être que le centénional lui-même, composé de 10 petites pièces d'argent, ou argyres, comme le soupçonnait Godefroy.

Ce savant jurisconsulte, dans le commentaire de la loi 6, tit. 21, liv. IX, du code Théod., et des lois 1 et 2, tit. 23, *ibid.*, a vu aussi dans le décargyre une pièce mêlée de 10 parties d'argent, qui fut d'abord démonétisée en 356, à cause de l'abus qu'en faisaient les Flatuarii, puis maintenu en 395, et réservé aux usages de la cour, comme un reste de la monnaie majorine, distincte du centénional; mais la loi de 395 met le centénional et le décargyre sur le même pied.

Qu'il y ait eu, d'après les textes rapportés par Ducange, § 99 ou 89, des pièces dites Keration, faisant moitié du mil. cela n'est pas impossible, et nous l'admettons par hypothèse, puisqu'il y a des pièces de bronze de 16 à 17 cent. supérieures au quart de l'obole.

Dans la Novelle 105, Justinien nous offre une grande latitude, puisqu'il ne parle pas seulement de quatre séries de petites pièces d'argent, et puisqu'il ajoute : et *autres semblables.* Ce texte nous autorise donc à joindre les trioboles, doubles

oboles et oboles, même le keration, aux quatre séries qu'il indique, et à penser que la plus forte pièce d'argent de son règne, ou le centénional, était interdit dans les distributions faites au peuple. Ce centénional remonte au temps d'Alexandre Sévère.

Il a remplacé le denier de 96 à la livre. Il est indiqué dans les lois, d'abord en mars 356, cod. Théod. IX, 23-1, où il est parlé de la monnaie majorine et des centénionals *communs*. Cette majorine était sans doute le denier d'argent de 60 à la livre, dont le nom est constaté par la loi de juillet 384, cod. Th. XV, 9, l. 1, § 1, et qui fut aboli en avril 395 par Arcadius et Honorius, qui lui substituèrent le centénional. Cette loi défend *en conséquence* de changer le décargyre (cod. Théod., IX, 23, 2)? C'est ainsi que les monuments doivent mettre fin à ces controverses sans fin, qui cherchèrent le décargyre dans des pièces impossibles (de 32 à 35 grammes) que nul n'a vues.

Il faut cependant dire un mot, à cause de l'importance que lui a donnée Eckhel, d'un long passage de la dissertation de Dupuy sur le miliarision. Cet académicien l'a joint à son opinion sur la prétendue monnaie *décargyre* de 100 deniers d'argent.

S'appuyant sur une glose nomique d'une époque incertaine, sans nom d'auteur, dont le texte est loin d'être correct, et qui traite en même temps du phollis, Dupuy, qui ne parle pas du passage si important de Procope par lequel le phollis d'argent est assimilé à l'obole, c'est-à-dire à la plus petite pièce, prétend, p. 709 et suiv. qu'il y a eu un *phollis-balantion*, qui n'est pas le talent d'argent ci-dessus, mais qui se composait, comme le grand sesterce, de 250 deniers de *poids*, et en même temps de 312 livres et 6 onces; ce qui donnerait à chaque denier le *poids* d'une livre et trois onces.

Dupuy a vu l'absurdité de ce calcul. Comment y aurait-il eu une bourse si lourde (101 kilogr. 94 gr.)? Comment le denier romain, qui n'a jamais pesé plus de 3 gr. 85, aurait-il été transformé en 1 livre et 3 onces? Notre académicien a voulu y voir à la place du poids la valeur, et il a conclu de la glose que le

balantion d'*argent* valut 312 livres 1/2 de *bronze*. Mais ce n'est pas ce que dit le texte.

Cette glose ajoute qu'il y a un autre phollis ou bourse de 125 leptons ou miliarisions d'argent, et que chaque lepton vaut 1 keration et un 1/2 tetarton (1 silique et 3/4), d'où le phollis lui-même aurait valu 218 kerations et 9 pièces appelées nummus. Dupuy, pour expliquer ce texte, ajoute lui-même que ces 125 leptons font 109 miliarisions du *temps* où la glose a été écrite.

Ce texte se termine par la traduction de ce phollis en 9 nomismas, 1 miliarision, et 9 nummes; d'où Dupuy conclut que par le mot nomisma il faut entendre le sou d'or.

Les deniers dont il s'agit dans la glose ne sont plus ceux qui ont valu 8 onces, de l'as semiuncial, mais de ceux appelés *assarions* ou *kerations*, de 60 à la livre. Puis, au moyen de ce qu'il convertit le lepton en 1 silique et 3/4 d'or, il trouve 2625 phollis de *cuivre* pour les 218 siliques et 3/4, et 21 phollis par miliarision d'argent. Mais comme il y a des textes qui, au contraire, donnent 24 phollis au miliarision, il explique cette différence par un changement opéré depuis Constantin.

Ce système arbitraire, puisqu'il est fondé sur la supposition d'un texte dans la glose, sur l'introduction alternative de la *valeur* de l'or et de l'argent comparativement au cuivre, quand il ne s'agit que de poids, n'a fait que jeter une grande confusion dans la numismatique. Pour expliquer un texte dont l'origine et la fidélité sont suspectes, que Godefroy lisait autrement, le savant académicien a négligé les lois et les textes historiques, bien plus authentiques, et surtout les monuments numismatiques.

Les monnaies d'argent des princes contemporains sont pour le règne de Théodoric, à l'effigie d'Anastase et de Justin, de 65 à 80 centigr. (6 pièces), c'est-à-dire des Mêle ou Tetragonion plus ou moins affaiblis.

Sous le règne d'Athalaric, son petit-fils on en trouve à l'effigie de Justin et de Justinien, deux de 1,40 à 1,42, ou des

Trioboles; un de 95, ou un kaukion affaibli; et 6 de 65 à 80 cent.

Sous Théodat et Amalasonthe, au nom de Justinien, il y a une pièce de 1,25, et 2 pièces de 62 à 70.

Sous Wittigès, à l'effigie de Justin et d'Anastase (par inimitié contre Justinien), deux de 1,45 à 1,50; une de 1,30; et deux de 72 à 80 centig.

Sous Eraric, au nom de Justinien, 2 de 75 à 78 cent.

Enfin sous Totila ou Baduela, 4 de 1,20 à 1,40; et deux de 65 à 70. Ces pièces se classent naturellement dans les séries ci-dessus.

Pour expliquer la numismatique consulaire, nous avons dû admettre l'existence simultanée de grands deniers d'argent, antérieurs au denier décrit par Pline, qui valait 10 as de bronze et qui plus tard fut porté à 16 as, quand l'as fut lui-même réduit à deux onces.

Il y en a 6 exemplaires au cabinet de France du diamètre de 21 à 22 mill., du poids de 6 gr. 65 à 6.84; la moyenne nous a paru être de 6.75, double, à 1 gramme près, du denier ordinaire de 3.85.

Ils sont à double tête de femme avec la légende Roma, ce qui ne nous permet pas d'y voir des pièces de Capoue, portant un autre type et le mot Romanorum (*Voy.* ci-dessus, p. 820. Nous trouvons dans le recueil de Riccio, tabl. XXV, n° 69, une pièce d'argent de 24 à 25 mill. (plus large celles ci-dessus marquées Roma) d'un diam. de 21 à 22, et non de 23 à 25, comme il est imprimé ci-dessus par erreur, p. 820) au nom et au type d'Auguste couronné de lauriers avec la légende IMP. CAESAR DIVI. F. COS. VI. (de l'an 28 avant notre ère), LIBERTATIS, R. P. VINDEX. ℞ Paix debout avec le caducée et le mot Pax.

Tabl. XXVII, n° 10 de la famille Livineia, autre pièce même module, femme à dos nu, ou, selon Riccio, p. 123, Apollon diadémé lançant un dard à trois pointes, ℞ L. R. MACER et un quadrige monté par Minerve casquée. Ce personnage fut pré-

teur an 688 de Rome, et peut avoir été le triumvir de 673, contemporain de Cicéron (66 ou 81 avant notre ère).

C'est, dit Riccio, la plus forte des médailles consulaires; mais il n'en donne pas le poids non plus que de la précédente.

Il décrit même de grands deniers grecs des familles Tullia, diam. 26 mill., tabl. 45; Claudia et Cornélia, tab. 50, bilingues, diam. 32 mill.; mais le poids n'en est pas donné par lui, et il est douteux qu'ils soient romains.

Les grands victoriats du cabinet de France, quoique d'un mod. plus petit (18 mill.), pèsent autant que les grands deniers d'argent au type de Rome.

Les petits victoriats, comme les petits deniers du même type, pèsent de 3 grammes 08 à 3.37 et 3.85; ils rentrent ainsi dans la série des triples scrupules d'or, ou des deniers consulaires marqués X et XVI.

Nous possédons deux petits victoriats du poids de 3 35 gr, égaux aux triples scrupules. Un troisième du poids de 1 72 centigr. se rapproche du quinaire; il appartient à la famille Vibia; il est décrit par Riccio, tabl. 48, n° 2; mais le nôtre porte la lettre E au lieu de la lettre A des deux côtés.

Parmi les 640 médailles d'argent des familles consulaires, décrites par Riccio, indépendamment de 300 environ appartenant au grand Pompée, à Jules César, à Brutus et Cassius, à Lepidus, Marc-Antoine et Auguste, qui sont du diam. de 18 à 22 mill., il en est 144 environ marquées du chiffre X; 4 seulement marqués du chiffre XVI; cinq du chiffre V, du mod. de 16 mill., indiquant les quinaires; aucun sigle n'indique le sesterce de 12 mill., représenté table 71 de Riccio. Le cabinet de France n'a que 6 deniers marqués XVI, et 2 sesterces.

Mais parmi les monnaies des familles on trouve dans le module du sesterce, un exempl. famille Æmilia, n° 21; famille Antia, 3 et 4, deux exempl.; famille Antonia, n°s 17, 22, 32 et 33, quatre exempl.; famille Carisia, n° 7; famille Cloulia, n° 2; famille Considia, n° 9; famille Cordia, n°s 4 et 5; famille Porcia, n° 8; Sestia, n° 2; fam. Æmilia, au suppl. n° 3; Antestia, 1 et

2; Calpurnia, 1 et 2; Carisia, nº 2; Junia, 5 et 6; Licinia, 4 et 5; Lollia, nº 2; Valeria, nº 8, et Vibia, nº 1, — c'est-à-dire 25 petites pièces répondant au sesterce.

Il a été remarqué par Letronne (Mém. de 1817) que les deniers marqués XVI étaient du même poids que ceux marqués X; nous en possédons un de 18 mill. de la fam. Julia, décrit par Riccio, tabl. 22, nº 2, pesant 3 82 gramm., ce qui répond suffisamment au poids normal de 3 85; un quinaire de notre cabinet pesant 2 gram., du diam. de 15 à 16 mill., marqué V, paraît trop fort de poids; il lui suffirait de 1 93.

Nous avons sous les yeux la petite pièce d'argent de la famille Antonia, décrite par Riccio, tab. 5, nº 33, du diam. 12 mill., c'est-à-dire du sesterce; mais elle pèse bien plus, c'est-à-dire 1 73 gr., presque le quinaire; elle diffère d'ailleurs du type décrit, en ce que le revers n'exprime nullement un lion, mais un cheval; la tête du droit ne paraît avoir rien de commun avec la victoire ailée; mais se rapporte plutôt à Octavie, femme du triumvir.

Il y a des médailles consulaires marquées des chiffres IX, XIII, XIV, XV, XVIII, XXI, XL, CXX, notamment dans les familles Marcia et Veturia; par suite de cette variété de chiffres, nous ne pouvons y voir aucune allusion au nombre de grains qu'on a cru exprimé dans les médailles de l'empereur Maurice, marquées VII et XXI.

Il importait de bien étudier et constater les commencements de la numismatique romaine pour la comparer à celle de Justinien; mais il nous a paru superflu de poursuivre un travail aussi minutieux à travers la numismatique impériale.

Qu'il nous suffise de dire que, comme dans la monnaie d'or, à côté des pièces des familles consulaires on a mêlé celles des familles qui les ont frappées en vertu de sénatus-consultes, au nom du dictateur J. César et de ses successeurs au pouvoir suprême. Nous en trouvons 3 de Pompée; 40 de Jules César; jusqu'à 80 pièces de Marc-Antoine et des siens; 14 de Cassius; 12 de Lépidus; 14 de Brutus; enfin 15 d'Octave, triumvir,

consul, empereur ou Auguste; elles sont du même module que les pièces consulaires et leurs fractions.

Nous n'avons point admis pour l'appréciation de la valeur des deniers d'argent consulaires l'alliage exceptionnel établi par la loi de Drusus, ou par le triumvir Antoine, même dans les nombreuses pièces portant son nom, que comprend le répertoire de M. Riccio. Nous avons préféré, pour ne pas nous égarer dans les détails, adopter l'alliage de 2 sur 100 vérifié à la commission des monnaies, sur l'ensemble de ces deniers.

Dans la Revue Numismatique de 1854, M. Petigny a établi qu'au moment où les Francs Saliens se servaient des monnaies d'or romaines, et les introduisaient dans leurs lois, les Francs Ripuaires et autres nations germaniques se servaient des monnaies d'argent. D'après Tacite, ils avaient préféré les Serrati et Bigati, ou deniers consulaires romains. Ils les appelaient *sous* et *deniers;* la première dénomination a jeté beaucoup de confusion, parce qu'on l'a confondue avec le sou d'or. On n'a pas plus trouvé le sou d'argent que le sou d'or au poids de 20 grammes; mais il en est autrement des *deniers*.

Sous les Mérovingiens, on trouve une foule de pièces d'argent du poids de 21 grains $\frac{8}{11}$ selon Guérard, notamment celles frappées à Auxerre, Cahors, Chalons-sur-Saône, Isernor, Jumièges, le Mans, Orléans, Palaiseau, Paris, Poitiers. Ce savant a réduit ce poids à 20 grains $\frac{48}{100}$. Le denier unique de Pépin, au Cabinet de France, ne pèse que 20 grains 1/2; deux du Cabinet Voillemier, 22 grains. — 1 gramme 088 milligr.

M. Longperrier regarde comme le dixième du denier Mérovingien une pièce d'argent du poids de 0 gramm. 12 trouvée à Autun, et assigne au denier d'argent lui-même le poids moyen de 1 gram. 20 au lieu de 1,088, qu'a proposé Guérard. La découverte faite à Envermeu, octobre 1852, de deux pièces variant de 0 grammes 19 à 23 a paru à M. Petigny (*Revue numismat.,* 1855, p. 65) devoir faire admettre, vu leur état de dégradation, le poids de 0.24, comme le 5e du denier. Il y en

a une au nom et à l'effigie de Justinien. On les a estimées à 800/1000ᵉ de fin ou 20 o/o d'alliage.

Du reste, ces fractions de deniers sont rares à l'époque mérovingienne. M. Lagoy en a publié au poids des 2/3 du 1/4 et et même du 8ᵉ du denier, c'est-à-dire de 15 centigrammes; c'est la moitié moins que le miliarision de Justinien; leur type, calqué sur les monnaies impériales de Byzance, fait présumer qu'en effet en Orient il a existé de telles pièces d'argent sous le nom de Kérations. Le Cabinet de France possède actuellement une pièce d'or attique de 36 centigr., que M. Lenormant (*Revue numism.,* 1855, p. 18) appelle demi-obole; d'où il faut conclure que le quart d'obole était de 18 cent.

Nous avons ci-dessus, p. 836, estimé à 53 grains seulement les trois *nummes,* dont, selon le texte aquitain de 845, 300 composaient l'ancienne livre mérovingienne de 25 sous, réduite à 22 par Pépin. Si, conformément au texte apparent, nous avions admis pour ces trois pièces le poids de 153 grains de blé; les 300 pièces auraient donné 15,300 grains à la livre de 25 sous, ce qui est absurde, et ce que Guérard s'est bien donné garde d'admettre. Au contraire, si l'on fait attention qu'il s'agit des plus gros grains de blé d'Aquitaine, on concevra facilement que 53 de ces grains pour les trois pièces peuvent bien égaler 62 grains de blé ordinaire, et donner 6200 grains, ou 330 grammes environ à la livre des Germains ripuaires.

Sous Pépin, les deniers d'argent auraient été réduits à 20 grains environ. Les deux deniers de Pepin et de Carloman sont tout à fait barbares; ces deniers et ceux de Charlemagne de la première époque pèsent de 1 gr. 05 à 1.22.

Au contraire, à partir de 779, Guérard pense qu'il faut compter à part les deniers de 32 grains ou 1 gr. 7. Il en signale 5 au Cabinet de France, et 5 en d'autres Cabinets; la *Revue numismat.* 1837, p. 351, en indique deux trouvés à Belvezet.

Cette découverte en comprend un grand nombre de 32 grains pour le règne de Louis le Débonnaire, à côté de deux de 20 à 22 grains. Le Cabinet de France en possède quatorze, et entre

autres un à l'effigie du prince. Il y en a maintenant dans tous les cabinets. Nous en possédons deux qui dépassent 1 gr. 7.

Sous le marc de 244 grammes, à l'époque de saint Louis, le poids du sou d'argent, monnaie de compte, ne descend pas plus que celui de la monnaie d'or, puisque la proportion reste la même entre 408 gram. divisés par 20, et 244 divisés par 12.

On a vu en effet que, malgré la divergence d'évaluation du marc, on s'est accordé à n'admettre plus que 12 sous par marc.

Cependant MM. Guigniaut et de Sacy, dans la préface du XXI[e] volume des historiens de France, admettent 12 sous 6 deniers, et ajoutent que le gros tournois, ou la plus forte pièce d'argent connue du temps de saint Louis, valait un sou.

Mais comme ces gros tournois ne pèsent que 4 grammes 09 au plus, il en faut 60 pour atteindre le marc de 244 gr. 753. Cependant une ordonnance de Louis X, avril 1315, constate expressément que du temps de saint Louis le marc d'argent comprenait 52 *sols* tournois.

D'un autre côté le denier, qui n'est que la 12[e] partie du sol, descendrait à 34 centigrammes, tandis que ces académiciens l'évaluent à plus d'un gramme, ainsi que l'exigent d'ailleurs les monuments numismatiques.

Le gros tournois du poids de 4 gr. 08 n'est donc que le 5[e] du sou d'argent de la troisième race, qui reste une monnaie de compte, et ce n'est que par *exception* qu'on a pu s'accoutumer à les appeler *sous d'argent.*

Nous ne pouvons admettre plus de 4.08 pour son poids normal; par conséquent le chiffre de 4 gr. 2198 exigé par MM. de Sacy et Guigniaut nous paraît forcé; nous avons pour nous l'autorité officielle de l'*Annuaire des longitudes,* qui, d'accord avec la Commission des monnaies, n'évalue les agnels et écus d'or, déduits de la même division du marc, qu'à 4.09 au plus.

Nous avons bien plus : le Cabinet de France, dans ses onze exemplaires du gros tournois, n'en a qu'un de 4 gr. 10; un de 4.08 ou 9; trois de 4.05; un de 4.01 ou 02; un de 4 gramm.

et 6 au-dessous; et quoiqu'il ne soit pas pratique de prendre pour base la moyenne, qui serait de 4.02, nous ne pouvons non plus prendre le chiffre le plus élevé. Nous croyons forcer le poids en nous arrêtant à 4 gr. 08; car ceux de la Monnaie de Paris sont de 3.98, 3.97 et de 3.90. Ils sont d'ailleurs à 937 et 917 de fin.

Par suite aussi, le poids du denier devrait être de 1.7, comme douzième du sou de 20 gr. 40. On en connaît un de 1.68; il est à la Monnaie de Paris; il appartient à Philippe III; il a été évalué à 33 cent. 63. Le plus fort ensuite est le denier de 1.27, qui serait le tiers plus 21/100 du gros tournois. Nous le possédons; c'est un charmant denier de Philippe III (20 mill.).

Il y a au Cabinet de France 4 deniers de 1.03 à 1.07. Nos académiciens croient qu'il en existe d'autres à 1.10, ou plutôt 1 gr. 11; ils en concluent qu'on tirait 220 deniers tournois au marc; mais nous ne trouvons qu'une moyenne de 1.05, et par conséquent 233 à la livre de cette époque. — On trouvera, ci-après, n° 5, d'autres détails sur la *livre* et le *marc*. La pièce d'argent de second module au Cabinet ne pèse que 0.78. Ce n'est donc qu'un demi-denier ou double obole de Justinien; car le demi-denier exige 85 centigr. On en voit à la Monnaie de Paris sous le nom de Philippe Ier, de 87 centigr. et de 917 cent. de fin, valant 17 cent. 46, et sous le nom de saint Louis de 83 centigr. à 791 de fin valant 14 cent. 37.

L'obole d'argent qu'on a trouvée de 0.42 n'est que le 1/4 du denier normal, et répond à l'obole de Justinien affaiblie.

M. de Sacy et Guigniaut évaluent le titre de la grande monnaie d'argent sous saint Louis à 23/24 pour alliage, et le marc à 52 fr. 12. On taillait alors, disent-ils, 58 gros tournois au marc; l'ordonnance de 1315 dit 52 seulement.

Cette monnaie avait 89 cent. de valeur. Mais il n'en était pas de même pour les deniers et leurs fractions; on y faisait entrer 5 parties d'argent contre 11 parties d'alliage. *Un* marc d'argent de ce métal ne valait que les 5/16e de 52 fr. 12 de l'argent-le-roi, ou que 16 fr. 28 c. Si on taillait 220 deniers

dans le marc, chaque denier ne valait plus que o fr. 07 cent. 403/1000.

L'obole de 42 centigr., poids normal, ne valait donc que 2 cent. Comme ce n'était que du billon, on ne se piquait pas d'exactitude dans le poids du denier, du demi-denier et de l'obole.

La Monnaie de Paris a enregistré au nom de Philippe-Auguste une pièce qu'elle appelle double Parisis, de 1 gr. 06 à 500 mill. de fin, ne valant que 11 cent. 60, et trois deniers tournois variant de 86 centigr. à 1 gr., à 333 de fin, ne valant dès lors que 6 à 7 cent., mais elle en admet à 917 de fin. Quant aux gros tournois, c'est à 937 et 917 de fin qu'elle les évalue; cette évaluation nous paraît préférable à celle de MM. de Sacy et Guigniaut.

Sous le roi Jean, les grandes pièces d'or et les gros tournois d'argent sont de 5 gramm., c'est-à-dire 100 environ à la nouvelle livre de 489 gramm.

Nous avons dit un mot ci-dessus, p. 855, des *dynars* ou *Besants* sarrasins d'or, qui eurent cours en Orient du temps des Croisades; il y en eut aussi d'argent, puisque dans un titre de 1399 le roi de Chypre fit don au couvent des dominicains de Nicosie de mille byzantii albi, *blancs* (Ducange, *Dissert.* 20 sur Joinville). D'après l'excellent Mémoire de Samuel Bernard (*Coll. d'Égypte, État moderne,* tom. II, 1re partie), les princes sarrasins donnaient à leur grosse monnaie d'argent le nom de dirhem, venant du denarius romain, ou de la drachme, dont elle portait aussi le nom; les plus anciens du Cabinet de France, que l'on fait remonter à l'an 704 (premier siècle de l'hégyre), pèsent 2 grammes. Mais vers le milieu du onzième siècle (1050) la monnaie d'or fut la seule monnaie légale de l'Égypte. Lors de l'invasion de Saladin en 1171, on commença à parler du dirhem. Bernard en décrit un (p. 456) de l'an 1259, à 672 de fin, du poids de 2 gr. 644, de valeur de 38 cent. 9, le kilogr. étant estimé à 147 fr. 10. Cependant la petite pièce d'argent, le medin (aujourd'hui remplacé par le para), du poids de o gr.

315, a paru au même savant valoir 0.06 centim. 5, ayant 944 de fin, et donnant par conséquent 206 fr. 63 au kilogr. Le médin n'a que 15 mill. de diam. Le dirhem en a 27. — Ceux frappés à Damas, an 1229, sont de 18 ou 19 mill. et un peu plus épais.

Nous renvoyons au nº 5, ci-après, ce que nous avons à dire de la proportion de l'or à l'argent chez les Arabes au treizième siècle, et du prix non encore fixé de la rançon de saint Louis.

§ 3. *Sur le tableau des monnaies de bronze.*

Sur la monnaie de bronze primitive à Rome, M. Lenormant a publié, *Rev. numism.*, 1844, une curieuse dissertation sur l'æs grave, c'est-à-dire les pièces de cuivre, de grand module, décrites dans l'ouvrage des PP. Marchi et Tessieri, d'après le musée Kircher. Sa première observation est que ces pièces dénotent une habileté de main qui n'a pu être atteinte qu'à une époque florissante de l'art, quoiqu'on y voie des types grossiers; cette grossièreté n'est qu'affectée pour se conformer au génie âpre de Rome; de là le savant conservateur conclut qu'on ne doit pas en faire remonter la fabrication jusqu'à Servius Tullius, 540 avant notre ère, malgré le témoignage de Pline et autres écrivains anciens. Il convient pourtant que, dès cette époque, il y avait des médailles incuses de Siris, renversée 30 ans plus tôt, et même de Sybaris antérieures à ce règne. Les pièces d'argent de la grande Grèce circulèrent à Rome avant la création de la monnaie de ce métal an 269; et ce depuis Romulus (Festus, vº *Patres*). D'abord en forme de tuiles, cette monnaie de bronze ne reçut la forme lenticulaire qu'à l'imitation de ces pièces grecques. Mais pourquoi les as furent-ils si démesurément épais qu'on ne pouvait ni les empiler ni les faire circuler? Malgré cette objection, M. Lenormant fixe à l'an 400, environ un siècle et demi après l'époque donnée par les anciens, la création des as du plus grand module, c'est-à-dire quelques années avant la prise de Rome par les Gaulois. Il soutient qu'elle

est contemporaine des belles pièces d'argent marquées Roma à double tête, évidemment imitées du Janus Bifrons, marque des as, quoique leur style soit différent des pièces grecques. (*Voy.* ci-dessus, p. 850.)

Du reste, il marque l'abandon de l'æs grave avant l'époque de la fabrication de la monnaie d'argent, an 269. — Il faut cependant ne pas heurter le texte formel de Pline et des auteurs anciens, qui, à cette époque, font coïncider le denier d'argent avec l'as libral. C'était sans doute une grande masse de cuivre que dix livres pour un denier du poids de 4 gramm. à peine. Cela ne peut s'expliquer que par ce fait qu'en 295 Papirius Cursor rapporta de sa victoire sur les Samnites deux millions 33,000 livres de bronze, contre 1,330 liv. d'argent (Tite-Live, X, 46); mais la proportion dut diminuer bien vite par les conquêtes des Romains. Pline a eu le tort de nous laisser supposer que l'as fut subitement réduit d'une livre de 12 onces à 2 onces, tandis qu'on a des as de 287 gramm. et d'une décroissance successive jusqu'à l'as sextantial, qui est maniable et bon à la circulation. M. Lenormant (p. 267) voit un quincussis du poids de 1526 gr. dans le lingot de bronze quadrilatère, représentant deux poulets, et faisant allusion à la victoire de Papirius, en l'an 295 (V. ci-dessus, p. 823, et Tite-Live, X, 40); et un quadrussis dans un quadrilatère au type du bœuf répété avec le sigle IIII, dans l'ex. de M. Riccio, pesant 1275 gramm. Il en conclut que ce quadrussis représente un as de 318 gr., à peu près la livre de Justinien, qu'il évalue à 6048 grains ou 321 gram. 21 (*Rev. num.*, 1854, p. 323), et l'autre un as de 303 gramm. plus affaibli. Il y a eu erreur dans sa pesée du quadrussis, qui est de 1382 et représente un as de 343 gramm., s'il est romain. Nous ignorons le poids de celui décrit par M. Riccio, tabl. 78, ainsi que de son décussis, et de celui qu'il appelle quincussis, t. 77.

Mais nous persistons à croire que l'æs grave remonte au règne de Servius, et que lors de la création de la monnaie d'argent il était déjà beaucoup affaibli. Puisque Pline s'est tu sur

la décroissance successive, il a pu confondre dans sa réduction le poids de l'ancienne livre avec la réduction la plus forte, déterminée par les embarras de la guerre punique. Si le denier de 6 scrupules, au type de Roma, a précédé le denier consulaire de 3.85, ou a coexisté avec lui, il faudra changer la proportion d'alors entre l'argent et le cuivre.

Maintenant il faut approfondir ce qui concerne l'æs grave d'après les monuments actuellement acquis à la science, et représentés dans l'ouvrage publié à Naples en 1843 par M. Riccio, avec d'amples suppléments.

L'æs grave, composé de pièces quadrilatères ou rondes, mais convexes, d'un grand relief, et grossières malgré ce que l'enthousiasme respectable d'un grand antiquaire y a vu de fini et d'achevé, commence donc selon nous au roi Servius Tullius, vers 540, et finit vers l'an 269 avant notre ère.

Le quadrilatère de l'an 295, dont Raoul Rochette (*Journal des Savants* de 1840) plaçait la fabrication entre 200 et 300, et que M. Lenormant croit un quintussis, serait en déficit sur la livre de Justinien, et il ne paraît pas qu'elle ait perdu autant ou que la livre n'ait été alors que de 305 gr. (*Voy.* ci-dessus, p. 823.)

Nous écartons : 1° la pièce quadrilatère du Musée Borgia de 1611 gr. dont parle Eckhel, Syll., 190, et Doctr., V, 50, parce que le mot *Romanum* qui s'y trouve indiqué peut n'appartenir qu'à la Campanie selon Raoul Rochette, et parce que d'ailleurs elle parait fausse;

2° La pièce du cabinet de France de 18 1/3 centim. sur 9 1/2 de diam., pesant 1680 gr., portant un trident entier et un caducée, parce qu'elle ne porte pas le nom de Roma;

3° Celle du même cabinet de 17 cent. sur 9 portant une vache des deux côtés, et pesant 1382 gr. (et non 1275), parce qu'à la différence de celle décrite par Riccio, qui n'est que de 12 cent. sur 5 1/2, elle ne porte pas le sigle IIII, indicatif du quadrussis, ni le mot Roma.

Nous portons dans notre tableau un décussis du poids normal de 3235 gr.; mais nous constatons qu'on n'a pas jusqu'à

présent découvert de pièces aussi fortes; le décussis marqué X, des deux côtés à tète de Pallas, du musée Kircher, décrit par Marchi et Tessieri, Cavedoni et Riccio, dont on ne nous a pas encore donné le poids exact, est inférieur au décuple de l'as libral.

Nous passons sur l'as de 342 grammes du cabinet de France, diamètre 7 cent., qui représenterait un as ou livre de 13 onces, parce qu'il n'est pas certain qu'il soit de Rome.

Le musée Passeri décrit en 1739 comprenait un as de 11 onces 1/2, avec le sigle I à double tête de Janus, qui paraît se rapprocher de notre livre Justinienne; mais on ne sait de quelle once il s'agit, et nul depuis n'en a vérifié le poids. Riccio, tab. 69, décrit un as du musée de Naples, à double tête de Pallas, au sigle I, diam. 68 mill.; mais il n'en indique pas le poids, et nous avons vainement réclamé sa vérification.

Nous passons donc aux as de 323 grammes et au-dessous. Si on n'a pas encore découvert cet as primitif de 12 onces, on a deux semis au cabinet de France, marqués du sigle S., à tête de Jupiter, variant de 167 à 169 grammes et par conséquent représentant au moins l'as de 323 50. Il est représenté encore par une once au type de l'osselet de 21 à 22 gram. et par une autre de 26 gram. (*Voy*. ci-dessus, p. 826), et par les triens, quadrans et sextans.

Le plus pesant des as que nous connaissions se trouve dans notre cabinet; il pèse 287 gr.; son diam. est de 65 mill.; il provient de Rollin; il porte le sigle I, la tête de Janus et la proue de navire, signes de l'origine romaine. Pour être du poids normal de l'as déuncial (11 onces) il devrait peser 296 50; mais une si grande latitude était laissée alors aux officiers des monnaies, vu l'imperfection des instruments, que l'on peut admettre un déficit de 9 grammes; car cet exemplaire est bien conservé.

On doit aussi attribuer à cette série l'as du cabinet de France de 281 gr., un dupondium du poids de 580 gr., des semis variant de 150 à 123 gr. de poids, de 45 à 60 mill. de diam.; un triens de 99 gr. de 45 mill.; et un quadrans de 71 gr. de 40 mill.

L'as dextantial (de 10 onces) étant du poids normal de 269.50, on doit lui attribuer les as du cabinet de France de 274, 271, 269, 266, 261 et 257 gramm.

Le semis fruste de notre cabinet, de 125 gr., de 50 mill. de diamètre, appartient à cette série.

Le tripondium. du cabinet de France, marqué III, diam. 60 mill. et poids 255 gram., lui appartient encore, ainsi qu'un triens de 89 gr. 50 et un quadrans de 66 gr.

L'as dodrantial (de 9 onces) ou 242 gr. 50 est représenté par un exemplaire de notre cabinet de 238 gramm.

L'as bessial de 8 onces, du poids normal de 215 gr., est représenté au cabinet de France par un as de 210 gr.

L'as septuncial de 7 onces ou 189 gr. est représenté par un semis du cabinet de France de 89 gr., par un semis décrit par Riccio, diam. 38 (poids présumé), par un triens de 58 gr. 50, diam., 40 mill. et par une once de notre cabinet de 15 gr. 80, de 25 mill.

L'as semissial de six onces nous manque; selon Carelli, il y en aurait un du poids de 143 gr. au lieu de 161.75, poids normal.

L'as quincuncial de 134 gr. 75 est représenté par un as fruste de notre cabinet du poids de 120 gr., et par un autre du cabinet de France, de 126 gr. de 45 mill.

L'as triential de 108 gr. est représenté par un as du cabinet de France de 111 gr. Le décussis décrit par Riccio, de 95 mill. et pesant, d'après Marchi et Tessieri, plus de 39 onces romaines, pourrait être de 110 gramm., ce qui le classerait dans la série des as trientiaux. Arigoni en 1741 a signalé aussi un décussis du musée Tarvisien, de 41 onces ou 46 veniti; mais Riccio dit qu'il est moins lourd que celui qu'il a décrit d'après le musée Kircher de Rome. Enfin on en signale un troisième que le cardinal Zelada et en son nom Borghesi, en 1778, ont estimé à 38 onces; mais ils méritent une nouvelle vérification. On paraît fondé à y rattacher des tripondium étrangers.

L'as quadrantial de 3 onces ou de 81 gr. est représenté au cabinet de France par un tripondium de 255 gr.; un second de

198 gr.; par un troisième de 132 gr. de 51 mill.; et par des pièces étrangères semblables.

On en signale deux autres de 145 et 174 gr. dans le musée Kircher à Rome, dans le musée Tarvisien décrit par Arigoni, et dans le musée de Naples décrit par Cavedoni, 1850, tab. 33, n° 3. Mais le poids a besoin d'être vérifié.

Enfin cet as serait représenté par un triens de 25 gr. et de 30 mill. au cabinet de France. Riccio en décrit un de 33 mill., mais il n'en donne pas le poids.

L'as sextantial et au-dessous n'appartient plus à l'æs grave.

Quant aux pièces de cette série qui ne sont pas des as, on a des semis marqués S avec tête de Jupiter et la proue de vaisseau; 2 exempl. au cabinet de France, comme on l'a vu, de 167 à 169, représentent l'as libral; le même dépôt en possède deux de 152, à 132, et trois de 123 à 127 gr. appartenant à l'as dextantial.

Les quincunx de Riccio, dont un marqué de cinq globules des deux côtés et à tête de Jupiter, a plus de 5 cent. de diam., et l'autre à deux roues avec cinq globules d'un seul côté, dont nous avons le pareil, mais sans globules, diam. 32 mill., ne portent aucune preuve qu'ils appartiennent à Rome. Nous n'en connaissons pas le poids.

Les triens sont nombreux; il en est au cabinet de France un de 109 gr. un peu échancré, diam. 45 mill., qui représente l'as déuncial; un second de 89 gr. et 50 mill. qui se réfère à l'as dextantial; un troisième de 58 gr. 50, diam. 40 mill., qui se réfère à l'as septuncial, et enfin un triens de 25 gr., diam. 30 mill., qui appartient à l'as quadrantial.

Parmi les quadrans il en est au cabinet de France un de 76 gr. 80 centigr. qui se rapproche plutôt de l'as libral que de l'as déuncial, et deux autres de 71 et de 66 gr. de 40 mill. se référant à l'as déuncial et à l'as dextantial, sauf les variantes accoutumées.

Un sextans fruste du cabinet de France de 49.30 se référerait aussi plutôt à l'as libral qu'à l'as déuncial.

Enfin l'once marquée un globule existant au cabinet de France

au poids de 26 gr., avec la tête casquée et la proue, de 29 à 30 mill.; ceux de Riccio, tabl. 69, ou de 28 mill. t. 60, F. Marcia, l'exempl. de notre cabinet avec le type de l'osselet du poids de 26 gram., appartiennent à l'as libral; enfin, deux du cabinet de France, de 21 à 22 gram., nous paraissent se référer à l'as dextantial.

Il existe sans doute bien d'autres monuments de ce genre dans les cabinets publics et particuliers.

Ils prouvent combien Pline (XXXIII, 13) aurait égaré la postérité si d'après son texte on avait cru qu'à Rome la république était subitement passée de l'as libral à l'as sextantial, et avait ravi d'un seul coup les 5/6ᵉ de la fortune du peuple.

As sextantiaux et au-dessous, créés depuis l'an 269 avant notre ère.

Ces monnaies ne sont plus convexes ni quadrilatères, comme l'æs grave.

M. Riccio (tabl. 76) suppose que l'as de deux onces 54 gr. n'avait pas moins de 38 à 40 millimètres; il n'y aurait qu'un exemplaire connu; il est à double tête de Janus. ℟. Victoire tenant une couronne sur la proue d'un navire avec le sigle I et le nom de Roma. Mais, d'après un as un peu usé de notre cabinet, il y en avait de 36 mill. Nous assignons à cette catégorie les as des familles Poblicia, Clovia et Scribonia, de 35 millimètres. Il y a des médailles *contorniates* d'Auguste, Tibère, etc., au-dessus de 54 grammes; mais elles sont exceptionnelles.

Le semis de cet as, que Riccio donne comme ayant 30 mill. au type de Jupiter lauré et barbu avec le sigle S répété, la proue de navire, et Roma, nous paraît devoir être descendu jusqu'à 28 mill. Nous n'avons dans cette catégorie que des semis des familles Cœcilia, Mœnia, Maria, Memmia, Vargunteia, Fabia, Furia, Romilia, Véturia et Todillia (12 exemplaires).

Riccio signale un quincunx représentant deux roues, et cinq

globules de 32 mill.; mais rien n'indique que cette pièce bizarre appartienne à Rome. Nous l'avons renvoyé à l'æs grave.

Le triens de cette catégorie, représentant Pallas, accompagné de quatre globules, est, selon Riccio, figuré par une tête non casquée. ℟. Quadrige avec le nom de Rome, et les quatre globules répétés. Cette belle pièce a 32 mill. de diam.

Nous en possédons une de 27 mill. à la tête casquée, du poids de 16 grammes 25, un peu usée, par conséquent bien près de 18 gr., poids normal. Il faut donc compter dans cette série les triens de 27 mill., que nous trouvons aux familles Cœcilia et Maria.

Aux quadrans de cette série, que Riccio indique au diamètre de 25 mill., nous pourrions ajouter un superbe exemplaire de 26 mill. de notre cabinet, tête de femme couverte d'épis, imitant l'Hercule. ℟. Bœuf marchant sur un serpent épig. Roma, et les 3 globules répétés; il pèse 16 gr. 30, poids intermédiaire entre le quadrans sextantial et le quadrans quadrantial. Nous en avons un autre de 22 mill., tête couverte, ℟. Roma, proue de navire, 3 glob. de chaque côté, du poids de 11 gr. Nous pensons donc que cette série devait comporter les pièces du diamètre de 22 à 29, et nous y comptons les quadrans de dix familles, au même type que les nôtres.

Les sextans de cette série comportent jusqu'à 30 mill. de diamètre; au type de la louve allaitant Romulus et Rémus. ℟. Oiseau, Roma et 2 globules. Mais nous en possédons un de 8 gr. 60, un peu fruste, représentant l'as sextantial, de 21 mill. seulement de diamètre. Nous devons donc rapporter à cette série les sextans des familles de 20 mill. et au-dessus; ils sont au nombre de onze.

Enfin, parmi les onces de cette série, à laquelle Riccio assigne 22 mill. de diamètre, d'après un exemplaire unique, représentant d'un côté une femme de face radiée, de l'autre un globule entre deux étoiles, un croissant et Roma, il faut ranger les pièces des familles de 18 mill. et au-dessus. Elles sont assez rares, puisque nous n'avons à signaler que celles de la fa-

mille Fonteia, représentant une tête casquée. ℞. Proue de vaisseau, Roma et un globule des deux côtés, et cinq autres. Ce type est évidemment romain. *Voy.* tabl. 69.

Il paraît qu'il a existé un as sescuncial ou d'une once et demie du poids normal de 40 grammes 50. Nous possédons un sextans de cette série du poids de 6 gr. 50, de 19 à 20 mill. de diam.

Les as d'une once, frappés selon Pline, XXXIII, 13, lorsqu'Annibal pressait vivement Minucius, lieutenant du dictateur Fabius, c'est-à-dire A. de Rome 537, 217 avant notre ère, donnèrent lieu à l'établissement d'une autre proportion entre le denier d'argent et l'as; ce denier valut 16 au lieu de 10. Selon Riccio, ces as sont de 33 à 34 mill. Mais nous en possédons de superbe conservation de 29 à 30 mill., du poids requis de 27 grammes environ. Nous devons donc y comprendre tous les as des familles dont M. Riccio n'a pas indiqué le poids, mais qui ont ce diamètre. Ils sont au nombre de 95, et en forment la majorité. Le diamètre n'étant pas un signe certain indicatif du poids, il est probable que plusieurs de ces as pèsent le *sesconce* de 40 gr. et demi.

Le semis que M. Riccio porte de 28 à 30 mill. doit être naturellement abaissé de 24 à 27, puisque nous possédons un semis de 24 mill. pesant 15 gr. 40, c'est-à-dire au delà du poids normal.

Nous attribuons à cette série les semis de 39 familles, au nombre de 49 exemplaires.

Le triens que Riccio porte à 28 mill., d'après un exempl. décrit table 70, est représenté dans notre cabinet par un triens de parfaite conservation de 25 mill. pesant 10 gramm. 10 (un peu au delà du poids normal; d'un côté Pallas et 4 glob., de l'autre Roma, proue de navire et 4 globules), et par un autre du poids de 7 gr. seulement; diamètre, 21 mill. D'après ce diamètre, nous trouvons 41 triens de 30 familles, et une cinquantaine d'exemplaires.

Les quadrans de 25 à 26 millim. de Riccio doivent com-

prendre les pièces de 18 à 21 mill. de 53 familles, au nombre de 70 environ. Nous en possédons un de 20 mill., du poids de 5 gr. 10, inférieur au poids normal, mais fruste.

Les sextans évalués à 26 mill. par Riccio nous paraissent devoir comprendre les pièces de 15 à 19 mill. d'une vingtaine de familles, au nombre de 23 exempl. Nous en possédons deux, l'un de 5 gr. 30, un peu au-dessus du poids normal, de 20 mill., et l'autre de 4.55 gr. de 18 mill. poids normal.

Enfin les onces de cette série, au lieu d'être limitées à 24 mill. comme dans Riccio, nous paraissent devoir comprendre les onces de 15 à 17 mill., des familles Aburia, Cœcilia, Herennia.

L'as Papirien d'une demi-once, créé à une époque que Pline ne fixe pas, mais que l'on croit être de 192 avant notre ère, aurait dû être naturellement représenté, comme dans Riccio, par l'as de 30 mill., et par des monnaies de 22 mill., qui sont semis, quincunx, triens, quadrans et sextans, dont il nous donne les types dans ses tables; l'once seule est au-dessous de 20 mill.; mais dans la famille Papiria, table 35, l'as a 32 mill., le quadrans 20. Dans le supplément, tab. 62, le semis a 24 et 26 mill., le triens 22, le quadrans 18, le sextans 16. Mais nous n'en connaissons pas le poids, et le diamètre est loin de suffire pour l'indiquer; il est donc possible que les pièces Papiriennes, malgré leur grand diamètre, soient d'une demi-once de poids ou de 13.50, et les fractions de cet as à proportion. Si M. Riccio avait complété son important ouvrage en nous donnant les poids, on saurait si l'as Papirien est bien celui désigné par Pline.

Nous possédons des as du poids de 14 grammes, de 9 et au-dessous, du diamètre de 25 à 26 mill., et un semis de 20 mill. du poids normal de 7 gramm. et plus.

Il faut ranger dans cette série les as de 28 mill. et au-dessous d'une vingtaine de familles, qu'il serait trop long d'énumérer. Il est satisfaisant de voir que les monuments, sous ce rapport, coïncident avec l'histoire.

Nous avons d'ailleurs un semis de 7 gramm. 50; un

triens de 5 gramm. 15 un peu au-dessus du poids normal, diam. 20 mill., et un quadrans de 3 gramm. 60, diam. 13 millim.

As et monnaies non signalés par l'histoire.

Enfin nous possédons un as de 8 gramm. 90, qui paraît être du tiers de l'once ou duella; un triens de 2 gramm. 30 et un quadrans du même poids et du même diam. Le triens supposerait l'existence d'un as de 8 grammes; mais il est affaibli par l'usure et appartient aussi au duella.

Il faut mettre à part des as les grands bronzes des familles consulaires, de 33 à 34 millim., qui ne contiennent aucun des sigles de l'as et de ses fractions, mais qui portent pour légendes : *ob civis* ou *cives servatos, ex S. C.* avec le nom des officiers monétaires. Nous en avons cité déjà plusieurs, pag. 825, de 37 mill. et autres mod. à côté des 94 as; ils sont au nombre de 37.

Il y en a non-seulement du poids d'une once, mais de 35 à 37 grammes ou sesconciaux.

Il y en a qui sont frappés en l'honneur de Jules César et d'Octave-Auguste, par six familles; de Numa Pompilius et d'Ancus Martius, dans la famille Marcia; de Marc-Antoine et d'Octave, dans les familles Oppia et Sempronia.

Les moyens bronzes des familles, de 24 à 30 millim., sont plus fréquents en l'honneur d'Auguste. On peut en citer de de 22 familles, jalouses sans doute de flatter le nouvel empereur. *Voy. Répertoire de Riccio.* Le cabinet de France en renferme plusieurs, qui varient de 10 grammes à 16 de poids, et sont semi-unciaux.

On en trouve de 20 à 23 mill. au nom de Marc-Antoine et d'Octavie, dans huit ou neuf familles.

Les médailles de 18 mill., assez nombreuses, se rencontrent au nombre de 26, dans 16 ou 17 familles. Elles sont représentées dans notre cabinet par une pièce de 3 gramm. 17, qui

correspond à peu près à la sextule ou poids normal de 3 gramm. 37. V. ci-dessus, p. 826.

Il y a quelques médailles en potin dans les familles Plautia et Proculeia.

Parmi les pièces du carton de Rome, au cabinet de France, il y a des médailles de bronze qu'on cherche à renvoyer à Capoue de la Campanie, comme les pièces d'or et d'argent de grand module, portant le nom de Roma.

Nous les croyons romaines également; l'une, de 20 mill., pèse 11 gramm. 60, et répond à la demi-once ou as semi-uncial.

Deux autres, du même diamètre, pèsent moitié, ou 6.80; une 4[e], 6 gramm. 40, et une 6[e], 6.50, toujours avec le nom et la tête de Roma. Ce sont sans doute des quarts de l'once ou des *siciliques*, dont le poids normal est de 6 gramm. 77.

Entre la sextula et la scripula romaines de 3 gramm. 37, et de 1 gramm. 12, on trouve au cabinet de France, cartons 16 et 17, des médailles de 18 à 12 mill., marquées *invicta Roma*, pesant de 1 gramm. 30 à 3 gramm. 14. Nous y comprenons l'exemplaire de 1.55 mentionné ci-dessus, p. 826; quelle moyenne faut-il adopter? Le quadrans de l'as semiuncial est la sextula elle-même.

Le plus ancien des évangiles, celui attribué au premier évêque d'Alexandrie en Égypte, saint Marc, dit (XII, 42) que la pauvre veuve qui versait pour aumône deux leptes donnait ainsi un codrans, c'est-à-dire un quadrans romain. Le plus récent des évangélistes, saint Luc, XXI, 2, en répétant le même fait, parle des deux leptes, et ne donne pas pour leur définition le codrans; le même évangéliste (XII, 39) dit que le lepton était la plus petite pièce, ἔσχατον λέπτον. Saint Chrysostome, dans le commentaire de cet évangile, traduit le lepton par obole.

Enfin l'évangile de saint Matthieu, traduit de l'hébreu en grec on ne sait quand, remplace cette aumône du lepton par le codrans, τὸν ἔσχατον Κοδράντην. Tu ne sortiras pas d'ici, dit le maître, si tu n'as rendu ton dernier codrans.

Il s'agit, comme on voit, d'une pauvre femme qui, en jetant dans le trésor ses deux leptes, donnait, selon Marc, en raison de sa pauvreté, plus que tous les autres. L'obole étant une monnaie d'argent, et non de cuivre, et ayant des demis et des quarts, n'est pas, malgré l'autorité de Chrysostome, le lepton de la pauvre veuve, qui ne peut être que de la monnaie de cuivre. Il ne s'agit pas du lepte d'argent en usage à Rome, selon l'inscription Myl., publiée par Bœck et rappelée par M. Hase, *Dict. de Henry Estienne*, v° Λεπτόν.

Le lepton ne peut pas être non plus, selon le traducteur de l'hébreu, le codrans, qui n'est que l'expression du quart de l'as, et non une monnaie.

Le texte de saint Marc, confirmé deux fois par saint Luc, est donc préférable. Le lepton était, à la fin du premier et vers le milieu du deuxième siècle de notre ère, la moitié du quadrans de l'as, ou le huitième de l'as romain du dernier module, c'est-à-dire de 1 gramme 68; s'il s'agissait de l'as oncial, de 27 gramm., le lepton serait de 3 gramm. 37, et serait la sextula, ce qui ne se peut pas.

Nous donnons le nom de *scripula* à six exemplaires du cabinet de France, variant de 70 centigramm. à 1 gramm. 20 cent., de 9 à 12 mill. de diam. comme correspondant en moyenne au scrupule d'or de 1 gramm. 12.

Nous attribuons le nom de *chalque*, qui appartient plus particulièrement aux petites pièces de bronze, à un exemplaire du cabinet de France de 6 mill., du poids de 55 cent., que nous croyons moitié du scrupule, au poids normal de 62 centigr.

Les 2 pièces du cabinet de France (carton 16) de 3 mill. de diamètre, variant de 30 à 42 centigr., répondant au poids du miliarision d'argent postérieur, doivent recevoir un nom.

On peut les appeler demi-chalques ou kérations.

Enfin, en discutant les médailles de l'empereur Maurice, qui révèlent les chiffres XXI et VII inscrits sur les sous et triens d'or, feu Duchalais a cru y voir la silique romaine, qu'il supposait de 3 grains de poids, et M. Lenormant, de 4 grains.

On sait combien est variable le poids du grain, selon qu'il s'agit du grain d'orge ou du grain de blé; d'un grain de blé froment nouveau, ou desséché par une ou plusieurs années de conservation; des pays de l'Orient ou des contrées de l'Occident. Dans l'ancien système on évaluait le grain à 0,053. (*Ann. du Bureau des longit.*)

3 de ces grains donnent un poids de 0,159, et 4 grains = 212 centigrammes.

Nous ne connaissons pas encore d'exemple de monnaie de bronze de 15 à 16 centigram.; mais nous en concevons l'existence.

Il faut maintenant parler de la silique, parce que Justinien, dans son Code (X, 35), a renouvelé une loi de Théodose et de Valentinien de 443, qui définit : *Onus descriptionis siliquarum quatuor.*

La silique était, selon Dupuy (XXVIII, p. 653), le fruit du carouge, commun en Orient, et valait, selon Fannius, le 6e du scrupule; le scrupule étant de 288 à la livre, ou de 1 gramm. 12, la silique n'aurait donc que 10 centigram. de poids, ou 2 grains de l'ancienne livre de France! — Eisenschmidt, après en avoir pesé plusieurs bien desséchées, leur a trouvé de 87 à 88 grains de Paris, ou plus de 4 gram., ce qui est moins possible encore. Isidore admet la silique comme le 1/3 de l'obole et le kération des Grecs. Un des écrivains de l'agriculture, *apud Goesius*, p. 322, regarde la silique comme égale en poids à 3 grains d'orge, et au 8e ou 10e de la drachme, la 108e partie de l'once (24 centigr.)

Selon la table 1re de Dupuy, c'était la 1728e partie de la livre romaine, et par conséquent elle était de 3 grains 31/48e, tandis que la sicilique n'était que la 48e partie, et le scrupule la 288e partie de la livre. Mais Dupuy évaluait la livre romaine à 6300 grains, c'est-à-dire fort au-dessus de son poids réel. Du reste, il assimile ailleurs la silique romaine au kération grec. Le denier d'argent a été composé, à une époque, de 60 assarions ou leptons (de cuivre apparemment), selon le Pseudo-

Épiphane et saint Maxime, auteurs byzantins recueillis par Saumaise, *Refut. Elenchi*, p. 33. Selon Hesychius, v° χόδραντς et τάλαντον, le lepton était le 6000e du talent de 120 livres d'Alexandrie. L'un des écrivains connus sous le nom d'Héron, dans la définition du sicle hébreu (qui était presque tetradrachme), le réduit à deux leptes ou deux drachmes; mais comme le même texte assimile les deux leptes des évangiles de saint Marc et de saint Luc à deux deniers, on peut juger de la latitude que se donnaient les Byzantins pour confondre toutes les notions pondérables et pour se jouer des monuments qui heureusement sont parvenus jusqu'à nous.

C'est ce qui a égaré le savant Dupuy, qui a voulu faire admettre les assarion ou lepton comme le quart de l'once romaine et comme des monnaies à la fois d'argent et de bronze.

On admettra seulement, d'après Vopiscus, *Vie d'Aurélien*, 9, que le nom de *denier* a pu être donné à la plus forte pièce de bronze, *æris denarios*, comme Pline le donnait lui-même aux aurei. Mais si on veut être clair, il faut s'abstenir de ces confusions.

Sous l'empereur Constantin, nous trouvons le grand bronze de 37 gram., diamètre 35 mill. C'est évidemment l'as sescuncial. Les moyens bronzes, du poids moyen de 6 gramm. 7, ne sont pas des semis de l'as semiuncial, mais des siciliques ou kodrans de l'as oncial, qui a repris le dessus sur l'as papirien dès l'époque consulaire ou des premiers empereurs.

Enfin les petits bronzes de 18 à 22 mill. pèsent, les uns jusqu'à 4 gramm. 10, les autres 1 gramm. 40, c'est-à-dire entre la sicilique et la scripula. Mais il y a beaucoup d'intermédiaires notamment ceux de 3.37, qui sont sextula. Ils sont pour ainsi dire indéfinis.

Nous en possédons de l'empereur Claude du poids du scrupule de 1 gramm. 12 à 2 gramm., diam. 12 à 13 mill. Nous n'en avons pas trouvé au-dessous.

Nous croyons que ces petits bronzes, si variables d'ailleurs,

à partir du poids de la sextula, appartiennent à la dénomination de *phollis,* tandis que les plus forts ont pu s'appeler deniers de bronze.

On a dit (p. 828) que le phollis remonte au règne d'Héliogabale, et qu'il était de bronze, *folles æris.* Le traducteur de Lampride, M. Laass, membre de la Société asiatique, l'a remplacé par le mot *pièce,* sous prétexte que chez les Arabes le mot *felous* signifie monnaie et correspond au sicle des Hébreux, la racine de l'un comme de l'autre mot venant du mot *peser* (note 18). Mais le sicle ou seckel hébreu était une pièce d'argent, et non de cuivre. Le felous arabe est bien postérieur; en tout cas, on ne doit pas ainsi dénaturer les textes.

Quand la loi de 340 (ci-dessus, p. 831) fixe la quantité de monnaies à distribuer au peuple, et oppose 25, 20, et 15 mille phollis à 50, 40 et 30 livres d'argent, il est clair qu'il s'agit de monnaies de cuivre : le législateur établit une proportion entre les deux monnaies, et il évalue la livre d'argent de 323 gramm. 50, à 500 phollis de bronze.

Reste à savoir quel était en 340 le poids du phollis? Nous trouvons les petits bronzes de Constance II, à cette époque, de 3 gramm. 85, diam. 20 mill.

Mais nous en possédons de Constans, son contemporain, mort en 340, de 2.80 à 3 gramm., diam. 17 mill.; la différence est d'un tiers. C'est le poids des jolies monnaies inscrites du nom de Urbs Roma et de Constantinopolis. Il y a d'autres pièces de 1 gr. 40, au diam. de 15 mill., moitié des précédentes. On peut donc estimer le phollis en moyenne à 3 grammes.

Eckhel (*Doctrin. num.,* I, ch. 9; VIII, ch. 16, p. 508 et sq.) a, dès 1798, remarqué que Justinien avait singulièrement innové dans la fabrication des monnaies de bronze, et signalé l'apparition, depuis Anastase, des lettres **Є. I. K. M.** et **V.** sur les grands et moyens bronzes. Ce savant a rejeté les conjectures de ceux qui voyaient dans l'M. l'initiale de la mère du Christ, et dans l'I, celle de J. C. lui-même; c'est en effet à une époque bien postérieure, dans l'empire byzantin, qu'on

fit intervenir ces sigles. D'autres, dit-il, ont prétendu que ces lettres étaient indicatives du 10ᵉ, 20ᵉ, 30ᵉ et 40ᵉ du denier, dû à l'impôt. Mais il n'y a jamais eu de pièces au-dessous du miliarision ou dixième du denier d'argent, et d'ailleurs il s'agit de pièces de bronze. Jobert est le premier qui pensa que ces lettres étaient des chiffres indiquant le prix de la pièce, I et K signifiaient dix oboles, et ainsi de suite. Eckhel inclinait vers cette opinion, parce que les grands bronzes portent tantôt M et tantôt XXXX, à partir de Justin II, et que l'I et le K répondent aux moyens bronzes. Mais ce savant convient que ces chiffres se trouvent *confusément* dans les monnaies de l'un et de l'autre module, sous le même règne. D'ailleurs il n'y rencontrait pas le chiffre XXX ou Λ, que MM. Pinder et Friedlander ont depuis signalé.

Les savants de Berlin, Pind. et Fried., ont reproduit (pag. 13 et suivantes) le système de classement des monnaies de bronze dont Jobert avait pris l'initiative, et dont M. de Saulcy, dans son ouvrage spécial sur les monnaies byzantines, n'a pas parlé. Ils ont pensé que les lettres marquées sur les pièces des divers modules, à côté des années du règne de Justinien, indiquent quatre séries de poids, exprimées par les lettres grecques M (40) K (20) I (10) et Є (5), et par les lettres latines XXXX. XX. X et V; plus deux séries par les lettres grecques H (8) et Δ (4); plus enfin, en Égypte, quatre séries par les lettres ΛΓ (33) IB (12) S (6) et Γ (3). Ces dix séries, supposant l'unité qu'ils appellent νουμμιον, ont l'avantage apparent de coïncider avec les nombreuses variétés de ces monnaies, et de rappeler celles des monnaies d'argent.

Il est impossible en effet que la fabrication de ces monnaies ait été abandonnée au caprice des officiers monétaires. Mais comme les pièces frappées de ces lettres supposées numérales diffèrent de moitié environ de diamètre et de poids, il y a lieu de croire que Justinien, qui, pour les monnaies d'or, n'autorisa que trois modules, et qui, pour les monnaies d'argent, a, dans sa Novelle 5, donné des noms aux plus petites, mais n'a rien dit de celles

de bronze, laissa aux grandes localités, telles qu'Alexandrie, Rome, Ravenne, etc., le droit d'en frapper selon les habitudes du peuple.

Il faut donc examiner ces monnaies par les noms des cités dont elles relèvent.

Celles de Constantinople existant au nombre de 4 en notre cabinet, diam. 38 mill., des ans 13, 15, 17 et 18 de Justinien, où la lettre **M** est souscrite des petites lettres α, β, ε, γ, δ, pèsent de 19 grammes 30 à 22.70; celles du cabinet de France, au nombre de 12, cartons 18 et 19, varient de 19 gr., 30 à 24.80 en poids.

Le 40ᵉ de la moyenne de ces chiffres est de 55 cent., précisément le poids que nous avons trouvé pour les oboles d'argent.

Nous ne tenons pas compte des pièces indiquées par Pind. et Fried., par M. Saulcy et M. Soleirol, y compris celles aux types de Justin, de 30 mill., puisque dans leur texte et dans leurs planches ils n'ont exprimé aucun poids. Nous avouons au reste ne pas savoir le sens des petites lettres inscrites au pied de l'**M**.

Les pièces de Constantinople marquées K sont rares; on en indique (p. 43) une seule de l'an 14, dont on n'indique ni le poids ni le diam. Nous en possédons une de l'an 13, diam. 31 mill., où le K est souscrit de la lettre Y, du poids de 10 gr. 5, mais sans indication de ville; ce peut être la moitié des précédentes; elle donne aussi pour le 20ᵉ le poids de l'obole. Le cabinet Soleirol en mentionne une de 27 mill. avec l'exergue CON. de l'an 14, sans expression de poids. Le cabinet de France en a deux, diam. 18 mill., poids, 4.49, et une autre de 5.15.

Les pièces marquées XX sans expression de ville sont représentées dans notre cabinet par un ex. diam. 23 mill., du poids de 14 40 de l'an 31 : au Cab. de Fr., carton 17, par un ex. diam. 22 mill. du poids de 9.80, sans indication de ville; au carton 17, de l'an 22, au nom de CON, diam. 18 mill., poids

de 8.95; au cab. Soleirol, par un ex. diam. 25 mill., de l'an 31, sans indication de ville.

Les pièces de la troisième série, I ou X, sont au Cab. de Berlin, pl. IV, n° 11, un ex. de l'an 33 du règne, lettre I, diam. 14, poids inconnu; en notre cabinet sans expression de ville, 2 ex. diam. 14, poids, 5.40; lettre I et diam. 11, poids, 2 90; lettre X au Cabinet de Fr., carton 16, de l'an 23, diam. 22 mill., poids 14.60, sans express. de ville; autres à peu près semblables des ans 26, 30, 33, 35 et 37, diam. 15 mill., poids, 2.80, 3.60, 4.20 et 4.60 au nom de CON.; cart. 17, 3 au nom de Constant. (CON), diam. 18 mill., poids 4.85 et 5.40. Autre sous la lettre X, sans express. de ville, diam. 18, poids 4.40. Au cabinet Soleirol, sous la lettre X un ex. diam. 20 mill., n° 173; diam. 18, n° 179, sans express. de ville ni de poids; sous la lettre I et sous l'exerg. CON, n°s 168, an 13, diam. 22 mill.; n° 174, an 18, diam. 19 mill.; n° 183, de l'an 30, diam. 16 mill.; n° 184, de l'an 32, diam. 16 mill.; n° 185, de l'an 20, diam. 14 mill.; sans nom de ville, n° 181, diam. 18 mill.; et n° 182, diam. 17 mill.

Les pièces de la quatrième série exprimant 5 unités sont sous la lettre Є. — Du Cab. de Fr., carton 16, diam. 12 à 13 mill., poids 1.40 à 2.35; cart. 17, un ex., diam. 15 mill., poids 2.20, sans express. de ville. Au Cabinet de Berlin, pl. V, n° 6, diam. 13, sans expression de ville ni de poids. Au cab. Soleirol, sous les n°s 214 à 219 et 228 à 236, diam. 16 à 12 mill., mais sans indic. de poids ni de ville.

Sous la lettre latine V, de notre cab., sans express. de ville, 2 ex., diam. 12 et 14 mill., poids 1 72; du Cab. de Fr., néant. Cab. Soleirol, n°s 220 et 221, diam. 11 et 12 mill., sans express. de ville ni de poids.

Pour les pièces de la première série, on peut réunir Rome et Ravenne, et quoiqu'on ne comprenne pas pourquoi on s'y serait servi de la lettre grecque M au lieu des chiffres romains XXXX (qui ne figurent sur aucunes pièces pour exprimer 40), nous reconnaissons deux pièces marquées M, sans addition de lettrines; l'une de 25 mill., Roma, poids 11.45; l'autre, Ravenna, de

l'an 34 du règne, 34 mill. et du même poids, 11.44, dont la 40e partie est à peu près 30 cent., c'est-à-dire égale au poids du miliarision d'argent. Pind. et Fried. signalent la deuxième et la reproduisent pl. V, avec son diamètre. Soleirol, nº 116, en signale 4 de 24 à 29 mill., sans le poids.

Il n'existe pas de pièces connues de ces deux villes sous la lettre grecque K, si ce n'est au Cab. de Fr., cart. 17, diam. 28 m., 3 exempl. variant de 15.46 à 18.95, c'est-à-dire surpassant en poids les précédentes. Au carton 17, il y en a 4 autres avec l'ex. Roma, diam. 22 mill., pesant de 7.90 à 8.30; sous les chiffres XX. Nous possédons une pièce de l'an 26 avec le K souscrit d'un P, diam. 24 mill.; elle pèse 7.65.

Sous la lettre grecque I on a une pièce de Ravenne de l'an 20, et une de Rome, sans date et sans express. de diam. ni de poids. On signale aussi sous le chiffre romain X et le nom de Vén. une pièce sans indication d'année ni de poids.

On n'a rien de ce pays sous les chiffres Є ni V.

Nous possédons une pièce de Rome de l'an 15, diam. 28, invicta Roma, pesant 15 90, égale par conséquent aux premières, et une autre, diam 24 mill., de l'an 20, pesant 9.60 seulement.

A Carthage d'Afrique, nous avons deux pièces sous la lettre M; l'une de 26 mill., poids 15.10, similaire des italiennes; l'autre de 36 mill., poids 19 gram. 60, de l'an 24, ou 14. Au cabinet de Fr., carton 19, sous la lettre K, on trouve, en l'an 20, une pièce du poids de 22.10; au carton 17, 2 pièces, diam. 29 mill., poids 13.40 à 15.40; cart. 16, an 14, diam. 15, poids 4.55; et cart. 17, sous la lettre V, une dernière pièce de 12 mill., poids 2.65. Nous passons celles indiquées par Pind. et Fried. sans mention du poids ni diamètre

Le Cab. de Fr., carton 16, renferme une pièce de 15 mill., poids 2.30, marquée Є, appartenant à Theupolis ou Antioche. Nous trouvons dans notre cab. deux pièces des ann. 22 et 31 du règne, à l'M souscrit d'un Γ, diam. 35 mill., poids 16.40 à 16.60, se rapprochant de celles d'Italie et d'Afrique.

Une pièce marquée I (10), de l'an 11, diam. 15 mill., poids

3.25, du cabinet de Fr., carton 18; deux exempl. de l'an 13, poids, 24.30; carton 19, autre, même année, poids 22.90; cart. 19, autre, même année, poids 22.90. Il y en a de plus une de l'an 31, diam. 32 mil., poids 15 gramm.

A Alexandrie, nous avons une pièce marquée IB (12), diam. 18 mill., poids 7.75, et une autre Є (supposé 5), diam. 13 mill., poids 1.70.

Au cab. de Fr., pièce marquée IB (12), diam. 20 mill., poids 7.80. Pind et Fried. signalent de plus une pièce marquée S qui ne ressemble pas au sigma grec, et qu'ils prennent pour 6, et enfin une pièce marquée Γ (3), mais sans en indiquer ni le diamètre ni le poids. Le cabinet Soleirol, nos 186 à 188, décrit 3 méd. d'Alex. marquées IB., de 16 à 17 mill. Le cabinet de France, cart. 16, possède une pièce de 9 mill., marquée S. dans un cercle, pesant 2 gr. 30.

De Cyzique, nous possédons 2 pièces des années 12 et 15, avec la lettre M souscrite de B et de ЄV, diam. 40 mill., du poids de 19.90 à 21.30.

Au cab. de France, pièces de l'an 12, diam. 40 mill., poids 20 gr. 80, et 22 gramm.; autres des ans 14 et 17, diam. 32, poids moyen de cinq, 23.40; ailleurs 4 autres des ans 24 et 30, diam. 35 mill., poids 14 90 à 17 15.

Nous avons une pièce marquée K, de l'an 10, diam. 16 mill.; une seconde marquée ЧII (7), diam. 28, et trois autres, diam. 22 et 20, des ans 5, 10 et 11, avec deux têtes de face, personnages assis. Un examen attentif nous a fait reconnaître qu'elles étaient de Justin II et de Sophie, parce que Justinien n'a pas commencé de marquer ses médailles de l'année de son règne avant l'an 12. Nous devons assigner aussi au règne suivant une petite médaille marquée M, de l'an 10, où sont les deux personnages. Il en doit être de même d'une pièce de Nicomédie, avec les mêmes têtes, datée de l'an 6 (ЧI).

De Nicomédie, nous possédons deux grands bronzes des ans 13 et 14 de Justinien, à la lettre M souscrite d'un a, 43 mill., du poids de 23 gr. 40.

Au cabinet de Fr., deux de l'an 12, M (a) et M (b), diam. 40 mill., poids 21.90 et 23.75; autres des ans 17, 19, 24, 30 et 32, diam. 35 mill., poids de 15.50 à 17.15. — Au cart. 16, diam. 15 mill., lettre I, an 32, autre pièce, poids 3.20.

A Thessalonique, Pind. et Fried. signalent deux pièces, l'une marquée IS entre deux lettres plus petites λ et ρ exprimant 16, et K, de l'an 37. Nous possédons la première en 2 exempl. diam. 20 et 22 mill., poids 6.60, Pl. IV, AX, 9 et 10; ils représentent 2 pièces; l'une diam. 17 mill., avec la lettre H (8) entre α et ρ plus petites, et l'autre diam. 14 mill. avec la lettre Δ entre les mêmes lettres, comme signifiant 4. Le Cabinet de France, carton 17, renferme deux pièces de la série K et I, de 22 mill. variant de 9 gr. 80 à 12.50, et quatre pièces (d'Alexandrie), de la série H, de 18 mill., poids moyen 3.60. Au carton 16, il y en a une marquée AISP., de 9 millim., poids 1.10.

Enfin, pl. V, n° 7, ils représentent une pièce avec la lettre I et CONCORD. au R. M., diam. 16, poids inconnu, et n°s 8 et 9, deux petites pièces de 10 mill., dont ils n'indiquent pas les poids. Nous supposerons que ces dernières sont de 32 à 33 centigr. et correspondent au miliarision d'argent; car nous en possédons deux, l'une de 6 mill. pesant 42 centigr., et l'autre de 3 mill. pesant 30.

Le cabinet Soleirol, n° 232, décrit celle qui porte une croix, du diam. de 13 mill., n°s 205 et 206; il décrit aussi deux pièces à l'H, de 14 et de 17 mill., mais non celle au Δ.

Nous voyons encore un atelier monétaire à Kherson (Χέρσωνος), de la Tauride. Ses monuments sont rares (V. *Revue numism.*, 1839, p. 250). Pind. et Fried., p. 41, lui attribuent même les deux pièces marquées H et Λ entre A et P. Cet atelier était sans doute destiné à répandre la monnaie impériale parmi les barbares de la Chersonèse et des rives du Danube.

Nous n'en avons aucune de Trèves dans les Gaules ni d'Espagne, ce qui prouve que Justinien fut étranger au monnayage de ces contrées depuis que les princes francs s'en em-

parèrent, et aux monnaies d'or prétendues de la Bretagne. *Voy.* ci-dessus, p. 844 et suiv.

Nous avons, malgré la minutie des détails, épuisé ce qui regarde la numismatique de bronze de Justinien.

Aucune de ces pièces n'atteint 27 grammes, poids de l'once; aucune n'est marquée du chiffre latin XXXX, correspondant à l'**M** grec. Les pièces latines et grecques marquées **M** varient beaucoup de poids.

Nous ne pouvons donc admettre l'hypothèse de MM. Pinder et Friedlander, et cependant l'**M** répété doit avoir une signification. Nous pensons que c'est l'abrégé de Μνᾶ ou de la Mine, que nous avons trouvée du poids de 22 grammes dans la monnaie d'argent et qui est en effet la moyenne des grands bronzes de Constantinople, Antioche, Cyzique, Nicomédie et même de Carthage.

Il est vrai qu'à Rome, à Ravenne et dans une autre série à Carthage on en trouve d'un quart de moins, à la lettre **M**; mais nous savons que du temps du Bas-Empire, et notamment en Sicile, la mine grecque avait beaucoup baissé.

D'où vient que Pépin composa sa livre de 22 sous, et Charlemagne de 20 seulement? n'est-ce pas parce que depuis Justinien les grandes pièces de bronze avaient, comme les pièces d'or et d'argent, baissé proportionnellement?

Ce n'est pas certainement pour avoir relevé le poids des grandes monnaies de bronze que Justinien, en 553, excita une sédition à Constantinople? Malala (*Chron.*, XVII, p. 486, ed. Bonn.) se borne à la constater en ces termes, sans en indiquer la cause.

« Au mois de mars de l'Indiction Ire, il y eut un changement dans le kerma (c'est la monnaie de bronze). Ce changement est qualifié διαστροφὴ et se prend en mauvaise part. Les pauvres (πτωχοὶ) ou la classe misérable se souleva (στάσεως); la clameur s'éleva jusqu'à l'empereur (θορύβου ἀνηνέχθη), et Justinien ordonna que l'état de la monnaie de bronze

reprît son ancienne valeur (κατάστασιν τοῦ κέρματος κρατῆσαι κατὰ τὸ ἀρχαῖον ἔτος). Il est clair qu'il l'avait affaiblie de poids par une nouvelle émission en cette année; car on ne connaît pas de loi qui en ait changé *autrement* la valeur ou la proportion avec l'or et l'argent, depuis la loi du Code, en 534, liv. X, 29, loi unique, qui l'avait fixée à 20, au lieu de 25 livres pour un sou d'or. Ces deux textes expliquent peut-être l'énormité des variantes existantes dans les monnaies de bronze de ce règne, même dans celles qui portent les mêmes sigles.

Eckhel traite particulièrement, p. 510, du poids et de la valeur des monnaies byzantines, en rappelant les travaux de Banduri et de Ducange et le Mémoire de Dupuy. Il y parle des *Exagium solidi* d'Honorius, dont nous avons rectifié le poids ci-dessus, p. 831, et qui, selon Zonaras (XVI, p. 203, ed. Byz.), ont continué de servir de type au sou d'or jusqu'à Nicéphore Phocas, et selon nous jusqu'à la fin de l'empire d'Orient, sauf les essais momentanés de changement. Il existe au musée de Vienne un *exagium* carré de 25 mill., portant la marque de 6 solidus, et par conséquent égal à l'once de Justinien. De même qu'au cabinet des médailles de Paris on possède un poids de 161 gramm. 40 c. faisant juste la moitié de la livre de Justinien, ainsi que vient de le vérifier M. Saigey sur un bronze carré, marqué d'une croix et des lettres Γ.S. Cet exagium, dont Eckhel ne donne pas le poids exact, pèse un *peu moins* que six sous d'or d'Honorius et d'Arcadius; mais il attribue la différence à la diminution du métal, produite par le temps.

Le grand bronze byzantin de 802, au cabinet de France, étant de 8 gramm. 65, répond évidemment au duella; un autre de 6 gramm. 10, au sicilique ou kodrans.

On sait que les as onciaux ou grands bronzes des familles romaines ont circulé parmi les Germains, ainsi que les pièces d'argent Serrati et Bigati. Les Francs ripuaires et saliens, les Bourguignons et les Visigoths de la France les ont goûtés plus encore. Les ateliers monétaires des Gaules, surtout celui de

Trèves, ont frappé un grand nombre de pièces de 13 grammes environ de poids, 27 mill. de diam., et de 3 gr. 40, diam. 17 m.

Les premières sont de 25 à la livre romaine, conformément à l'ancien usage constaté par le texte aquitain de 845, et les secondes de 90 ou 100. Il y en a des gauloises de billon, de 6 grammes environ, de 25 mill., qui sont doubles des dernières, et de modules plus petits. Marseille nous en montre beaucoup de deux types différents de 13 à 14 grammes en pur bronze, outre de charmantes petites de 1 gramm. 55 à 1 gramm. 60. Nîmes, outre ses grands bronzes contemporains d'Auguste, en possède une marquée S. de 15 mill., de 2 gramm. 50, et une autre plus petite encore de 32 centigr., de 10 mill. Parmi les incertaines de Bretagne, nous en avons une de 1-25 ou de 16 mill., à double tête; le tout au cabinet de France.

Ainsi les monuments numismatiques justifient les anciens textes, qui reconnaissent dans les Gaules des monnaies de 25, de 60 et de 90 à la livre. Quelle difficulté y a-t-il donc à admettre que les peuples de ce pays aient donné le nom de *sou* aux premières, et celui de deniers à des pièces de 90 à 95 centigrammes, par conséquent à des deniers de 12 au sou de bronze? Nous en avons sous les yeux, tant dans la monnaie gauloise que dans les monnaies impériales barbares; ils ont 9 à 10 mill. de diam., et portent surtout le nom de Tetricus.

Nous n'en connaissons pas au nom de Clovis ni de ses fils; mais les pièces en circulation, romaines et gauloises, ont pu suffire; Leblanc dit en avoir vu, mais si usées qu'on n'en pouvait savoir ni le poids ni la valeur (p. 41, éd. 1692).

Pepin reporta le sou (de bronze et non d'argent) à 14 grammes 7 de la livre romaine, en le fixant à 22, au lieu de 25 par livre romaine.

Mais quand Charlemagne reporta lui-même la livre à 408 gramm., et la divisa en 20 sous, ce sou ne pesa plus que 20 gr. 40. Cette double révolution dut démonétiser les sous romains et gaulois de bronze, qui étaient au-dessous, et relever les deniers de cuivre à 1 gramm. 7.

Du reste, la fabrique du temps de Pepin et de Charlemagne fut si barbare et la valeur de ces pièces était si faible qu'on conçoit facilement qu'elles n'aient pas été conservées, ou qu'il n'en existe que des types altérés. Les pièces gauloises ont pu survivre au naufrage, parce qu'elles étaient mêlées d'argent et tout à fait originales. Les types romains ont traversé également les âges, à cause de l'excellence de leur fabrication, du respect qu'inspira toujours le nom romain et du crédit qu'elles obtinrent pour leur poids élevé. Il est évident qu'on pouvait prendre pour le sou de bronze tous les as romains onciaux, ou grands bronzes de 27 grammes environ, même les grandes pièces de Justinien, qui dépassaient le poids de 20 gramm. 1/2; les médailles inférieures pouvaient être reçues pour des duella (2 tiers) demi-sous ou tiers de sou, et les plus petits pour des deniers.

Mais, objectent nos numismatistes, on ne connaît pas encore de monnaies authentiques de bronze mérovingiennes ni carlovingiennes, de 14 à 20 grammes, qui soient conformes aux lois de Pepin et de Charlemagne, ni de 13 grammes ou 25 à la livre romaine, selon le texte aquitain. Il est vrai; jusqu'à présent on ne s'est occupé à recueillir que les pièces d'or et d'argent, et comme l'ont remarqué MM. Petigny et Longperrier (*Rev. Num.*, 1854, p. 378, 384), le nombre des monnaies de cuivre frappées par les princes gaulois ou mérovingiens paraît infiniment petit comparativement à celles du Haut et du Bas-Empire, qui ont conservé cours dans nos provinces méridionales.

On lit sur trois monnaies de cuivre qui paraissent avoir été frappées en Provence, après 536, le nom d'Édelbert, monétaire de Childebert Ier; le cabinet de France en possède un de 14 mill., poids de 45 centigrammes, fort bien conservé (carton 5).

Il y en a une autre, au nom de Teudéric (Thierry), de 12 mill., et de 75 centigr.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit d'avoir démontré qu'en

l'absence de *sous* d'or ou d'argent, de 13, 14 ou 20 grammes, les Gaulois ou les Francs saliens et ripuaires, qui divisaient la livre en 25, 22 ou 20 sous, n'ont pu prendre cette dénomination que dans des monnaies réelles, et non dans des monnaies de compte. Ils ont imité Constantin quand il adopta la dénomination de *solidus*, c'est-à-dire de monnaie consolidée, par opposition à celle qui n'avait plus cours que pour son poids réel et son degré de fin.

Le *denier* de bronze en dériva, et devint ainsi la plus petite pièce de monnaie, indépendamment de ce qu'il avait pu valoir quand il était frappé en argent, au 12ᵉ du sou de compte. On en trouve sous la troisième race parmi les pièces de billon, notamment sous Philippe Iᵉʳ à Château-Landon, de 14 à 15 mill., du poids de 65 centigr.; à Chateldon de 19 mill., de 85 centigr.; à Dreux et à Étampes de 20 mill., de 1.05 à 1.15 de poids; sous S. Louis de 17 mill. et de 85 cent.; de 15 mill. et de 46 ou 47 cent.

Le denier d'argent, à raison de sa valeur, soit en argent fin, soit en alliage, a pu se diviser en 2 oboles, et l'obole en deux pougeises (*pogesia*), conformément à un titre de 1273 et aux ordonnances de nos rois, visées par Leblanc.

Mais on n'eut pas besoin de descendre au-dessous du denier de bronze, même lorsque par l'introduction du double marc, sous le roi Jean, vers 1360, le sou de bronze atteignit 24 gramm. et le denier 2 grammes. Il y a des oboles de Philippe III, de 19 mill. de 47 à 55 centigr. (V. cartons du cabin. de Fr.)

Le décime républicain fut ramené en 1796 à 20 gramm., un peu au-dessous du sou de Charlemagne. Depuis 1852, il n'est plus que de 10 grammes, et le centime de 1 gramme; la pièce est descendue à son minimum de poids.

§ 4. *Du besant oriental, et de la rançon de saint Louis.*

Rien n'était plus facile que de fixer d'une manière authentique le poids du besant, puisque Ducange (*Sur les Monn.*, § 92, ou 82), ainsi que les historiens latins des Croisades, avaient constaté que c'étaient des pièces imitées des chrysos ou solidus de Byzance (*Byzantii*).

Il suffisait de recourir aux monnaies d'or des califes et princes sarrasins. Le Cabinet de France en possède un grand nombre sous le nom de dynars, de 18 à 19 mill. de diamètre, du poids de 4 gr. 25 à 28, des années 79 à 85 de l'hégyre, frappées par ordre de Mansour; d'autres du même mod. et du même poids, des années 87 à 88, de Valid. (698 à 706 de notre ère). Il en est qui, frappées en Espagne l'an 97 et 98 (715, 716), sont d'un module plus petit, 13 mill., mais du même poids, et sur lesquels est écrit en arabe : *Ceci est un solidus.*

Samuel Bernard, dans une savante dissertation de 1812, ouvrage de la commission d'Égypte, État moderne, tom. II, 1re partie, a constaté, sur un dynar frappé à Damas en 716, sous Soliman, fils d'Abd-el-Malek, le même poids de 4 gr. 28, et le titre 996 de fin, d'où il a conclu sa valeur à 14 fr. 51. Il donne aussi la description d'un dynar du Caire, du même poids et du même titre, de l'an 83 de l'hégyre.

Plus tard ces dynars ont pris le diamètre de 27 mill. et le poids de 4 gr. 75 sous Abd-Allah-Mohammed; de 5 gr. 05 et même de 5 gr. 25, frappés au Caire, diam. 20 mill., sous El-Malek-el-Adel, soudan d'Égypte. Mais il y en a aussi de 4 gr. et de 3.80 (affaiblis) frappés en Égypte, an 538 de l'hégire (1143), un siècle avant saint Louis. C'est donc entre ces limites, 3.80 et 5.25, que flotte le poids du dynar, l'ancien solidus ou le chrysos des Byzantins.

Dans les *Assises de Jérusalem*, publiées par M. Beugnot, 1843, on trouve mentionné le marc d'argent dans les lois de la haute cour, chap. 139. Le prix d'une bête est indiqué comme valant

un besant ou deux. Ce savant académicien dit à ce sujet, note 6, que cette monnaie rapportée en France fut, par un arrêt du parlement, de la Pentecôte 1282, évalué à 8 sous, et dans un compte des baillis de France, de 1297, à 9 sous, et il cite Leblanc, p. 171.

La *Cour des bourgeois*, ch. 50, distingue le besant du denier. « Il revient que parfois le besant vaut 5 sous et autres fois 10 sous. » M. Beugnot dit, au sujet de ce texte, que la différence vient non de la variante des monnaies, mais des diverses espèces de besants, et que les chartes en mentionnent habituellement quatre sortes, les tripolitains, les antiochiens, les acconensiens (Saint-Jean-d'Acre) et les sarrasinois (Paoli, *Codice*, I, 120-134, 238). La valeur entre 5 et 10 sous et l'estimation parisienne étant de 8 à 9 sous, ce rapprochement prouve, dit-il, qu'au treizième siècle le prix des monnaies en Syrie et en France ne différait pas de plus d'un huitième.

On voit dans les historiens, notamment Guillaume de Tyr (*Hist.*, 1843, liv. XII, 552), qu'on distinguait les byzantii sarrasins des autres. (Traité de 1124 entre les Vénitiens et le prince de Jérusalem.)

En 1182, dans l'imposition levée en Palestine pour résister à Saladin, on établit une taxe de 2 besants pour 100 besants de valeur mobilière ou immobilière, et de 1 besant par feu. « Si on ne peut l'avoir entier, on lèvera le demi-besant, et à son défaut le raboin (rabuinum). » (G. de Tyr, p. 1110.) Voilà donc trois séries de monnaies d'or comme à Byzance; le raboin répondait sans doute au triens ou tiers de sou.

Voyons maintenant comment on a évalué la rançon de saint Louis, an 1250. Selon Joinville, qui accompagnait le prince dans sa malheureuse croisade en Égypte, après sa défaite à Mansoure, où il fut prisonnier avec son aumônier, Guill. de Chartres, un autre prêtre et son serviteur Isambert (1), grand queux

(1) Il serait même resté le seul et chargé d'assurer sa subsistance, selon l'auteur de la vie de saint Louis, confesseur de la reine Marguerite, qui le

de France (grand officier de la maison du Roi), les envoyés du soudan dirent au prince que, si la reine (alors en possession de Damiette avec des troupes et des munitions, commandées par Olivier de Thermes et le duc de Bourgogne; elle était accompagné du légat et d'autres prélats) voulait payer XC mille (un million) de besants d'or, qui valaient V cent mille livres, ils délivreraient le roi. Saint Louis prit leur serment qu'ils n'exigeraient pas davantage, et dit qu'il payerait volontiers les V cent mille pour la délivrance de sa gent, et Damiette pour la délivrance de son corps. — Quand le soudan apprit cette réponse, il dit : « Par ma foi, large est le Franc, quand il n'a pas barguigné sur « si grand'somme d'argent; or allez lui dire que je lui donne « C mille livres pour la rançon payer. »

D'après ces paroles obscures, mais étonnantes, après la concession et l'engagement de saint Louis, le million de besants aurait été réduit à 800,000, faisant 400,000 livres. Est-il possible qu'il s'agît véritablement de livres? celle alors connue des Croisés était, comme on l'a vu par les *Assises de Jérusalem*, rédigées entre le douzième et le treizième siècle, le marc (de 244 gr. 753). Le poids des marcs se serait encore élevé à 97,901 kil. 200 gr. Nul n'a pensé qu'il pût s'agir de livres d'or dans le texte de Joinville, quoique sa rédaction le donne à penser; mais on y a vu des livres d'argent. Or au titre de 917, où était l'or du temps de saint Louis, il s'agirait en-

représente comme un homme riche et d'un âge mûr. (*Hist. de Fr.*, XX, 62 et 104; XXI, p. 244, n. 2.) Plusieurs, dans la famille des barons de Gallardon, portèrent ce nom. Si les membres de cette famille, qui n'ont pas cessé d'habiter la contrée, ambitionnaient le titre de *fils de Croisés*, leur serait-il difficile de trouver des généalogistes pour les rattacher à cet illustre compagnon de la captivité de saint Louis? Tillemont en a fait un simple cuisinier, *coquus*, quoique, selon Dutillet, p. 290, les plus grandes familles aient géré cette charge, supprimée en 1490. (Guyot, *Off.*, I, 491.) Son salaire était, d'après un ancien compte, écrit en 1345, de 1000 livres tournois, valant, selon l'estimation de M. Leber (tableau nº 1, p. 66 de la 2ᵉ édit. de son *Essai*, 1847), 14693ˡᵗ 6ˢ 8ᵈ, selon le prix du marc, ou 88,000 fr. de la valeur actuelle.

core d'une rançon de plus de 20 millions, lesquels au prix des subsistances d'alors peuvent être évalués à 120 millions d'aujourd'hui. Or, un prince comme saint Louis, réduit aux revenus de son domaine, qui, sous Philippe-Auguste, ne s'élevaient qu'à 39 mille marcs d'argent, aurait-il pu penser à consentir à un semblable traité? Richard Cœur de Lion n'était-il pas parvenu un siècle auparavant à se racheter de sa captivité en Autriche pour 100 mille marcs, pour lesquels il fut obligé de dépouiller les églises d'Angleterre et de Normandie (*Hist. de Fr.*, XVIII, 757)? Ne sait-on pas, par les historiens arabes, que la rançon devait être payée moitié comptant, et que c'était au trésor de l'armée d'Égypte à l'acquitter sur-le-champ. Le soudan devait être d'autant moins exigeant que les Français restaient maîtres de Damiette, qu'il avait en vain cherché à surprendre. Ils pouvaient prolonger la guerre; les Mameluks venaient d'assassiner un de leurs princes; il y avait urgence de délivrer l'Égypte de l'invasion. S'il réduisit de deux dixièmes sa demande, c'est sans doute que la reine et ses conseillers, à Damiette, ne se montrèrent pas disposés à payer ce qu'il demanda. D'ailleurs les 800 mille besants, au taux moyen de 14 fr. 51, n'auraient valu que 11 millions 608 mille fr.

Aussi Ducange, en sa *Dissertation XX*, sur Joinville, dit, d'après l'historien anglais Matthieu Paris, que les Sarrasins, après avoir demandé 100 mille livres (à quoi semble se terminer le récit de Joinville lui-même), acquiescèrent à cent mille marcs d'argent seulement, ce qui est confirmé par la lettre du chancelier (*Hist. des archiv. de Brême, ad an.* 1250, et Sancedo, III, 2, ch. 3). Nous ne savons, il est vrai, par quel calcul Ducange arrive à conclure que les 800 mille besants, valant 400 mille livres, équivalaient *par conséquent* à 100 mille marcs d'argent. Il ajoute qu'il faut présumer que la livre valut toujours 20 sous (comme de son temps, sous Louis XIV), parce que les *Ann. de France, ad an.* 882, estiment la livre à 20 sous. Le savant glossateur oublie qu'en 802 la livre de Charlemagne, de 408 grammes, était en vigueur, tandis qu'au treizième siècle le marc n'avait plus

que 244 gramm. et que les sous de ce marc, de 12 à la livre, pesaient encore 20 gr. et plus. Il n'y avait donc rien de commun entre la livre d'alors et la livre de 20 sous de cuivre ou 5 gramm. d'argent de Louis XIV. Chaque marc d'argent, dit-il, aurait valu 8 besants d'or, et chaque besant 10 sous d'argent, quoiqu'un titre de 1215 l'estime à 7 sous, et l'arrêt du parlement de 1282 à 8 sous tournois. Le marc de 244-753, à 917 de fin, représente 236 gramm. d'argent pur, ou 52 fr. 50; mais on a vu que le besant de 4 gr. 28 valait 14 fr. 51, et par conséquent les 8 besants valaient 116 fr. 08, plus de 2 marcs d'argent. Si l'on prend le besant de 5 gr. 25, c'est bien autre chose. Il faut donc abandonner le calcul de Ducange et les 400 mille *livres* de Joinville du premier texte, pour s'en tenir au second de 100 mille *livres*, qui sont des *marcs*.

Matthieu de Westminster, historien anglais, *ad an.* 1251, estime la rançon de saint Louis à 60 mille livres d'or; en prenant le poids de marc, on trouve 14,672 kilogr. d'or fin, qui, à raison de 3,444 fr. 44 le kilogr., feraient encore 50 millions 519 mille francs, somme impossible.

Après ce chiffre viennent les 100 mille marcs d'*argent* de Matthieu Paris et autres, lesquels, à raison de 52 fr. 50 le marc d'argent en Occident, ne feraient plus que 5 millions 250 mille francs, somme acceptable.

Ducange a dit, et l'on a répété dans l'édition de Joinville (*Histor. des Gaules*, XX, 243), que Guillaume de Nangis, dans son *Histoire de saint Louis*, avait adopté le chiffre de 800 mille besants, et de 400 mille livres qu'on prête à Joinville, sans doute d'après un texte altéré. Mais, en nous reportant à l'édition publiée d'après les manuscrits par Daunou et M. Naudet, p. 378, 379, nous lisons 8 mille besants seulement et dans le texte latin et dans l'ancien texte français; or, si nous prenons le besant de Damas et du Caire, primitif de 4 gr. 28 ou de 14 fr. 51, nous avons pour la rançon 116 mille 80 fr. seulement; si nous prenons les besants de 5 gr. 25, ou de 17 fr. 90, on aura 143,200.

Ces deux chiffres sont insuffisants, et le texte de Nangis est

altéré; car Ducange a trouvé dans le registre de la Chambre des comptes de Paris un payement de 167 mille livres 18 sous 8 deniers tournois fait, an 1250, par l'hôtel de saint Louis pour sa rançon; et l'on a généralement pensé que ce n'était qu'un à-compte, et que le reste avait été payé sur les dépenses de la guerre.

Dans cette incertitude, il importe d'en référer aux écrivains arabes; M. Reinaud, qui a analysé les historiens des croisades, nous fait connaître (*Bibl. des Croisades,* 1820, in-8°, tom. IV, § 86, p. 473) que, suivant Aboul Mahassen, l'un d'eux, écrivant au quinzième siècle, le roi s'engagea pour 500 mille et non pour 800 mille pièces d'or; un autre de ces écrivains, Saad Eddin, dit qu'on demanda les 800 mille pièces, mais qu'on se réduisit à 400 mille. Celui-ci ajoute que les 800 mille devaient servir de dédommagement pour les provisions qui étaient à Damiette à l'arrivée des Francs et qu'on croyait consommées; comme il s'en trouva la moitié intacte, la somme fut réduite aux 400 mille. Makrisi nous apprend que cette somme devait être livrée en deux payements, et que le roi devait être mis en liberté après le premier, ce qui eut lieu sans doute lors de la remise de Damiette.

C'est en effet à 400 mille besants que Daunou et M. Naudet (note sur Joinville) se sont crus autorisés à réduire la rançon; mais nous ne savons sur quelle autorité ils se sont fondés pour évaluer le besant seulement à 9 fr. 50, ce qui n'élèverait la rançon qu'à 3 millions 800 mille fr. Apparemment qu'ils ont supposé les besants affaiblis jusqu'à 3 gr. 80, ou même à moins. Samuel Bernard en a vu de 3 gr. 54 et de 2.59. — C'est ainsi qu'on peut expliquer la variation de 5 à 10 sous dont parle l'*Assise des bourgeois,* ch. 50; mais en prenant la moyenne de 4 gr. 28, et l'estimation de 14 fr. 51, si bien expliquée par Samuel Bernard et confirmée par les variantes du Cabinet de Paris, nous pensons qu'on doit estimer définitivement la rançon de saint Louis, question que Ducange, Tillemont, Daunou et M. Naudet ont trouvée si épineuse, à 5 millions 804 mille fr.

C'est, à 350 mille fr. près, le chiffre des 100 mille marcs d'argent.

Quant à l'estimation française du *besant*, résultant de l'arrêt du Parlement de 1282, que M. Beugnot a retrouvé dans le recueil officiel des *Olim* (tom. II, p. 197, n° 1), si on prenait les 8 sous pour des douzièmes du marc, de 20 gr. 39, valant 163 gr. 12, on aurait 35 fr. pour le besant, ce qui est impossible. Si on prend le sou d'alors pour le gros tournois de saint Louis, d'après l'argument fondé sur l'édit de Louis X, les 8 sous tournois ne font que 7 fr. 12, et les 800,000 besants ne donneraient que 5 millions 544,000 fr. Abot de Bazinghen, magistrat de l'ancienne cour des Monnaies, v° *Bezant*, nous apprend que Louis VII en fit fabriquer en 1148 (Duchesne, IV, 224 et 493). Il en existait sous Philippe-Auguste, entre 1187 et 1205 (*Trésor des Chartres*, 1205. *V.* aussi un titre de 1215). L'arrêt de 1282 a donc pu ne parler que des besants français. Les deniers étaient de 200 au marc, selon Abot, quoique sous saint Louis ils fussent de 244, d'après le poids réel des gros ou sous tournois, ce qui donnerait au besant de 1282 environ 8 fr. 75 de valeur. Mais n'est-ce pas des besants sarrasins qu'il s'agit dans Joinville? alors ces besants ne seraient plus ceux primitifs de 14 fr. 51, soit à raison de l'affaiblissement de leur titre, soit à raison de l'affaiblissement de leur poids, mais un besant moyen entre 5 gr. 25 et 3 gr. 80, ou de 4 gramm. Ce serait le seul moyen d'expliquer comment les 800 mille besants de Joinville ne valaient en réalité que 100 mille marcs d'argent.

N° 5. *Livre et sou du treizième siècle.*

Mais alors se présente une autre difficulté non moins grave : la livre de Joinville n'était donc que le 1/4 du poids de marc! C'est ainsi qu'il faudrait entendre l'extrait de la Chambre des comptes de Paris mentionnant un payement de 167 mille livres tournois sur la rançon? ce serait seulement 41,750 marcs

qu'alors l'hôtel du roi aurait remboursés pour cette rançon, et 58,250 marcs que saint Louis aurait payés en Égypte.

Mais d'où vient qu'il y avait dès lors une autre livre que le poids de marc? il est probable que dans le onzième siècle, quand les divers poids appelés *marcs* apparurent et remplacèrent la livre de Charlemagne, il resta comme souvenir ou tradition une livre de compte de 20 sous, dont l'estimation devint d'autant plus variable que les princes se faisaient un revenu du changement fréquent des monnaies, et leur assignaient une valeur arbitraire; mais les monuments sont si rares jusqu'à Philippe le Bel qu'il est difficile d'en suivre la trace?

Le magistrat Abot, qui avait dû soigneusement étudier l'ancienne tradition, dit (v° *Livre*, p. 640), en s'appropriant d'ailleurs les travaux de Leblanc, que dans l'origine la livre de poids (de Charlemagne) et la livre de compte avaient la *même valeur*. Il suppose, il est vrai (mais sans preuve), qu'il y avait des sous d'argent pesant le vingtième de la livre. Il ajoute que cette livre de Charlemagne conserva sa valeur intrinsèque jusqu'à la fin du règne de Louis VI; ses successeurs chargèrent le sou de tant d'alliage, ou en diminuèrent tellement le poids qu'il n'était plus de son temps (1764) qu'une légère *pièce de cuivre* avec un onzième d'argent tout au plus. La livre, qui était le signe représentatif de 12 onces d'argent, ne fut plus en France que le signe représentatif de 20 sous de cuivre, de sorte que la livre de Charlemagne, qu'il évalue à 66 livres 8 sous, serait tombée sous Louis VI et Louis VII (après l'introduction du marc) à 18 livres 13 sous 6 deniers, pour n'être plus que de 1 livre à partir de 1720.

Bailly, dans son *Histoire des Finances* (1830), précise davantage; de 1716 à 1725 la livre tournois, dit-il, valut 88 centimes seulement, et, de 1726 à 1786, 98 cent. Cet économiste évalue à 36,000 marcs ou 72,000 livres *pesant* d'argent le revenu de Philippe-Auguste, et suppose ainsi que le marc était alors juste le double de la livre, quoiqu'à partir du roi Jean le marc n'ait été que la 1/2 de la livre nouvelle de 489 grammes.

Donc, selon ces savants, la livre de Philippe-Auguste était un poids aussi bien qu'une monnaie de compte, et pesait 122 gr. 376; mais de nombreuses autorités s'élèvent au contraire.

C'était un savant homme que Guérard, qui a fait admettre la livre de Charlemagne à 408 grammes. Dans ses *Prolégomènes du Cartulaire de Chartres* (1840), § 180, il reconnaît que le marc est nommé pour la première fois dans une charte de 1091; il ajoute que le sou d'argent n'était qu'une monnaie de compte qui aurait dû peser 12 gr. 72, et la livre de 20 sous, 254 gramm. Que devient alors le poids de marc, de 244 gr. 753, et son douzième de 20.39? Guérard ne le dit pas. Il évalue la livre de Charlemagne non à 66 liv. 8 sous comme Abot, mais à 83 fr. Mais, dit-il, § 182, les deniers sous Louis VI et Louis VII, ayant plus de moitié d'alliage, ne valent plus que 10 cent. 17, à raison du poids moyen de 1 gr. 6, résultant des deniers frappés à Paris, Chartres et Pontoise; le sou 1 fr. 25; et la livre 25 fr. On y lit aussi que la livre monétaire donnait sous ces règnes 39 sous et un peu plus. Pourquoi plus 20 sous de la livre de Charlemagne, pourquoi pas 12 du poids de marc? Voilà ce qu'il n'explique pas.

Au § 183, d'après le prix des marchandises, pour lequel il regrette de ne pas trouver de monuments suffisants, il estime que la livre valut 100 fr. pendant les onzième et douzième siècles et le commencement du treizième siècle, c'est-à-dire avant le règne de Philippe-Auguste.

En conséquence le pouvoir de l'argent lui paraît 4 fois plus fort qu'aujourd'hui.

Dans les *Prolégomènes du Cartulaire de Paris,* 1850, § 62, ce savant en vient à l'estimation de la valeur du marc d'argent, dont il ne fixe pas le poids et qu'on pourrait croire être celui de 254 grammes de son travail précédent. Au milieu du douzième siècle (1164), cette valeur lui paraît être de *deux* livres parisis, parce qu'un acte de cette époque dit que, si on altère la monnaie, on prendra pour 40 sous un marc d'argent.

En 1207, il fut fait don au Chapitre de Saint-Denis, pour l'âme de la reine, morte en 1204, de 100 marcs d'argent, avec lesquels les moines achetèrent un four (banal) pour 130 livres parisis, et une dîme pour les 70 livres restant, d'où il paraît autorisé à conclure qu'en effet le marc valait 40 sous parisis. Leblanc porte à cette époque à 50 sous tournois les 40 sous parisis. Auparavant, en 1158, le marc était de 53 sous 4 deniers tournois, revenant, dit-il, à 42 sous 8 deniers parisis.

Nous savions bien qu'il y avait des variantes entre le marc de Tours et le marc parisis; mais un document authentique, publié par Ducange (V. ci-dessus p. 839), limitait cette différence entre 14 sous 2 deniers, et 12 sous 11 deniers, c'est-à-dire 1 sou 3 deniers, 1/14e environ; et voilà qu'ici la variante est 1/4!

Guérard, incertain dans ses calculs, finit par s'écrier : De quels sous s'agit-il? et par déclarer que ses évaluations ne s'appuient pas sur des monuments assez nombreux, assez concordants pour qu'il ose présenter les résultats comme certains.

Si à ces époques le marc ne valait que 2 livres, soit 40 sous parisis, soit 50 sous tournois, pourquoi sous saint Louis, d'après les calculs ci-dessus, admis par Ducange pour l'explication de la rançon de saint Louis, le marc aurait-il valu 4 livres? Comment concilier une si grande contradiction!

Abot a donné la valeur du marc d'argent en livres à partir de 1258; ce marc valait alors *seulement* 2 livres 14 sous 7 deniers! il fut porté à 2 livres 15 sous 6 deniers au commencement de Philippe le Bel, en 1285, et depuis varia beaucoup.

Qu'il nous suffise donc d'avoir opposé les perplexités des plus savants hommes pour faire voir qu'il n'y a de certain que les calculs fondés sur le poids de marc et les monnaies qui nous sont restées de ces époques, en ayant égard à leur degré de fin ou d'alliage.

Cela seul peut expliquer comment le marc, qui se divise en 60 gros tournois de saint Louis, a pu être évalué à 58, et par l'ordonnance de 1315 à 52 sous tournois. Le sou est ici pris pour synonyme du gros tournois, et non pour la véritable divi-

sion de 12 sous au marc, qui paraît n'avoir jamais été réalisée en espèces.

Au reste, pour mieux couvrir ces déprédations et remédier à la disparition des monnaies, une ordonnance du 1er novembre 1314 prescrivit l'apport aux hôtels des Monnaies de la vaisselle d'argent, et défendit pendant onze ans d'en fabriquer de nouvelle. Le 23 octobre 1330, Philippe VI interdit d'employer dans les contrats et emprunts les valeurs en deniers d'or et en gros tournois; il ordonna que désormais on ferait les stipulations en *sous* et *livres* de la monnaie qu'il faisait ouvrer, disposition qui fut renouvelée par le roi Jean en 1353. Ces princes déclaraient qu'il leur appartenait de fixer le cours, le poids et le titre des monnaies. Les ouvriers des monnaies avaient de grands priviléges; mais aussi il leur était défendu de révéler le secret de la fabrication.

Les changeurs ne pouvaient, sous des peines graves, se livrer à l'essai des monnaies et stipuler selon leur poids. C'est pour cela qu'après ces temps de crise, où le poids de marc avait disparu du langage légal, on dressa le tableau des variations qu'avaient subies les monnaies; car on avait toujours résisté autant qu'on l'avait pu à ces voleries.

Si on admettait que les 400 mille livres de Joinville fussent des livres de cuivre et du temps de Charlemagne, ces livres de 408 gramm. en bronze monnayé d'aujourd'hui donneraient 2 fr. 08; mais en l'estimant plus haut encore arriverait-on à ce prix, à une valeur équivalente au marc d'argent?

N° V. *Proportion entre les trois métaux monnayés.*

Letronne (*Mém. de* 1817, p. 64) attribue à Hérodote la déclaration formelle que l'or était à Babylone treize fois plus puissant que l'argent; c'est dans le passage célèbre où cet historien (III, 95) résume à 14,560 talents euboïques d'or le revenu des vingt satrapes de Darius. Selon M. Lenormant (*Revue Numism.*, 1845, p. 18), il ne faut pas s'arrêter à ce témoignage,

parce qu'il y a erreur dans le calcul d'Hérodote, au moins sur le revenu des satrapies, puisque celui des dix-neuf premières, s'élevant à 9,540, n'est accru par celui de la vingtième, l'Inde, que de 4680, ce qui laisse un déficit de 340 talents. Miot (note 95 de sa traduction) a expliqué cette différence par l'omission du revenu du lac Mœris. Quoi qu'il en soit, Miot et Letronne n'ont pas douté de l'authenticité du mot τρεισδεκάτον, comme indiquant la proportion de l'or à l'argent. M. Lenormant voudrait, au contraire, qu'on y lût le dixième, parce que de Cimon à Périclès, 469 à 428, un demi siècle environ après Darius, la proportion fut de 1 à 10 à Athènes. C'est l'époque où la drachme d'argent et le demi-statère d'or pesaient uniformément 4 gr. 29. Il pouvait, dit-il, y avoir une différence entre Babylone et Athènes de 3 unités dans cette proportion. Hérodote mourut à Thurium en Italie, vers 364, et là peut-être le rapport était de 13. Au reste, M. Lenormant ne conteste pas qu'à Athènes, vers l'an 347, après la guerre du Péloponèse, la proportion ne soit montée de 10 à 12. Un passage de l'*Hipparque* de Platon dit (édit. Hirschig, 1856, I, 560) que le stathmos, poids ou livre d'or, vaut douze fois l'argent (trad. de M. Cousin, *Voy.* note p. 419). Un demi-siècle plus tard, vers l'an 300, d'après un passage de Ménandre (*Ap. Pollux,* IX, § 76, 77, éd. Bekker), la proportion était revenue au dixième, δεκαστάσιον, et c'est cette proportion qui servit de base au traité entre les Étoliens et les Romains, rapporté par Polype (XXII, 15, 8) et Tite-Live (XXXVIII, 11, *pro argenteis decem unus aureus*). Ce texte est si formel qu'on ne peut admettre la conjecture de M. Lenormant qu'il pouvait bien s'agir chez les Étoliens de pièces d'or, statères, valant 11 ou 12 drachmes ou deniers.

Quoi qu'il en soit, à Rome, lors de la création de la monnaie d'argent, an 485, 269 avant notre ère, ce métal était encore si rare que, d'après le témoignage formel de Pline et la marque de la plupart des deniers consulaires, le denier d'argent de 84 à la livre, du poids de 3 gr. 85, valut 10 livres romaines de cui-

vre, c'est-à-dire 3,235 grammes, et par conséquent la proportion de l'argent au bronze fut de 840 à 1. Ainsi l'on pouvait avoir 840 livres romaines de cuivre pour une livre d'argent (Pline, XXXIII, 13 et 46; XIV, 17; *Celse, de R. medica et ad Natalem; Scribonius Largus ad Callist.*).

Lorsqu'un peu plus tard (Pline, *ibid.*), pendant la première guerre Punique, vers l'an de Rome 491, 263 avant notre ère, l'as, successivement réduit, tomba de 12 onces à 2, c'est-à-dire à 54 grammes au lieu de 323.50, le denier d'argent, qui valait toujours 10 as, ne représente plus que 540 grammes de bronze; alors la proportion entre les deux métaux fut de 1 à 140.

Et quand, l'an 218 avant notre ère, l'as fut réduit à une once de 27 grammes, quoique le denier d'argent fût élevé à la puissance de 16 as, il en résulta encore une diminution dans la proportion, puisque le denier de 3 gr. 85 ne valut plus que 432 grammes de cuivre, c'est-à-dire qu'elle fut de 1 à 112.

La monnaie d'or fut frappée à Rome, soixante ans après celle d'argent, par conséquent en 547, 207 avant notre ère; d'abord en petites pièces dites scrupules. Elles étaient de 288 à la livre, ou de 1 gr. 1232, et valaient 20 sesterces d'argent, ou 5 deniers de 3 gramm. 85 chacun; ces 5 deniers ensemble de 19 grammes 25, divisés par 1-1232, donnent une première proportion de 1 à 17.14. Mais le texte de Pline (*ibid.*) ajoute que la livre d'or valut 900 des sesterces qui existaient alors; et dans un autre passage (*Hist. nat.*, XIX, 4, p. 166, édit. Panckoucke), en parlant du Lin-Byssus, d'Élis en Achaïe, ce naturaliste dit que le scrupule d'or valait 4 deniers, c'est-à-dire 15 gram. 40. Alors la proportion entre l'or et l'argent fut de 1 à 13.62. Letronne, p. 62, ne l'estime qu'à 13.1. Le premier passage de Pline, 33, 13, a beaucoup embarrassé, malgré les explications données par Letronne (1817, p. 60), d'après l'édition de Hardouin. — Ajasson de Grandsagne et Valent. Parisot, note p. 140, ont dit, en 1833, que la livre d'or valait 900 sesterces, et voici comment ce dernier a essayé de le prouver.

« Il est vrai que du temps de Pline (vers l'an 70 de notre ère) la livre d'or, à raison de 288 scrupules, valait 5,760 sesterces, ce qui est bien loin de 900; la différence est de 32 à 5; Parisot suppose que le sesterce primitif fut de 32/5e du nouveau, ou de 6, 4, en sesterces nouveaux. Le nouveau sesterce était donc de 5/32e de l'ancien. »

Comment cela a-t-il pu se faire? se demande M. Parisot. C'est que l'as sextantial (de 54 gramm.) fut tout à la fois rendu oncial (27 gramm.), et diminué de X à XVI deniers, ou 3/8e, ce qui déjà le réduisit à 10/32 de ce qu'il avait été : quand l'as, d'oncial qu'il était devenu, fut déclaré semi-uncial (par Papirien, ou de 13 gr. 1/2), de 10/32 qu'il était, il devint 5/32e, d'où il suit que le sesterce primitif sextantial ne se trouvait plus dans la livre d'or qu'un nombre de fois égal au 5/32e du nombre de fois que s'y trouve le sesterce semi-uncial; or les 5/32 de 5,760 sont précisément les 900, ou chiffre comparatif de Pline, *sesterciorum qui tunc erant.*

Mais Parisot a oublié de prouver qu'il y eût aucun rapport entre les as sextantial, oncial et semi-oncial, monnaie de *bronze,* et le sesterce, monnaie d'argent de 20 ou de 16 au scrupule d'or de 288 à la livre.

Il n'est pas vrai que le scrupule d'or valût, en monnaie sextantiale (de *bronze*), 3 1/8e sesterces (argent), puisque au contraire ce scrupule en valut d'abord 16 et ensuite 20 ; c'est-à-dire, en supposant des *sesterces* de bronze comme des deniers d'or, que le scrupule eut la puissance de 13,62 multiplié par 140, qui était la proportion entre le denier d'argent primitif et l'as sextantial, ou 2106.

Quand le scrupule valut 20 sesterces ou 5 deniers, le scrupule eut la puissance de 17,14 multiplié par 112, ou de 1919 sur la monnaie de bronze.

Il faut donc revenir à l'explication d'Hardouin, adoptée par Letronne, à savoir que, par le changement de rapport entre le scrupule d'or et le denier d'argent, la république fit un bénéfice; *effecit* (*lucri* sous-entendu). Le bénéfice aurait dû être de 1152;

Pline ne l'estime qu'à 900 sesterces ou 225 deniers; si la différence (252) était en *plus*, elle serait difficile à expliquer; mais en moins, c'est une preuve complète, selon Letronne, que le sens du passage est trouvé, parce qu'il a dû en coûter à la république pour faire cette révolution monétaire.

Quand Papirius (vers l'an 563 de Rome, 191 avant notre ère) réduisit l'as à une demi-once ou 13 gramm. 50, et que des as furent frappés en conséquence (ils ne furent pas des espèces d'assignats, comme l'a dit Letronne), le denier d'argent ne valut plus que 216 grammes de bronze, et la proportion entre les deux métaux ne fut plus que de 56,01.

Mais bientôt les as onciaux reparurent dans les grands bronzes consulaires, ainsi que le prouvent les monuments; la proportion redevint 112. Il est vrai qu'à partir d'Auguste le denier d'argent diminua successivement de poids; vers le temps d'Adrien, il tomba de 84 à 96 à la livre, ou de 3 gr. 85 à 3-37, ce qui remonta la proportion de 112 à 128.

C'est ici le lieu de parler des grands deniers d'argent marqués Roma, et des grands Victoriats, au poids de 6 gramm. 75. S'ils avaient eu cours forcé, ils auraient été des doubles deniers affaiblis, de 3.37; car aucun n'atteint 7 gramm. 70, nécessaires pour qu'ils fussent le double des deniers consulaires marqués X et XVI (as).

Mais Pline (XXXIII, 3) dit que les Victoriats frappés en vertu de la loi Clodia (vers 177 avant notre ère) ne furent d'abord reçus que comme marchandise, parce qu'ils venaient d'Illyrie. Claudius triompha des Istriens vers 577 de Rome (Tite-Liv., XLI, 13, et XLV, 43). Cependant la loi qui les autorisa à Rome dut leur donner un cours. Pline n'en fixe la valeur ni par rapport à la monnaie de cuivre, ni par rapport à celle d'or.

A cette époque l'as Papirien était en vigueur. Ces grandes pièces d'argent valaient donc 3,099 grammes 20 de bronze; Pline nous apprend qu'après la création des scrupules d'or (de 1 gramm. 12) on frappa les deniers d'or de 40 à la livre, et par conséquent de 8 gramm. 0875; le denier d'argent

n'ayant pas encore fléchi de son poids de 3.85, la proportion de *poids* entre l'or et l'argent fut de 2.1.

Mais quant à la proportion de valeur, le denier d'or valut 25 deniers d'argent. En effet Tite-Live, qui écrivait entre 720 et 730 de Rome (34-24 avant notre ère), c'est-à-dire avant que le denier fût affaibli, évalue 1,000 livres d'or à 400 mille sesterces, c'est-à-dire une livre d'or à 4,000 sesterces ou 1,000 deniers. L'aureus étant fixé au 40ᵉ de la livre, Letronne en a conclu que la proportion entre l'or et l'argent était de 11,90, ou 25 deniers d'argent pour le denier d'or.

M. Lenormant dit que Letronne demeura confondu de la différence entre les aurei de la république (de 7 gramm. 65 à 8.05) et ceux de la famille Veturia, qui sont de 6 85 et de 3.45. Mais Letronne a eu raison de dire, p. 73 de son Mém. de 1817, que ces aurei n'étaient autres que des multiples du scrupule. Quelle difficulté y a-t-il à cela? Il est vrai qu'après Lanauze Letronne a exagéré cette simple explication, en faisant des pièces fractionnaires des scrupules, par exemple de 1 1/2, 2 1/2, 7 1/2. Il valait mieux reconnaître que certaines familles romaines, qui plaçaient leur argent à usure, ont pu varier le poids de ces monnaies avant qu'il fût réglé à 40 par livre. Il n'est pas besoin d'attribuer ces monnaies à Capoue ou autres villes de la Campanie, à cause de leur élégance et de leur type grec prétendu.

Au reste, M. Lenormant convient qu'à cette époque la proportion des deux métaux, l'or et l'argent, ne cessa d'être voisine de 12.

Pline dit qu'à partir de Néron le poids des deniers d'or baissa, et tomba de 40 à 45. Letronne a constaté (p. 81) que 45 est juste le poids des aurei sous Galba, Othon, Vitellius et Vespasien, puisqu'ils sont de 136 à 137 grains. Ceux de Néron étant encore de 139, Letronne a effacé du texte le nom de cet empereur, pour le remplacer par le mot *vero*.

Alors la proportion, qui du temps de Jules Cæsar était de 11.91, descend à 11.58 et même à 11.47. Il y a sans doute

une faute à l'article Domitien, où quoiqu'en portant l'aureus à 141 grains, ce savant ne fixe la proportion qu'à 11.30.

Sous Constantin l'aureus était descendu de 45 à 50 et même 60 à la livre, ou à 5 gramm. 39 (ci-dessus, p. 827); si le denier d'argent de 3 gramm. 37 n'était pas, à force d'alliage, 494 $\frac{11}{24}$ de fin, sous Septime Sévère; 339 1/3 de fin, sous Gallien (notes de Daru, publiées par Letronne, 1817, p. 110), devenu *billon*, la proportion, qui était toujours nominalement de 25 deniers à l'aureus, eût été de 15.61; mais le denier d'argent fut porté lui-même sous le nom de monnaie majorine jusqu'à 5 gramm. 39, ce qui subsista jusqu'en 395, et l'aureus fut abaissé par Constantin de 5.39 à 4.49. Cet aureus ne valut plus 25 de ces deniers : tout fut changé.

La loi de 340, relative aux distributions que les grands fonctionnaires pouvaient faire aux populations, en monnaies d'argent et de bronze, fait ressortir 500 phollis de cuivre par livre d'argent. On a vu qu'il y a plusieurs modules dans les petites pièces de bronze, auxquelles on peut appliquer le nom de phollis ou minutum; celles de 18 mill. de diam. et du poids de 3 gramm. sont les plus nombreuses. Elles donnent la proportion de 101.56 avec l'argent (moyenne 102), ce qui s'accorde avec les autres monuments.

En 397 (ci-dessus, p. 830), une autre loi fixa la valeur de la livre d'argent à 5 sous d'or; les cinq sous formant un poids de 22 gr. 45 contre la livre de 323.50, il en résulte une proportion entre l'or et l'argent de 14.44. (Cod. Théod., XIII, 2, loi uniq.)

En mai 422, Honorius et Théodose augmentèrent la valeur de l'or en le fixant à 4 sous par livre. (Cod. Théod., VIII, 4, 27.) Alors la proportion fut 18; c'est aussi ce qu'a reconnu Letronne, p. 111. Mais Justinien renouvela en 534 (Cod., X, 76) la loi de 397, et passa sous silence celle de 422.

Alors, quant à la proportion de l'or et du bronze, il y eut variante. En mai 396, les emp. Arcadius et Honorius fixèrent cette proportion à 25 livres par sou d'or, c'est-à-dire à

8,087 gramm. de cuivre, pour 4 gramm. 49 d'or, ou à 1977. En reproduisant cette loi dans son code de 534 (X, 29, loi unique), Justinien ne donna que 20 livres de bronze ou 6,470 grammes pour le sou d'or de 4.49; la proportion entre les deux métaux fut ainsi réduite à 1,441 par le seul fait de la substitution d'un chiffre à l'autre.

Letronne (p. 84) a trouvé que, par l'effet de la loi d'Honorius et d'Arcadius, la proportion entre la monnaie de bronze et celle d'argent fut de 125, et sous Justinien de 99. En effet, divisant 1441, proportion de l'or au bronze, par 14.44, qui est la proportion de l'or à l'argent sous le dernier prince, on a pour la proportion du cuivre à l'argent 99.65.

Justinien a trouvé le sou d'or à 210 oboles-phollis d'argent (Procope, *Anecd.*, XXV, 4). Si on prend l'obole pour le miliarision ou le 10ᵉ du denier centénional, on a 21 deniers. La proportion entre l'or et l'argent reste à 15.10, un peu plus qu'on n'a trouvé ci-dessus par la loi de 397.

Après la réduction du sou d'or à 180 oboles-phollis, la proportion descend entre l'or et l'argent à 12.948, ou à 13 en somme ronde. Si on prenait l'obole à 55 centigr. ou au 6ᵉ du centénional, à cause de l'analogie existant entre le nom d'obole, d'origine attique, et la drachme, la proportion serait trop forte. Pour les 210 oboles, on aurait 16 gramm. 50 d'argent pour 4 gramm. 49 d'or, et par conséquent 25.72; et pour les 180 oboles faisant 99 gramm. la proportion serait 22.04.

Quant à la monnaie de cuivre, on ne sait pas quelle réduction effectua Justinien en mars 553 (ci-dessus, p. 895); mais elle n'eut pas de suite, parce qu'on rétablit l'ancienne monnaie.

Les lois byzantines ne nous offrent pas de base pour établir la proportion entre l'or, l'argent et le bronze.

Letronne (1817, p. 112) dit, sur l'autorité de Bazinghem, que, sous la première race de nos rois, la proportion des deux premiers métaux fut de 9.88, parce que le sou d'or fut de 85 grains 1/3 (4 gram. 45), et s'échangeait contre 40 deniers

d'argent du poids de 21 grains (1 gr. 15), lesquels étaient du même titre.

Mais, d'une part, les sous d'*or* ont varié de 4 gramm. 45 à 4.35 sous Théodebert, et ont baissé jusqu'à 3.40 sous les petits-fils de Clovis; on a leur titre à la Monnaie de Paris, à 979 de fin ; mais on ne sait pas quel est le degré de fin des deniers d'*argent*. Ces deniers, qu'il ne faut pas confondre avec le denier centénional de Justinien, paraissent être de 1 gr. 7 ou de 300 à la livre romaine; les 40 deniers au sou d'or font alors 68 grammes, qui, divisés par 4.40 pour la moyenne du sou d'or, donneraient une proportion de 15.37.

Il semblerait qu'elle a été de 28, puisque la loi des Ripuaires n'évaluait qu'à 12 deniers le sou, que celle des Francs saliens estimait à 40; mais, on l'a vu (p. 834 et suiv.), le sou des Saliens *seul* était d'or, et le sou des Ripuaires était probablement une monnaie de compte d'argent, qu'on évaluait à 20 gr. 4 centigr., d'après le poids moyen du sou de bronze, alors en usage.

Sous Pépin (dit Letronne), la proportion entre l'or et l'argent fut 11[e], c'est-à-dire que l'or augmenta de puissance. Nous pensons au contraire qu'elle diminua. En effet, on vient de la voir à 15.37 avant la révolution monétaire de Charlemagne, quand Pépin fixa le denier d'argent à 22 à la livre, au lieu de 25 qu'il était auparavant, selon le texte aquitain de 845. On s'accorde à dire que ce denier était de 23 grains 22 à 23[e] cent. (1 gram. 24, ci-dessus, p. 836); le sou d'or étant descendu à 3 gr. 40 et au-dessous, sans avoir perdu encore, au moins légalement, de sa valeur de 40 deniers, la base de la proportion est la suivante : les 40 deniers font 49 gr. 60 d'argent pour 3 gr. 40 d'or, ce qui donne 14.58.

Sous Charlemagne, après la réforme monétaire, on ne trouve plus de monnaie d'or; il est vrai que le sou d'or ancien continue d'avoir cours même pour 40 deniers. Mais les réclamations du concile de 813, ont dû devenir d'autant plus efficaces, que le denier d'argent fut porté, selon l'opinion aujourd'hui accréditée, de 1 gram. 24 à 1.70.

La Monnaie de Paris en possède quatre, dont l'un est de 1 gr. 82; deux de 1 gr. 75, et un de 1 gr. 57; la moyenne est 1 gr. 72.

La proportion eût été 20e, à raison de 1.70, faisant 68 grammes, si les pièces d'or n'avaient pas baissé, à la fin de la première race, au-dessous de 3 gr. 40.

Au reste, nous avons un texte positif et solennel dans l'édit de Pistes de l'an 864, où l'assemblée nationale de France, en réformant la monnaie, fixa, par son art. 24, la valeur de la livre de Paris en or à 12 livres au plus d'argent, en nouveaux deniers; et pour l'or inférieur à 10 livres. L'or n'était donc pas banni de notre pays à cette époque, quoiqu'on n'ait plus frappé que des monnaies d'argent.

Sous la troisième race, quand cette livre fut abandonnée pour le marc de 244 gr. 75, on voit que l'once resta la même, et que le nombre fut seulement réduit à huit, ou à 30 gramm. 594. Il y eut 12 sous à la livre nouvelle, au lieu de 20; mais ce ne fut toujours, au moins en argent, qu'une monnaie de compte.

Sous Philippe Ier, on voit des deniers d'argent de 99 centigr. à 1 gram. 15, 22, et 30, à 917 de fin. Nous écartons la pièce d'or de 4 gr. 71 à 982 de fin, que la Monnaie de Paris, en son Catalogue, attribue à Philippe Auguste, mais que sa belle exécution doit faire restituer à Philippe IV, ainsi que le pensent d'ailleurs les savants annotateurs de l'art. Moneta, corrigé et augmenté dans la nouvelle édition de Ducange.

MM. Guigniaut et de Sacy (*ubi suprà*) disent que le titre de la monnaie d'or était sous saint Louis de 990 pour 1000, et celui de la monnaie d'argent de 958 seulement. A la Monnaie de Paris, on estime la pièce d'or de ce prince à 982 seulement, et l'argent à 937 et 917, ce qui comprend les gros tournois, comme les deniers, dont un exemplaire n'est même évalué qu'à 791. — Nos savants académiciens semblent croire que tous les deniers sont à l'alliage de 5 parties d'argent sur 11, c'est-à-dire à environ 330 pour 1000, ce qui est une erreur grave, ainsi

qu'on l'a démontré ci-dessus, et ce qui n'est vrai que pour les demi-deniers. Ils pensent que la proportion entre le marc d'or et le marc d'argent était de 12 1/4.

Mais les bases sont inexactes quant au degré de fin, qu'ils ont exagéré; elles le sont aussi quant au poids des pièces, comme on l'a vu ci-dessus tant dans la monnaie d'or que dans celle d'argent.

La proportion doit être établie ainsi : la pièce d'or de 4.08 au maximum, au titre de 982, vaut 13 fr. 765; la pièce d'argent du même poids au titre de 917, vaut 80 cent. 89.

La proportion est donc de 15, 18, et non de 12 1/4.

En Orient, vers 914, le cours du dynar a paru à Samuel Bernard (*Mém. de* 1812, p. 392, tom. II, *Mém. de la commiss. d'Égypte*) au pair de 15 dirhem 1/2. Il est descendu jusqu'à 34, et il s'est fixé à 18.

La rançon de saint Louis étant, comme on l'a vu d'après l'opinion la plus vraisemblable, de 100 mille marcs d'argent, le poids du marc, d'après l'estimation donnée par Samuel Bernard, du degré de fin des pièces d'argent d'Orient à 944, aux dirhem et aux Medin, de 206 fr. 63 au kilogram., nous avons pour cette rançon 5 millions 57 mille 331 fr. à répartir entre les 800 mille besants d'or et les 400 mille livres de compte admis par Joinville; ce qui fixe la livre à 4 pour marc, et le besant sarrasin à 6 fr. 31 cent. au poids de 2 gram. 59 le plus bas que l'on connaisse. Le besant français, évalué 8 sous en 1282, était de 7 fr. 20, au titre et au poids du gros tournois de saint Louis, qui a pu, il est vrai, être affaibli, soit en poids, soit en alliage.

Mais des savants, tels que Daunou et M. Naudet, ayant réduit le nombre de besants sarrasins payés par saint Louis à 400 mille (et par suite les livres à 200 mille, selon le cours du marc d'alors), on a pour le besant 12 fr. 63, ce qui se rapproche beaucoup du besant primitif du huitième siècle, et ramène le besant à 4 grammes environ de poids.

En conséquence, on a la proportion de 16 grammes d'or pour 1 marc d'argent de 244 gr. 753, et par suite la proportion

entre l'or et l'argent en Orient est de 15.29; ce qui est à peu près conforme à celle de l'Occident.

La proportion entre l'or et l'argent est encore aujourd'hui légalement de 15 1/2; au taux du commerce, de 14 fr.; en Russie, de 15; en Angleterre, de 14.28.

La proportion entre l'argent et le cuivre non monnayé est de 88, et quant au bronze monnoyé, d'après la loi de 1852, de 20.

N° VI. *Valeur proportionnelle des subsistances.*

Letronne (*Mém.* 1817, p. 113) a signalé la difficulté d'arriver à un résultat certain entre la valeur comparative des denrées et l'argent ou l'or monnayé. Ce savant a évalué le prix du blé à Athènes, vers l'an 400 avant notre ère, au tiers de ce qu'il est aujourd'hui, ou le rapport de l'argent au blé comme 3146 est à 1. M. Dureau de la Malle (*Mém. de l'Académie des inscript. et belles-lettres,* t. XI) pense que jusqu'à Alexandre la proportion ne fut que de 1822.

A Rome, ce rapport paraît à Letronne avoir été de 2681 à 1, et à M. de la Malle (*ibid.*), dans le dernier siècle de la république, de 2268 seulement. Daunou (*Journal des Savants,* août 1836), d'après ces calculs contradictoires, a dit que le résultat était incertain. Essayons de nouveau en recourant aux textes.

Letronne n'a admis pour l'expression du prix réel du blé à Rome que celui de 3 sesterces le modius; c'est le prix que le gouvernement l'achetait en Sicile. (*Verr.*, III, § 75.) Le modius valait 8 litres 8 décilitres (*Tabl.* de Letronne, 1825, VII), ou selon M. Saigey (1834, p. 67), 8 litres 6.4. La différence vient de ce que Letronne a pris pour base des mesures sèches le poids de la livre romaine à 327.18, et M. Saigey celui de 324. C'est pour tous deux la cubature du pied romain, ou du poids de l'eau, renfermée dans le conge, conformément à l'indication donnée par Fannius, écrivain du temps de Claude (XIV, 4),

et par Festus, v° Amphora ou quadrantal. Nous préférons le calcul de Letronne, qui est généralement adopté.

Le prix du blé est aujourd'hui, d'après les années 1853, 1854 et 1855, de plus de 34 fr. en moyenne, et, vu l'affluence toujours croissante de l'or, il ne paraît pas devoir descendre au-dessous de 33 francs, où il est à peu près arrivé fin janvier 1856. Le modius vaudrait donc aujourd'hui 2 fr. 90 cent.

Le sesterce au temps du procès de Verrès (vers 75 avant notre ère) n'étant que de 19 cent. 33, le modius valait alors 58 centimes, et la proportion est de 5, au lieu du tiers trouvé par Letronne.

Letronne donne avec raison le titre de sesterce aux Nummes dont parle Tacite (*Ann.*, XV, 39), quand il dit que le prix du froment fut abaissé jusqu'à ces 3 pièces. Burnouf, sur ce passage, commet une erreur en évaluant le modius à 10 litres 1/10, au lieu de 8.8; les 3 sesterces à 54 cent. 3/4, au lieu de 49.38, et en portant l'hectolitre à 5 fr. 42, au lieu de 5 fr. 61. Le modius étant alors de 49 cent. 38, et aujourd'hui de 2.90, on a la proportion de 5, 8 environ. Ce fait se passait sous Néron (A. 64).

Du temps de Martial (vers la fin du premier siècle de notre ère), l'amphore de vin ne coûtait que 20 as (un denier et un sesterce d'argent), le modius de blé 4 as ou un sesterce, ce qui était, dit le poëte, à bon marché. Au temps de Columelle (vers la même époque), le plus bas prix de l'amphore était de 30 as (7 sesterces 2 as), puisque 40 amphores coûtaient 300 sesterces ou 1,200 as (*de Re rustica*, III, 3, 10).

Le prix du blé était donc tombé de deux tiers depuis Néron, c'est-à-dire que le modius ne valait plus que 16 cent. 46.

Quant au vin, l'amphore, contenant 26 litres 309, valait, à raison de 73 cent. le denier romain de 4 sesterces, 91 cent. 25 selon Martial, ou 1 fr. 37 c. selon Columelle.

D'après les tableaux de la *Statistique officielle de France* de 1841, in-f°, VII, p. 670, le prix *moyen* de l'hectolitre était, chez le propriétaire, de 11 fr. 40, et par conséquent le litre

ne valait que 14 cent. En 1850, il était encore de 12 fr. 97. Mais il est monté en 1853 à 25; en 1854 et 1855 à 30 fr., ou 30 cent. le litre (*Histoire d'un tonneau de vin*, par M. L. Millot, ancien élève de l'École polytechnique), quoiqu'il ait perdu de son ancien alcool ou puissance spiritueuse, à cause de la surplantation des vignes dans la plaine. Cet économiste pense qu'il faut écarter ces trois années, où les récoltes ont presque manqué, et adopter 15 fr. pour base de l'hectolitre, ou 15 cent. le litre, non compris les droits du fisc. (*Lettre* du 17 février 1856.)

Ainsi l'amphore de vin coûterait aujourd'hui au consommateur 3.95 environ, non compris les droits du fisc; ce qui serait 3.23 de plus que du temps de Martial, et 2.88 de plus que du temps de Columelle. Mais les droits du fisc doublent le prix de la denrée.

En 386, les empereurs Valentinien, Théodose II et Arcadius voulurent qu'il y eût des modii en bronze et en pierre, ainsi que des sextarii et des poids (pondera) en chaque mansion (station de poste) et en chaque cité, afin que les contribuables pussent vérifier les quantités de redevances qu'ils devaient au fisc. (Cod. Justin., X, 70.)

Cette loi fut renouvelée par Justinien en juin 545 (Nov. 128, ch. 15). Ce prince décida que les poids et mesures seraient déposés dans la principale église de chaque cité, fait qui rend très-étonnante l'ignorance où nous avons été si longtemps sur le véritable poids de la livre romaine.

En avril 398, Arcadius et Honorius taxèrent le pain à Ostie. (Cod. Théod., XIV, 19, loi unique); on fixa le prix à un *nummus* ou pièce d'argent. Rome était approvisionnée de 200 mille modii (XIV, 15, 1. A. 364); et Constantinople recevait 500 livres d'or pour son approvisionnement, en 409 (*ibid.*, tit. 16).

Quel était alors le nummus? Ce ne peut être le centénional de 3 gramm. 23, mais la pièce d'argent la plus rapprochée de l'ancien sesterce de 84 centigr., c'est-à-dire l'obole-phollis ou

le miliarision de 32 à 33 cent., ne valant que 6 cent. 58. Or, la livre romaine n'étant que de 323.50, il suit que la livre actuelle de 500 grammes aurait valu, à Ostie, 10 cent. 19; son prix, étant aujourd'hui de 25 cent., ne serait que de 2.45, supérieur à celui du quatrième siècle; mais ce prix de 25 cent., quoiqu'il soit inférieur à celui des principales places de l'Europe, même de Constantinople et de Smyrne (*Moniteur* du 18 janvier 1856), appartient à une disette prolongée pendant trois ans, et redescendra probablement à 20 ou 21 cent., et la proportion sera de 2.06.

Le texte le plus célèbre sur le prix des denrées est une loi de Valentinien III, de juin 445, qui n'a été insérée ni dans le code Théodosien ni dans le code Justinien. Elle se trouve à part (éd. Haenel, 1844, p. 182); la voici : « Pretia necessariarum rerum jubemus inferri : tritici ad singulos solidos, Italicos modios quadraginta » (40 modii italiques pour chaque solidus d'or, de 15 fr. 56).

« Carnis pondo CCLXX ou CCXL » (270 ou 240 livres de viande pour chaque solidus);

« Vini sextarios italicos ducentos » (200 sextarii italiques de vin également pour chaque pièce d'or).

Le sextarius italique est défini par une loi spéciale d'Honorius et d'Arcadius, au Cod. Théod. (XIV, 17, 15, de l'an 408), du poids de 18 scrupules, le scrupule étant de 288 à la livre romaine. Il servait pour la mesure de l'huile.

Le sextarius est évalué par Letronne (1825, t. VII) 5 décil. 5 cent., et par M. Saigey (p. 67), 54 centilitres. Celui-ci adopte pour unité le scrupule, mais l'assimile à la ligula, et au lieu de 18 n'en voit que 12 dans le sextarius. Il en est de même de Letronne. Mais leur calcul peut-il l'emporter sur le texte d'une loi formelle? Non, certainement.

Il faut donc placer le scrupule à part de la ligula, ce qui nous paraît la solution.

D'abord quant au blé, en 445, pour 15 fr. 56 ou un sou d'or, on avait 40 modii italiques, ou 3 hectolitres 52 litres. L'hec-

tolitre étant évalué à 33 fr., cette quantité coûterait aujourd'hui 116 fr. 16, et la proportion serait de 8.24.

Quant à la viande, les 15 fr. 56 procuraient 87 kilogramm. 345 gramm., à raison de 5 cent. 76 la livre romaine; la viande de bœuf est aujourd'hui en moyenne de 1 fr. 80 le kilogr., selon la taxe de Paris, inférieure à celles des villes de la Grande-Bretagne, mais supérieure à celles du reste de l'Europe, et même de moitié sur les prix de Constantinople et de Smyrne. Le kilogr. aurait coûté 17 cent. 88; la proportion serait de 9.93.

Au lieu de 270 livres au sou d'or, la variante donne 240 livres romaines, c'est-à-dire 77 kilogrammes 640; en ce cas, la livre romaine valait 6 cent. 48, et le kilogramme aurait valu 19 cent. 94; la proportion serait donc 11.07.

A l'égard de la troisième denrée, 200 sextarii de 18 scrup. chacun, donnent 110 litres pour 15 fr. 56; la valeur actuelle du vin à 30 centimes le litre (droits du fisc compris) élèverait les 110 litres à 33 fr., et la proportion ne serait encore que de 2.12.

De telles disproportions sont sans doute de nature à faire croire que le texte de la Novelle de 445 a été altéré.

Sous Justinien, nous savons par les *Anecdota* que, par suite des monopoles des grains, il y eut souvent des disettes; mais Procope ne précise à ce sujet aucun chiffre; nous ne trouvons que la soie sur laquelle il existe une base d'estimation. Justinien fixa un maximum de 8 chrysos, ou sous d'or à la *livre* (de 323 gramm. 50, *Anecd.*, XXV, 6). Le ministre du prince en entreprit le monopole, et vendit l'once (27 gramm.) de *couleur commune* jusqu'à 6 chrysos, et celle de teinture royale appelée holovère jusqu'à 24 chrysos; et par là ce ministre enrichit le fisc et lui-même de grandes sommes.

Dans les notes historiques de cet ouvrage, quand nous n'avions pas encore le poids officiel de la livre de Justinien, nous avons donné des évaluations sujettes à rectification (notes 257 et 258, p. 513-514).

Il faut partir de ce point, que sous Aurélien la livre de soie était égale à la livre d'or, que nous évaluons à 1120 francs. Quoique les vêtements de soie aient été défendus par des lois de 369, 382, 424, 436, insérées au Code Justinien en 534, le prix originaire semble avoir été maintenu par l'insertion au *Digeste* de Justinien de la roi Rhodienne, et par les *Basiliques*, en 888; mais il est évident que ce prix a été remplacé par le cours bien inférieur qui existait avant que Justinien s'en occupât spécialement, et qui était inférieur à 8 chrysos, ou 124 fr. 40. Procope atteste que ce prince, en le portant à ce chiffre, força les négociants qui en trafiquaient avec les Perses à y renoncer, parce qu'il était trop faible; et lui-même après qu'il en eut saisi le monopole, ce que lui facilita l'importation qui fut faite alors du ver à soie de la Chine, il en reporta l'once, c'est-à-dire la douzième partie de la livre, à 6 chrysos ou 93 fr. 30, ou 1119 fr. 60 la livre, comme au temps d'Aurélien. Néanmoins il trouva des acquéreurs nombreux, puisque le fisc et le ministre chargé du monopole en retirèrent des sommes considérables. Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'holovère ou soie de teinture royale, qu'il vendit l'once jusqu'à 24 chrysos ou 373 fr. 20, parce que le placement en dut être très-limité et devint quadruple de la livre d'or (4,478 fr. la livre).

L'organsin de France ouvré, qui est la plus chère des soieries, coûtait, le 22 novembre 1855, de 85 à 90 fr. le kilogr., ce qui pour la livre romaine de 323 grammes ne donne que 28 fr. 31 cent.

Aujourd'hui la soie ordinaire est en moyenne de 39 fr. le kilogr.; donc la livre romaine ne vaudrait que 12 fr. 62. Le prix a diminué dans la proportion de 1119.60 à 12.62, ou de 88.71.

Letronne a renoncé à fixer le prix du grain du temps de Charlemagne, parce qu'il a trouvé (p. 118) le règlement de ce prince trop peu clair, et il a renvoyé sur ce point aux recherches de Dupuy, tom. XXVIII, Acad. des inscr. et belles-lettr.,

et à celles de Dupré Saint-Maur, *Mém.* de 1762 sur le prix du blé avant et après le concile de Francfort.

Guérard, en 1837, a abordé de nouveau la question.

Le Capitulaire de 794, dit-il, ordonne de vendre le modius de froment, dans les temps de disette comme dans ceux d'abondance, 4 deniers au plus, et le pain de froment un denier les 24 livres. — Charlemagne ajoute que dans ses domaines le froment ne sera vendu que 3 deniers le modius. Le prix de 4 deniers est évidemment un maximum, et non, comme l'ont cru Dupuy, le comte Garnier et d'autres, un prix moyen; ce prix moyen est 3 deniers; la taxe d'un denier pour 24 livres de pain lui paraît aussi un maximum. Il estime les 4 deniers du maximum à 1 fr. 45, le denier valant alors (depuis la réforme de la livre) 36 cent. 24. — Les 24 livres de pain faisaient, à raison de 407 gr. 92 à la livre, 9 kilog. 79 de pain pour 36 cent. 24; mais le prix moyen lui paraît pouvoir être représenté quant à ces 9 kilog. 79 par 27 cent. 78. — 3 deniers ou 1 fr. 9 représentaient le prix moyen du modius. Raisonnant d'après le maximum du Capitulaire de 4 deniers, et le prix de 33 fr. donné par Napoléon en 1812 à l'hectolitre de froment, taux où il revient aujourd'hui avec la liberté du commerce, Guérard trouve le rapport de 1 à 13, c'est-à-dire que l'argent avait 13 fois plus de pouvoir en 794 qu'il n'en a aujourd'hui. Puis, raisonnant, d'après le prix moyen de 3 deniers ou 1 fr. 9 pour le blé, et 27 c. 78, pour les 24 livres, ou 9 kil. 79 de pain blanc, du temps de Charlemagne, et 30 cent. 46 qu'il assigne au kilogr. de pain, il trouve en définitive une proportion plus certaine de 10.73, pour le pouvoir de l'argent comparé de 794 à aujourd'hui.

Nous avons admis les bases de Guérard pour l'évaluation de la livre et des deniers de Charlemagne, parce qu'il les a fait dériver des monuments numismatiques. Nous admettons son calcul pour le prix du blé froment actuel, d'après les moyennes des trois dernières années et l'opinion générale du commerce sur le prix *normal* du kilogramme de cette denrée. Quant au pain,

l'estimation de l'économiste M. Millot, que nous adoptons ci-dessus, à 20 c. par livre ou demi-hectolitre, ne nous permet d'admettre que 40 c. pour le kilogramme. Si donc nous reprenons les 9 kilogr. 79 gr., produit des 24 livres de Charlemagne, et leur prix de 36 cent. 24, *sans déduction* pour la moyenne, nous trouvons pour base de la proportion cherchée, d'un côté ces 36 cent. 24; de l'autre 3.63 pour les 24 livres de pain; c'est-à-dire la proportion X^e entre 794 et 1856.

Par suite de cette proportion, qui ne s'éloigne pas sensiblement de celle trouvée pour le blé, les monnaies d'or et d'argent après 778, auraient aujourd'hui dix fois au moins plus de puissance qu'alors; donc le denier vaut, en réalité, au lieu de 36 cent. 3 fr. 60; le sou d'argent (monnaie de compte, on ne saurait trop le répéter) 43 fr. 50, et la livre d'argent (monnaie de compte) 869.

Guérard pense qu'on peut appliquer cette proportion rétroactivement à l'époque mérovingienne.

Un Capitulaire de 806 a défendu de vendre plus de 6 deniers le modius de froment; c'était une augmentation d'un tiers sur l'an 794; mais l'on sortait d'une année de disette. Selon Guérard, elle n'avait été que locale, et il réduit la taxe à 4 deniers 1/2, par approximation comme prix moyen; mais en 794 la réduction avait une base; ici il n'y en a pas; et elle nous paraît forcée. Nous croyons donc que le pouvoir de l'argent n'a pas été en douze ans diminué de 10 ou de 10.73 à 7 et un tiers, comme le proposait cet académicien.

Il ajoute, d'après Éginhard (XIII, *Vit. Carol. M.*), que les Francs rapportèrent, en 799, tant d'or et tant d'argent de leurs guerres contre les Huns et les Avares que, de pauvres qu'ils étaient, ils furent gorgés de richesses; et que cette abondance de métaux précieux occasionna un renchérissement subit des denrées, et par suite diminua la puissance de l'or et de l'argent.

Mais il faut remarquer que Charlemagne fit de grandes et coûteuses expéditions; qu'il n'eut jamais assez d'or pour en frapper monnaie; et que, si la puissance d'un métal diminua,

ce fut seulement celle de l'argent. Aussi Guérard n'a-t-il fait porter son neuvième et dernier tableau que sur l'argent; et selon nous, il l'a même trop déprécié.

En 1167, année de fertilité, les denrées sont ainsi cotées dans la Chronique majeure de Limoges, cinquième supplément (*Histor. de Fr.*, XXI, p. 800), au centre de la France, à La Souterraine : le setier de vin, 1 denier; le setier de froment, 5 deniers; et celui de siligin (seigle), 3 deniers.

Dans ses prolégomènes du Cartulaire de Paris, Guérard nous a donné le résultat de ses recherches par rapport aux objets les plus usuels; malheureusement, de son aveu, les monuments lui ont manqué. Ce n'est donc qu'avec hésitation qu'il a évalué (§ 69) le prix du setier de froment de *rente* à 4 livres Parisis ou 5 livres tournois, en 1248; à 3 livres 11 sous 1 denier, en 1251; à 4 livres 14 deniers à Provins; à 2 livres 5 sous 11 deniers, en 1252; à 7 livres, 10 sous le setier de blé méteil à Paris, en 1259; enfin à 2 livres 10 sous le setier de blé, en 1260, à Corbreuse.

La moyenne de ces chiffres est 4 livres 1 sou 9 deniers. Pour le setier de rente, il évalue le capital à 10 fois la rente; il stipule en *Parisis*, au lieu de tournois, qu'il estime plus faibles d'un quart, et il estime la livre, qui est pour lui un demi-marc, à 100 fr.

Quant au setier de *rente*, il l'évalue ailleurs (*Cartul. de Chartres,* Proleg., § 183) à 7 sous 10 deniers, en même temps que la livre à 100 fr. Le setier étant à Chartres du 12[e] du muid, d'après une charte de 1190, il l'estime à 156 litres. Cette base, quoique les mesures fussent variables, doit être adoptée, à défaut de document contraire; le sou doit aussi être regardé comme le gros tournois de saint Louis de 4 gramm. 08, valant 89 cent. 86, ou 90 cent. Par conséquent le setier valait 7 fr. 18, ce qui, pour l'hectolitre, donne 4 fr. 60 cent. Les économistes français (*Dict. du comm.,* 1839) estiment l'hectolitre de blé, avant saint Louis, à 3.87. L'hectolitre étant aujourd'hui de 33 fr., il en résulte que le pouvoir de l'argent

était alors de 7.01. Ce résultat peut bien avoir précédé la fin du treizième siècle, comme on va le voir. Guérard ne l'estimait qu'à 4 (*Prolég. du Cartulaire de Paris*, § 63, p. CCXIII). Mais le prix de l'argent avait baissé.

Le tome XXI du *Recueil des historiens de France*, qui vient de publier les dernières chroniques du règne de saint Louis, nous apprend qu'il y a eu d'énormes variations dans le prix des denrées à cette époque, au centre de la France.

Ainsi, en 1235, la chronique de Limoges nous donne 20 sous pour le setier de froment; en 1257, 9 sous; en 1258, 9 sous; en 1266, 10 sous 3 deniers; en 1267, 2 sous 3 deniers; en 1268, 22 deniers; en 1269, 3 sous; en 1270, 4 sous 6 deniers; en 1271, 15 sous, et plus tard 4 sous; en 1282, 7 sous; en 1284, 6 sous, et 8 sous 6 deniers. (*Histor.*, p. 84, 800 et 807.)

Ces variantes proviennent, 1° de l'absence de routes et de moyens de transport; 2° du défaut de liberté du commerce; 3° de la mauvaise administration du royaume. Ces 13 chiffres nous donnent 7 sous 8 deniers pour le setier (1); ce n'est pas le sextarius romain, mais, comme l'a évalué Guérard, au moins pour le pays Chartrain, une mesure de 156 litres. En supposant toujours le sou égal au gros tournois de saint Louis de 89 cent. 86, on a 7 fr. 65 c. pour les 156 litres, ou 5 fr. pour l'hectolitre; tandis que les économistes ne comptent (*Dict. du comm.*) que 3 fr. 74. Le prix de l'hectolitre étant aujourd'hui en moyenne de 33 fr., la puissance de l'argent était donc de 6 fr. 6. M. Leber l'évalue à 6 (Tableau n° 3).

Cet écrivain a renoncé à toute évaluation pour les dixième, onzième et douzième siècles, faute de documents.

(1) A Chartres, la tradition est que le setier de blé n'a valu que 5 sous jusqu'à la fin du treizième siècle; 10 sous dans le quatorzième; 20 sous dans le quinzième, et 1 livre 10 sous en 1539, première année des mercuriales (Doyen, *Hist. de Chartres*, 1786, II, 375); mais il s'agit de sous d'*argent* successivement altérés par un alliage croissant.

ADDITION

AUX CORRECTIONS DE M. N. PICCOLOS.

M. le d^r Piccolos, auquel nous devons les observations philologiques imprimées p. 535-542 de ce volume, nous en a adressé (janvier 1856) de nouvelles, auxquelles nous nous empressons de donner place. Il insiste particulièrement sur sa correction, p. 268 du texte, portant sur le mot σιγῇ, qu'il a proposé à la place de εἰπεῖν. Notre rédaction, p. 542, ferait croire qu'il proposait aussi σιγεῖν. M. Piccolos, étranger à cet infinitif σιγεῖν, le proclame contraire à la langue et bien éloigné de sa pensée. En effet, il suffit de se reporter à son texte pour voir qu'il n'en a pas parlé.

La responsabilité retombe donc sur nous seul, et bien que nous l'ayons proposé avec hésitation, à cause du besoin d'un infinitif que nous croyons nécessaire pour remplacer εἰπεῖν, nous constatons que M. Piccolos ne l'a ni proposé ni adopté.

Maintenant la difficulté est-elle levée? En adoptant le datif σιγῇ, M. Piccolos se croit obligé de remanier toute la phrase de Procope en ces termes : Ἀπέχρη μὲν οὖν ἡμῖν ἐπιμνησθεῖσιν οὐ πολλῷ πρότερον, τῶν εἰς τὰς πόλεις ἁπάσας στελλομένων ἀρχόντων, σιγῇ σημῆναι καὶ τὰ πάθη τούτων δὴ τῶν ἀνθρώπων. Il les traduit ainsi : « Ayant rapporté les faits et gestes des gou« verneurs... j'aurais pu me dispenser de raconter aussi les souf« frances..... » ou bien d'une manière plus littérale « j'ai fait « connaître *suffisamment, sans même les énoncer,* les souffran« ces des propriétaires..... » Un remaniement semblable nous paraît dépasser les droits de la critique, et nous préférons le texte εἰπεῖν, accepté par Alemanni et autres, d'autant plus qu'en définitive la correction ne changerait pas le sens.

P. 192, lig. 4, 8-9 du texte, M. Piccolos a proposé, p. 539, la substitution du mot ἄμοιρος. Le seul sens possible de ce passage est, dit-il en ses nouvelles observations, le suivant : « Il se vit « à la tête d'une grande fortune, lui qui *n'en avait pas du tout,* » ὢν ἄμοιρος ὑπῆρχε, ce dernier mot étant l'imparfait de ὑπάρχω. La correction de κύριος en ἄμοιρος nous a paru trop hardie; il est évident d'ailleurs, par l'ancien texte, que Priscus était auparavant sans fortune; du reste il en fut bientôt dépouillé, ainsi que le dit la fin du paragraphe. Ce Priscus est bien celui dont Théophraste rapporte, p. 287, la disgrâce, *ad an.* 6026 (533), et qui fut obligé de se faire prêtre à Cyzique. Il n'est pas le négociateur du traité avec Chosroès; car ce fut Petros. *V.* Ménander.

P. 244, lig. dern., et p. 245, lig. 1 du texte, la correction proposée, p. 541, de τὶ τιμῆς, idiotisme, pour τίνα τιμήν, (à la place de τῆς τιμῆς), nous a paru (p. 546) pouvoir modifier notre traduction en ces mots : *quelque peu de temps qu'ils l'aient occupé.* Elle signifie, selon la nouvelle explication de M. Piccolos, *ceux qui obtenaient un poste important.* Nous croyons qu'il s'agit exclusivement de la dignité de préfet du prétoire. Nous maintenons donc le texte antérieur et notre traduction.

P. 114, lig. 24 du texte, p. 544 de ses notes, M. Piccolos maintient sa correction ἐπιπολάσαι, qu'il appuie de l'autorité du *Thesaurus,* éd. Didot, p. 1740, D. v° ἐπιπολάζω, et traduit : qu'ils *reparussent en force,* ou *qu'ils regagnassent du crédit* ou *de l'influence.* Au lieu d'une froide ironie, que nous avions cru y voir, il n'y aurait, selon M. Piccolos, que l'expression d'un regret amer. *V.* nos observations, p. 544.

Enfin, p. 182, lig. 13 et 14 du texte (545 de ses notes), M. Piccolos maintient l'introduction de μὴ, ὥστε, et de φήμη, et sa correction de δικαστηρίον μὴ κατηκόων, se rapportant à δικαστηρίων. Le sens lui paraît être celui-ci : « le bruit courait de la « dissolution des tribunaux, qui n'étaient pas assez dociles pour « dépouiller les accusés. » *V.* nos observations p. 545.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES.

Les citations empruntées aux *Anecdota* de Procope sont marquées par les chiffres romains suivis des chiffres arabes, et celles du reste de l'ouvrage par ces derniers chiffres, sauf celles de la Préface.

Les noms tirés de la Table chronologique sont suivis de la lettre T *seulement*, et les chiffres romains sont remplacés par les chiffres arabes.

Abocharab, T , 34, 41
Abraha, T., 40.
Acace, IX, 1.
Adad, 492. — T., 43.
Addée, XXV, 3; — 499, 500, 510.
Adrien, emp., 518, 914.
Aethérios, 455, 500. — T., 49.
Agapet, pape, 484, 486. — T., 34, 39.
Agapet, diacre, écriv., 459, 485, 523, 533, 534.
Agathias, hist., Préf., X, XVII, et 447, 454, 531, 532. — T., 47, 49.
Aimoin, Chron., 420, 443, 452, 455.
Alamoundar, ethn. des Arabes, XI, 4; — 414, 448. — T , 33 à 36, 44, 49.
Alemanni, éd. de Procope, Préf., XII, XVI, XVII, XX, XXII, 361, 363, 380, 408, 485, 487, 497, 502, 503, 509, 512, 654.
Alexandre-Sévère, emp., 827.
Alexandre-Psallidios, logothète, XXIV, 4; — XXVI, 2, 8, 9; — 505, 507, 509.
Amalasonthe, reine, XVI, 1, 2, 3; — XXIV, 7, 423, 430, 467, 468, 469, 528, 536, 865. — T., 31, 38, 39.
Amantios, VI, 7, 431, 432. — T., 29.
Ambros, T., 49.
Anastase, emp., VI, 2, 3; — IX, 1, 2, 3; — XXIII, 3, 426, 428, 488, 489, 499, 503, 844, 864, 865, 888. — T., 29, 30.
Anastase, petit-fils de Théodora, IV, 7; — V, 5 à 7; — 421, 426.
Anastase, patrice, III, 2, 548.
Anastase, arch. — T., 50.
Anastase, biblioth., 471.
Anastasie, IX, 1. — 435.
Anatole d'Ascalon, XXIX, 5.

Anatole, consulaire, 454.
Anatozadas, T., 46.
Andréas, évêque, 416. — T., 50.
Andréas et son chien, 473.
Anicia-Juliana, 438, 453, 454. — T., 30, 32.
Anthémius, emp., XII, 1.
Anthémius ou Anthime, arch., 471, 474, 484, 518. — T., 39, 40.
Anthémius, architecte, Préf., XIII.
Antiochus, préfet d'Italie, 496.
Antoine-Marc, ses monnaies, 866, 867, 868, 883.
Antonina, femme de Bélisaire, I, 1, 11; — II, 1, 5; — III, 1, 6; — IV, 4, 9; — V, 3, 9, 413, 414, 416, 423, 426, 428, 453. — T., 37, 45.
Appion, écriv., 497.
Archélaüs, préfet, 496, 498.
Aréobinde, préfet, V, 9; — 427, 441, 470, 496, 498, 499. — T., 44.
Aréobinde, amant de Théod., XVI, 4.
Aréthas, éthn. arabe, II, 7, 8; — 414, 654. — T., 34, 49, 50.
Aristote, 506.
Armenios, T., 32.
Arsène, XXVII, 3, 7; — 522, 525. — T., 35.
Artaban, 473, 474, 483. — T., 44 à 46.
Asclépiodore, préfet, 452, 499.
Aspébède, sœur et femme de Chosroès, 504.
Astère, IX, 1; — 509.
Atarbios, préfet, 498.
Athalaric, roi, 423, 430, 467, 468, 864. — T., 31, 38.
Auguste-Octave, ses monn., 825, 865 à 868, 883.
Aurélien, emp., 414, 926.
Ausone, écriv., 436.
Azareth, T., 36.

Baronius, card., préfet, 361.
Barsyame (Petros), XXII, 1, 7; — XXIII, 5; — XXV, 7; — 452, 453, 456, 496, 498, 500, 502, 504, 505, 508, 932. — T., 43.
Basianos, XVI, 6; — 470.
Basilios, otage, XII, 2; — 455.
Basilios, consul, T., 42.
Bassus, préfet, XXI, 2; — 496, 499, 547.
Bassus, sénateur, 471.
Bélisaire, Préf., VI, IX, XII. — Prol., 7; — I, 3, 9; — II, 1, 9; — III, 1, 8; — IV, 1, 10; — VI, 1, 7; — XII, 2; — XVII, 1; — XVII, 2. — Fable à son sujet, 420, 421, 423, 425, 426, 430; — 413, 414, 416, 418, 419, 421, 423, 425, 426, 452, 476, 478, 479, 481, 518, 529, 553. — T., 30, 34, 36 à 50.
Benenat, T., 43.
Benoît (saint), T., 44.
Bessas, 523. — T., 40.
Biglenitza, 431, 456. — T., 30.
Bleschamès, II, 8, 11.
Boa ou Boarex, T., 33.
Boniface, pape, T., 35.
Boëce, 508. — T., 30, 31.
Budzès, général, IV, 1, 2; — XVII, 1; — 419.
Butilin, T., 47.

Cabadès, roi, II, 8; — XXIII, 4, 503, 508. — T., 30, 32, 34, 36.
Caligula, ses monn., 489.
Calligone, III, 2, 6; — V, 7.
Callinique, XVII, 1.
Caracalla, ses monn., 828.
Caspianos, 471.
Cassiodore, T., 38.
Cays, T., 40.
Cédrénus, Chron., 84, 853.
Celse, écriv. méd., 912.

César (Jules), ses monn., 851, 866, 867, 888, 915.
Charlemagne, sa livre et ses monn., 815, 833, 836, 839, 856, 897, 898, 899, 907, 908, 910, 918, 926 à 928.
Charles le Chauve, 833.
Chilbude, T., 44.
Childebert, I, II, 843, 844, 849, 898. — T., 48.
Choriane, T., 46.
Chosroès, roi, II, 1, 8, 9; — III, 8; — IV, 8; — XI, 4; — XII, 2; — XVIII, 5, 6; — XXIII, 4; — XXX, 3; — 415, 446, 447, 448, 482, 483, 485. — T., 30 à 32, 35 à 37, 41 à 46, 48, 50.
Chrysomallo, XVIII, 8.
Chrysostome (saint) rectifié, 885.
Clotaire, roi, T., 47 à 49.
Clovis, ses monn., 835, 838, 848, 849.
Columella, écriv., 922, 927.
Comito, sœur de Théodora, IX, 1, 2, 13. — T., 33.
Comnène (Alexis), sa monn., 854.
Constance, *idem*, 831.
Constant, césar, *idem*, 829, 888.
Constantin, emper., sa monn., 508, 828, 830, 851, 887, 916.
Constantin, général, I, 6, 8. — T., 41.
Constantin, sénat., 495.
Constantin, questeur, XX, 8; — 439, 494.
Corippus, poëte, 430, 445, 461, 533.
Cousin, trad. de Proc., 408, et Préf., IX.
Cutzinès, T., 50.
Cyrille, général, XVII, 7; — 475.

Dacius, év., T., 41, 42.
Dagisthée, 508, 533. — T., 46.
Damien de Tarse, XXIX, 9, 10.
Dardanios, écriv., 860.
Darius, son revenu, 910, 911.
Decius, T., 33.
Démosthène, XII, 2.
Démosthène, préfet, 454.
Démosthène, poëte, 465, 466.
Denys du Liban, XII, 2.
Dindorf, trad. de Procope, 360, 365, 407, 481. — Préf., XXI.
Dioclétien, emp., XXVI, 12; — 828.
Diogène, prasinien, XVI, 7, 8.
Diomède, préfet, 499.
Dioscore, patriarche, 519.
Distybiste, oncle de Justin., VI, 428.
Dominicus, préfet, 496. — T., 41.
Domitien, emp., VIII, 4, 5, 435, 916.
Dorothée, T., 34.
Dübner, sur Procope, 361.

Eichel, éd. de Procope, 363, 409. — Préf., XVII.
Éphraïm, T., 31.
Épiphane (Pseudo), 858, 887.
Épiphane, arch., T., 37, 39.
Éraric, R. 865. — T., 43.
Ésimiphée, roi, 657. — T., 40.
Eudæmon, consulaire, XXIX, 3, 4.
Eugène, meurtrier, I, 7. — T., 41.
Eulalius, T., 32.
Euphémie, impératrice, X, 10, 430, 431.
Euphratas, eunuque, XXIX, 4, 538.
Eusèbe, évêque de Cyzique, 477; — autre, 505.
Eutychius, patriarche, 486, 517, 526. — T., 50. — Préf., XIV.
Évagrius, hist., 489. — Préf., XVII.
Évangélius, avoc., XXX, 5; — 533. — Préf., XIX.

Fannius, gramm., 886, 921.
Faustin, sénateur, XXVII, 10, 11.
Félix III, pape, T., 31.
Festus, gramm., 872, 873, 921.
Frontinus, arch., T., 48.

Fumée, trad. de Procope, 408.

Gabriel, préfet, 496, 498, 543.
Gallien (Pseudo), 853.
Gélimer, roi, IV, 7, 406, 407, 421, 530, 534. — T., 35, 38.
Germanos ou Germain, neveu de Justinien, V, 2, 3; — 425, 427, 483, 538. — Préf., IX. — T., 32, 44.
Germain, évêq., T., 49.
Gibbon, son jugement sur Théodora, 416, 426, 464, 470, 473, 475. — Préf., XII à XX.
Gondebaud, ses monn., 846.
Gonthaire, général, 427. — Préf., VIII. — T., 44.
Gontran, roi, ses monn., 846.
Gordas, roi, 492. — T., 33.
Grégoire de Tours, 454, 828, 841, 658.
Gretis ou Graïtis, roi, 492. — T., 33.
Gobaze, roi, 533. — T., 45, 48.
Guillaume de Nangis, 904.
Guillaume de Tyr, 901.
Gurgenès, roi, 639, 901.
Gyllius, crit., 584 et suiv.

Harmenopule, légiste, 497.
Hécébole, IX, 9; — XII, 10; — 436, 457.
Héliogabale, sa monnaie, 828, 888.
Hellesthée, roi, T., 41.
Hephæstos d'Alexandrie, XXVI, 11.
Héraclius, sa monnaie, 853.
Hermogène, maître des offic., XVIII, 8; — 412, 413, 475. — T. 35.
Hermogène, questeur, 410,.
Hérodien, général, V, 1; — 424.
Hérodote, 910, 911.
Hésychius, gramm., 887.
Hiéroclès, géograph., 809.
Hilara l'opulente, XII, 2.
Hildéric, roi, 421, 489. — T., 30, 35, 38.

Honorius, ses lois et son exagium, 831, 832, 916, 924.
Hypatius, consulaire, IX, 11, 439. — T., 29, 31, 34, 37.

Ildebad, T., 42.
Indaro, confid. de Théodora, XVII, 7.
Innocent, évêque, 534.
Irène, impér., 509.
Irénée, général, XXIX, 4; — 450, 529.
Isambert, compagnon de saint Louis, 901, 902.
Isambert, trad. de Procope, 1, 359.
Ses notes philologiques, 368 à 408, 543 à 548, 931, 932.
Ses notes histor., 409 à 534.
Ses dissert. géogr., 549 à 511.
Numismatique, 812 à 930.
Sur l'autorité de Procope (Préface), I à XXII.
Son atlas de Gail, 519.
Isambert (Émile), doct. méd., 362, sur le manuscrit de Milan.
Isdigune, ambass., 460. — T., 45.
Isidore, écriv., 886.
Istokus, père de Justinien, 456.

Jean l'apôtre, III, 2, 415.
Jean Ier, pape, T., 30, 31.
Jean II, patriarche, VI, 7, 431, 526. — T., 29.
Jean III, arch., T., 50.
Jean de Cappadoce, II, 4, 5; — XVII, 5; — XXI, 2; — XXII, 1. — Nov. 112 et 115, p. 412, 414, 420, 452, 456, 475, 476, 496, 497, 499, 501. — T., 42, 43, 45.
Jean d'Antioche, Chron., 446, 506.
Jean, roi de Fr., sa livre et sa monn., 856, 872, 899, 907, 910.
Joannès, arch. et ministre. *V.* ci-dessus *Jean de Cappadoce*.

Joannès l'Arabe, fils de Théodora, XVII, 5; — 442.
Joannès, fils de Basilius d'Édesse, XII, 3; — 455.
Joannès-Fagan, général, IV, 1; — 418.
Joannès-Kyrtos ou le Bossu, VI, 2; — 428.
Joannès-Laxarion. *V.* ce mot.
Joannès de Palestine, ministre des trésors, XXII, 9 et 502.
Joannès, ministre inconnu, 502.
Joannès, fils de Pompée, époux de Préjecta, 474. — T., 48.
Joannès, scriniaire, 505, 509. — T., 48.
Joannès-Sisinniole, V, 9; — 427.
Joannès, neveu de Vitalien, V, 2, 3; — 414, 424.
Joannina, fille de Bélisaire, IV, 7; — V, 5, 7; — 536.
Johannès, héros de la Johannide, 424. Préf., VIII. — T., 45, 47, 50.
Joinville, chron., 901, 2, 3, 6 et 910.
Jornandès, T., 47,
Julianus, préfet, 498.
Julien, emp., 451, 490.
Julien, roi des Samaritains, XI, 8; 403. — T., 35.
Junile, questeur, XX, 7; — 495.
Justin I[er], oncle de Justinien, VI, 1, 10; — X, 2, 4; — XI, 3; — XII, 9; — XIX, 2; — XXIV, 6; — 429, 430, 432, 442, 816, 859. — T., 29, 31, 32.
Justin II, neveu de Justinien, 487, 529, 533, 534. — T., 50.
Justin, fils de Germanus, 425.
Justina, sa sœur, V, 2; — 425.
JUSTINIEN, avant son avénement, VI, 6, 7, 8; — VII, 1, 2; — VIII, 2; — IX, 1, 10; — X, 1, 5; — XI, 1; — XII, 6; — XVIII, 1, 2; — 431, 432, 433, 441, 442, 451, 459. — T., 29 à 31, 36 à 40, 43, 44 à 50. — Préf., VII à IX, XI à XXII. *V.* Chronol. et Préface du texte français.
Son physique, VIII, 1, 4; — XIII, 7.
Ses portraits, 3 planches, et p. 433, 434, 461, 485.
Ses persécutions religieuses et sa théologie, VIII, 1; — X, 9, 10; — XI, 5, 11; — XIV, 3; — XVII, 2; — XVIII, 2, 6; — XIX, 5; — XXII, 1; — 441, 442, 443, 444, 448, 449, 451, 453, 456, 457, 459, 470, 483, 484, 485, 486, 490, 491, 492, 517, 525, 527.
Ses cruautés générales, VI, 7, 8; — VII, 8, 9; — IX, 12; — XI, 3; — XII, 1; — XIV, 1; — XVI, 3; — XVIII, 1, 6, 7; — XX, 5; — XXII, 2, 5; — XXIII, 4; — 470, 519.
Son gouvernement, Prol., 2, 7; — IV, 3, 9; — VI, 1, 7; — VII, 2, 8, 10; — VIII, 1, 3, 6, 9; — X, 3, 4, 9, 11; — XI, 1, 13; — XIV, 1, 8; — XV, 4; — XVIII, 1, 9; — XIX, 1, 7; — XX, 1, 8; — XXI, 1, 8; — XXII, 1, 10; — XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, 1, 7; — XXIX et XXX; — 412, 423, 430, 432, 442, 444, 445, 446, 447, 451, 453, 454, 457, 460, 461, 464, 466, 473, 480, 482, 488, 491, 499, 505, 510, 511, 514, 518, 520, 526, 529, 533, 916, 923, 925. *V.* Chron.
Ses maladies et sa mort, IV, 1, 7; — IX, 11; — XXX, 9, — 418, 438, 487, 509, 534.
Son fils, 422.
Découverte de la livre romaine. — Ses monnaies, 811, 818, 823, 828, 841, 844, 849, 851, 859, 860, 865, 874, 880, 888, 894, 916.

Lamothe-Levayer, éd. de Procope, 380.
Lampride, 827, 888.
Laxariou-Joannès, XXIX, 1.
Lebeau, sur Procope, 534.
Léon, emp., VI, 1.
Léon de Cilicie, XIV, 7, 8, 9; — XXIX, 8, 10; — 463.
Léon l'Isaurien, 853.
Léonce, origen., T., 36.
Léonce, préfet, 474.
Léonce, référendaire, XVII, 7; — 474.
Leudard, amb., T., 46.
Leuvigilde, roi, 849.
Levesque la Ravallière, sur Procope, 409. — Préf., XVII à XX.
Libanius, écriv., 504.
Libère, patrice, XXVII, 6; — XXIX, 1, 2, 3; — 524, 528.
Longinos, juge, XXVIII, 4, 5.
Louis VII, ses besants, 906, 907.
Louis (saint), sa monnaie, 839, 856, 870, 871.
Sa rançon, 901, 906, 909, 919, 929, 930. *V. Addenda.*
Louis le Débonnaire, sa monn., 838.
Luc, évang., 884.
Ludewig, sur Justinien, 409. — Préf., XVII.
Lupicine-Euphémie, VI, 5; — XI, 1, 409, 430, 441. — T., 29, 30.
Lydus, écriv., 860. — T., 47.

Macarios, T., 44.
Macédonia d'Antioche, XII, 9, 456.
Macédonia, esclave d'Antonina, I, 5, 7; — II, 3.
Macédonios, référend., 452.
Malala, chron., 895. — Préf., XII, XIV, XV.
Malthané, XXIX, 8, 9; — XXIX, 11, 530, 463. *V.* Léonce.
Maltret, édit. de Procope, Préf., XXI. — 361, 365, 407.
Mamilien de Césarée, XXIX, 5, 7.
Mammien d'Émèse, XXVIII, 1, 2.
Marc, évangéliste, 521, 884, 881, 885.
Marcien, emp., 516, 521.
Marie (la vierge), II, 17; — 416, 417.
Marinus, 497, 504.
Marmontel, sur Bélisaire, 410, 420.
Martial, poëte, 922, 923.
Martinos, général, IV, 3. — T., 48.
Mathasonte, princesse, 425.
Matthieu, évang., 884.
Matthieu-Paris, 903, 904.
Matthieu de Westminster, 904.
Mauger, trad. de Procope, 408.
Maurice, emp., ses monnaies, 833, 838, 845, 851, 867, 885.
Maxime, Byzantin, 887.
Maximin, général, T., 43.
Mébodès, 415.
Mécène, conseil d'Auguste, 517.
Ména, archev., T., 45, 47.
Ménandre, écriv., 911. — T., 49. — Préf., X.
Ménas ou Menna, préfet, 498.
Mermeroë, général, T., 46, 48.
Mezezios, T., 44, 48,
Michel, archange, son temple, XVI, 6.
Montesquieu, Préf., XII.
Mosès, patriarche, T., 46.
Moyse de Chorène, 532.
Mundus, roi, 492. — T., 34, 35, 37.

Nabédès, général, II, 8.
Narsès, Persarménien, 401,
Narsès, général, 517, 553, 686, 687. — T., 37, 41, 46, 47, 49, 50. — Préf., IX.
Nachoragan, général, T., 48.
Néron, emper., Prolégomènes, 6; — 820, 825, 915, 922.

Nicéphore-Calliste, Préf., XV à XVIII.
Nicéphore-Grégoras, 885.
Nicéphore-Phocas, 844, 896.
Nicet, évêq., T., 50.

Octave. *V.* Auguste.
Orelli, éditeur de Procope, 360, 362, 365, 408, 528. — Préf., XXI.
Origène, T., 36, 43, 45.

Pagase, patrice, 452.
Paléologue (Michel), sa monnaie, 855.
Papirius, sa mon., 819, 874, 882, 914.
Passara, femme de Germanus, 425.
Paul d'Apamée, 484.
Paul, archev., XXVII, 1, 5, 8; — 520, 522, 524. — T., 30, 41, 43.
Paul le Silentiaire, 417. — T., 47.
Paulinus, T., 42.
Pégase d'Afrique, V, 9, 10; — 428.
Pélage, légat, XXVIII, 9, 7; — 724. — T., 43, 48.
Pepin, roi, 836, 869, 897, 918.
Periclès, son siècle, 911.
Pétros. *V.* Barsyame.
Pétros, général, IV, 1; — 419. — T., 33.
Pétros, Me des offices, XVI, 2; — XXIV, 7; — 468, 469. — T., 46.
Philippe Ier, son marc, 839, 899, 908, 919.
Philippe-Auguste, ses monn., 872, 906, 919.
Philippe VI, *id.*, 910.
Phocas, préfet, XXI, 2; — 452, 497, 498, 814, 815. *V. Addenda.*
Phocas, emp., 841, 850, 854.
Photius, beau-fils de Bélisaire, général et prêtre, III, 7; — IV, 9; — V, 5; — XVII, 1; — 414, 813, 816, 418.
Photinus. *V.* Photius.
Piccolos (D.), ses notes philol. sur Procope, 535, 541, 931.
Pierre, apôtre, XXVI, 8.
Pierre d'Apamée, 433.
Pinelli, manuscrit, 364. — Préf., XXI.
Placide, 485.
Pline, 819, 821, 825, 827, 874, 879, 881, 913, 915, 917, 918.
Polybe, hist., 711.
Pompée, frère d'Hypatius, 427, 428. — T., 41.
Pompée le Grand, ses médailles, 867.
Présidios, ses poignards, I, 8; — 415, 438. — T., 41.
Préjecta, princesse, 473, 474. — T., 37.
Priscus, consul, 469.
Priscus d'Émèse, XXVIII, 1, 5.
Priscus, secrétaire, fait prêtre, XVI, 3; — 932. — T., 38, 40.
Probus, T., 33.
Proclus, questeur, VI, 4; — IX, 12, 428, 329, 430.
Procope, préfet, 441. — T., 49. — Préf., XII.
Procope, son autorité, Préf., I à XXI. — Prol., IV, 10; — XI, 4; — XXII, XXIII, 2; — XXIV, 9; — 380, 387, 408, 410, 423, 448, 452, 458, 468, 472, 509, 517, 519, 523, 527, 531, 534. — T., 32, 38, 47.
Son Traité des édif. et sa Géogr., 808, 843 et suiv.
Psallidios. *V.* Alexandre.
Psoës, diacre d'Alexandrie, XXVII, 5; — 523, 524.

Quadratus, IV, 5, 6.

Reiske, ses correct. de Procope, 360, 365, 407, 932. — Préf., XXI.
Réparatus, évêque, 427. — T., 47.
Rhodon, préfet d'Alex., XXVII, 2, 7. — 524.
Richard d'Angleterre, sa rançon, 903.
Romulus, sa monnaie, 873.

Rufin, T., 35.
Rusticus, général, T., 48.

Sabare, Samarit., XI, 8.
Sabas (saint), 449, 456, 504, 523, 534. — T., 36.
Sabbatius, père de Justinien, XII, 6.
Saladin, roi, 901.
Salomon. *V.* Solomon.
Samuel d'Ania, 641.
Sandiclus, chef Hun, 447. — T., 48, 49.
Sanosès, 415.
Sardanapale, Prol., 6.
Saturninus, XVII, 7, 8.
Sémiramis, Prolog., 6.
Sergius, préfet, V, 8, 9; — 427. — T., 43.
Servius, roi, 821, 873, 874.
Sévère, favori de Théodora, 452; — anc. archev., 474, 484. — T., 34, 37.
Silvère, pape, I, 2, 7; — 412, 413, 517, 523, 617. — T., 40, 41.
Sisinniole, V, 9. — Préf., VIII.
Sittas, général, 435. — T., 30, 33 à 35.
Solomon, général, V, 9; — Son neveu, *ib.*, et V, 10; — 426, 427, 428. — T., 42, 43.
Sophie, imp., 473.
Sotérique, général, T., 48.
Stozas, rebelle, 427.
Suidas, 364, 392, 410, 534; — et passim, 841, 856, 857, 860. — Préf., XVI, XVII.
Sylla, sa monnaie, 851.
Symmaque, T., 30.
Synésius, écriv., 516.
Tacite, 922, 833, 834, 868.
Tatien, Me des off., XII, 2; — 454.
Teias, roi, 677. — T., 47.
Théodat, roi, IV, 10; — 423, 468, 469, 481, 671, 895. — T., 34, 38, 39, 40.
Théodebald, roi, 474, 481, 492, 843, 844, 845. — T., 47.
Théodebert, roi, 845, 846 et suiv., 918, 919, 949. — T., 40, 42.
Théodora, sa jeunesse, IX; — 1, 9; X, 8; — XII, 10; — XIII, 5; — XXVI, 3, 435, 436, 438, 457, 464. — Préf., VII à XIX. — T., 33, 34, 40, 45.
Son mariage, IX, 1; — X, 9, 10.
Son avénement, X, 4, 5.
Sa religion, X, 10; — XXII, 7; — XXVI, 1; — 426, 443, 452, 453, 456, 459, 464, 501, 523.
Sa liaison avec Antonina, I, 2; — II, 9; — III, 2, 5, 6; — IV, 4, 6, 7, 8; — V, 5, 6, 9.
Ses amants, III, 6; — IV; — V, 6; VI, 1; — IX, 10; — XII, 9; — XV, 1, 11; — XVII, 5, 6, 7; — XXII, 7, 416, 417, 419, 421, 422, 436, 437, 456, 470, 472, 522.
Son portrait, planche 2.
Ses cruautés, Prolog., 2, 7; — III, 3, 4, 7; — IV, 2; — V, 3; — XII, 1, 2, 3, 4, 9; — XV, 1; — XVI, 3, 4, 6, 7; — XVII, 8; — XXII, 7, 8; — XXIII, 1, 2; — XXVII, 7, et p. 416, 456, 468, 469, 470, 475, 477.
Son gouvernement, II, 9; — III, 2; — IV, 2, 8; — V, 9; — X, 6, 7, 10; — XII, 13; — XIII, 5; — XV, 3, 10; — XVI, 4, 5; — XVII, 6, 7, 8; — XXII, 2, 7, 9; — XXIII, 8; — XXV, 7; — XXVII, 3, 4, 6, 7; — XXX, 6; — 415, 417, 419, 423, 453, 472, 474, 477.
Sa mort, V, 5.
Théodore, torturé, XVI, 8.

Théodore, préfet, 498.
Théodore, référendaire, 463.—T., 49.
Théodore, lecteur, 499.
Théodore, koutochèrès, 496.
Théodore-Zyrus, fils de Théodora, XVI, 8.
Théodoric, roi, XXIV, 4, 7; — XXVI, 8; — 429, 444, 449, 481, 501, 507, 515, 518, 685, 816, 864. — T., 29 à 31.
Théodose Ier, emp., 465, 830, 831, 862.
Théodose II, son Code, 916, 923.
Théodose, évêque, 474.
Théodose, sénateur, III, 4.
Théodose, amant d'Antonina et de Théodora, I, 3, 12; — II, 2, 3, 4, 5; — III, 2, 5, 6; — 412, 413, 416. T., 37.
Théodote, Coloquinte, IX, 11, 12; — XXII, 1, 240, 496, 498, 510. — T., 30.
Théodote, logothète, 505.
Théophane, chron., 414, 853.— Préf., XIII à XV.
Théophilus, maître de Justinien, 456, 484, et Préf., XX.
Theudates, meurtrier, XVI, 2.
Theuderich. *V.* Théodoric.
Thierry, roi; 898.
Thimothée, T., 41.
Thomas, maître des offices, 452.
Tibère II, emp., 858.
Tite-Live, 911, 915.
Totila, roi, V, 1; — 423, 424, 479, 865. — T., 43, 44, 46, 47.
Tribonien, questeur, XIII, 3; — XX, 7; — 439, 452, 458, 462, 494, 500. — T., 34, 37.
Tribunus, médécin, T., 46.

Valentinien, emp., 436, 829, 831, 924.
Valentinien, général, II, 9; — 415.
Valérien, T., 44.
Vénus, sa statue, 473.
Vespasien (conge de), 813, 823. 825.
Victor, pape, 527.
Victor de Tunes, 86. — T., 48.
Vigile, pape, XXVII, 6, 7, 9; — 474, 518, 523. — T., 35, 41 à 48.
Vitalien, ex-emp., V, 2; — VI, 8; — 832. — T., 19, 20.
Vitigès. *V.* Wittigès.
Vopiscus, écriv., 514, 887.

Witigès, roi, IV, 7, 10, et p. 421, 423, 865. — Préf., VIII. — T., 40 à 42, 45.

Zaberganès, ambass., II, 9; — 415.
Zaberganès, chef des Huns, 447, 500, 506. — T., 48.
Zacharie, prophète, III, 7, et 417.
Zamanarze, roi, 492. — T., 39.
Zandich. *V. Sandiclus.*
Zénon, emp., XXIV, 6, et 428.
Zénon-Anthémius, XII, 1, et 454.
Ziligdès, T., 30.
Zimarque, oncle de J., VI, 1, et 428, 518. — T., 49.
Zimarque, intendant, 518.
Zirus, général de Justin II, 422. *V. Théodore.*
Zoïle, patriarche, 525. — T., 46.
Zonaras, hist., 515. — Préf., XV.
Zozime, moine, 456.

FIN DE LA TABLE DES NOMS DE PERSONNES.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

Dans les dissertations successives qui sont l'objet des pages 549 à 811 du présent volume, on a classé les noms dans un ordre méthodique, avec les éclaircissements tirés tant du *Traité des Édifices* que des autres ouvrages de Procope. On peut voir aussi le tableau des éparchies au volume de l'*Histoire de Justinien*. La présente table n'a donc pour but que d'y mentionner par *supplément* les noms des *Anecdotes*, de la Préface, des Notes philologiques, historiques et numismatiques.

On a remplacé par des chiffres arabes les chiffres romains extraits de la Table chronologique.

Abares ou Avares, 447, 492, 928. — T. chr., 48, 49.

Abydos, XXVI, 505. *V.* Hellespont.

Acuesia (pays), 480. *V.* Dardanie, Dacie.

Adriatique (mer), 684. *V.* Ionien.

Aenipons ou Inipons, 845.

Afrique. *V.* Libye et Pentapole.

Alanes ou Alains, 611. *V.* Lazique.

Albanie, 611.

Alemans et Alamands, 834. — T. chr., 47. *V.* Monde.

Aleth, 847. *V.* Bretagne.

Alexandrie, IX, 9; — XXVI, 11, 12; — XXVII, 1, 8; — XXIX, 1, 2; — 405, 893. — T. chr., 41, 43, 46. *V.* Égypte.

Alpes, 481. *V.* Europe.

Amasée, XVIII, 10. *V.* Pont.

Anazarbe, XVIII, 10. *V.* Cilicie.

Ancyre, XI, 4. *V.* Galatie.

Angles ou Angilles, 599, 600. — T. chr., 47. *V.* Monde.

Antes, XVIII, 4, 482. — T. chr., 44, 48. *V.* Monde.

Antinoupolis ou Antinoopolis, T. chr., 43. *V.* Égypte.

Antioche, Antiochie ou Theupolis, 892; — II, 7; — XII, 9; — XVIII, 10. — T. chr., 30, 31, 34, 36, 43, 48; — 892. *V.* Syrie.

Aquitaine, 836, 869. *V.* Gaule.

Arabes, 482. *V.* Saracènes.

Arabie, XVII, 4. *V.* Palestine et Éthiopie.

Arelatou, Arles, 843, 851, 853. *V.* Gaule.

Arménie Première, 2, 3, 4. — T. chr., 34, 39, 40, 42, 44, 46, 48.

Arméniens, II, 9; — XXIV, 6.

Armorique ou Arborique, 846. *V.* Gaule et Bretagne.

Ascalon, XXIX, 5, 6. *V.* Palestine.
Asie, XXIII, 3. *V.* Monde.
Assyrie, II, 7, 482. *V.* Perse.
Athènes, XXVI, 10. — T. chr., 34; — 911, 921.
Auxomis-Auxomites, T. chr., 32, 41, 43. *V.* Éthiopie.

Babylone, 910, 911. *V.* Perse.
Bandiles. *V.* Vandales.
Bavarois, 834. *V.* Monde.
Bédériana, VI, 1. *V.* Dardanie.
Béryte, XXV, 5. — T. chr., 47. *V.* Phœnicie.
Bithynie, XXII, 6. *V.* Asie.
Blakernes, 417, 473. *V.* Byzance.
Bole, T. chr, 35. *V.* Persarménie.
Bosphore de Thrace, XXV, 1; — XXX, 2. *V.* Tauride et Cherson.
Bosporon. *V.* Tauride.
Burgunzions, Bourguignons, 839. *V.* Gaule et Europe.
Bretagne, 844, 847. *V.* Gaule.
Britannia (Grande-Bretagne), XXIX, 6; — 492. — T. chr., 39, 45.
Brittia, 492. *V.* Angles.
Bulgares, T. chr, 35. *V.* Huns.
Byzacion ou Byzacène, T. chr., 42. *V.* Libye.
Byzance (Constantinople), Prol., 5, 6; — I, 2, 10; — II, 12; — III, 6, 7; — IV, 1, 2, 5; — VII, 9; — VIII, 2; — IX, 1, 2; — XII, 1, 3, 8; — XV, 11; — XVI, 6, 8; — XVII, 3, 4; — XVIII, 2, 4, 7; — XIX, 1; — XXIII, 8; — XXV, 1, 3; — XXVI, 1, 3, 7; — XXVII, 4; — XXX, 2; — 413, 830, 834, 842, 853 à 855, 859, 888 à 890, 895 à 900. — Préf., V, VI. *V.* le plan.

Cadix, *V.* Gadeira,
Cæsarée de Cappadoce, T. chr., 43. *V.* Cappadoce.
Cæsarée de Mauritanie, T. chr., 37. *V.* Mauritanie.
Cæsarée de Palestine, XI, 7; — XXIX, 5; — XXX, 5; — 410, 450, et Préf., XI, XVI. *V.* Palestine.
Callinique, III, 8, 483. — T. chr., 36. *V.* Euphratesie.
Campanie, 820, 915. *V.* Italie.
Cappadoce, I, 2; — II, 4. *V.* Asie.
Capitole, VIII, 5, 823. *V.* Rome.
Capoue, ses monn., 820, 850, 865, 884, 915.
Capræ, T. chr., 47. *V.* Tagina, Italie,
Carnutum, Chartres, 906, 929, 930.
Cartes de la Dardanie Européenne, de l'empire de Justinien, de Constantinople ou Byzance, de Rome et de ses environs, de la Libye ou Afrique septentrionale; et de l'Éthiopie, mer Rouge et Arabie.
Carthage, 478. — T. chr., 37, 38, 42, 47. *V.* le plan.
Caspienne (mer), 482, 492. *V.* Monde.
Casselin, T. chr., 47. *V.* Italie.
Cassin (mont), T. chr., 44. *V.* Italie.
Caucase, Préf., IX. *V.* Lazique.
Chalcédoine, XIX, 1; — XXVII, 2; XXX, 2, 465. — Préface, XXIX, XXX, 2. *V.* plan de Byzance.
Cherson. *V.* Kherson.
Chersonèse de Thrace, XVIII, 4. *V.* Europe.
Chersonèse Taurique, 894. *V.* Tauride.
Chrysopolis, 465. *V.* plan de Byzance.
Cilicie, III, 2; — XIV, 7; — XVII, 1; — XVIII, 10; — XXIX, 8. *V.* Asie.
Circésion, T. chr., 36.
Colchide, II, 8; — XVIII, 5. *V.* Lazique.
Colonia (Cologne), 849.
Colonnes d'Hercule, 115. *V.* Gadeira.

Comagène, T. chr., 36.
Constantine, 872. *V.* Numidie.
Constantinople fondée, 329, 413, 464, 466, 488. *V.* Byzance.
Corinthe, XVIII, 10. *V.* Hellade.
Cos, T. chr., 48.
Ctésiphon, II, 7; — 415. *V.* Perse.
Curiosopolites, 849. *V.* Armorique, Gaule.
Cydnus, VIII, 9; — 487. *V.* Cilicie.
Cyzique, XVII, 9; — 893. — T. chr., 42, 45.

Dacibitza, XXX, 2. *V.* Asie.
Dacie (Première et Deuxième), XVIII, 4; — 482. — T. chr., 42.
Damas, 855, 873, 900.
Danube. *V.* Ister.
Dara ou Dares, Anastasiopolis, XII, 2; — 455. — T. chr., 34, 39.
Dardanie, 481. *V.* ce mot et la carte.
Dol, 848. *V.* Armorique, Gaule.
Draco, T. chr., 47. *V.* Italie.

Édesse, XII, 2; — XVIII, 9. *V.* Osrhoène.
Égypte (diocèse), 842, 901. — T. chr., 47.
Éléens (châteaux), 480.
Embolon de Byzance, 437.
Empire romain opposé à celui des Perses, I, 6, 11, 12; — II, 4, 5. — T. chr., 36. *V.* Perse et Monde.
Éphèse, III, 2, 415, 820. *V.* Lydie.
Epidamne (Dyrrachium), 482. *V.* Épire.
Ephaltites, T. chr., 49.
Épire, XVIII, 10, 480.
Ermechiones (Turcs), 482. — T. chr., 49. *V.* Asie.
Érules, 482. — T. chr., 33, 45, 45, 46. *V.* Monde.
Espagne, 481, 849, 900. — T. chr., 43, 45.
Éthiopie, T. chr., 33. *V.* Inde.
Euphrate, III, 8. *V.* Arménie.
Euphratésie, 482. *V.* Comagène.
Europe, XVIII, 5; — XXIII, 3; — 480. *V.* Monde.
Euxin, XXV, 1; — 509. *V.* Monde.

Firmitana. *V.* Sirmion.
Francs, 481, 492, 834 à 836, 843, 868.

Gadeira (Cadix), T. chr., 37 49. *V.* Col. d'Hercule, Espagne et Libye.
Galactè (mont), T. chr., 47. *V.* Italie.
Galatie, XXIV, 8. *V.* Asie.
Gallia (Gaule), XVIII, 2 4; — 481, 833, 844, 849.
Gaza, 524. — T. chr., 43. *V.* Palestine.
Gépœdes (Gépides), XVIII, 4; — 481, 492. — T. chr., 34, 41, 45, 46.
Germains, XVIII, 4; — 481.
Gètes, T. chr., 35. *V.* Massagètes.
Goths, V, 1, 4; — XVI, 1; — XVIII, 4; — XXIV, 1; — 467, 479, 481, 844. — Préf., VIII. — T. chr., 29, 30, 38, 39, 42, 43, 45, 47.
Grèce, XVIII, 4; — XXIV, 2; — XXVI, 10; — 506, 519. *V.* Hellade.

Hélénopolis, XXX, 2; — 532. *V.* Asie.
Hellade. *V.* Grèce.
Hellespont, XXV, 1; — 509. — T. chr., 39.
Héraclée, T. chr., 50. *V.* Thrace.
Héræon, XV, 11; — 434, 464, 488. *V.* Byzance.
Herculanum, 822.
Hercule. *V.* Colonnes.
Hérules. *V.* Érules.
Hiéron, XXV, 1; — 464, 465, 509.
Hiérosolyme. *V.* Jérusalem.

Hippo-Regius, T. chr., 37. *V.* Numidie.
Hispania *V.* Espagne.
Homérites, T. chr, 32, 40, 43. *V.* Éthiopie.
Huns, II, 9 — Massagètes, VII, 2, 3; — VIII, 2; — XI, 3; — XVIII, 4, 6; — XXI, 7; — XXIII, 3, 4; — 433, 440, 492, 500. — T. chr., 30, 32, 41, 42, 46.
Huns-Sabires, T. chr., 33. — Huns-Cimmériens, *ibid.* *V.* Tauride, Huns, Uturgures et Cuturgures, 928. — T. chr., 46, 48, 49, 50.

Ibères d'Asie et d'Espagne, 492. — T. chr., 39, 45, 48.
Ibérie, *ibid.*
Ibora, XVIII, 10. *V.* Asie Mineure.
Illyrie, VI, 1; — XVIII, 4; — XXI, 7; — 461, 481, 482, 500, 820, 914. — T. chr., 36, 43, 45, 46.
Inde, T. chr., 46. *V.* Monde, Éthiopie.
Inipons, 845.
Ionien (golfe), XVIII, 4. *V.* Italie.
Isaurie, VI, 2; — 428. *V.* Asie.
Ister, ses châteaux, 480. *V.* Pannonie, Dacie, Mœsie.
Istriens, 914. *V.* Illyrie.
Italie, I, 9, 10; — VI, 1, 4, 5, 7; — XVI, 2; — XVIII, 3, 4; — XXIV, 4; — 423, 479, 482, 496, 507, 924. — Préf., VIII. — T. chr., 40, 42, 44, 45, 46, 47.

Jérusalem, T. chr., 44. *V.* Palestine.
Journées de marche, 596. *V.* Nycthémère.
Juifs, XXVIII, 6; — 527. — T. chr., 47. *V.* Samaritains et Palestine.
Justiniana Première, Deuxième, Troisième, 444. *V.* Dardanie, Carthage.
Justinianopolis, 445. — T. chr., 33. *V.* Byzance et Arménie.

Kherson, 894. *V.* Chersonèse Taurique.

Labetzon, 480. *V.* Dardanie.
Langobards (Lombards), 482. — T. chr., 45, 46. *V.* Pannonie.
Laribon, 428. *V.* Byzacion.
Laures ou couvents de Palestine, T. chr., 36.
Lazique ou Colchide, II, 8; — II, 9; — XVIII, 5; — XXX, 3; — 415, 483, 532. — T. chr., 30, 43, 45 à 48.
Levathes, V, 8, 10; — 427, 428.
Liban, XII, 2. — T. chr., 42. *V.* Phœnicie.
Libye, ou Afrique en général, I, 3; — V, 8 à 10; — VI, 7; — XII, 10; — XVIII, 1 à 3; — 484, 485, 496. — T. chr., 37 à 39, 43 à 45, 50.
Libye (Pentapole). *V.* ce mot.
Lemovices (Limoges), 929, 930.
Lugdunum (Lyon), 849. Laon, *ibid.*
Lychnidus, Achrido, XVIII, 10. *V.* Épire.
Lydie (châteaux de), 480. *V.* Europe et Asie.
Lygdunum d'Illyrie, T. chr., 42.
Lysie, 480. *V.* Scythie.

Majorique, T. chr., 37.
Massagètes (Huns), VII, 2. *V.* Monde.
Massilia (Marseille), 843, 845, 851, 897.
Maures, Maurusiens, XVIII, 1; — 478. *V.* Afrique.
Mèdes-Perses, II, 8, 9; — IV, 8; — XIII, 3; — XXX, 3; — 502. *V.* Perse.
Mélita (Malte), 684. *V.* Italie.
Mésopotamie, T. chr., 34.
Milan, T. chr., 41. *V.* Italie.
Mille romain, 549, 550, 551, 596.

Misimianes, T. chr., 48. V. Lazique.
Myriangèle, T. chr., 49. V. Galatie.
Myrine, Préf., X.
Mysie, Mœsie Première et Deuxième, T. chr., 33.

Namnètes (Nantes), 846, 847. V. Armorique.
Neapolis (Naples), 850. V. Italie.
Nicomédie, 893. — T. chr., 47. V. Bithynie.
Nil, XVIII, 9. V. Égypte, Éthiopie.
Nisibe, II, 7, 8; — 414, 415. — T. chr., 36. V. Mésopotamie.
Nucérie, T. chr., 47. V. Italie.
Nychtemère de navigation. V. tableaux et échelles des cartes, et Journée de terre.

Occident, 920, 921. — T. chr., 45.
Orient, II, 5; — IV, 3, 4, 8; — XII, 9; — XVIII, 9; — XXIII, 4; — 920. — T. chr., 49.
Orléans, T. chr., 40.
Ostie, 922. V. plan de Rome.

Padus (Pô), T. chr., 47. V. Italie.
Palestine, XI, 7; — XXVIII, 11; — 449, 901.
Palmyre, Tadmor, T. chr., 30, 42.
Paphlagonie, XVI, 3. V. Asie.
Parasange, 532, 644, 770. V. Mille, Stade.
Parisii (Paris), 839, 909, 929. — T. chr., 49.
Pauta, 480. V. Dacie.
Péloponnèse, XXVI, 9, 10; — 519. V. Grèce ou Hellade.
Pentapole, IX, 9; — 436. V. Libye.
Pérouse, V, 4; — 425. V. Italie.
Persarménie, T. chr., 44, 48. V. Perse et Arménie.
Perse ou Médie, II, 4, 8, 9; III, 8; — XVIII, 5, 6; — XXIV, 5; — XXX, 2, 3; — 843, 926. — T. chr., 29 à 31, 35 à 37, 41 à 44, 46, 48, 49.
Perside, T. chr., 50. V. Thrace.
Pétra, II, 8; — 415. — T. chr., 43, 45, 46, 48.
Pharangion, T. chr., 35.
Phénicie, XXV, 5; — XXVIII, 4. — T. chr., 42.
Philomède, XVIII, 10. V. Pisidie.
Phrygie, XI, 6; — XVIII, 10; — XXII, 6; — 449. — T. chr., 36, 47.
Pictavii (Poitiers), 848.
Pisidie, XVIII, 10; — 487.
Pistes, 833, 919.
Pityonte, 481. V. Lazique.
Polybote, XVIII, 10; — 482. V. Phrygie.
Pont, XVIII, 10.
Pont-Euxin (mer), VIII, 2; — XXV, 1; — 434, 509. — T. chr., 45.
Porphyrion, XXX, 5; — 407, 532. V. Phénicie.
Pythies (bains), 467. — T. chr., 34, 38. V. *Addenda*.

Quintus (fleuve), T. chr., 40. V. Italie.

Ravenne, I, 9. — T. chr., 22, 29, 31, 42, 44 à 46.
Rhæsipolis, T. chr., 50. V. Thrace.
Rhedones (Rennes), 847, 891. V. Armorique.
Rhemesiana, 480. V. Dardanie.
Rhemi (Reims), 829, 834, 845, 847, 849.
Rhenos (Rhin), 481. V. Gaule.
Rhodope, 480. V. Thrace.
Romains, I, 8; — II, 6, 7, 9; — III, 6, 8; — IV, 1, 8, 9; — V, 1, 2, 5, 8, 9; — VI, 1, 3, 5 à 7; — VII, 2; — VIII, 1 à 6, 8; — IX, 1; — XI,

2, 4, 12; — XIII, 6; — XVIII, 4 à 6; — XIX, 6, 7; — XXI, 6 à 8; — XXIV, 4; — XXV, 3; — XXX, 1, 3; — 844. *V.* Italie.
Rome, V, 1; — VII, 4, 5; — XI, 6; — XXVI, 4, 8; — XXVII, 6, 9; — 423, 435, 447, 517, 519, 818, 826, 873, 875 à 878, 882, 888, 891 à 892, 912, 914, 921, 922. — T. chr., 39, 40 à 42, 44 à 47. *V.* plan de Rome et environs.

Salone, T. chr., 46.
Samaritains, XI, 7, 8; — XVIII, 8; — 449. — T. chr., 34 à 36, 46 à 48.
Samnites, 874. *V.* Samnium.
Sangaris, Préf., XV. — T. chr., 39. *V.* Bithynie.
Saracènes (Arabes), II, 8; — XI, 4; — XVIII, 5, 6; — XXIII, 3; — XXIV, 5; — 414, 447, 482, 503; — T. chr., 31, 33 à 35, 40, 44, 49, 50. *V.* Arabie.
Sardica, 480. *V.* Dardanie.
Sarrasins. *V.* Saracènes.
Satula, T. chr., 35.
Saxones (Saxons), T. chr., 48.
Scassetana, 480. *V.* Dacie, Dardanie.
Scirtus, XVIII, 9; — 487. *V.* Édesse.
Sclabènes ou Sclavènes, Slaves ou Slavons, XI, 4; — XVIII, 4, 6; — XXIII, 3; — 447, 482, 503. — T. chr., 31, 46. *V.* Monde, Dacie.
Scythie, XVIII, 4; — 482. — T. chr., 32, 33.
Scythopolis, XXVII, 3, 5, 22. — T. chr., 35. *V.* Palestine.
Séleucie, XVIII, 10. *V.* Syrie.
Septon, T. chr., 37. *V.* Libye.
Sérique, XXV, 5; — 513, 514. *Voy.* Monde.
Sestos, XXV, 1; — 509.
Sicile, I, 5; — V, 5; — 413, 895. — Préf., VIII. — T. chr., 39, 40, 44, 48.
Sirmion, Firmina civ., XVIII, 4; — 481, 482. *V.* Pannonie, Dacie.
Sisaura ou Sisauranes, II, 5, 7, 8; — 414. — T. chr., 42. *V.* Mésopotamie.
Slaves. *V.* Sclabènes.
Sophie (Sainte-), 417. — Préf., XIII, XV. — T. chr., 37, 40, 48, 49. *V.* Byzance.
Spolette, V, 1; — 424. *V.* Italie.
Stades, 530, 532, 549, 550, 552, 556, 558, 596.
Sybaris, 873. *V.* Thurium et Italie.
Syques, T. chr., 33. *V.* Byzance.
Syracuse, I, 5. — T. chr., 39. *V.* Sicile.
Syrie, T. chr., 34. *V.* Asie.

Taginas-Capræ, T. chr., 47. *V.* Italie.
Tarse, XVIII, 9; — XXIX, 8. *V.* Cilicie.
Tauride, 894. *V.* Chersonèse.
Theodorias, 445. *V.* Laodicée, Chypre, Syrie, Anazarthe.
Théodoropolis, 445. *Voy.* Mysie et Thrace.
Thermopyles, XXVI, 9, 10; — 519. *V.* Hellade.
Thessalie, 480. *V.* Hellade.
Thessalonique, I, 1; — 894. *V.* Macédoine.
Thrace, XVIII, 6; — XXI, 7; — XXII, 6; — 481, 482, 500. — T. chr., 45, 46, 48, 50.
Thurium (Sibaris), 873, 911. *V.* Italie.
Tigre, II, 7, 8. *V.* Arménie.
Treviri (Trèves), 849, 894, 897. — T. chr., 50.
Tunès, T. chr., 48. *V.* Carthage et son plan.

Turones (Tours), 839, 909.
Tyr, IX, 9; XXV, 5.
Tzanes, T. chr., 35, 46, 48. *V.* Pont et Lazique.

Vandales (Bandiles), XVIII, 1; — 478, 481. — Préf., VIII. — T. chr., 30, 35, 37, 38, 41.
Vannes, 846. *V.* Armorique, Gaule.
Varnes, T. chr., 47. *V.* Monde, Europe.
Vénétie, XVIII, 4; — 480 à 482. — T. chr., 45 à 46. *Voy.* Italie et Francs.
Vérone, T. chr., 47. *V.* Italie.

Zales, T. chr., 48.

FIN DE LA TABLE GÉOGRAPHIQUE.

TABLE NUMISMATIQUE.

Voyez en outre, à la suite de l'Introduction à l'*Histoire de Justinien*, les tableaux sur les Monnaies.

Æs grave, 873, 874. *Voy. Bronze.*

Agnel d'or, 840, 856.

Alliage, 840, 855, 868, 871, 910, 919. *V. Titre.*

Amphore, 922. *V. Modius.*

Argent, sa valeur relative, 830, 831. *Voy. Proportion, Denier centenional, Sesterce, Quinaire, Gros tournois.*

Argyre, 853, 858. *V. Décargyre* et *Miliarision.*

As libral, 813, 821, 825, 874, 876; — de 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 onces, 876, 877; — de 2 onces, 825; — sescuncial, 881; — d'une once, 881; — au-dessous, 883. *V. Centussis, Decussis, Quintussis, Quadrussis, Tressis ou Tripondium, Dupondium, Libra. V. Addenda.*

Assarion, 864, 887. *V. Chalque, Silique, Keration, Phollis.*

Aureus ou denier d'or, 818 à 820, 827 à 829; — de Louis-le-Débonnaire, 833; — des familles, 850; — de Capoue, 851; — demi-aureus, 827. *V. Quinaire, Chrysos, Statère, Sou, Besant.*

Balantion, 858, 864. *V. Talent.*

Besant d'or sarrasin et français, 855, 900, 905, 920; — d'argent, 872, 873. *V. Dirhem.*

Billon (Monnaies de), 827, 857, 871, 872, 897, 899. *V. Alliage et Titre.*

Bronze (Pièces de) grande, moyenne et petite, 883, 887, 888, 896; — de Justinien, 889, 894, 895. *Voy. Æs grave, Livre, Proportion.*

Byzantin (Dynar ou Besant), 855, 900.

Caukion, 861, 865. *V. Conkos.*

Centenaire d'or, I, 9; — XIX, 2; — XXIV, 10; — XXV, 7; — XXVI, 4; — XXVII, 8; — XXVIII, 2, 4; — XXX, 5; — 413, 421, 828; — de bronze, 859; — Saïga, 835.

Centenional (Denier), 827, 853, 859, 862, 863.

Centussis, 822.
Chalque, 853, 885.
Chrysos, XXV, 6; — aureus ou statère, byzantin, 842, 851, 855, 900; — gaulois, 833; — de Maurice, 833; — de Justinien, 851; — de Commène et des Paléogue, 855; — besant, 900.
Chunna, monn. gaul., 835. *V. Saïga.*
Codrans ou Quadrans, Lepte, 885.
Compte (Monnaies de). *V. Centenaire, Talent, Mine, Sou d'argent*
Conge, 842.
Conkos, 842.

Décargyre, 828, 857, 862, 863. *Voy. Centenional, Argyre.*
Decussis, 822, 825, 875, 877. *V. As, Livre.*
Denier d'or, 828, 829, 835, 919; — d'argent consul. de 10 as, 812, 818, 826, 867; — Serrati et Bigati, 834, 868; — de 16 as, 881. — Grands D. ou Victoriats, 865, 866; — de 6 scrupules, 875. *V. Victoriats* de 60 à la livre, 828; *Centenional, Bronze*, 887, 899; *Billon. V. Addenda.*
Deniers des Mérovingiens ripuaires, évêques et barons, 834, 868; — de Pépin, 836, 868, 869; — de Charlemagne, 834 à 836, 869, 870; — de saint Louis, 871.
Drachme, 824, 841, 911.
Duella, 829.
Dupondium, 822, 823, 876.
Dynar, 900, 920. *V. Besant.*

Écu d'or, 840, 856.
Exagium, 815, 831; — Solidi, 854, 896.

Follis. *V. Phollis.*

Grains de blé de 300 à la livre, 836, 869.
Grain (poids), 836, 852, 886.
Gramme grec, 853.

Hexagramme, 853.
Hyperpire, 855. *V. Chrysos byzantin.*

Kération, 853, 862 à 864, 869, 885. *V. Assarion, Chalque.*
Kerma, monnaie de bronze, 895.

Lepton, 403, 864, 884, 885, 887.
Libella, 826.
Livre romaine, 812, 813; — opinions diverses à ce sujet, 821, 833; — sa découverte, 812 à 818. *V. Addenda.*
Livre d'or de 40 deniers, 288 scrup., 835, 912; — de 72 pièces, 814, 818, 828 à 830, 836; — de 25 sous, 836; — de 22 sous sous Pépin, 895; — de 40 deniers, 812, 834.
Livre médaillon, 832, 841.
Livre d'argent de Charlemagne de 20 sous et de 240 deniers, 812, 831, 833, 836, 837.
Livre de 12 deniers mérovingiens, 812, 834.
Livre-marc de Philippe Ier, parisis, 821; — tournois, 821, 907. *Voy. Marc.*
Livre de saint Louis, 902, 904, 905.
Livre du roi Jean de 2 marcs, 839, 856.
Livre de Constantinople et autres, 818.
Livre de 300 grains d'Aquitaine, 836.
Livre de pain, 837, 838, 852, 895; — de soie, XXV, 6, 7, 926; — de viande, 831.

Lucullienpes, 851.

Majorine (Monn.). V. *Décargyre*.
Marc de Philippe Ier, 839, 856, 870, 900, 903, 907; — 4 espèces, 839, 909; — double ou livre de Jean, 909.
Médailles fausses, 462.
Médaillon d'or, 832, 841, 858; — d'argent, 858; — de bronze de Justinien. V. *Mine*.
Médimnes, XXVI, 8, 12.
Mèle (pièce d'argent), 860, 864.
Mesures (unité), 812, 839. V. *Poids*.
Miliarision d'argent, 828, 853, 857, 860, 862, 863.
Miliarision mérovingien, 869; — de cuivre, 853.
Mine d'argent, 857; — de 100 drachmes, 841.
Mine de bronze, 838, 889, 892, 895.
Minutum, 828, 857. V. *Keration*, *Chalque*, *Assarion*.
Modius, 831, 922, 923, 927, 928.
Monnaies, XXII, 1; — XXIV, 9; — des Byzantins, XXV, 4; — XXVI, 6; — XXVII, 8; — XXIX, 4; — XXX, 5; — défense d'en frapper d'or, 413, 429, 439, 449, 461, 489, 502, 513; — rognées, 519. — T., 44; — des Germains, 833, 834, 838; — mérovingiennes, 856, 897, 898; — de Jean, 872.

Nomisma, 842, 853.
Numme, 869, 922, 923.

Obole-phollis, XXII, 1; — XXV, 4; — 510, 851, 853, 854, 862, 884; — ou Numme, 923; — double, 861, Voy. *Triobole*; — de saint Louis, 871, 872, 899. V. *Billon*.
Obole de bronze. V. *Phollis*.
Obryze, or pur, 829, 855. V. *Alliage*, *Titre*.
Once libral, de l'as et de ses fractions, 404, 878, 879, 880; — des familles, 882; — simple as, 896; — byzantine, 832, 885; — de Charlemagne, 837; — de soie, 926, 927.
Or, sa proportion avec l'argent, 833; — disparait sous la deuxième race, 838.

Papirien, as, 874, 882, 914.
Parisis (Marc), 839, 852, 872, 929.
Phollis de bronze, 828, 831, 853, 859, 864, 88 .
Phollis d'argent, XXV, 4, 6; — 403, 510 à 513. V. *Obole*; — balantion, 858. V. *Talent*.
Poids et mesures, 923.
Potin, 884.
Pougeises, monn. de bronze, 888.
Proportion entre les métaux monnayés, 919, 920; — de l'argent aux subsistances, 921, 930.

Quinaire. V. *Denier*.

Raboin, tiers du besant, 961.

Saïga ou denier mérovingien. *Voy*. *Chunna*, *Centenaire*.
Scripula de bronze, 884, 885. *Voy*. *Scrupule*.
Scrupule d'or, de 288 à la livre rom., 818, 819, 830, 840 à 853, 875, 913. *V. Addenda*.
Sembella d'argent, 826.
Semis (demi-livre), 822, 826, 877 à 879; — des familles, 881. *V. As*.
Semisses, 827, 828, 842, 854.
Semis d'or ou Semision. *V. Sou d'or*.
Septuncial (As), 877.
Sesterce d'argent, 489, 818, 826, 866 867, 912, 922.

Sestercion (grand sesterce), 858.
Setier moderne, 929, 930.
Sextarius romain, 923, 924; — de vin, 831.
Sextans, 826; — des familles, 882.
Sextantial (As), 878 à 880.
Sextula, 884.
Sicilique, 884.
Silique, 851 à 853, 864, 885, 886.
Sou ou Solidus de Constantin, en or, de 72 à la livre, 826, 828, 833, 835, 836, 842, 851, 877. *V. Chrysos, Statère, Exagium;* — valant 25 ou 20 sous byzantins, 851, 852, 853; — liv. de cuivre, 830.
Sou ou pièce d'or des Perses et des princes francs, 843; — des rois goths, 844; — de l'Armorique, 844 à 849; — d'Angleterre et d'Espagne, *ibid.*
Sou-besant, 901; — de 240 deniers et de 20 à la livre, 835, 837, 839.
Sou d'argent de Charlemagne, 837, 847; — de 12 deniers, 834; — Monnaie de compte, 835.
Sou de saint Louis. *V. Tournois (Gros).*
Sou de cuivre, 836, 838, 897, 898.
Stathmos ou poids, livre, 911.
Statère d'or, XX, 7; — XXIV, 9; — XXV, 4; — XXIX, 7; — demi, 911. *V. Chrysos, Sou, Aureus.*

Talent attique, 824, 857; — euboïque, 950; — byzantin, 841, 856, 857.
Talent d'argent de 4 livres, 857. *V. Mine, Sestercion, Compte.*
Teruncius d'argent, 826. — *Poids, V.* l'*Addenda.*
Tetarteron d'or, 854.
Tetradrachme d'argent, 858, 864.
Tetragonion d'argent, 854, 861.
Titre des monn., 910, 919. *V. Alliage, Proportion.*
Tournois (Marc), 829, 839; — (Gros) d'argent de saint Louis, réputé sou d'argent, 871, 929. *V. Parisis, Marc.*
Tremissis d'or, 827, 828, 842.
Triens (As), ou bronze, 826, 828, 876, 877, 880; — des familles, 881.
Triens de solidus, d'or, *V. Sou d'or;* — de Maurice, 852; — de l'Armorique, 845, 849.
Triobole, XVII, 2; — XXIX, 4; — 472, 859, 865.

Victoriat d'argent (grand et petit), 866, 914. *V. Addenda.*

FIN DE LA TABLE NUMISMATIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES CHOSES.

Voyez en outre, pag. XXIII à XXVIII, la table des chapitres des *Anecdota*.

Les citations empruntées au texte sont marquées par des chiffres romains suivis de chiffres arabes; celles empruntées aux notes philologiques, historiques, géographiques et numismatiques, par des chiffres arabes seulement; celles empruntées à la Préface par les lettres Pr. suivies du chiffre romain, et à la Table chronologique par la lettre T suivie du chiffre arabe au lieu du chiffre romain.

Abolition (Lettres d'), V, 10; — XV, 8.

Acémètes (Moines), T., 30.

Accusations fausses, XIX, 4, 5; — XX, 4, 5.

Actrices, T., 31. *V. Courtisanes, Théâtre.*

Adoptions (Loi des), T., 35.

Adultères, I, 3; — II, 1; — XVII, 5; — XIX, 5; — 491. *V. Concubinage.*

Adultérins (Enfants), T., 41.

Aérien (Impôt), XXI, I; — 479.

Ambassadeurs corruptibles et corrompus, II, 9; — XVI, 2; — leurs prosternations, XXX, 6.

Anarchie, VII, 4, 7, 10; — IX, 1, 11, 13; — XIII, 6; — XIV, 9; — XVIII.

Anecdota (histoire secrète), Prol. et texte, 1 à 359. — Pr., XII, XV à XX; — nouvelle division, 360 à 408; — lacunes rétablies, 380; — non remplies, 472; — leurs traduct., 11, 408; — leur authenticité, 409, 411; — leurs manuscrits, 407, 411, 412, 435, 450, 476, 483; — leur autorité, Pr, IX, X.

Aphtaltites, hérétiques, 534. — T., 49.

Apparitions, d'un prophète, III, 7, 8; — d'un démon, VI, 1; — XII, 6, 7; — XIX, 1, dans le Bosphore.

Appels, T., 33 à 35, 39 et 40.

Aqueducs en ruine, XXVI, 7. *Voyez Constructions.*

Arbitrage forcé, XXVI, 1. — T., 35.

Archidiacre, dignité romaine, XXVII, 6.

Archiprêtre ou archevêque, VI, 7; — XXVII, 2, 6; — déposé, 7; — réintégré à prix d'argent, 8; — 415, 416, 519. *V. Patriarches, Évêques.*

Ariens, XI, 5; — XVIII, 2; — 448, 449, 478. — T., 31, 33, 38 à 40.
Armée, doryphores et hypaspistes, IV, 3; — devient servile, X, 6; — XVIII, 6; — privée de sa solde, XXII, 5; — mode d'entretien, XXIII, 5; — 486, 505, 506. *V. Solde, Avancement, Vétérans, Discipline.*
Arméniens (hérétiques), 644. — T., 40, 48. *V. Schisme.*
Armes (Port d'), VII, 4; — exportation, XXV, 1. *V. Désarmement.*
Association au trône, T., 31. *V. Couronnement, Impératrice.*
Astrologues poursuivis, XI, 11. *V. Magie, Philtres.*
Asile (Droit d'), III, 2; — XVI, 6; — XVII, 3; — 416, 417, 470, 472.
Avancement (Règle d'), T., 39; — XXIV, 10.
Avocats, candidats à la questure, XX, 8; — ruinés, XXVI, 1; — dépouillé, XXX, 2; — 404, 515, 533. — T., 31, 34 à 36; — défense des villes, T. 39.
Avortements, IX, 7; — X, 5; — XVII, 1.

Bains (Abus des), XV, 1; — de Pythies, 741. *V. Addenda.*
Baleine du Pont-Euxin, XV, 11, 467. — T. 34, 41.
Banquiers, T., 42. *V. Intérêt, Changeur, Usure.*
Baptême, I, 3. *V. Chrétiens.*
Barbares, stipendiés et logés, VIII, 2; — XI, 2, 3; — XVII, 6; — XIX, 2, 3, 6, 7; — XX, 8; — XXIII, 3, 4, 8; — XXX, 9; — Prodigalités en leur faveur, 446; — défenses contre leurs incursions, 480. *V. Géographie.*
Barbarie croissante, T., 47.
Basiliques (lois), 514.
Beau-père (ses devoirs), II, 2.
Bible, T., 47. *V. Talmud.*
Blasphèmes, T., 34, 41.
Brigandages, XX, 1, 7. — Brigandage légal, XXII, 3. *V. Spoliations.*
Bronze (petite monnaie), leur change, XXII, 1. *V. T. numismatique.*
Byzantin (style), 360; — monnaie d'or. *V. Besant* à la Table numism. et *Addenda.*

Cachots secrets, III, 7; — IV, 2; — XVI, 4; — XX, 4. *V. Prisons, Séquestration, Torture.*
Calligraphe (Indignation d'un), 406, 407.
Cancer (maladie de Théodora), V, 5, 7; — 416. — T., 45.
Castration (châtiment), XI, 10; — XVI, 6; — 453, 528 à 530. — T., 32, 42, 47. *V. Pédérastie, Eunuque.*
Chameaux (Emploi des), XXX, 4.
Changeur devenu ministre, XXII, 1.
Chapelles, T., 40. *V. Églises, Constructions.*
Chapitres (Les trois), question théologique, 485, 523. — T. 45 à 47.
Chien merveilleux, 473. — T., 35.
Choléra, T., 48. *V. Peste.*

Chrétiens, leurs mystères, I, 3; — VI, 8; — persécutés, X, 10; — XXVII, 3, 10. — Pr., III. — T., 35. *V. Hérétiques, Unité.*

Christ, XIII, 2; — 444. *V. Incarnation, Unité, Aphtaltites.*

Chronologie des actes, XXIX, 1 à 4. — T. 40. *V. Indiction* (Ère et Olympiade au texte français).

Cirque (Régime du), I, 1; — IX, 1, 2; — XV, 8. *V. Théâtres, Courtisanes, Hippodrome.*

Cités dépouillées, XXVI, 1, 3, 10.

Clergé, son abaissement, 442; — profite des confiscations, 457. — T., 35, 41, 44. *V. Évêques, Ecclésiastiques, Moines, Sacerdoce.*

Codes, T., 33 à 35, 38. *V. Lois.*

Commissions (Jugement par), XV, 7. — T., 30, 32. *V. Proscriptions.*

Complot (Faux), IV, 1; — autres, 414, 502. — T., 49.

Conciles généraux, XXVII, 2; — 485, 519, 521. — T., 33, 35, 36, 38, 47, 48. *V. Synodes.*

Concubinage autorisé ou toléré, IX, 9; — XIX, 5; — 491. — T. 33, 34, 36, 40. *V. Courtisanes, Légitimation.*

Confiscations, III, 4; — IV, 4, 7; — VI, 1; — VII, 1, 3, 9; — XI, 11; — XII, 3; — XV, 7; — XVI, 3, 6; — XVII, 1; — XIX, 1, 4; — XX, 4, 7; — XXI, 1, 3; — XXVII, 7; — XXIX, 5, 6, 7; — 529, 533. — T., 37, 39, 41, 43, 45. *V. Spoliations.*

Connétable, IV, 9; — 422. *V. Hippocome.*

Conseiller assesseur de généraux, 411. — Pr., VI. — T., 30, 32.

Constitution de l'empire, VI, 6; — VII, 1, 2; — VIII, 2; — X, 6; — XI, 1; XIII, 8; — 460, 463. *V. Anarchie, Despotisme.*

Constructions, XIX, 2; — XXVI, 7; — 488. *V. Édifices, Aqueducs.*

Consulaires (priviléges), 416, 516, 517. *V. Patrice.*

Consulat, sa suppression, XXVI, 4; — 414. — T., 30, 40, 42.

Conversions, 450. — T., 30, 33, 38, 43, 47 à 49.

Costumes grecs, hunniques, etc., VII, 2, 3; — 461.

Cour de Byzance, son étiquette, XXX, 6, 8.

Couronnement, X, 4; — XXX, 8; — 530. — T., 29, 31, 50. *V. Sacre, Impératrice.*

Courtisans, leurs devoirs, XXX, 9.

Courtisanes, I, 1; — XVII, 2, 4, 8; — 437, 471, 472, 503, 509. — T., 33, 38, 39. *V. Prostituées.*

Créances sur les morts, T., 31.

Cubiculaires, XXIV, 8; — 508. *V. Prétoriens.*

Culte (Liberté des), XI, 5; — violée, 458. *Voy. Hérétiques, Persécutions.*

Cultivateurs en révolte, XII, 8; — T., 40.

Curie (petit sénat), 529. — T., 32, 34, 37, 39, 42, 47. *V. Décurions.*

Curopalate (préfet), 496. *V. Préfet, ministre.*

Décurions, dévolution de leurs biens, XXIX, 5; — 529. — T., 39, 42, 47. *V. Curie.*
Défenseurs des villes, T., 39. *V. Avocats.*
Démon de Justinien et de Théodora, XII, 4 à 10; — XVIII, 8, 9. — XXII, 8. — T., 487. *V. Vampires, Apparitions, Philtres.*
Dénonciateurs, IV, 1; — XXIII, 2; — 491.
Désarmement, XXI, 7. — T., 39, 41. *V. Armes.*
Désert (Envahissement du), XVIII, 4; — XXIII, 3, 7. *V. Barbarie, Population.*
Désertion, T., 43. *V. Expatriation.*
Despotisme, VII, 7; — VIII, 8; — X, 3; — XI, 1; — XIII, 4; — XIV, 9; XXX, 6, 7. *V. Anarchie, Constitution.*
Deutéronome, 464. *V. Bible, Talmud.*
Dévotion de prince, 483, 485; — dégénérant en hérésie, 534. *V. Aphtaltites.*
Diagraphies (impôt), XXIII, 7; — 505.
Dicastères (tribunaux), XXII, 3; — déserts, XXX, 8.
Diocèse (div. administr.), 561. *V. Éparchies* au texte français.
Discipline de l'armée, VI, 2. *V. Armée.*
Disette, XXII, 5; — XXVI, 6, 7, 11; — et sécheresse, T., 48, 49.
Distributions de blé, 519; — d'argent, XXVI, 4 à 12.
Divinité, sa nature, XVIII, 6. *V. Providence.*
Divorce, T., 48. *V. Mariage, Fiançailles.*
Domaine, placards de vente, 454, 455. — T., 35.
Domestiques (gardes), XXIV, 8; — XXVI, 8; — XXVIII, 8; — 508, 518. — T., 31. *V. Prétoriens.*
Donations (Loi des), T., 32, 35, 36.
Doryphores (garde impériale), IV, 3.
Dots, T., 35. *V. Femmes* et *Mariage.*
Douanes, XXV, 2. *V. Péage.*
Droit des gens, II, 9. *V. Traités.*
Dyssenterie produite par la débauche, III, 6.

Ecclésiastiques, leur pécule, T., 37. *V. Prêtres, Sacerdoce, Tonsure.*
Édifices, XVI, 6. — (Traité des), 412, 470, 808, 809. — Pr., XIII à XVIII.
Église cathol., XIII, 2; — ses priviléges, XXVIII, 3. — Pr., VI. — T., 31, 32, 35. *V. Prescription.*
Élections ecclés., 520, 521. — T., 31, 32, 35, 36; — du pape, T., 40, 44, 50. *V. Pape, Évêque.*
Émeute Niké, 455. — Émeutes continuelles, XVIII, 7. *V. Anarchie.*
Emphytéose, T., 34. *V. Inaliénabilité.*
Empereurs païens divinisés, 459.
Empire romain ou grec, Pr., VI. — T., 31. — Sacerdoce et emp., T., 39. *V. Constitution, éparchies.*

Enfants responsables jusqu'à la troisième génération, XV, 1.
Enfants naturels, T., 29; — trouvés, 33, 35. *V. Adultérins, Légitimation.*
Éparque ou hyparque, XXII, 2; — 495, 820. — T., 41. *V. Tableau des éparchies* au texte français, et *Diss. géogr.*
Épibole (impôt), XXIII, 4, 6; — 504.
Esclavage, T., 32, 34 à 37, 41. *V. Serfs.*
Esclaves soumis à la torture, III, 5.
Espionage, Prol., 1, 3, 7; — XVI, 5.
Espions de l'empire (explorateurs), XXX, 3. *V. Poste.*
Établissements publics dépouillés, XXXVI, 3.
Eunomiens (hérétiques), I, 3; — 412.
Eunuques du palais, III, 6; — IV, 3; — VI, 7; — XII, 8; — XV, 9, 10; — XXIX, 4. — Abolition de la castration, 528, 530. — T., 29, 42, 47.
Évêques, pédérastes, 45; — prévaricateurs, 519; — leurs attributions, T. 32, 33, 36, 41, 43, 47, 48; — destitués ou excommuniés, T., 45, 48. *V. Patriarches.*
Évocations, XIV, 2; — XXX, 8. — T., 40. *V. Rescrits.*
Exactions, XXI, 1, 3; — Serment contre, XXI, 4; — XXII, 2, 4, 10; — XXIII, 1; — XXIX, 8. *V. Confiscations.*
Excellence, IV, 6. *V. Patrice, Illustre.*
Excommunications, T., 45. *V. Pape.*
Exécutions secrètes, XX, 4. *V. Cachots.*
Exil, III, 3; — XV, 7. *V. Proscriptions.*
Expatriations, XI, 4; — XXV, 8.

Faussaires, XII, 1, 2; — 526. — *V. Testaments.*
Femmes, leurs désordres, II, 2; — XVIII, 5; — leur incapacité pour gouverner, II, 9. — Démon, XII, 9. *V. Impératrice.*
Fiançailles, IV, 8; — rompues, V, 5; — XVII, 7. *V. Mariages, Virginité.*
Flatterie, XIII, 3. *V. Maître, Servilité.*
Fonctionnaire administr. abandonné et empalé, XVII, 1; — leur arbitraire, 499. — T., 44. *V. Responsabilité.*
Frontières, garnisons limitanées, XXIV, 5; XXVI, 10.

Géographie de Procope, dissertations, 549 à 811.
Généraux, leurs exactions à la guerre, IV, 7; — chargés de sa dépense, V, 1, 2, 4. — Faiblesse d'un général, V, 7; — sur les soldats XXIV, 4. *Voy. Responsabilité, Discipline.*
Gouverneurs ou éparques, leur responsabilité, XVII, 1; — leurs exactions, XXIII, 1; — en conflit, XXIX, 3. — T., 41.
Grecs réputés lâches, XXIV, 2.
Guerre continue, XVIII, 5, 6.

Hébreux, leur croyance, XXVIII, 6. *V. Juifs.*
Hellénisme, XI, 9. — T. 35, 46. *V. Chrétiens, Hérétiques, Polythéisme.*
Hérésies, 457.
Hérétiques, XI, 5; — XVIII, 8; — XIX, 2; — 458, 459, 491. — T., 30, 32, 35 à 37, 40, 42; 44, 49, 53. *V. Persécutions, Unité.*
Hiérarchie judiciaire, T., 33. *V. Avancement.*
Hippocome, IV, 9; — 422. *V. Connétable.*
Hippodromes fréquentés, VIII, 1; — fermés, XXVI, 3. *V. Cités.*
Histoire (Importance de l'), Prol., 4, 5, 6; — Procope, Guerres des Perses, Vandales, Goths, 412.
Historien, difficulté de sa tâche, Prol., 3.
Holovère XXV, 5, 7, 8. *V. Soie.*
Hymne, 485. — T., 39, 47.
Hyparques (soldats prétoriens), XXII, 2; — 495.
Hypothèques (Loi des), T., 36.

Illustre, sens du mot, 410; — Préf., XIII. *V. Nobilissime, Sénateur, Excell.*
Impératrice, ancienne esclave, VI, 5; — sans mœurs, IX, 15; — X, 15; — associée au trône et co-gouvernante, II, 9; — IX, 10; — X, 4, 5, 9 à 11; XI, 11; — XII, 1 à 6; — XIII, 5; — XIV, 3; — XV, 1 à 11; — XVI, 1 à 8; — XVII, 1 à 9; — honneurs qu'elle exige, XXX, 6.
Impôts arriérés, XI, 9; — leur remise, XXIII, 2.
Impôt de la perversité, XXI, 1; — 451, 488, 497. — T., 43, 44. *V. Aérien. Diagraphies, Épibole, Péage, Synone.*
Imprimerie (Essai d'), VI, 4. *V. Monogramme.*
Inaliénabilité, T., 44. *V. Églises, Monastères.*
Incarnation (Décret sur l'), T., 40. *V. Aphtaltites, Christ.*
Indiction, T., 31, 32, 40. *V. Chronologie.*
Industrie imposée, XXV, 1, 2. — T., 43. *V. Monopole. Douanes.*
Inquisiteur, sa création, XX, 3, 4; — 493, 494.
Insurrection Niké, T., 37. *V. Émeute, Complot.*
Intendant de la garde-robe, 414. *V. Curopalate.*
Intérêt ou usure, 416. — T., 36, 42. *V. Banquier.*
Italiques (Biens), T., 36.

Jeux, T., 34, 35, 38.
Jugements publics, XVI, 1, 7. *V. Généraux.*
Juges, leur serment, T., 35; — amovibles, 41; — militaires, 35. *V. Appel.*
Juifs, XXVIII, 6; — 527. *V. Pasque, Hérétiques, Samaritains.*
Justice, ses défauts, XII, 7; — 463. *V. Dicastères, Exécutions.*

Lacunes dans les *Anecdota* rétablies, 380; — restantes, 472.
Langue latine et grecque, enseignée aux écoles ou altérée, XIV, 1; — XX, 7; — d'Illyrie, 461; — dans les lois, 461.

Largesses (Ministre des sacrées), 502. *V. Trésor.*
Légitimation, T., 40. *V. Concubinage.*
Légitime (Des enfants), T., 32, 33.
Legs pieux, XIII, 2. — T., 34, 35, 44.
Lenones (Proxénètes), V, 2; — XIX, 5; — 491, 493.
Lèse-Majesté, XIX, 5; — 491. *V. Maître, Servilité.*
Liberté individuelle, T., 32, 33; — latine, T., 36. *V. Accusations, Serfs.*
Limitanées (garnisons), XXIV, 5; — XXVI, 9.
Livre romaine. *V. T. numismatique.*
Logements militaires, XXIII, 7, 8.
Logothètes, XIII, 3; — XXIV, 1, 2, 4; — 505. *V. Percepteurs, Exactions.*
Lois, leur variation, XI, 1; — XIII, 5, 6; — XIV, 4; — vendues, XXVIII, 1, 5; — 444; — leur style, 461; — mosaïque et romaine, T., 31, 33, 34; — leur enseignement, T., 34. — Rescrits et sacrées jussions, T., 39, 42. — Novelles, 39, 40. *V. Codes, Novelles, Nomo-Canons, Constitution.*

Magie, IX, 12; — XII, 11; — XXII, 7; — 412, 453, 488. *V. Philtres.*
Magistère du Bosphore, XXV, 1.
Magistère, principal ministère, XVI, 2; — XXII, 4; — XXIV, 7; — XXV, 1; XXVIII, 4; — 500, 501. — T., 32.
Magistratures à l'encan, XX, 3; — XXI, 3, 4, 6; — XXII, 10; — (Amovibilité des), T., 39, 41. *V. Vénalité.*
Maître et maîtresse devant qui on se prosterne, III, 6; — X, 6; — XV, 5; XXX, 6; — 533, 534. — T., 39, 41. *V. Servilité, Despotisme.*
Majorité (Loi sur la), T., 33, 36.
Malédictions sur les enfants de la troisième génération, XV, 1; — dans les lois, XXI, 4; — 464.
Mandator (chargé de la police), 487, 497. *V. Préfet du peuple* et *Police.*
Manichéens, XI, 7; — XXII, 7; — 412, 450, 452, 501. — T., 30, 31, 34.
Manuscrits des *Anecdota*, 360 à 408. *V.* ce mot. — Indignation d'un calligraphe, 406, 407, 549.
Marchands vexés, T., 32. *V. Industrie, Monopoles.*
Mariages, par fiançailles, V, 6; — interdits aux femmes de théâtre, XI, 1; — forcés, XVIII, 3, 7; — incestueux, 391. — T., 32, 35. — Concubinage, 491. *V. Adultères.* — Seconds, T., 36, 39; — permis aux prêtres, T., 35.
Médecins dépouillés, XXV, 2; — 516.
Mesures, 549 à 552. *V. T. numismatique.*
Métaux monnayés, proportion entre eux, 911 à 921. — T., 38, 44.
Mineurs, T., 33. *V. Majorité.*
Militaires (Juridiction des) et pécule, T., 36, 37.
Ministres de l'empire disgraciés, II, 4; — XVII, 9; — XXII, 9; — 500, 502.
Moines, laïques tonsurés rendus au monde, I, 11, 12; — 416, 469, 470; —

leur fourberie et leur ignorance, 485, 486, 506. — T., 35, 37, 41. *V. Prêtres, Tonsure.*
Monastères de femmes, — l'un consacré au repentir, XVII, 2. *V. Prostituées.* — leur inviolabilité, 491 ; — inaliénables, T., 35, 38 à 41. *V. Églises.*
Monogrammes, VI, 4 ; — 429, 430. *V. Imprimerie.*
Monopoles, XX, 1, 2, 5 ; — XXII, 5 ; — XXV, 5 ; — XXVI, 5, 11. *V. Disette.*
Montanistes ou Donatistes, XI, 5, 6 ; — 448, 449. — T., 35.

Navigation (Taxe de), XX, 1, 2, 3, 8. *V. Impôts, Douanes.*
Niké (Insurrection), XII, 3. — Émeutes, XVIII, 7 ; — XIX, 5 ; — 455, 491. — T., 37. *V. Anarchie.*
Nobilissime, 411 ; — T., 30. *V. Excellence, Illustre.*
Nomo-Canons, 525. *V. Lois.*
Notaires, T., 33, 40. *V. Tabellion.*
Notes philologiques, 360 à 408, 535 à 552, 931, 932 ; — historiques, 409 à 534 ; — géographiques, 549 à 811 ; — numismatiques, 812 à 930 ; — d'économie politique, 910 à 930. *V. Addenda.*
Novelles (les), 168, 512 ; — leur instabilité, 460. — T., 39. *V. Lois.*

Oboles. *V. Phollis* et *T. numismatique.*
Olympiade. *V. Indiction.*
Once. *V. T. numismatique.*
Origénistes, T., 36, 43, 47. *V. Hérétiques.*
Otage, XII, 2 ; — 455.

Pain (Monopole du), XXVI, 6, 11.
Palais impériaux augmentés, XXVI, 7 ; — (Eunuques des), VI, 3 ; — VI, 7 ; — XV, 11 ; — 510. *V. Édifices, Prétoriens.*
Palatins, XXII, 4 ; — 501. *V. Cubiculaires, Domestiques, Protecteurs, Scolaires, Silentiaires.*
Papes (archiprêtres), XXVII, 6. — Premier sacre. *V. Chronologie*, 521, 585. Primauté, 31, 34, 44, 45, 48, 49. — Simonie, 35, 40. — Intrus, T., 42 ; — mandés, *ibid.* ; — destitués, 41. *V. Patriarches.*
Parasange d'Arménie. *V. Milles, Stades* et *T. géographique.*
Parjure puni, III, 8 ; — IV, 10 ; — V, 7. *V. Serment.*
Pasques, X, 4 ; — XIII, 7 ; — juive, XXVIII, 6 ; — 442, 527 ; — changée, T., 44. *V. Chronique Pascale* au texte français.
Paternelle (Puissance), T., 34, 35, 41.
Patriarches ou archiprêtres, leur dignité avilie, XVII, 6. — (Unité des cinq), 520, 521. — Intrus, 526. — T., 42, 44, 46, 47, 50.
Patrices, femmes, III, 6 ; — IX, 10 ; — 438. — Patrice outragé, XV, 9 ; — leurs prosternations, XXX, 6 ; — 464. — T., 30. *V. Illustre, Sénateur.*

Païens, Hellènes, 411, 412, 451, 452. *V. Hellénisme, Empereurs.*
Péage du Bosphore, XXV, 1. — T., 39. *V. Impôts.*
Pécule ecclésiastique, T., 37; — militaire, *id.*
Péculat impuni, XXV, 7, 8.
Pédanée, actrice, IX, 4. *V. Théâtres, Courtisanes.*
Pédérastie, VII, 8; — XI, 10; — XVI, 7; — XIX, 15; — XX, 3; — 490, 491, 493; — T., 33, 34, 48. *V. Évêques.*
Peines inégales, XVIII, 7. *V. Supplices.*
Pèlerinage, T., 49.
Pensions, XXIV, 10; — supprimées, XXVI, 2.
Pentaéteride (espace de cinq ans), XXIV, 9. *V. Chronol.* au texte français.
Percepteurs, XII, 3; — XXII, 11. — T., 42.
Persécuteurs, 452.
Persécutions religieuses, XI, 5, 12; — XIII, 2; — XVIII, 8; — contre les chrétiens aussi, XXVII, 3. *V. Hérétiques.*
Peste, II, 8; — IV, 1; — VI, 6; — XVIII, 10; — XXIII, 7; — 414, 487. — T., 43. *V. Choléra.*
Phallus, son culte, XVII, 8. *V. Courtisanes.*
Philologie, 360 à 408, 535 à 552, 931, 932.
Philosophes péripatéticiens, VIII, 6; — persécutés, 516, 810. — T., 34, 38. *V. Barbarie, Hérétiques.*
Philtres, I, 2, 6; — III, 2; — IX, 12; — XII, 11; — XXII, 7; — 412, 453, 488. *V. Magie, Astrologues.*
Police (Préfet de la), 487, 492, 493. — T., 39. *V. Mandator, Préfets.*
Polythéisme, ménagé, XI, 7; — persécuté, XI, 7, 9; — XIX, 5; — 489, 490. — T., 34, 35. *V. Hellénisme, Païens.*
Population, son épuisement, XVIII, 1, 4, 6; — 482. *V. Désert, Barbares.*
Port (Droit de) XXV, 3. *V. Douanes.*
Portraits. *V. les planches* I, II, III.
Poste (Institution de la), XXX, 1; — remise aux ânes, *ib.*, 2; — 530.
Prasiniens, faction des Verts, VII, 1 à 10; — IX, 2; — XI, 10; — XVI, 6, 7; — XVII, 9; — XIX, 5; — 432, 486, 487; — T., 37, 45. *V. Vénètes.*
Prédiction, XII, 10. *V. Magie, Astrologues.*
Préfets des Prétoires, XXI, 2. — (Liste de 24), 495, 49 ; — d'Afrique, T., 38; — d'Orient, 496; — d'Italie, *ibid.*; — d'Illyrie, *ibid.*; — de Constantinople, IX, 1, 2, 11. — (Liste de 18), 440; — du peuple ou de police, XVI, 6; — XVIII, 7; — XX, 1; — 492.
Prescription centenaire achetée et réduite, XXVIII, 3; — 526. — T., 39 à 42.
Préteur du peuple, XX, 3, 4; — 492, 493. — T., 39. — Autre, T., 34.
Prétoire (siége des magistratures), XIV, 6; — 463. — (Les préfets du) ne sont les prétoriens, XXI, 1; — 495.
Prétoriens, VI, 1, 3; — XXIV, 3; — de Rome, XXVI, 8; — 508. *V. Cubiculaires, Domestiques, Protecteurs, Scolaires, Silentiaires.*

Prêtres, serviles, III, 7; — X, 6; — complices du despotisme, XIII, 2; — torturés, XXVII, 5; — leur mariage, T., 35, 39; — leur ignorance, T., 50. *V. Clergé, Moines, Sacerdoce.*
Preuve testimoniale, T., 32; — des mineurs, T., 36.
Prisonniers (Rachat des), V, 10; — XIX, 7. *V. Barbares, Esclavage.*
Prisons secrètes, VI, 8; — XVI, 8; — XVIII, 8 *V. Exécutions, Supplice.*
Priviléges militaires, T., 33.
Procès, V, 10; — XIII, 2, 5; — XIV, 2. — T., 35. *V. Justice, Appels.*
Professeurs, XXVI, 2; — 516.
Propriété, de droit naturel, XXIII, 5; — T., 41.
Proscriptions, XX, 3; — T., 41, 43. *V. Accusations, Exécutions.*
Prosternation, XXX, 6. *V. Maître, Servilité.*
Prostituées renfermées dans un monastère, XVIII, 2. *V. Courtisanes.*
Prostitution, IX, 3; — protégée, XVII, 5; — 493. — T., 39.
Protecteurs (gardes du palais), XXIV, 8; — 508. *V. Prétoriens.*
Providence, IV, 10; — V, 10; — X, 7; — XII, 5; — XVIII, 9; — 487.
Proxénétisme, XX, 3. — T., 39. *V. Lenones, Courtisanes.*
Psalmodie, T., 47. *V. Hymne.*

Questeur (Attributions du), VI, 4; — IX, 12; — XIV, 2. — Trafic de la justice, XIV, 7, 8; — XX, 6, 7 à 8; — 462, 502. — (Liste des) 439. — Charge distincte, 494.

Rapt des religieuses, XIX, 5; — 490. — T., 32, 37, 49.
Référendaires, XIV, 5, 7, 8; — XXIV, 8; — 463. — T., 39.
Relaps (Peine des), XI, 9; — 454. *V. Hérétiques.*
Religieuses ou saintes femmes, XIX, 5; — 490.
Repentir (Monastère du), XVII, 2. *V. Prostituées.*
Rescrits, XIII, 5; — XIV, 3, 4; — à prix d'argent, XXVIII, 1; — T., 34, 39, 42. *V. Novelles, Lois, Sacrées jussions.*
Responsabilité des fonctionnaires annulée, XI, 11; — XIV, 3; — XVII, 1; — XIX, 11; — 462. — T., 32, 41, 42; — des généraux, 481. — T., 48; — d'un intendant, 48; — des enfants, XV, 1; — d'un gouverneur, XXVII, 7. — Stellionat, T., 49. *V. Généraux, Gouverneurs, Exactions.*
Rhéteurs, 404. *V. Avocats.*
Rhéteur évangélique, XXX, 5.

Sabbatianins (hérétiques), XI, 5; — 448.
Sacerdoce et empire, XIII, 2. — T., 39, 40; — ses dignités avilies, XVII, 6. *V. Prêtres, Patriarches.*
Sacrées jussions, T., 42. *V. Rescrits.*
Samaritains, sénateurs, XXVII, 3, 10; — révoltés, XI, 7, 8; — 449, 451, 485. — T., 34, 36, 46, 48. *V. Hérésie.*

Scolaires (gardes), XXI, 1; — XXII, 10; — XXIV, 6, 7; — XXVI, 8; — 501, 502, 508, 518. — T., 32, 50. *V. Prétoriens.*
Scorpion, injure, I, 6. *V. Sgaudari.*
Sécheresses, 518. — T., 49. *V. Peste.*
Secrétaires du Palais, XIV, 1; — assesseurs des généraux. *V. Conseiller.*
Sénat (Haut), X, 3, 6; — XIV, 3; — XXVII, 11; — 416, 419, 462, 471, 525, etc.; — sa présidence, T., 40. *V. Curie* ou *Petit Sénat.*
Sénateurs torturés, III, 4; — XII, 1, 2; — outragés, XV, 9, 10; — dépouillés, XXVI, 1; — 416, 491, 508, 525. — T., 37. — Samaritains, XXVII, 3, 10; — leur prosternation, XXX, 6.
Séquestrations, II, 2; — III, 4, 6, 7; — IV, 2; VI, 5. *V. Confiscations.*
Serments, II, 3, 4; — IV, 9; — V, 8; — XIII, 6; — XXI, 4; — leur valeur, 500; — T., 32, 34, 35, 40.
Servilité croissante, XV, 5; — XXX, 6. — T., 31; — même dans les exactions, XXII, 4.
Sesterce, sa valeur, 489. *V. T. numismatique*, *Add.*, LII.
Sévériens (hérétiques), 523. — T., 37, 38, 49. *V. Hérétiques.*
Sgaudari (âne), VIII, 1; — XIV, 1; — 433, 460. — T., 37. *V. Poste.*
Silentiaires (gardes), XXVI, 8; — 508, 518. *V. le poëte Paul.*
Simonie, XXVIII, 8; — 525.
Sodomie forcée, VII, 8. — T., 33, 34, 48. *V. Pédérastie, Évêque.*
Sociétés secrètes, T., 45. *V. Hérésies, Prasiniens, Vénètes.*
Soie, importation, XXIV, 5 à 8; — 404, 513 à 515. — T., 46. *V. Holovère.*
Solde militaire, XXIV, 1; — arriérée, *ib.*, 5; — extraordinaire, 9. *V. Logements.*
Souverains (Outrages aux), XIX, 5; — 491. *V. Lèse-majesté, Impératrice, Maître et maîtresse, Despotisme.*
Spoliations, XI, 2; — XII, 1 à 4; — XXIII, 1; — XXIX, 5; — 454. *V. Confiscations, Exactions.*
Stellionnat, T., 49. *V. Péculat, Exactions, Responsabilité.*
Stratelatès, général en chef, T., 30.
Stratège, général, T. 29.
Style byzantin, 360, 361. *V. Questeur, Langue.*
Successions, T., 34, 36 à 38, 43, 45. *V. Lois.*
Supplices, — langue coupée, I, 7; — III, 3, 4; — castration, XI, 10; — XVII, 8; — du pal, XVII, 7. — Main coupée, XVII, 9; — 471. — T., 48. *Voy. Tortures.*
Surnuméraires (Gardes), XXIV, 6. *V. Prétoriens.*
Synode de Chalcédoine, XXVII, 1; — de Gaza et autres lieux, 524. — T., 41, 43, 46, 50. *V. Conciles.*
Synone (impôt), XXII, 6; — XXIII, 5; — 475, 501, 504, 505; — T., 44. *V. Impots, Logothètes.*

Tabellions, XXVIII, 2; — 526. — T., 33, 40. *V. Notaires.*
Talmud, T., 47. *V. Bible.*
Témoignages des mineurs et autres, T., 41. *V. Mineurs, Femmes.*
Témoins torturés, XXI, 8. — Faux témoins, XVII, 9.
Temples païens confisqués, 490; — chrétiens, III, 7. *V. Asiles, Édifices.*
Testaments, leur fabrication par le prince et autres, VIII, 3; — XII, 1, 2; — XXIX, 4, 5. — Lois, T., 36. *V. Faux.*
Théâtres (Femmes de), I, 1; — IX, 1, 8; — XI, 1, 3; — XV, 1, 8; — XVII, 8. — T., 40. *V. Courtisanes* et *Mariages.* — fermés, XXVI, 3, 4, 10. *V. Hippodrome, Cités.*
Théotocos (nom de Marie), son temple, III, 7; — 416.
Tonsure volontaire et forcée, I, 11; — III, 7; — XVI, 3.
Tortures, III, 4, 5; — XVI, 8; — XXVII, 5; — 523, 524. *V. Esclaves.*
Traité de cinquante ans et Trèves, T., 49. *V. Droit des gens.*
Tremblements de terre, XVIII, 10. — T. 31, 34, 44, 46 à 48. *V. Peste.*
Trésor dilapidé, VIII, 2; — XIX, 23; — 489; — son privilége, T., 35. — (Ministre ou intendant du), XXII, 10; — XXV, 7, 8.
Tutelle (Loi de la), T., 34.

Unité de foi et de culte, XIII, 2; — 457 à 459. *V. Schisme, Hérétiques.*

Vampires, XII, 4; — 455, 456. *V. Démons.*
Vapeur, sa force inventée, T., 49.
Vénalité des offices, XXII, 3. *V. Magistrature, Serment.*
Vénètes, faction des Bleus, VII, 1 à 10; — VIII, 1; — IX, 2; — X, 10; — XVII, 1; — XXIX, 8 à 11; — 432 à 444. — T., 30, 30, 37, 45, 48, 49. *V. Prasiniens* et *Anarchie.*
Vengeance privée des princes ou des factions, I, 7, 8; — II, 2 à 4, 7; — IV, 2, 5, 6; — V, 2; — VI, 8; — VII, 5; — VIII, 8; — XIII, 3, 5; — XV, 1; — XVI, 1; — XVII, 4, 9. *V. Torture, Anarchie.*
Verges (châtiment), XVI, 4, 6; — XVII, 8; — XXVII, 5. *V. Supplices.*
Vêtements taxés, XXV, 5. *V. Monopoles.*
Vétérans, XIV, 2. *V. Armée, Avancement, Solde, Pensions, Prétoriens.*
Viols sur l'un et l'autre sexe, VII, 8, 9. *V. Anarchie.*
Virginité perdue, XVIII, 8. *V. Mariages forcés* et *Fiançailles.*

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES CHOSES.

SUPPLÉMENT AUX TABLES

CI-DESSUS

D'APRÈS L'*ADDENDA*.

Artabe, mesure, LIV, LV.
Besant, LII, LIII.
Blé, son prix, LIII, LIV, LV; — son exportation, LV.
Deniers campaniens, LII.
Égypte, sa subvention en blé, LIV, LV.
Livre romaine, LI, LII.
Médimne, son poids, LV.
Moyse de Chorène, LI.
Navires, leur chargement, LV.
Parasange, LI.
Paul le Silentiaire, LI.
Póids d'Herculanum, LI.
Proportion des denrées, LIV, LV.
Pythies, LI.
Sangaris (Fb.), LI.
Scrupules (poids des), LI.
Sou d'argent, LII.
Triounkion, LII.
Teruncius, LII.
Vin, son prix, LIII.

ERRATA.

Notice sur les écrits et l'autorité de Procope.

Page XVII, ligne 2, et p. XXI, l. 15, au lieu d'*Eickel*, lisez *Eichel.*
P. XXVII, l. 32, au lieu de *ch. XV*, lisez *ch. XXV*.
P. XLVII, l. 1, au lieu de *Capræ*, lisez *Taginas*.

Texte des Anecdota.

Page 15, ligne 17, après *sa femme* et avant *Macédonia*, mettez une virgule.

— L. 19, au lieu de, *les ayant coupés*, lisez *ayant fait dépécer leurs corps*.

— L. 27, au lieu *des* poignards, lisez *de ses*.

P. 27, l. 6, au lieu de *forfait*, lisez *fait*.

P. 30, l. dernière, au lieu de το, lisez τοῦ.

P. 45, l. 25, effacez *d'origine*.

P. 56, l. 15, au lieu de ἐνθάδε, lisez ἔνθα τὶ.

P. 62, l. 6, au lieu de ἰέντος, lisez ἰόντος.

P. 67, l. 17, au lieu de *soixante-dix*, lisez *quatre-vingts*.

P. 84, l. 12, au lieu de ξυναμαρτάνοντος δήμου, lisez ξυναμαρτάνοντας μηδαμοῦ.

P. 85, l. 15, au lieu de *se venger d'un parti qui lui avait fait éprouver de grandes injures*, lisez *procurer l'impunité à leurs complices*.

P. 106, l. 17, au lieu de ε, lisez ε'.

P. 113, l. 1, au lieu de *entre elles*, lisez *contre elles*.

P. 122, l. 9, au lieu de ἀναξιόχρεως, lisez ἂν ἀξιόχρεως.

P. 125, l. 6, après *en disposant*, ajoutez *ce qui n'est nullement rare*, et au lieu de *pussent arriver*, lisez *arrivent*.

P. 127, l. 9, 10, 11, 12, au lieu de *cette divergence* jusqu'à *divisa*, lisez *d'abord ils éveillèrent les disputes entre les chrétiens paraissant en désaccord entre eux-mêmes sur les points controversés, et les jetèrent ainsi tous dans des partis opposés. Ensuite ils semèrent la division entre les séditieux.*

— L. 21, au lieu de *il manifestait des sentiments opposés à celle-ci*, lisez *tous deux affichaient une résolution contraire à celle de l'autre*.

P. 144, l. 12, au lieu de ἐκφορήσαντες, lisez ἐκφορήσαντας, et au lieu de ἐμβεβλημένοι, lisez ἐμβεβλημένους.

P. 152, l. 8, au lieu de χρόνου, lisez χρόνῳ.

P. 160, l. 17, au lieu de τοὺς ἐπ..., lisez πλασ[τοὺς] ἐπ.

P. 161, l. 23, au lieu de *ces éloges*, lisez *ces faux éloges*.

P. 164, l. 8, retranchez τινὲς.

P. 166, l. 3, au lieu de ἦν τε, lisez ἦν δὲ.

— L. 14, au lieu de αὐτὸν κ., lisez αὖ τόν.

P. 167, l. 20, au lieu de *s'il avait voulu*, lisez *si cependant il avait voulu au contraire*.

P. 168, l. 11, au lieu de οὐκ ἔχειν ὅτῳ, lisez οὐκέτι εἶναι ὅτῳ.

P. 189, l. 17 et 18, au lieu de *les maux qu'ils en ressentaient, pourvu qu'elle seule y trouvât son plaisir*, lisez *les maux des autres humains, pourvu qu'il leur fût donné à eux seuls d'y vivre dans les délices*.

P. 192, l. 8, 9, *voy*. Note définitive, pag. 932.

— L. 17, après χρήματα, ajoutez [πλὴν].

P. 198, l. 12, au lieu de νῶτα, lisez ὦτα; περιελίξαντες, lisez περιελίξαντας.

P. 213, l. 7, au lieu de *arrêter*, lisez *détenir*.

— L. 12, au lieu de *après, elle parvint*, lisez *auparavant elle était parvenue*.

P. 219, l. 23, au lieu de *Slabènes*, lisez *Sclabènes*.

P. 221, l. 22, au lieu de *d'avantage*, lisez *d'avantages*.

P. 222, l. 13, au lieu de ταύτῃ τε τοῦ, lisez ταύτῃ αὐτοῦ.

P. 225, l. 22, effacez le 9, et reportez-le pag. 224 avant *Pendant*.

P. 240, l. 7, au lieu de Κοιαίστωρος, lisez Κουαίστωρος.

— L. 22, au lieu de δὲ, lisez μὲν; au lieu de ὡς, lisez ἐς.

P. 244, l. dernière, au lieu de ὅσοι τῆς τιμῆς, lisez ὅσοι τὶ τιμῆς.

P. 247, l. 1, rapporter le n° 2, après *le Cappadocien.*

— L. 2, au lieu de *sont devenus*, lisez *quelque peu de temps qu'ils l'aient occupé.*

— L. 4, au lieu de *Prétoriens*, lisez *Prétoires.*

P. 250, l. 9, au lieu de χωρία, lisez φωρία.

P. 267, l. 19, au lieu de *qu'il l'en avait*, lisez *qu'il l'en eût.*

P. 282, l. 8, ajoutez après τῆς [Ἑλλάδος].

P. 297, § 4, *voy.* les Notes numismatiques p. 851 à 884 sur la valeur de l'obole.

P. 299, § 6, sur le mot *chrysos*, *voy.* la Table numismatique.

P. 321, l. 16, au lieu de *archiprêtre*, lisez *archevêque.*

P. 328, l. 22, supprimez la virgule après φοινίκης.

P. 333, l. 20, au lieu de *lempire*, lisez *l'empire.*

P. 339, l. 26, au lieu de *laisser*, lisez *avoir écrit.*

Notes philologiques, sommaires, etc.

Page 412, l. 5, au lieu de *au plus tôt*, lisez *au plus tard.*

P. 415, l. 4, au lieu de *Batroun*, lisez *Batoun.*

P. 441, l. 29, après le mot *historien*, ajoutez *non.*

P. 492, l. 17, au lieu de *Ermechiores*, lisez *Ermechiones.*

P. 500, l. 22, après le n° 20, effacez 22, 218.

P. 503, l. 4, au lieu de 186, lisez 187.

P. 506, l. 3, au lieu de 189, lisez 180, p. 479.

P. 513, l. 27, au lieu de 320, lisez 323 *grammes* 50.

P. 514, l. 3, au lieu de *les* 100 *kilogr.*, lisez *le kilogramme.*

P. 517, l. 29, au lieu de *Justin*, lisez *Justinien.*

P. 527, l. 14, au lieu de 25, lisez 15.

P. 532, l. 5 et 6, effacez *ainsi l'évaluait aussi Moyse de Chorène.*

P. 547, l. 7, après *hardie*, il faut lire *que nous n'adoptons pas, il faudrait. V.* Note, p. 931.

— L. 10, *voy.* la Note p. 931, d'après laquelle M. Piccolos est tout à fait étranger à l'introduction du mot σιγειν, n'ayant proposé que la correction σιγῇ.

P. 822 et 874, lisez *quintussis* au lieu de *quincussis.*

FIN DE L'ERRATA.

OUVRAGES ARCHÉOLOGIQUES DE M. ISAMBERT.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

1813—1823. Cartes insérées dans l'atlas de géographie ancienne publié par M. Gail, de l'Institut, pour la lecture d'Hérodote, Thucydide, Xénophon, Théocrite, Strabon, Tite-Live. — Pl. 1 à 13, 17, 22, 28. (Hérodote complet).

— 18, — 26, — 34, 35, 38, 39, 42, 43, 50, 53, 57, 58, 59, 63, 82, 89, 90, 91, 101, 102, 103, 104, 105.

Dictionnaire géographique de Thucydide, de Xénophon, (complet et inédit), et dissertation sur les cartes, imprimées en partie par M. Gail, dans les prolégomènes de Xénophon, in-4°, et dans *le Philologue*, in-8°.

1819. Plan de Constantinople, à l'époque du siége de 1453, par Mahomet, et Empire de Justinien, an 565, pour l'histoire universelle de M. de Ségur.

OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE.

1820. Notice sur les lois maritimes des Rhodiens, in-8° dans *la Thémis*, I. 401.

1823. Sources du droit public et du droit des gens, 1 vol. in-8°.

1822 — 1824. Dissertations sur l'importance et la recherche des anciennes lois françaises sur les formes du gouvernement avant et après la conquête romaine et celle des Francs, sur la loi salique, et les lois romaines et gauloises, et lois du clergé, in-8° dans le recueil suivant.

1822 — 1829. Collection générale des anciennes lois françaises, de l'an 420, à 1644, (Louis XIV) 22 vol. in-8°.

1828. Sur la loi salique, et la loi des Ripuaires, servant d'introduction à leur traduction par M. Peyré, in-8°.

1829. Des procès d'impiété chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, in-8°.

1830. Histoire du droit d'élection en France, tant sous le rapport des franchises municipales que de l'organisation de l'État, depuis les cités gauloises. 1 vol. in-8°.

1847. Du chapitre et de l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis. 1 vol. in-8°.

1847 — 1849. Dans l'*Encyclopédie moderne* de MM. Didot, dirigée par M. L. Renier, art. Christ, Christianisme, Culte, contenant l'histoire de la législation à cet égard chez les divers peuples, et en particulier, celle de la fondation du christianisme et des autres religions.

1854 — 1855. Dans la *Biographie universelle* de MM. Didot, dirigée par M. Hoëfer, les art. Beaumanoir, Boniface, Budé, Caïn, Caïnan, Calliste, Celse, Chrysostome, Clément Romain, Daniel et autres.

1833 — 1856. Traduction (*inédite*) de Flavien Josèphe, son autobiographie, ses livres contre Appion, son archéologie, avec notes et dissertations sur l'autorité de Josèphe, etc.

Paris. — Imprimerie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.


Digitized by Google



